SCALIGERANA, THUANA, PERRONIANA, PITHOEANA, ET COLOMESIANA.

Ou

REMARQUES

Historiques, critiques, morales, & litteraires

De Jos. SCALIGER, J. AUG. DE THOU, le Cardinal DU PERRON, FR. PITHOU, & P. COLOMIE'S.

AVEC LES NOTES

DE PLUSIEURS SAVANS.

TOME PREMIER.





A AMSTERDAM,

Chez CÓVENS & MORTIER.

M D C C X L.

A

MONSIEUR
MEAD,
Medecin du Roi.
&c. &c.

MONSIEUR,

TRouvez bon que j'entre dans les ſentimens de reconnoiſſance que vous doivent tous ceux qui aiment & qui cultivent les Lettres. C'eſt

ſous vos auſpices que pluſieurs Ouvrages importans qui n'avoient jamais paru, ou qui étoient devenus extrêmement rares, ont été donnez au Public ornez de diverſes pieces tirées de votre Bibliotheque. C'eſt à votre Amour pour les Lettres (j'en donnerai ce ſeul exemple) que nous devons la nouvelle Edition de l'*Hiſtoire de Mr. de Thou.* Cet excellent Ouvrage, l'admiration de toute l'Europe, & la Gloire de la France, étoit condamné à ne revoir jamais le jour: un attachement inviolable pour la Verité, la Moderation, le Deſintereſſement, l'a-

l'amour de la Liberté faiſoient ſon crime; on s'efforçoit de le dérober aux yeux du Public : mais vous lui avez redonné la lumiere, & l'avez fait paroitre avec tout l'éclat & toute la diſtinction qui lui étoit due. Des bienfaits ſi ſignalez ne doivent-ils pas engager tous les Gens de Lettres à vous témoigner leur reconnoiſſance?

J'ai l'honneur, MONSIEUR, de m'aquiter aujourd'hui de ce devoir, en vous ofrant un Recueil des Converſations de Joſeph Scaliger, de Mr. de Thou, du Cardinal du Perron, & de Pierre Pithou. Les Amis & les

Diſciples de ces grands hommes, qui leur entendoient dire tous les jours des particularitez d'Hiſtoire, de Critique, & de Literature curieuſes & intereſſantes, les écrivoient pour leur propre uſage, & en compoſoient des Recueils qui ſont venus juſqu'à nous. Mais outre l'utilité qu'on peut tirer de ces entretiens domeſtiques, on a encore le plaiſir de voir que ces Savans s'y montrent dans leur naturel. Ils nous diſent ce qu'ils penſent ſur toutes ſortes de ſujets : il ſemble que nous les entendons parler, que nous vivons avec eux,

&

& que nous ſommes dans leur confidence.

Quel avantage ne ſeroit-ce pas, ſi les Anciens nous avoient laiſſé de ſemblables Recueils? Il eſt vrai que les Diſciples de quelques illuſtres perſonnages chez les Anciens, ont recueilli ce qu'ils leur avoient ouï dire de remarquable : Xenophon a fait un Recueil des Converſations de Socrate; mais cet Ouvrage n'eſt pas du même genre que ceux-ci. Dans celui de Xenophon, ce n'eſt pas Socrate qui parle; c'eſt Xenophon qui le fait parler, & qui raconte ce qu'il a dit: au lieu que dans les

Recueils qu'on donne ici, c'eſt toujours l'Auteur qui parle, c'eſt Scaliger, c'eſt Mr. de Thou; on n'a fait que repeter leurs paroles en les jettant ſur le papier.

Il faut pourtant avouer, MONSIEUR, que ceux qui ont dreſſé ces Recueils, n'ont pas toujours fait un choix judicieux. On trouve dans le *ſecond Scaligerana*, & dans le *Perroniana* pluſieurs choſes que Scaliger & le Cardinal du Perron auroient desavouées. On a remarqué le même defaut dans les *Propos de Table* de Luther, & dans ceux de l'illuſtre Selden. C'eſt l'effet

fet

fet du zele inconſideré, ou de la préocupation outrée des Diſciples de ces grands hommes. Ils regardoient comme ſacrées les moindres choſes qu'ils leur entendoient dire. Mais ce defaut eſt bien compenſé par le grand nombre d'Obſervations ſolides & judicieuſes, qui ſont le fruit d'un ſavoir immenſe. Auſſi voyons-nous que des Gens de Lettres diſtinguez ont parlé avec eſtime de ces Recueils, & en ont bien ſu profiter.

C'eſt cette même eſtime qui a engagé quelques Savans à en éclaircir divers endroits. Vous

trouverez ici, MONSIEUR, des Notes de François Vertunien ſavant Medecin & Ami de Scaliger, de Claude Sarrau Conſeiller au Parlement de Paris, de Daillé le fils, de Tanneguy le Févre, de Colomiés, de Mr. le Clerc, & de Mr. le Duchat; auxquelles j'en ai joint un aſſez grand nombre. Dans ces Notes on éclaircit les endroits qui étoient obſcurs, & on rectifie ceux où il y avoit quelque mépriſe. On n'a pas cru devoir y ajouter une remarque que les Lecteurs intelligens feront aſſez d'eux-mêmes: ils jugeront bien,

que

que ce que Scaliger ou Mr. de Thou disent sur les richesses de certains pays, sur les mœurs & les coutumes des habitans &c, est relatif au tems qu'ils parloient, & qu'il y est arrivé bien des changemens depuis ce tems-là.

Vous trouverez encore ici, MONSIEUR, le *Colomesiana*, qui est dans le gout des Ouvrages dont je viens de parler. C'est un Recueil de plusieurs traits curieux d'Histoire & de Literature que Mr. Colomiés avoit apris dans ses lectures, ou dans le commerce des Savans. Il

est

eſt fort recherché de tous ceux qui aiment les anecdotes literaires. J'y ai auſſi ajouté pluſieurs Notes.

Mais quelque nombreuſes que ſoient les Notes qui accompagnent ces Recueils, il eſt vraiſemblable que bien des gens ſouhaiteront qu'on en eût donné davantage. Il auroit été facile de les ſatisfaire avec le ſecours d'une Bibliotheque comme la Vôtre, MONSIEUR, qui contient ce qu'il y a de plus eſtimable dans les Sciences & les Belles-Lettres. Vous l'avez enrichie de tout ce que les Cu-

rieux peuvent desirer. Rien n'a échapé à vos recherches. On demanderoit en vain dans les plus celebres Bibliotheques de l'Europe le fameux Livre de Servet de la *Restitution du Christianisme* qui est un des ornemens de la vôtre. C'est le seul exemplaire qui ait échapé aux flammes. Mais, si je l'ose dire ici, ce qui releve le prix de Votre Bibliotheque, c'est, MONSIEUR, la maniere prévenante & généreuse, dont vous communiquez ce qu'elle contient de plus précieux. J'ai eu le bonheur d'en profiter, & je suis charmé de trouver ici l'oc-

casion de vous donner un témoignage public de ma gratitude, & du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant Serviteur,

DES MAIZEAUX.

AVERTISSEMENT SUR LE THUANA.

C*Ette Edition du* Thuana *eſt faite ſur celle que Mr. Buckley nous a donnée dans ſa belle Edition de* l'Hiſtoire de Mr. de Thou, *où elle eſt precedée de ce petit Avertiſſement :* Une perſonne de diſtinction à Paris, ayant bien voulu nous communiquer un Manuſcrit du *Thuana*, qu'elle nous a aſſuré venir de Mr. Pierre du Puy; nous n'avons pas cru pouvoir nous diſpenſer de donner ici cet Ouvrage d'après une Copie fidele de ce Manuſcrit. *Mr. Buckley a auſſi mis au commencement du* Thuana *la Remarque ſuivante, où l'on rend compte de cet Ouvrage, des Editions qu'on en a fait, & des Notes qui l'accompagnent.*

,, *Le* Thuana *eſt un recueil de pluſieurs*
,, *traits d'hiſtoire, &c. que Meſſieurs du Puy*
,, *avoient ouï dire à M. de* Thou. *M. Sar-*
,, *rau, Conſeiller au Parlement de Paris,*
,, *tranſcrivit en* 1642 *l'exemplaire même de*
,, *M. Pierre du Puy; & vingt ans après le*
,, *Manuſcrit de M. Sarrau étant tombé entre*
,, *les mains de M. Daillé le fils, Iſaac Voſ-*

„ *sius qui étoit alors à Paris en obtint une* „ *copie, & à son retour en Hollande il fit* „ *imprimer cet Ouvrage en* 1669 *sous ce titre:* „ Thuana, sive excerpta ex ore Jac. Aug. „ Thuani. Per F. F. P. P. *Il fit en mê-* „ *me tems imprimer le* Perroniana, *qu'il a-* „ *voit aussi eu de M. Daillé. Mais ces édi-* „ *tions ayant été faites sur une fort mauvaise* „ *copie, elles étoient pleines de fautes; ce qui* „ *obligea M. Daillé à en donner une à Rouen,* „ *qu'il intitula simplement* Perroniana & „ Thuana. Editio Secunda. *Dans cette se-* „ *conde édition il rangea les articles du* „ Thuana *selon l'ordre de l'alphabet, comme* „ *il avoit déja fait à l'égard du* Perroniana, „ *& y joignit quelques Notes. Nous donnons* „ *ici ses Notes; mais du reste nous nous som-* „ *mes conformez au Manuscrit original, où* „ *l'ordre alphabetique n'est point observé. Ou-* „ *tre les Notes de M. Daillé on trouvera* „ *plusieurs Remarques de M. le Duchat, qui* „ *nous ont été communiquées par M. Des* „ *Maizeaux, lequel en a aussi ajouté quel-* „ *ques-unes de sa façon. Les Notes de M.* „ *Daillé sont distinguées par un* D *à la fin,* „ *celles de M. le Duchat par* L. D. *& cel-* „ *les de M. Des Maizeaux par* D. M.

THUA-

THUANA.

LE Comte de Caiazze eſtoit fort aimé du Roi Charles IX, & avoit meſme une grande charge à l'infanterie. Il alla en Italie pour quelques affaires, & ſur ce qu'il eſtoit ſoupçonné d'eſtre Huguenot, le Pape Pie V le fit prendre par l'Inquiſition. Incontinent le Roi y envoya le Marquis de Piſani, avec charge fort expreſſe de le tirer de priſon, & de l'amener en France, attendu qu'il eſtoit officier du Roi, & un de ſes ſujets. Le Marquis fut à Rome, parla au Pape, fit ſa charge. Le Pape demanda tems pour en deliberer. Le tems ſe paſſa ſans reſponſe. Le Marquis retourna voir le Pape, le preſſa de ſe reſoudre, & le pria de la part du Roi de le contenter, & que s'il ne le faiſoit dans huict jours, il avoit charge de faire choſe qui déplairoit à ſa Sainteté. Les huict jours paſſés ſans reſponſe, le Marquis retourne à l'audience, dit que ſi dans le lendemain on ne lui rendoit le priſonnier, qu'il avoit charge d'emmener l'Ambaſſadeur ordinaire du Roi, & que par ce moyen le train ordinaire des Benefices n'iroit comme il avoit accouſtumé. Le

Pape fut conseillé par les Cardinaux de le rendre, avec grande fascherie; disant en particulier, que le Roi lui avoit envoyé un *imbriaco* (*a*). Le prisonnier lui fut rendu, & fut lors sceu dans Rome, que le Marquis de Pisani ne beuvoit point, & que l'opinion que le Pape avoit de lui estoit fausse. Ceci arriva en l'an 1568, ou 69. Aucun Historien n'a escrit cette histoire, qui est notable; & ne l'a escrite à cause qu'il n'en a point de mémoires: toutesfois que s'il en sçavoit l'année, le Marquis de Pisani lui en fit un recit si particulier, qu'il en sçait assez pour l'escrire (*b*).

Les Bulles d'excommunication contre la Roine de Navarre ne sont dans les Bullaires. M. le Chancelier de l'Hospital l'empêcha, & M. le Connestable. L'on n'a pas eu ce soin pour celle contre le Roi Henry IV, qui s'y trouve à la honte de ceux qui gouvernent.

Le Marquis de Pisani estoit un des plus grands Ministres, qui ayent été en France. Les

(*a*) Un *Imbriaco*] c'est-à-dire, un Ivrogne. D. *M.*
(*b*) *Il en sçait assez pour l'écrire.*] Cette histoire se trouve dans les Memoires de la Vie de M. de Thou, [Liv. I. p. 20. de l'Edition de Londres.] Le Comte de Gayaz s'appelloit Galeas de S. Severin. *D.*

Les Eſpagnols le tenoient pour tel. Etant en Eſpagne il receut quelque affront des habitans d'une ville par où il paſſoit. Il ne ceſſa envers le Roy, qui fit ce qu'il pût pour l'appaiſer, que les habitans ne vinſſent lui demander pardon en corps. Depuis le Roy d'Eſpagne en fit grand état. Il diſoit que s'il croyoit reſſembler de mine aux Eſpagnols, il ne ſe monſtreroit jamais en public.

Quand le Pape Sixte lui dit, qu'il lui commandoit qu'il ſortiſt de ſon Etat dans huict jours, il lui reſpondit, que ſon Etat n'étoit ſi grand qu'il n'en ſortiſt bien dans vingt-quatre heures, & qu'il le feroit.

Il étoit de grande Maiſon. Il aimoit les hommes Sçavants, & toutesfois ne ſavoit rien. Aux armées il eſtoit toujours près du Roy, tout armé, eſtant meſme fort âgé; & le Roy diſoit, ſi tous ſes gentils-hommes eſtoient auſſi diligens & ardens à le ſervir que lui, qu'il ne ſeroit beſoin de trompettes.

Je ne cognoi homme de qui la vie fût plus belle à eſcrire que de ce grand homme: car elle fut une perpetuelle Ambaſſade, occupée en de grands affaires, dont il ſortoit fort genereuſement.

*[Le Pape Sixte V, quand il arriva à

* *Cet article ne ſe trouve point dans le Manuſcrit.*

Rome, estoit si pauvre, qu'ayant amassé quelques aumosnes, il s'alla présenter à la boutique d'un rotisseur, où il mit en deliberation en lui mesme, s'il employeroit son argent à un bon repas, & à assouvir la faim qui l'affligeoit, ou bien à une paire de souliers dont il avoit besoin. Estant en cette méditation, un marchand remarquant en lui une action extraordinaire, lui demanda ce qu'il faisoit. Il lui dit franchement, qu'il estoit après à vuider une contestation entre son ventre & ses pieds, qui avoient également besoin d'assistance; ce qu'il dit d'une façon si agréable, que le marchand voiant de la vivacité en cet esprit, l'emmena chez lui, le fit bien disner, & decida par ce moyen le different qui l'embarrassoit. Il s'en est souvenu étant Pape, & fit du bien à ce marchand. Il haïssoit mortellement les Espagnols, & avoit dessein de reünir le Royaume de Naples au siege de Rome. L'on intercepta des lettres de l'Ambassadeur d'Espagne, qui en escrivant au Roi son maitre, disoit, que le Pape estoit un très-méchant yvrogne. Sixte étoit fils d'un porcher, & fut Cordelier.]

Le Pape Pie V étoit fort severe; il avoit esté Religieux d'un des Ordres des Mendians. Il sçavoit les vices qui regnoient dans ces

ces Monasteres, & fut en pensée de leur faire defense de prendre & recevoir des Novices, & voulut en faire une Bulle: mais il en fut destourné par quelques Cardinaux, qui lui dirent, que c'estoit pour perdre tous les Monasteres, principalement des Mendians, où il n'y en entre que des jeunes pour la plûpart.

Nous avons eu deux Cardinaux en France, qui sont parvenus à ce degré contre la volonté des Rois, & aux depens de leurs affaires, les Cardinaux de Ramboüillet & de la Bourdaiziere (a). Cela a destourné nos Rois de se servir d'Ecclesiastiques pour les Ambassades en Italie.

Le Cardinal de la Bourdaiziere, après avoir été fait Cardinal, ne vint plus en France, & amassa de grands biens en Italie; il étoit grand mesnager. Il eut un Bastard. Après sa mort, ses parens, qui estoient en France, comme Madame de Sourdis & M. de la Bourdaiziere, furent en Italie, pour recueillir cette succession. Ils trouverent ce Bâstard, nommé, ce me semble, Alfonse,

(a) *Deux Cardinaux*, &c.] M. de Thou auroit pû ajoûter ici Anne d'Escars Cardinal de Givry, promû à cette dignité en 1596, sans la participation du Roi, qui se defioit de lui, comme aiant été de la Ligue. Voyez les Lettres du Cardinal d'Ossat. *L. D.*

qui estoit en possession, en vertu d'une Bulle secrette, qui porte que les fils des Cardinaux leur succedent *ab intestato*, aux biens qu'ils ont acquis à quarante milles de Rome. Ce Bastard n'avoit que cette bulle pour lui (ailleurs il n'y eust point eu de procez, & n'eust osé paroître) qu'il ne monstroit point, & ne la voit on point, ni n'est inserée dans le Bullaire. Les parens se défendoient par le droit commun contre les Bastards, & principalement des Prêtres. Le procez estoit pendant à la Rote, & dura plus de dix ans. Le Roi pressoit le Pape pour les parens François, & quelques Cardinaux aussi; le Pape, qui estoit Pie V, rigide censeur, voulut casser cette Bulle, comme honteuse. Les autres Cardinaux s'y opposerent. Enfin il fut dit à ces parens qu'ils s'accordassent, & que jamais ils ne verroient la fin de ce procez, à cause de cette Bulle, que l'on ne vouloit enfraindre. Le Bastard donna vingt mille écus, & demeura fort riche. Le Cardinal Serafin, qui étoit lors Auditeur de la Rote, racontoit cette histoire, & disoit qu'il n'avoit jamais vû cette Bulle, mais qu'elle étoit tenue comme certaine. Il y a encores à Rome des enfans de ce Bastard, un Camerier, qui vint ici il y a dix ans.

M.

M. de Thou fut envoyé par le feu Roi, durant la Ligue, vers M. le Duc de Nevers, qui étoit à Nevers, tenant comme un parti neutre, & ce pour lui demander en prêt pour le Roi, une somme de quarante mil escus, qu'il avoit à Francfort, du reste de son partage de Mantouë, que son frere aisné lui envoyoit. Là il fut fort bien reçu, il disnoit tous les jours avec lui. Le Duc ne soupoit point: tous les soirs après le souper il l'envoyoit querir, & lui donnoit deux Pages fort bien appris, pour le servir. C'est le Prince le mieux servi du monde. Il estudioit les Cartes, où il étoit fort savant. Il ne lui eut pas si-tost ouvert la bouche pour les quarante mil escus, qu'il lui mit entre les mains toutes les lettres de change, sans autre assurance. Il arriva lors qu'il estoit là, que le Duc le mena à l'église ouïr le sermon de l'Abbé de Ste Foi, depuis Evesque de Nevers, qui estoit grand Ligueur. Il prescha fort seditieusement contre le Duc & lui, & sur la conference qu'ils avoient eu ensemble. Le sermon fini, le Duc l'envoya querir, & parla à lui rudement, & l'Abbé lui demanda pardon, & le contraignit le lendemain de dire le contraire de ce qu'il avoit presché, & dit, que si le feu Roi en eust fait autant, qu'il n'eust esté tué à

S. Cloud par un frere Prescheur. Quelques années après, comme M. de Nevers poursuivoit le payement de cette somme, qu'il avoit si liberalement prestée, M. d'O, qui avoit la superintendance des finances, lui bailla de mauvaises assignations. M. de Nevers trouva par occasion M. d'O à la chambre du Roi, où en presence de sa Majesté, & de plusieurs Seigneurs, il lui dit injures, l'appella petit coquin, voleur, larron, & qu'il le feroit pendre. Le Roi l'appaisa, & lui promit le faire payer. M. d'O dit qu'il étoit Gentilhomme : M. de Nevers respondit, Je le sai bien; je n'attaque point vos Peres, mais vostre personne. M. le Mareschal de Biron, qui n'aimoit ni l'un ni l'autre, dit; ce boiteux, entendant M. de Nevers, ne fit jamais mieux.

Parlant encores de M. de Nevers, & que c'estoit un Prince fort libéral, dit, qu'estant près de lui plus de trois semaines, avec tout son train, comme il fut prest à partir, & qu'il fut question de payer à l'hostellerie, on lui dit, que tout estoit payé. M. de la Trimouille lui en fit autant, & à M. de Calignon, estans envoyés par le Roi pour faire les partages d'entre lui & Madame la Princesse de Condé.

Ban-

Bandel (*a*), qui a fait des *Nouvelles* en Italien, eſtoit chez Jules Scaliger à Bourdeaux.

Lorsqu'il (*b*) ſe mit à eſcrire l'Hiſtoire, il n'avoit jamais eſcrit en proſe; que le commencement lui couſta beaucoup.

Stadius, grand Mathematicien, diſputa la chaire de Ramus contre Breſcius, fort jeune. L'aſſemblée, pour juger auquel des deux appartiendroit cette chaire, fut tenuë chez M. le premier Préſident de Thou, où furent appellez pluſieurs grands perſonnages. M. de Foix préſidoit, M. Houlier, Conſeiller en la Cour des Aydes, y eſtoit, qui ſe fit admirer; Regi ou Regius, Pelerin & pluſieurs autres. Les gaiges furent partis aux deux contendans par moitié.

M. Houlier eſtoit un très-ſçavant homme, fils du Medecin, très-habile homme.. Il ſçavoit beaucoup de choſes. Il eſtoit fort éloquent, ſavoit bien l'Hiſtoire. Ils avoient eſtudié aux loix à Toulouſe M. du Puy, le Fevre, & lui. Il eſtoit grand railleur & faiſoit un conte fort proprement & éloquem-

 ment.

(*a*) *Bandel.*] Matthieu. Dans la Dédicace de la troiſiéme Partie de ces *Nouvelles* à Jules Scaliger, il parle de celui-ci, comme notoirement deſcendu des *la Scala* Princes de Verone. *L. D.*

(*b*) *Lorſqu'il*] M. de Thou. *D. M.*

ment. Il avoit fort voyagé ; se mocquoit de ceux qui estoient si curieux en livres.

Ils s'assembloient tous les dimanches & festes aux Cordeliers, dans le cloître, depuis huict heures jusques à onze, Mess. Pithou, du Puy, le Fêvre, de Thou, Houlier, Hotman, quelquefois Servin, qui servoit pour faire rire (a). M. Houlier se mocquoit de lui, & lui faisoit accroire de grandes absurditez. Là ils communiquoient des Lettres, & falloit être bien fondé pour estre de leur compagnie: & pour moi, je ne faisois qu'écouter. Cette compagnie se trouvoit chez moi les festes après disner, où

(a) *Servin .... pour faire rire.*] Louïs Servin, Avocat général, mort fort vieux l'an 1626, en faisant sa charge en Orateur véritablement Chrêtien, & toûjours porté à procurer le soulagement du peuple. Voyez le *Mercure François* sous cette année-là. Comme Henri IV avoit témoigné en plus d'une occasion, qu'il ne tenoit pas Servin pour fort sage, il n'est pas étonnant que d'autres parlassent comme le Monarque. Mais la vérité est que ce que Henri, nouvellement reconcilié avec le Pape & avec les Jésuites, entendoit par ce défaut de sagesse, dont il taxoit Servin, étoit proprement l'aversion constante de celui-ci pour les Jesuites, & sa grande ardeur à défendre en toutes occasions les libertez de l'Eglise Gallicane, & l'independance des Souverains contre les Papes. Le President de Gramont, quelque animé qu'il paroisse contre Servin, ne lui trouve que ces deux défauts. Voyez son Histoire, Liv. XV. *L. D.*

où M. Scaliger estoit souvent. J'ai appris tout ce que je sçai en leur compagnie.

Le bon homme Mazin d'Elbene disoit en proverbe Florentin, parlant des familles de Florence, *tutti Giusti buoni, e tutti Gondi tristi.*

Je fus en Italie avec M. de Foix, qui avoit des valets de toutes nations. Il avoit un Allemand pour Apothicaire, qui se servoit d'Antimoine, qui avoit un tel effect, qu'en moins d'un jour il guerissoit parfaitement. Il pansa tous les valets, qui furent tous malades à l'arrivée; mais tous moururent au retour sept ou huict mois après. L'on disoit que l'Antimoine en estoit cause.

Estant à Padoue, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus Niphus, me parla de Scaliger, & me dit, que la vérité étoit qu'il ne venoit point des Scaligers de Verone, & qu'il venoit de Benedetto Bordone, qui demeuroit à la *strada della Scala* à Venise, & m'asseura qu'il estoit ainsi. Comme j'en voulus parler à M. de Foix, M. de Foix dit que Niphus se plaignoit fort de Julius Scaliger, pour ce qu'il avoit mesprisé son oncle, & qu'il semoit cette imposture de sa famille pour se venger de lui, & que ce qu'a escrit Sciop-

pius a pris son origine de Niphus, qui le disoit à tout le monde. Ce fut en 1573, que Niphus me fit ce conte.

Lipsius disoit sur ce debat de l'origine de Jules & Joseph Scaliger, que ceux de Verone devroient tirer leur origine de ceux-ci, à cause de leur doctrine, & qu'ils étoient plus nobles que Verone entiere.

M. de Foix avoit avec lui en Angleterre Gifanius. Jules Scaliger vint en France avec les Fregoses. Il avoit avec lui Bandel, l'auteur des *Nouvelles*.

Vostre Pere (*a*) m'a fait cognoître Benedetto Manzuolo, Agent en France pour le Cardinal d'Este, & depuis Evesque de Reggio. Il avoit toute sa vie travaillé sur Théophraste *de Plantis*, & l'avoit restitué par l'aide des Manuscrits, & par son esprit. Il y avoit une lacune, sur laquelle il avoit long tems revé. Il pria vostre Pere de lui faire voir M. Scaliger. Ils se virent un jour chez vostre Pere, où j'avois assignation, & ne m'y peus trouver si-tôt. Incontinent il lui communique ce lieu desesperé. Scaliger n'eut pas si-tost leu ce lieu, qu'il le restitua si heureusement, que Manzuolo l'admira, & dit depuis, qu'il croyoit qu'il eust un

(*a*) *Vostre Pere.*] Claude du Puy, Conseiller en Parlement *D*.

un esprit familier; admirant cet esprit. Vostre Pere me monstra le lieu, dont il ne me souvient pas.

Le Mareschal de Biron le Pere avoit estudié, & si n'en faisoit point de semblant. Il estoit parvenu à ces grandes dignitez par degrez, bien qu'il fut de grande Maison. Il fut simple soldat, & a passé par toutes sortes d'honneurs militaires. Il me dit qu'il avoit eu trente sept Commissions du Roi pour commander. Il a esté deux ans Chancelier, & exerça fort bien cette charge, & sans desordre. M. de Beaulieu avoit le sceau, & M. de Biron la clef, & estoit present lors qu'on scelloit. Il disoit, je ferai bien l'estat de M. le Chancelier, mais il ne sçauroit faire le mien. Il disoit qu'il faisoit bastir une belle gallerie à Biron, où il se feroit peindre en tous les grades militaires, où il avoit passé; sçavoir, depuis le simple soldat jusqu'au Général d'armée; & que c'estoit de la façon qu'il falloit venir à estre Mareschal de France, non pas de simple Clerc des vivres, se mocquant du Mareschal de Rets.

Il estoit fort colere, & gourmandoit hardiment les Grands. Il avoit deux Clercs (il les appelloit ainsi) qui couchoient dans sa chambre, & les reveilloit la nuict, pour leur faire escrire tout ce qu'il devoit faire le

jour

jour suivant, & les exploits de guerre qu'il avoit faits, & au bout du mois il les faisoit mettre en ordre. J'en ay veu quelques-uns, & ay fait la cour à son fils pour en avoir, qui me les promit, & donna charge à M. le Prévost de les mettre en ordre. Le Roi me dit, que je ne m'en devois servir, pour n'estre pas bien certains. Il haïssoit fort ces deux Birons, Pere & fils, depuis la mort du fils.

Durant le regne de Pie V (a), l'Inquisition estoit fort rigoureuse. Muret me " dit, nous ne sçavons que deviennent les " gens ici. Je suis eshabi quand je me leve, " que l'on me vient dire, un tel ne se " trouve plus: & si l'on n'en oseroit parler." L'Inquisition les exécutoit promtement.

Il estime fort Adriani, Historien de Florence, bien qu'en Italie il ne soit estimé, à ce que lui a escrit le Cardinal Sforce. Par cet Auteur il se voit, que les choses qu'a escrit M. de Monluc en ses Commentaires, ne sont pas si grandes qu'il les fait. Il estoit Gascon & vantard. Il y a de très-bonnes choses dans Monluc.

Il

(a) *Pie* V.] Dans les éditions précedentes du *Thuana* au lieu de *Pie* V, on avoit mis *Sixte* V; ce qui causoit un Anachronisme que M. Bayle a remarqué dans son Dictionaire, à l'Article TETTI. *D. M.*

Il y a eu de nostre temps des Historiens (a) comparables aux anciens, soit en stile, en prudence & en bon ordre. Il marque Buchanan, Heberstenius *de Rebus Moscoviticis*, Connestaggio de l'Union de Portugal, les Mémoires de Mendozze qui étoit ici durant la ligue. Il estime aussi Ubbo Emmius.

Il y a quelque temps, & semble que ce fut à la derniére promotion des Cardinaux, que le Nonce d'Espagne fut fait Cardinal. L'on en murmura ici à la Cour. M. de Villeroi en escrivit à M. de Breves, à cause que celui de France ne l'avoit esté. M. de Breves manda à M. de Villeroi, que le Pape, pour sauver son honneur, avoit esté contraint de faire le Nonce d'Espagne Cardinal, pource que le Roi d'Espagne ne lui avoit donné temps pour s'en retourner, à cause de ses entreprises sur son autorité; mesme avoit chassé son Auditeur, qui estoit trop remuant. Cela ferma la bouche à ceux de deça, qui devoient prendre instruction sur ce fait: & sem-

(a) *Historiens.*] Si le suffrage de Casaubon est de quelque poids, on peut bien s'en tenir au jugement que fait ici M. de Thou de quelques Historiens modernes. Voyez la 314[e]. des Lettres de Casaubon, édition de 1709. *L. D.*

ſemble que celui de France taſche à parvenir au Cardinalat par cette voye.

M. Groulart, qui fut depuis premier Préſident à Roüen, eſtoit en ſa jeuneſſe de la Religion. Je l'ai cogneu à Valence, où il n'eſtudioit point, & eſtant de retour des Univerſités ne ſçavoit rien. A la St. Barthelemi il ſe retira à Geneve avec M. Scaliger, où il fut quinze mois, où il eſtudia ſous lui inceſſamment; ſi bien qu'en ce temps il ſe rendit fort docte, apprit la langue Grecque fort bien, & toutes les fineſſes, & eſcrivoit en Latin tres-facilement & élegamment. Tellement qu'eſtant de retour il me fit voir quelques Oraiſons des Orateurs Grecs, qu'a depuis imprimé H. Etienne, qu'il avoit traduites, qui ſont tres-bien (M. Scaliger y avoit paſſé la main) & me dit, qu'il en faiſoit plus en un mois avec M. Scaliger, qu'avec d'autres en un an, à cauſe que rien ne l'arreſtoit, & ne faiſoit rien d'inutile. Si-toſt qu'il fut de retour, il ne fit pas paroître qu'il fut de la Religion, il acheta un eſtat au grand Conſeil, où il fut reçû, & depuis par la faveur de M. de Joyeuſe fut premier Preſident à Rouën. C'étoit un bel eſprit, fort ſavant, & qui écrivoit en Latin élegamment.

En

En ce même temps M. de Fresne Canaye achêta un estat de Conseiller au Grand Conseil, & l'ayant acheté il se déclara de la Religion, & força le Grand Conseil de le recevoir, & fut installé par deux Maistres des Requestes. Il fit cela par vanité, pour paroistre dans ce party, où il aspiroit aux plus grandes charges *(a)*.

Le Cardinal Seraphin étoit Bastard du Chancelier Olivier; sa Mere se maria depuis à Boulogne.

Agrippa, qu'on a tenu sorcier, est mort à Grenoble, ou il a demeuré long temps.

Le Chasteau de Wicestre, près Paris, a esté basti par Jean Duc de Berri, Oncle du Roi Charles VI. qui a esté un des grands bastisseurs qui fut de long-temps. Ce Chasteau estoit un des plus beaux de France, & de plus grande estenduë. Il fut ruïné par ceux de la faction du Duc de Bourgogne, par les caboches bouchers, qui sortirent de Paris. Le Duc Jean, en sçachant la ruïne, le donna au Chapitre de Nostre Dame de Paris, qui le possede à présent. M. de Fuscien y a demeuré autrefois, ayant ce lieu & ses dependances pour son gros.

Ce

(a) Il fit cela par vanité, &c.] Cela est vrai, car il changea depuis; & retourna à sa premiere Religion. D.

Ce Duc a basti la Sainte Chapelle de Bourges. Il estoit aussi Comte d'Auvergne, & a basti de belles Eglises en ce pays-là. Il estoit bon Prince. Tout ce qu'on blasme en lui, est qu'il employoit les finances du Roi à ses bastimens.

Stephanus Pighius, qui a fait sur Valere, est celui mesme qui a fait sur les Fastes in folio, où il se nomme Stephanus Vinandus Pighius. Il prend le nom de Pighius de sa Mere, qui estoit petite-fille de ce Pighius qui a escrit contre Luther. Il a escrit la Vie d'Hercules Prodicius, qui fut tué à Rome, estant Pighius à sa suite (*a*). Tous ceux de la maison de cet Hercules sont morts de

(*a*) *Il a escrit la Vie d'Hercules Prodicius, qui fut tué à Rome, estant Pighius à sa suite.*] Il y a ici presque autant de fautes que de mots. 1. *Hercules Prodicius*, dont on prétend que Pighius *a écrit la Vie*, n'est pas le nom d'un homme, mais le titre d'un Livre. La méprise est un peu grossiere: voici ce qui y a donné lieu. Prodicus célébre Sophiste Grec avoit fait un Ouvrage, où sous le nom d'Hercule il donnoit l'idée d'un Prince accompli. Il y feignoit, entr'autres choses, que la Vertu & la Volupté déguisées en femmes, s'étoient presentées à Hercule encore jeune, & avoient tâché à l'envi de l'attirer; mais qu'il avoit preferé la Vertu à la Volupté. Pighius, à l'imitation de Prodicus, ayant fait l'histoire de la Vie & des Voyages de Charles Duc de Cleves, & s'étant proposé de donner dans cet Ouvrage le modele

de mort violente. Pighius mourut en 1604.

J'ay cogneu fort particulierement le Cardinal Morosin, qui étoit Venitien, & de bon-

dele de l'éducation d'un Prince, a representé ce jeune Duc comme un autre Hercule, & intitulé son livre *Hercules Prodicius, sive Principis Juventutis vita & peregrinatio. Historia Principis Adolescentis Institutrix; & Antiquitatum rerumque scitu dignarum varietate non minus utilis quam jucunda.* Ainsi l'on a pris le titre allegorique d'un Livre, pour le nom d'une personne. 2. On ajoute que le prétendu *Hercules Prodicius* fut *tué à Rome:* mais cela ne se peut pas dire du Prince de Cleves, qui ne fut point *tué à Rome*, mais qui y mourut de la petite verole le 9 de Février 1575, agé de 19 ans & quelques mois. 3. Etienne Vinandus Pighius, dont il s'agit ici, n'étoit pas *à la suite* de ce Prince; c'étoit un de ses parens, nommé *Corona Pighius*, comme il nous l'apprend lui-même dans son *Hercules Prodicius*, p. m. 83. *Accersitur*, dit-il, *Corona Pighius, mihi sanguine junctus*, &c. Ces fautes ne sauroient venir de M. de Thou; & quoiqu'il soit facile de confondre & mal rapporter ce qui se dit en conversation, je ne croi pas qu'on doive les attribuer à Messieurs du Puy, qui connoissoient sans doute l'*Hercules Prodicius* de Pighius, imprimé d'abord à Anvers l'an 1587, & ensuite à Cologne en 1609 in 8vo. Remarquons en passant que l'Auteur des paroles qu'on vient d'examiner, n'est pas le seul qui ait confondu *Etienne Vinandus Pighius* avec *Corona Pighius*. D'autres s'y sont trompez, particulierement Martin Hankius dans son Livre *de Romanarum Rerum Scriptoribus*, imprimé à Leipsic en 1669, in 4to; & on l'a fidellement copié dans le Moreri. *D. M.*

bonne & ancienne maison. Ce Cardinal s'estoit fait estimer en ce grand affaire qu'il fit à Constantinople. Estant Bayle pour les Venitiens, il arriva que quelques particuliers Venitiens traiterent trés-cruellement quelques Turcs à Corfou: ce qui fut rapporté au Grand Seigneur, qui se delibera de s'en venger sur les Venitiens, & fit de grands apprests de guerre. Morosin fit si bien par sa dexterité, qu'il appaisa le Grand Turc, qui menaçoit pour ce fait toute la Chrestienté. Les Venitiens ayant promis de punir le Podesta, qui avoit consenti à cet outrage, le manderent. Il s'embarqua; estant en pleine mer, ils le précipiterent en la mer, & firent croire qu'il s'estoit précipité lui mesme, crainte du supplice. Le Cardinal Morosin estant de retour fut grandement estimé par les Venitiens. Il declara qu'il ne se marieroit jamais, & qu'il avoit dessein de se faire d'Eglise. Aussi-tost l'Evesché de Verone vint à vacquer, ils nommerent au Pape Morosin, qui fut fait Evesque de Verone; je croi, par la mort du Cardinal Valerio. Il faut notter que les Venitiens ont un Concordat avec le Pape pareil au nostre, pour la nomination à leurs principaux Eveschés. Si-tost qu'il fut Evesque, le Pape Sixte, qui avoit oüi parler de lui, à cause de ce grand affaire, & qui fai-

faisoit estat de ces personnes courageuses, le fit venir à Rome, le fit Cardinal, & l'envoya en France vers le Roi Henry III, & il se trouva à Blois lors de la mort de Messieurs de Guise. Il fut accusé par les Ligueurs d'avoir seu cette mort, dont il fut mal voulu à Rome, mais il s'en purgea. Ce Cardinal aimoit fort la France. Il estoit gardien du Bref du Pape, qui permettoit au Roi pour quelque fait que ce fut se faire absoudre par son Confesseur ordinaire.

Lors que M. le Comte de Soissons, contraint par les Ligueurs, se fit absoudre, comme fauteur d'heretiques, pour avoir suivi le party du Roi de Navarre, ce fut lui qui lui donna l'absolution, & ne le voulut faire en public, pour l'honneur de la France, mais en particulier, dans sa chambre, & n'en fit aucun acte. M. Zamet estoit fort son ami & tres-familier. Il n'avoit pas beaucoup estudié, mais avoit grande cognoissance des affaires du monde. Estant de retour à Rome, il se retira à Verone, où il mourut deux ou trois ans après.

M. de Nevers le Pere ne se voulut jamais déclarer de la Ligue, mais se tint neutre quelque temps, croyant qu'il seroit pris pour arbitre des deux partis. Toutesfois dès le commencement il fit paroistre qu'il entreroit

vo-

volontiers dans la Ligue, s'il voyoit un Bref du Pape d'autorisation d'icelle. Il pressa M. du Maine de lui en faire voir un, l'on lui promit. Le Pere Mathieu Jesuite fut envoyé à Rome pour cela; & promettoit de l'apporter. Il ne le put obtenir, mais il dit qu'il estoit entre les mains du Vice-Legat d'Avignon. Voulant sçavoir la vérité du fait, il ne se voulut arrester à ce que l'on lui en rapportoit, alla lui mesme en Provence pour le voir. Quand il fut en Avignon il n'en trouva point, mais seulement le Legat l'assura, que le Pape autorisoit cette Ligue. Lui courroucé s'en revint, & se retira d'avec les Ligueurs.

Messieurs de Guise & de Mayenne disent autrement: car ils firent courir le bruit que son voyage de Provence n'estoit à autre intention que de se saisir de Marseille, & des principales villes de la Province, & s'en rendre maistre: ce que n'ayant pû faire, il s'en revint & se retira. Ce qui peut estre vrai.

Chicot (*a*) estoit bon François, & grand bouffon: il estoit fort vaillant. Il prit le Comte de Chaligny lors du siege de Rouen, & le prenant, ne lui dit qui il estoit, & voyant le

(*a*) *Chicot*]. Il est parlé de lui dans les Notes sur le *Catholicon* d'*Espagne*. *L. D.*

Roi, dit au Roi, Tiens, je te donne ce priſonnier, qui eſt a moi. Le Comte ſe voyant pris, bailla un grand coup d'épée ſur la tête de Chicot, dont il mourut quinze jours après, par mauvais regime. En la chambre, où il eſtoit malade, il y avoit un ſoldat qui ſe mouroit. L'on fit venir le Curé du lieu pour le confeſſer, qui ne le voulut abſoudre, parce qu'il avoit ſuivi le Roi, qui eſtoit de la Religion. Chicot ſe leva de ſon lict en colere, & battit outrageuſement le Curé, & le jetta à coups de pied hors de la chambre. Il diſoit les veritez aux Grands de la Court, avec toute liberté. Il eſtoit de Gaſcogne, & avoit eſté au Mareſchal de Villars. Il mourut riche.

J'ai cogneu Auguſtino Valerio Cardinal, Eveſque de Verone, fort beau vieillard, & de fort bonne vie. Il eſtoit de noble maiſon de Veniſe & ancienne. Ceux de ſa maiſon avoient changé leur nom, parce qu'ils ſe devoient nommer Falerii; mais à cauſe qu'un de leur maiſon, pour avoir fait une conjuration contre la Seigneurie, fut publiquement puni, ils ont changé ce nom & pris celui de Valerii. Il a eſcrit la Vie du Cardinal Borromée.

La Vie de Caſtruccio Caſtracani *de gli Interminelli* faite par Aldo Manucci eſt fort

belle, & toute autre que celle escrite par Machiavel (a): (car la petite Latine est peu de chose, & tirée de Machiavel:) il se mocque de ce que Machiavel dit, que Castracani fut trouvé exposé sous des choux. Il monstre qu'il estoit de très-bonne maison. Sa mere estoit *de gli Interminelli*. C'est un grand Capitaine, & qui le dernier a triomphé à la Romaine. Car sous les auspices de l'Empereur il entra en magnifique triomphe dans Florence: c'est pourquoi les Florentins lui en veulent, & l'ont deprimé par leurs Escrits. Cette Vie merite d'estre curieusement recherchée. Je n'en ay jamais veu qu'une, entre les mains du Seigneur Scipio Sardini, qui venoit aussi d'un *Interminelli*, & qui avoit incité Manuce à faire cette Vie. Je croy qu'elle est imprimée à Lucques in quarto en Italien. C'est une belle piece.

Voyant le Volume de Ciceron de la Philosophie, corrigé par Manuce, & dedié à Diego Hurtado de Mendoza, il dit, que ce Mendoza estoit un fort habile homme, qu'il avoit esté employé en de grandes Ambassades pour le Roi d'Espagne, qu'il avoit fait une Histoire des Indes fort belle,

(a) *La Vie de Castruccio Castracani - - - - par Machiavel.*] Imprimée in 8vo à Venise en 1537, avec *le Prince* & d'autres petits Ouvrages Italiens de Machiavel, qui ne font en tout que 84 feuillets. *L. D.*

le, dont il s'estoit servi; que sur la fin de ses jours il devint furieux, comme d'ordinaire les Espagnols. C'est lui qui a donné le Josephe Grec, par le moyen d'un Flamand, qui estoit avec lui, fort savant homme; duquel il n'a jamais sceu avoir l'éloge.

Lors que les Venitiens furent pressez par le Pape, durant le different, de remettre les Jesuites en leur estat, ils lui declarerent, qu'il y avoit d'autres causes de leur bannissement que ce qu'ils avoient fait depuis l'Interdict. Ils furent pressez de le dire, & respondirent qu'ils en diroient les principales au Roi, & que M. de Fresne Canaye les sçavoit. M. de Fresne estant de retour, dit qu'une des principales estoit, que depuis quelques années les jeunes gentils-hommes, qui aspiroient aux charges de la Republique, ne recherchoient plus les principaux Magistrats, comme ils avoient de coustume, & ne leur portoient plus le respect ordinaire; mais se fioient aux Jesuites, qui les assuroient de les faire élire, sans briguer autres qu'eux: ce qui diminuoit beaucoup l'autorité de la Seigneurie. Ils avoient d'autres raisons plus fortes, mais croyoient avoir assez dit.

Le fils du Roi de Portugal, D. Antonio, qui est en Flandre, & qui a espousé la sœur du Prince Maurice, a esté nourri

fraiſchiſſements à l'armée, & dix mil hommes frais, & des vaiſſeaux plats pour les embarquer; ce qui ne ſe trouva à temps. Le Roi d'Eſpagne ne voulut voir le Duc de Medina; & lors que le Roi d'Eſpagne commanda au Duc de Parme de venir en France, ſecourir Paris, les lettres interceptées portoient, „ Si vous voulez me faire perdre „ la memoire de la deſroute de l'armée, „ ſecourez ma bonne Ville de Paris.

Le Duc de Parme eſtoit un grand guerrier. Une de ſes premieres expeditions ce fut le Siege d'Anvers, qu'il prit, & ne l'entreprit point, qu'avec promeſſe de M. de Guiſe de prendre les armes en France, ce qui empeſcheroit le ſecours des François. Ses appreſts du Siege furent quatre mois avant la priſe des armes de M. de Guiſe. Les Hollandois vindrent ſe donner au Roi Henri III, qui les refuſa.

Il y a des deſcendans de Chriſtophle Colombus en Eſpagne, qui ſont fort riches, & de Ferdinand Corteze, qui a gouverné fort courtoiſement les Indes Occidentales. Tous les autres, qui ont eu commandement aux Indes, ſont morts miſerables, & n'ont laiſſé de poſterité, pour les grandes cruautés qu'ils ont exercées.

Jamais Prince ne conquiſt pays en ſi peu

de tems, & moins de frais, que feu Monsieur fit les Pays-bas. Car l'on ne sçauroit en cent années conquerir ce qu'il avoit, savoir la Hollande, Zelande, Frise, Westfrise, Brabant, Flandre, Hainault. Il ne lui restoit plus que la Franche-Comté & le Luxembourg, qui estoit peu de chose.

Le mauvais conseil qui lui fut donné de saccager Anvers, comme l'on disoit (ce qui n'estoit pas proprement, mais de s'en rendre le maistre absolu) gâta tout. Son dessein estoit de se rendre absolu en tous ces pays, & pour ce faire, vouloit mettre garnisons aux grandes villes, & commencer par Anvers, à l'exemple de laquelle les autres suivroient. M. de Fervaques en fut l'autheur, les Flamans l'aimoient. A la conqueste de ce pays il estoit porté par la Reine d'Angleterre, qui l'aimoit fort, & si elle ne l'eust assisté, il n'eust jamais rien fait.

(a) J'ai veu le Pape Sixte, estant encores Cardinal. Il avoit desja grande autorité, c'estoit un courageux homme. Il estoit fort petitement logé, sa chambre lui servant d'estu- de

(a) Dans le Manuscrit, à la marge, vis à vis de cet Article, on trouve ces paroles écrites d'une autre main: *Thuan in omissis.* Voyez l'Histoire de M. de Thou, Tom. V. p. 20. de cette Edition de Londres. *D. M.*

de & de chambre, y ayant des tablettes de livres. L'on conte une histoire de lui, qu'il s'estoit donné au diable, pour estre Pape six ans seulement, & qu'un jeune homme, agé de dix neuf ans seulement, ayant fait un meurtre dans Rome, ses Juges dirent au Pape, que par les Loix il ne pouvoit estre executé, n'ayant encore vingt ans: il se fascha, & dit, « Et bien, je lui en donne un des miens: je « veux qu'il meure." Ce qui fut fait. Au bout de cinq ans estant tombé malade, le diable s'apparut à lui, & lui dit, qu'il le venoit querir. Il dit qu'il n'estoit pas tems, & qu'il n'y avoit que cinq ans. Il le fit souvenir de l'execution de cet homme, & il demeura confus. Cette histoire n'est pas escrite par aucun; mais fut surprise dans plusieurs paquets d'Espagnols, après la mort du Pape, & firent courir cette histoire, lui voulans mal. Cicarelle escrit bien l'execution de ce jeune homme. L'on dit qu'il sua sang à la mort, monstrant la violence faite aux loix, & sa Mere voyant mener son fils au supplice, se précipita d'une fenestre, & se tua.

Ce Pape estimoit fort le Marquis de Pisani. Ils avoient souvent querelle ensemble. Il lui disoit souvent: je voudrois que vostre *Maistre* eust autant de courage que vous,

nous ferions bien nos affaires. Son dessein estoit de chasser l'Espagnol du Royaume de Naples. Voilà où il avoit dessein de despenser tant d'argent qu'il amassoit. Le Roi d'Espagne le sçavoit, c'est pourquoi il envoya exprès une Ambassade à Rome, pour le sommer de contribuer de ses tresors à la guerre contre les Heretiques de France. Il fit dire à son Ambassadeur, que s'il lui faisoit cette sommation qu'il lui feroit trancher la teste. L'Ambassadeur n'osa rien dire.

Il disoit qu'il n'y avoit qu'un homme & qu'une femme au monde, qui eussent du courage, & qui meritassent commander; mais ils estoient heretiques, le Roi de Navarre & la Reine d'Angleterre. Le Marquis de Pisani disoit, que c'estoit le plus meschant Moine qu'il cogneut. Il faisoit argent de tout, vendoit toutes les charges, & eut de l'heur, que de son regne elles vacquerent toutes. Il maria deux de ses niepces à de riches maisons, l'une aux Colonnes, qui n'est plus, & l'autre aux Ursins, dont est issuë Madame l'Amirale.

Parlant des lettres, concernant le Concile de Trente, dit en avoir veu tous les originaux. Qu'en l'an 1588, aux Estats de Blois, sur la demande que firent les Ecclesiastiques de le faire publier, M. d'Espesse s'y trouva, qui montra au Roi, comme

me

me cette demande estoit prejudiciable à son Estat, & de quelle façon on y avoit procedé. M. de Lanssac fut mandé par la Reine Mere, & lui fut commandé de dire ce qu'il y avoit veu; & luy estant eschappé quelque discours contre ce qu'il avoit escrit, M. d'Espesse lui dit, qu'il avoit escrit au contraire, & tira à l'instant la lettre escrite & signée dudit Seigneur de Lanssac, du S. Esprit venu au Concile dans une Valise qu'il lui monstra, & lui fit confesser l'avoir escrite, & fut leuë tout haut; ce qui fit eslever un murmure, qui fascha M. de Lanssac, & dit qu'il avoit esté surpris. Alors M. le Cardinal de Gondi, qui estoit parent de M. d'Espesse, pensant avoir quelque liberté de lui dire ce qu'il en pensoit, lui dit, qu'il ne devoit parler ainsi; & que tous ceux qui s'opposoient à leur demande estoient heretiques. Lors M. d'Espesse esleva sa parole, & dit, que lui Cardinal ne sçavoit que c'estoit qu'un heretique, & qu'il lui estoit bien aisé d'estimer qui bon lui sembloit pour tel, & qu'il lui accordoit ce qu'il disoit, pourveu qu'il pust decliner ce mot *Heretique*. Le Cardinal tourna son propos ailleurs. J'estois present à cette action.

M. de Lanssac se nommoit de S. Gelais, & estoit de la maison de Lusignan, très-ancienne. A la persuasion d'un Moine de

Cypre, nommé *Frà Stephano*, qui a escrit, il prit le nom de Lusignan. Il estoit fort riche. Son fils, qui vit encore, est fort desbauché & meschant. J'ay veu à Bourg, qui estoit à luy avant que M. d'Espernon le prist, une infinité de papiers, tant de luy que de son fils. Les grands biens de cette maison ne sont demeurez à son fils, qui fut exheredé par son Pere, mais les laissa à son autre fils du second lict.

De Xaintes, qui avoit esté au Concile, disoit, qu'il y avoit plus du *Nobis* que du *Spiritui Sancto*. M. le Fevre sçavoit cette histoire de bonne part.

J'ay cogneu fort particulierement le feu Evesque de Maillezais (*a*). Il avoit estudié, & estoit fort bon homme & bon François. Il avoit au nez un mal estrange. Car il avoit une carnosité dedans, qui croissoit tellement, qu'elle sortoit quelquefois par le nez. Il la faisoit souvent couper, sans sentir mal. Les Medecins appellent cela *Polypus*. Je l'ay autrefois ouï prescher, mais ce mal luy empeschoit d'avoir la parole libre & forte.

J'ay aussi fort cogneu M. Viete, Maistre des Requestes, riche, & le premier Mathematicien de son temps, qui avoit inventé

(*a*) *Le feu Evesque de Maillezais.*] C'étoit Henry d'Escoubleau, de Sourdis. *D.*

venté d'excellentes choſes en toutes les parties des Mathematiques. Il eſtoit d'une tres-profonde meditation, & fort melancholique, ſi bien qu'il eſtoit telles fois à reſver ſur quelque demonſtration trois jours & trois nuits, la teſte appuyée ſur le coude. Il n'a laiſſé qu'une fille, mariée à un Conſeiller du Grand Conſeil, qui eut charge de ſon beaupere mourant de continuer l'amitié qu'il avoit avec moy, & me bailler les Oeuvres qu'il laiſſoit eſcrites à la main. Ce que le gendre ne pût faire, les ayant baillées à M. Aleaume, qui avoit demeuré avec M. Viete.

L'Hoſtel de Longueville a eſté baſti par le grand pere de M. de Villeroy, du temps du Roy François I. Depuis il le vendit à M. d'Anjou, qui fut le Roi Henry III, lequel allant en Pologne le donna à ſa Sœur, la Reine Marguerite, laquelle eſtant preſſée pour des debtes le vendit à feuë Madame de Longueville. Le grand pere de M. de Villeroy eſtoit riche. Il eſtoit Secretaire des Finances; aucuns diſent Secretaire d'Eſtat, ce qui n'eſt bien certain: mais il eſtoit fort bien aimé de Madame la Regente. Son fils, pere de M. de *Villeroy*, n'eut jamais d'eſtat. Ayant les grands biens de ſon pere il veſcut fort innocemment, & ſomptueuſement; il faiſoit

grand chere. Il fut Prevost des Marchands. Ils ont eu de grands biens d'un de leur cousins, nommé le Gendre, qui estoit Tresorier, & qui n'ayant que deux filles, qui moururent toutes deux en un jour, donna son bien à M. de Villeroy le grand pere, & le substitua à ses enfants. Jamais M. de Villeroy n'a esté avaricieux (*a*). La maison où se tient M. le President Jeannin, où a demeuré M. le Prince, avoit esté bastie par ce Tresorier le Gendre.

M. d'Alincourt avoit fait mettre dans les Cahiers de Lion, que la Reine seroit remerciée de leur avoir donné pour Gouverneur M. d'Alincourt. L'on s'en est mocqué (*b*).

J'ay fort cogneu le Sieur Corbinelli Florentin. C'estoit un fort bel esprit. Il estoit tres-capable des affaires du monde, & y

(*a*) *N'a été avaricieux.*] Peut-être M de Thou dit-il cela par rapport à ce que dans un des *Tableaux* des premieres editions du *Catholicon d'Espagne*, ce Seigneur étoit accusé de s'être laissé corrompre par l'or d'Espagne. Quoi qu'il en soit, la calomnie de cette accusation fut bien tot averée, & l'avarice regne si peu dans la maison de Villeroi, qu'encore aujourd'hui (1727) on s'y porte de soi-même à faire pension à tel Illustre que le Roi n'auroit, ce semble, jamais dû oublier. *L. D.*

(*b*) *L'on s'en est mocqué.*] Cela est effacé dans le Manuscrit. *D. M.*

y avoit un merveilleux jugement. Il espousa une Angloise, dont il a eu des filles, qui sont encores à la Cour, au service de quelques Dames. La Comtesse de Fiesque en a une. Il avoit peu de moyens, mais vivoit avec un tel mesnage & estoit si nettement & proprement habillé que rien plus. Il estoit grand amy de l'Abbé d'Elbene.

L'Abbé d'Elbene avoit un bel esprit, & avoit bien estudié. Le Roy luy donna un estat de Maistre des Requestes, qu'il n'exerça pas. Quand il fut à la Court il se brouilla parmi les Grands; ce qui fut cause qu'il eut de mauvaises fortunes. M. d'O luy en vouloit, & M. le Grand. Le feu Roy Henry III estant à Tours après la revolte de Paris, L'Abbé d'Elbene luy fit paroistre qu'il avoit quelque intelligence, pour luy conserver le Bois de Vincennes. Il eut charge de s'entremettre, & pour ce il avoit un courrier, qui alloit & venoit souvent de Paris à Tours. M. d'O dit au Roy, que l'Abbé estoit un traistre, & qu'il ne luy disoit toutes les nouvelles qu'on lui escrivoit de Paris. Le Roy commanda que ce courrier fut arresté. L'Abbé en fut adverti par le Roy mesme, qui lui commanda aussi de l'arrester. Ce qu'il ne fit pas: car si tost

quil vit le courrier, il l'advertit de tout, & le fit evader: mais il ne pût si bien faire qu'il ne fust pris, & mené au Roy, & confessa que l'Abbé l'avoit adverti. Aussi-tost M. de Richelieu eut charge du Roy de se saisir de l'Abbé, & à trente pas du Roy il fut arresté, & conduit chez le Capitaine des Gardes, où il voulut estre mené. Si-tost qu'il fut en la chambre il demanda où estoit la garderobbe, & là il jetta les lettres dans le privé; ce qu'un Garde apperceut, & en advertit le Roy, qui fit chercher, & furent trouvées. Elles ne le chargeoient pas fort, mais augmenterent le soupçon que le Roy avoit de luy. M. de Versigny fut nommé par le Roy pour l'interroger, & faire inventaire de ses papiers, où je le servis fort. Car à ma priere M. de Versigny adoucit le Roy, & retira quelques papiers, entr'autres une infinité de lettres des Dames de la Court à leurs favoris, & de leurs favoris à elles, toutes originaux. Entr'autres de St. Mesgrain à Madame de Guise qui vit à present, où il y avoit de grandes injures contre le Roy Henry III. Ces lettres ne furent inventoriées, & me furent baillées. Je les rendis à l'Abbé, avec promesse de les bruller. Toute l'excuse qu'avoit l'Abbé de cette familiarité dans Paris,

estoit

estoit la crainte qu'il avoit que l'on fist quelque desplaisir à sa mere qui y estoit. Il n'avoit eu mauvaise volonté & estoit *Navarriste*, comme on disoit lors. Enfin après quelque tems le Roy se resolut de finir cet affaire, & le fit venir devant luy, & luy prononça son jugement, qui fut qu'il se retirast pour deux ans en Italie, & qu'il ne le vouloit plus voir. Cela fut vers Pasques de l'an 1589. Luy, au lieu d'aller en Italie, alla en Languedoc vers M. de Montmorency, où il fut quelque temps. Si tost que le Roi fut tué, qui fut en Aoust ensuivant, l'Abbé revint à la Court trouver le Roi dernier mort, & l'ayant salué trouva moyen de luy dire qu'il avoit ces lettres. Ce qui pleut tellement au Roy, qu'il l'avoit tousjours auprès de luy. Si bien qu'un jour près de Vendosme, le Roy allant par les champs, ayant l'Abbé à son costé, le chemin estant estroit, le cheval de l'Abbé cheut dans un precipice, qui luy demit l'espaule. Ce qui fascha le Roy, & le fit porter au Camp devant Vendosme, où il le fit panser, & ne pût se tenir que le lendemain il ne le fist apporter en son quartier, pour deviser de ces lettres. J'estois tout frais venu d'Italie, d'Allemagne, & de Suisse, où le feu Roy m'avoit envoyé.

Je

Je me faschay fort contre l'Abbé de ces lettres. L'Abbé d'Elbene, M. de Boissise (a) & moy, nous joignismes ensemble, pour sauver M. Chrestien à la prise de Vendosme. Durant le siege de Paris il mourut à St. Denys, d'une fievre chaude, où l'air est fort gros, & les eaux tres-mauvaises, qui passent par le plastre.

Le jour des Rameaux, l'Abbé estant encores en prison, le Roy allant à la procession qui se fait à Tours fort solemnelle par la Ville, le jeune Cardinal de Bourbon estant avec luy, accompagné de toute sa Court, le Roy & le Cardinal contesterent sur ce que le Roi disoit que son Abbé de Bellosane (b) estoit de la Ligue, M. le Cardinal lui disoit qu'il n'avoit aucun serviteur qui en fut, & qu'il respondroit de Bellosane comme de luy mesme. Le Roy luy dit j'en croiray un tel, qui estoit moy, là present. L'on m'appelle, le Roy me demande s'il n'estoit pas vray que l'Abbé de Bel-

(a) *M. de Boissise.*] Jean Thumery de Boissise, que M. de Thou nomme dans son Testament l'un des tuteurs de ses enfans, & à qui il dedie conjointement avec M. du Puy sa Tragedie Latine, *Parabata vinctus.* *D.*

(b) *Abbé de Bellosane.*] Jean Touchard, natif d'Issi proche de Paris. Il avoit été Precepteur du jeune Cardinal de Bourbon. *D. M.*

Bellosane estoit Ligueur. Je fus fort surpris à cette question, & luy dis, Sire, je ne puis croire qu'aucun des Grands de vostre Court, ny moins des Princes de vostre sang ayent des Ligueurs à leur suite. Il me dit, je ne vous demande pas cela. Alors le Roy dit au Cardinal, Voyez, il n'oseroit dire ce qu'il pense en vostre presence, mais je sçai qu'il croit que Bellosane est de la Ligue. A l'instant il me dit, Et bien eussiez-vous jamais creu que l'Abbé d'Elbene en eust esté? Je lui repartis, Sire, quand j'ay veu que vostre Majesté l'avoit fait arrester pour ce sujet, je me suis tasté moi-mesme, pour voir si j'en estois. Le Roy me dit, je sçais bien que vous n'en estes pas, encores que vous soyez bien de ses amis. Car nous demeurions ensemble.

(a) J'ay cogneu le bon homme de Roques, qui se nommoit *Secondat*. Il demeuroit à Agen, & si estoit de Bourges. Il avoit espousé la sœur de la femme de Jules Scaliger, si bien qu'il estoit Oncle de M. Scaliger. Lors qu'ils y furent en leur commission, il traitta les principaux. Là Silvius Scaliger y estoit, qui portoit les armes, & ne sçavoit pas beaucoup. Ce Ro-

(a) La plus grande partie de cet Article se trouve dans les Memoires de la Vie de M. de Thou, Liv. II. D. M.

Roques a laiſſé beaucoup d'enfans, un entr'autres, qui a ſouſtenu le ſiege d'Oſtende long-temps, & fut tué quinze jours auparavant la reddition. Il en a encores un qui eſt à la Court fort melancholique.

C'a eſté un Fregoſe Eveſque d'Agen, qui fit venir Jules Scaliger en ce pays. Il y en avoit encores un de cette maiſon lorsque j'y eſtois, qui ſe nommoit Octavianus Fregoſus, fort bon Prelat, & homme de bien.

Bajaumont (*a*), qui eſtoit à la Reine Marguerite, eſtoit de fort bonne maiſon, de la maiſon de Duras.

Patiſſon eſtoit d'Orleans, & ſçavoit quelque choſe.

L'on ne ſçavoit de quelle Religion eſtoit Gorbinelli (*b*): c'eſtoit une religion politique, à la Florentine: mais il eſtoit homme de bonnes mœurs.

Il ſe paſſa entre l'Abbé d'Elbene & un Ambaſſadeur d'Angleterre pluſieurs choſes, qu'il

(*a*) *Bajaumont.*] Domeſtique de la Reine Marguerite, & l'un de ſes favoris encore en 1608. Voyez le *Journal* de l'Etoile, Tom. II. p. 234 & 247. Cet homme n'eſt pas non plus oublié dans le *Divorce Satirique. L. D.*

(*b*) *On ne ſçavoit de quelle Religion eſtoit Corbinelli*, &c.] Voyez ſon Article dans le Dictionnaire Hiſtorique & Critique de M. Bayle. *D. M.*

qu'il faut oublier. Ils estoient grands amis.

L'on me monstra à Agen le lieu où est enterré Jules Scaliger, dans une Eglise, à costé d'un autel.

Le bon homme Roques me fit un conte d'un vieil Maistre des Requestes Fumée, qui avoit grande autorité, & qui fut envoyé en Gascogne, pour reformer la justice. Estant arrivé sur le soir en un lieu, appellé le Port S[te] Marie, il demanda s'il estoit près d'Agen. On luy dit qu'il n'y avoit plus que deux lieues, il se delibere d'y aller. Il fut adverti que ces deux lieues estoient grandes, & qu'il y avoit mauvais chemin; il ne voulut pas laisser d'aller, & se mit en chemin, qu'il trouva si mauvais, qu'il arriva à minuit à Agen, ses chevaux harassez, & ses gens malades. Luy irrité de cela, ne voulut lors voir personne. Le lendemain il fit assembler la Justice, & après avoir fait lire sa commission, avant que passer oultre, il ordonna, & voulut que son Ordonnance fust gardée & la fit enregistrer, que doresnavant l'on conteroit depuis le Port S[te] Marie jusques à Agen six lieues (ce qui fut trouvé ridicule) il est certain qu'il y en a neuf de ce pays (a).

C'est

(a) Cette histoire est inserée dans le premier livre des Memoires de la Vie de M. de Thou. *D. M.*

C'est Enguerran de Marigny qui a basty Marcoussy, & ceux de Balsac, qui le possedent à present, ne l'ont que par filles. Une partie de la succession d'Enguerran estoit escheuë à l'Amiral de Graville, qui a vescu près de cent ans. (Car il estoit lors du Roy Charles VIII, & feu M. le premier President de Thou l'a veu.) Une de ses filles fut enlevée par le bisayeul de feu M. d'Entragues, lequel il ne voulut jamais voir qu'à la mort, qu'il lui pardonna & à sa fille.

Une des principales accusations contre le Comte d'Auvergne estoit, qu'il avoit eu communication avec l'Espagnol, & qu'il en avoit receu argent. Par son interrogatoire il avoit dit simplement, que le Roy le luy avoit permis; dont on se mocqua. Mais estant devant la Cour, il dit, que l'on avoit trouvé possible estrange sa responsé touchant la communication qu'il avoit euë en Espagne; mais qu'il avoit un Brevet du Roy, qui luy permettoit de ce faire. Il tira de sa poche ce Brevet, signé de M. de Villeroy, qui portoit permission audit Sieur Comte de traitter, recevoir argent & pensions du Roy d'Espagne, pourveu qu'il en advertit sa Majesté. Il fut leu au bureau, & l'original veu de tous les

les Messieurs. L'on trouva cela estrange. Alors je dis assez haut à un des Messieurs, qui estoit près de moi; l'on a voulu perdre cet homme: ce qu'entendit le Comte en sortant. Car il dit à Desfontis, qui le conduisoit; je me console de ce que j'ai oüy qu'un de mes Juges, je ne sçay quel, ayant veu le Brevet du Roy a dit, que l'on m'a voulu perdre. Mais la response à cela estoit, qu'il n'avoit pas donné advis au Roy de tout ce qu'il avoit traitté avec le Roy d'Espagne.

Je m'estonne de ce que Philippes de Comines n'a point parlé de Tristan l'Hermite, tant renommé du temps de Loüis XI. Il laissa de grands biens. La Principauté de Mortaing en Gascogne en estoit, qu'achepta M. le Marescha1 de Matignon. Il estoit comme Grand Prevost du Roi Loüis XI, & possible estoit celui qui avoit mis Philippes de Commines dans les cages.

Petrus Montaureus estoit Maistre des Requestes, fort sçavant aux Mathematiques. Il estoit Garde de la Bibliotheque du Roi, & avoit une tres-grande Bibliotheque de Manuscrits de Mathematique. Il estoit grand amy de M. l'Hospital, qui fit son Epitaphe, qui est imprimé, duquel M. de Pibrac a osté ce vers,

E-

Exul ob assertum verae pietatis honorem.
Il fut chassé d'Orleans, qui estoit son pays, & se retira à Sancerre, où il mourut, un an avant la S^t. Barthelemy. Sa Bibliotheque fut pillée à la S^t. Barthelemy. Il laissa un fils, que j'ay cogneu aux Universitez, qui fut Conseiller au Grand Conseil.

Je lui ay parlé d'une Histoire de Flandre, intitulée *Leo Belgicus*, d'un nommé Michaël Aitzingerus Austriacus, qui est une sotte & crotesque Histoire. Il m'en dit autant. Mais ce qui en est bon, ce sont les dattes, qui sont fort exactement remarquées, & les plans & sieges des villes, les camps & batailles bien representez, dont il s'est beaucoup servi pour les descriptions. Il parle fort mal Latin.

Il m'a remarqué, parlant des Nobles de Flandre, qu'un appellé Lamorail de Noircarmes, se nommoit Amurat. C'est un nom de la famille, qui leur a esté porté de la Terre Sainte: mais à cause que c'est un nom de Turc, ils l'ont voulu un peu changer.

J'ai veu Philippes de Marnix de Sainte Aldegonde au siege de Paris, & ay logé trois mois en mesme logis que lui, & le vieil Baron de Dona, qui amena les Reistres en France, qui vit encores. Marnix estoit

eſtoit poli, mais ce n'eſtoit pas grand choſe. Il eſtoit Chancelier de Gueldres. Il a mis la Religion en rabelaiſerie (*a*); ce qui eſt très-mal fait.

Maffée Jeſuite, qui a fait l'Hiſtoire des Indes, a eſcrit la Vie du Pape Clement, à deux années près, car il mourut avant le Pape. Elle n'eſt pas imprimée. Je ne l'ay jamais ſceu avoir. Le Pere Sirmond m'a dit qu'elle eſtoit faite (*b*).

Les

(*a*) *En rabelaiſerie.*] La Preface du *Tableau des differens de la Religion* a prevenu cette objection. *E. D.*

(*b*) *Maffée a eſcrit la Vie du Pape Clement*, &c.] Voici la remarque que Dom Bonaventure d'Argogne, déguiſé ſous le nom de *Vigneul Marville*, a fait ſur cet Article dans ſes *Mélanges d'Hiſtoire & de Litterature*, Tom. II. p. 53. Edit. de Paris 1725. « On fait dire à M. de Thou dans le *Thuana*, que « le Jeſuite Maffée avoit écrit la Vie de Clement « VIII. à deux années près, parce qu'il mourut a- « vant ce Pape; que cette Vie n'a point été im- « primée; mais que le P. Sirmond aſſuroit qu'elle « étoit faite. Le Cardinal Bentivoglio qui commu- « niquoit tous les jours avec le P. Maffée dans le « Vatican, où ils etoient logez tous deux, temoi- « gne au contraire que cet Ouvrage n'étoit guere « avancé: *Haveva di già cominciato, à metter le mani « nell' opera; ma prevedevaſi ch' egli difficilmente have- « rebbe potuto condurla à fine, perche di già ſi trovava « molto aggravato da gl'anni e tanto dalle fatiche nelle « compoſitioni paſſate, che il viguore manifeſtamente gli* man-

Les Vies des Papes, qu'a adjouté Cicarella à Onuphre, sont bonnes, & y a des particularitez. Je m'en suis servi. Il parle fort mal Latin: l'Italien de lui n'est pas grand chose.

Le jeune Cardinal de Bourbon & M. le Prince sont fort semblables & de face & d'humeurs. Le Cardinal de Bourbon avoit cela de beau, qu'il aimoit les belles choses, les beaux meubles, & vouloit de l'ordre. Ce fut lui qui fit le tiers parti. Touchart, l'Abbé de Bellosane, qui estoit son maistre, & M. du Perron estoient ceux qui le luy avoyent persuadé. Il commença à Tours. M. de Souvrai en fut adverti, qui le manda au Roy, & moy je fus en Court, pour en advertir le Roy. Le Roy manda le Cardinal, qui amena Bellosane & du Perron. L'un, qui estoit un Pedant, ne pût estre gagné, l'autre fut introduit près du Roy par M. le Grand, qui l'aimoit fort, & luy descouvrit tout le parti, & trahit son maistre. Nonobstant qu'il fut descouvert ils ne laisserent pas de faire l'entreprise de Mante, qui estoit de se saisir de

" *mancava per altre nuove presenti.* De sorte que s'il " y a une Vie de Clement VIII, qui soit attribuée à " Maffée, il faut dire qu'un autre l'a poursuivie, & " y a mis la derniere main." *D. M.*

de la perſonne du Roy, & de tuer Meſſieurs les Mareſchaux de Biron & de Bouillon. Celuy qui devoit executer cette entrepriſe eſtoit M. l'Amiral de Villars. Le Medecin Duret faiſoit la menée, & avoit donné le rendez-vous à M. l'Amiral de Villars, & à M. de Belin, pour arreſter du jour. L'Amiral trouva qu'il eſtoit impoſſible de tant entreprendre, que le Roy avoit deux mille Gentils-hommes avec luy, & qu'à un des Fauxbourgs de Mante il y avoit deux mille Anglois. Duret reſpondoit à tout, & diſoit, que la quantité d'hommes qu'il y avoit dans la ville rendoit l'execution plus facile, & qu'ils s'empeſcheroient l'un l'autre, comme firent les Reiſtres à Aulneau, & que M. d'O, Gouverneur de Mante, qui y avoit ſa compagnie, empeſcheroit les Anglois de paſſer. M. de Villars vit qu'il n'y avoit apparence. M. Duret le perſuadoit, & le chargeoit de tuer les deux cy-deſſus nommez, & de ſe ſaiſir du Roy, ou d'en faire ce que par leur prudence ils adviſeroient. Toute cette trahiſon fut deſcouverte de cette façon. Un nommé Balbani, qui eſt encores à la Court, pauvre & miſerable, & mangé de verole, fut envoyé à Rome par le Cardinal, & fut rencontré en chemin par Desportes Baudouin, qui eſtoit à M. du Maine. Ce Deſportes fit

ſi bien qu'il vit les Inſtructions de Balbani, & en fit deux copies, qu'il envoya à M. du Maine par diverſes voyes. L'une fut ſurpriſe & envoyée au Roy. Le Cardinal, voyant que cet affaire ne pouvoit avoir effect, ſe retira à Gaillon, & taſcha de perſuader à l'Amiral de Villars, Gouverneur de Rouen, de le venir enlever comme par force, & le mener à Rouen, & le faire Roy. M. de Villars n'y voulut entendre, & dit, que s'il avoit fait ce coup il auroit un maiſtre dans Rouen, qu'il n'en reconnoiſſoit aucun, non pas meſme M. du Maine. Depuis que le Cardinal ſe fut mis le tiers parti en teſte, il ſe fit mocquer de luy. Le Roy le meſpriſa, & de dépit il tomba malade, & mourut, après avoir eſté long-temps au lict. Il eſtoit riche de plus de cent mil eſcus de rente en benefices. Il avoit tous ceux de feu M. le Comte de Soiſſons, de Monſieur de Rheims & du Prince de Conty. Il eſtoit fort avare. Ce Belloſane le gaſtoit. Dom Auger, Prieur des Chartreux, qui le gouvernoit, le fit enfin chaſſer. M. d'Entragues eſtoit du tiers party.

Avant que le Cardinal euſt mis en ſa teſte le tiers party, il affectionnoit fort le Roy, & diſoit ſouvent, qu'il euſt donné cent mil eſcus d'une Meſſe pour le Roy, où

il

il eust assisté. Il tourna aussi-tost. Car quand le Roy se voulut convertir, il ne l'approuvoit pas, & fit ce qu'il put pour empescher les Prelats de s'y trouver, en gaigna aucuns, comme l'Evesque de Séez, & dit, qu'il en falloit adviser sa Sainteté, & qu'on ne le pouvoit faire. Nonobstant cela, les Prelats s'assemblerent en presence du Roy, qui l'instruisirent, & n'y eut jamais que M. de Bourges qui parlast. Comme ils estoient assemblez, M. le Cardinal de Bourbon entra, incontinent le Roy luy dit, qu'il n'avoit que faire là, & qu'il n'estoit point Evesque ni Prestre; qu'il recevoit le revenu de Rouen, mais qu'il n'en faisoit la charge: & luy dit, qu'il en sçavoit plus que luy, & qu'il estoit prest de disputer. Il sortit.

Si-tost qu'il eut formé le tiers party, je le quittay, bien que je fusse fort aimé de luy (*a*). Parlant à moy du Roy il me dit, qu'il estoit Huguenot. Je lui respondis: tout Huguenot qu'il est, vostre salvation en ce monde dépend de luy, & faut que vous sçachiez, que si Dieu ne l'eust fait naistre en cette saison, que jamais la Couronne eust rentré en vostre maison. C'est son bras qui l'a fait regner.

Le Roy se voyant un peu establi après sa

(*a*) Il lui a dedié sa Paraphrase en Vers Latins sur Job. *D.*

ſa converſion, fit aſſembler ſon Conſeil, tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, où le Cardinal de Bourbon eſtoit. Le Roy fit un beau diſcours, & bien raiſonné, ſur ce qu'il avoit deliberé de caſſer l'Edict, par lequel aux Eſtats de Blois il avoit eſté declaré deſcheu de la Couronne, diſant s'il ſubſiſte, vous ne me devez obeïr, parlant à ces Meſſieurs de ſon Conſeil, & en ce faiſant je deſire auſſi les troubles pacifiez, remettre ſus l'Edict de Pacification. A cela M. le Cardinal dit, qu'il y falloit penſer, & qu'il n'en falloit pas reſoudre ſi promptement, & qu'il croyoit qu'aucun des Eveſques lors preſens ne ſeroit de cet advis, & qu'ils ſortiroient avec luy. Alors il ſe leva, & ſortit du Conſeil, ſans qu'aucun Eveſque le ſuiviſt. Eſtant deſcendu en bas, le Roy le renvoya rappeller, & luy dit: Eh bien, Mon Couſin, où ſont les Eveſques qui vous ont ſuivi? Eſcoutez mes raiſons, les voicy. Il recommença ſon diſcours. Il en fit opiner en la preſence du Cardinal, & paſſa tout d'une voix l'advis du Roy.

M. d'O mourant envoya un Gentilhomme au Roy, le ſupplier de ne point croire qu'il fuſt de l'entrepriſe de Mante. Le Roy faiſant cette hiſtoire du vivant de M. d'O, ne le nommoit pas, parce qu'il l'aimoit, & qu'il manioit ſes finances; mais ſi-toſt qu'il

fut

fut mort, il le mit dans l'hiſtoire.

Un jour il raccontoit cette hiſtoire en preſence du Procureur General de la Gueſle, & nommoit ſouvent le Medecin Duret. M. de la Gueſle luy dit, voulant excuſer la Famille, Sire, il y en a un au parquet, qui eſt fort affectionné à voſtre ſervice. Je le ſçay bien, dit le Roy, cela n'empeſche pas que le Medecin ne m'ait fait ce meſchant tour. Il ne ſe voulut jamais fier depuis au Medecin Duret, ny voulut que la Reine s'en ſerviſt.

M. le Cardinal du Perron (*a*) eſtoit fort miſerable à Tours, & n'avoit aucuns moyens. Un Jacobin, nommé Beranger, le logeoit, & luy fourniſſoit de ce qu'il avoit affaire de linge & d'habits: car le Cardinal de Bourbon eſtoit ſi avaricieux, qu'il ne donnoit rien à ceux qui le ſuivoyent.

M. le Marquis de Piſani & M. l'Eveſque du Mans (*b*), revenans de Rome ſur les galeres, furent pris par un Corſaire, nommé Barbe Rouſſette. Ce Corſaire les tint huict jours, & avoit deliberé de tirer rançon d'eux. M. de Piſani, voyant qu'un jour

(*a*) *Du Perron.*] Voyez les Notes ſur la *Confeſſion de Sancy*. *L. D.*

(*b*) C'étoit Claude d'Angennes de Rambouillet, Ambaſſadeur à Rome ſous Sixte V. *D.*

jour ce Corſaire avoit quitté ſa galere, & qu'il avoit donné ſes priſonniers en garde à ſes gens, ſe delibera de ſortir ſans rien payer, & ſe ſauver. M. du Mans n'en eſtoit d'advis, craignant la furie du Corſaire. Enfin M. de Piſani ſe faſcha contre luy, & luy dit, Allez prier Dieu, je feray le reſte. Ce qu'il fit; car il tua le Capitaine qui l'avoit en garde, & quelques-uns des principaux, & ſe ſauverent.

Madame de Larchant, qui vit encores, eſt fille de Jarnac, qui fit le duel en preſence de Henry II.

Je vis bleſſer le Roy Henry II (*a*) par Mongommery. La Reine Mere fit démolir les Tournelles pour ce fait: lieu ainſi appellé, à cauſe d'un vieux Chaſteau, où il y avoit beaucoup de tournelles.

Madame la Comteſſe de S. Paul, fort courageuſe, eſt de la maiſon de Caumont. C'eſt cette heritiere ſi riche, dont il eſt parlé dans le *Catholicon*, que M. du Maine voulut avoir pour ſon fils. C'eſt une tres-ancienne maiſon. M. de la Force en eſt, & eſt puiſné, & le grand procez qu'il avoit,

(*a*) *Je vis bleſſer Henri* II.] M. de Thou étoit né le 9 Octobre 1553, & le Roi Henri II fut bleſſé le dernier Juin 1559. Il s'en falloit donc trois mois & plus, que M. de Thou n'eût ſix ans complets, lors de cette bleſſure. *L. D.*

avoit, dont M. du Puy estoit Rapporteur, estoit contre Madame la Comtesse de S. Paul, pretendant que tous les biens qu'elle a estoient substituez aux masles, à l'exclusion des femmes. Il perdit en partie. Le Comte de Lausun est de cette maison. C'est un nom affecté à cette maison que *Nompar*.

Le Cardinal de Bourbon sur la fin de ses jours fut gaigné par les Jesuites, tellement que lors qu'ils furent chassez, il s'opposa pour eux; l'on n'y eut aucun esgard. Estant malade, quelques cinq mois avant que de mourir, il fut persuadé par le Pere Commolet, Jesuite, de faire faire des ornements d'Eglise de drap d'or pour eux: aussi-tost il envoye chez un marchand, qui en apporta pour deux mil escus. Comme ce marchand demanda l'argent, on luy dit qu'il revint le lendemain, & qu'il auroit son argent. Le lendemain estoit un jour de feste, il ne laissa pas d'aller pour avoir son argent, & arrester de tout le prix. Il sçeut que le matin mesme, en presence du Pere Commolet, le Cardinal avoit fait tailler tous ces ornements, ce qui fascha fort ce marchand. Le Pere Commolet le vint appaiser, & luy asseura sur ses Saints Ordres, que l'on n'avoit pas mis le ciseau dans

son drap qu'après la Messe. Ce marchand perdit une partie de son drap.

Le Cardinal de Bourbon pretendoit que la Bibliotheque du Roy luy appartenoit, & que Henry III la luy avoit donnée. J'en demanday au Roy la garde, & en parlay au Cardinal, qui dit que c'estoit à luy. Je luy dis qu'il en falloit parler au Roy. Le Roy dit, que c'estoit un meuble de la Couronne, qui ne se pouvoit vendre ny donner, qu'il avoit ses Officiers, & qu'il la garderoit mieux que luy, & qu'il avoit de l'argent pour en avoir une autre.

Le bon homme Cardinal de Bourbon, l'Oncle, que la Ligue fit Roy, estoit fort liberal, & avoit bien du Prince.

Si l'on eust creu M. de Villeroy, il n'y eust eu que M. d'Ossat, qui eust esté employé à l'absolution. Il sçavoit comme l'affaire se devoit terminer. Ce fut M. le Grand (*a*) qui y fit aller le Cardinal du Perron. La prise de Paris, que fit le Roy, eut plus de pouvoir sur le Pape, que toute l'eloquence du monde.

M. Cujas avoit deliberé, au cas qu'il mou-

(*a*) *M. le Grand.*] Roger de S. Lari, Duc de Bellegarde & Grand Ecuyer. On a vu ci-dessus que du Perron avoit gagné les bonnes grâces de ce Seigneur. *L. D.*

mouruſt ſans enfans, de donner ſes biens à M. Scaliger (*a*).

Jules Scaliger eſcrit ſouvent à un nommé Gaufredo Caumontio, qui eſtoit Pere de Madame la Comteſſe de St. Paul, qui ſe maria fort vieil, & s'appelloit le *Protonotaire.* Il eſtoit de la Religion. Au procez, dont M. du Puy eſtoit Rapporteur, il ſe voyoit un Teſtament du Pere de Gauffridus, qui avoit ordonné, qu'on diroit pour luy douze cens Meſſes. L'on dit alors, c'eſt pour ſes ſucceſſeurs, qui n'en font gueres dire.

Il n'eſtoit pas tolerable à Lipſe d'avoir donné ſa robe à la Vierge Marie, mais bien au grand-pere de M. de Palaiſeau, qui ne ſçavoit pas lire, qui donna par teſtament deux robes à la Noſtre Dame des Carmes, l'une fourrée, qu'on luy devoit donner à un certain jour, & l'autre de ſatin moreau: ce ſont les mots du teſtament.

J'ay veu Veſale à Paris, quand il vint pour la bleſſure du Roy. Il reſſembloit à Mayerne Medecin. Il fit un eſſay admirable de ſa ſcience en l'Anatomie: car ayant les yeux bandés, il deffia qu'on le puſt trom-

(*a*) *Cujas &c.*] Du moins avoit-il, diſoit-on, fait Scaliger heritier de ſes livres; mais jamais celui-ci n'en vit rien. Voyez le *Scaligerana* au mot *Maſſon* *L. D.*

tromper aux os d'homme, & qu'on luy apportast quelques os que l'on voudroit, qu'il les discerneroit ; ce qu'il fit. Au partir de France il s'en alla en Ægypte & en Palestine, & fit un fort grand voyage. Au retour il mourut à Zante ou Zacynthe, qui est sous les Veniticns ; ils luy firent faire un sepulcre.

M. de Vic a la salade dans laquelle le Roy Henry II. fut blessé ; il y a encores du sang.

M. de Humieres estoit fort genereux, & d'une fort ancienne & grande maison, & riche. M. de Humieres, le jour que le Roy prit Paris, me fit le conte de M. de Fourcy (*a*). Car ayant trouvé M. de Humieres dans le jardin du bailliage, & ledit Fourcy avec luy, il me dit, connoissez-vous cet homme ? Quand il vint à mon service, le plus malotru de mes valets de chiens a un meilleur manteau que luy n'avoit. Il a de l'esprit. Le Roy Henry III voyant la France perduë, m'abandonna la Picardie, avec pouvoir de lever tout ce qu'il avoit droit d'y lever. J'en donnay la charge à Fourcy, où il a fait ses affaires, & si bien, qu'il

(*a*) *M. de Fourcy.*] M. de Fourcy, dans cet Article, doit être Jean de Fourcy, Secretaire des Finances, & depuis aussi Secretaire du Roi, jusqu'en 1607. *L. D.*

qu'il me parloit d'achepter une des mes terres six vingts mille francs. Il a gaigné deux cens mille livres avec moy, & moy je suis engagé de deux cens mil escus. L'on ne sçait d'où est M. de Fourcy. La maison de M. de Humieres est tombée au Vicomte de Brigueil, qui s'acquite, & a vendu le Marquisat d'Ancre.

J'ay fort cogneu le Cardinal d'Este, Loüis petit-fils du Roy Loüis XII, le plus liberal qui fut jamais, & le plus magnifique. Il avoit une grande amitié & tres-estroite avec le Cardinal Madruccio, Christophle, bien que l'un fust Protecteur des affaires de France, & l'autre d'Espagne. Ils se voyoient tous les jours trois heures, & leur amitié estoit venuë de leur magnificence. Le Cardinal d'Este vint en France, où il tomba malade à l'extremité. M. de Foix estant alors Ambassadeur à Rome, (j'y estois aussi) le Cardinal Madruccio en avoit un tel regret, & estoit en telle impatience, que par jour il envoyoit six courriers, à trois heures l'un de l'autre, qui avoient charge de partir de Paris en mesme temps qu'ils auroient veu le Cardinal d'Este; tellement que de trois en trois heures il avoit des nouvelles de sa santé. En-

fin il eut nouvelle qu'il estoit sauvé, & fit faire des feux de joye en sa maison aux champs, où M. de Foix le fut voir. A son arrivée il l'embrassa, & pleura de joye de ce que son bon ami estoit hors de danger. Il estoit fort goutteux, & dit à M. de Foix, le priant de s'approcher pour l'embrasser, *animus promptus, pedes poltroni.* Il le retint & bien vingt personnes avec luy, jusques au lendemain. Il luy fit ouïr la musique Italienne, Françoise, Allemande, Espagnole, Moresque, Turque, & voir les danses de tous ces pays-là, & puis à un seul signal les fit tous chanter ensemble, & dit *ecco l'arca di Noë.* Comme il fut question de se retirer, le Bourg où se devoit retirer M. de Foix, estoit à quelque cent pas du chasteau, ils trouverent vingt mulets noirs comme jayet, harnachez de velours noir, preparez pour les conduire jusques au bourg, où ils furent bien traitez, & n'y avoit lict qui ne fust de soye. Le Cardinal d'Este revint, & le Cardinal Madruccio mourut incontinent après entre les bras du Cardinal d'Este, & dit, que c'estoit ce qu'il avoit desiré.

J'ay veu Maldonat, qui estoit un grand homme, & l'ay ouï en ses leçons qu'il a fait sur tout le Nouveau Testament.

J'ay

J'ay fort particulierement cogneu vostre Oncle (*a*), & l'ay ouï prescher à S. Benoist. M. Houlier, grand juge de l'Eloquence, disoit, qu'il estoit le plus eloquent homme, avec prudence & jugement, qu'il eut jamais veu.

Le Cardinal d'Este, en la grande brouillerie du Grand Maistre de Malte, & de Romegas, retint chez luy le Grand Maistre & trois cens Chevaliers, qu'il desfraya trois mois dans Rome; & le Grand Maistre mort, fit porter son corps à Malte à ses despens. Cela luy cousta plus de cent mil escus. Il avoit du Roy près de cent mil escus de pension, & de bien tant en pension qu'en benefices. Il avoit de beaux benefices. Muret estoit à luy.

(*a*) *Vostre Oncle.*] Clement du Puy, Jesuite, grand Predicateur, dont vous pouvez voir l'éloge dans Florimond de Ræmond, au V livre de la Naissance de l'Heresie, chap. 3. Il étoit frere de Claude du Puy, Pere de Messieurs du Puy, Auteurs de ce Recueil. *D.*

FIN (*b*).

(*b*) Le Manuscrit finit ici. Quelcun y a ajouté les Articles suivans, qui, à quelques changemens près, ont passé dans les Imprimez du *Thuana*: mais ils sont effacez dans le Manuscrit, comme ne faisant point partie de ce Recueil. En effet, ils se trou-

vent dans le *Perroniana* aux Mots *Langues*, *Théologie*, *Philosophie*, & *Henri* III. Les voici.

Il a esté de nostre langue, ainsi que des fruicts qui se corrompent par les vers, avant que venir à maturité.

Il est de la Theologie comme de la Tortuë, de laquelle il ne faut point manger qui ne la veut manger toute: & de la Philosophie comme de l'Ellebore; si vous le prenez en masse il purge, si en poudre il tue. Aliſt. *Il faut prendre de la Philosophie ce qui en est de plus solide, sans s'arrester par trop aux subtilitez qui ne servent qu'à faire evaporer l'esprit.*

M. Miron, Medecin de Henry III, *disoit de luy, qu'il estoit courageux de la teste, non pas du cœur; magnanime de jugement & de resolution, plustost que d'inclination naturelle.* D. M.



AVER-

AVERTISSEMENT

SUR

LE PERRONIANA.

LE Perroniana *contient les bons mots & les Remarques critiques, historiques, & morales recueillies des conversations du Cardinal du Perron par Christophle du Puy, frere ainé de Messieurs du Puy. Claude Sarrau Conseiller au Parlement de Paris, distingué par son amour pour les Lettres, le copia sur l'exemplaire de Messieurs du Puy, & après sa mort Isaac Sarrau, son fils, donna cette Copie a Mr. Daillé le fils, qui rangea les Articles selon l'ordre de l'Alphabet. Mr. Daillé ayant parlé de ce Recueil à Isaac Vossius qui étoit à Paris, celui-ci souhaita de le voir, & en ayant eu communication, il en fit faire une Copie qu'il publia en Hollande* (1) *en 1669. sous ce titre:* Perroniana, sive excerpta ex ore Cardinalis Perronii. Per F. F. P. P.

(1) A la Haye chez Adrian Vlacq, & non pas à Geneve, *Genevæ apud Petrum Columesium*, comme porte le titre.

P. P. *Il y mit, sous le nom du Libraire, un petit Avertissement qui commence ainsi :* Damus, benigne Lector, quæ Jacobus & Petrus Puteani Fratres ex ore Clarissimi & Doctissimi Viri Cardinalis Perronii excerpta, Chartæ olim mandarunt. *Isaac Vossius avoit mis un semblable Avertissement à la tête du* Scaligerana, *dont le Manuscrit lui avoit aussi été communiqué par Mr. Daillé, & qu'il publia de même en Hollande en* 1666, *comme venant de* Jaques & Pierre du Puy. *Mais ces Editions étant pleines de fautes, Mr. Daillé se trouva obligé d'en donner de plus correctes, & dans la Préface de son Edition du* Scaligerana, *imprimée en* 1667, *il fit connoitre les veritables Auteurs du* Perroniana *& du* Scaligerana. *Le* Perroniana *fut imprimé à Rouen* (1) *en* 1669. *sur l'exemplaire même de Mr. Daillé, qui pour rendre cette seconde Edition plus conforme au Manuscrit Original, transporta à la marge quelques petites Notes que Mr. Sarrau & lui avoient faites sur cet Ouvrage, & qui dans l'Edition de Vossius se trouvoient inserées dans le Texte. Mr. Daillé mit à la tête de cette nouvelle Edition un* Avis au Lecteur, *où il marqua les avantages qu'elle avoit sur la precedente. Le* Lec-

(1) On mit dans le titre *Coloniæ Agrippinæ, apud Gerardum Scagen.*

Lecteur sera sans, doute, bien aise de le trouver ici.

„ *Comme la premiere Edition qui a paru de* „ *ce Livre, a été faite sur une fort mauvaise* „ *copie, il ne faut pas trouver étrange qu'el-* „ *le soit si pleine de fautes. On les a corri-* „ *gées le mieux qu'on a pû dans cette seconde* „ *impression, que l'on a conferée soigneuse-* „ *ment avec l'Original de celui qui a rangé* „ *les articles selon l'ordre de l'Alphabet* (1). „ *Il acheva ce petit travail dès l'an* 1663. *le* „ *cinquiéme de Juillet, & le Manuscrit sur* „ *lequel il le copia, étoit de la main de M.* „ *Sarrau, Conseiller en Parlement qui l'a-* „ *voit transcrit mot à mot de l'exemplaire mê-* „ *me de M. Pierre du Puy, en* 1642. *&* „ *finy le* 6. *jour de May. Ceux qui en vou-* „ *dront sçavoir davantage, n'ont qu'à lire la* „ *Préface qui est au devant de la deuxiéme* „ *Edition de* Scaligerana (2); *car elle peut* „ *aussi*

(1) Mr. de la Monnoye n'étoit pas au fait de ces Editions, lorsqu'il a dans ses Notes sur les Jugemens des Savans de Baillet, (Art. du Cardinal du Perron, No. 239, Tome II. m. 84): *le soin qu'Isaac Vossius prit de faire imprimer à la Haye le* Perroniana, *n'empecha pas Daillé le fils de le faire imprimer en France.* On ne parle pas ainsi de deux Editions, dont l'une est pleine de fautes, & l'autre très-correcte. Cependant on a copié cela dans le Moreri, à l'Article de du Perron.

(2) On trouvera cette Preface, qui est peu connuë, dans la nouvelle Edition qu'on donnera bien-tôt du Scaligerana.

„ *auſſi ſervir pour* Perroniana, *les Avertiſ-*
„ *ſemens qu'on y a donnez, n'étant pas moins*
„ *neceſſaires pour l'un que pour l'autre, puiſ-*
„ *que l'Imprimeur de la Haye n'en a pas vou-*
„ *lu faire ſon profit, & qu'il a été fort exact*
„ *à mettre encore dans le dernier tout ce que*
„ *l'on avoit trouvé à redire au premier.*
„ *Quant aux remarques, qu'il y a auſſi ſe-*
„ *mées çà & là, mais fort confuſement, on*
„ *n'a pas jugé à propos de les retrancher tout*
„ *à fait, & l'on s'eſt contenté de les renvoyer*
„ *au bas des pages, en les oſtant du texte mê-*
„ *me, où il ne doit entrer que ce qui eſt propre-*
„ *ment de l'Auteur. Et afin que rien ne man-*
„ *que à rendre cette Edition correcte, voicy un*
„ Errata, *que le Lecteur verra, s'il lui plaiſt,*
„ *avant que de paſſer outre.*

On s'eſt reglé ici ſur cette Edition; mais on n'a pas laiſſé de conſulter les autres (1); *ſur-tout la premiere, qui toute defectueuſe qu'elle eſt, a quelquefois ſervi à rectifier la ſeconde. On n'a rien oublié pour rendre cette nouvelle Edition préferable à toutes les precedentes. Ceux que Mr. Daillé avoit employez pour ranger les Ar-*

ticles

(1) Il s'en fit une *troiſieme Edition* à Rouen en 1691, ſous le nom de Cologne: mais elle eſt peu exacte: on n'y a pas même corrigé toutes les fautes marquées dans l'Errata de la ſeconde. Les Huguetans contrefirent celle-ci en 1694, & en copierent fidelement les défauts.

ticles selon l'ordre de l'Alphabet s'en étoient assez mal aquitez: On a tâché d'y remedier. On a mieux disposé les Notes de Mr. Sarrau & de Mr. Daillé, & on les a distinguées en mettant une S. *à la fin des premieres, & un* D. *à la fin des autres. On a joint à ces Notes plusieurs Remarques curieuses de Mr. le Duchat, dont nous sommes redevables à Mr. Des Maizeaux, qui en a aussi ajouté un assez bon nombre. Celles de Mr. le Duchat sont distinguées par ces Lettres* L. D.; *& celles de Mr. Des Maizeaux par* D. M.

Il n'eût pas été difficile de grossir ces Notes si on eût voulu relever tous les endroits qui peuvent donner prise à la Critique, mais on a cru qu'il ne falloit pas examiner les choses a la rigueur. Il faut se souvenir que ce sont ici les conversations du Cardinal du Perron, qui s'entretenant familierement avec ses Amis donnoit carriere a son imagination, & debitoit ses sentimens avec beaucoup de liberté; quelquefois même avec peu de discretion & de retenuë. Ainsi le Lecteur doit s'attendre à trouver ici bien des choses qui ne seront pas de son gout. Mais s'il vouloit conclure de la que ces choses n'ont pas été dites par du Perron, il raisonneroit très-mal (1): *d'ailleurs, ce seroit soupçonner*

(1) Mr. Chevreau a donné dans ce paralogisme. Ayant

çonner la fidelité de ceux qui nous ont donné ce Recueil & qui sont des personnes d'une probité reconnuë. Il ne s'agit pas de ce que le Cardinal auroit du dire; mais de ce qu'il a dit. Il s'est peint ici tel qu'il étoit, on le voit dans son naturel.

Le 10 de Mai 1736.

yant trouvé ici plusieurs choses qu'il desaprouvoit, il s'est imaginé qu'elles avoient été faussement attribuées à du Perron. Voyez le *Chevræana*, Tome I. pag. 158, de l'édition d'Amsterdam 1700.

PER-

PERRONIANA.

A.

ABSTINENTIA. Les premiers Chrétiens obſervoient ſi religieuſement & avec un tel zèle, l'abſtinence du ſang des choſes étouffées, que Tertullien dit, qu'entre les épreuves & les eſſais pour diſcerner les Chrétiens, on leur préſentoit à manger des boudins farcis de ſang, *botulos ſanguine refertos inter tentamenta Chriſtianorum*; & encore aujourd'hui tous les Chrétiens Orientaux l'obſervent ſeverement, & nous calomnient d'en avoir abandonné l'obſervation. Et toutesfois l'Egliſe Catholique l'a juſtement abandonnée, car elle a jugé, que c'étoit un précepte proviſionel, & à tems, qui ne devoit avoir lieu que juſques à ce que les Prophéties de l'éminence de l'Egliſe Chrétienne par deſſus la Synagogue fuſſent accomplies.

ACCENS. Les Hebreux les appellent *guſtus*, טעם, d'autant que c'eſt comme le goût & la ſauſſe de la prononciation; ce

ce qui fait que la Langue Italienne a beaucoup plus de grace & d'énergie lors qu'on la prononce, que la Françoise, laquelle n'a presque point d'accens: Il est vrai que pour écrire, notre Langue a beaucoup d'avantage sur l'Italienne.

ACOLYTHE. Il y en a qui disent, que ce mot vient *à non prohibendo*, mais je crois plutôt, qu'il vient de ἀκολουθεῖν, *sequi*, parce qu'il devoit toujours suivre l'Evêque, & l'Evêque ne pouvoit aller sans Acolythe.

ADORER. Ce mot se prend en plusieurs manieres; car il signifie quelquefois l'honneur ou l'adoration suprême & souveraine, que nous déferons à Dieu; & qui ne peut être déferée à d'autres qu'à lui: quelquefois il signifie une adoration inférieure & relative, & c'est celle que nous déferons aux Saints, quand nous les vénerons & les prions d'interceder pour nous. Et cette adoration s'appelle de Dulie, parce que les Saints sont *conservi* envers Dieu pour les hommes, ou bien parce que c'est une adoration qui se fait au serviteur par la creature. Le mot *adorare*, signifie aussi quelquefois une simple veneration, reverence ou salutation, & un

un honneur qui se fait même aux hommes, & il est ainsi pris en l'Ecriture plusieurs fois: car il est dit, Il adoroit l'Arche & puis le Roi: on dit aussi, *adorabilis Imperator*; & puis dans saint Augustin ou un autre Pere, il est dit, j'ai reçu tes Lettres & les ai adorées. On ne peut pas dire qu'on adorât des Lettres. Quand donc on dit, nous adorons les Saints, c'est à dire d'adoration de Dulie relative, qui se rapporte à Dieu; & l'adoration que nous faisons à Dieu, c'est par son essence: l'adoration de Superdulie est celle qui se défere à la Vierge, & elle est plus éminente pour la grace qu'elle a reçu de Dieu, plus particuliere que les autres Saints, pour avoir porté le Fils de Dieu en ses entrailles: & il ne faut point s'étonner, si ayant engendré son Createur de sa substance, & ayant reçu cette grace, qui surpasse toutes les graces, nous la devons honorer de quelque vénération plus relevée & éminente que n'est celle que nous déferons aux autres Saints. Saint Paul dit, honneur soit à tout homme operant bien; honneur ne veut dire autre chose, que cette adoration que nous déferons aux Saints. Bref, le mot d'*adorare*, à le pren-

prendre *strictè*, & en sa premiere origine, ne veut dire autre chose, que porter la main à la bouche, *manum ad os admovere*, c'est-à-dire saluër, faire la reverence, & comme nous disons, baiser les mains. *Crucem & clavos universa per orbem adorat Ecclesia.* Rusticus Diaconus, qui vivoit il y a plus de mille ans.

Les ÆTHIOPIENS ont la Circoncision, non pas, qu'ils croyent que ce soit un Sacrement, mais parce que par-là ils disent qu'ils sont fils d'Abraham; car ils disent qu'ils viennent d'une fille d'Abraham: & puis *ad munditiem*. Et pour cette raison ils circoncisent aussi les femmes, comme en Egypte aussi ils coupoient quelques pellicules. Les parties des Egyptiens qui sont humides, sont fort sujettes à se corrompre, & pour cette raison ils ont quasi toujours du sel en la bouche. Les Æthiopiens ont le Baptême de feu plus pour la necessité corporelle que pour créance qu'ils ayent qu'il soit necessaire; car au Baptême ils usent d'un petit fer chaud, qu'ils appliquent au front en trois endroits, plutôt pour les délivrer d'un mal d'yeux, à quoi ils sont sujets. Il n'y auroit pas de peine à les retirer pour tous

ces

ces points-là ; le point le plus important eſt la doctrine d'Eutychès & de Dioſcorus, qu'ils tiennent ſaints, & croyent leur doctrine fort opiniâtrement pour ce qui eſt des deux Natures, & nous appellent Neſtoriens. Pour la Tranſubſtantiation, ils la croyent comme nous : ils rejettent le Concile de Chalcedoine, qui condamna l'erreur d'Eutychès, & appellent Melchites ceux qui ſoutiennent la doctrine de ce Concile, à cauſe qu'il fut fait ſous l'autorité de l'Empereur Marcian, & Melchi en leur Langue veut dire Royal, & appellent Melchites ceux qui tiennent ce Concile, comme qui diroit Royaux. Ils communient ſous les deux eſpeces, mais non pas vrayement ſous les deux eſpeces, parce qu'ils n'ont pas de vrai vin, mais du jus tiré de raiſins ſecs ; car de vin ils n'en ont point. Ils reconnoiſſent le Pape, le tiennent pour chef de l'Egliſe, pourvû qu'il ne ſoit point hérétique, c'eſt auſſi la créance de tous les Peuples où la ſucceſſion a été conſervée par tout le monde & en quelque lieu que ce ſoit.

Affirmations. C'eſt un ſophiſme condamné par toutes les Ecoles, que d'argumenter des affirmations ſimples & poſi-

tives aux affirmations précises & exclusives. Comme par exemple, quand nous montrons aux Calvinistes, que la doctrine de la priere des Saints, de l'adoration de l'Eucharistie, & l'interdiction aux Prêtres de se marier, & autres semblables, ont toûjours été crûës, & pratiquées en l'Eglise depuis 1200 ans, il seroit impertinent de conclurre, qu'elles n'avoient été ni crûës ni pratiquées durant les quatre premiers siecles.

AGENT. Tout agent excellent corrompt son patient.

AGRE'MENT. Toutes choses pour être trouvées agréables, doivent participer de l'unité & de la multitude, autrement elles sont ou ennuyeuses ou extravagantes.

Monsieur D'AIX (*a*), frere de Monsieur du Fay. Monsieur de Rieux (*b*) lui dit un jour, parlant de Monsieur d'Aix, qu'à Tours au procès du Prieur des Jacobins, il opina que dorénavant en horreur de cet Ordre il falloit que le Bourreau fût vêtu en Ja-

(*a*) *Monsieur d'Aix.*] Paul Hurault de l'Hospital, Archevêque d'Aix. *L. D.*

(*b*) *Monsieur de Rieux.*] Jean Bertier Evêque de Rieux. *L. D.*

Jacobin; il dit, jamais S. Antoine n'eut une telle vision.

ALAMANDINUS, (ce nom étoit frequent parmi les Sarrazins) Roi des Sarrazins, ayant pris le fils d'un autre Roi nommé Arethas, il le sacrifia à Venus, dit Procopius. Saint Hierôme dit, que les Sarrazins adorent Venus à cause de Lucifer, au culte duquel la Nation des Sarrazins est dédiée. Ils dédioient principalement deux mois de l'année pour faire les offrandes à leur Dieu. *Procopius.*

ALANUS (*a*). Un Livre bien fait des con-

(*a*) *Alanus.*] Guillaume Alan, Allen, ou Allyn (car on trouve son nom écrit de ces trois manieres), né dans la Province de Lancastre, fut envoyé à l'Université d'Oxford en 1547 agé d'environ quinze ans, & entra dans le College d'Oriel auquel il fut agregé en 1550. Six ans après il fut choisi Principal de la *Halle* de Sainte Marie (*Saint Mary Hall*), & en 1558 ou environ il fut fait Chanoine d'York. Mais les affaires de la Religion ayant changé par l'avenement de la Reine Elizabeth à la Couronne, il sortit d'Angleterre & se retira à Louvain. Quelque tems après, le mauvais état de sa santé l'ayant obligé de changer d'air, il repassa en Angleterre, où il publia secretement quelques Ouvrages en faveur de l'Eglise Romaine, & s'attacha à faire des Prosélytes; ce qui ayant été découvert, il retourna en Flandres & se retira dans un Cou-

controverses de la Religion feroit un grand fruit en Angleterre. Monsieur du Perron lui dit, Alanus a si bien fait; il est vrai, dit-il, fort bien, mais il n'a pas des solutions telles qu'il faudroit. Alanus est celui qui a mieux écrit des Sacremens, & qui a penetré le plus avant. Ceux qui écrivent aujourd'hui, ne reflechissent jamais leurs esprits; & puis, je lis les Livres d'une autre façon qu'eux.

ALEMANS. La plus envieuse & la plus brutale Nation à mon gré, c'est l'Alemande, ennemie de tous les étrangers; ce sont des esprits de biere & de poisle, envieux tout ce qui se peut; c'est pour cela que les affaires se font si mal en Hongrie, car ils portent envie aux Etrangers, & sont marris quand ils font bien, & pour eux ils ne font rien. Si un François ou un Italien sort à l'écart, ils le tuent, cela est assu-

vent à Malines, & delà il passa à Douay, où il reçut le degré de Docteur en Théologie. Il étoit Chanoine de Cambray & de Rheims, lorsque Sixte V le fit Cardinal en 1587: & deux ans après il fut fait Archevêque de Malines. Il mourut à Rome le 6 d'Octobre 1594, après avoir publié plusieurs Ouvrages de controverse, & quelques Libelles seditieux contre la Reine Elizabeth. Voyez *l'Athenæ Oxonienses* de Wood. Tom. I. col. m. 235 & suiv. *D. M.*

assuré. Les Anglois encore sont plus polis de beaucoup, la Noblesse est fort civilisée, il y a de beaux esprits. Les Polonois sont honnêtes gens, ils aiment les François, & ont de beaux esprits; les Alemans leur veulent un grand mal.

ALEXANDRIE. Le Patriarchat d'Alexandrie est divisé en 4. Patriarchats; l'un qui est en Antioche, Grec qui reconnoît le Patriarche de Constantinople; un qui est Jacobite; un autre qui est en la Mésopotamie; & l'autre le Patriarche des Maronites. Le Patriarche d'Alexandrie porte deux étoles, & se dit, *Legatus natus summi Pontificis*. Par cela seulement il montre, qu'il ne pretend point le souverain degré par dessus le Pape. Ils tiennent ce titre depuis saint Cyrille. Le Patriarche d'Alexandrie se dit encore aujourd'hui *Judex Orbis*, & cela ils le tirent de ce qu'au Concile d'Ephese, Cyrille fut fait Vicaire du Pape Celestin, & tint sa place au Concile; Balsamon le dit.

ALIENATIONS. Toutes celles que l'on fait aujourd'hui du bien d'Eglise, sont toutes nulles, & ne sont pas juridiques, parce que le Pape n'y est point appellé, & un autre Roi les pourroit toutes casser, &

 fort

fort bien, car sans le Pape elles ne se peuvent faire.

ALLEGORIE. Les argumens allegoriques sont bons pour accompagner les preuves litterales, mais non pas pour les faire; & ont grace & énergie, quand il est question d'orner une créance déja reçûë & non contestée; mais ils ne sont pas suffisans pris chacun a part-soi, pour la faire recevoir quand elle est contestée & mise en dispute.

ALMAIN, & Ockam reduisent la sujettion du Pape à l'Empereur, non à la personne du Pape, mais aux Fiefs que l'Empereur a donnez au Pape, à sçavoir que ces Fiefs dont les Empereurs ont donné la proprieté au Pape, s'ils n'en ont relâché la Souveraineté par privilege special, demeurent sujets à l'Empereur.

Les AMADIS ne sont point de mauvais stile, ceux qui sont traduits par des Essars (a). Un jour le feu Roi voulut que je les lui lusse pour l'endormir, & après avoir lû deux heures, je lui dis, Sire, si l'on savoit à Rome que je vous lûsse les Ama-

(a) *Traduits par des Essars.*] Nicolas Herberai Seigneur des Essars a traduit les huit premiers Livres d'Amadis de Gaule. *D. M.*

madis, on diroit que nous ſommes empêchez après de grandes choſes.

Monſieur D'AMBOISE, s'il avoit autant de jugement que de memoire, il feroit bien quelque choſe de bon.

S. AMBROISE. Du Pleſſis dit, qu'il fut fait Archevêque de Milan, ſans le conſentement du Pape: il eſt vrai, car il fut fait pour appaiſer une ſedition qui ſurvint ſur l'élection. Milan eſt dite *Metropolis Italiæ*, c'eſt parce que là étoit le *Præfectus Italiæ*. L'Evêque de Milan & celui d'Aquilée étoient égaux, & s'ordonnoient l'un l'autre. Berterius ſe trompe quand il dit, que S. Ambroiſe préſida au Concile d'Aquilée; ce fut Valerian. Il eſt bien vrai que Milan alloit devant: les ſubſcriptions du Concile font foi, que l'Archevêque d'Aquilée y preſida, Baronius & Bellarmin qui tiennent le contraire, ſe trompent. Il n'y a point de doute, que le Livre des Sacremens ne ſoit de lui; je le prouve par des raiſons invincibles, par les phraſes qui ne peuvent être d'autre que de Saint Ambroiſe, phraſes toutes caractériſtiques. Il y a quatre ou cinq paſſages dans ce Livre, qui ſont difficiles, le

reſte eſt admirable (*a*). Le Commentaire ſur les Hebreux attribué à Saint Ambroiſe, n'eſt pas de lui, il y a des lieux entiers tirez de Saint Chryſoſtome & de Saint Hierôme; quelques-uns l'attribuent à Remigius. Celui ſur les Romains n'eſt pas non plus de lui, il y a de trop grandes ignorances en des choſes que Saint Ambroiſe ne pouvoit ignorer. Il dit qu'Hareſſus dont parle Saint Paul, qui étoit un des favoris de Claude, étoit un Prêtre de l'Egliſe Romaine, ce qui eſt une très-grande ignorance. Quelques-uns diſent qu'il eſt d'Hilarius Luciferien, Diacre.

AMIOT. Le Grand Aumônier a très-bien écrit; tout ce que j'ay vû de lui eſt la Préface ſur les Vies de Plutarque, elle eſt excellente, il y a mis tous ſes efforts, elle eſt toute de ſon chef, il y a tout plein d'autres Pieces & de bonnes Verſions. La préface ſur les Opuſcules n'eſt pas ſi bonne, il s'eſt bien trompé en un lieu de ſa Verſion. Il dit quelques gens qui vivent de cervelle de Phœnix; là Phœnix ſe prend pour Palmier, & il veut dire de la mouelle de Palmier.

AM-

(*a*) *Il n'y a point de doute que le Livre des Sacremens ne ſoit de lui &c.*] Il ſe trompe; ce Livre n'eſt pas de Saint Ambroiſe. *D.*

AMMIAN MARCELLIN fait pour l'autorité du Pape, & quand il y eſt parlé de la ſimplicité & humilité des autres Evêques, il ne le faut pas entendre des Evêques des Chrétiens; (il y a dans le texte *Antiſtites*) car en ce même lieu il eſt parlé des Sacrifices & des Fêtes des Payens, ce qui montre que Marcellin, qui étoit un Auteur Payen, & duquel les paſſages ne peuvent rien faire contre nous, parloit de leurs Sacrificateurs.

AMPOULLE. L'hiſtoire de la Sainte Ampoulle, laquelle Hincmar, Aimoin & autres, & la perpetuelle tradition de l'Egliſe Gallicane témoignent avoir été envoyée pour l'onction de Clovis, & laquelle nul François Catholique ne peut revoquer en doute ſans ſe montrer impie envers ſa patrie & ſa Religion (*a*).

ANA-

(*a*) *Nul François Catholique ne peut revoquer en doute &c.*] Il y a aujourd'hui peu de Savans en France, qui croyent l'hiſtoire de la Sainte Ampoulle; mais la bienſéance ne leur permet pas de ſe déclarer ouvertement. Voyez la *Diſſertation de l'Abbé de Vertot au ſujet de la Sainte Ampoulle*, dans les *Memoires* de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, Tom. II. 2. partie. Chifflet bon Catholique, mais Franc-Comtois, a traité cette hiſtoire de fable, & fait voir qu'Hincmar, Archevêque de Reims, l'a-

ANASTASIUS Sinaïta étoit habile homme.

ANATHEME. Il y a grande difference entre Excommunication & Anathême ; d'autant que toute excommunication emporte acte de jurisdiction, mais tout anathême ne l'emporte pas : car il y a de deux sortes d'anathemes ; les uns Judiciaires ; les autres Applicatoires, & Abjuratoires. Les Judiciaires ne peuvent être faits que par personnes fondées en jurisdiction ; les Abjuratoires le peuvent être, même par des Laïques, comme quand quelqu'un revient de l'Heresie à l'Eglise Catholique, on lui fait toûjours anathematiser l'Heresie dont il se depart ; mais ces Anathêmes ne sont que simples exécutions & applications des Anathêmes Judiciaires & le mot d'anathematiser en tels cas ne veut dire autre chose sinon abjurer, abhorrer & tenir pour anathematisé.

Monsieur D'ANDELOT (*a*). Il dit un jour à Monsieur d'Andelot, qui retint à dîner

l'avoit inventée, pour faire valoir son Eglise. Voyez son Livre *de Ampulla Remensi nova & accurata Disquisitio &c*, imprimé à Anvers en 1651 in folio. *D. M.*

(*a*) *Monsieur d'Andelot.*] Charles de Coligny, fils aîné de l'Amiral de Chatillon. Cette Maison avoit de grandes Terres en Bretagne, *L. D.*

dîner chez lui Monſieur du Perron, croyant que Monſieur du Perron le dût emmener: vous avez fait comme le Breton, qui fut pris par le Normand, mais il emmena le Normand.

Monſieur l'Evêque D'ANGERS (*b*) eſt un grand perſonnage, & un des beaux eſprits de ſon ſiecle, je l'ai toûjours dit, dès l'âge de 20 ans qu'il réuſſiroit. Quand on lui dit, qu'il vouloit être Curé de Saint Euſtache, il s'en étonna; puis il dit, c'étoit bon à lui qui eſt éloquent, qui dit ce qu'il veut, il eût tourné tout le peuple de Paris comme il eût voulu; & comme Monſieur d'Avoye lui eût dit, C'eſt mon parent, mais il me ſemble qu'il ne dit pas ſi bien: Il repliqua, C'eſt un grand Orateur, & tout ce qu'il dit, il le dit avec jugement, & avec de ſi belles paroles: L'exorde de l'Oraiſon funebre qu'il fit à S. Denis, étoit admirable; le reſte on ne l'ouït point, il fut tant interrompu, que je m'étonnai qu'il ne demeurât court mille fois, il fait ſi bien par tout où il eſt, au Conſeil, en toutes les Aſſemblées où il ſe trouve. C'eſt

(*b*) *L'Evêque d'Angers.*] Charles Miron. *L. D.*

C'est un grand homme, tant y a, & l'un des premiers de son temps, & un des plus grands personnages que le Clergé ait eus il y a plus de 500 ans. Je me souviens du Sermon qu'il fit à Notre-Dame devant le Roi, quand il entra à Paris. Je veux bien que tout son Discours ne se ressembloit pas, mais il y avoit des pages & des feuilles qui valoient autant que celles de Ciceron. Monsieur d'Avoye luy dit, il n'est pas savant; je le croi bien (dit-il) mais il a un esprit qui est admirable, & qui lui fournit toûjours, jamais il n'est dépourvû; j'ai dit à la Reine & plusieurs fois au feu Roi, le merite de ce Prelat, & qu'un jour ce devoit être une des Colonnes de cet Etat; le Clergé de France n'a pas deux plus habiles hommes que lui & Monsieur de Beauvais.

ANGLETERRE. Il y avoit en l'Eglise d'Angleterre d'habiles hommes, Gardinerus (*a*), Thomas Morus, & Roffensis (*b*), qui étoit un excellent homme, & avoit

(*a*) *Gardinerus.*] Etienne Gardiner, mort Evêque de Winchester en 1555 *D. M.*

(*b*) *Roffensis*] Jean Fisher Evêque de Rochester. Il fut

avoit une plume exquise. En Allemagne il y avoit Eccius & Pighius (*a*).

ANTHIMUS Patriarche de Constantinople. J'ai lû aujourd'hui dans le Livre de Monsieur du Plessis une Novelle de Justinien par lui fort mal entenduë, & dont il se prévaut beaucoup néanmoins, pour ravaler la deposition de ce Patriarche de Constantinople par le Pape Agapet. C'est la Novelle 42 où il est parlé des deux depositions d'Anthimus, l'une faite par Agapet, & l'autre par le Concile de Constantinople après la mort d'Agapet en exécution de son Decret, & par cette seconde deposition Anthime fut deposé par le Concile, de son Siege de Trebizonde. Le fait est, que cet Anthime étant Evêque de Trebizonde, fut fait Patriarche de Constantinople, & passa de ce Siege à un autre contre les Canons, qui le défendoient expressément. Agapet venant à Constantinople vers l'Empereur Justinien envoyé à lui

fut decapité en 1535: pour n'avoir pas voulu reconnoître la Suprematie de Henri VIII. *D. M.*

(*a*) *Eccius & Pighius.*] Jean Eccius (ou plûtôt Eckius), & Albert Pighius, morts l'un & l'autre en 1543. Du Perron en a oublié quelques-uns; Jean Ferus, entre autres, qui seul valoit mieux que tous. *L. D.*

lui par Theódofe Roi des Goths, qui menaçoit Agapet de ruïner toute l'Eglife s'il ne moyennoit la paix entre lui & l'Empereur, s'achemine vers Conftantinople. Approchant de Conftantinople tous les Evêques furent au devant de lui, le Patriarche qui étoit intrus au Siege, y veut auffi aller, le Pape ne le veut pas recevoir, ni ne le veut pas même voir. L'Empereur qui aimoit Anthime, fait folliciter Agapet de le recevoir, le conjure, lui envoye des prefens, ufe de menaces; nonobftant tout cela le Pape dépofe Anthime de fon Siège, & met en fa place Menas, & renvoye Anthime à fon Siège de Trebizonde. Et parce qu'on l'accufa qu'il étoit hérétique, le Pape ordonna qu'il envoiroit fa profeffion de foi, & qu'aprés avoir fait penitence au cas qu'il fût hérétique; & qu'il reconnût fa faute, qu'il fût maintenu. Le Pape Agapet cependant meurt. Aprés fa mort on prefente requête à l'Empereur, à ce qu'Anthime fût dépofé à caufe qu'il n'avoit pas obeï. Sur cela l'Empereur fait affembler un Concile à Conftantinople, par lequel Anthime fut dépofé de fon Siège & excommunié, &c.

cet-

cette déposition est la seconde, faite par le Concile, & non par Agapet. Elle se fit à cause que contre les Canons il étoit passé d'un Siège à un autre, encore qu'il le pût dispenser, suivant l'exemple qui avoit été pratiqué auparavant par le Pape Innocent en la personne d'un Evêque de Patras, Peristhenes, qu'il transfera à Corinthe; si bien que cette premiere deposition faite par Agapet ne fut faite que sur la discipline, & la seconde faite par le Concile de Constantinople fut pour la foi. C'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Novelle 42. par les termes de laquelle & par la suite des paroles, il est aisé à remarquer que la Novelle parle de deux actions contre Anthime, & que la premiere fut faite par Agapet, qui deposa Anthime de Constantinople; & la seconde par le Concile, qui ensuite du Decret d'Agapet, deposa Anthime de son Siège de Trebizonde; & il paroît par la lecture du cinquième Concile, qui est le troisième Oecumenique, où le fait d'Anthime est examiné, & où il fut déposé, qu'il ne fut deposé par ce Concile que du Siège de Trebizonde, parce que par tout le Con-

cile

cile il n'eſt point parlé de la dépoſition du Siège de Conſtantinople; & puis il n'en pouvoit parler, puis que Menas, qui avoit été mis par Agapet en la place d'Anthime, préſidoit à ce Concile. Il ne faut donc point que Monſieur du Pleſſis abaiſſe l'action du Pape en ce fait, & qu'il diſe que ce fut le Concile avec lui. Car lors de l'Aſſemblée Agapet étoit mort, & ne faut auſſi qu'il ſe mocque d'Agapet, en diſant que ce fut une belle Ambaſſade pour un Pape, d'aller à Conſtantinople vers l'Empereur; car ce fut une charité du Pape, lequel contraint par la barbarie du Roi des Goths, qui menaçoit de ruïner l'Egliſe, alla à Conſtantinople, où étant il paroît par ce que deſſus combien étoit grand ſon credit, de dire que dans la Ville Imperiale, le Siège de l'Empire, lui qui étoit chaſſé & banni, depoſa néanmoins le Patriarche, qui étoit favoriſé par l'Imperatrice, laquelle il excommunia. Voyez pag. 9. de Victor Tunun. de l'Edit. de Scaliger.

ANTICOTON (*a*). Ce Livre eſt bien fait,

(*a*) *Anticoton.*] Petit Livre Anonyme de l'année 1610. Dès que ce Livre parut, les Jéſuites qui y ſont peu ménagez, employérent tous leurs amis pour le

fait, & il ne s'est fait Livre contre eux qui les ruine tant; ils sont trop ambitieux & entreprenent sur tout.

ANTIPODES. Aventin Auteur Lutherien & ennemy juré des Papes (*a*), écrit que Boniface Archevêque de Mayence & Legat du Pape Zacharie, declara Virgilius Evêque de Saltzbourg heretique, pource qu'il enseignoit qu'il y avoit des Antipodes, & que le Pape Zacharie confirma son jugement. Mais il faut remarquer

faire suprimer; & pour perdre les Libraires chez qui il s'en trouvoit des exemplaires. Joüallin, qui en avoit quelques-uns dans sa boutique, avoit été condamné au Châtelet, à faire amende honorable, & le bon-homme Carroy, autre Libraire, chez qui on en avoit aussi trouvé, avoit été obligé de se cacher. Le Parlement renvoya absous Joüallin, & arrêta les poursuites du Lieutenant Criminel contre Carroi. *Journal de l'Etoile*, Cologne, 1719. tom. 2 pag. 352 & 353. César de Pleix, Avoçat au Parlement, passe aujourd'hui pour le véritable Auteur de l'*Anticoton*. L. D.

Voyez le *Recueil de Litterature* &c. [de Mr. Jordan], imprimé à Amsterdam en 1730, page 119 & suiv. *D. M.*

(*a*) *Aventin Auteur Lutherien & ennemi juré des Papes.*] Aventin a vécu & est mort dans la communion de l'Eglise Romaine, quoi qu'il détestât la tyrannie des Papes & le dereglement du Clergé; ce qui a donné lieu de le comparer à Erasme & à Fra-Paolo. Voyez dans le Dictionnaire de M. Bayle, l'Article *Aventin*, Remarque (H.). *D. M.*

quer que ce fut ſur l'hypotheſe qui étoit alors tenue par tous les Coſmographes, que la Zone torride étoit inhabitable & impenetrable; car ni Boniface le grand Archevêque & Martyr, qui couronna Pepin Roy de France, & que les Alemans appellent leur Apôtre; ni le Pape Zacharie, qui étoit Grec & verſé aux Diſciplines Grecques; ni Saint Auguſtin, ſur lequel Aventin dit que Zacharie & Boniface ſe fonderent, & qui avant eux avoit condamné cette doctrine, n'étoient pas ſi ignorans aux Mathematiques, que de croire que la Terre fut plate comme une aſſiette, & qu'il n'y eût point d'hemiſphére inferieur oppoſé au nôtre. Au contraire Saint Auguſtin enſeignoit par tout, que la Terre eſtoit ronde & ſituée au centre du Monde, & au milieu de tous les élemens: mais ils ne croyoient pas que l'hemiſphére inferieur fut peuplé & habité d'hommes, & ains tenoient cette doctrine pour contraire à la foy, comme elle l'eſtoit veritablement ſelon le ſens auquel ceux qui l'avoient introduite la tenoient. Car Ciceron, Mela, Macrobe, & tous les autres qui enſeignoient qu'il y avoit des Antipodes, & tous ceux qui les ont

ſuivis

suivis avant les derniers siecles, croyoient que la Zone torride estoit impenetrable, à cause de l'excessive chaleur, & qu'entre nostre hemisphére & celuy des Antipodes, il y avoit un tres-grand Ocean que jamais personne n'avoit traversé, dont s'ensuivoit que s'il y avoit des hommes en l'hemisphére inferieur, il falloit qu'ils fussent nez de la terre, & non dérivez d'Adam & d'Eve, qui estoit ce que Saint Augustin estimoit être contraire à la foy. Et partant la supposition des Antipodes, qui depuis que l'on a découvert que la Zone torride est penetrable, a esté trouvée vraye, avant que l'on crût que la Zone torride estoit penetrable, estoit aussi bien heretique & contre la foy, que la supposition de ceux qui croient que la Lune soit une autre Terre, peuplée, & habitée d'hommes comme la nostre.

APOCRYPHES. Saint Hierôme au Canon des Hebreux qu'il rapporte, rejette six Livres, entre autres les Machabées, Judith, &c. mais depuis en ses Oeuvres, il s'est retracté, & les reçoit tous. Dans le Prologue qu'il a fait sur Judith cela se voit manifestement.

Les APPELLATIONS des Causes majeu-

jeures vont au Pape, des mineures les Evêques connoissent: Les Causes majeures s'entendent lors qu'il est question de quelque point de foi, & de quelque ordre en l'Eglise: Les mineures s'entendent des crimes des Ecclesiastiques, desquels les Evêques étoient juges, & il n'y avoit point d'appellation d'eux. Car anciennement les Evêques jugeoient des crimes, & celui-là étoit deposé qui alloit aux Juges seculiers, pour être jugé. C'a été une grande dispute que celle des appellations, mais je la rendrai claire, & il n'y a point de doute qu'elle n'aît toûjours été au Pape: L'appellation n'est pas marque de Souveraineté, mais bien l'évocation. On n'appelle jamais de la Cour au Conseil, mais bien en évoque-t-on: L'appellation se fait par les Parties, & l'évocation par le Prince, c'est le Prince qui parle & qui évoque à soi.

AQUILE'E, étoit Archevêché; cela se voit par une Epître de Leon, qu'il écrit *ad Nicetam Aquileiensem*, par laquelle il lui dit, qu'il assemble ses Suffragans. L'Archevêque de Milan consacroit celui d'Aquilée, *& vicissim*; ce qui montre qu'ils étoient en pareil rang, & en pareille dignité.

ARA-

ARABE. Il y a en Orient une Université fort florissante en une grande Ville, qui est en la Tartarie, qui tire vers la Chine, qui est du Persan, où ils ont force Livres Arabes traduits du Grec que nous n'avons point. J'ai vû à Rome 2 Persans, qui avoient été en cette Université-là, l'un étoit au Cardinal Baronius, l'autre à Gioan Battista Remondi, qui est celui qui a fait imprimer les Livres Arabes que nous avons. Etant à Rome je fis ordonner 600 écus pour l'impression de cette Langue & pour l'entretien, mais elle s'en va perdue bien-tôt. Au commencement ils étoient huit pour la correction, il en est mort cinq, il faut que ce soit un Pape savant ou genereux, qui remette cela. Le Pape Sixte, & le Pape Gregoire aimoient les Lettres: depuis eux on s'en est peu soucié. La *Stampa Arabica* du Vatican se perdra enfin à Rome, & les Hérétiques l'auront; les Alemans ont déja tâché de l'avoir. Ce Pape-ci Paul V. l'a venduë, & a donné à son Neveu une Abbaye, le revenu de laquelle entretenoit je ne sai combien d'honnêtes gens au Vatican. Je fis à mon dernier voyage à Rome ériger une Chaire en Arabe avec cent écus

écus de gage, & je conseillai au Pape, pour mettre sus cette Langue, qu'il falloit qu'il fît une Bulle, par laquelle ceux qui sauroient l'Arabe, seroient préferables pour le Doctorat à ceux qui n'y seroient pas versez. Depuis peu cette Bulle s'est faite. Il y a à Rome quelque chose d'Archimede en Arabe, que nous n'avons pas en Grec. Vecchieto, qui depuis peu est revenu des Indes, a aporté avec lui plusieurs Auteurs des Mathematiques Grecs, mais traduits en Arabe, lesquels nous n'avions jamais vûs. Il y a en Arabe dans le Vatican vingt Auteurs Grecs traduits en Arabe qui sont perdus. Il y a le livre d'Archimede *de suppositis*, Apollonius Pergæus, & une infinité d'autres bons livres en Astrologie & en Histoire.

La Langue ARABIQUE est très-riche, & plus que toute autre Langue. Elle sert grandement pour l'illustration de beaucoup de lieux de l'Ecriture. Nous avons une grande obligation aux Arabes, car nous leur devons beaucoup de bons livres des anciens Grecs, qu'ils nous ont conservez. Aristote mesme nous l'avons eu premierement d'eux. Car il fut traduit de l'Arabe, & de cette version se sont servis S. Tho-

mas

mas & les autres de ſon temps, qui ont écrit ſur Ariſtote. Hippocrate auſſi & Galien tout de meſme. Depuis on a eu d'Orient des originaux Grecs. Ils nous ont auſſi conſervé une grande quantité de Mathematiciens, qui ſont perdus.

Arbres. Il ne faut jamais leur faire le procez en hyver.

Archeveque eſt plus que Metropolitain, & l'Archevêque avoit des Metropolitains ſous luy.

Aristote eſt admirable en ſa Metaphyſique & en ſa Logique; mais en ſa Phyſique il y a fait une infinité de fautes, autant que de mots. L'endroit *de loco* eſt tout faux. En ce meſme livre-là auſſi, il dit pluſieurs choſes, leſquelles il determine generalement, qui ſont fauſſes, ſi on n'y apporte quelque exception; comme quand il dit, qu'aux corps continus, ſi une partie ſe remuë, toute la maſſe ſe remuë; cela eſt très-faux generalement, car les corps liquides peuvent ſe mouvoir en une partie, comme la mer, qui eſt un grand corps continu, ſe peut mouvoir en une partie, & ne ſe pas mouvoir en l'autre. L'air tout de meſme, car s'il ne ſe mouvoit autrement qu'en toutes ſes parties, il n'auroit point de mouvement. Il a auſſi grandement

ment erré quand il a dit, que deux corps, deux superficies se pouvoient joindre immediatement, ce qui est très-faux. Aristote a fait force fautes pour avoir voulu maintenir, que les Cieux estoient incorruptibles, & a dit aussi que les Cieux se joignent immediatement. Mon opinion est, & je l'ay écrite & disputée il y a fort longtemps, que les Cieux sont liquides, & d'une matiere limpidissime; c'est aussi l'opinion de beaucoup & de la plûpart des Mathematiciens d'aujourd'huy, & que les Cieux ne font point de resistance aux Astres.

ARME'NIENS. Leur Langue n'est pas tant difficile, le caractere est particulier, j'en entends quelque chose: il y a un Eusebe Arménien en la Bibliotheque Vaticane que j'ay vû; si j'eusse pensé que Scaliger l'eût dû imprimer je le luy eusse bien fait avoir.

ARRIEN. Nous ne sçaurions convaincre un Arrien par l'Ecriture, il n'y a nul moyen que par l'autorité de l'Eglise. En Angleterre ils furent bien empêchez à convaincre un Arrien, qui les mit tous à ne sçavoir que dire, & pensans le convaincre par passages de l'Ecriture, il les rembar-

barra tous, & n'en purent venir à bout ; ils le firent brûler.

ARRIUS. On m'a dit autrefois que le Roy de Fez & de Maroc, pere de celui qui regne aujourd'hui, disoit que les Chrétiens n'avoient qu'un sçavant homme, à sçavoir Arrius : c'est que la doctrine d'Arrius est fort approchante du Mahometisme, car les Turcs n'ont pas Mahomet *pro objecto fidei*, ils disent seulement, que c'est un grand Prophete, & honorent autant Jesus-Christ, que les Arriens d'aujourd'hui, qui croyent qu'il n'est que le Verbe du Pere, c'est à dire, que le Pere l'a envoyé seulement en terre, pour prêcher sa Parole & sa Doctrine. Les Turcs croyent que Jesus-Christ n'est pas mort ; c'est pour cela que ce Roy de Fez estimoit tant Arrius, à cause de la conformité de sa doctrine à celle qu'il tenoit. C'est pourquoy il est grandement à craindre, qu'un jour ces païs du Septentrion, la Pologne, la Suede, le Danemarc, & autres, n'embrassent le Mahumetisme. Quand Arrius vint au monde avec sa doctrine, il y avoit d'habiles gens, un bon homme Alexandre Evêque d'Alexandrie, qui fit cette Epitre contre Arrius, qui est inse-

rée...... c'eſt une piece admirable, la plus docte, la plus profonde, la plus excellente, que j'aye jamais vûë; il n'y en a point eu de ce temps-là, ni du nôtre, qui en ait traitté ſi dignement, ni ſi profondement.

ASTROLOGUES. Ils croyent à Rome les François fort grands Aſtrologues depuis le voyage que le Roy voulut, que tous les Cardinaux François y fiſſent un peu devant la mort du Pape Clement, qui mourut peu après nôtre arrivée, & ſe mirent encore davantage en credit, parce qu'à l'entrée du Conclave, il y eut un homme, qui donna un billet au Cardinal de Joyeuſe, où il y avoit écrit que le Pape qui ſe feroit s'appelleroit Paul, & porteroit en ſes armes une Aigle. Il eſt bien vray qu'il a auſſi un Dragon, mais en matiere de prophetie, c'eſt aſſez pourvu qu'on en approche; on les excuſe toûjours. Mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que celuy qui avoit donné le billet, n'avoit nullement penſé à ce Pape-cy; mais que par diſcours il conjecturoit, que ce devoit être Verone, qui avoit une Aigle en ſes armes, & croyoit qu'il prendroit le nom de Paul, à cauſe qu'étant Venitien, ... il

il prendroit le nom du dernier Pape qu'ont eu les Venitiens; il discouroit en cette façon: Aldobrandin ne voudra pas faire une créature de Montalte. Montalte ne voudra pas aller à celles d'Aldobrandin, si bien qu'ils iront à Verone; ce qui ne fut pas pourtant, & fut fort mauvais devin: pour ce qui regarde l'autre côté, il rencontra heureusement, cela donna du credit aux François, si bien que le Pape même n'avoit pas trop agréable la venue du Cardinal de Joyeuse, & les Cardinaux demandoient à tous propos, *quando verrà Gioiosa?* Si nous eussions un peu attendu, & que nous ne fussions pas si tôt sortis de la Chapelle, nous pouvions faire Seraphin (*a*), qui sans doute nous eût mis le Pontificat entre les mains quelque temps, car il eût fait pour le moins une vingtaine de Cardinaux François. Ce sont des gens perdus qui

(*a*) *Seraphin.*] Le même dont le *Thuana* dit qu'il étoit bâtard du Chancelier Olivier, & que sa mére se maria depuis à Boulogne. C'est donc avec raison que le Cardinal d'Ossat le regardoit comme François de naissance. Mais il l'étoit aussi d'inclination, ce qui, en l'année 1600. lui valut l'Evêché de Rennes. Il avoit été fait Cardinal en 1596, après avoir été Auditeur de Rotte pendant plus de trente ans. *L. D.*

qui vieillissent sur l'Astrologie judiciaire, la quadrature du Cercle & la Pierre philosophale. Je dis pour des gens déja meurs, car pour un jeune homme il est bon, pourvu qu'il ne s'y amuse pas trop.

S. AUGUSTIN. Je répons à 50. oppositions des passages de Saint Augustin, qui valent 50. Oraisons de Ciceron pleines d'émotion & d'éloquence: j'ay tantôt achevé les principaux passages de Saint Augustin, & les plus difficiles. Otez à ceux de la Religion cet Auteur, ils sont défaits, & n'ont plus rien. Je pense que ce que j'écris à cette heure plaira, & j'ay grande opinion que le Lecteur y prendra plaisir. Monsieur d'O disoit que ceux qui en prêchant disent, *Monsieur Saint Augustin* (a), c'étoit signe qu'ils avoient peu de familiarité avec ce Saint.

A-

(a) *Monsieur Saint Augustin &c.*] Autrefois en parlant de l'Apôtre Saint Paul, on disoit, comme au Chap. 1. de la Prognostication Pantagrueline, *Monseigneur Saint Paul.* Les autres Saints & Saintes, que l'Eglise Romaine a canonisez, on les traitoit de *Monsieur* & de *Madame*, temoin la vieille Chanson qu'en Lorraine les Guéux chantent aux portes des Maisons:

Madame sainte Barbe, Monsieur saint Nicolas,
Venez me secourir, car mourir je m'en vas.

Ainsi, dire aujourd'hui *Monsieur Saint Augustin* en parlant

AVICENNA étoit Persan de Bucara, fils d'un Chinois, & Avicenna signifie fils d'un Chinois. Il a écrit en Langue Arabique, qui est la Langue de Doctrine de la Perse; comme de la Turquie. Il y en a qui ont voulu dire qu'il étoit Espagnol descendu des Mores, mais ils se trompent, il étoit de Bucara, ville sur les confins de la Perse approchant de la Tartarie.

AUMONIER. Monsieur le Cardinal de Bourbon avoit un Aumônier, lequel disoit beaucoup de mal de la Cour, & que s'il avoit 400. écus de rente, il s'en retireroit & n'y mettroit jamais le pied: il advint qu'il vaqua un benefice de 600. écus, que Monsieur le Cardinal luy donna, nonobstant il ne laissa pas de demeurer à la Cour & d'espérer toûjours plus: un de ses amis luy dit un jour, je vous ay oüy dire autresfois tant de mal de la Cour, & que si vous aviez jamais 400. écus de rente, vous ne voudriez pas y rentrer. L'Aumônier répondit, il est vray, je l'ay dit, & il ne faudroit plus qu'un

parlant de ce Pere, c'est mal parler, je l'avouë, mais ce n'est nullement une marque, qu'on ait *peu de familiarité* avec les Ecrits de Saint Augustin. Encore aujourd'hui des Evêques qui se voient tous les jours se *monseigneurisent* entre eux. *L. D.*

qu'un petit dépit pour m'y faire resoudre. Le Grand Aumônier est Evêque de la Cour, & il me souvient qu'à Lyon le Roi y étant après Noël, il desira manger de la viande le Samedi, suivant la coûtume qui s'observe aux Dioceses dediez à Nôtre Dame: le Cardinal Aldobrandin y étant, l'Archevêque de Lyon aussi, neanmoins je donnay la dispense, & n'étois alors que premier Aumônier, Monsieur de Sens n'y étoit pas. Sur cette difficulté quelques-uns vouloient revoquer en doute, si cela pouvoit appartenir au Grand Aumônier en une Ville, où il y avoit un Archevêque, un Legat, & un Primat. Il fut arrêté que parce que le Grand Aumônier est Evêque de la Cour, cela luy appartenoit en quelque lieu que fût la Cour. Sur ce propos, on allegua que le Roy Charles étant hors de son Royaume à Avignon, où il y avoit un Legat du Pape, où l'Archevêque de la Ville étoit, que neanmoins le Grand Aumônier donna dispense à ceux de la Cour de manger de la chair. De cela il y a eu des Bulles des Papes qui sont maintenant égarées. Monsieur l'Archevêque d'Ambrun me dit les avoir vûës autrefois, & qu'il y avoit plus de

200.

200. ans qu'elles avoient été concedées (*a*); il faut bien qu'il y ait eu quelque Bulle pour donner ce privilege aux Grands Aumôniers, parce qu'on en a vû, qui n'étoient pas Evêques, & ne laissoient pas de faire toutes les fonctions d'Evêques. Monsieur Amiot a été bien long-temps Grand-Aumônier sans être Evêque, il étoit seulement Abbé de Sainte Corneille.

L'Autel d'Airain, étoit hors du Temple, & pour cela il est dit de Zacharie, fils de Barachie, qu'il avoit été tué entre l'Autel & le Temple. *Vide Hier. in Ezech. cap.* 8.

B.

Bade en Suisse. Il y a d'excellens bains, & après s'être baignez, ils se font scarifier, si bien que toute l'eau en est rouge, & par fois on void 40 ou 50 personnes en cette eau ainsi sale.

Badouere, je ne sçay pourquoy le Clergé lui a donné une pension de 500 francs,

(*a*) *Plus de* 200 *ans &c.*] Apparemment lorsque les Papes siégeoient à Avignon. Guillaume d'Avanson est l'Archevêque d'Ambrun duquel parle cet Article. *L. D.*

francs, & je m'étonne que Monsieur le Cardinal de Joyeuse l'ait affectionné en cecy, lui qui connoit & sçait en quelle reputation il a vécu à Rome & en d'autres lieux: je suis marri que celui qui a presenté sa requête à l'Assemblée, ait dit que je l'affectionnois; cela n'est point; il m'a bien été recommandé par un Evêque qui me l'amena ceans, mais que j'aye eu desir de faire quelque chose pour lui en cette occasion, non.

Baif étoit un bon homme, mais fort mauvais Poëte.

Bains. La faute de linge faisoit que l'usage des bains étoit si frequent parmi les Romains.

Balsamon étoit fort ennemi des Papes, & lors que les Latins prirent le Levant, il fut dépossedé de son Siege d'Antioche, & en sa place fut mis un Evêque Latin.

Bapteme. En son administration *sufficit intentio generalissima*, l'intention protestée & exterieure de faire en cela ce que l'Eglise a accoûtumé de pratiquer: autrement quelle asseurance pourrions nous avoir de la validité des Sacremens, si elle dependoit de l'intention interieure du Ministre?

niſtre? Saint Auguſtin n'a oſé réſoudre, ſi le Baptême conferé par un non baptiſé étoit vray baptême, mais a ſuſpendu ſa ſentence, juſques à ce qu'un Concile general en eut jugé, ce qui eſt arrivé par la déciſion du Concile de Florence. Luther attribue au Diable même la puiſſance de baptizer. Voyez Piſtorius. *Gregorius Nyſſenus comparat vim ſeminis ad generationem hominis vi aquæ baptiſmatis ad regenerationem.*

BARONIUS. Le bon homme Cardinal Baronius s'eſt bien trompé en beaucoup de lieux de ſon hiſtoire. Dans l'hiſtoire de Baronius il y a de grands mécontes, il ſe trompe en infinis endroits, il n'eſt nullement exáct, même au ſtile, ſeulement il y a dû travail beaucoup. Monſieur de Nantes (*a*) me dit un jour, qu'il lui ſembloit que Baronius s'embrouilloit en l'explication d'un certain paſſage pour ne vouloir conceder que Juſtinien eût eu quelque autorité ſur les Eccleſiaſtiques. Il dit, le Cardinal Baronius a tort en cela, mais il a voulu tirer la couverture tout d'un

(*a*) *Monſieur de Nantes.*] Apparemment Charles de Bourneuf, Evêque de Nantes en 1598. Philippe du Bec l'étoit en 1591. *L. D.*

d'un côté; & il se trompe, & tous les autres aussi, quand ils voudront nier que les Empereurs eussent autorité aux choses spirituelles, car ils presidoient aussi aux Conciles, l'Empereur pour ce qui est de la temporalité, & le Pape de la spiritualité. L'Empereur, ou quelqu'un commis par lui, avoit l'œil qu'il ne se fit rien qu'avec ordre, & que tout se passât paisiblement. Les Juges mêmes y assistoient & le Senat, mais pour la police, & non pour ordonner rien de ce qui est spirituel, ce qui se void par tous les Conciles. L'Empereur fournissoit même aux frais; & puis il importoit à l'Etat qu'une Assemblée d'un grand nombre de Prélats de tout le Monde, & une telle convention ne se fît dans l'Etat sans le consentement de l'Empereur; si bien que c'est folie de vouloir ôter aux Empereurs ce qu'ils avoient & ont toûjours eu de temps en temps. Les Empereurs, comme j'ay dit, fournissoient aux frais, & les Papes écrivoient des Lettres aux Evêques, qui s'appelloient *Synodales*, *Litteræ tractatoriæ*, parce que *tractare* veut dire, *in Concilio agere*, & *Tractatus* dans les Anciens veut dire *Concilium*, & il ne faut pas lire, *tractorias a trahendo*, ainsi qu'a

qu'a voulu maintenir Cujas, mais *tractatorias*. C'est une chose admirable que l'histoire de Baronius, & il ne faut pas s'étonner s'il peut s'être trompé, & si l'esprit sommeille pendant un si grand œuvre; il se trompe à la verité en beaucoup de choses, & cite beaucoup de livres des Anciens qui sont rejettez; il allegue tant de passages pour fortifier ce qu'il dit, qu'il est excusable. Casaubon dans le livre qu'il fait contre Baronius, ne fait rien qu'attaquer les girouettes du livre & de cette histoire, comme dit du Plessis (*a*).

BARTAS (*b*) est un fort méchant Poëte, & a toutes les conditions qu'un tres-mauvais Poëte doit avoir, en l'invention, la disposition & l'élocution. Pour l'invention, chacun sçait qu'il ne l'a pas, & qu'il n'a rien à luy, & qu'il ne fait que raconter une histoire; ce qui est contre la Poësie, qui doit envelopper les histoires de fables, & dire toutes choses que l'on n'attend & n'es-

(*a*) *Comme dit du Plessis.*] De quelcun de ceux qui avoient attaqué son *Institution* &c. *L. D.*

(*b*) *Bartas.*] Guillaume de Saluste du Bartas, né à Ausch en Gascogne. Ceux de son pays réussissent en Chansons: il devoit s'y appliquer. Peut être n'y auroit-il pas moins excellé que Du-Perron. *L. D.*

n'espere point. Pour la disposition, il ne l'a pas non plus, car il va son grand chemin, & ne suit aucune regle établie par ceux des Anciens qui ont écrit. Pour l'élocution, elle est tres-mauvaise, impropre en ses façons de parler, impertinente en ses metaphores, qui pour la plusspart ne se doivent prendre que des choses universelles, ou si communes qu'elles ayent passé comme de l'espece au genre, comme le Soleil; mais luy au lieu de dire, le *Roy des lumieres*, il dira le *Duc des Chandelles*: au lieu de dire les *Coursiers d'Eôle*, il dira ses *postillons*, & se servira de la plus sale & vilaine Metaphore, que l'on se puisse imaginer, & descend toûjours du genre à l'espece, qui est une chose fort vicieuse. Il y a beaucoup de choses qui sont si communes qu'elles sont passées en genre, neanmoins Ciceron dit qu'il aimeroit mieux dire *voraginem malorum*, que *charibdim malorum*.

Saint Basile a fait des morales, *ascetica*, lors qu'il n'avoit aucuns livres, & en les citant par cœur, c'est pourquoy il ne s'y trouvera aucun lieu de la Bible qui soit cité avec les mots de la Bible, il n'y a mis que le sens; & ç'a été une folie à Beze de vouloir par ce livre corriger beaucoup de lieux

lieux de l'Ecriture; il faudroit donc corriger aussi par ce livre de saint Basile, le lieu, *Tu es Petra*, car il n'y a pas *Tu es Petrus*, mais σὺ εἶ Πέτρα. Monsieur du Plessis & ceux de la Religion se servent fort du lieu de Basile, où il parle du sourcil des Occidentaux, ὑπερηφανία, & qu'ils ne vouloient entendre la verité, & à ceux qui la leur annonçoient, ils ne vouloient pas prêter l'oreille. Je m'en sers tout au contraire des Huguenots, car je veux de ce lieu-là relever la dignité & l'autorité des Occidentaux. Saint Basile écrivoit cette Lettre en colere à cause qu'il avoit été suspendu pour avoir communié avec un Eusthathius de Sebaste, & pour cela les Occidentaux ne luy envoyoient point des Lettres εἰρηνικὰς, *Communicatorias*, dont il s'offensoit. Et puis ce mot ὑπερηφανία ne veut pas dire là, orgueil, sourcil, comme ils disent, il veut dire *contemptus*, le mépris de la Verité; non pas qu'ils méprisassent la Verité, c'est à dire la Doctrine, comme soutiennent ceux de la Religion; mais il les reprend de leur nonchalance, de leur negligence, & dit que les Orientaux sont *supini* de ce qu'ils ne veulent point être informez de la verité de ce qui se passe, & ne se doit entendre ni de la

Doctrine, ni de la foy. Et puis ὑπερηφανία, comme j'ay déja dit, ne signifie point orgueil ni fourcil, mais il signifie mépris. Platon dit en quelque lieu ὑπερηφανία Θεῶν καὶ ἀνθρώπων, le mépris des Dieux & des hommes: & puis il dit qu'ils n'écoutoient pas ceux qui leur annonçoient la Verité. Ils ont mis ce mot *annonçoient*, pour montrer que c'étoit la Parole, la Doctrine; mais cela s'entend des choses qui se passoient en Orient. Et puis saint Basile dans la même Epître, ou après, s'offre de se soumettre à eux.

Monsieur de Beauvais (*a*) a l'esprit fort net, & une fort grande memoire, il retient tout ce qu'il lit, c'est dommage qu'il ait si mauvaise vuë; luy & Monsieur d'Angers, sont les deux plus beaux esprits qu'ait le Clergé.

Le Cardinal Bellarmin a un fort bel esprit & fort clair. Il a traité des Sacremens *in genere* fort bien, il ne se peut pas mieux. Il y a bien à dire que le Traité *de Eucharistia* soit de même. Quand il a trouvé quelque matiere bien épluchée & bien examinée déja par d'autres, il l'a merveil-

(*a*) *Monsieur de Beauvais.*] Nicolas Fumée, Evêque de Beauvais. *L. D.*

veilleusement bien éclaircie avec la beauté & la netteté de son esprit, mais lors qu'il a trouvé une matiere encore embrouillée & où il y a beaucoup de confusion, son esprit s'y perd; il se sert bien souvent des Traductions des Peres Grecs, sans aller voir le Grec, je m'en étonne vû qu'il l'entendoit fort bien (*a*). Entre autres il se sert du livre *de præparatione Evangelica* pour la priere des Saints, & le cite en Latin de la version de Trapezunce, qui n'est nullement semblable au Grec, & qui ajoute une clause qui ne se trouve point dans le Grec.

Du BELLAY & Ronsard sont les plus excellens Poëtes que nous ayons eus. Il y a de bonnes pieces dans du Bellay, entr'autres une Préface à Madame Marguerite de Savoye, où il dit qu'autrefois il luy a donné des fruits plus savoureux, mais qui n'étoient pas de meilleure garde que ceux-cy. Cette piece-là est toute bien faite depuis le commencement jusques à la fin. Il y a un autre discours de luy au commencement de ses Oeuvres, où il parle de la Poësie, qui n'est pas si bien; aussi commençoit-il à faire quelque chose, & à se tirer du commun.

BEL-

(*a*) *Il l'entendoit fort bien.*] Il l'entendoit si bien qu'à peine y pouvoit-il lire, comme il paroit par ses Ecrits. *D.*

Belleau faiſoit encore moins que Jodelle (*a*), qui ne faiſoit rien qui vaille : ils font des vers de pois pilez (*b*).

Berengarius étoit de Tours & Archidiacre d'Angers ; il a vêcu fort longtemps & juſques à 80. ans, il mourut le jour de l'Epiphanie. Comme Monſieur Caſaubon diſoit, que *non conſtabat de converſione Berengarii*, ni s'il étoit mort avant que d'avoir abjuré ; Monſieur le Cardinal luy répondit que trente ans devant qu'il mourut, il avoit fait abjuration, & que depuis il avoit vécu fort ſaintement ; en mourant il diſoit, je m'en vay paroître devant Dieu, ou pour être condamné pour avoir été cauſe de la ruïne de tant d'ames, ou par ma penitence être bienheureux ; leſquelles paroles Monſieur du Pleſſis n'a pas voulu entendre au même ſens que le vouloit dire Berengarius, car il prend cette premiere, *pour être condamné*, &c. lors qu'il abjura ſon hereſie. Hildebertus Cenomanenſis fait foy, comme il mourut ſaintement, dans l'Epitaphe qu'il lui a faite.

Ben-

(*a*) *Belleau ..... Jodelle.*] Remi Belleau: Etienne Jodelle. *L. D.*

(*b*) *Vers de pois pilez*] Les *pois pilez* étoient de mauvaiſes farces qui divertiſſoient la populace. *D. M.*

Bennon Aleman, non Cardinal, mais Anticardinal & creature de l'Antipape Guibert nommé Clement III. mortel & enragé ennemi du Pape Gregoire VII. écrivit non sa Vie, mais une satyre & une invective contre sa vie: Auteur ridicule, plein de fables & d'impertinences, comme le remarque Onufre, quoy que partisan des Empereurs.

Benoist (a), Curé de Saint Eustache, étoit un mauvais Ecrivain, il ne se trouvoit point de verbe en ce qu'il écrivoit, il entrelassoit son stile de parentheses, & ne revenoit jamais au logis (b). Il n'y a pas un mot pour rire en ce qu'il écrivoit. Il est maussade.

Bergamotte. Je pensois que les poires que nous appellons de Bergamotte, fussent ainsi nommées à cause de Bergame, &, qu'elles fussent venuës d'Italie: mais elles viennent de Turquie, car en Langue Turquesque *Beg* veut dire un Seigneur, & *armot*

(a). *Benoist.*] René Benoît. On lui a donné une ample Note parmi celles de la *Confession de Santy.* L. D.

(b) *Jamais au logis.*] *Revenir au logis*, c'est ce qu'une autre expression Proverbiale apelle *revenir à ses moutons. Domum redeamus*, dit dans le même sens Ciceron *in Bruto.* Voyez l'*Appendix* des Adages d'Erasme, No. 151. *L. D.*

armot poire; c'est donc à dire poire de Seigneur.

Saint BERNARD disoit à un Archevêque de Sens, *dicite Pontifices, in fœno quid facit aurum?*

Monsieur BERTAUT Evêque de Seez & moy fîmes des vers sur la prise de Laon; les siens furent trouvez ingenieux, les miens avoient un peu plus de nerfs, un peu plus de vigueur; il étoit fort poli.

BIBLES. Il y avoit deux Bibles: celle de la dispersion qui fut donnée aux Juifs épars par tout le monde. En celle de la reversion les Machabées n'y étoient point, parce qu'ils ont été depuis; en celle de la dispersion les Machabées y étoient, c'est celle-là qui a été traduite en Grec, & dont les Apôtres se sont servis. Saint Hierôme a été le premier entre les Latins, qui a rejetté les Machabées en son Prologue cresté, dont il s'est retracté après, & les appelle Livres divins; & en son Commentaire sur Esaïe, qu'il a fait depuis son *Prologus galeatus*, il les tient pour canoniques, & qu'en ce qu'il en a dit, il a suivi l'intention des Hebreux, qui ne les mettent point en leur Canon. Ceux de la Religion nous apportent des Canons des Anciens, comme de Gre-

Gregoire de Nazianze en ses vers, où il n'en est point fait mention; d'Amphilochius, qui n'en parle point; mais ce sont des Canons qui ne sont pas entiers; & il ne se trouvera aucun Canon parfait où les Machabées soient rejettez.

Biere. Ceux qui boivent de la biere ont le visage frais; il vient icy quelquefois un Prêtre Anglois qui a plus de soixante ans, & ne paroît pas en avoir quarante-cinq, tant il est frais & vermeil.

Bosphore. Il n'y a rien si beau que de voir ce Bosphore de Thrace près de Constantinople, qui est un grand canal de mer tout semé de côté & d'autre de villages & de maisons.

Bouffon. Je dis une fois étant à Mantoue au Duc lequel avoit un Bouffon, qu'il disoit être *magro buffone & non haver spirito*, que ce Bouffon avoit pourtant de l'esprit. Le Duc me demanda pourquoy? Parce, dis-je, qu'il vit d'un mêtier qu'il ne sçait pas faire (*a*).

Bourbon. Les vers de Nicolas Bourbon sont excellemment bien faits, parlant de

(*a*) *Vit d'un mêtier qu'il ne sçait pas faire.*] Ce mot aproche d'un autre du Breton la Renardiere au Roi Henri IV. dans Fœneste Livre IV. Chap. 7. *L. D.*

de ceux qu'il fit pour Monſieur de Sully.

Monſieur de Bourbonne. Mon Dieu quel mauvais dîner j'ay fait chez luy! mal apprêté, mal ordonné & de mauvaiſe viande. C'eſt le bon homme qui ordonne le tout, c'eſt à la façon de Lorraine; Il me ſouvient qu'un jour Monſieur de Lorraine nous traita comme cela. C'eſt un mal-aviſé homme que Monſieur de Bourbonne, de dire du mal de Monſieur Gillot en ma preſence, luy qui ſçait que j'en ay reçu tant de courtoiſie en paſſant à Langres, & le luy ayant dit moy-même. Madame de Bourbonne eſt une galante Dame, & qui a bien de l'eſprit; mais luy eſt un veau.

Bouvines. A la bataille de Bouvines l'Empereur Othon avoit plus de 150. mille combattans. Elle fut gagnée par Philippes Auguſte, ſous les auſpices de la cauſe d'Innocent III.

Breviaire. Il ſeroit bon qu'on en ôtât quelques pieces qui ne ſont pas de plus grande autorité que les Decretales, & qui peuvent être dommageables; car il y a des Homelies heretiques, comme il y en a qui ſont tirées de l'Oeuvre imparfaite ſur ſaint Mathieu; dont l'Auteur étoit heretique & Arrien, quoy qu'excellent pour les mœurs:

mœurs: pour cette consideration ils sont excusables, & ce n'est pas pourtant à dire que le Breviaire soit heretique pour cela.

Monsieur le President BRISSON étoit un assez mauvais harangueur, il avoit la parole fort laide, l'action & la presence de même (*a*). Un jour faisant une harangue au Roy, il dit, que pour quelque affaire qu'il proposoit, il étoit besoin d'une *grande indagation*. Monsieur de ...... luy demanda, ce que vouloit dire *indagation*, il dit que c'étoit à dire recherche: Monsieur de ...... luy dit, si bien que pour dire, il faut chercher le Roy & la Reine, il faut dire *indaguer* le Roy & la Reine (*b*).

Mon-

(*a*) *Il avoit la parole fort laide &c.*] Il regardoit toujours aux solives. *D.*

(*b*) *Indagation.* &c.] *Indague* se trouve dans Rabelais Livre I. chap. 9; & encore dans Oudin. *Indagateur* se trouve même aussi dans ce dernier: mais nulle part pour *indaguer*, qu'un mauvais plaisant vouloit prêter au President Brisson. *L. D.*

Indaguer se trouve dans le Dixain que Rabelais a mis à la suite de l'Epitre du Limousin &c.

Pour indaguer en vocable authenticque
La pureté de la langue Gallicque
Jadis immerse en caligine obscure &c.

Sur quoi Mr. le Duchat a fait cette Remarque: " *Indaguer* du verbe *indagare*, ne signifie ici autre chose ,, que *rechercher*. Plus haut l. 1. chap. 9. *par trop* ,, *indague*, *& abhorrente*, c'est-à-dire, recherché avec ,, plus de subtilité que de raison. *D. M.*

Monsieur de la BROSSE écrit fort bien en François & nettement, il avoit commencé la Vie du feu Roy, je ne vis jamais un si bel avant-discours; que les Poëtes avoient accoûtumé de ne point representer les Dieux que déja hors d'enfance, aussi luy il vouloit laisser ce qui étoit de l'enfance du Roy pour venir tout d'un coup à ses faits genereux.

BRUSQUET étoit un plaisant boufon, & qui étoit fin, nullement fou. Il étoit Provençal, premierement Advocat & habile homme. Il vint à la Cour pour une affaire qu'il eut au Conseil, à la poursuite de laquelle il demeura trois mois avant que de pouvoir rien faire. Enfin il s'avisa luy qui étoit plaisant, de tenter toutes sortes de voyes, & de voir si par boufonnerie il pourroit avoir son expedition: Il boufonna si bien qu'il ne demeura gueres sans obtenir ce qu'il desiroit. Luy voyant qu'il avoit plus fait en un jour par sa bouffonnerie que durant toute sa vie en advocaçant, il quitta son métier, & se fit bouffon, ce qui luy valut mieux. Il escroqua fort subtilement une chaîne d'or (*a*) que le Roy avoit donnée

(*a*) *Une chaîne d'or* &c.] Ce conte, & plusieurs autres du même Brusquet, se trouvoient dans la Vie d

née à un bouffon de l'Empereur, qui vint avec luy de la Cour d'Espagne: car comme ils furent prêts de passer par le pont au change, il luy dit, écoutez, il faut que nous laissions nos chaînes en la maison d'un de nos amis, parce que nous allons passer par une ruë plaine de matois qui nous pourroient faire quelque déplaisir; ce pauvre bouffon le crut, & mit cette chaîne entre les mains de Brusquet, qui après avoir passé le lieu qu'il craignoit, luy rendit une chaine de cui-

du Maréchal Stroffi par Brantôme. Mais le meilleur de tous se lit pag. 32. & suiv. de la Relation du Voyage de l'Amiral de Châtillon à Bruxelles en 1556. Amst. in 4o. 1643. Brusquet avoit suivi l'Amiral, envoyé à Bruxelles au Roi Philippe, pour voir lui jurer la Trêve, & il avoit remarqué que la Salle de la Cérémonie étoit tenduë de Tapisseries qui représentoient la bataille de Pavie avec toutes les circonstances les plus mortifiantes pour la Nation Françoise. A un grand bal qui, le soir même, se donnoit à la Cour, on vit Brusquet & son valet éparpiller l'or à poignées, & une partie de l'Assemblée, jusqu'à des Dames même s'entreculebuter en voulant se faire voir vers les endroits où quelque Ecu d'or brilloit sur le plancher. Philippe lui-même étoit tout indigné qu'en sa presence des Etrangers eussent ainsi osé semer l'or parmi ses Sujets. On reconnut bientôt, que ces prétendus Ecus-d'or n'étoient que des *jettons du Palais*, & que c'étoit un trait du bouffon Brusquet, en revanche de l'insulte des Tapisseries. Philippe les fit détendre, & Amis comme devant. *L. D.*

cuivre toute ſemblable à la ſienne, & quand ce Bouffon s'en retourna en Eſpagne, Bruſquet écrivit par luy à l'Empereur qu'il avoit envoyé en France un bouffon le plus ſot du monde, & qu'il s'étoit laiſſé déniaiſer d'une chaîne d'or que lui avoit donné le Roy. L'Empereur reçut cette Lettre par les mains du bouffon; aprés l'avoir luë il lui demanda ce qu'il diſoit du Roy de France. Il en dit tant de bien, qu'il étoit le plus galand Prince, le plus liberal, & qu'il lui avoit donné la plus belle chaîne qu'il fut poſſible. L'Empereur lui fit mille hontes de ce qu'il s'étoit laiſſé deniaiſer de ſa chaîne que le Roy lui avoit donnée, pour une autre qui n'étoit que de cuivre. Bruſquet eſcroqua auſſi fort ſubtilement du Comte de Benevent Eſpagnol qui vint en France, une fort belle coupe d'or, qui avoit un couvercle merveilleuſement bien enrichi de pierreries. Ce Comte étant un jour à table, à qui on donnoit à boire en cette coupe, Bruſquet la loüa fort & en admira l'ouvrage, & pria le Comte de la lui prêter pour en faire une ſemblable. Le Comte qui étoit magnifique ne la lui put refuſer, mais on oublia à lui donner le couvercle, qui valoit mieux que la coupe. Brüſquet

ayant

ayant eu la coupe dit au Comte, Monseigneur, nous sommes en un climat beaucoup plus froid que le vôtre, si la coupe que vous m'avez donnée n'a son couvercle pour la couvrir, il est à craindre qu'elle ne s'en trouve mal, il seroit donc fort à propos de commander qu'on le lui remette dessus. Le Comte qui vouloit montrer sa liberalité lui fit aussi bailler le couvercle.

Les BULLES obtenuës par un nommé Louis & publiées par l'Official de Beziers, qui mettoient à l'interdit la Ville de Nevers & d'autres qui le mettoient en la Ville de Gand; c'étoient des Bulles de Chancellerie obtenuës par la subreption des parties, & non pas des Bulles Consistoriales expediées du propre mouvement & de la science certaine du Pape & du Siege Apostolique.

C.

CACUS *inversis vestigiis boves abducens, typus Plagiariorum.*

CALVIN étoit un grand esprit, & qui écrivoit bien & en Latin & en François, mais passionnément; il est fort plein de contradictions, il étoit bien empêché sur le fait de l'Eucharistie. On dit que chez Messieurs

sieurs du Tillet il y a encore quelques Epîtres Latines de sa main sur le fait de l'Eucharistie, par lesquelles on pourroit voir plus clairement ce qu'il en tenoit qu'en ses Ecrits; il ne faut pas s'étonner si ces Messieurs du Tillet ont été un peu suspects ayant eu Calvin pour Precepteur.

CALX. La Chaux fait aux arbres ce que le vin fait aux corps des hommes, elle les fait jetter leurs feuilles & fleurir, & faire leur fruit de bonne heure & avant le temps, mais aussi elle les fait mourir: ainsi en est-il du vin, il égaye les hommes & les réjoüit, & leur fait jetter des fleurs, mais aussi il n'y a nul doute qu'il ne leur abrege la vie.

CANNES. Un jour voyant à Bagnolet, des Cannes qui se battoient dans le vivier, il dit, c'est la bataille de Cannes.

CANONISTA. *Ex bono Canonista fit malus Theologus.*

Les CANONS des Apôtres, les Constitutions d'eux & de Saint Clement, sont Apocryphes. Pour le regard des Canons, les Grecs les ont eû en plus grande veneration, & pour montrer qu'ils sont bien incertains, c'est que le nombre n'en est pas certain, car quelques-uns en mettent plus & d'autres moins. Gelase les met *inter Apocry-*

pocrypha. Dans les Conſtitutions il y a mille choſes mauvaiſes, & qui ne ſe peuvent ſoûtenir. Il fait pour Canoniques trois livres des Machabées, & nous ſommes bien empêchez à en prouver deux. Ces Decrets auſſi des Papes ne valent rien, cela eſt tout Gothique, & il y a force choſes contre la doctrine de l'Egliſe & ſa coûtume ancienne. Car il y a qu'un tel Pape ajouta à la Meſſe une telle choſe, un autre une autre; ce ſont toutes badineries, car anciennement la Meſſe avec toutes ſes ceremonies étoit toute ſemblable à celle que nous diſons. Saint Auguſtin le dit expreſſement, Saint Baſile auſſi, & les heretiques penſent avoir beaucoup dit, quand ils diſent que la Meſſe eſt faite de pluſieurs piéces, & que chaque Pape y a ajouté ce qu'il a voulu. L'Egliſe Romaine n'a jamais tenu les Canons des Apôtres: les Grecs, deſquels nous tenons la compilation des Canons Grecs, entre leſquels eſt Balſamon, Alexius & d'autres, ne s'accordent nullement. Le plus ancien compilateur des Canons Grecs, je crois qu'il vivoit un peu auparavant du Concile de Chalcedoine, & cet ancien avoit diverſes compilations de Canons, & chaque Païs en avoit; mais de compilation

F 2 qui

qui ait été reçuë par l'Eglise universelle, il ne s'en trouve point; jamais Concile universel n'a confirmé aucune collection de Canons. Les Canons du Concile de Nicée ne sont point confirmez. Je sçay plus de Canons que les Compilateurs Grecs. Il n'y a que vingt Canons du Concile de Nicée. Ils y veulent mettre celuy de la Pâque, mais il est assez parlé de cela dans Eusebe. Les Canons des Apôtres sont bien suspects, il y a neanmoins quelque chose d'ancien. Canon *si Papa*, Ils disent que nos Docteurs maintiennent que le Pape envoye les ames aux enfers, & le montrent par un passage de Bonifacius Archevêque de Mayence, lequel ils falsifient; car Boniface dit seulement, si un Pape est négligent, si un Pasteur est paresseux, qu'il envoye les ames aux enfers. Cela est bien different de dire absolument, que le Pape a pouvoir d'envoyer les ames aux enfers contre l'intention de Bonifacius.

Cardinaux. Le Concile de Lyon qui leur donna leur autorité, fut tenu le Pape y présidant, approuvé par toute l'Eglise & par les Rois: au Concile de Constance les Cardinaux présiderent, & personne ne leur disputa le rang, & l'on ne peut

peut dire qu'ils y fussent comme Legats, parce qu'en ce Concile il étoit question de déposer un Pape. Le Concile de Basle aussi témoigne quelle étoit leur autorité. Le College des Cardinaux est auprès de sa Sainteté, comme un Concile perpetuel & ambulatoire, sans l'avis duquel le Pape ne décide jamais rien en matiere de Religion.

CARDINAUX. Quand le vieux Historien Nicole Gilles dit, que la censure du Pape Agapet contre le Roy Clotaire fût expediée par l'avis des Cardinaux, il a voulu accommoder les termes de l'histoire au stile de son temps; & par le mot de Cardinaux, il a entendu les Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine, qui opinoient aux actes consistoriaux avec les Papes, comme il se void par les Epitres de Saint Gregoire, & il les a appellez Cardinaux, parce que ce sont eux aux titres consistoriaux & à l'office desquels en cette partie les Cardinaux ont succedé; comme le Sieur du Tillet appelle les Maires du Palais de nos anciens Rois, *Connestables*, non qu'ils se nommassent alors Connestables, ni que ceux qui portoient alors le nom de Connestables fussent Maires du Palais; car alors Connestable signifioit grand Ecuyer; mais

 pour

pour accommoder le plus près qu'il luy a été possible le sens des mots de ce temps-là à l'usage des termes de celuy ci; que si depuis que l'élection des Papes, à laquelle le Peuple & les Empereurs avoient part, a été réduite aux seuls Princes d'Alemagne, que nous apellons Electeurs; & d'ailleurs qu'après la separation de l'Eglise Grecque, les Cardinaux ont été faits, comme dit le Concile de Bâle, Legats de l'Eglise universelle auprès des Papes, afin de tenir toûjours un Concile representatif autour de la personne du chef de l'Eglise; & outre cela que pour enter plus étroitement le corps de l'Eglise en sa tige, qui est l'Eglise Romaine, les Evêques & Archevêques presentez à cette fin par les Rois ou Republiques des Provinces, ont été vêtus du titre de Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine, afin d'assister avec le Pape aux jugemens ordinaires des causes de l'Eglise, & comme membres particuliers de l'Eglise Romaine & comme Legats & députez de l'Eglise universelle, qui est la cause pourquoy le Concile de Bâle veut qu'ils soient appellez non seulement Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, mais même Cardinaux de la sainte Eglise universelle; ce

rang

rang leur a été donné en l'Eglise par le consentement de tous les Rois & de tous les Princes tant Ecclesiastiques que seculiers de toute la Chrétienté, tel qu'ils l'ont tenu depuis sept ou huit Conciles œcumeniques derniers, cela n'empêche pas que les Prêtres titulaires de l'Eglise Romaine qui assistoient anciennement avec le Pape aux actes Consistoriaux, & y portoient les mêmes titres de l'Eglise Romaine sous lesquels les Cardinaux sont adoptez au Consistoire, ne puissent avoir été convenablement appellez par l'Historien Gilles, Cardinaux, comme étant ceux aux titres Consistoriaux desquels, les Prelats que nous appellons aujourd'hui Cardinaux, ont succedé Cardinaux Assesseurs & Conseillers des Papes, dont l'institution n'est que de droit positif, leur charge n'étant qu'une fonction & dignité en l'Eglise, non pas une mission, laquelle ne peut être que de droit divin.

Carthage étoit un grand Primat, il avoit sept Metropolitains sous luy.

Casaubon. Il lut à Monsieur du Perron son frere, une lettre que Monsieur Casaubon luy écrivoit (a) en François, & de fois

(a) *Une lettre que Mr. Casaubon lui écrivoit.*] Au sujet

fois à autre il y mêloit du Latin. Quand il parle François, disoit Monsieur du Perron, il semble que ce soit un païsan, & quand il parle Latin, il semble qu'il parle sa langue; Monsieur le Cardinal dit, il a negligé l'une, & mis tout son esprit en l'autre. A Messieurs Pelletier & de Saint Victor, qui luy disoient, c'est à ce coup qu'il est assuré que Casaubon s'en va puisque sa femme le va trouver, il dit, qui dit cela que sa femme le va trouver? mais ce n'est pas pour y demeurer, il n'a son congé de la Reine-mere que pour quelques mois, au plus d'un an, & la Reine même me l'a dit. Ce sont des gens qui ont envie d'avoir son bien qui disent cela, ce sont des gens qui ne valent rien, ils luy donnent bien sujet de demander son congé, puis qu'ils demandent ses charges & ses pensions; & comme Monsieur de Saint Victor dit, c'est Mathieu qui l'a demandée; ce sont les Jesuites, dit Pelletier, qui ont fait cela pour luy; je n'en puis rien croire, dit l'Abbé de Saint Victor, car il ne les aime pas.

Com-

jet du bruit que les Jesuites répandoient de sa prochaine conversion... Il est parlé de cette Lettre, & de ce bruit dans une Lettre de Jaques Gillot à Scaliger. C'est la 42e de la 3e Centurie du Recueil de Jaques de Reves. *L. D.*

Comment, dit Monſieur le Cardinal, il ne les aime pas ? il eſt tout à eux, & ne reſpire qu'eux. L'Abbé repliqua, ils ſe ſont donc rapatriez, car ils ont été fort mal quelque temps, parce que dans ſon hiſtoire il les appelle *Semi-Arianos* : quoi qu'il en ſoit, dit Monſieur le Cardinal, il l'a demandée ; mais en frappant ſur la table il dit, il ne l'aura pas, ni perſonne quel qu'il ſoit. C'eſt à Monſieur le Preſident de Thou & à moy à y nommer ; les Jeſuites ne font que le harceler, cela ne fait que l'aigrir, & il prend ces choſes à cœur, & ne s'accommodera jamais avec eux. Pour ce qui eſt des lettres humaines, il en ſçait plus que tous tant qu'ils ſont. Pelletier dit, je m'étonne de cette grande irreſolution de Caſaubon, il y a ſi long-temps qu'il eſt aprés à s'inſtruire ; il ne faut pas s'en ébahir, dit Monſieur le Cardinal, un homme qui a vécu toute ſa vie en une Religion, & y a tous ſes parens, il eſt bien malaiſé qu'il ſe reſolve ſi vîte. Je l'ay vû autrefois tellement reſolu, qu'il me demandoit jour pour me venir trouver, afin de faire ſon abjuration. La mort du Roy l'a entierement épouventé & de voir l'Eſtat en la diviſion en laquelle il eſt, cela ne le peut que beau-

coup empêcher, quel qu'il soit, il fait plus de fruit à la Religion Catholique en Angleterre qu'on ne pense, & c'est Monsieur de la Boderie Ambassadeur pour le Roy, qui a demandé son congé pour un an, à cause du profit qu'il a fait à la Religion, & c'est ce qui fait parler tant de gens, qui luy en portent envie; il est allé en Angleterre si bien muni de memoires & de bonnes autoritez qu'il n'y a Ministre en Angleterre qu'il ne fasse taire, & il en sçait tant qu'il n'y a Ministre en France à qui il ne tienne tête, ni Docteur de Sorbonne qu'il ne fasse rougir: il y a deux ans qu'il ne fait autre chose que lire les Peres, qu'il travaille sans cesse, & copie même de sa main une infinité de choses, c'est un homme raisonnable, & qui a bon jugement aux livres & fort homme de bien. Il a tout copié de sa main la Confession de foy des Grecs que je luy baillay: Ils vont demander sa charge de la Bibliotheque; Ce sont des gens qui ne valent rien. J'ay vû Monsieur Casaubon prêt à se convertir & à prendre jour pour faire abjuration. Il avoit même promis de traduire en Latin mon livre de l'Eucharistie. Je n'ay point encore lû son livre contre Baronius, mais sur le rapport qui

qui m'en a été fait par quelques-uns, il y a des choses fort legeres & fort grammaticales, & fort peu d'ingenuité. Je ne sçay s'il entre bien avant dans les choses de la Theologie, mais je suis bien assuré que s'il en traite il ne dira rien qui vaille, car il n'y entend rien; il a beaucoup de choses de moy dont il s'est servi sans me nommer; quand il me venoit voir & me proposoit des difficultez, il écrivoit en ma presence les solutions que je luy donnois.

CASSIANUS étoit Grec & a écrit en Latin fort élegamment, ce qui fait dire à quelques-uns, que ce que nous avons de luy est une version du Grec; mais on tient que c'est luy qui l'a ainsi écrit, on a vû fort peu d'Anciens excellens en l'une & en l'autre langue. Ciceron en est un.

CASSIODORE a fait l'histoire tripartite de Socrate, Sozomene & Theodoret, de ces trois Auteurs, une pour la commodité de ceux qui veulent lire l'histoire, parce qu'en lisant cette Histoire on évite les redites.

CASUISTES. La science des cas de conscience est perilleuse & damnable; car en matiere de conscience, de doutes & de scrupules, il suffiroit de s'en remettre à la

prudence & discretion des Confesseurs sans en imprimer des livres, qui mettent les ames en anxieté au lieu de les en retirer; & d'ailleurs il n'y a aucun des Anciens qui en fasse mention.

CATHOLIQUE. Les Peres ne se contentent pas du seul nom d'Orthodoxe, qui est bon pour l'exclusion des Heretiques, mais ne suffit pas pour celle des Schismatiques, & pour cela ils recourent au nom de Catholique, qui contient l'une & l'autre distinction. Ce n'est pas un nom de simple créance, mais de communion; autrement les Anciens n'eussent pas refusé ce titre à ceux qui étoient separez non de la créance, mais de la communion de l'Eglise, & n'eussent pas protesté que hors de l'Eglise Catholique on pouvoit bien avoir la foy & les Sacremens, mais non pas le salut. Vous êtes avec nous, dit Saint Augustin aux Donatistes, au Baptême, au Symbole & en tous les autres Sacremens du Seigneur, mais en l'esprit d'unité, au lieu de paix, & finalement en l'Eglise Catholique, vous n'êtes point avec nous; d'où resulte qu'il ne suffit pas pour obtenir le nom de Catholique, de tenir ou plûtot penser tenir la même créance que tenoient

les Anciens, si on ne communique à la même Eglise à laquelle ils communiquoient, & qui par succession de personnes, & comme nous prétendons, de doctrine, est parvenuë jusques à nous; & si elle a perdu quelque chose de son étenduë en nôtre hemisphere, elle en recouvre autant & plus tous les jours en l'hémisphére inferieur, afin qu'en elle achevent de s'accomplir ces propheties, en sa semence seront benites toutes les nations de la terre; il faut que cet Evangile soit prêché par tout l'univers, & puis la fin viendra, & autres semblables.

Du CAUROY (*a*) a grand art. Il étoit grand personnage, c'est le meilleur des François qui ont écrit en Musique.

CELIBAT. Il y avoit une Loy de Justinien, qui enjoignoit aux Evêques de faire vœu de Celibat six mois avant que d'être Evêque. Il y avoit une Loy par laquelle les enfans des Prêtres ou Evêques ne pouvoient avoir aucuns biens de leurs Peres. Cela témoigne bien que les Evêques ne pouvoient se marier, ou bien s'ils l'étoient, étoient obli-

(*a*) *Du Cauroy.*] Il est parlé de lui dans les Notes sur le Chapitre I. du 2 livre de la *Confession de Sancy*. L. D.

bligez de s'abstenir de leurs femmes. Tant de passages de l'Antiquité le montrent si clairement que rien plus, & ils ne sçauroient montrer un seul passage de l'Antiquité, par lequel il paroisse qu'aucun Prêtre ou Evêque se soit marié après avoir été promu au Sacerdoce, ou à l'Episcopat. Ils alleguent l'exemple de Synesius, lequel fait entierement contr'eux. Car Synesius pour obstacle à ce qu'il peut être Evêque apporte 2. empêchemens; l'un qu'il ne croit pas la resurrection des corps, & l'autre qu'il ne pouvoit pas quitter sa femme, ni la voir comme adultere. Cet exemple est évident pour le Celibat. Ils disent à cela que Synesius ne laissa pas d'être Evêque bien qu'il ne crût pas la Resurrection, & qu'il n'est point dit qu'il luy fût enjoint de quitter sa femme, il n'est point dit aussi qu'il luy fût permis de la retenir. Et puis Synesius fut forcé, nonobstant le point de la Resurrection, pour l'opinion qu'on avoit que Dieu l'inspireroit, & qu'il reviendroit à la créance de l'Eglise; ils pouvoient tout de même luy avoir permis de retenir sa femme sous la même opinion. Ils apportent le lieu de Socrate, où il est parlé de Paphnuce; mais cette histoire est

toute

toute fausse, & n'est rapportée que par Socrate & Sozomene, qui sont tous deux heretiques, & bien depuis le temps du Concile de Nicée, où les Peres qui étoient du temps, n'en disent mot, comme Eusebe & Epiphane, ains tout le contraire que le Concile défendit aux Prêtres d'avoir des femmes, & il ne se void point que sur l'instance de Paphnuce le Concile ait prononcé aucune chose, ce qu'il devroit avoir fait en un point dont il avoit tant été parlé au Concile Eliberitain, où étoit Osius, lequel étoit encore au Concile de Nicée & y présidoit. Cela est bien une preuve de fausseté de l'histoire de Paphnuce. *Actus matrimonii* est incompatible avec le Sacerdoce; le mariage des Prêtres est défendu; non que le mariage soit une chose impure, mais à cause du peché originel & de l'imperfection qu'il y avoit. En ce cas David disoit, *in peccatis concepit me mater mea*; & Job, *quis faciet mundum de immundo conceptum semine?* Les Evêques n'étoient jamais mariez, le fait de Synesius le montre assez parce qu'il disoit trois choses pour refuser l'Episcopat; l'une, qu'il étoit marié & qu'il ne vouloit point voir sa femme comme adultere; l'autre, qu'il ne croyoit

pas

pas la Resurrection, comme les autres la croyoient; & le dernier, qu'il alloit à la chasse. On ne trouve point de lieu d'Auteur qui die qu'il quitta sa femme, & il ne s'en trouve point aussi, qui asseure qu'il la retint, bien que ceux de la Religion le maintiennent impudemment, mais ils mentent; car il est bien dit que nonobstant la créance qu'il avoit diverse touchant la Resurrection, il fut reçu à cause de l'esperance que l'on avoit qu'il reviendroit; mais il n'est point dit qu'il retint sa femme, laquelle on pût luy permettre de retenir en ce fait, qui est un fait particulier, puis qu'on le reçût, nonobstant que de la Resurrection des corps il crut autrement que les autres.

La CENSURE dont il est parlé aux Canons des Conciles d'Afrique, n'étoit pas proprement une excommunication, mais une espece de limitation & de restriction de communion, laquelle Balsamon remarque n'avoir eu lieu qu'en Afrique; elle ne se pratiquoit que pour les fautes legeres, & privoit seulement les coupables de la communion avec le reste des Evêques, les autres Evêques leur réservant la seule communion de leur Diocese; là où l'excommu-

munication pour les grands crimes privoit les excommuniez, même en Afrique, de toutes les fonctions sacerdotales, voire de toutes les fonctions de la vie Chrétienne, comme témoigne saint Cyprien au livre de l'Oraison Dominicale, & S. Augustin aprés luy.

Au Cercle, où il n'y a point d'angles, où il y en a une infinité, ce qui fait que la quadrature du Cercle est impossible; car la proportion des figures ne se peut trouver que par les Angles. La seule figure ronde est capable de mouvement perpetuel: Les Cieux, seul corps en la Nature où se trouve le mouvement perpetuel, parce que la cause exterieure qui les meut, est perpetuelle.

Les Ceremonies de l'Eglise sont si belles (a), & neanmoins on crie tant contre; les Ceremonies sont autant de mysteres, & qui toutes ne nous representent que des choses passées, des miracles, des vertus de la grandeur & puissance de Dieu; s'il y

(a) *Sont si belles &c.*] Celle entre autres d'un Cierge chargé d'Ecus d'Or, à une Messe de *Requiem*, avoit charmé Mr. Sachot Curé de St. Gervais qui devoit la chanter. *Menagiana* edit. de 1715, tom. 2. pag. 49. *L. D.*

y a quelque chose qui represente l'avenir, ce sera de la vie & de la gloire future. On prononce dans l'Eglise le Symbole des Apôtres à basse voix, & le Symbole de Nicée à haute voix, ce n'est pas sans grande raison. Le Symbole de Nicée à haute voix, parce que l'Eglise sous Constantin commença à parler hautement & à haute voix, au lieu que du temps des Apôtres, elle ne parloit qu'à basse voix. Les Ceremonies étoient de l'essence de l'ancienne Loy, c'est pourquoy elle s'appelle Ceremonielle. Les Ceremonies prophetiques de l'ancienne Loy sont du tout abolies & mêmes illicites, entant qu'elles démentent la venuë du Messie. Pour les Ceremonies historiques, il est permis d'en user. Ceremonie simplement déclarative, ceremonie operative; faut rapporter au couronnement de Charlemagne par Leon III.

CEREORUM *ignibus, quibus nos Christiani pium è vita discessum ordinandum existimamus.* Greg. Nazianz. *in Jul. orat.* 2.

CHALDAICAM *linguam non fuisse intellectam ab Hebræis, nec vicissim, testatur Hieronymus, qui accivit hominem utriusque linguæ peritum, qui ei quæ in Syriaca Tobiæ edi-*

editione continebantur Hebraicis verbis expressit: præf. in Tob.

CHALIS. L'Abbaye de Chalis a été long-temps au Cardinal d'Este. En ce lieu le Tasso fit sa *Gierusalemme*.

Le Roy CHARLES V. Quand le Pape Urbain V. eut excommunié Pierre le Cruel, Roy de Castille, (pource, dit Froissard, qu'il étoit heretique, ennemi de l'Eglise conjuré avec les Mores) & eut absous ses sujets du serment de fidelité, le Roy Charles V. assista de ses armes la censure du Pape, & envoya Bertrand du Guesclin son Connestable pour chasser Pierre de Castille, & mettre Henri bâtard de Castille en son lieu. Voyez le Songe du Verger ch. 78.

CHARLEMAGNE. Le livre des Images qu'on luy attribuë, n'est pas de luy (a), & a été fait par la plus grosse bête du monde. Il fut fait au Concile de Francfort & envoyé à Charlemagne, lequel l'envoya au Pape

(a) *Le livre des Images n'est pas de lui.*] Mr. Daillé dans son *Traité des Images* a fait voir que si Charlemagne ne composa pas cet Ouvrage, il est du moins certain, qu'il l'aprouva & l'adopta. Le Pere Sirmond, le Pere Mabillon, & plusieurs autres Savans de l'Eglise Romaine sont du même sentiment. *D. M.*

Pape Adrien. C'est le plus ignorant livre du monde. Il dit que le premier Concile de Nicée est bien plus excellent que le second, à cause qu'au premier il y avoit 312. Evêques, & qu'a l'autre il n'y en avoit que 306. parce, dit il, que le nombre de douze est bien plus excellent que celuy de six, & s'en va cherchant mille réveries sur le nombre de 12 Bien souvent il prend les paroles des Iconoclastes rapportées par le Concile pour y répondre, pour les paroles du Concile, & de là prend occasion d'invectiver contre le Concile, p. 402. l. *de Imag.* Il y a une autre chose fort plaisante, c'est que le Concile rapporte l'histoire du Philosophe Polemon, duquel l'image ayant été vûë par un homme qui vouloit entrer chez une Courtisane, celuy-là en fut retenu & empêché par la reverence qu'il porta à l'image de ce Philosophe. Là-dessus il s'émerveille, & dit qu'il ne sçait qui est ce S Polemon, & qu'il ne l'a point trouvé dans le Calendrier. Il ne sçait aussi quelle bête c'est que S. Gregoire de Nysse; il n'en a jamais ouï parler: en somme ce livre est de nulle foy. C'est Monsieur du Tillet qui l'a fait imprimer (*a*), *studio nocendi*

(*a*) *Du Tillet l'a fait imprimer.*] Jean du Tillet, Eveque

di plûtôt qu'autrement, & luy qui avoit été écolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion des images que celle-là. Tous ses Capitulaires sont faits sous l'autorité du Pape. Cela paroit par une infinité de lieux des Capitulaires; ils ne sont que des Loix de l'Eglise que l'Empereur rend executoires. Par une Loi Charlemagne défend à ses successeurs de juger les Evêques, & il se sert d'une Constitution de Valentinien, où il est dit *judicia vestra agite, judicabimus nostra*, ce sont les mots à peu près. Quelques-uns disent que Charlemagne étoit grand Roy de corps, je pense qu'il étoit petit (*a*), & son pere s'appelloit Pepin le bref à cause qu'il étoit de petite stature. Ce mot de grand ne doit pas être pris à l'aune. Il me souvient que revenant des Etats de Blois avec Monsieur Ber-

veque de Meaux. Voyez son Article dans le Dictionaire de Mr. Bayle, Rem. B. & C. *D. M.*

(*a*) *Je pense qu'il étoit petit.*] Le Tombeau de Louis le Débonnaire, dans l'Eglise de St. Arnoul de Metz, n'a pas toujours été à l'endroit où il est. Un vieux Bénédictin qui avoit vû transporter ce Tombeau, disoit, qu'à l'ouverture qu'il en avoit vû faire en cette occasion, le Chef, qu'on disoit être celui du Débonnaire, lui avoit paru d'une grosseur plus convenable à un Geant, qu'à un homme ordinaire. *L. D.*

Bertaud, & nous étant mis sur la riviere de Loire, nous entrâmes en propos d'Alexandre le Grand, & le loüions de ce qu'aux Indes il avoit passé cette grande riviere; & qu'alors il témoigna une grande hardiesse: le Bâtelier s'approcha de nous, & nous demanda, *Messieurs, est-ce d'Alexandre le Grand que vous parlez? Oui*, luy répondimes-nous: *ô*, ce dit-il, *il ne faut pas s'émerveiller s'il a passé une riviere puis qu'il étoit si grand.*

CHARTA *exusta fuit, sed lex divina illæsa permansit: in hunc modum, Corpus quidem assumptum passum est, Verbum autem permansit impassibile.* Theodoret. in Hierem. *cap.* 36.

CHASTILLON. Le Cardinal de Chastillon fit faire son tombeau de marbre fort magnifique, où il y avoit une tête d'homme au dessus, & au dessous celle de Virgile, avec un mot qui disoit, *materiam si tempora*, je leur eusse donné matiere, si j'eusse eu le temps. Il dit cela au dîner du Roy à propos de l'amour que les Rois doivent porter aux Gens de lettres, pour laisser des gens qui écrivent leurs faits. Monsieur de Sourdeac luy dit alors, l'Amiral de Chastillon étoit un brave Cavalier & qui

qui a fort brouillé en France. A ce propos il dit, qu'un jour il entendit parler de la division que J. Cesar avoit fait des Gaules, il dit, jamais il ne la divisa si bien que l'Amiral de Chastillon.

CHICOT disoit, que sa Mere avoit toûjours prévû qu'il s'avanceroit, parce qu'elle disoit qu'il avoit plus d'esprit que tous ses autres freres.

A la CHINE ils sont polis, ils ont l'impression, mais fort imparfaite; les Oyseaux, les Arbres, ils les ont assez bien, mais les hommes fort mal, ils disent qu'un homme qui n'a point de lettres n'a qu'un œil, mais que celuy qui est sçavant en a deux.

CHIO. Cette Isle est un petit Paradis, c'est le lieu le plus amœne du Monde. Le Cardinal Justinian, de qui le Pere étoit Seigneur de Chio, m'a dit qu'il n'y avoit rien de si delicieux au monde; on n'y sent rien que la fleur d'Orange, les perdrix y sont domestiques, & on les méne paître aux champs, comme on fait ici les moutons, & le soir au son du chifflet, elles retournent toutes à celuy à qui elles sont (*a*). Le Car-

(*a*) *Les Perdrix y sont domestiques.*] Ce que du Perron dit des Perdrix de cette Isle est confirmé par plusieurs Voyageurs, entr'autres par Tournefort. *D. M.*

Cardinal Juſtinian fut amené de ce païs qu'il n'avoit que 12. ans. L'Iſle donne à ſon Maître 100. mil écus de revenu, dont la moitié conſiſte en maſtic.

La Choisy. Etant un jour à dîner chez Monſieur de Sully où elle ſe trouva auſſi, & racontant durant le dîner comment une Demoiſelle étant tombée en une riviere, un Gentilhomme ſe jettant après pour la ſauver, elle le prit par le corps, ſi bien que le moyen de nager luy étant ôté ils moururent tous deux. Monſieur le Cardinal luy demanda-dites-moy, Mademoiſelle, s'il vous arrivoit un tel accident de tomber en l'eau, & qu'un homme ſe jettât auſſi pour vous ſauver, par où le voudriez-vous prendre pour ne le point empêcher de nager? je luy ſauterois, dit-elle, ſur les épaules; non, dit-il, vous l'enfonceriez dans l'eau, il le faudroit prendre par la piece que vous ſçavez; elle demanda la raiſon, parce, dit-il, qu'elle ne va jamais au fond.

Ciceron. Il y a tant de difference entre Ciceron & Seneque, que l'on pourroit dire de celuy qui aime Ciceron, qu'il eſt un homme, & de celui qui ſuit Seneque, qu'il eſt un enfant, & que quiconque commence à goûter Ciceron, & à y prendre plai-

plaisir, alors il a quelque commencement à l'éloquence. *Quintilianus l. 1. c. 10.* Il ne faut point dire que Seneque soit tout plein de sentences, il y en a cent mille fois plus dans Ciceron. Tout ce que dit Seneque, il le dit comme sentence, mais ce n'est pas toujours des sentences, & il dira bien souvent une même chose par divers traits. Seneque lui-même écrit contre le stile pressé. Le feu Roi Henry III. me commanda de lui faire mille traits, & me donna dix sujets, sur chacun 100. Je me mis à feuilleter les Epîtres de Seneque, & après avoir travaillé je trouvai que je n'avois rien fait, & je tirai de Ciceron une infinité de belles choses: il y a plus en deux pages de Ciceron qu'en 10. de Seneque. Il y a plus en une Epître de Ciceron toute simple & toute nue sans artifice, qu'en 10. de Pline avec tous les traits que vous voudrez. La République de Rome n'a rien d'égal à elle que l'éloquence de Ciceron.

CIRCUMCISIO *est fœdus*, non pas, comme disent ceux de la Religion, *Signum fœderis*, mais c'est à dire *sacrificium*. *Fœdus* en la Langue Grecque, Hebraïque & Latine se prend toûjours pour la bête immolée au sacrifice, & pour le sacrifice, *ferire fœdus*; en Grec tout de même ὅρκιον, dans Home-

re ὄρκια πιςὰ ταμόντες. Il étoit défendu par la Loi de faire le ſamedi *opus ſuum*, *non opus Dei*, c'eſt pourquoi on faiſoit la Circonciſion qui étoit *opus Dei*.

Le CITRE (*a*) eſt un excellent brûvage, ſain & delicieux ; on m'en a envoyé de la baſſe Normandie en bouteilles, qui eſt le plus excellent que j'aye jamais bû ; il paſſe en delices tous les vins & tous les muſcats. Saint Auguſtin parle du Citre, quand il écrit contre les Manichéens, qui diſoient que les Catholiques étoient gens adonnez au vin, & qu'eux n'en bûvoient point. Il leur répond, qu'il étoit vrai, mais qu'ils bûvoient d'un ſuc tiré de pommes, qui étoit plus delicieux que tous les vins & que tous les brûvages du monde. Tertullien dit auſſi, *ſuccum ex pomis vinoſiſſimum*: le Citre enyvre comme le vin, & l'yvreſſe en eſt plus mauvaiſe, parce qu'il eſt plus froid. Il ſe garde mieux en bouteilles qu'en vaiſſeaux, & ſe tranſporte mieux ; il reſiſte mieux que le vin ſur la mer. Nous en avons eu l'invention des Baſques, & eux d'Afrique. Monſieur de Tiron diſoit que s'il laiſſoit l'uſage du Citre pour prendre du vin, il mourroit : auſſi n'y a-t-il rien qui

(*a*) L'Academie Françoiſe dit *Cidre*, & c'eſt ainſi qu'on parle aujourd'hui. *D. M.*

qui consume plus l'humide radical que le vin, & le citre l'entretient & le fomente ; il ne s'accommode pas avec les fruits. Je n'en ai point bû de bon, qu'en la basse Normandie. De deça il ne vaut rien, & le meilleur que j'aye bû, c'est à Evreux : le poiré ne vaut rien au prix du pommé. Le citre vient d'Afrique, & il y a long-temps qu'il est en usage en ce pays-là ; S. Augustin en parle. De là il est venu en Biscaye & de là en Normandie. Encore aujourd'hui quand nos Normands n'en ont point, ils envoyent leurs vaisseaux en Biscaye, d'où ils en rapportent.

CLAUDIN le jeune (*a*). Le meilleur qu'il ait fait, il le fit à Paris, lorsqu'il étoit chez Baïf.

CLAVIUS, dont les Jesuites font tant d'état, est un esprit pesant (*b*), lourd, sans subtilité ni gentillesse, un gros cheval d'Alemagne (*c*). CLE-

(*a*) *Claudin le jeune.*] Il est parlé de cet excellent Musicien dans le Dictionaire de Mr. Bayle à l'Article GOUDIMEL. D. M.

(*b*) *Clavius ..... est un esprit pesant* &c.] Clavius est aussi extrêmement maltraité dans le *Scaligerana* ; c'étoit pourtant un fort savant Mathematicien, & qui en savoit plus que ses ennemis. D. M.

(*c*) *Un gros Cheval d'Allemagne.*] Voyez la Note sur l'Article *Gretser*. D. M.

Clement. Ses Livres ἀναγνωρίσματα ont été tournez par Ruffin. Saint Hierôme, lors qu'il dit que saint Pierre étoit chauve, cite le Livre de Clement *de periodis*.

Clement Alexandrin. Son Προτρέπτικον est fait pour les Catechumenes; c'est la raison pour laquelle quand il parle des mysteres de l'Eucharistie, il parle tout par allegories, & il ne faut point que ceux de la Religion se servent de ce passage, pour ce qu'il n'étoit pas permis de reveler ces mysteres aux Catechumenes, au contraire il étoit défendu expressement de le faire; l'office de Clement étoit d'être Catechiste.

Monsieur de Clermont (a) luy envoya un present de poires de bon Chrétien avec quelques vers, il dit en lisant les vers, ces vers sont de bon Chrétien.

Clovis. Hincmarus rapporte que le Roi Clovis envoya une Couronne d'or au Pape Hormisdas, pour être mise sur l'autel de Saint Pierre, afin de témoigner, dit le President Fauchet, qu'il tenoit son Royaume de Dieu & non de l'Empire.

Jod. Coccius. Monsieur de Beauvais par-

(a) *Monsieur de Clermont.*] François de la Rochefoucault, Evêque de Clermont. *L. D.*

parlant des recueils que Coccius a faits en forme de lieux communs dont il ne faisoit pas grand état, il lui dit, ce qu'a fait Coccius sont des coccigrues.

Le COCQ D'INDE est un oiseau qui a peuplé merveilleusement en fort peu de temps ; ç'a été un fort bon apport ; de Languedoc ils en menent en Espagne des troupes comme des moutons, c'est une bonne chair, qui est odoriferante & se digere incontinent.

COEFFETEAU (*a*). Les Jesuites ont voulu faire défendre à Rome son Livre contre le Roi d'Angleterre ; son Livre est bien gros, mais en si peu de temps il ne pouvoit le

(*a*) *Coëffeteau.*] Suivant la *Gallia Christiana*, au mot *Metenses* du tom. 2. Nicolas Coëffeteau étoit né en 1588. Il n'y a donc pas d'apparence que ce soit le même Nicolas Coëffeteau Jacobin, lequel, selon le Cardinal d'Ossat, Lettre 337. auroit été élu Prieur des Jacobins de Paris en 1603, & dont l'élection auroit été cassée par le General de l'Ordre, à cause des mauvaises mœurs de ce Religieux, quoique fort docte d'ailleurs, & même Docteur Regent en la Faculté de Théologie. Où trouve-t-on des Religieux si savans à quinze ans, & d'ailleurs élit on un jeune homme à peine adolescent pour Prieur d'un grand Couvent? Et cependant j'ignore qu'en ce tems-là il y ait eu plus d'un

le faire plus petit (*a*), il n'eſt pas aiſé en ſi peu de temps de racourcir tant de matieres, il faut du temps pour les coucher de façon qu'on n'en omette rien les voulant abreger. Je parlerai dans mon Livre de pluſieurs matieres aſſez conciſément, & je ne puis pas parler de tout; mais je laiſſerai des ſemences de ſolutions aux repliques qu'on me pourroit faire par après.

De Coena *Domini & de Operibus Cardinalibus.* Bien que ce Livre ne ſoit pas de Saint Cyprien, ſi eſt-il d'un excellent Auteur, & même du temps de Saint Cyprien: le Livre eſt adreſſé à Corneille; l'Auteur de ce

d'un Coëffeteau qui ait fait figure dans la République des Lettres. *L. D.*

Nicolas Coëffeteau naquit en 1574, & entra dans l'Ordre de St. Dominique en 1588. agé ſeulement de quatorze ans. Ainſi la date du *Gallia Chriſtiana* eſt fauſſe, & les difficultez qu'elle avoit fait naître ne ſubſiſtent plus. Il y a apparence qu'on aura confondu l'année de la naiſſance de Coëffeteau avec celle de ſon entrée dans l'Ordre de St. Dominique. Voyez les *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres* du Pere Niceron Tom. III. p. m. 6. & ſuiv. *D. M.*

(*a*) *En ſi peu de tems il ne pouvoit le faire plus petit.*] On a long-tems ignoré l'Auteur de ce mot, qui n'eſt autre qu'Antoine de Guevara dans une de ſes Lettres du 13e. Janvier 1522. au Connétable de Caſtille. *L. D.*

ce Livre est Africain sans doute, & tout plein de phrases hardies, comme Tertullien & les Africains; il a des mots qui sont rudes, mais fort significatifs, comme *demembratus*. C'étoit un autre Cyprien Prêtre en Afrique. Erasme lui-même reconnoît que c'est un excellent Auteur, & dit que l'on a donné à Cyprien de l'or pour de l'or: ce qui fait reconnoître qu'il n'est pas de Cyprien, c'est qu'il est en erreur contre l'erreur de S. Cyprien.

COMMODUS fut conçu de Marc-Aurele par Faustine, la même nuit qu'il lui avoit fait boire le sang du Gladiateur dont elle étoit amoureuse, pour lui en amortir la passion.

CONCEPTION DE LA VIERGE. Monsieur le Cardinal de Gondy me dit qu'il y a environ vingt ans, que la Sorbonne voulut s'assembler pour decerner quelque chose touchant la Conception de la Vierge Marie, & ordonner qu'il étoit *de fide*, de croire qu'elle étoit conçue sans peché: il leur envoya dire qu'ils ne le fissent pas: ils ne laisserent pas de passer outre, & lui les excommunia. Ils en appellerent comme d'abus; l'abus fut jugé, & eux renvoyez par devant lui; ils se

vinrent tous jetter à ſes pieds, & demander l'abſolution. Ils tiennent en Sorbonne que la Vierge n'eſt pas conçue en peché originel contre Saint Thomas, on peut tenir l'une & l'autre opinion; s'il y en a une des deux qui ſoit la meilleure, je crois que c'eſt celle des Jacobins, qui eſt plus conforme à la doctrine de Saint Auguſtin & des Anciens. Scotus & tous les Cordeliers ſont d'avis contraire, & n'ont jamais été ſuivis par ceux de Sorbonne.

CONCILE. Ils diſent à Rome que le Concile eſt par deſſus le Pape en trois cas ſeulement, *quando eſt ſchiſmaticus, ſimoniacus, vel hæreticus*, qui eſt autant à dire, que le Concile n'eſt point par deſſus lui, *quia quandò eſt hæreticus eſt nullus; quando eſt ſimoniacus, cenſetur æquè ac ſi eſſet hæreticus; quando eſt ſchiſmaticus eſt dubius.* Il peut venir beaucoup plus de ſcandale à l'Egliſe s'il falloit tenir que le Pape eſt ſous le Concile, que s'il falloit tenir l'opinion contraire, parce qu'il eſt malaiſé d'aſſembler un Concile, & avant qu'il fût aſſemblé pour remedier à un mal, il ſeroit ſi avant qu'il en naîtroit de grands inconveniens. Nul Concile ne peut être œcumenique qui n'a le Pape ou ſes Legats.

Le

Le Concile d'Antioche est Arien, & aucun Canon n'en peut avoir lieu en l'Eglise. Chrysostome fut condamné par un Canon du Concile d'Antioche, qui fut produit contre lui au Conciliabule assemblé à Constantinople, & lui répondoit, que ce Canon étoit Arien. Ce Concile ne confirme rien des Canons du Concile de Nicée, & n'en parle qu'en ce qui est de la Pâque, & dans les vingt Canons de Nicée il n'en est point parlé. Il n'y a donc nul Concile qui confirme aucun Canon de Concile (*a*). Les Ethiopiens ne tiennent que trois Conciles œcumeniques, & ne reçoivent pas le Concile de Chalcedoine. Le Concile de Sardique, quant à sa convocation & à sa tenue, fut universel. Les Donatistes 80. ans après le Concile de Sardique perdirent tous les Actes du Concile, & publierent le faux Concile de Sardique, qui étoit un Conciliabule tenu en une petite Ville près de Sardique, appellée Philippopoli. Le Concile de Sardique est plus d'au-

(*a*) *Il n'y a donc nul Concile qui confirme aucun Canon de Concile.*] Quid de Concilio Nicæno, quod illos Canones condidit? Num eos approbavit? & sic de reliquis. *S.*

d'autorité pour l'Afrique, que celui de Nicée. Il y avoit à Sardique 36. Evêques Africains avec leur Primat, qui étoit Gratus, & à Nicée il n'y avoit que Cecilianus; encore n'étoit-il pas Evêque. Un Concile n'est dit universel qu'entant qu'il est aprouvé par l'Eglise Romaine (*a*). Il faut si celui de Basle est vrai que celui de Florence soit faux, & ne soit pas œcumenique. Or est-il que celui de Florence est tenu pour tel (*b*). Celui de Basle n'est donc point vrai Concile, & ne peut être reçu pour légitime, car ils se tenoient tous deux en même temps, & l'Empereur étoit à Florence & toute l'Eglise Grecque: au lieu qu'à Bâle il n'y étoit demeuré que quelques seditieux. Ils disent que celui de Florence ne peut être vrai Concile, parce que contre l'ordonnance du Concile de Constance, par laquelle il étoit défendu de transferer sans cause legitime un Concile d'un lieu en un autre, neanmoins il avoit été

(*a*) *Qu'entant qu'il est approuvé par l'Eglise Romaine.*] Pas plus que par celle d'Alexandrie ou d'Antioche. *D.*

(*b*) *Or celui de Florence est tenu pour tel.*] Vide novam hujus Concilii editionem Sguropuli, unde quid de ejus auctoritate existimandum sit tibi con fiet. *D.*

été transferé de Basle à Ferrare. Il est aisé de répondre à cela; car le Pape a eu cause trop legitime de le transferer à Ferrare, pour être Ville proche de la mer, & cela pour la commodité des Grecs, pour l'heresie desquels ce Concile se tenoit, lequel par après par une cause legitime, à savoir la peste, fut transferé de Ferrare à Florence: on approuve du Concile de Bâle quelque chose, & ce qui a été fait avant qu'il fût transferé à Ferrare. Le Concile de Sardique est aussi universel que celui de Nicée. Il y avoit 300. Evêques comme à Nicée, Osius y présida comme à Nicée, & les Canons de Sardique ont même pouvoir que ceux de Nicée. Les Canons de ces deux Conciles furent confondus à cause qu'ils furent écrits & tous les Actes aussi, par la main d'un même, à savoir Osius, & apportez à Rome. Le Concile Africain sous Boniface I. n'est point un Concile, c'est une collection & un ramas de tout ce qui avoit été fait auparavant. Le second Concile œcumenique, qui est le premier de Constantinople, ne fut point œcumenique, *nisi ex post-facto*, parce qu'il n'y avoit que des Evêques d'Orient & nul d'Occident, car le Pape n'y fut ni représen-

ſentativement ni formellement: il n'y fut point repréſentativement, parce qu'il n'y fut ni par lui ni par ſes Legats, (encore que le Pape eût convoqué ce Concile à Rome, mais les Evêques d'Orient pour la difficulté des chemins prierent le Pape qu'il ſe tînt à Conſtantinople.) Il n'y fut point formellement, parce que nul Evêque d'Occident n'y aſſiſta; mais il fut fait œcumenique ex *poſt-facto*, parce que le Pape Damaſe avec une quantité d'Evêques s'aſſembla à Rome, & approuva ce qui s'étoit fait à Conſtantinople, & ainſi ce Concile fut fait œcumenique. Le Patriarche de Conſtantinople n'y preſida point, parce qu'alors il n'étoit point Patriarche, ce fut un Timothée. Le 5. Concile œcumenique tenu à Conſtantinople fut fait ſous le temps de Vigilius qui vint à Conſtantinople, mais n'aſſiſta pas au Concile, à cauſe des mauvais traitemens qu'il reçut de l'Empereur; & ce Concile ne fut point tenu œcumenique que cent ans après, que Gregoire le confirma par Lettres qu'il envoya deçà & delà; & quoi que Vigilius l'eût confirmé, neanmoins il ne fut tenu œcumenique que long-temps après, parce que la confirmation de Vigilius ne fut point publiée par le

le monde, & tout le monde ſavoit comment au commencement il ne l'avoit point approuvé. Nous n'avons qu'une partie de ce Concile qui ſoit véritable, la derniere qui eſt à la fin du 2. Tome des Conciles de Veniſe, eſt fort douteuſe, & il n'y a que vingt ou trente ans qu'elle eſt imprimée.

Anciennement, quand il ſe devoit faire un Concile, le Pape tenoit un Concile à Rome, & puis envoyoit ſes Legats *à latere*, comme repréſentans le Patriarchat d'Occident; il pourroit être qu'Oſius fut Legat du Concile de Rome, & que les deux autres, Vito & Vincentius fuſſent les Legats du Pape, ils étoient Legats *à latere*. Et au Concile de Nicée, Oſius & les deux Prêtres ne tinrent qu'un même rang, & la place qu'ils tenoient eux trois n'étoit comptée que pour un rang. Cela eſt ſi clair, que ces Prêtres ne pouvoient tenir autre rang que celui du Pape comme le repréſentans; car n'étant que ſimples Prêtres ils ne pouvoient pas avoir place au Concile devant les Patriarches, le Concile de Nicée ayant proteſté de garder le rang aux Patriarches. Il y a au 6. Concile de Conſtantinople, *Papæ honorandi*. Celui qui a traduit le Concile, a tra-

traduit, *Papæ honorandi*, prenant ce mot de Pape pour un nom propre, & s'adressant aux Evêques, au lieu qu'il falloit traduire *Papæ!* pour un adverbe *admirantis*. Les Grecs quand ils écrivoient à quelque personne relevée & de marque, ils usoient du plurier au lieu du singulier, cela se voit en plusieurs endroits. Les Conciles de Rome sont imprimez de bonne foi, & en quelques endroits ils ont énervé des lieux en suivant le Grec qui étoient plus favorables pour le siège de Rome és impressions Latines d'Allemagne, & autres. Le Concile de Chalcedoine est grandement pour l'autorité du Pape. Les Peres du Concile ne disent-ils pas que Theodoret entre, parce qu'ainsi l'a ordonné l'Evêque de Rome? On ne savoit il y a vingt ans ce que c'étoit que le cinquiéme Concile de Constantinople. Ce cinquiéme Concile de Constantinople où presida Menas, ne peut être dit vraiment le cinquiéme Concile de Constantinople; c'en est bien un préambule, & comme des commencemens qui se firent sous Menas pour le fait d'Anthime; mais le vrai cinquiéme Concile de Constantinople fut tenu l'an 26. de Justinien, & il est très-certain que Menas mourut l'an 21.

si bien que ce que nous avons de ce Concile tenu sous Menas sur le fait d'Anthime, n'est qu'une avance, & nous n'avons rien de ce Concile 5. que ce qui a été tenu sous Menas: car les Actes qui sont imprimez après, ne sont pas authentiques, & n'ont été trouvez que depuis 20. ans, & ne se trouvent point en Grec. Ils ont ce titre, *Acta Synodi quintæ Constantinopoli habitæ, confirmata a Vigilio.* Ils disent qu'en ce 5. Concile le Patriarche présida, & que les Legats du Pape étoient au second lieu: il est vrai; mais alors ils n'étoient plus Legats d'Agapet pour deux raisons: la premiere que par la venue d'Agapet ils perdirent toute l'autorité qui leur avoit été donnée par lui, lequel étant present n'avoit que faire de Legats; & par une autre raison, qui est qu'Agapet étoit mort, & par sa mort il n'y a point de doute que sa Legation ne cesse, *morte mandantis finit mandatum.* Baronius & les autres sont empêchez à répondre à ce qu'on objecte, qu'en ce Concile de Constantinople Menas presida, & les Legats du Pape étoient au second lieu, & il dit pour resolution que Menas étoit Legat du Pape, qui est une pauvre solution; & cela ne se trouve point, mais

la

la vraye solution est celle que je viens de dire. Justel & les autres de la Religion disent, qu'aux Conciles on apportoit l'Evangile, & disent que c'est à cause qu'il ne se devoit rien faire au Concile qui ne fût conforme à la Parole de Dieu : mais ils se trompent, ce n'étoit pas pour cela, c'étoit afin qu'ils dissent la verité, ainsi qu'elle étoit contenue en ces Livres : car il s'est tenu beaucoup de Conciles où il ne s'est traité aucune chose, qui fût decidée en l'Ecriture, comme au Concile de Mopsueste, où il ne se traita que de remettre le nom de Theodoret qui avoit été effacé des Tableaux, les saints Livres y étoient, & néanmoins il ne se traita rien en ce Concile qui fût décidé par la Parole de Dieu. L'Evangile se portoit donc aux Conciles pour obliger les Peres à juger selon la verité, & non pas que tout ce qui devoit être décidé au Concile, le dût être par la Parole de Dieu. Ils disent qu'au Concile de Chalcedoine, le Pape pria l'Empereur, de faire présider ses Legats : cela est faux ; mais ce qui se fit, fut que le Pape ayant envoyé plusieurs Legats, il écrit à l'Empereur, & lui fait entendre qu'il desire qu'un tel, à savoir Paschasinus y présidât, ce fut fait ; & il n'y

a

a point d'apparence que les Legats du Pape ne préſidaſſent point en un Concile, auquel il ne s'eſt fait choſe aucune au deſavantage du Pape; au contraire toutes grandement à ſon avantage, & les Lettres de l'Empereur au Pape avant la tenue du Concile le déſignoient aſſez, par leſquelles l'Empereur dit qu'il eſt beſoin qu'il ſe tienne un Concile & ſous l'autorité de ſa Sainteté. Ce que Juſtel a fait imprimer des Conciles d'Afrique, c'eſt la Rapſodie des Grecs, qui déja étoit imprimée à Zurich, & à Paris par Monſieur du Tillet. C'eſt une Rapſodie de Canons qui a été faite par un Particulier, & cela ſe prouve parce que l'Epître de Celeſtin y eſt au devant, qui a été bien depuis les Conciles, deſquels les Canons ſont ramaſſez en cette Rapſodie. Celle qu'en firent les Latins eſt meilleure que celle des Grecs, & la plus vraye. Il y a cent cinq Canons. Juſtel s'eſt grandement mécompté ſur la diſtinction de ces Conciles de Carthage, & a ſuivi en cela Baronius qui les a confondus. C'eſt un principe indubitable entre les Catholiques, que l'Egliſe univerſelle parlant par la bouche d'un Concile œcumenique, ne peut errer en la Foi, ni propoſer aucune doctrine, qui
ſoi-

ſoit contraire à la Parole de Dieu. La rectitude du reſultat des Conciles univerſels dépend non de la qualité ou condition des Nations, mais de l'aſſiſtance infaillible de l'Eſprit de Dieu promiſe aux Conciles œcumeniques, lequel Eſprit inſpire indifferemment aux Conciles generaux toute ſorte de Nations, & fait que ſans acception de perſonnes, aux Comices & Etats generaux de l'Egliſe toutes ſortes d'hommes, Parthes, Mediens, Elamites, Romains, Juifs, Cretcins, Arabes parlent des choſes magnifiques de Dieu.

CONDITIO *pro Creatura, a condendo.* Tertul.

CONFESSION. Ceux qui veulent, qu'en matiere de leze-Majeſté l'on puiſſe reveler les Confeſſions, outre le violement de la Foi & de la dignité du Sacrement, non ſeulement ne procurent aucun nouveau moyen de ſeureté pour les Rois, (d'autant que s'il eſt permis de découvrir les Confeſſions en ce cas, jamais plus perſonne ne ſe confeſſera, ni ne ſera tenu de ſe confeſſer de cette ſorte de crimes) mais même ils ôtent aux Rois le ſecours légitime qu'il leur eſt permis de tirer des Confeſſions, qui eſt que les Confeſſeurs peuvent détourner par l'apre-

l'aprehension de l'ire de Dieu, ceux qui ont ces pernicieux desseins, & outre cela peuvent avertir les Princes de se tenir sur leurs gardes & leur donner avis qu'il y a des conspirations sur leur vie. J'omets à dire que s'il étoit permis aux Confesseurs de reveler les Confessions en cas de leze-Majesté, il faudroit tout-à-fait abolir le Sacrément de la Penitence; car personne n'oseroit plus se confesser d'aucun peché de peur qu'il ne fût en la puissance de son Confesseur de l'exposer aux rigueurs par lesquelles on examine les crimes de leze-Majesté; & pourtant cet asyle des Penitens a toûjours été si sacré en l'Eglise, que là où les Papes mêmes sont Seigneurs temporels, il n'est non plus licite de reveler les Confessions contre leurs personnes, que contre celles des autres Princes; & nos Rois ont toûjours tenu la revelation des Confessions pour une trahison du Sacrement de Penitence; & ils l'ont eue en si grande horreur, que quand le Roi Philippe le Bel voulut accuser le Pape Boniface VIII. d'heresie, & poursuivit même qu'après sa mort ses os fussent brûlés, un des chefs de son accusation fut, qu'il avoit fait reveler une Confession.

CON-

Conformité'. Il y a bien loin entre la conformité actuelle, & la non-conformité, c'est à dire, difformité actuelle; cette disjonctive n'est pas immediate; il se trouve plusieurs moyens fort distincts entre deux, à savoir la non-repugnance ou compatibilité, & la congruité. Pourtant quand il est question de conferer l'un & l'autre, il faut observer 4. degrez; la repugnance, la compatibilité, la congruité, & la conformité. La compatibilité est une conformité potentielle, & celle-là suffit seule entre la doctrine des Auteurs baillée par tradition, & l'Ecriture; c'est à dire, une non-repugnance; la congruité ajoute un degré de probabilité par dessus la compatibilité, mais n'emporte pas une expresse identité de paroles ou de consequences necessaires; la conformité actuelle veut que non seulement l'un ne se détruise pas par l'autre, comme la compatibilité, ni se prouve conjecturalement & vraisemblablement par l'autre comme la congruité, mais que l'un soit actuellement l'autre, ou contienne actuellement la preuve demonstrative de l'autre. Les Actes de S. Luc sont conformes à son Evangile en tout & par-tout quant à la conformité potentielle qui s'é-

tend jusques à la compatibilité ou congruité, mais non de la conformité actuelle. S. Mathieu & S. Jean, pour le regard du Baptême, sont de même, & S. Jean & les autres Apôtres pour l'Eucharistie. Saint Epiphane prend le mot de concordance pour non-repugnance, *concordare, id est, non repugnare.* La deception cachée sous ce mot de conformité est grande: car quand on demande aux simples, s'ils n'estiment pas raisonnable de retrancher de l'Eglise tout ce qui n'est point conforme à la Parole de Dieu? Ils n'osent répondre que non, de peur d'être crus vouloir maintenir quelque chose contre l'Ecriture, d'autant que la conformité proposée ainsi generalement semble se devoir entendre necessairement de toute conformité tant actuelle que potentielle; or la négation de conformité en ce sens emporte incompatibilité & contrarieté: puis lors qu'on a arraché cette confession de la bouche des simples, on leur dit qu'ils montrent donc la conformité de leurs traditions Apostoliques avec l'Ecriture, convertissant une stipulation de conformité potentielle, en laquelle on devoit être intentateur de l'action pour prouver la repugnance, en une demande de preuve

preuve actuelle de conformité ; qui de défendeurs rend les adversaires acteurs. Par ainsi il seroit beaucoup meilleur d'user du terme de compatibilité, pour ôter l'équivocation, & stipuler le retranchement de toutes les doctrines incompatibles avec l'Ecriture.

CONSANGUINITE'. Tertullien prend ce mot en matiere de Religion, non pour similitude, conformité ou correspondance, mais pour extraction, généalogie & succession de doctrine. *Consanguinitatem doctrinæ.*

CONSEQUENCES. C'est chose ordinaire à ceux de la Religion de tirer des consequences des passages des Peres contre la doctrine que tiennent les Peres, & contre ce qu'ils ont même enseigné par Livres exprès ; au lieu que par ces Livres-là, ils devroient plutôt tirer consequence pour les autres passages.

CONSTANTIN. Sa donation est une pure imposture, il n'y a rien de si visible que ce mensonge, car ni les dates, ni les Consuls ne répondent point au temps, Baronius n'en dit guère contre : encore en a-t-il trop dit, & l'on vouloit sans moi qui l'empêchai, censurer cette partie de son His-

Hiſtoire où il en eſt parlé. J'en deviſai un jour avec le Pape, & il ne me répondit autre choſe, *che volete? Canonici la tengono:* il le diſoit en riant. En ſe mocquant de la donation de Conſtantin le Cardinal diſoit que Conſtantius fils, écrivant au Pape, en lui diſant qu'il vint *urbem Noſtram Romam*, il ne lui dit pas, elle n'eſt pas à vous, votre Pere me l'a donnée & cela en riant. La donation eſt faite par un homme Grec; les anciens Decrets n'en font aucune mention. La donation de Conſtantin & les miracles de Sylveſtre ſont des rêveries.

Le titre que Jean Evêque de *Conſtantinople* demanda du temps de Grégoire, ce ne fut qu'un titre d'honneur, *ſine re*, car jamais il ne prétendit la juriſdiction: c'étoit un titre vain dont les Grecs étoient toujours fort jaloux, πρεσβεῖα τῆς τίμης, prérogative d'honneur après le Pape, & comme le Patriarche de Hieruſalem l'avoit, *ſalva juriſdictione* de ſon Metropolitain, comme l'Evêque de Chalcedoine l'eut auſſi.

La Ville de CONSTANTINOPLE eſt fille de l'Empire Romain, l'Egliſe de Conſtantinople fille de la Romaine; & de fait Anatolius auſſi-tôt que le Pape de Rome l'eut fait Evêque œcumenique, & lui

eut

eut donné *æqualem Poteſtatem*, il voulut diſpoſer de tous les Evêchez d'Orient, & y faire ce que le Pape faiſoit en Occident: & de cela on peut prouver l'autorité du Pape par deſſus les autres Evêques, par l'autorité que prétendoit Anatolius. Les Grecs de Veniſe reconnoiſſent le Patriarche de Conſtantinople; les Grecs n'ont jamais prétendu que le Patriarche de Conſtantinople devoit avoir le premier rang par deſſus le Pape; ils ont ſeulement maintenu qu'il avoit même pouvoir au reſſort de ſon Diocèſe, comme celuy de Rome dans le ſien; mais pour ce qui eſt de la préſéance, jamais ils ne l'ont demandée contre Rome, ils ont deſiré ſeulement l'honneur *poſt Papam*, c'eſt à dire, le ſecond rang. Le Patriarche de Conſtantinople a maintenant de revenu 8000. écus, le tout d'aumônes, & paye de tribut au Turc 18000. écus. Celui qui y eſt maintenant, appellé Cyrillus, eſt ennemi de l'Egliſe Latine. De 30. Evêques qui s'aſſemblerent il y a quelque temps à Conſtantinople, ainſi que m'a dit le Pere Canillac, il n'y en avoit que trois ou quatre qui ſe montraſſent ennemis des Latins. Quand on dit que l'Evêque de Conſtantinople aura même puiſſance que le

le Pape dans le reſſort de ſon Diocéſe, ce n'eſt pas à dire que le Pape n'ait encore une prééminence ſur les Patriarches; car bien que le Capitaine ait puiſſance ſur ſes ſoldats, cela n'empêche pas que le Colonel n'en puiſſe avoir, & la puiſſance du Colonel n'eſt pas plus petite pour cela. Depuis que l'Empire fut transferé en Orient, Conſtantinople fut toûjours plus eſtimée que Rome, & l'Empire d'Orient plus que celui d'Occident, ſi bien que quand il y avoit deux freres Empereurs, l'aîné avoit toûjours Conſtantinople, qui s'appelloit πόλις Βασίλεος. Toutes choſes furent diviſées lors de cette tranſlation, les dignitez, le Senat, les Conſuls: car il y en avoit un à Conſtantinople; c'eſt pourquoi dans Saint Auguſtin il eſt ſouvent dit, *Conſule N. & eo qui nominandus eſt*, c'eſt à dire, celui qui étoit à Conſtantinople, qui ne ſe ſavoit pas toûjours en Occident parce qu'il pouvoit changer, & pour cette dignité on a donné à Conſtantinople le ſecond rang. Quand l'Empire auſſi fut diviſé du temps de Charlemagne, l'Empereur d'Orient alloit toûjours le premier: aujourd'hui pour cette raiſon, le Turc ſe dit premier Empereur du Monde. Quant au Concile 2. de Nicée il fut ordonné que le Patriarche de

Conſtantinople auroit le ſecond lieu, il faloit bien que le Pape eut le premier. Il ne ſe peut rien dire à l'avantage de l'Evêque de Conſtantinople qui ne ſoit à l'avantage du Pape, car il n'avoit rien qu'à l'exemple du Pape, & à cauſe qu'il étoit dans la ſeconde Rome; & lui ſeul entre les Patriarches a obtenu le titre d'œcumenique, à cauſe que le Pape avoit ce titre, lequel aucun des Patriarches n'a jamais eu.

CONSTANTIUS. La principale raiſon pour laquelle les Anciens l'accuſoient d'être l'image de l'Antechriſt, c'eſt parce qu'il entreprenoit de juger les Evêques, *novum & inauditum nefas eſt, ut Judex ſæculi cauſam Eccleſiæ judicaret.* Saint Martin dans Sulpice Severe Hiſt. Eccl. lib. 2. Quelle merveille eſt-ce que lors que Conſtantius ſe mentoit Catholique aux Occidentaux, comme dit ſaint Hilaire, Hoſius l'un des Evêques d'Occident, lui ait écrit comme préſuppoſant qu'il fût Catholique, ou ſurpris des Ariens, & avec les reſpects dus à un Prince Catholique; car les Ariens, auſquels Athanaſe dit que l'Empereur convioit Oſius de ſe joindre, n'étoient pas les Ariens qui tenoient la doctrine originelle d'Arius, mais ceux que les Catholiques ap-

appelloient Ariens, parce qu'encore qu'ils fissent profession d'une vraye doctrine, neanmoins c'étoit en termes ambigus, & qui pouvoient cacher une doctrine équipollente à celle d'Arius, comme l'experience le montra puis après. L'Empereur Constantius mourut dans l'opinion des Exoudeniens, qui tenoient que Jesus-Christ avoit été fait de rien, comme le rapporte saint Athanase.

CORONATION. Il y a grande difference entre celles qui se font avant qu'un homme, soit en sa personne, soit en celle de ses predecesseurs, ait été élu & créé Roi, & celles qui se font après l'élection de lui, ou de ceux desquels il represente la personne. De cette seconde sorte fut le couronnement de Charlemagne, s'étant fait avant que ni lui ni aucun de ses Predecesseurs eût été élu Empereur; & par consequent n'entre point en comparaison avec les autres.

COTTON. Monsieur le premier President m'a dit que le P. Cotton étoit venu vers lui pour le prier de faire enteriner à la Cour les Lettres de noblesse de son frere, à quoi il lui avoit répondu, qu'est-ce que la Cour a affaire des Lettres de noblesse de

votre frere? Cotton répondit, celles de Monsieur de la Varenne y ont bien été verifiées. Voyez l'ambition! le Cardinal nous dit cela à Monsieur du Perron & à moi en carosse sur le chemin de la Guette. Lors que je lui dis que le Remerciement des Beurrieres (*a*) disoit, que le Livre du P. Cotton courroit fortune de faire compagnie au Livre de Courbouzon, & que l'Imprimeur se plaignoit d'en avoir plus donné que vendu; il dit, Je ne m'étonne pas que ce Livre ne vaille rien, il se mêle de trop de choses pour bien faire; un homme qui fait la cour, qui prêche, qui répond toutes les semaines à tant de Lettres, ne peut pas faire grand' chose; il faudroit qu'il fût un Ange. Disant à Monsieur d'Aire (*b*) une solution, qu'il avoit trouvée d'un passage de Theodoret, il ajouta, il y en a quelques-uns, parlant du P. Cotton sans le nommer, qui s'en sont servis & l'ont fait imprimer: mais ils ne sauroient répondre aux

(*a*) *Le Remerciement des Beurrieres* &c.] Voyez le Dictionaire de Mr. Bayle à l'Article *Gournay*, Rem. (C.) *D. M.*

(*b*) *Monsieur d'Aire.*] Philippe Cospean, Evêque d'Aire depuis 1607. jusqu'en 1621. qu'il parvint à l'Evêché de Nantes. *L. D.*

aux objections que je pourrois faire contre, & ne sauroient soûtenir cette solution, ce qui montre bien qu'elle n'est pas à eux ; car pour maintenir cette solution, j'ai 3. ou 4. raisons fortes, & je montrerai bien qu'elle n'est d'autre que de moi. Depuis il dit particulierement à Monsieur de Nantes qu'il parloit du P. Cotton, & qu'en ces deux gros Livres qu'il avoit fait imprimer, il apportoit cette solution comme ne la tenant de personne, mais elle est de moi. Il est bien vrai que je ne la lui ai pas donnée, mais M. de Sponde l'ayant eue de moi avec promesse de ne la point communiquer, s'en allant à Rome, & passant par Montpellier ou Nismes, rencontra le P. Cotton en conference avec un Ministre ; lequel lui avoit opposé le passage, pour auquel répondre le P. Cotton demeura empêché. Monsieur de Sponde lui dit : J'ai une fort belle solution à ce passage, mais je ne vous la puis dire, parce que je la tiens de M. d'Evreux, à qui j'ai promis de ne la dire à homme qui vive. Sur cette difficulté le P. Cotton le prie, le conjure, & lui promet de ne l'écrire jamais, ce que neanmoins il n'a pas laissé de faire. Car après cette Conference de Montpellier, il fit imprimer un petit

Discours où il la mit, & depuis encore en ce grand Livre imprimé, sans faire aucune mention de moi, encore qu'il savoit bien qu'elle vient de moi, & il veut dire à cette heure qu'elle lui est venue en l'esprit, & qu'une même chose peut être trouvée par plusieurs personnes. Néanmoins Monsieur de Sponde en ma presence le lui a fait confesser, & il m'en a fait quelque espèce de satisfaction, avec promesse de reparer cette faute à la seconde édition; s'il ne le fait, je ne l'oublierai pas. Le Cardinal se mocque fort d'une façon de parler du Pere Cotton, qui en un de ses Sermons, parlant du naturel des hommes plus enclin au vice qu'au bien, & qui comme les pourceaux se jettent plûtôt dans l'ordure qu'en belle eau: " „ Vous voyez, dit-il, le pourceau; s'il y „ a un beau ruisseau d'eau claire d'un „ côté & un bourbier de l'autre, il se veau- „ trera plûtôt dans la boue & *ira prendre la* „ *dedans sa chemise blanche.* „ Vrai Dieu, dit-il, cela est bien ridicule, & dit à ce propos, le Pere Gontier exhortoit un jour Madame de Simier (*a*) " à quitter les pen- „ sées

(*a*) *Madame de Simier*] ou *Simié*, vieille Coquette, à laquelle la Bibliotheque de Maistre Guillaume attri-

„ ſées du Monde, & qu'elle ne regardât „ qu'au Ciel; qu'*il falloit qu'elle ſe coiffât* „ *du Soleil*, & *ſe chauſſât de la Lune*.

Le COUDRE eſt ami des Pommiers, & engraiſſe la terre; il en eſt au contraire de la vigne; car de tout temps les Anciens ont appellé le Coudre μισάμπελος, & quand on faiſoit rôtir les hoſties des ſacrifices qu'on faiſoit à Bacchus, la broche étoit faite d'une baguette de bois de coudre.

Le COURAGE ne conſiſte pas à faire les fiolans (*a*), ni à ſe battre en duel; il conſiſte à reſiſter aux difficultez, aux fatigues, aux travaux des longs voyages, aux rochers, aux mers, à combattre contre les neceſſitez.

La CRAINTE qui empêche les hommes de perdre leur ſalut éternel, même par l'appréhenſion des afflictions temporelles, n'eſt

attribue un Livre *de la proprieté du blanc & du rouge* par elle *dedié aux Dames de la Cour*. L. D.

Touchant cette Dame, voyez les Remarques ſur la *Bibliotheque de Maiſtre Guillaume*, imprimée à la ſuite du *Baron de Fœneſte*, dans les dernieres éditions. *D. M.*

(*a*) *Fiolans.*] Le Dictionaire François-Italien d'Oudin; *Fiolant*; *Che fà del bravo*. Les Origines Françoiſes de Menage n'ont point ce mot. *L. D.*

n'eſt pas ſervitude, mais liberté, & ſe peut mettre au rang de cette ſorte de neceſſité, dont on dit, heureuſe neceſſité qui contraint à dés choſes meilleures.

CREDITE & *intelligetis* : quand on a la foi, Dieu par après nous fait capables de comprendre & d'entendre les choſes difficiles. *Fidei præmium intellectus.*

CROIX. Les Rois & les Empereurs Chrétiens par l'empreinte de la Croix en leur monnoye ſe confeſſent Vaſſaux & Feudataires de Jeſus-Chriſt, & le reconnoiſſent pour leur Prince Souverain; de ſorte que quand ils viennent à lui déclarer la Guerre, & à ſe revolter ouvertement contre lui, ſe rendans Apoſtats & Perſecuteurs de la Religion Chrétienne, ils tombent par leur propre jugement en crime de felonnie divine, & en privation des droits qu'ils tenoient de lui; ce que ne faiſoient pas les Empereurs Payens, qui avoient toûjours été tels; comme quand Theodahath Roi d'Italie ne mettoit qu'une inſcription en ſa monnoye, on n'en pouvoit inferer autre choſe, ſinon qu'il étoit Roi d'Italie: mais quand il y mit deux inſcriptions, l'une du nom de Juſtinien, avec ce titre de *Juſtinianus Aug.* l'autre du ſien avec ce titre *D. N. Theodatus*

tus Rex, alors on en pouvoit inferer qu'il reconnoissoit Justinien pour Souverain & se confessoit son feudataire: ainsi lors que les Empereurs ne mettoient que leurs Images en leur monnoye, on ne pouvoit inferer de la marque de la monnoye autre Souveraineté que la leur; mais depuis qu'outre leur Image ils y marquent celle de la Croix, alors il a été licite d'inferer de la marque de la monnoye, qu'ils reconnoissent Jesus-Christ pour Prince Souverain, & pour Roi des Rois, & Seigneur des Seigneurs. En la ville d'Edesse il y avoit une portion signalée de la vraye Croix, à laquelle Procope & Evagrius contemporain de Justinien & du Roi Clotaire, témoignent que ceux d'Edesse eurent recours pour se preserver contre les Perses. Asterius parlant de l'Image de Sainte Euphemie, dit, au dessous étoit le signe que les Chrétiens ont accoûtumé d'adorer & de peindre. S. Chrysostome écrit que les Prophetes mêmes témoignent que la Croix & sa figure est venerable & adorable, & lui-même pour dire les Chrétiens, dit les adorateurs de la Croix. Si quelque Infidele nous accuse que nous adorons le bois de la Croix, nous pouvons en separant les branches de la Croix rejet-

ter ensuite le bois comme inutile & en ce faisant lui montrer que nous n'adorons pas le bois, mais la figure de la Croix, dit Saint Athanase, l'Auteur des Questions à Antiochus cité par saint Jean Damascene, & par le second Concile de Nicée, & par le Synode de Paris tenu sous Louïs le debonnaire; Saint Remy dit à Clovis, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. L'Empereur Justinien défend qu'on n'édifie des Monasteres que premierement on n'y plante la Croix veritable & adorable. Léontius Evêque de Chypre parlant des Croix de bois, que l'on érigeoit en memoire de la Croix, lors que tu verras, ô Juif, le Chrétien adorer la Croix, sache que c'est pour l'amour de Christ crucifié, & non pas qu'il adore le bois de la Croix; & le Concile *in Trullo*, nous déferons adoration à la Croix & avec l'esprit & avec la pensée, & avec le sens. Ceux qui pensent que l'adoration de la vraye Croix ait seulement commencé depuis Sergius, & croyent qu'il ait le premier institué l'adoration de la Croix, outre que c'est une stupidité merveilleuse de ne considerer pas que Beda & ceux qui l'ont suivi en cette histoire, ne parlent pas de l'adoration generale de

de la vraye Croix qui se fait par toutes les parties de la terre, mais qu'il ordonna que cette piece-là qu'il avoit retrouvée & qui avoit été égarée & cachée si longtemps en tenebres, & sans honneur fut mise en lumiere, & en lieu de veneration, & adorée comme les autres, qui depuis le temps de Constantin avoient eu toûjours l'attestation & l'aspect des hommes; Qui ne voit que tous les Peres de l'Antiquité leur crachent au visage? Car Paulinus contemporain de Saint Augustin & de Saint Hierôme n'écrit-il pas que l'Evêque de Hierusalem proposoit tous les ans la vraye Croix à adorer, étant lui-même le premier de ceux qui la veneroient? Procope & Evagrius ne témoignent-ils pas qu'à Edesse le Clergé & le peuple adoroient la vraye Croix? Et afin qu'on ne dise pas que cela se faisoit seulement en Orient, Rusticus Diacre de Rome & contemporain du Roi Clotaire, ne dit-il pas, & la Croix & les Clouds, l'Eglise universelle les adore par tout le monde? S'ils veulent dire qu'il n'y avoit point alors de jours préfix instituez pour l'adoration de la Croix, outre ce qu'il est refuté par l'histoire même qu'ils alleguent, qui dit que Sergius commanda qu'elle fut mon-

trée au peuple en la Basilique Constantinienne le jour de son exaltation, d'où resulte que la fête de l'Exaltation de la Croix étoit instituée dès devant le temps de Sergius; & par le passage de Nicephore qu'ils citent, qui dit qu'Helene Mere de Constantin institua, c'est à dire fit instituer cette fête de l'Exaltation de la Croix en l'honneur de la Croix. Outre cela, dis-je, toute l'Antiquité leur fera leur procès, car non seulement Procope & Evagrius témoignent, que lors que la ville d'Apamée fut assiegée par Cosroès Roi de Perse; les habitans prierent Thomas leur Evêque de tirer la Croix & la proposer à adorer au peuple, comme l'on avoit accoûtumé de faire aux jours ordinaires des adorations. Mais Saint Chrysostome en l'Homelie de la mi-Carême, qui est un des jours que les Grecs dédient à l'adoration de la Croix, aujourd'hui, dit-il, est arrivé le jour anniversaire & tout venerable & tout lumineux, la semaine du milieu des jeûnes, qui nous propose la trois fois heureuse & vivifiante Croix de Jesus notre Sauveur, & nous la presente à adorer, & sanctifie tous ceux qui l'adorent avec un cœur sincere & des levres chastes; & Saint Gregoire le Grand insere

en

en son formulaire des Antiphones, une Oraison pour le jour de l'Exaltation de la Croix, qui est citée par Jonas Evêque d'Orleans contemporain de Charles le Chauve] en ces mots; Concede-nous, Seigneur, que ceux qui viennent pour adorer la Croix vivifique, soient delivrez de leurs pechez; & s'ils disent qu'alors le jour du Vendredi saint n'étoit pas encore mis entre les jours destinez à l'adoration de la vraye Croix, toute l'Antiquité les condamnera; Car pour ne dire rien de Paulinus contemporain de S. Augustin & de Saint Hierôme, qui écrit que l'Evêque de Hierusalem propose tous les ans au peuple la Croix à adorer, lors que la Pâque du Seigneur, (ainsi appellent les Orientaux le Jeûne de la semaine Sainte) se celebre; Saint Chrysostome n'a-t-il pas fait des homelies expresses pour le jour de la Parasceve, en l'une desquelles il appelle ce jour-là, la fête de la Croix, & en l'autre dit que les Peres qui avoient été avant lui en Orient, avoient ordonné que la solemnité de la Parasceve se celebrât hors de la ville, d'autant qu'en la Parasceve se celebre la mémoire de la Croix, & que Christ fut crucifié hors de la porte. Et Gregoire de Tours, qui étoit plus de

100. ans avant Sergius, ne dit-il pas, la Croix du Seigneur qui fut trouvée en Hierusalem, est adorée à la sainte 4. & 6. Ferie? Car au lieu d'*ita*, il faut lire *sancta*; & S. Grégoire le Grand en son Formulaire des Antiphones tant celebré par nos Anciens Auteurs François, Alcuïn, Amalarius & autres, ne décrit-il pas l'adoration de la Croix, qui se faisoit en la Parasceve avec ces Antiphones; voyez le bois de la Croix, auquel le salut du monde a été attaché; Venez, adorons; & avec cet hymne de Claud. Mammertus, *Pange linguæ gloriosi prælium certaminis*. Et Beda qui étoit contemporain du Pape Sergius, n'écrit-il pas qu'à Constantinople, l'Empereur alloit à l'adoration de la Croix le Jeudi saint, & l'Imperatrice avec ses Dames le Vendredi saint, & le Clergé le Samedi saint? Elle est, dit-il, proposée au peuple à adorer seulement par trois jours annuels, *id est*, en la Semaine sainte, le jour de la Céne du Seigneur, le jour de la Parasceve & du Samedi saint: & en France n'avons nous pas non seulement Alcuïn Disciple de Beda & Precepteur de Charlemagne, qui en la solemnité de la Parasceve ou Vendredi saint décrit l'adoration de la Croix par ces mots;

mots; En toutes les Eglifes Cathedrales, Parochiales & Monachales la Croix eft preparée devant l'Autel, foutenuë par deux Acolythes, & un linge étant mis au devant, l'Evêque feul vient, & ayant adoré la Croix la baife, & puis les Prêtres, Diacres & autres Ecclefiaftiques felon leur ordre, & puis le peuple: mais même Jonas Evêque d'Orleans, lequel vivoit au même fiecle d'Alcuïn, qui écrit referant cet ufage non à une nouvelle inftitution, mais à l'ancienne coûtume de l'Eglife: fuivant la tradition Ecclefiaftique, dit-il, l'Eglife adore tous les ans la Croix de Chrift, *id eft*, la faluë avec inclination de corps au très-faint jour de la Parasceve, & s'éclattant par toute la terre avec gratitude en la louange de Chrift, chante, Nous adorons ta Croix, Seigneur, & louons ta fainte Refurrection. Que fi l'on demande pourquoi Sergius n'inftitua point que ce morceau de bois de la vraye Croix qu'il retrouva, fût propofé au peuple à adorer le jour de la Parasceve, mais le jour de l'exaltation de la Croix? La raifon eft évidente, à favoir que ce morceau avoit celà de commun avec la Croix entiere, qui avoit été trouvée par Helene, avec la portion de la Croix de Hie-

Hierusalem reconquise par Heraclius sur les Perses, qu'il avoit été trouvé de nouveau & mis en lumiere ; & pourtant il avoit choisi le jour qu'Helene & depuis Heraclius avoient dedié au recouvrement de la Croix, pour celebrer le recouvrement de cette piece, c'est à dire, le jour de l'exaltation de la Croix.

CUJAS. Les premiers hommes, les plus excellens & éminens en notre Nation ont été Cujas, Ronsard, & Fernel. Un jour un Ecolier presenta une Epigramme à Cujas, lequel l'ayant lu & relu, lui dit, mon ami, je n'y trouve point de verbe, dites-moi où il est ? L'Ecolier demeura un petit étonné ; enfin il lui dit, Monsieur, j'étois venu pour vous le demander. Cujas outre qu'il étoit excellent Jurisconsulte, savoit fort bien l'Histoire Ecclesiastique ; je suis bien aise de lire les observations de Cujas, ce qu'il a écrit est resserré & très-solide, il n'y a rien à perdre ; je me suis efforcé d'écrire comme lui, qui ne sera rien que d'observations qui éclairciront beaucoup de points de l'Antiquité. Cujas est un excellent Ecrivain, & qui à mon avis écrit excellemment bien ; ses Ecrits témoignent bien qu'il avoit l'esprit merveilleusement plein.

D.

DAMASCENE étoit un grand personnage.

DAMNATIO. Ce que les Infideles sont damnez n'est point précisement pour leur infidelité, attendu que la foy est un don de Dieu, & que S. Paul crie, comment croiront-ils si on ne les prêche? Mais pour les pechez qu'ils commettent, ausquels l'infidelité simple n'apporte autre chose, sinon qu'elle leur ôte l'appareil & le remede par lequel leurs pechez pourroient être effacez, à savoir la foy & les conditions dont elle doit être accompagnée.

DECALOGUE. Deux commandemens qui n'étoient que Ceremoniaux & non de la Loi Morale, y ont été inserés exprès par Moïse pour les Egyptiens, celui des Images & celui du Sabbat: l'un à cause de l'Idolatrie, à laquelle les Egyptiens étoient adonnez plus que Peuples du monde: l'autre servoit à détruire l'opinion des mêmes Egyptiens, qui croyoient le Monde éternel.

DECRETALES. Je voudrois qu'il m'eût coûté beaucoup, & même avoir donné

né de mon ſang, que les Epîtres des Papes ne fuſſent point imprimées; car nous n'avons autre choſe à faire tous les jours qu'à refuter les objections que nous font les heretiqu s ſur les choſes que nous avons, diſent-ils, innovées, & le montrent par ces Epîtres-là, leſquelles ſont fauſſes la plûpart; comme celle du Pape Innocent par laquelle il excommunie Arcadius Empereur, eſt fauſſe manifeſtement, & moi j'ai le premier découvert la ſuppoſition, & il n'y a que Cedrenus & quelques autres, qui en faſſent mention. Euſebe, Sozomene, Theodoret n'en parlent point: je le dis au Cardinal Baronius, qui a bien de la peine à les défendre, & apporte des autorités de Glycas. Il y a mille abſurditez dans ces Epîtres, qu'un tel Pape a mis le Kyrie éleïſon. Il dit que Teleſphore inſtitua le Carême. Le Livre que ceux de la Religion ont fait, intitulé, *l'Inventaire de la Meſſe* (*a*), eſt tout pris de cela. Il ſe trouve neanmoins des gens qui s'efforcent de les défen-

(*a*) *L'Inventaire de la Meſſe.*] Je ne connois d'*Inventaire de la Meſſe*, que certaine vieille Rime Ms. intitulée *Inventaire des Meſſes de toute l'année, nouvellement redreſſées & miſes ſus par Hans Knobloch Notaire Apoſtolique.* La Piéce eſt de 376 vers, dont les 48 pro-

fendre. Ceux qui ont fait les Epîtres des Papes & quelques Decrets, ont fait un grand préjudice à la Religion; car ils nous donnent la peine de refuter ces Livres-là qui ne valent rien, & que nous rejettons. Le Livre est venu d'Espagne; le style en est barbare, & tout d'un Auteur, car il est par-tout semblable. Toutes les Epîtres des Papes ont été fabriquées par des Moines du temps de Charlemagne; elles sont très-barbares; il paroît qu'elles sont toutes d'une main; celles de Corneille sont barbares, & celles de son Clergé sont très-excellentes. Comment est-ce que cela se pourroit, que Corneille n'eût pu avoir un Secretaire qui écrivît mieux? Les Epîtres des Papes sont toutes fausses absolument, jusques à Syricius: je m'étonne de Valafridus Strabo, qui pour le temps étoit assez poli,

premiers sont de dix Syllabes, & les autres de huit, la plûpart par Quatrains dont le premier est celui-ci.

Je Hans Knobloch reconnois & confesse,
Que maintenant ne vaut plus rien la Messe,
Et ne valut, depuis qu'elle est forgée,
Estant par Prestre & Moine desgorgée.

Jean Knobloch imprimoit à Strasbourg en Alsace vers l'année 1510. d'où on peût conclure, ce semble, que celui qui a pris son nom dans le titre & dans le premier vers de cette Satire, vivoit dans les premiéres années de la Reformation. *L. D.*

poli, & ſavoit la Langue Grecque, de ce qu'il s'eſt ſervi de ces Epîtres des Papes, & en tire toutes les prieres de la Meſſe, ainſi qu'il les y a trouvées. Les Moines nous les ont forgées, eux qui vivoient de tranſcrire les Livres.

Definition. La plupart des hommes ſe trompent bien ſouvent, parce qu'ils prennent la deſcription des choſes pour leur definition. Nous ne ſaurions donner la définition d'aucune choſe: Nous ſavons celle de l'Ame, laquelle Ariſtote nous a donnée; Celle de l'Homme auſſi nous la ſavons, parce qu'elles ſont tout-à-fait attachées à nous, d'autres nous n'en ſavons point, c'eſt Dieu qui les fait.

Deposition. C'eût été non miſericorde, mais imprudence & cruauté aux Papes, d'irriter les Princes Heretiques & Apoſtats, és temps où les Chrétiens n'étoient pas aſſez forts pour les executer, & pour accompagner les depoſitions de droit des depoſitions de fait, c'eſt à dire des depoſitions actuelles: car les Princes depoſez du droit de la Royauté par ſentence de l'Egliſe, & demeurans en poſſeſſion de fait, euſſent eu toujours pareille puiſſance de mal faire, & plus grande volonté.

Diables. Il eſt certain que tout ce qui

qui se passe dans notre imagination, les Diables mêmes le connoissent, comme sont toutes les pensées; car la maxime d'Aristote est indubitable, *oportet intelligentem speculari phantasmata.* Ce qui étant, il ne reste nul lieu de douter que les Anges & les ames bienheureuses n'entendent & ne connoissent clairement les prieres, voire mentales de ceux qui les reclament; mais si le cœur est feint ou droit, il n'y a que Dieu seul qui le puisse juger, & c'est en cela qu'il est veritablement scrutateur des cœurs. Si les Démons écoutent les conjurations de ceux qui les évoquent, comment est-ce que les Saints seront crus être sourds aux prieres de ceux qui les reclament?

DIACONISSÆ *institutæ, ne corpora mulierum in baptismo nuda à viris conspicerentur.* Epiph. *contr. Collyride. Refer ad disput. de bapt. Inf.*

DIALECTES sont en usage és Etats Populaires & Aristocratiques, & l'on s'y doit accommoder; mais aux Etats Monarchiques, il faut s'étudier à parler le seul langage de la Cour, en laquelle se trouve tout ce qu'il y a de politesse dans le Royaume; ce qui n'est pas aux Republiques ni Democraties.

DIA-

DIALECTIQUE. Ses Loix sont telles, que pour détruire une negative universelle il suffit de prouver une particuliere affirmative.

DIOECESIS n'étoit pas anciennement ce que nous appellons en François Diocese, c'étoit une grande Province, une Region; & *Exarchus Diœcesis*, c'est à dire: le Patriarche.

DIONYSIUS ALEXANDRINUS. Il y a en Italie une chaîne de lui sur Denys Areopagite.

DIONYSIUS AREOPAGITA. Il ne croit point que le Livre qui lui est attribué, soit de lui, & le tient pour une imposture & fait par un homme qui a voulu qu'on le crût Athenien: il est bien vrai qu'il avoit écrit *de Hierarchia*, car Saint Chrysostome l'appelle *Oiseau du Ciel*, & cela se doit entendre à cause de son Livre *de cœlesti Hierarchia*; mais en celui-ci il y a tant de choses dont les Peres comme Irenée, n'ont osé parler en assurance, lesquelles il fait sur le doigt; je ne voudrois jamais citer les Oeuvres de Saint Denis. Le Livre de Dionysius Areopagita est incertain, il y a des argumens pour & contre; je ne m'en voudrois pas servir. Soit que le Livre soit faux

&

& fait par un Imposteur, soit qu'il soit vrai, il est certain que l'Auteur est tout Attique, & qu'il y a des phrases qui sont toutes Attiques. Il y a un passage de Saint Chrysostome, où il est appellé *Oiseau du Ciel*. Cela peut être entendu à cause qu'il a écrit *de cœlesti Hierarchia*; mais cette Homelie de Saint Chrysostome est incertaine (*a*), Saint Gregoire, ou Saint Basile, parlant de ces mysteres de la Hierarchie, parle de quelqu'un qui en a écrit devant lui dignement; on explique cela de Dionysius Areopagita (*b*).

Dionysius Exiguus a traduit le livre des Canons que nous avons, & ce Code-là étoit imparfait, & ne contenoit point les Canons du Concile d'Ephese; il avoit seulement ceux du Concile de Chalcedoine, & outre cela étoit un Code qui avoit été falsifié par Arsatius Evêque de Constan-

(*a*) *Cette Homelie est incertaine.*] L'Homelie où cet éloge est donné à Saint Denys, n'est pas de Saint Chrysostome, mais d'un Auteur qui a vécu longtems après lui; car elle fait mention de Nestorius, & de sa condamnation, qui n'arriva qu'environ 24. ans après la mort de Saint Chrysostome. D.

(*b*) *On explique cela de Dionysius Areopagita.*] Mais mal, car il le faut entendre de Saint Athanase. *Cujus ipsissima verba refert S. Gregorius de Trisagio.* D.

ſtantinople, & cela paroît parce que dans les Canons de *Dionyſius Exiguus* les Canons du Concile d'Antioche y ſont traduits, & le 15. Canon de ce Concile porte, que ſi un Evêque a été interdit & qu'on lui ait défendu de communier, ſi nonobſtant il communie il doit être entierement dépoſé. Ce Canon fut fait par le Concile d'Antioche qui étoit un Concile d'Ariens, & fut fait pour le ſujet d'Athanaſe & contre lui, à cauſe que nonobſtant ſon interdiction & pendant ſon appel au Pape, il n'avoit pas laiſſé de communier. C'eſt par ce Canon-là auſſi que Saint Chryſoſtome fut depoſé, & il ne répondit autre choſe contre ce Canon ſinon qu'il étoit d'un Concile d'Ariens; par là il apert que ce Concile-là ne ſe trouvoit point dans la Bibliotheque de Conſtantinople; il fut fait un *Corpus Canonum* par Arſatius, qui par la dépoſition de Chryſoſtome étoit intrus au Siege, & avoit inſeré le Concile d'Antioche afin de maintenir la depoſition de Chryſoſtome; & dans ce Corps le Concile de Sardique n'y étoit point, à cauſe qu'il condamnoit celui d'Antioche.

DIRUMPERE. *Utinam dirumperes cœlos & deſcenderes; Ec. 24. refer ad maſculinum*

culinum aperiens vulvam, diruptione ſcil. virtuali.

En DISPUTE ce n'eſt pas un petit artifice de ſavoir énerver & attenuër les allegations de ſon adverſaire.

DIVORCE. Cette Loi étoit une Loi morale, que Dieu inſtitua par proviſion & à temps, c'eſt à ſavoir, juſques à la venuë de ſon fils.

DONATISTES. Le fait de Cecilianus & de Majorinus eſt un peu embrouillé; mais de la façon que je l'ai écrit, je l'ai rendu fort clair, & ne peut-on dire par cet exemple que l'on puiſſe rien tirer contre le Pape. Car il étoit queſtion de juger des gens qui étoient ſchiſmatiques, & qui ne vouloient pas reconnoître le Pape pour Juge; là-deſſus l'Empereur les juge avec mille proteſtations, & même d'en demander par après pardon aux Evêques; comme qui diroit que le Roi Charles a jugé & decidé des choſes de la foi au préjudice du Pape, parce qu'après le Concile de Trente il donna le Colloque de Poiſſy aux Huguenots; mais le fait eſt, que Cecilianus ayant été fait Evêque de Carthage de la part des Catholiques, & Majorinus auſſi ayant été créé Evêque par les Donatiſtes, ceux-ci

maintenoient que Majorinus devoit être Evêque, & qu'au contraire Cecilianus ne le pouvoit être, parce qu'il avoit été ordonné par Felix, lequel les Donatiftes foutenoient avoir facrifié aux Idoles, & partant que Cecilianus n'ayant pas été bien ordonné ne pouvoit être Evêque & leur Juge; fi bien qu'ils demanderent à l'Empereur d'être jugez en France par des Evêques François & Efpagnols, qui n'avoient point enduré de perfecution. L'Empereur par leur importunité leur donne trois Evêques, qui avec 15. autres Evêques viennent à Rome, où ils agiterent la caufe avec Miltiades. Le Pape donc prend avec lui 15. Evêques, pour montrer que ce n'étoit point une communion de l'Empereur, puis qu'il prit avec lui tels Evêques qu'il voulut, & les condamne de nouveau. Derechef les Donatiftes importunerent l'Empereur de faire revoir le procès, & prefenterent Requête, qui eft comme une Requête civile, & demanderent un Concile. Ils obtiennent un Concile à Arles de 200. Evêques, auquel affifterent les trois qui étoient venus à Rome, & les 15. que le Pape avoit pris avec eux auparavant, & derechef ils jugerent le procès; le Concile écrivit

crivit au Pape Sylveſtre, que s'il y eût été preſent, les Peres euſſent jugé bien plus rigoureuſement. Les Donatiſtes ne ſe contenterent pas encore de ce jugement, & prierent l'Empereur de vouloir juger; il refuſe, il eſt pourſuivi, enfin ſe voyant trop importuné il dit qu'il jugera, mais il proteſte d'en demander pardon aux Evêques. Par ce fait on peut voir s'il y a rien de contraire à la puiſſance & à l'autorité du Pape; on pourra dire que l'Empereur jugea au préjudice de ce qui avoit déja été jugé par le Synode, & que le jugement de l'Empereur eſt par deſſus celuy de l'Egliſe; mais qui ne voit que toute cette procedure eſt toute extraordinaire? Quand on diſputoit contre les Donatiſtes, & qu'on leur montroit qu'ils n'étoient point en l'Egliſe à cauſe qu'ils n'adheroient pas à l'Egliſe Romaine, à la Chaire de Pierre, & qu'ils n'avoient point de ſucceſſion, on ne les battit jamais de la pureté de la doctrine qui étoit en l'Egliſe Romaine, mais ſeulement de la ſucceſſion, & qu'eux ne la pouvans montrer, ils n'avoient point d'Egliſe. Les Donatiſtes donnoient pour une des marques de leur Egliſe, qu'elle ſouffroit perſecution & qu'elle ne la faiſoit pas; & Saint

Auguſtin leur prouve par l'exemple de Sara tantôt perſecutée par Agar, & tantôt perſecutante, & par l'exemple d'Helie tantôt perſecuté par Achab, & tantôt perſecutant les faux Prophetes d'Achab, que la vraye Egliſe ſelon la diverſité des temps tantôt étoit perſecutée, & tantôt perſecutoit.

E.

Les EAUX au printemps ont accoûtumé de ſe tourner.

L'EAU en Eſpagne eſt bien plus excellente qu'en ce païs, elle ne ſe corrompt jamais, & les Eſpagnols qui ſont accoûtumez à en boire, trouvent la nôtre fort mauvaiſe; ſi bien qu'ils en apportent avec eux. Il y a un Eſpagnol logé chez Monſieur Zãmet, qui eſt venu avec l'Ambaſſadeur extraordinaire, qui en a aporté qui eſt excellente; celle des Indes eſt d'autant plus excellente par deſſus celle d'Eſpagne, comme celle d'Eſpagne eſt par deſſus la nôtre, & quand les Flottes reviennent de ces païslà, le reſte de l'eau s'achete cherement. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui eſt ici ordinaire, a eu bien de la peine à trouver de

l'eau

l'eau qui fut bonne, il en fait chercher à six lieues aux environs.

Ecclesiastiques. Ils ont eu autrefois grand pouvoir en France, & l'Etat en étoit bien mieux (*a*), car ils ne sont pas inte-

(*a*) *Et l'Etat en estoit bien mieux.*] Ici du Perron se déclare ingénument le disciple d'Homenas Evêque des Papimanes au ch. 53. du 4 Livre de Rabelais. Longtems auparavant, dans le *Roman de la Rose*, au feuillet 74 de l'edit. de 1531, (vers 12649 & *suiv.*) Faux-semblant, ce bon-Apôtre, avoit dit à peu près de même:

Est-il plus grant forcenerie
Que d'exaulcer chevallerie
,, Et aymer gens nobles & cointes
,, Qui ont robes gentes & ceinctes
,, S'ilz sont tels comment ils apparent
,, Combien que nettement se parent
,, Et leur dit s'accorde à leur faict,
,, N'est ja grant dueil & grant meffaict
,, S'ilz ne veulent estre ypocrites
,, Telles nations sont mauldictes.
,, Ja certes ne les aymerons
,, Mais beguins à grans chaperons
,, Aux cheres basses & alises
,, Qui ont ces larges robes grises
,, Toutes fretelées de crotes
,, Houseaulx froncis & larges bottes
,, Qui semblent bourses à cailler.
,, *A tels doyvent princes bailler*
,, *A gouverner eulx & leur terre*
,, *Soit en temps de paix ou de guerre,*
,, *A eulx se doit prime tenir*
,, *Qui veult à grant honneur venir.*

tereſſez, n'ont point d'enfans qui ſuccedent aux deſſeins qu'ils pourroient avoir : quand ils ſont morts tout eſt mort avec eux. Quand un de nos Rois alla en la Terre ſainte, il laiſſa pour Gouverneur en ſon abſence l'Abbé de Saint Denis, Suger ; s'il eût mis le gouvernement entre les mains d'un autre, poſſible qu'il ſe fût rendu maître. Les Eſpagnols l'entendent bien mieux que nous, qui ſe ſervent d'Eccleſiaſtiques qui de bas lieu ſont agrandis, & n'ont autre ſoin devant les yeux que le bien du Prince. Nous avons l'exemple du Cardinal Ximenes Jacobin. Avec les Eccleſiaſtiques vicieux & de mauvaiſe vie, nous communiquons bien aux actes de Religion, non aux actes de converſation. Comme les mouches s'attachent ordinairement aux ulceres, s'il y en a quelques uns ſur un corps, & laiſſent les parties ſaines, ainſi les adver-

ſaires

D'un autre côté, la France s'eſt quelquefois mal trouvée de l'adminiſtration & du Conſeil des Eccleſiaſtiques. Ne fut-ce pas le Clergé ſeul qui, contre l'avis du Conſeil, de la Nobleſſe & du Tiers-Etat pouſſa à la roue pour determiner le jeune Roi Charles VIII à ce malheureux voiage de Naples qu'on lui avoit fait enviſager comme un acheminement certain à la conquête de la Paleſtine ? Voiez le Dialogue qui fait les premiers feuillets du *Verger d'Honneur*. L. D.

faires dans l'Eglise se prenent aux vices & aux abus des Prêtres, lors qu'il y en a la moindre aparence, & dissimulent malicieusement les bonnes actions, & passent par dessus les vertus de ceux qui sont sans reproche.

Rang des ECCLESIASTIQUES. Monsieur le Prince a grand tort d'avoir debatu contre Monsieur le Cardinal de Joyeuse la préséance pour recevoir l'Ordre en une action pure Ecclesiastique. Monsieur le Cardinal de Joyeuse en sera grandement loué par tout, & à Rome principalement; le Pape trouvera cette action-là fort mauvaise, & tout le College des Cardinaux: il n'y a pas 200. ans, que les Evêques mêmes marchoient devant les Fils de France. Ce fut le Pere de Mr. le Prince, qui debatit le premier la préséance contre le Cardinal de Guise, & l'emporta; mais ce ne fut que pour le rang du Conseil & des ceremonies qui ne sont pas Ecclesiastiques. Par tout on a toûjours porté ce respect aux Ecclesiastiques de leur donner le premier rang. En Angleterre l'Evêque de Cantorbery est immediatement après la personne du Roi; même en Turquie le Muphti marche avant tous les Bachas. Le Pape trouvera ceci

fort mauvais de la Reine, & en une action si celebre comme est celle-ci; pour les autres rencontres; comme à passer à une porte, cela ne porte pas coup comme en une ceremonie telle que le Sacre. Il y a force lieux en l'Ecriture tonnans malediction contre les Laïques, qui veulent usurper la charge & les fonctions des Ecclesiastiques.

ECRITURE; défense de la lire. Comme il y a des passions ausquelles quelques-uns des hommes sont plus sujets que les autres, ainsi il y a des crédulitez ou incrédulitez, des facilitez ou repugnances d'imagination, ausquelles les uns sont plus enclins que les autres; de sorte qu'encore que tous les miracles & mysteres de la Religiou surpassent infiniment notre capacité, il y en a néanmoins à la créance desquels les uns sont plus tardifs qu'aux autres; comme nous lisons de Synesius, qui consentant à toutes les propositions de la Religion Chrétienne, fut long-temps avant que de se pouvoir resoudre à croire l'article de la Resurrection; partant les uns ont naturellement l'imagination plus disposée à recevoir une heresie qu'une autre, tant de l'inclination qu'ils apportent de leur naissance, que de la nourriture & des maximes dont ils sont prévenus.

Quand

Quand donc un homme qui aura naturellement ou par habitude l'imagination disposée à incliner plûtôt à l'herefie d'Arius que d'un autre, aura à ouir les paroles de Notre Seigneur, où il dit, que son Pere est plus grand que lui, lequel vaudra mieux qu'il les oye de la bouche de l'Eglise avec l'application presente des autres lieux de l'Ecriture & l'explication des Docteurs légitimes, que de les lire à part-soi, où bien souvent ne suspendant pas son jugement jusques à ce qu'il ait trouvé les autres lieux qui peuvent fournir de remede & d'exposition, il fomentera & confirmera par cette premiere rencontre l'opinion à quoi son imagination est disposée? Lequel vaudroit-il mieux, que les Ariens & Samosateniens qui sont aujourd'hui dans la Pologne & dans la Transsylvanie, se fussent contentez d'ouir l'Ecriture de la bouche des Docteurs de l'Eglise, que de la lire eux-mêmes? Comme une mere est bien de mauvais naturel à l'endroit de son enfant, quand elle ne lui veut pas mettre un poisson tout entier entre les mains pour s'en paître à sa discretion, de peur qu'en avalant les arêtes, il ne se tuë au lieu de se nourrir, mais prend le soin & la peine de le lui éplucher elle-

 même,

même, pour le lui donner ſans danger; ainſi l'Egliſe doit bien être jugee dépouillée d'affection envers ſes enfans, quand elle ne veut pas permettre aux ſimples de lire l'Ecriture, par où bon leur ſemble, de peur que par leur indiſcretion ſe prenans à des lieux qu'ils ne pourront pas digerer à cauſe de leur imbecillité, elle ne ſe tourne en ſcandale & en poiſon pour eux; mais elle leur en choiſit ce qui eſt proportionné à leur capacité, & le leur propoſe par les prédications des Docteurs, demêlé de toutes les épines & arêtes, c'eſt à dire de tous les ſcandales & de toutes les difficultez qui pourroient offenſer leur infirmité? L'Egliſe merite bien d'être calomniée de ce qu'elle ne veut pas que les ſimples qui ne peuvent penetrer plus avant que l'écorce de la lettre, liſent d'eux-mêmes & ſans l'aide d'un Docteur ou d'un Interprete, une infinité de paſſages de l'Ecriture, leſquels d'autant plus qu'ils couvrent & recelent en l'interieur de profonds, d'admirables, voire ſouvent inexplicables myſteres, d'autant plus en l'apparence exterieure ſont-ils revêtus de diſcours abſurdes & prodigieux, ſoit pour le ſcandale des mœurs, ſoit pour la contra-

diction

diction de la verité de l'histoire? Elle merite bien d'être reprise de ce qu'elle ne veut pas que les jeunes filles lisent le Cantique à part & dans les cabinets, de peur que leur imagination fragile s'arrête à la meditation du sens litteral, sans passer aux mysteres spirituels, ou si elle penetre à la fin jusques-là, qu'elle ne fasse auparavant une station en la lettre, & que l'impression ne lui en demeure en l'esprit; ni l'histoire de la femme du Levite, ni celle de Thamar, ni que les gens luxurieux, &c. ou sujets à vengeance, &c. mais s'ils ont ont à être instruits de ces particularitez, que ce soit de la Chaire de l'Eglise, par la bouche des Pasteurs, qui leur expliqueront en même temps les mysteres, pour lesquels ces choses sont inserées dans l'Ecriture; ou qui appliqueront au même instant, à l'impression qu'ils pourroient recevoir de ces lieux lûs separément, l'antidote des autres passages de l'Ecriture qui les peuvent empêcher d'abuser de l'intelligence litterale, ou de la dispensation temporelle d'iceux? C'est un grand crime à l'Eglise de ce qu'elle aime mieux que les simples oyent de la bouche de leurs Pasteurs l'histoire du vieux & du nouveau Testament, en laquelle s'il

se presente quelque particularité qui leur puisse engendrer du scrupule, ou ils s'abstiendront de la leur proposer; ou s'ils la proposent, ils y ajoûteront le remede de la solution & de la reconciliation des passages, que de les abandonner à leur propre sens, qui sera bien capable de se former les scrupules, mais non pas de les résoudre, en danger de prendre de là occasion de perdre la créance & le respect de la verité des Ecritures, quand ils les trouveront selon leur sens; pleines de repugnances & de contradictions apparentes qu'ils ne pourront demêler? Quand ils verront que S. Matthieu allegue ce verset, *il sera appellé Nazarien*, des écrits des Prophetes, où il ne se trouve point; car quand se feront-ils avisez d'eux-mêmes de faire servir à cette intention, le lieu où il est dit que Sanson sera consacré Nazaréen à Dieu, & l'appliquer à Jesus-Christ, à celui dont Sanson étoit la figure, s'ils ne sont aidez & éclairez de la conduite externe de quelque Docteur qui le leur enseigne? Et encore si leur esprit n'est fort amolli & captivé sous l'autorité de ceux qui leur donneront cette solution, comment admettront-ils cette solution sans scrupule, que Nazarien, qui signifie

gnifie le discerné ou consacré, & écrit par un *z*; & Nasarien qui signifie ici de la ville de Nasareth, & écrit par un *ſ*, se puissent prendre pour une même chose? Nous n'avons jamais nié l'autorité à l'Ecriture; mais d'autant que nous la lui déferons entant qu'elle est parole de Dieu, nous la déferons aussi à tout ce qui porte qualité de la parole de Dieu, soit qu'elle nous ait été laissée par écrit, ou sans écrit; comme par exemple, nous retenons le symbole des Apotres pour loi aussi bien que les Epitres de saint Paul, ou de saint Jean; *in iis rebus de quibus nihil certi statuit scriptura divina, mos populi Dei vel majorum instituta servantur*. Aug. Ep. 86. Comme Phalaris fit éprouver à celui qui lui aporta l'invention du taureau de bronze l'ingenieuse cruauté de son suplice, ainsi est-il raisonnable que les heretiques voulans reduire l'Eglise en de si étroites & severes limites, que de lui arracher ce qu'elle a reçu & conservé par tradition de la vive voix de ses premiers Ministres, sous pretexte de l'obliger à la preuve des droits dont elle est en si longue possession; il est raisonnable, dis-je, que l'Eglise les reduise aux mêmes regles, & les oblige à prouver cette maxime par

l'Ecriture ſeule. Ariſtote quand il diſpute contre l'opinion de Protagoras, qui maintenoit qu'il n'y avoit rien de vrai au monde, renverſe cette maxime ſur lui, & lui remontre qu'il eſt raiſonnable de commencer cette propoſition par elle-même, & pourtant demande ſi cette propoſition eſt vraye ou fauſſe: repliquant que ſi elle eſt fauſſe, il ne s'en peut ſervir ni y ajoûter foi; que ſi elle eſt vraye, il y a donc quelque choſe de vrai, & partant elle eſt fauſſe. Ainſi s'il ne faut rien croire que ce qui eſt dans l'Ecriture, il faut voir avant toutes choſes, ſi cette propoſition eſt dans l'Ecriture, ſans s'amuſer à avancer d'autre preuve, vû qu'elle ſe prive elle même de tout autre moyen pour être prouvée, que celui de l'Ecriture. Tout ce qui appartient à la Religion eſt en l'Ecriture, ou en doctrine, ou en autorité. Quand on dit que l'Ecriture divine eſt parfaite, & par conſequent qu'il n'eſt point beſoin de traditions puis qu'elle eſt parfaite, ce mot de *perfecta*, n'eſt pas à dire parfaite en telle ſorte qu'elle contienne toutes choſes, mais c'eſt à dire excellente, irreprehenſible, & comme Saint Chryſoſtome l'explique, ἄμωμος; car l'Ecriture ne contient pas toutes cho-

choses, si ce n'est *autoritativè*, parce qu'elle nous enseigne d'où nous devons prendre les autres choses que nous devons croire, à savoir de l'Eglise: elle contient donc toutes choses *intensivè* en tant qu'elle nous enseigne où nous devons avoir recours pour les choses qui ne sont pas écrites, à savoir à l'Eglise. Tous ces lieux du nouveau Testament, par lesquels les heretiques veulent montrer qu'il ne faut avoir recours qu'aux Ecritures, qu'il les faut lire & non autres Livres, s'entendent tous de l'Ancien Testament, si bien qu'ils ne font en façon quelconque contre les traditions. Le lieu de Saint Paul, où il est dit *præterquam*, ne fait rien non plus contre les traditions; car là *præter* signifie *contra*, & au Grec il y a παρὰ qui signifie toûjours en Grec, *contre*, comme παρὰ καιρὸν, παρὰ δόξαν; le lieu de l'Apocalypse, où il est dit que quiconque ajoûtera à ces choses, il soit anatheme, ne fait rien non plus que les autres precedens: Car S. Jean a dit ces mots à cause qu'il y avoit de son temps plusieurs heretiques, qui corrompoient les Livres saints, & même les siens. Et si Saint Jean l'avoit entendu autrement il auroit écrit contre lui-même, car depuis il écrivit son Evangile. Or est-il

que

que perſonne ne peut rejetter l'Evangile de S. Jean, & il ne peut être tenu pour anatheme pour l'avoir écrit depuis ſon Apocalypſe. Ceux de la Religion oppoſent contre les traditions ce paſſage de l'Ecriture, *ſcrutamini ſcripturas*, qui ne fait pourtant rien pour eux. Car bien que ce mot *ſcrutamini* ſoit à l'Imperatif, cela pourtant n'exclut point les traditions; car en ce lieu notre Seigneur parle aux Juifs, & leur commande, liſez les Ecritures, & vous y trouverez témoignage de moi. Tellement qu'il aparoît que là il eſt parlé de l'Ecriture du vieux Teſtament, où il eſt très-certain que toutes choſes ne ſont pas écrites, & qu'il eſt neceſſaire de croire beaucoup d'autres choſes qu'il faut que nous croyions tous neceſſairement, quoi qu'elles ne ſoient pas écrites. Qu'ils m'y trouvent la Communion ſous les deux eſpeces, le Baptême des petits enfans, & une infinité d'autres choſes qu'il faut croire neceſſairement. Les Juifs mêmes croyoient beaucoup de points qu'ils ne tenoient que par tradition, & qui ne ſe trouvent point dans l'Ecriture du vieux Teſtament deſquels parle Saint Paul. Qu'ils me trouvent dans l'Ecriture qu'il fût commandé de mêler l'eau avec le ſang de l'alliance

liance, il ne s'y lira point; neanmoins il est tout certain qu'ils le tenoient comme une chose de foi. Et pour revenir au mot de *scrutamini*, qu'ils tiennent se devoir prendre à l'Imperatif, plusieurs des Anciens l'ont expliqué à l'Indicatif, & plusieurs de leurs Docteurs l'ont ainsi entendu. Beze même dit, que c'est un Indicatif; si bien qu'il est incertain, & ils ne se peuvent servir de ce passage, lequel doit être pris à l'Indicatif; car c'est un reproche: & non pas un commandement, que notre Seigneur faisoit aux Juifs, qui leur disoit, vous Juifs, vous lisez les Ecritures, & neanmoins vous ne croyez pas de moi ce qu'elles vous enseignent de croire: cela est si clair & toutes leurs raisons si fragiles, qu'ils n'oseroient paroître devant personne qui ait tant soit peu de sens commun. Les Pharisiens n'alleguoient pas leurs traditions pour discerner l'avenement du vrai Christ, mais les Ecritures mal-entenduës; & pourtant nôtre Seigneur les renvoye à *l'examen* de la même Ecriture, en laquelle ils constituoient leur salut: sondez les Ecritures, parce qu'en elles vous pensez avoir la vie éternelle, celles-là mêmes sont celles qui rendent témoignage de moi.

E.

Edom. *Occidens*; d'où vient que la partie Occidentale de la Judée meridionale porte le nom d'Idumée, & que Tite est surnommé l'Iduméen, c'est à dire Romain.

Eglise. Les Eglises particulieres sont dites Catholiques par la relation & participation qu'elles ont avec l'Eglise Romaine. Il y a bien de la difference entre le fondement & la marque de l'Eglise; car la marque de quelque chose est connuë par le sens, & ce qui en est le fondement n'est compris que par l'intellect. Les marques de l'homme sont connuës & apprehendées par les sens, comme d'avoir des yeux, une bouche, & ainsi d'autres parties; mais le fondement n'en est aprehendé que par l'intellect, comme d'avoir une ame, d'être raisonnable. Toutes les marques de l'Eglise sont visibles & se connoissent au sens, comme d'avoir des Pasteurs & une societé de fideles. Il seroit bien dur à l'Eglise qu'il ne lui fût pas permis de s'opposer à un Prince, qui après avoir fait serment à J. C. ou à l'Eglise, soit par le Baptême ou par son Sacre, voudroit introduire le Mahometisme ou une heresie en son Royaume; & il ne faut pas dire, que si cette opposition est permise au Pape, selon le bon

bon plaisir d'un Pape le Roi sera excommunié, & qu'on lui fera accroire qu'il voudra introduire une heresie: le Pape ne le peut faire. Quand Anastasius fut reçû à l'Empire d'Orient, il étoit Eutychien; Macedonius qui étoit Patriarche de Constantinople, ne le voulut point recevoir qu'il ne souscrivit au Concile de Chalcedoine; cela montre bien qu'il appartient à l'Eglise de juger des Empereurs, & de s'opposer à eux lors qu'ils voudroient apporter quelque mauvaise doctrine. L'Eglise en tout temps est le firmament &, la colomne de la Verité, aussi bien en sa vieillesse qu'au temps de sa naissance, imitant en ce qui est de la doctrine l'exemple de Sara, qui pour être vieille n'enlaidissoit point. Comme la tige de l'arbre tient lieu de tout au respect des branches qui en sont retranchées; ainsi l'Eglise tient lieu de tout au respect de ceux qui font schisme, ou qui tombent en heresie; & comme les branches separées de leur tronc ne peuvent être faites parties de l'arbre, sinon qu'elles y soient entées, ainsi les Sectes heretiques retranchées de l'Eglise ne peuvent faire partie de ce Corps & de ce tout de l'Eglise, si par la réunion & la reconciliation elles n'y sont comme inserées.

&

& incorporées. Lors que N. S. vint au monde, il eut le soin de montrer que l'origine de son Eglise étoit extraordinaire & divine, de vouloir qu'elle s'établit par des voyes toutes contraires à l'aparence humaine; par ignorance, foiblesse & souffrance, & ne voulut choisir ni les personnes d'Etat, ni les hommes de Lettres, ni les gens de guerre, pour la planter, ains suppléa ce qui manqua de science humaine & de force en eux par les moyens extraordinaires qui sont les miracles & les œuvres surnaturelles qu'ils faisoient; mais depuis qu'elle a été établie par ces moyens extraordinaires il n'a point dédaigné qu'elle employât pour sa conservation les moyens humains & ordinaires; je veux dire les Lettres, l'étude, la doctrine des Ecclesiastiques; les armes, le courage & la force des Laïques, afin que lors qu'il a cessé & diminué de l'assister par le secours visible des miracles, elle ne fut pas destituée de tout autre secours. Tout l'état general de la controverse de l'Eglise entre nous & nos adversaires se tourne sur deux poles. Premierement s'il est de l'essence ou des conditions inseparables de l'Eglise terrestre & militante d'être visible ou non: & derechef, s'il est de l'essence ou des conditions essentielles de la même E-glise

glise terrestre & militante d'être pure en la foi & en la proposition des moyens de salut ou non; de sorte qu'elle ne puisse retenir le nom & la definition d'Eglise sans ces choses. L'on punissoit autrefois ceux qui abandonnoient le bouclier, mais non pas ceux qui quittoient la lance, d'autant que le bouclier servoit comme de rempart & défense generale à l'armée, là où la lance conservoit seulement le soldat qui la portoit: le premier est le Symbole de la doctrine, le second se peut appliquer à ce qui est des mœurs. Celles-ci regardent le salut de chacun en particulier, celle-là le bien & la cause generale de toute l'Eglise. *Populus in Ecclesia tribus gradibus distinguebatur; erant enim*, κατηχυμένοι πιστεύοντες, & μετανοοῦντες. *Justel. in Cam.* 12. L'Eglise peut bien être la societé des élûs par attribution, mais parce qu'en elle seule sont les élûs investis de la grace presente de leur élection, comme la premiere cour du Parlement du Royaume s'appelle la Cour des Pairs, non qu'en elle soient les Pairs seulement. *Qui vult habere Spiritum Sanctum, caveat foris remanere, caveat simulatè intrare.* Aug. Epist. 6. La vraye doctrine se peut avoir hors l'Eglise, mais non d'ailleurs que de l'Eglise

se; la charité non, sinon en l'Eglise; *qui extra veritatem, extra Ecclesiam.* Gren. *sicut ergo Deus unus colitur ignoranter & extra Ecclesiam, nec ideo non est ipse, & fides una habetur sine charitate & extra Ecclesiam, nec ideo non est ipsa, unus est Deus, una fides, unum baptisma, una incorrupta Catholica Ecclesia, non in qua sola unus Deus piè colitur, nec in qua sola una fides retinetur, sed in qua sola una fides cum caritate retinetur.* Aug. *contra Cresconium l.* 1. *c.* 28. Si l'Eglise étoit dans le symbole entant qu'invisible, il faudroit qu'elle fût perpetuellement invisible, car les choses de la foi sont perpetuelles, & de ce que l'Eglise entre dans le symbole sans raison de temps present, elle est perpetuelle. Comment instruira-t-elle notre foi, comment nous ouvrira-t-elle son sein pour échauffer notre charité si elle est invisible? Quand on dit que Carthage n'a rien pu contre Rome, est-ce à dire que nuls Citoyens Romains ne soient morts en la guerre contre Carthage? Ainsi quand Luther conclut que les puissances d'Enfer ont prevalu & prevalent tous les jours contre l'Eglise visible, pour ce que le diable en seduit tous les jours plusieurs membres, est-ce argumenter de bon-

bonne foi? l'Eglise ne convient à la societé Catholique & aux heretiques sinon équivoquement. Or jamais un terme ne se doit definir selon l'attribution équivoque & la seule convenance vocale, mais selon l'appellation univoque. Comme toute congregation d'herétiques ne peut être dite Eglise, & n'a point Christ pour chef, ainsi tout mariage par lequel la femme n'est point conjointe à son mari selon l'ordonnance de Christ, ne peut être appellé legitimement mariage. Saint Hierôme sur Eph. c. 5. Toutes les promesses faites à l'Eglise Judaïque lui sont faites ou conditionnellement ou figurativement, c'est à dire, que s'il y en a quelqu'une absoluë & sans condition, elle ne lui appartient qu'en ombre & qu'en figure, l'effet & la verité en étant reservé à l'Eglise Chrétienne. Saint Augustin employe l'argument de l'Eglise autrement contre les Manichéens, & il s'en sert autrement pour lui. Contre les Manichéens il ne le met en œuvre que comme un argument probable, ni plus ni moins que celui du consentement de l'Ecole pour verifier les Livres de Platon ou d'Aristote, d'autant que les Manichéens ne reconnoissent pas la societé Catholique pour

pour vraye Eglise, & pour une compagnie perpetuellement & infailliblement assistée de l'esprit de Dieu. Mais pour son particulier il le prend pour un moyen, non seulement conjectural, mais necessaire & propre à faire une foi non seulement humaine, mais divine, d'autant qu'il reconnoissoit & reveroit l'Eglise en cette qualité; quand il parloit de soi, il disoit, je ne croirois point à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise ne m'y émouvoit: quand il parloit à eux, il disoit, de quel Livre tiendra-t-on l'Auteur pour certain, si l'on doute que les Lettres que l'Eglise tient des Apôtres soient d'eux? qui est comme s'il eût distribué son discours ainsi, à moi qui tiens la Societé Catholique composée du consentement de tous les peuples pour être l'Eglise de Dieu, la colomne de verité, ce m'est un argument institué de Dieu, une autorité surnaturelle, un moyen de foi divine; à vous qui ne la tenez pas en cette qualité, prenez-la pour le moins pour un moyen de foi humaine, pour un argument probable, pour une autorité profane & seculiere; l'un me rend coupable d'infidelité, si je n'y ajoûte foi; que l'autre vous rende pour le moins coupables d'opiniâtreté. L'Eglise a toûjours

jours les marques d'autorité ou ordinaires ou extraordinaires ; au commencement elle avoit les miracles qui étoient les marques extraordinaires, & alors la multitude ne lui étoit pas encore néceſſaire ; qui ne lui a été donnée en qualité de marque d'autorité, que comme une marque ordinaire après la ceſſation de l'extraordinaire. *Chriſtus offerens humano generi medicinam, primam miraculis conciliavit autoritatem, autoritate meruit fidem, fide contraxit multitudinem, multitudine obtinuit vetuſtatem, vetuſtate roboravit Religionem.* Aug. *de util. cred.* c. 4. Pourquoi eſt-ce, ô heretiques, diſoit ſaint Auguſtin aux Donatiſtes (*de unit. Eccleſ.*) que vous vous glorifiez de votre petit nombre, ſi Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a été nommément livré à la mort, afin de poſſeder la multitude en heritage.

Εἴδωλον ne vient pas ſimplement de εἶδος, mais de εἶδος ἔωλον, *ſpecies vana.*

Les ELECTIONS ne ſont pas de droit divin : ſi cela étoit, le Pape n'en auroit pas diſpenſé, & tous les Evêques qui ſe ſont faits depuis, ſeroient par conſequent nuls, & tous les Prêtres ; ce qui va à une très-grande conſequence. Il y a tant d'exemples de l'antiquité d'Evêques qui n'ont point été élus ; il étoit même défendu au

Concile de Laodicée, que le peuple élut l'Evêque. Il y a aussi des exemples d'Empereurs qui ont nommé aux Evêchez. Saint Augustin ne fut pas élu par le peuple, ce fut son Predecesseur qui le nomma; l'élection de Mathias fut faite par sort & par le Saint Esprit. Les Evêques anciennement n'alloient pas à Rome, prendre leur Bulle, ni aucune conformation; c'étoit assez qu'ils fussent reçus par leur Metropolitain; mais il falloit que le Metropolitain allât à Rome querir le *pallium*, qui est la marque d'autorité: les Evêques étoient ordonnez par leur Métropolitain, mais avant l'ordination, ils avoient le consentement du Pape: & c'est ce qu'aujourd'hui nous appellons les Bulles. Et ce pouvoir, tous les Patriarches l'avoient anciennement, & c'est ce qu'ils avoient de commun & de semblable avec le Patriarche de Rome: mais lors qu'il étoit question de condamner un Evêque, le Patriarche ne le pouvoit absolument; c'est à dire, il pouvoit bien le condamner, mais l'Evêque pouvoit appeller au Pape. Aujourd'hui en France, les Evêques ne rendent aucun respect à leur Métropolitain; car ils se font ordonner sans son su, & il n'y est nullement

ment appellé. Il ne se faut pas étonner, si les Metropolitains ordonnoient les Evêques car il eût été impossible que le Pape eût pû ordonner tant d'Evêques par le monde: mais lors qu'il est question de destituer un Evêque, ce qui n'étoit pas chose ordinaire, & qui n'avient pas si souvent, alors il en avoit la connoissance. Lors que les élections des Papes se faisoient par le peuple, l'Empereur comme chef du peuple avoit autorité sur telles élections quand il y avoit de la discorde entre le peuple, & pouvoit empêcher une partie, ayant élû l'un; & l'autre, l'autre; de reconnoître ni l'un ni l'autre, jusques à ce que le differend de l'élection fût vuidé, & faire tenir pour cet effet des Assemblées Synodales, afin de le vuider, qui est ce que fit Honorius en la cause d'Eulalius & de Boniface, contestans le Pontificat, & ce que fit peu avant les jours de nos Peres, l'Empereur Sigismond & les autres Princes Chrétiens, quand ils firent tenir le Concile de Constance pour vuider le differend qui étoit entre les trois competiteurs du Papat, & proceder à une nouvelle élection, qui fut celle de Martin V.

Les EMPEREURS. Il n'y a point de doute qu'ils n'ayent l'Empire des Papes, *titulo tenus*. Car qu'ils leur puissent avoir donné le temporel, il n'y a point d'apparence. Quand Charlemagne eut gagné l'Empire d'Occident, afin de n'être point déclaré usurpateur, & se conserver avec plus de tranquillité l'Empire, il en voulut avoir la confirmation du Pape; comme pour le fait de Pepin, il n'y a point de doute qu'il ne fût asseuré du Royaume avant que d'en avoir la confirmation par Zacharie. Les Princes ont desiré cette confirmation pour pretexte seulement. On ne met point en doute que les Empereurs ne convocassent les Conciles, c'est à dire qu'il ne fût besoin qu'ils consentissent à la celebration, mais ç'a toûjours été à la poursuite des Papes. Il falloit necessairement que les Empereurs y consentissent, à cause que l'Eglise étoit pauvre, & les Evêques ne pouvoient venir si les Empereurs ne les eussent aidez de voitures, de chevaux & de carosses; & puis un Concile ne se pouvoit faire, que tous les Evêques ne vinssent de toutes les parties du Monde; Et l'Empereur pouvoit craindre quelque conjuration sous pretexte de Concile; si bien qu'eux

qu'eux y consentoient, mais à la poursuite des Papes; & le consentement de l'Empereur n'y est necessaire que par accident, car ce n'est pas une chose qui soit de l'essence du Concile, que le consentement & la volonté de l'Empereur. L'Empereur Henri IV. représentoit au Pape Gregoire, qu'il ne l'avoit pû déposer, parce qu'il n'erroit point en la foi, & que la tradition des Peres portoit, que s'il n'erroit en la foi, il ne pouvoit être déposé; ces paroles prennent la cause à la gorge, tranchent & décident le nœud de la question. Les peuples après le Couronnement des Empereurs avoient accoûtumé de les adorer, comme il apert par ces mots d'Ado Viennensis après le Couronnement de Charlemagne; *Perfectis laudibus à Pontifice, more Principum antiquorum adoratus est.* Les Protestans pour montrer qu'il fut adoré par le Pape, & que partant ce n'étoit pas lui qui l'avoit fait Empereur, ont changé la ponctuation, & transposé la virgule, qui doit suivre immediatement le mot *Pontifice*, en cette sorte, *Perfectis laudibus, à Pontifice, &c.* Ce qui ne peut être, car il n'y avoit jamais eu de Pape, qui eût couronné un Empereur. Ado veut donc di-

re, que les louanges, c'est à dire les actions de graces & benedictions, que l'on avoit accoûtumé de donner à Dieu après le Couronnement des Empereurs, comme il paroît par l'histoire du Couronnement de Charles le Chauve, étant ou ayant été achevées par le Pape, l'Empereur fut adoré par le peuple, selon la coûtume des anciens Empereurs. L'Empire spirituel est superieur non seulement aux Magistratures dérivées & inferieures, mais à la Magistrature souveraine même. Saint Chrysostome dit que le Sacerdoce surpasse l'Empire d'un aussi grand intervalle, comme la nature du corps differe de celle de l'ame: & S. Ambroise, comme le lustre de l'or surpasse le metal du plomb. Quand nous lisons que les Empereurs confirment & convoquent les Conciles, cette confirmation, non plus que leur convocation, n'étoit pas pour rendre leurs decisions authentiques au Tribunal de l'Eglise, & obligatoires en conscience & spirituellement; car qui a jamais ouï dire, comme s'écrie Saint Athanase, que les Decrets de l'Eglise ayent pris force de l'Empereur? mais pour leur donner force de Loi seculiere, & les rendre obligatoires & executoires au Tribu-
nal

nal seculier, & faire que les Ministres de l'Empire fussent tenus de les executer, & de punir de peines temporelles ceux qui y contreviendroient, autrement il eût fallu que quand les Empereurs ont été Ariens, les Decrets de l'Eglise à faute d'être confirmez par eux, eussent été invalides au tribunal spirituel, & n'eussent point obligé en conscience: & pourtant quand l'authorité Imperiale concouroit avec l'Ecclesiastique pour la confirmation des Conciles, ce n'étoit que pour les rendre obligatoires & licites au Tribunal seculier, & non pas au spirituel en l'obligation de conscience; il faut appliquer ce que dessus au Concile de Constantin & au Concile *in Trullo*, qui d'ailleurs fut un Concile erroné, & auquel fut confirmé le Concile d'Afrique de Saint Cyprien.

Ἐπιμύθιον Brevem admonitionem velut ἐπιμύθιον, quoddam & ἐπιδόσιμα post fabulam adjicit; Gallicè potest dici, comme un dessert de musique après la comedie.

ERASME fait de grandes fautes au jugement qu'il donne des Auteurs. Sur le Livre de Saint Basile *de Spiritu sancto*, il dit que la seconde partie est supposée; & dit qu'Arnobe *in Psalmos* est le même Au-

 teur

teur qui a écrit *contra Gentes*. Il est grand ennemi de la Trinité, grand ennemi des traditions.

Tout ESPACE est distance; toute distance relation.

Les ESPAGNOLS disent bien quand ils disent que pour manger & bâtir il ne faut que s'y mettre. Un Espagnol allant par les champs trouva un Gascon, avec lequel il fit amitié, le mit en croupe, lui voulut bailler son manteau à porter, ce que le Gascon refusa plusieurs fois; un peu après le Gascon voulut descendre de cheval & cheminer à pied, & alors il demanda à l'Espagnol son manteau à porter; l'Espagnol lui dit, *Signor Gascon, vous y avez pensé, & moi aussi, vous ne l'aurez pas.* Les Espagnols n'oublient ni les injures, ni les ennemis, ni les amis non plus. Le Roi d'Espagne n'a jamais pardonné une infidelité & a toûjours puni fort severement les traîtres. Il a aussi recompensé grandement ceux qui servent bien & fidelement. Cinquante Espagnols ne feront pas tant d'insolences dans un païs étranger que 4. François. Le Roi d'Espagne garde la foi, quoi qu'on ait voulu dire qu'il ait fait banqueroute aux Genois, cela n'est point; il

leur paye fort bien les arrerages de l'argent qu'ils lui ont prêté (*a*). Les Eſpagnols ſont de braves ſoldats, & qui valent tout autre choſe que les François ; ils ont leur milice bien ordonnée & la diſcipline conſervée entr'eux ; ainſi ils ſont plus que toutes les nations du monde. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Eſpagnols ont cet avantage, je me ſuis étonné d'avoir lû dans Tite-Live, qu'en l'Armée d'Annibal, qui étoit compoſée d'une grande multitude d'hommes, 600 Eſpagnols étoient la force de l'Armée, cela ne fuit jamais, ils ont un courage froid, qui va pied à pied, mais jamais on ne les void tourner, perſiſtans, perſeverans, ſe contentans de peu ; au contraire les François montrent au commencement du courage, & l'on dit d'eux, qu'à la chaleur ils ſont plus qu'hommes, mais à la fin ils ſont moins que femmes : cela eſt vrai, la moindre épouvante les met tellement en deſordre, qu'il n'y a pas moyen de les remettre. Il n'en va pas de même aux Eſpagnols, parce qu'ils vont meu-

(*a*) *Il leur paye fort bien les arrerages de l'argent qu'ils lui ont prêté.*] Oui, ſi bien que tout d'un coup il leur fit perdre dix ou douze années d'interêts. D.

meurement, considerans les perils, & vont aux hazards après les avoir vûs & considerez; aussi vont-ils à la mort courageusement. Les François ne sont pas de même, parce qu'ils vont aux dangers sans considerer ce que c'est, & aussi le plus souvent la chose étant refroidie, ils font de grandes fautes; ils sont comme une poignée de puces au Soleil; pendant qu'il y a de la chaleur, ils font mille gambades, font des merveilles; mais pour la durée, pour être long-temps à un siege, cela ne se void gueres. Les Espagnols ont une autre chose, c'est qu'ils ont tous de l'honneur, & il n'y a si petit Espagnol qui n'ait opinion de voir en Espagne la Monarchie de tout le monde, aussi combatent-ils pour l'honneur; les François n'en ont point, ce sont la plûpart des soldats levez au tambour, gens de boutique, qui n'ont aucune discipline, sans honneur & sans courage: Tout le courage des François est en la noblesse, le bas peuple n'en a point, aussi n'a-t-il pas d'esprit pour en avoir; & la noblesse n'est pas capable de discipline, elle est bonne pour assister le Prince en quelque chaude & prompte occasion. Il se rendra près du

Roi, près du Prince 4. ou 5. mille Gentilshommes; cela fait de l'effet, mais n'a point de tenuë; & pour les païs étrangers, nous n'y sommes nullement propres, nous sommes insupportables & insolens, & après avoir été quelque temps hors de France, nous nous lassons aussi-tôt, & si l'argent nous manque nous nous en revenons en notre païs, nous ne saurions souffrir. Les Armées de France ne sont faites que de volontaires, les Espagnols sont disciplinez & souffrent aux sieges, dans le froid, dans la faim, & viennent à bout de leurs entreprises, & puis après savent bien maintenir ce qu'ils ont gagné, & ne sont point insolens. J'ai vû parmi eux d'excellens esprits, & de beaux Gentilshommes; je vis en cette ville quelque noblesse, entre autres quelques Chevaliers de Malthe, que je trouvai excellens en la conversation, ils ont toûjours de l'orgueil, mais il y a toûjours en leurs esprits quelque chose de bien relevé & de poli; ils nous ont bien appris à vivre, & nous ont reduits à vivre en France. On dit qu'ils nous ont fait des perfidies, mais croyez, dit-il à Monsieur d'Orleans, que premierement nous leur en avons usé, & ont eu cela par dessus nous que d'avoir sû en user

mieux que nous, & de nous avoir plus nui que nous leur en avons fait. Premierement ne fut-ce pas une grande perfidie au Roi François, lors qu'il se joignit avec les Protestans d'Allemagne contre l'Empereur, ce qui nous a apporté la Religion en France qui n'y étoit point auparavant ? car quand le Roi Henry revint d'Allemagne, la plûpart de ses gens étoient gâtez, d'Andelot & les autres; & ils ont fait par cette action & cette ligue avec les Allemans qu'aujourd'hui le Roi d'Espagne seul entre les Princes Chrétiens est regardé & tenu pour protecteur de la Religion Catholique; & si nous avions une guerre en France, on verroit tous les Catholiques jetter l'œil sur le Roi d'Espagne, & tous les Huguenots sur le Roi d'Angleterre. Une autre perfidie dont nous usâmes contre ce pauvre Roi d'Aragon, qui nous offroit je ne sai combien de mille écus de tribut; lors que nous nous allâmes allier avec l'Espagnol pour le ruiner & partager ensemble ses Etats, de quoi fut fort aise le Roi d'Espagne qui nous en chassa par après. Ne fut-ce pas aussi un autre trait que nous voulumes jouer au Roi d'Espagne, lors que

nous

nous lui voulumes ôter les Pays-bas? Le voyage de Monsieur (*a*) ne fut à autre fin, il ne faut pas s'étonner si par après il s'en est vangé, & s'il nous l'a rendu au double. Ce fut aussi une grande perfidie & une chose honteuse pour la France à jamais, d'avoir fait alliance avec le Turc contre le Roi d'Espagne, & depuis peu pourquoi est-ce que le Roi d'Espagne a chassé les Morisques d'Espagne, si ce n'est parce que nous traittions avec eux? Les François n'ont jamais rien épargné non pas même la Religion pour se vanger; si les Espagnols se sont vangez sur nous, comme ils ont fait, ç'a été par d'autres voyes & avec plus de conduite; aussi leur a-t-il mieux reussi.

Un ESPRIT élegant trouve des sujets de facetie, même aux matieres qui en sont les plus éloignées.

ES-

(*a*) *Le voyage de Monsieur &c.*] La Reine Mere y contribua sous main, mais le Roi y eut si peu de part que même, selon Mezerai, il n'y en eut point du tout. Ce Prince aimoit trop son repos, & d'ailleurs il étoit trop jaloux de l'aggrandissement de son Frere. Du Perron parle ici en Ligueur, qui cherche à justifier les armes d'un Prince étranger, que cette Faction avoit attirées, pour renverser la Monarchie. *L. D.*

Esprit perdu. Je tiens qu'un eſprit eſt perdu quand il s'adonne à l'une de ces ſix choſes, à la quadrature du cercle, à la duplication du cube, au mouvement perpetuel, à la pierre philoſophale, à l'Aſtrologie judiciaire, & à la Magie. Les jeunes gens peuvent étudier toutes ces choſes, mais ils ne s'y doivent pas arrêter, ce ſont toutes choſes contre le jugement. Les grands & éminens eſprits ſe forment & ſe rendent tels dans les grands Etats comme les grands poiſſons dans les grandes eaux.

Etienne Pape. Le Roi Pepin pere de Charlemagne, & Charlemagne ſon fils, avec ſes autres enfans, ſe proſternerent aux pieds du Pape Etienne venant à Paris, & menerent ſa mule par les reſnes ; accompliſſant à l'endroit de Chriſt en la perſonne de ſon Vicaire, & de l'Egliſe en la perſonne du Chef de ſon miniſtere, ces oracles du Prophete, les Rois proſternez en terre t'adoreront & ſecheront la poudre de tes pieds ; comme Anaſtaſe Bibliothecaire, Martinus Polonus, Blondus, les Centuriateurs d'Alemagne, & autres le rapportent.

Etude. J'étudie le matin, mais je ſuis bien interrompu, il n'y a pas moyen de travailler en cette ville. J'étudie pour écrire,

crire, c'est l'etude la plus penible; il est bien difficile de faire *ex multis pauca*; il est bien aisé d'écrire *pauca* tout de même aussi d'écrire *multa*, mais de faire de beaucoup peu, c'est où il y a de la peine. J'ai tant de diverses conceptions que je me trouve empêché à les bien mettre: & puis on est si fâché de perdre & de rejetter ce que l'on a.

Εὐάγγελος. Anciennement le Ministre qui annonçoit les oracles s'appelloit ainsi: de là notre Evangile.

EUCHARISTIE. Le corps de Christ y est avec nous en une union substantielle, immediate. Le corps de Christ est divisé en l'Eucharistie, ainsi que disent les Grecs. Il n'y a qu'en l'Eucharistie où l'on adore précisément l'humanité du Fils de Dieu, *verbum & corpus adoramus*, dit Theodoret. Quand nous disons que nos corps sont nourris de l'Eucharistie, nous n'entendons pas que cette nourriture se fasse par conversion de l'aliment en l'alimenté, c'est à dire, par conversion de la condition vile & corruptible de nos corps en la condition glorieuse & incorruptible du Corps de Christ. Car comme ceux qui ordonnent & font entrer l'or qui est un ingredient inconsumptible, dans les restaurans des malades,

lades, ne prétendent pas qu'il se convertisse en leur substance, mais croyent qu'il imprime dans leur corps une certaine qualité propre à reparer & fortifier la vertu vitale, & à resister & remedier à la corruption; ainsi la chair de Christ, encore qu'elle ne se consume pas, fait neanmoins par son attouchement une occulte impression de vie dans la nôtre, à l'occasion de laquelle elle est dite nous vivifier & nous nourrir à vie éternelle.

Autrefois les EVEQUES se faisoient par force & contre leur gré, *invitis à plebibus protrahebantur*, dit S. Augustin, bien loin d'être promus à l'Episcopat en vertu d'une suggestion ou vocation interieure, comme parlent les Ministres. Deux Evêques d'Angleterre sont louez dans Severus Sulpitius, à cause de leur pauvreté qu'il prefere à l'abondance des autres Prélats assemblez au Concile d'Arimini, lors qu'ils refuserent de prendre de l'Empereur la fourniture de leur voyage, *evectiones*, dit cet Auteur, au lieu que ces deux autres acceptans les deniers necessaires pour faire leur dépense, firent un acte & protestation d'humilité. Tout le corps des Evêques en general constituë un même Episcopat, dont chacun possede, com-

me dit S. Cyprien, sa part solidairement par indivis. La couronne des Evêques s'appelloit autrefois *Regnum*, & a été depuis changée en mitre. Tous les Evêques se peuvent dire successeurs de S. Pierre & des Apôtres; le Pape est successeur de S. Pierre directement, les Evêques indirectement; comme un arbre a le tronc qui vient de la racine directement, les branches viennent de cette racine indirectement. Tous les Evêques donc se disent successeurs de S. Pierre, & jamais il ne s'est dit qu'aucun Evêque se soit dit successeur d'aucun des Apôtres particulierement, si ce n'est qu'il fût son successeur également, mais qu'aucun Evêque se dise successeur d'André, de Jean & de Philippe, jamais il ne s'est lû. Cela montre l'unité des membres de l'Eglise à un seul chef. Le lieu de S. Hierôme, où il est dit que les Evêques sont égaux, le mot d'Evêque ne veut pas dire en ce lieu là, *Episcopus*, il veut dire Prêtre, & S. Hierôme éleve les Prêtres le plus qu'il peut, pour abaisser l'orgueil de quelques Diacres, qui vouloient aux assemblées privées préceder les Prêtres & cela dans Rome seulement, à cause qu'ils étoient peu & riches, c'est pourquoi il dit qu'en quelque lieu que

soit

ſoit un Evêque, il doit préceder, c'eſt à dire les Diacres, & là Evêque ſignifie Prêtre. Les Evêques ne faiſoient rien qu'avec le Synode, c'eſt à dire qu'avec les Evêques de leur reſſort, & quand il eſt dit que de ces Synodes on alloit *ad majorem Synodum*, ce n'eſt pas dire au Concile œcumenique, c'eſt à dire au Patriarchat, comme ſi de Sens on alloit à Lyon, ce ſeroit *major Synodus, autoritate, non numero Epiſcoporum*; comme le Pape ne decernoit rien ſi ce n'eſt *in Synodo*, c'eſt à dire, avec les Evêques de ſon reſſort, & de ſon Dioceſe, conſiderez comme ſimples Evêques, qui étoient l'Evêque d'Oſtia, de Port, &c. qui ſont aujourd'hui les ſix Evêques Cardinaux, & ce Synode eſt repreſenté par le Conſiſtoire qui eſt proprement le *Synodus*, ſi bien que le Pape ne déliberoit rien ſinon *in Synodo*. Le tître d'Evêque univerſel que Jean Evêque de Conſtantinople ſe vouloit attibuër, étoit un titre fort arrogant & plein d'impiété; car il entendoit par ce mot *univerſel*, que lui ſeul fût Evêque à l'excluſion des autres, & que les autres dépendiſſent de lui, & tiraſſent de lui leur juriſdiction, qui eſt une arrogance; car tous les Evêques *ſunt omnes à Chriſto*; tous les Evêques ſe peuvent

vent dire successeurs *Petri*, *& esse in cathedra Petri*, mais c'est *per communionem*; le Pape n'est point obligé de communier avec cetui-ci, ni avec cetui-la, car il est successeur *Petri per se*, & pour cette raison-là les Donatistes ne pouvoient avoir d'Eglise, parce qu'ils n'avoient point de communion avec la chaire de Pierre. Il n'y a point de personnes en France qui soient plus obligées à la conservation des Rois, que les Evêques, car ils ont leurs biens, leurs Evêchez de la pure liberalité des Rois, au lieu que ceux des autres ordres ont leurs charges & leurs offices par achat; & ne s'oppoleront jamais lors que l'on voudra faire une Loi fondamentale temporelle contre l'entreprise sur la vie des Rois; à cela jamais ils ne s'opposeront tant que cette loi sera de la sorte, & que l'on ne la voudra pas joindre avec d'autres propositions qui sont problematiques, comme de la puissance directe & indirecte du Pape sur les Rois: jamais ils ne souffriront qu'il en fasse une Loi qui oblige à tenir l'une de ces propositions plûtôt que l'autre, car la chose ne se pourroit faire sans jalousie du Pape, qui ne nous tient pas moins pour siens, pour ne tenir pas celle de ces opinions qu'il re-

reçoit ; ce que je trouve bon est de renouveller les anathêmes donnez au Concile de Constance contre ceux qui entreprennent sur la vie des Rois, qui sera un moyen bien plus seur, & comme étant spirituel il détournera bien davantage ceux qui auroient eu la fantaisie d'executer ces mauvais desseins : que si l'on vient à faire une Loi qui contienne confusément ces deux propositions, ce sera empêcher que les Papes n'assûrent par cette voye spirituelle d'anathêmes la personne des Rois. *Episcopi omnes immediate sunt a Christo, sed cum conditione, ut teneantur communicare cum Petro ; ita is Episcopus, qui dissentit a Petro dissentit ab Ecclesia & ab unitate Ecclesiæ :* L'Empereur Constantin parlant des commandemens qu'il faisoit aux Payens de chommer les fêtes des Chrétiens, disoit aux Evêques, Dieu vous a constituez Evêques dans l'Eglise, & moi Evêque hors l'Eglise. *Episcopus ad extra ;* ce n'est pas qu'il fût Evêque des choses spirituelles au dehors, mais il veut dire qu'il seroit Evêque au dehors contre les Payens, non pas au spirituel, mais pour les détruire ; car il dit nommément, qu'il mettra par terre leurs

tem-

temples, & qu'il renversera leurs idoles (*a*). Ce n'étoit point le peuple qui élisoit les Evêques, il étoit seulement permis au peuple de dire ce qu'il avoit à reprocher contre celui qui étoit élû. Et cela pour ce qui est des mœurs, & non pour ce qui est de la capacité (*b*). Les Evêques Grecs ont vrayment le caractere, parce qu'ils l'ont reçû des gens qui l'avoient vrayment, & c'est chose qui ne se peut éfacer, & bien que maintenant ils soient Schismatiques, ils ne laissent pas de retenir ce caractere, & de le conferer à d'autres; comme le Baptême: ils ont le caractere, mais ils n'ont pas l'autorité, laquelle ils perdent par le schisme; car ils ne peuvent absoudre. Les Evêques d'Angleterre n'ont nulle mission & n'ont pas le caractere ni l'autorité, parce qu'ils ne le conferent plus en la forme que l'ont reçu ceux qui l'avoient lors que le schisme se fit; & selon leur doctrine même

(*a*) *Qu'il renversera leurs Idoles.*] Minimè verò; *Episcopus ad extra*, quia ordinis & disciplinæ vindex, cujus est ἐπισκόπειν, ne quid Ecclesia detrimenti capiat, nam hæ sunt Principis partes. *D.*

(*b*) *Et non pour ce qui est de la capacité.*] Vide Cypriani Epist. LXVIII. *S.*

me ils ne l'ont point, parce que ne le pouvant avoir que de nous, & nous tenant pour heretiques, ils ne le peuvent avoir par consequent. Puis ils communiquent avec les heretiques de France, qu'ils tiennent pour vrais Pasteurs, lesquels n'ont point de succession. Les Evêques d'Orient n'avoient que faire de tirer leur confirmation du Pape, lors qu'ils étoient promûs à l'Episcopat, ils alloient seulement à leur Metropolitain, mais le Metropolitain recevoit la confirmation du Pape; les Patriarches se faisoient par le Synode, mais après qu'ils avoient été élûs, ils envoyoient à Rome leur profession de foi. Les Evêques d'Orient comme des autres Provinces, ne pouvoient être deposez par leur Metropolitain, s'il n'en avertissoit le Pape. Quand on recevoit anciennement les Evêques heretiques, ils ne pouvoient plus être Evêques.

Eusebe étoit Arien, il n'y a nul doute: Saint Hierôme l'appelle *Antesignanum Arianorum*; j'ai eu entre les mains 5 Livres d'Eusebe qui étoient tous Ariens. Il y a une Epitre dans Eusebe que Constantin écrit au Pape Miltiades, il y a pour titre,

Μιλ-

Μιλτιάδῃ καὶ Μάρκῳ (a). Ce titre eſt corrompu, car on ne ſçait ce que c'eſt que ce Μάρκῳ. Il y a longtemps que cette faute eſt dans Euſebe; Baronius eſt le premier qui l'a voulu corriger, & qui l'avoit obſervée, & tâcha d'y mettre au lieu de μάρκῳ, ἱεράρχῳ; je crois qu'il faut lire χαίρειν μάκρον, ou bien τιμιωτάτῳ, lequel titre qui ſe trouve à la fin de la même Epître au nombre ſingulier, montre qu'il y a faute au nombre. Du Pleſſis y voudroit lire Μαρινῷ (b).

EUSEBIUS EMISSENUS n'eſt point Auteur du Livre qu'on lui attribue; ce Livre-là n'a point été fait par un homme Grec; j'ai opinion qu'il a été composé par un François ou par un Auteur proche de la France, comme en Italie, & crois qu'il a été fait par un Euſebius Cremonenſis.

EUTYCHES Son hereſie au point de l'incarnation étoit une même hereſie avec la Manichéenne.

EXAR-

(a) Καὶ Μάρκῳ.] Henri de Valois ne croit pas que ce titre ſoit corrompu. Selon lui, ce *Marc* étoit un Prêtre Romain qui ſucceda à Sylveſtre I. l'an 336. *L. D.*

(b) Μαρινῷ.] Tu dic καὶ μοιρόκλῃ, qui erat Epiſcopus Mediolanenſis. *S.*

EXARCHUS signifie autant comme Patriarche, & signifie aussi Archevêque.

EXCOMMUNICATION. Les flatteurs du Roi Lothaire lui voulans faire accroire qu'il ne pouvoit être excommunié, Hincmar Archevêque de Rheims leur répondit, que cette voix n'étoit point d'un Chrétien Catholique, mais d'un blasphemateur plein du diable. Il n'y a nul doute que les Rois & les Empereurs ne soient sujets aux censures Ecclesiastiques aussi-bien que les autres ouailles de la bergerie de Jesus-Christ, & il m'est avis que l'une des Loix de l'Ancien Capitulaire de Charlemagne, complié par l'avis des Evêques, portoit, que les criminels que le Roi avoit reçus à grace, ou admis à sa table, ne devoient point être exclus de la communion des Evêques. Mais parce que cette Loi ne fut point faite particulierement pour les Rois de France, mais en general pour tous les Chrétiens, comme ayant pris son origine du 12. Concile de Tolede, où il fut ordonné que les criminels qui avoient été reçus en grace, ou admis à la table du Roi, fussent reçûs à la communion des Evêques; & à cause que cette Loi ne fut pas faite pour les excommunications émanées des Papes, mais

mais pour celles des Evêques residens dans les ressorts des Rois sous qui se faisoit la Loi; joint aussi qu'elle ne fut point faite pour l'heresie ou apostasie de la Religion Chrétienne, mais pour les crimes des mœurs, d'autant que le Roi étant celui contre lequel, comme représentant le Public, l'offense des crimes seculiers est commise & auquel seul en appartient la punition, quand le criminel est purgé par devant lui, & lui a fait satisfaction, ou pour mieux dire, au Public en lui, & qu'il avoit remis le criminel en sa bonne reputation & renommée, & lui avoit levé la note de scandale & d'infamie, les Evêques & les peuples ne le devoient plus tenir pour une personne scandaleuse & indigne de leur communion. Cela apert par le texte exprès du Concile de Tolede, d'où est prise mot à mot la Loi du Capitulaire; & cela aussi apert parce qu'Yves de Chartres qui allegue & pratique cette Loi en la personne d'un nommé Gautier, non seulement s'abstint de communier avec le Roi Philippe premier durant le temps de son excommunication, mais sollicita le Pape de ne relâcher point son interdit, & de ne donner aucune absolution au Roi de l'ana-

 thême

thême qu'il avoit jetté contre lui, que premierement il n'eût rejetté, comme il fit, sa fausse Reine. Que si les Papes Martin IV. Alexandre IV. Gregoire IX. & autres, ont concedé des Bulles aux Rois de France, par lesquelles ils déclarent, à ce que quelques-uns prétendent, qu'ils ne peuvent être excommuniez, ç'a toûjours été avec cette exception, sans mandement ou licence speciale du Pape, laquelle est inserée dans les Bulles de tous ces Papes, comme il se verifie par la lecture de tous ces originaux. Etienne Evêque de Paris jetta un interdit contre la personne de Louïs le Jeune, dont est que le Roi pour empêcher que les Evêques de France ne se laissassent quelquefois emporter legerement, ou par les Seigneurs du Royaume qui alors tenoient une grande partie dudit Royaume, ou autrement, à jetter ces interdits, recourut au Pape, pour obtenir que nul des Prelats de leur ressort ne pussent jetter interdit ou sur le Royaume en general, ou sur les villes particulieres de l'Etat, sans mandement ou licence speciale du Siege Apostolique; ce que les Papes lui accorderent, comme il a été dit ci-devant, à l'occasion dequoi Pierre de Coi-

gneres

gneres reprocha aux Prelats de ce Royaume devant le Roi Philippe de Valois, qu'ils avoient mis l'interdit en plusieurs villes & châteaux du Royaume, contre les privileges que les Rois de France avoient obtenus des Souverains Pontifes.

EZRAS a ajoûté ce qui est à la fin des Livres de Moïse, où il est parlé de sa mort, & qui par conséquent n'est pas de Moïse. Après la transmigration Ezras redigea en un corps toute l'Écriture, & ainsi que quelques Anciens ont remarqué, il remit en l'Écriture 18 lieux qui avoient été corrompus.

F.

NIC. FABER. J'ai vû ces jours passez les Opuscules de M. le Fevre; c'étoit un bon homme, & qui écrivoit de bon sens, & assurément il ne va point à tâtons, il parle comme un homme qui a grande connoissance dans l'Antiquité; il s'est rencontré en quelques choses que j'ai autrefois observées, qui sont très-vrayes; entr'autres pour ce qui est du second Concile de Carthage.

Les FAUSSETEZ ne se peuvent maintenir que par des faussetez. Ceux qui s'inscri-

crivent en faux contre la verité, ne la peuvent impugner de faux que par la fausseté.

Du Fay. Un jour étant à la Grange durant ces troubles, on recût un Livre de Monsieur du Fay, *le franc & libre Discours:* chacun étoit empêché à deviner qui en étoit l'Auteur, je jugeai incontinent que ce devoit être lui par une Lettre que j'avois vue 4 mois auparavant. Je vis à Chartres un Discours qu'on lui attribuoit : je dis aussi-tôt, qu'il n'étoit pas de lui, mais de son Frere qui est l'Archevêque d'Aix. Les autres Livres, que fit par après Monsieur du Fay, ne ressemblent pas au premier, ils ne lui réussirent point.

Fernel. Les premiers hommes, les plus excellens & éminens en notre nation, ont été Cujas, Ronsard & Fernel.

Jeremie Ferrier (*a*). Le Cardinal lui dit après qu'il lui eut donné l'absolution, & qu'il l'eut reçu à l'Eglise, on use de cette baguette aux absolutions, c'est chose à quoi les Rois se sont soûmis, suivant ce mot de l'Apôtre, *in virga veniam.* Ceux de la Religion ont fait un Livre pour ex-

(*a*) Voyez l'Article de cet Ex-Ministre dans le Dictionaire de Mr. Bayle. *D. M.*

excuser la violence dont ils ont usé contre Ferrier, & se servent des lieux des Peres, & entre autres de S. Bernard; pour montrer qu'ils en pouvoient ainsi user, puis qu'il étoit excommunié, & qu'un Juge excommunié étoit suspendu. Il dit après ceci en riant, Saint Bernard parle de l'excommunication comme il faut, mais S. Bernard disoit tous les jours la Messe; ils se servent fort bien des Loix que nous avons, quand ils croyent qu'elles sont pour eux, autrement ils n'en veulent point ouïr parler, ce n'est qu'une pure injustice de leur fait; s'ils croyoient être assez forts, & que par excommunication ils pensassent occuper le Royaume & déposseder le Roi, je ne sai ce qu'ils ne feroient point.

FIDES, *de iis quæ fidei sunt*. Outre les points necessaires à salut, il y a encore deux autres degrez de choses; les unes utiles, comme selon les Ministres mêmes, vendre tout son bien & le donner aux pauvres, jeûner en affliction pour appaiser l'ire de Dieu, prier nos confreres en la foi de prier Dieu pour nous; les autres non repugnantes à salut & licites, comme fuïr durant la persecution, vivre de l'autel en servant à l'autel, repudier sa femme adultere, & au-

tres ſemblables; car nous n'alleguons celles-là que pour exemple, & non pour inſtance. Or il eſt beſoin pour ſe conformer à l'integrité de la créance des Anciens, de croire toutes les choſes qu'ils ont crues, ſelon le degré auquel ils les ont crues; à ſavoir de croire neceſſaires à ſalut celles qu'ils ont reputées telles, & pour choſes utiles à ſalut celles qu'ils ont eſtimées l'être, & pour choſes licites & non repugnantes à ſalut celles qu'ils ont cru telles. Et ſous ombre que les deux dernieres claſſes ne ſont pas des choſes neceſſaires à ſalut, mais ſeulement utiles ou licites, ne les condamner pas, & ne ſe ſeparer pas à leur occaſion de l'Egliſe, qui les pratiquoit alors & les pratique encore maintenant. *Probaſti mihi te habere fidem, proba te habere charitatem.* Aug. *de geſt. cum Emerit.* captieuſement, oui ſubtilement; non; car qui a jamais vû argumenter de cette ſorte, tous ceux qui ſont douez de foi & de vraye charité ſont dans l'Egliſe, donc tous ceux qui ſont dans l'Egliſe, ſont douez de foi & de vraye charité, & conſéquemment ſont élûs à la vie éternelle; de la converſion d'une univerſelle affirmative en une univerſelle affirmative? Tous les gens

gens de bien & bons citoyens ſont en la communion de la Cité, tous ceux donc qui ſont en la communion de la Cité ſont gens de bien & bons citoyens. Tous les Magiſtrats ſont membres & parties de la Republique, tous ceux donc qui ſont membres de la Republique ſont Magiſtrats; tous les Sacrificateurs étoient en la lignée de Levi, & hors de cette Tribu il n'y avoit aucun legitime Sacrificateur; tous ceux donc qui étoient en la famille de Levi étoient Sacrificateurs. Si on entend par la Foi la juſtifiante, c'eſt à dire celle qui eſt animée & operante par charité, ſans doute elle ne peut être qu'en l'Egliſe, car la Charité ne peut ſubſiſter hors de l'Egliſe qui lui donne l'être juſtifiant: celle-là, dit S. Auguſtin, nul ne l'emporte hors de l'Egliſe Catholique. Si par la Foi on entend la ſimple apprehenſion & profeſſion de la vraye doctrine, elle peut ſe retrouver hors de l'Egliſe, hors de laquelle on peut avoir toutes choſes excepté le ſalut, comme dit le même Auguſtin. La foi n'exclud pas la vue comme compagne, mais cauſe de la perſuaſion; je crois que l'Egliſe Catholique eſt, non parce que je la vois, mais parce que Dieu me dit qu'elle eſt toûjours;

& les Donatiſtes & autres heretiques qui me diſent qu'elle eſt perie par l'impureté des mœurs & de la doctrine, & que cette Societé exterieure que je prens pour elle ne l'eſt pas, contrediſent à la Parole de Dieu, & au Symbole qui dit qu'elle doit être perpetuelle. Si la condition d'être au Symbole rend l'Egliſe inviſible, l'Egliſe ne peut être viſible, car la raiſon de la foi étant perpetuelle, il ne la faut point conſtituer quelquefois viſible, & quelquefois non. Si l'on dit auſſi que celle dont parle le Symbole eſt inviſible, nous ne ſommes donc aſtraints par aucun lien abſolument néceſſaire à ſalut, à aucun devoir envers l'Egliſe viſible; car le Symbole ſelon nos adverſaires contient tout ce qui eſt abſolument néceſſaire à ſalut.

Figure de langage. Il y a des figures d'origine qui par l'uſage à la fin ne peuvent plus être appellées figures; comme nous diſons un verre d'eau, ce n'eſt pas que le verre ſoit d'eau, mais l'uſage veut que lors que l'on parle de cette ſorte, l'on entende un verre plein d'eau: comme nous diſons diſcourir, ce mot de ſon origine eſt figuré & ſignifie courir çà & là, & neanmoins l'uſage a fait qu'il n'eſt plus figuré;

cette

cette diſtinction ſert pour éclaircir beaucoup de lieux de l'Ecriture. Les figures prophetiques ſont plus nobles, que les figures hiſtoriques. Il y a deux ſortes de figures, les unes verbales, les autres réelles; celles-ci ſont elles-mêmes figures d'autres choſes, celles-là non. S. Auguſtin dit; *allegoria facti & allegoria dicti. Catechumenis explicabatur locus Joannis figurativè, donec realis explicationis eſſent capaces, per modum proviſorium, ut loquuntur, non autem definitivè.* Auguſtinus *de Chriſto quærente poma in arbore Serm.* 74. *de tempore, hoc factum niſi figuratè accipiatur, ſtultum invenitur.* En cet exemple le ſens figuré eſt excluſif du litteral; mais aux ſuivans il eſt acceſſoire au litteral, tant s'en faut qu'il en ſoit excluſif. L'union charnelle & corporelle de l'homme & de la femme eſt la figure de l'union ſpirituelle, qui doit être entr'eux par le moyen de l'affection & de la bien-veillance conjugale, voire de celle de Chriſt & de l'Egliſe. L'attouchement corporel dont la femme malade de flux de ſang attoucha Jeſus-Chriſt, (*Aug. Serm.* 152. de *temp.*) étoit figure de l'attouchement ſpirituel dont elle le touchoit avec l'ame mentalement & par la foi; &

pourtant en elle seule la figure corporelle étant jointe avec la verité spirituelle, il n'est dit que d'elle seule qu'elle le toucha; car encore qu'il fût environné de tous côtez du peuple qui l'opprimoit, il demanda en singulier, qui m'a touché? la foule te presse de toutes parts, dit saint Pierre, & tu demandes qui t'a touché? Mais, comme dit saint Augustin, les autres le pressoient, & celle-là seule le toucha, d'autant que celle-là seule y apporta la correspondance de l'attouchement spirituel, sans lequel l'autre vain & inutile, pouvoit & devoit être tenu pour nul, comme les choses inutilement faites sont reputées pour non faites; ainsi les méchans sont dits ne manger point le corps du Seigneur, non quant à la verité historique, mais quant à la mystique; non quant à la corporelle, mais quant à la spirituelle; non quant à la chose, mais quant à l'effet. *Exemplum Augustini de eleemosynis non figuratè accipiendum ob id quod adjectum figuratè nesciat sinistra quod facit dextra*; *de consensu Evangelistarum* c. 2. *Tantum timorem habeatis ne verbum Domini excidat à mentibus vestris, quam ne particula dominici corporis.* Aug. *Hom.* 26. *Christus ambulans super mare seipsum significavit calcantem capi-*

ta superborum, *in Psal.* 93. donc le sens figuré n'exclut pas toûjours le sens litteral. Nisus Roi des Megariens vêtit le corps de sa femme après qu'elle fut morte des mêmes habits qu'elle avoit portez en son vivant, & ordonna qu'il fût ainsi gardé à la posterité, pour en conserver la memoire perpetuelle. Plutarque *aux demandes des choses Grecques.* Le port corporel que faisoient les enfans d'Israël du Decalogue sur leurs fronts & sur les bras, étoit la figure du port spirituel, qu'ils en devoient faire en leurs pensées & en leurs actions.

FLEUVES. Le mouvement des fleuves & des ruisseaux n'est pas *motus ejusdem in eodem.*

Le Cardinal de FLORENCE qui fut depuis Leon XI. étoit fort judicieux. Monsieur le Chancelier de Bellievre & Monsieur de Villeroi m'ont dit, qu'ils n'avoient point traité avec personne qui eût plus de jugement.

FOLS. Il y en a plusieurs en Espagne, comme en tous les pays chauds, & en Gascogne où ils ont de grandes chaleurs: leur cerveau se desseche & ils deviennent tous fols; mais en Espagne plus qu'en autre lieu. Il avint un jour que le Roi d'Es-

pagne envoya un Ambaſſadeur en Afrique ; lequel paſſant par la Navarre fut logé en un Monaſtere, où l'on retiroit grande quantité de ces fols ; l'Ambaſſadeur en trouva un entr'autres, qui l'entretint fort longtemps de ſens raſſis, lui repréſenta que la méchanceté de ſes parens (a) l'avoit réduit à cette miſere, & que le credit qu'ils avoient à la Cour, l'avoit fait enfermer en ce lieu où l'on ne mettoit que les inſenſez, & que lui avoit toûjours fait paroître qu'il étoit fort ſage ; prie l'Ambaſſadeur de faire en ſorte auprès du Roi de le tirer de cette miſere ; l'Ambaſſadeur en eut pitié, croyant qu'il fût fort ſage, & pour pouvoir parler de lui au Roi, le pria de lui dire qui il étoit & comment il s'appelloit ? Il lui répondit, vous direz au Roi que je ſuis l'Ange Gabriel qui annonça la Vierge ; il ne fut pas beſoin d'autre propos pour faire voir à l'Ambaſſadeur qu'il étoit juſtement enfermé. Cet Ambaſſadeur pourſuivant ſon voyage, vint en un autre Monaſtere en la Grenade, où ils logent & reçoivent magnifiquement les étrangers ; là un autre fol vint

(a) *La Mechanceté de ſes parens.*] Ce conte ſe trouve dans Don Quichot. *L. D.*

vint parler à lui, qui l'entretint longtemps & de bon sens, lui représentant les services qu'il avoit rendus au Roi d'Espagne, & que son fils pour avoir son bien l'avoit fait reclurre en ce lieu où il mouroit mille fois le jour; & sur cela pria l'Ambassadeur de vouloir interceder pour lui auprès du Roi, & que si sa Majesté étoit informée du tort qu'on lui faisoit, il ne permettroit jamais qu'on le detînt ainsi. L'Ambassadeur lui dit qu'il le feroit volontiers, mais qu'il y avoit quelques jours, qu'il avoit trouvé un homme enfermé dans un tel Monastere, qui lui avoit fait cette même priere; & qu'après lui avoir demandé son nom, il lui avoit répondu qu'il étoit l'Ange qui annonça la Vierge. Sur ce mot le dernier fol lui répondit, Monseigneur, ne le croyez pas, il n'en est rien, car j'étois alors Dieu le Pere, si cela étoit je le saurois bien. Qui peut répondre des caprices & visions imaginaires des fols? Du temps d'Henri II un fol se mit en état de le tuer; & depuis un autre fol tua Mehemet Bassa, Lieutenant General de l'Empereur des Turcs au milieu de son Armée. Contre les fols il n'y a point de remede que de ne les laisser point approcher des Princes; ce que le feu

Roi Henri le Grand jugeoit bien, quand il disoit en ses propos ordinaires, gardons-nous des fols, les sages ne nous feront point de mal. (*a*)

Fontes *Cybires in Caria & Gerazar in Arabia, ea hora qua Christus aquam in vinum convertit, in vinum convertebantur.* Epipha. *Hæres.* 51. *qui ait, se de fonte Cybires gustasse.*

Bonne Foi. Je ne trouve point étrange qu'un Roi, qu'un Prince fasse mourir ses Sujets quand il en a juste cause: [mais je trouve mauvais qu'un Prince donne sa foi à ses Sujets pour les attraper sous ce prétexte, & que sa foi serve de piege à ses Sujets, lesquels il ne pouvoit avoir autrement. Je trouve cela très-mauvais, & ne le puis supporter (*b*)] & encore ces executions-là se doi-

(*a*) *Gardons nous des fols &c.*] Henri IV. parloit, non de ces fous à lier, qui étant enfermez ne peuvent faire de mal, mais de ces fous mélancoliques comme Ravaillac &c, à qui un Confesseur peut faire envisager les plus horribles attentats, comme des actions méritoires devant Dieu. *L. D.*

(*b*) *Mais je trouve mauvais..... & ne le puis supporter.*] J'ai renfermé tout ceci dans une parenthese, parce que ces cinq ou six lignes, mal liées avec le reste, comme elles sont, m'ont paru ne devoir pas être de Du Perron. *L. D.*

doivent faire rarement, de peur que le peuple ne croye enfin que le Prince devienne cruel.

NICOLO FRANCO (a). Quand il fut condamné à être pendu à Rome, le Cardinal Aldobrandin, frere du Pape Clement, qui étoit *de la compagnia della morte*, le confortoit; & Nicolo Franco étant monté à l'échelle & apprehendant la mort, dit ces mots, *Come, Nicolo Franco a le forche; e possibile?* Le Cardinal lui repondit, *come Messer Nicolo, ecce Christo in croce per voi*, en tirant de dessous sa robe un crucifix qu'il lui montra; ce qui le remit tout à soi & il se reconnut.

Les FRANÇOIS sont fort insolens, indi-

(a) *Nicolo Franco.*] Nicolo Franco natif de Benevent, & Poëte Satirique. " Il s'avisa, étant déja vieux, ,, de commenter les Priapées. Paul IV. en ayant fait ,, brûler les Copies, & l'Original, Nicolo Franco dechira la memoire de ce Pape, ce que Pie IV. son ,, successeur ayant dissimulé à cause du Cardinal Moron protecteur alors de ce Poëte; l'injure faite au ,, Pape Paul, fut sous Pie V. très-severement punie. ,, Le Franco par ordre de ce Pape fut arrêté, & comme Auteur de Libelles diffamatoires, condamné ,, à être pendu l'an 1569. " La Monnoye, Notes sur les *Jugemens des Savans* de Baillet, No. 1284. des Poëtes modernes. *D. M.*

difcrets, déloyaux; de cela nous avons l'exemple des chofes que les François firent en Italie. Les François, les Princes & le Roi même ne font pas grande confcience de ne tenir point la foi, quand il eft queftion d'argent. Si le Roi eût continué à faire le payement des rentes de la Ville ainfi qu'il fe faifoit au commencement, il eût plus tiré de fa Ville de Paris qu'il n'a fait par tous les partis qui fe font faits, & cela vient pour ne tenir pas fa foi. Le Grand Duc me dit un jour paffant par Florence au premier voyage que je fis en Italie, & me pria de dire au Roi, qu'il lui fourniroit dix millions d'or, avec quoi il acquiteroit une partie des rentes & racheteroit fon domaine; mais à condition qu'il tînt fa parole, & qu'il payât les arrerages. De cela, dit-il, il en viendra double profit: premierement, difoit-il, il en acquiteroit fes dettes; & fecondement tout cet argent n'ira pas en Efpagne. Il ne s'eft rien fait, parce qu'on ne veut pas tenir la foi. Les François ne font pas capables de manier de l'argent; & pour ne le favoir faire il en eft arrivé de grands maux en France. La Juftice ne fe fait point en France, parce que les Rois pardonnent aifément; ils recompenfent auf-

fi

si fort peu ceux qui les servent, & oublient aussi-tôt les services qu'ils ont reçus; & il ne faut pas penser qu'un François faisant service à son Prince en païs étranger, soit recompensé, parce que le Roi ne se souvient que de ceux qui sont presens. Et puis, la porte est si ouverte à la faveur & à la recommandation que ceux qui sont presens occupent tout par cette faveur; ainsi la Justice ne se fait point. Les Rois de France font de l'accessoire le principal & s'incommodent & ne s'établissent jamais. Il n'y a point de doute que par honneur nous ne soyons obligez de secourir le Duc de Mantoue, mais aussi il faut considerer l'honneur final, car si après que nous lui aurons baillé secours, nous n'en venons à bout, & que le Roi d'Espagne se mette de la partie, ce nous sera une grande honte. Il y a encore une chose qui nous empêche & nous empêchera toûjours de rien faire au dehors de la France, qui est la crainte que nous avons qu'au dedans il ne se fasse aucun remuement pour le sujet de la Religion. Nous ne sommes point gens à entreprendre sur les Etrangers; c'est à faire aux Espagnols, qui savent bien conduire leurs affaires, & ne

se

se laissent aller à aucune passion, qui puisse porter préjudice à l'Etat. En France il n'en est pas de même, car le Roi pour un favori pervertira tout ce qui a été établi de tout temps. Il y a encore une autre chose qui est plus importante. C'est qu'il n'y a point de Discipline parmi les Soldats, il n'y a point de vraye justice, & s'il arrive une guerre, il faut lever des gens tout nouveaux, qui ne sont point aguerris, ni accoûtumez aux incommoditez de la guerre. Nos finances aussi vont toûjours très-mal, chacun en tire pour soi, & les Soldats ne sont point payez; au lieu que les Espagnols ont toûjours en leurs garnisons les Soldats disciplinez & bien payez (a), qui en un besoin sont toûjours prêts. Les François ne sont pas capables d'autre gouvernement que de la Monarchie, parce qu'étant ennemis, comme ils sont, de l'égalité, sur laquelle toute République est fondée, ils ne peuvent souffrir nuls égaux, ni s'accommoder avec leurs semblables. Le Clergé &

(a) *Et bien payez.*] Témoin les *Mutinez* des Païs-Bas sous l'Archiduc Albert, & deja précédemment sous le Gouvernement du Duc de Parme. Voyez les Notes sur le *Catholicon d'Espagne* au mot *Mutinados.* L. D.

& la Noblesse étoient anciennement les seuls Etats du Royaume en France. Les Rois de France sont Souverains de toute sorte de Souveraineté temporelle.

François I. savoit fort sur la fin de son âge, il est impossible que les Princes ne sachent quelque chose, car si un bel-Esprit a remarqué quelque chose d'excellent, il le lui vient dire aussitôt, & ils ont les fruits des peines de tous ceux qui étudient, si bien qu'un homme qui aura travaillé dix jours ou un mois sur quelque sujet que ce soit, en un quart d'heure le Roi entend tout. Au dîner du Roi excitant sa Majesté à vouloir affectionner les gens de Lettres, afin que quelqu'un écrivît la Vie de son Pere & des siens, il dit, que le Roi François avoit mis les Lettres en France, qui devant étoit un païs barbare. Monsieur de Sourdeac lui demanda, si le Roi François étoit savant? Non, répondit-il, mais il aimoit les Lettres, & cet amour fit que l'on étudia, & que les François se sont rendus très-polis. L'Auteur du Courtisan Italien (a) parlant

(a) *L'Auteur du Courtisan Italien.*] Baldassar Castiglione, qui nous a donné. *Il Corteggiano*, imprimé à Venise en 1528. in folio. C'est la premiere édition, qui a été suivie d'un grand nombre d'autres. *D. M.*

lant des François, devina qu'ils seroient un jour polis, s'ils avoient un Roi qui aimât les Lettres ; car il dit, les François sont maintenant barbares, mais ils se rendront polis, car Monsieur d'Angoulême, qui est le plus proche heritier de la Couronne, aime les Lettres.

Monsieur DE FRESNES FORGET étant chez la Reine Marguerite, lui dit une fois, qu'il s'étonnoit, comme les hommes qui portent de si grandes fraises, peuvent manger du potage sans se gâter, & comme les femmes peuvent faire l'amour avec ces grands vertugadins. La Reine pour lors ne lui répondit autre chose ; mais quelques jours après ayant mis une fort grande fraise, voulut manger de la bouillie, & se fit apporter une cueiller qui avoit un fort grand manche, si bien qu'elle pouvoit manger sa bouillie sans gâter sa fraise, ce qui la fit souvenir du discours qu'elle avoit oüi de Monsieur de Fresnes, & l'envoya querir aussi-tôt ; lequel arrivé la Reine lui dit soudain qu'elle l'eût apperçu, Eh bien, Monsieur de Fresnes, que dites-vous à cette heure, vous ne pouviez comprendre l'autre jour, comment on se pouvoit accommoder avec ces grandes fraises pour

man-

ger de la bouillie, vous voyez maintenant le remede que j'ai apporté? Je le vois fort bien, Madame, répondit-il, cela est fort bon pour le haut, mais non pas pour le bas, il ne se trouve pas de si grands manches.

FULMINER. Ceux de la Religion trouvent fort étrange ce mot fulminer & de fulmination, dont on use en l'Eglise, lequel mot ne signifie que condamner, & il se trouve dans les Auteurs en cette signification, le mot Grec aussi κεραυνὸς, & le verbe qui en vient signifie condamnation, je l'ai remarqué il y a long-temps.

In FUNERUM *sacris, non lotione; sed aspersione Ethnici utebantur.* LILIUS GIRALDUS.

G.

PRince de GALES (a). Après la mort du Prince de Gales Monsieur N. lui dit que ce Prince étoit fort malsain, & que deja il n'avoit plus de dents: il repondit, pourquoi est-ce que nous le craignions? il n'avoit garde de nous mordre.

GANGRES. On voit des Canons du Con-

(a) *Prince de Galles.*] Henri, mort à l'age de 18 ans en 1612. On croit qu'il fut empoisonné. Voyez son éloge dans Rapin Histoire d'Angleterre, Tom. VII. pag. 75. *L. D.*

Concile de Gangres ſous le nom du Concile de Nicée, il n'y a eu que 20 Canons au Concile de Nicée.

GENEBRARD auſſi bien que Turrianus eſt fort dangereux en ſes jugemens, il ſoûtient la Donation de Conſtantin par trois raiſons, la premiere qu'il dit, *Conſtantinus ceſſit Roma*, c'eſt à dire, qu'il partit de Rome, car il n'y a pas *ceſſit Romam*, il le prouve auſſi par Photius, mais il ſe trompe & prend Balſamon pour Photius.

Les GOTHS furent convertis immediatement du Paganiſme à l'Arianiſme, de ſorte que ni les Rois Oſtrogoths en Italie, ni les Wiſigoths en Eſpagne n'étoient Catholiques; & de fait quand Rodigilde ſe voulut déclarer Catholique, il n'oſa pour la crainte qu'il avoit de ſes Sujets Wiſigoths qui étoient Ariens; ni les Wandales en Afrique n'avoient jamais été Catholiques, ni aucuns de leurs prédeceſſeurs non plus; & d'ailleurs les Rois Ariens qui regnoient en Afrique & en Eſpagne, ne regnoient pas immediatement ſur les Africains & les Eſpagnols, mais ſur les Wiſigoths & les Wandales, qui étoient les conquerans, les dominans & les Maîtres de l'Etat, & deſquels dépendoit l'élection & la domination des

des Rois Wisigoths. Ce fut pourquoi l'Eglise ne proceda pas contr'eux aux censures & sentences d'interdiction; car quand bien même elle l'eût fait c'eût été vainement & imprudemment. Quant aux Ostrogoths, ils tenoient les Peuples d'Italie tellement subjuguez, qu'ils ne pouvoient lever la tête, & lors qu'il leur plaisoit ils faisoient mourir les Senateurs sous la moindre accusation qu'on leur mettoit sus, d'avoir intelligence avec l'Empereur; comme entre autres ils mirent à mort ce celebre Senateur Severin Boëce, que l'Eglise a enrollé au Catalogue des Martyrs, pource qu'ils soupçonnoient qu'il vouloit appeller l'Empereur qui étoit Catholique en Italie, & ne traitoient pas les Papes avec plus de douceur; car ils les emprisonnoient, bannissoient & mettoient à mort pour les moindres ombrages; de maniere que tout ce que le Pape eût pu faire pour exciter les Catholiques à secouer le joug des Rois Goths, eût été inutile, voire pernicieux; les Goths en Italie tuerent leur Roi Theodat pour le soupçon qu'ils avoient qu'il s'entendoit avec Justinien, & pour le peu d'effort qu'il faisoit de lui resister, & élûrent Vitigès Roi en son lieu.

GOUR-

GOURNAI. Comme Monsieur Pelletier lui disoit un jour, qu'il avoit rencontré Mademoiselle de Gournai, qui alloit présenter requête au Lieutenant Criminel, pour faire défendre la *Défense des Beurrieres*, parce que là dedans elle est appellée coureuse, & qui a servi le Public; il dit, je crois que le Lieutenant n'ordonnera pas qu'on la prenne au corps, il s'en trouveroit fort peu qui voudroient prendre cette peine, & pour ce qui est dit qu'elle a servi le Public, ç'a été si particulierement qu'on n'en parle que par conjecture, il faut seulement que pour faire croire le contraire, elle se fasse peindre devant son Livre (*a*). C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres (*b*), qui me prioit chez Monsieur

(*a*) *Qu'elle se fasse peindre devant son Livre.*] On voit le portrait de Mademoiselle de Gournai à la tête de l'édition de ses Oeuvres faite à Paris en 1634, in 4o. Au reste Mr. Bayle a censuré cette tirade Satirique de du Perron, dans son Dictionaire où il donne l'article de cette Dame. *D. M.*

(*b*) *Mademoiselle de Surgeres.*] Helene de Surgeres Saintongeoise, une des filles d'honneur de la Reine. Brantôme dans la Vie de Catherine de Médicis, nomme cette fille *Surgeres*, & non pas *Sugeres*, comme elle est nommée dans le Dictionaire critique, Remarque H. de l'article *Ronsard*. Comme elle n'étoit rien moins

sieur de Rets que je fisse une Epitre devant les Oeuvres de Ronsard, pour montrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je lui dis, au lieu de cette Epître, il y faut seulement mettre votre portrait.

DE GRATIA. Parlant de cette subrile dispute *de Gratia*, il dit, le plus expedient est de ne s'y point amuser, & je le conseillerai toûjours: pourvû qu'on en sache ce qui est besoin pour notre salut, c'est assez, car quand on écrira d'ici à dix mille ans & avec ces subtilitez qu'on va cherchant aujourd'hui, ce ne sera rien autre chose que méchantes subtilitez pour éblouïr la vûe, & au bout, qui y voudra bien penser, trouvera que tout s'évanouïra comme des illusions. Parlant à Messieurs de Nantes & de Saint Victor de cette même dispute, tous les Jesuites, dit-il, ne savoient où ils étoient; Valentia demeura le plus confus homme du monde & le plus honteux, il en mourut de déplaisir.

GRATIAN Empereur, les delices des Catholiques, l'ame & le cœur de Saint Ambroise,

moins que belle, & que d'ailleurs Ronsard étoit vieux lorsqu'il s'avisa de la célebrer par des Sonnets, on peut croire que sa passion pour cette Héléne n'avoit rien de lascif. *L. D.*

broife, fut tué par le Tyran Maxime, qui avoit occupé les Gaules, l'Allemagne & l'Angleterre.

Les Grecs pour le regard du Mariage des Prêtres, ne font point feparez de la Communion de l'Eglife, non plus que pour la Primauté du Pape, qu'ils reconnoiffent pour premier Patriarche; il n'y a que le fait de la Proceffion du Saint Efprit, qui les a feparez, & qui les fepare de nous. Ils fe plaignent de nous, & difent, que nous fommes anathême pour avoir ajoûté au Symbole *Filioque*, ce qui étoit défendu fous peine d'anathême par le Concile d'Ephefe; que neanmoins au Concile de Gentilly contre cette défenfe on n'a pas laiffé d'y ajoûter ce mot, c'eft ce qui les a irritez. La créance de l'ancienne Eglife avant ce Concile, étoit que le Saint Efprit procedoit du Pere & du Fils; il paroît par les paffages de Saint Auguftin & d'autres Peres. Le Symbole auffi de Saint Athanafe le dit manifeftement, lequel pourtant ils ne reçoivent point, quoi qu'il fût Grec; car il le fit en Occident & lors qu'il voulut être reçû à la Communion de l'Eglife de Rome. Le point donc feul de la Proceffion du Saint Efprit empêche que les Grecs ne

foient

ſoient reçus en la Communion Romaine ; car pour le regard de communier ſous les deux eſpeces, il ſeroit fort aiſé de les faire revenir, ils la donnent aux malades ſous l'eſpece du pain ſeul, & aux petits enfans tout de même, comme auſſi anciennement en l'Egliſe Latine ils donnoient l'Euchariſtie aux petits enfans aprés avoir été baptiſez. Les Grecs donnoient l'eſpece du pain ſeule aux malades, & gardoient les Hoſties longtemps pour cet effet ; car premierement ils trempoient le pain dans l'eſpece du vin, & puis la gardoient ſ. 6. 7. mois, & la laiſſoient ſecher, & ces hoſties toutes ſeches ſe portoient aux malades ; *intincta*. L'Egliſe Grecque eſt entierement ruïnée & anéantie par punition de Dieu, qui en a abandonné la conduite pour la guerre qu'elle a fait au Saint Eſprit. On remarque que Conſtantinople fut priſe un jour de Pentecôte en 14ſ2. ce qui n'eſt pas ſans myſtere (*a*). C'eſt le Concile ſ. de Carthage, auquel les Grecs ſur l'ambiguité du mot ὅρος crurent ou voulurent croire, que leurs femmes leur étoient conſervées ;

(*a*) *Un jour de Pentecôte &c.*] Oui bien dans l'Octave de la Pentecôte. *S.*

vées; mais cela s'entend seulement s'ils étoient mariez avant le Sacerdoce; car encore aujourd'hui s'ils ne sont mariez avant que de se faire Prêtres, ou si leurs femmes sont mortes, ils ne se peuvent plus marier, & ceux qui se marient sont punis par les Loix Civiles; si bien que s'ils sont mariez avant le Sacerdoce, ils retiennent leurs femmes, & s'en abstiennent seulement par tour, διὰ ὅρυς, lors qu'ils celebrent à leur tour; comme faisoient les Juifs, qui s'abstenoient de leurs femmes quelques jours avant que de sacrifier *per vices*; l'ambiguité de ce mot ὅρος, qui signifie & tour & statut, a été cause de cette division, bien qu'elle ne soit pas telle que pour ce point l'Eglise Romaine ne reçoive point les Grecs à sa Communion; il y avoit au Latin *secundum propria statuta*, ou, selon quelques-uns, *secundum priora statuta*. Et aujourd'hui les Prêtres seuls retiennent leurs femmes; cela ne s'entend pas des Evêques, qui doivent être Moines avant que d'être promûs à l'Episcopat, & faire vœu de célibat avant que d'être Prêtres. Les Grecs se sont plusieurs fois separez, & plusieurs fois revenus à l'Eglise Romaine; mais jamais l'Eglise Latine n'a été à eux; cela est bien un témoignage

de

de la fausseté de leur doctrine. Les Grecs tiennent la Communion sous les deux especes, mais ils ne tiennent pas pourtant qu'elle soit necessaire, il n'y a autre chose qui les retienne que la Procession du S. Esprit. Au Concile de Florence il ne fut point parlé de la Communion sous les deux especes, parce qu'ils ne disputerent point sur ce point, & en ce Concile les choses étoient toutes accommodées, n'eût été un Marcus Ephesius, qui renversa tout, & en Grece fit renverser tout ce qui s'étoit fait au Concile de Florence; & incontinent après ils en furent punis, parce qu'on a remarqué que Constantinople fut prise un jour de Pentecôte, ce qui est une chose remarquable. L'Office des Grecs est fort long, & ils sont toûjours debout; ils sont contraints d'avoir des crosses pour se soûtenir. Il y a dans leur Messe deux adorations, l'une qui se fait en l'Autel de la Prothese, qui n'est qu'adoration de Dulie, parce qu'elle se fait avant la consecration, & ils disent *memento mei, Domine, quando veneris in regnum tuum.* L'autre adoration qui se fait en l'Autel de l'Apothese, est adoration de Latrie, & ils disent, *Domine, esto propitius mihi peccatori.* Cabasilas, qui a le mieux expliqué la Liturgie,

gie, c. 34, 37, 38. Je ne regrette rien tant en mes jours que de ne pouvoir voir la réunion de l'Eglise Grecque, cette Eglise autrefois si belle, si florissante, ce païs où il y avoit tant de beaux & excellens esprits. Si les Princes Chrétiens étoient en bonne intelligence, & qu'ils aimassent ce qui est de la Religion, ils devroient tous contribuer pour réunir cette Eglise, qu'il seroit aisé de gagner, car ils ne nous sont pas tant contraires; s'il y avoit moyen de les détromper pour ce qui est du Saint Esprit, il n'y a rien qui les retienne. Si le Pape n'employoit pas tant d'argent pour l'enrichissement de ses Neveus, il le pourroit faire lui seul en entretenant des Seminaires sur les lieux; il se feroit des gens savans, & qui seroient instruits en la bonne doctrine, & parviendroient après aux Charges, aux Evêchez & Archevêchez Le Pape Gregoire XIII. le feroit s'il avoit ce courage. L'Eglise Grecque tenoit que les Martyrs & tous les Fideles qui mouroient *in Christo*, jouïssoient de la presence de Dieu après leur mort. L'Eglise Latine & tout l'Occident croyoit seulement, que les Martyrs eussent cette grace, se fondans sur cette parole, *majo-*

rem

rem charitatem nemo habet, *&c.* Depuis à cause qu'il a été décidé par la voix commune de l'Eglise sous le Pape Jean XXII. ou XXIII. on le tient aussi bien des Fideles comme des Martyrs. Il y a grande apparence que les Grecs ayent pris leur Langue des anciens Egyptiens; car Cecrops étoit Egyptien, qui apporta le premier les lettres Grecques d'Egypte; l'affinité des caracteres de l'une & l'autre Langue confirme la même chose

S. GREGOIRE fut le premier Pape qui s'intitula Serviteur des Serviteurs de Dieu: car Saint Augustin dit (*a*), que nul n'a usé de ce titre auparavant.

GRENADE. Sur ce que Monsieur des Yveteaux (*b*) lui disoit, que les Espagnols disent qu'en Grenade l'air est si pur que la chair ne s'y corrompt point, il dit, je ne sai,

(*a*) *Saint Augustin dit.*] St. Augustin étant de 200 ans plus ancien que Saint Gregoire, comment peut il avoir fait mention de ce dernier? *L. D.*

Dans la troisiéme édition du *Perroniana*, imprimée à Rouen en 1691, on a mis ici une Note, où l'on marque qu'il s'agit du Moine Augustin que Saint Gregoire envoya en Angleterre. *D. M.*

(*b*) *Monsieur des Yveteaux.*] Vauquelin des Yveteaux, Precepteur du Roi Louis XIII. jusqu'en 1611. Voyez les *Mélanges* de Vigneul-Marville, Tom. I. pag. 173. de l'édition de Paris 1713. *L. D.*

ſai, cela pourroit venir de la grande ſechereſſe, qui diſſipe incontinent l'humeur qui ſe pourroit corrompre.

GRETSERUS. Quand je lui dis que ce Jeſuite avoit écrit un Livre intitulé *Lexivium*, pour laver les Jeſuites de ce qu'on leur met ſus, il me dit, à laver la tête d'un âne on n'y perd que la leſſive; Gretſerus eſt grandement louable, il a bien de l'eſprit pour un Allemand (a).

GUEULES en blaſons. Etant à Clervaux & deviſant avec le Prieur, je lui dis parlant de Saint Bernard, qu'il avoit appris dans une Epître qu'il écrit *ad Petrum aut Henricum Epiſcopum Senonenſem*, d'où venoit ce mot de gueules, qui eſt un terme dont

(a) *Il a bien de l'eſprit pour un Allemand.*] Le Pere Bouhours s'autoriſant de ce trait ſatirique de Du Perron, a mis en queſtion *ſi un Allemand pouvoit être bel eſprit*; mais il en a été fortement cenſuré par Barbier d'Aucour, dans ſa Critique des *Entretiens d'Ariſte & d'Eugene*; par Mr. Chevreau dans le *Chevræana*, Tom. I. pag. m. 91, 92; par pluſieurs autres Ecrivains François, qui ont remarqué combien ces ſortes d'injures nationales étoient contraires à la raiſon & à la bienſeance. Voyez les *Memoires* de Mr. Ancillon *concernant les Vies & les Ouvrages de pluſieurs Modernes célèbres dans la République des Lettres*, pag. 264. & ſuiv.

dont on uſe en armoiries pour dire le rouge, *murium rubricatas pelliculas quas gulas vocant*. C'eſt l'Epitre 42. *ad Henricum Senonenſem Archiepiſcopum fol.* 213. *verſ. col.* 2. *edit Pariſ. apud Joan. Petit* en Gothique.

GUICCIARDIN. C'eſt une fort belle Hiſtoire que celle de Guicciardin; il vouloit un grand mal aux François, & les appelloit barbares *(a)*.

Maître GUILLAUME étoit ennemi mortel des Pages & des Laquais, & portoit toûjours ſous ſa robbe un bâton court qu'il appelloit ſon oyſel, & en frappant crioit toûjours le premier au meurtre. Il diſoit qu'en même temps que Dieu faiſoit les Anges, le Diable faiſoit les Pages & les Laquais. Il vit en Normandie le Pourvoyeur de

(a) *Guicciardin ..... appelloit les François barbares.*] Guichardin n'eſt pas le ſeul Ecrivain de ſa Nation qui traite de barbares les François; & la Nation Françoiſe n'eſt pas non plus la ſeule que les Auteurs Italiens qualifient de la ſorte. Le dernier Chapitre du *Prince* de Machiavel n'eſt-il pas intitulé *Eſſortatione a liberare la Italia dalli Barbari*; & lors que le Pape Jule II. ſe propoſa de chaſſer de l'Italie tous les *Barbares*, ne comprenoit-il pas déja ſous cette injurieuſe dénomination les Allemans, & même les Eſpagnols, comme les François? *L. D.*

de Monsieur le Cardinal de Bourbon, qui menoit toûjours où alloit son maître, une troupe de moutons pour la provision, & celui qui les menoit étoit monté à cheval; Maître Guillaume qui le vit passer, dit, voila le grand Moutonnier de Cholcos, qui garde ses moutons à cheval. Quand Maître Guillaume vouloit dire ruïner, il disoit reformer, à cause qu'au commencement des troubles, ceux de la Religion pillerent Louviers; d'où il étoit, & eux s'appelloient Reformez. Monsieur le Comte de Soissons lui dit un jour, il faut que tu ailles devant une compagnie de Dames qui étoient au Louvre, & que devant elles tu montres ton cul, & que tu le remuës, mais garde-toi bien de dire que c'est moi qui t'ai appris cela, car tu auras des coups de bâton; mais dis ainsi, c'est ma mere qui me l'a appris, entendant parler de la mere de Maître Guillaume. Maître Guillaume ne manqua pas de venir en cette compagnie où le Comte se trouva exprès, & où aussi étoit sa mere; aussi-tôt le Bouffon commençą à faire les gestes, que lui avoit appris le Comte de Soissons. Ces Dames se mirent à crier & à le vouloir chasser de la salle; on lui demanda qui t'a appris cette

cette vilainie-là, c'eſt le Comte de Soiſſons, dit-il; le Comte qui étoit-là lui fit ſigne qu'il le battroit, auſſi-tôt il ſe reprit, non, ce n'eſt pas le Comte de Soiſſons, mais c'eſt ſa mere qui le lui a appris. Je le rendis une fois bien muet devant le feu Roi, & il ſe trouva pris ſans pouvoir repliquer; il diſoit au Roi, qu'il avoit été dans l'Arche de Noé avec ſa femme & ſes enfans; là-deſſus je lui dis, venez ça Maître Guillaume, il n'y avoit dans l'Arche que 8 perſonnes, Noé, ſa femme, ſes trois enfans & les femmes de ſes trois enfans: vous n'étiez pas Noé; non dit-il; vous n'étiez pas ſa femme, non; vous n'étiez pas de ſes enfans, non; vous n'étiez pas une des femmes de ſes fils, non, vous étiez donc une bête, car il n'y avoit que ces perſonnes-là, tout le reſte étoit des bêtes, il ſe trouva bien empêché, & ne ſut que répondre. Le Roi le lui reprochoit ſouvent. Enfin il s'aviſa de dire, quand on compte ceux de quelque grande Maiſon, on dit, le Maître, ſa femme, ſes fils, & ſes filles, on ne parle point des valets de Noé. Il diſoit au lieu de ruiner, reformer, & quand il vouloit dire que Louviers fut ruïnée, il diſoit reformée. A propos de cela je dis il y a quel-

que temps au Conſeil ſur les plaintes que quelques-uns faiſoient de certains Reformateurs qui avoient plus fait de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fuſſent etablis, je dis, ceux-ci ont raiſon de s'appeller Reformateurs, mais c'eſt au langage de Maître Guillaume. Il s'appelloit Guillaume le Marchand, & s'appelloit Cavalier des chiffres, il diſoit qu'il étoit descendu aux Enfers, & que là il combattit Pythagoras. Toute ſa Science étoit tirée du Livre des Quenouilles (*a*) qu'il avoit merveilleuſement bien étudié : il avoit auſſi vu tout plein de tapiſſeries, & il lui en étoit demeuré force viſions, il avoit auſſi été ſouventefois aux Sermons; il n'y avoit pas moyen de le faire obliger ni repondre pour perſonne. Les Bouffons plaiſans donnent de mer-

(*a*) *Livre des Quenouilles.*] Autrement l'*Evangile des Quenouilles*, vieux Livre aujourd'hui fort rare, & qui originairement a été écrit par un Picard, en Patois du payis. Voiez les *Memoires de Literature* la Haie, 1715. Tom. I. pag. 274. A juger de ce Livre par le titre, c'eſt un Recueil de Contes à rire, qu'auroient faits entre elles des vieilles en filant leur quenouille. Adrien du Jon No. 93. de la VII. Centurie de ſes Adages: *Et nos Belgæ nugas appellamus anilis colùs evangelia*, comme qui diroit des contes qui, entre de bonnes commeres font ce qu'on appelle l'*Evangile du jour*, *L. D.*

merveilleux contentemens, mais ils sont dangereux quelquefois. Maître Guillaume avoit de certaines visions admirables, quand on l'interrogeoit, qui étoit cettui-ci, cettui-là, & de certains mots propres qui lui étoient naturels, & à lui seulement.

H.

HArangues. J'en ai vu autrefois trois, une de Monsieur de Châtillon, la deuxiéme de Monsieur N. & la troisiéme de Monsieur le Maréchal de Tavanes, toutes bien faites; celle de Monsieur de Châtillon entre autres. Celle de Monsieur le Chancelier (a) qu'il fit aux Etats de Blois est

(a) *Celle de Monsieur le Chancelier qu'il fit aux Etats de Blois &c.*] Ce Chancelier est René de Biragues, & ces Etats sont ceux qui furent tenus à Blois en 1576. Le Chancelier n'y fit rien qui vaille, & il réussit encore moins en 1583. dans la Harangue qu'il prononça au Parlement de Paris. Voiez Mr. de Thou, Liv. 78. J'ai dit que celle que ce Chancelier avoit faite à Blois ne valoit déja rien: c'est ce qu'exprime bien clairement ce Quatrain, inséré Tom. I. pag. 75. du Journal de l'Etoile:

Tels sont les faits des hommes que les dits;
Le Roi dit bien, d'autant qu'il fait bien faire.
Son Chancelier est bien tout au contraire,
Car il dit mal, & fait encore pis.

 fin-

eſt une excellente Piece, j'en ai vu d'autres de lui qui ne ſont pas ſi belles. Je fis une Harangue pour le Roi Henri III. qui fut achevée en peu de temps, il n'y avoit rien que de la force d'eſprit.

HEBREU. La Langue Hebraïque eſt fort pauvre, ſi bien qu'un même mot ſignifie pluſieurs choſes ; ce qui bien ſouvent a cauſé de grandes diverſitez en l'Ecriture, & que les Peres expliquent quelquefois ſi diverſement les lieux ; cela vient auſſi des points qui ont été fort long-temps, & plus de 2000 ans avant que d'être mis en la Langue Hebraïque ; neanmoins l'Ecriture ſe liſoit anciennement, & avant que les points y fuſſent, & pendant un fort long-temps toûjours d'une même façon. En quoi on peut remarquer la force de la tradition, qui avoit conſervé pendant tout cet eſpace de ſiecles, la lecture en cette façon.

Cet HEGESIPPUS que nous avons en Latin, eſt fort ſuſpect, il a écrit en Grec ; les vrayes Oeuvres de cet Auteur étoient encore du temps d'Euſebe.

HEN-

Suivant ce Quatrain, la Harangue du Roi aux mêmes Etats avoit été fort applaudie. Pardonnons donc à Du Perron la petite vanité de nous apprendre ici que c'étoit lui qui l'avoit faite. *L. D.*

HENRI III. Monsieur Miron son Medecin disoit de lui, qu'il étoit courageux de la tête, & non pas du cœur (*a*), magnanime de jugement & de resolution, plûtôt que d'inclination naturelle.

HENRI IV (*b*). Le Roi défunt n'entendoit rien, ni en la Musique, ni en la Poesie, & pour cela de son temps il n'y a eu personne qui y excellât. Ceux qui y sont, sont des restes du regne de Charles IX. & Henri III. Le Roi défunt savoit force choses; il ne fut Catholique que depuis la Conference de Fontainebleau. Il a à répondre du mal que la France recevra pour

(*a*) *Et non pas du cœur*] Le Journal de l'Etoile, sous le mois de Decembre 1587. Tom. I, pag 233. parlant de quelque vigueur que Henri III avoit témoignée en paroles contre quelques Prédicateurs qui ne cessoient de le déchirer par leurs Sermons; *Mais*, continue l'Auteur, *il en demeuroit là, habens quidem animum, sed non satis animi*. L. D.

(*b*) *Henri IV.*] Cet Article fait dire à Du Perron que sous le regne de Henri IV. personne n'a excellé, dans la Poësie Françoise; & cependant, plus bas, au mot *Malherbe*, ce Poëte est loué, & pour ses vers, & pour sa prose. Je crois donc que cet Article-ci ne regarde proprement que les Poëtes *Chansonniers*, tels que Du Perron dans sa jeunesse. Autrement, sans parler de Malherbe, auroit il oublié Régnier le Satirique & quelques autres? *L. D.*

pour la Religion, car il pouvoit la mettre bien bas.

HERESIE. Il faut qu'elle se détruise en France par des Livres François, un Livre en langage François y fera plus de fruit que 30 en Latin; les heretiques ont eu l'avantage au commencement, maintenant nous commençons fort à les passer, ils n'ont plus personne qui sache écrire. Il y a des heresies qui commencent par schismes & finissent en heresies, il y en a d'autres qui commencent par heresies, comme celle des Ariens: les heresies subtiles se maintiennent plus au païs d'Orient & de Midi qu'ailleurs, parce qu'elles sont sur des matieres toutes metaphysiques: celles qui sont plus grossieres, & qui sont plus contre le sens, comme de l'Eucharistie, elles durent aux païs froids & Septentrionaux, parce qu'elles sont sur la physique, & les esprits plus relevez surmontent aisément toutes ces difcultez par la toute-puissance de Dieu; elles ne sont pas durables aux païs chauds. Si ce n'étoit la crainte de l'Arianisme & du Mahometisme, l'heresie auroit apporté un bien; c'est d'avoir fait renaître les Lettres qui étoient grandement déchûës, & d'avoir été cause que la doctrine de l'Eglise a été

été plus examinée & plus prêchée ; la tranſlation de l'Empire avoit été cauſe de cette ignorance. Car les eſprits d'Occident avoient par cette diviſion negligé les Ecrits des Peres Grecs ; & beaucoup de choſes des ceremonies de l'Ancienne Egliſe avoient été oubliées ; perſonne n'étudioit plus, on étoit en paix & en oiſiveté : cela fut cauſe que beaucoup d'eſprits ſe mirent à la Scholaſtique & aux diſputes, & qu'ils laiſſerent pluſieurs gens imbus de leur doctrine, qui s'amuſoient plûtôt aux altercations & à ces queſtions ſubtiles, qu'aux choſes plus ſolides. *Hæretici noſtra ſuffodiunt ut ſua ædificent. Tertul.* & ſont comme Fauſtus, plus vaillans aux attaques qu'à la défenſe, *apud Aug.* Jamais on n'a traité parfaitement de la Trinité avant que les Ariens abboyaſſent contre ; jamais parfaitement de la penitence, avant que les Novatiens s'y oppoſaſſent ; jamais parfaitement du Baptême, avant que les Rebaptiſateurs s'élevaſſent : *Aug.* Non que la creance de l'Egliſe des premiers ſiecles & celle des derniers ne ſoit une même, mais parce que les Peres des premiers ſiecles, qui ont parlé de ces matieres avant que d'être éveillés par aucune contradiction, en ont parlé beaucoup plus con-

confusément, ambiguement & négligemment, que ceux qui sont venus depuis que les questions ont été traitées & examinées.

HERETIQUES. *Invenimus quod multi Sanctorum Patrum quosdam hæreticos laudaverunt; sicut & S. Damasus & S. Basilius & S. Athanasius Apollinarium, & Sanctus Leo Eutychem, & non propter hoc hæretici facti sunt, cognita eorum impietate anathemate damnarunt. Just. Imperator in edicto fidei Conf. ad Joannem Papam. Hæretici generaliter scientiæ pollicitatione decipiunt & reprehendunt eos quos simpliciter credentes inveniunt. Aug. in Gen. contr. Manich. c. 25.*

HERMAS est un fort bon Auteur, & dont les Anciens se servoient grandement: il est souvent cité par eux, comme par Tertullien, il fut tenu quelque temps pour Canonique, jusques aux Ariens qui s'en servoient.

HERUS. Le mot de *Sire* vient du Latin *Herus*, duquel les Allemans ont fait leur *Herr*, les Anglois & les Italiens *Sir*, *Ser* & *Messer*, & les François *Sire* & *Messire*.

HIEREMIAS, Patriarche de Constantinople étoit un savant homme, pour le moins il avoit avec lui de savans personnages, car en cette Conference qu'il eut avec

les

les Proteſtans qui lui écrivirent & rechercherent ſa communion, il leur repondit, & leur repliqua, & leur fit une ſeconde réponſe, & juſques à une troiſiéme, par leſquelles il paroît qu'en tous les points pour leſquels Luther s'eſt ſeparé d'avec nous, il convient avec notre doctrine & les tient pour heretiques, & ne les admet en ſa communion.

HILAIRE, un nouveau converti (*a*) fit un Livre contre ceux de la Religion, où il prouve tout par la Bible, & diſoit qu'ils n'avoient été que trois à faire ſon Livre, une Bible, ſon valet, & lui.

HILARII FRAGMENTA. Ce Livre n'eſt pas de grande foi. Saint Hilaire n'avoit étudié que la Bible, & ne ſavoit rien que cela, & vouloit y trouver tout. Tout ce qu'il a fait de la Trinité contre les Ariens; s'il revenoit au monde, cela ne ſerviroit pas d'un clou.

HISTOIRE. Nous n'aurions point d'Ecrits en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, ſi les heretiques n'euſſent écrit: les Catholiques étoient endormis. Les Hiſtoriens Grecs, Eu-

(*a*) *Hilaire, un nouveau Converti.*] Qui depuis fut pendu. *D.*

Eusebe, Socrate & Sozomene sont heretiques, & les lieux qu'ils ont pour le Siege de Rome, nous sont de forts remparts. Car étant heretiques, il faut croire qu'ils ont été forcez par la verité, de dire ce qu'ils ont dit: & leur silence ne peut être allegué contre nous, puis qu'ils étoient heretiques. Ruffin aussi étoit ennemi de l'Eglise Romaine. Il faut faire en l'Histoire comme en la narration, *in qua ponere argumenta licet, non argumentari.* L'Historien ne se doit pas licentier de juger de lui-même des choses, mais se contenter de les déduire simplement, laissant aux Lecteurs à tirer les consequences.

HUGUENOTS. Quand ils répondent aux Jesuites, les Jesuites ont de l'avantage seulement, parce que les Huguenots sont leurs ennemis; mais quand quelque Catholique écrit, alors les Jesuites n'ont pas cet avantage. Il y a bien de l'ignorance au fait des Huguenots, & aussi beaucoup de malice, non pas seulement au fait de la doctrine, mais aussi à l'Etat, ce qu'ils font tous les jours le témoigne assez: je sai de fort bonne part & d'une personne qui est reçuë dans leurs conseils, qu'ils tiennent

que

que le Roi eſt obligé de vivre avec eux par le droit des Gens, & qu'ayant fait la guerre au Roi & depuis fait la paix avec lui, ils ſont en France ſous le droit des Gens, ce ſont leurs diſcours ordinaires en leurs Synodes & Aſſemblées. Ce ſont de pernicieuſes maximes: (*a*) *oui bien celle de ne tenir point la foi aux heretiques, laquelle on met tous les jours en pratique contre eux, & avec tant d'inhumanité qu'on les desabuſe bien de l'opinion qu'ils avoient, de vivre en France ſous le droit des Gens, puis qu'on le viole à toute heure en leurs perſonnes & dans leurs affaires, & qu'on les traite ſi injuſtement, qu'ils trouveroient peut-être moins de barbarie chez les Cannibales, que parmi leurs propres Concitoyens.*

HUMILITE'. L'humilité doit être en la volonté, & non pas en l'intellect. Ils cherchent aujourd'hui la ſimplicité à ne ſavoir rien; mais ils ſe trompent, cette ſimpli-

(*a*) *Oui bien* &c.] Ce qui ſuit n'eſt pas du ſtyle du Cardinal, & ſent bien la liberté du pays où la premiere edition a été faite. Auſſi ne l'avons nous pas trouvé dans le manuſcrit ſur lequel nous avons revû celle-ci; c'eſt pourquoi nous l'avons mis en d'autres lettres, afin que le Lecteur ne s'y trompe pas. *D.*

plicité à ne ſavoir rien eſt proche de l'ânerie (*a*).

I.

JASON. *Jeſus Sacerdos Jaſonis nomen aſſumpſit, Joſephus. Ib. Jeſus qui & Jaſon dictus. Theod. in Daniel. Geneb.* p. 192.

Les *Jeſuites* (*b*) ſe mêlent de trop de choſes, ils ne font que harceler Caſaubon, diſent des médiſances de lui, écrivent en Allemagne contre lui. Le Pape Clement VIII. m'a dit autrefois, que les Jeſuites font trop. Monſieur de Saint Victor m'a dit, que les Jeſuites avoient leur régle de n'étudier pas plus de deux heures d'arrachepied; c'eſt une regle pour ne ſavoir gueres de choſes, car laiſſer l'étude au bout de deux heures, c'eſt lors que l'eſprit commence à s'échaufer. Aux Lettres comme aux

(*a*) *Simplicité à ne ſavoir rien* &c.] *Non hæc ſimplicitas eſt, ſed ſtulta potius credulitas*, a dit il y a longtemps Pasquin, de la *Foi implicite*, qui n'eſt autre choſe que cette *ſimplicité*, que blâme ici du Perron. Voyez le *Pasquillus extaticus*, pag. 539. du *Pasquillorum Tomi duo. L. D.*

(*b*) *Les Jeſuites* &c.] Du Perron parloit de la ſorte ſous le Regne de Henri IV. Mais tôt après la mort de ce Prince, il ſe declara hautement le partiſan des Jeſuites, & des opinions ultramontaines. Voiez la Vie d'Edmond Richer, pag. 76. *L. D.*

aux armes, qui a soin de sa vie ne fait rien. Les Jesuites sont d'assez mauvains Ecrivains; le Pere Gontier & Fronton reconnoissent bien qu'ils ont faute de gens qui écrivent bien.

Jejunium. Il y en a de trois sortes, *jejunium ablati*, *dilati*, *& diminuti cibi: ablati* c'est le Carême & lors qu'ils ne mangeoient point du tout, comme la semaine de Pâques: les Grecs la passoient quelquefois toute entiere sans manger, les autres passoient seulement trois jours, cette semaine s'appelloit *jejunium Paschæ. Diminuti cibi*, c'étoit *feria quarta & sexta*, le Mercredi & le Vendredi. *Dilati*, c'étoit ce qu'ils appelloient *statio*, le nommant ainsi *ad instar stationis militaris*, car tout ainsi que les Soldats qui font la sentinelle se garentissent par ce moyen de l'embuche de l'ennemi, aussi ceux qui jeunoient étoient au guet, pour se garder des embuches du Diable. Le lieu de Tertullien à la fin du Livre *de Oratione* y est exprès, & Rabanus Maurus lors qu'au Livre *de Ecclesiasticis Ceremoniis*, il parle *de jejunio*, il cite le Livre de Tertullien. Ceux qui *faciebant stationem* s'ils étoient à l'Eglise & qu'ils fussent

une autre conſequence, & dire, que ces Epîtres ne ſont pas vrayes, parce qu'elles ne ſe trouvent pas dans Theodoret.

ILLYRICUM étoit diviſé en deux parties; l'une s'appelloit *Illyricum Orientale*, qui étoit ſujet au Patriarche de Conſtantinople; l'autre *Illyricum Occidentale*, ſur lequel le Patriarche de Conſtantinople n'avoit aucune Juriſdiction. Dans la Loi, *omni innovatione ceſſante*, au Code, *per omnes Illyrici Provincias*, s'entend *Illyrici Orientalis*. Cette Loi a été la premiere en faveur du Patriarche de Conſtantinople. Photius la cite au Nomocanon; il y a en cette Loi-là, *ſcientia reverendiſſimi viri*, il faut lire, *ſententia*, car Photius lit ainſi citant cette même Loi.

IMAGES. Ceux de la Religion penſent avoir une grande priſe ſur nous pour le regard des images, quand ils nous diſent que les Grecs n'ont point d'images en boſſe, & les ont abolies. Je répons & le puis prouver par pluſieurs lieux de l'Antiquité & de Ciceron même, *Verrina ſecunda*, qu'en Orient il n'y avoit point d'images en boſſe qu'ils ne cruſſent y avoir quelque Divinité, & ils n'en conſacroient point qu'en cette façon: en Occident cela n'étoit point,

& ils faisoient aussi bien une image à un Capitaine, à un Soldat. C'est pour cela qu'en Orient les Chrétiens ne reçoivent point les images en bosse, mais seulement les peintures plates, & en Occident ils ont retenu les images en bosse aussi bien que les autres, & qu'elles ne les scandalisent point. Il se mocquoit un jour du Livre des images qui est attribué à Charlemagne, de ce que parlant du premier & second Concile de Nicée, il estime le premier par dessus l'autre beaucoup, à cause qu'il y avoit au premier douze Evêques plus qu'en l'autre, & sur ce nombre de douze puis après il vient à philosopher, qu'il y avoit 12 Apôtres, 12 mois, 12 signes, &c. Charlemagne n'est point Auteur du Livre des images (a); il fut bien fait de son temps, & envoyé par lui au Pape; il est fait par un Auteur ignorant, & qui n'avoit pas vû le Livre contre lequel il écrivoit, ce que du Tillet qui l'a fait imprimer, témoigne en sa Préface. Il est si brutal que quelquefois il prend pour opinion du Concile de Nicée, celle que ledit Concile a condamnée,

(a) *Charlemagne n'est point Auteur &c.*] Voyez ci-dessus au mot *Charlemagne*. D. M.

née, & fait là-dessus de beaux discours. Il n'y a rien qui soit tant à l'avantage du Pape & de l'Eglise que les Capitulaires de Charlemagne. Le Concile de Paris des images est bien suspect, car il y a là dedans pour & contre les images; Il y a une Epître d'Eugene qu'il n'a jamais faite, mais que le Concile vouloit qu'Eugene écrivît aux Evêques de Levant: ce Livre est de peu de foi. Nous ne faisons point d'honneur aux images du Saint Esprit, ni de Dieu le Pere, car ces images sont figures historiques & images des apparitions que nous voyons en l'Ecriture; & quand nous voyons une colombe qui represente le Saint Esprit, personne ne lui fera honneur, ni ne lui ôtera son chapeau; il n'en est pas de même des images de Jesus-Christ; parce qu'elles nous le representent en son humanité. La défense de ne tailler point d'image qui est dans le Decalogue ne s'entend que des choses qui representent la Divinité.

IMITATION. La transcription & la traduction sont deux des meilleurs moyens de l'imitation. Thucydide fut transcrit 22 fois par Demosthene.

IMPRIMEURS. Il faut mettre ordre aux

Imprimeurs, ils font tant de fautes que c'eſt une pitié, ils ont fait la plns grande faute en cette derniere édition de Ronſard, & en ma Harangue, ils m'ont fait dire une choſe à laquelle je ne penſai jamais, ni ne l'ai pu penſer; ils ont imprimé *les barbares Grecs* au lieu *des barbares Getes*; ils appellent *barbares* la plus polie Nation qui ait jamais été. Il faut un jour remedier au deſordre qui ſe commet en l'Imprimerie, car indifferemment tous les Livres s'impriment & plus de mauvais que de bons, qui tombent entre les mains des Ecoliers, & il leur en demeure de mauvaiſes impreſſions. La quantité de gens qui écrivent nous ruïne en écrivant ſi mal que c'eſt une honte, & il y a tant d'ignorance. C'eſt mettre des armes en main à nos ennemis pour nous combattre: il n'y a ſi petit converti qui ne penſe être obligé d'écrire quelques Livres; & il y a tant de fautes. Monſieur de Tiron diſoit qu'il n'apprehendoit rien tant que de ſe trouver en la compagnie des nouveaux Convertis, car ils ne parlent jamais que de Purgatoire & de prieres des Saints. Nous devrions nous aſſembler tous les mois une fois (parlant à Monſieur de Beauvais) ſeulement les Evêques, qui ſe trouveroient à

la

la Cour (*Episcopi in Comitatu*) cela nous tiendroit en credit, & nous pourrions remedier à une infinité de choses qui arrivent tous les jours. Il sera besoin d'établir un nombre d'honnêtes gens & doctes, qui seuls pourront écrire & voir aussi tous les Livres qui se voudront imprimer, pour juger s'ils sont dignes de l'être, ou non.

INFAILLIBILITE'. Ceux qui tiennent qu'elle est égale au Pape & au Concile, quant à la certitude, ne tiennent pas pourtant qu'elle soit égale quant à l'évidence, d'autant que plus de personnes conviennent de l'infaillibilité du Concile, que de celle du Pape: au moyen dequoi poser que l'infaillibilité soit égale en l'un & en l'autre quant à la certitude, n'est pas pour cela exclurre le besoin des Conciles œcumeniques. Car l'infaillibilité que l'on présuppose être au Pape (séant comme a été dit, au Tribunal Souverain de l'Eglise,) n'est pas pour dire qu'il soit assisté de l'Esprit de Dieu, pour avoir la lumiere necessaire à décider toutes les questions; mais son infaillibilité consiste en ce que toutes les questions ausquelles il se sent assisté d'assez de lumiere pour les juger, il les juge, & les autres, ausquelles il ne se sent pas assez assisté de lu-

lumiere pour les juger, il les remet au Concile. La Grace Pontificale, c'est à dire, l'assistance de l'Esprit de Dieu, est bien promise aux Papes, lors qu'ils opinent synodiquement, & comme Chefs de l'Eglise sont assis au Tribunal judiciaire pour décider les choses de la foi; mais en leurs actions personnelles & privées, il n'en est pas de même, d'autant que l'Esprit de Dieu assiste ses Ministres à certains temps & à certaines occasions, ainsi qu'il le connoit être expedient pour le salut de son Eglise, & ne les assiste pas en d'autres. Adam fut Prophete & l'Esprit de Dieu l'assista, quand il prophetisa en figure de Jesus Christ & de son Eglise, que les deux seroient un en une chair, & quand il donna les noms à tous les animaux selon leurs proprietez; & toutefois l'Esprit de Dieu ne l'assista pas, ou tout le moins avec la même efficace quand il se laissa seduire à sa femme. S'il est permis de demander du Pape, pourquoi le Pape n'instruit-il pas l'homme, ou pourquoi l'homme ne demande t-il pas conseil au Pape, qui empêchera qu'on ne demande tout de même d'Adam, pourquoi le Prophete n'instruisoit-il pas l'homme, ou pourquoi l'homme ne demandoit-il pas conseil au

au Prophete ? Celui qui s'adressa à Jeroboam lors qu'il offroit de l'encens sur l'Autel étoit Prophete, & neanmoins il se laissa seduire à un autre Prophete, qui lui imposa que Dieu avoit parlé à lui. Pourquoi le Prophete n'instruisoit-il pas l'homme ? Caïphe étant assis au Concile des Prêtres de Hierusalem prophetisa, parce qu'il étoit le Pontife de cette année-là ; & neanmoins en ses autres actions il fut abandonné de l'Esprit de Dieu. Pourquoi donc hors de là le Souverain Pontife n'instruisoit-il pas l'homme ? Jonas étoit Prophete, & neanmoins avant le voyage de Ninive il refusa d'obeïr au commandement de Dieu ; & depuis s'être retiré de Ninive, il murmura contre Dieu. Pourquoi alors le Prophete, &c. Saint Pierre comme homme en sa conversation particuliere erra, si nous croyons Saint Augustin, sur le fait des choses légales ; & neanmoins non seulement comme Chef des Apôtres, mais comme Apôtre, il ne pouvoit errer en acte judiciaire ; & donc pourquoi l'Apôtre n'instruisoit-il pas l'homme ? Comme le Maître de Musique qui enseignoit à Alexandre le jeu de la lyre, l'eut averti de toucher une certaine corde, & qu'Alexandre

lui eut dit, quel inconvenient y a-t-il si j'en touche une autre? Il répondit, si comme Roi l'inconvenient seroit petit, si comme Musicien il seroit grand; ainsi si quelque Prince ou autre faisant profession des armes, venoit à se mécompter grandement en l'usage des termes de l'École, l'erreur seroit petite, car il importe peu qu'une personne de cette qualité sache, ou ne sache pas telles choses, mais si ce sont des Docteurs ou d'autres constituez en des charges, qui les obligent non seulement de savoir, mais même d'enseigner aux autres, l'erreur est inexcusable & insupportable. Quand on dit que quelque Juge Ecclesiastique, ou même le Concile & le Pape peuvent errer aux questions de fait, & non aux questions de droit, on n'entend pas par les choses de fait, les faits qui sont contenus dans l'Ecriture & revelez par la lumiere divine, car ces faits-là étant des choses de la foi, ni le Juge Ecclesiastique, ni les Conciles, ni le Pape parlant comme on dit *de Cathedra*, n'y peuvent errer, que par consequent ils n'errent en la foi; mais par les choses de fait on entend les seuls faits qui ne sont connus que par le rapport de témoins humains & oculaires; le Con-

Concile donc ne peut errer au fait qui peut être tiré de l'Ecriture & des saintes Lettres, parce que consequemment il erreroit aux choses de la foi; mais dans un fait qui ne peut être tiré des Saintes Lettres, le Concile peut errer. Toute la certitude qui étoit tant en l'Ordre Sacerdotal que Prophetique de l'Ancien Testament, s'étant ramassée & rassemblée au seul Ordre Sacerdotal de la Loi Evangelique, en laquelle nous n'entendons plus de Prophetes, la même infaillibilité & assistance du S. Esprit, qui étoit aux Prophetes, est au corps universel de l'Eglise, representé par les Conciles œcumeniques.

INVOCATION DES SAINTS. Ceux de la Religion confessent que les Saints prient pour nous, mais ils ne veulent pas que nous les priions, ils apportent ce lieu que J. C. est seul Médiateur, il n'y a pas *solus Mediator*, mais *unus*, qui n'est pas *unus numero*, mais *communione*, c'est-à-dire, commun Mediateur, Mediateur de tous; il est bien dit, *Deus solus immortalis*, ce n'est pas à dire qu'il soit lui seul immortel; les ames sont immortelles; *unus* donc signifie non pas *unus numero*, mais *unus communione*, comme dans Virgile, où il est dit, je

 vous

vous donnerai une Ville, il ne donna pas une seule Ville pour les Tyriens, mais il veut dire, qu'il leur donneroit cette Ville-là comme aux Tyriens. Comme quand il est dit, *unus Pater Abraham*, il ne se peut pas entendre, qu'ils n'eussent qu'Abraham pour Pere, mais c'est-à-dire, qu'il étoit Pere commun. Aussi si Christ étoit seul Médiateur, il faudroit exclurre la priere des vivans; Christ donc est Médiateur, & les Saints sont Médiateurs; Jesus-Christ de redemption, les Saints d'intercession. Ils se servent des passages si fresles, qu'il n'y a rien de si aisé que de les rompre; & quasi tous sur des subtilitez de Grammaire. Il y a la même difference entre Médiateur de redemption, & Médiateur d'intercession, qu'entre celui qui prieroit un créancier de quitter à son debiteur une somme d'argent, & celui qui payeroit pour le debiteur cette somme au créancier: celui qui payeroit pour le debiteur l'acquiteroit, le redimeroit; au lieu que l'autre ne fait que prier que l'on quitte le debiteur. Nous ne prions jamais les Saints qu'ils nous pardonnent, mais bien qu'ils prient pour nous, afin que nos fautes nous soient pardonnées.

Job: Les Theologiens croient que le Livre de Job est une Histoire, & non pas une parabole.

Joseph étoit savant ; & les Livres qu'il a faits contre Appion sont fort doctes.

Irene'e. Il y a dans Irenée, *Scripturam de Scriptura faciunt, texentes funem de arena.* Ceux de la Religion se sont grandement trompez, qui interpretent ce lieu des traditions, mais S. Irenée parle des heretiques, qui tronquoient les lieux de l'Ecriture, & en faisoient des centons, & ainsi faisoient une corde d'arene, pour montrer que ce qu'ils faisoient ne valoit rien, parce qu'il n'y a rien qui soit si peu lié qu'une corde de sablon.

Ironia, *aliquando nimia suæ virtutis dissimulatio, & hoc sensu Socrates* εἴρων *dicebatur. Idem dictus, Scurra Atticus.*

Italie. Les Italiens disent qu'en France il y a trois mois *d'inverno*, & trois *d'inferno*; l'hyver se passe mieux aux lieux chauds. Monsieur le Cardinal de Joyeuse ne peut endurer le chaud de Rome ; pour moi je supporte bien plus aisément le chaud que le froid. En été pourvû qu'on se tienne en repos en une bonne chambre Septentrio-

nale, on vit fort bien; ils ont en Italie leurs logis bâtis pour cela, celui d'été & celui d'hyver. Mais toutes leurs chambres d'été sont tournées vers le Septentrion; c'est le seul remede, pourvû qu'il n'y ait point de logis qui renvoye la reverberation, car alors ces chambres-là sont pires que les autres. Nous sommes obligez aux Italiens de trois choses excellentes, la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, & eux eurent toutes ces choses des Grecs. Ils bâtissent extrêmement bien, leurs chambres exhaussées. Quand je vins d'Italie & que j'entrai à Fontainebleau, je trouvai tout fort bas. Les esprits Italiens ne jettent pas ordinairement leur feu dès le commencement, ils sont de garde & réussissent sur la fin; les meilleurs sont ainsi & les plus judicieux, c'est la partie qu'on desire aux Princes pour juger des Conseils qu'ils entendent des uns & des autres.

Judæi. Ils étoient tous soupçonnez en general de souffrir impatiemment le joug Romain; tant à cause de leurs frequentes revoltes, que parce qu'il y avoit des Sectes entr'eux, qui prêchoient qu'il leur étoit illicite de vivre sous la domination des Romains; & pour cela les Apôtres avertissent

soi-

soigneusement les Chrétiens, de rendre obeïssance aux Empereurs, de peur que les Chrétiens, que les Anciens comprenoient sous le nom commun de Juifs, ne fussent enveloppez en l'opinion que l'on avoit des Juifs, & principalement à cause que le bruit s'étoit répandu en Orient, dit Tacite, que le Monarque de Judée étoit venu, & que les Juifs attendoient un Roi (le Messie) qui les devoit mettre en liberté & tirer de dessus la servitude des Etrangers, & que les Chrétiens croyoient qu'il étoit déja venu.

JUDITH. Quand Saint Hierôme dit que le Concile de Nicée reçoit le Livre de Judith, ce n'est pas à dire que cela ait passé en Canon, mais c'est que dans les Actes du Concile il en étoit parlé, & que quelqu'un des Peres l'y avoit cité.

IVES DE CHARTRES étoit un bon homme, mais il ne savoit pas grand' chose de l'antiquité; dans son Decret il y a de grande ignorance, il étoit savant de son temps, comme Burchardus du sien, comme Eckius de son temps, mais si ces gens-là revenoient aujourd'hui, ils auroient honte de paroître, il n'y a aujourd'hui personne si peu qu'il ait étudié, qui n'en sache autant que ces gens-là. Il n'y a point

d'Auteur du temps d'Ivo qui soit plus pour le Pape que lui; il étoit contre le Roi que le Pape avoit excommunié, & il tenoit même Chartres contre le Roi, je dis temporellement; c'étoit un bon homme, & qui savoit pour son temps, car alors il n'y avoit pas grands Livres; il n'avoit vû aucun Concile; il savoit ce qui étoit de l'Occident, que l'on voye son Decret, on y verra ce qu'il dit pour le Pape.

JUGE DES CONTROVERSES. La Loi ne juge point, mais c'est le Juge, & pour cette raison l'Ecriture qui est la Loi n'est pas le Juge: πᾶσα γραφὴ θεόπνευστος ὠφέλιμος, ils alleguent cela pour montrer que l'Ecriture doit être Juge, mais c'est une resverie; premierement cette proposition ne se peut interpreter de l'Ecriture du Nouveau Testament, & puis elle est collective, & non pas distributive; car il y a πᾶσα γραφὴ, & non pas πᾶσα ἡ γραφὴ, *hæc scriptura*: En outre il y a ὠφέλιμος, qui ne veut dire qu'*utilis* & non pas αὐτάρκης, *sufficiens*. La Loi est à l'égard du Juge, comme la puissance est à l'acte; ce qui fait qu'une même chose ne peut être la Loi & le Juge tout ensemble, de sorte qu'outre la Loi, il faut un Juge vivant & animé qui de la puissance & des

entrailles de la Loi tire des conclusions & des décisions des différends, & les mettre comme en acte. Tout jugement requiert trois personnes, le Demandeur, le Défendeur, & le Juge, qui lui sont tellement essentielles, que si aucune d'elles lui defaut, il ne peut subsister. Il y a, dit-on, par dessus les opinions des Parties, des Avocats, qui debattent le droit, & une Loi qui en juge. Et de Juge pour appliquer la Loi & en extraire & former le jugement? Quoi, la Loi s'appliquera-t-elle toute seule? se remettra-t-elle entre les mains de l'une & de l'autre Partie, pour l'appliquer selon le préjugé de sa passion & de son opinion? Qui a jamais vû terminer un procès de cette sorte, qu'après le Plaidoyé seul des Avocats ou des Parties, la Loi seule l'ait décidé sans l'œuvre & le ministere d'un Juge authentique & legitime, & reconnu ou reconnoissable pour tel par toutes les deux Parties?

Julien l'Apostat défendit par Edits exprès qu'aucun Chrétien ne fût enrôlé en la Milice Romaine, disant que leurs propres Loix les en excluoient, qui leur interdisoient l'usage du glaive. La persecution de Julien contre les Chrétiens ne s'étendoit

point au sang, si ce n'est pour d'autres prétextes que celui du Christianisme, car il ne voulut jamais permettre aux Chrétiens d'acquerir le titre des Martyrs. Il n'avoit fait aucun serment à ses Sujets venant à l'Empire, d'embrasser & de defendre la Religion Chrétienne; au moyen dequoi ne s'étant lié par aucun contrat mutuel & reciproque pour ce regard avec ses Sujets, ils ne pouvoient prétendre que lui renonçant à son serment, ils fussent libres de se départir du leur, & de renoncer à son obéïssance. S. Gregoire de Nazianze appelle l'action de celui qui tua Julien l'Apostat, une action glorieuse.

JUNIUS est une grande bête (*a*), quand il veut expliquer le passage de Saint Chrysostome de la priere des morts; car il y a ce mot ἀπελθόντων, *qui hinc discesserunt*, & il dit qu'il le faut entendre de ceux qui sont ex-

(*a*) *Junius est une grande bête &c.*] Scaliger qui haïssoit Junius, ou du Jon, en disoit tout le mal qu'il pouvoit comme cela paroît par le *Scaligerana*, & il a sans doute été cause que l'illustre de Thou ne lui a pas rendu justice dans son Histoire. Du Perron imite ici Scaliger dans ses invectives. Voyez l'Article de Junius dans le Dictionaire de Mr. Bayle, Rem. O, & P. *D. M.*

excommuniez & hors de l'Eglise; mais il est si bête & si méchant, qu'il n'a pas voulu lire l'antécedent & le subsequent, qui lui eussent apris que ce lieu ne se peut entendre que de ceux qui sont morts. Il est dit au même lieu qu'on ne prioit pas pour les Catechumenes, mais seulement, qu'on faisoit des aumônes pour eux, on ne faisoit point de prieres pour eux à cause qu'ils n'étoient pas baptisés, & n'avoient point la foi, & n'étoient point fideles. Junius étoit fort ignorant; dans le Tertullien il a fait de grandes impertinences. Pour expliquer un lieu de Tertullien, où il est dit qu'aux Eglises on prioit pour les morts, il dit que c'est qu'il y en avoit quelques-uns qui prioient en la place de ceux qui étoient morts; il y en a tant d'autres. On dit qu'il étoit versé en l'Humanité; je pense qu'il savoit de la Theologie entre les Humanistes, & des Humanitez entre les Theologiens.

CAL. JUN. pour *Cal. Jan.* méprise fort familiere aux Copistes des anciennes dates.

JURANÇON. Si j'avois envie de jouer aujourd'hui aux échets, je ne boirois pas du

du vin de Jurançon, (*a*). Il me dit un jour voulant jouer aux échets, vous aurez bon marché de moi, car j'ai bû du vin de Jurançon.

JURARE. La coûtume de faire jurer les Empereurs venans à l'Empire, de maintenir la Religion Catholique, ne se lit point avoir été pratiquée au tems des premiers Empereurs Hérétiques ou Apostats ; n'ayant été introduite que depuis, lors qu'on voulut empêcher la Religion de retomber aux mêmes perils où elle avoit été sous Constantius, Julien, & autres Empereurs, qui de Chrétiens s'étoient faits Payens, ou heretiques ou persecuteurs Et je crois, que les deux premiers exemples exprès que nous ayons, sont d'Anastase, Phocas, Leon Isaurien. Il y a grande difference entre les simples contraventions qui se font aux sermens ; & les destructions de sermens ; entre rompre le serment par un sim-

(*a*) *Je ne boirais pas du vin de Jurançon.*] " Jurançon est à demie lieu de Pau en Bearn. Le vin de Jurançon est un des meilleurs, & des plus forts Vins de France. C'est une eau-de vie & vin tout ensemble, mais fort doux, blanc, & fort bon ". *Patiniana* pag. 109, 110. de l'édition d'Amsterdam 1703. *D. M.*

ſimple acte de contrarieté, & par un ſerment contraire; entre un ſimple acte de repugnance, & une profeſſion d'y vouloir toûjours repugner: car quand un Prince Chretien par fragilité ou par paſſion humaine commet quelque injuſtice, il contrevient bien au ſerment qu'il a fait à ſes Peuples de leur rendre juſtice, mais neanmoins il ne detruit pas pour cela ſon ſerment. Les juremens ſont perſonnels, il eſt vrai; mais lobligation de jurer ne l'eſt pas; il y a grande difference entre être obligé de faire une choſe à cauſe qu'elle eſt bonne, & de la faire à cauſe qu'on l'a jurée. Car plusieurs choſes conſiderées en elles-mêmes, ſont bonnes, qui pour cela ne ſont pas neceſſaires: mais depuis qu'on les a jurées, elles deviennent neceſſaires. Euphemius Patriarche de Conſtantinople refuſa de couronner Anaſtaſe, qu'il n'eût juré & ſigné d'embraſſer & de maintenir la foi du Concile de Chalcedoine. Cyprien Patriarche du même lieu, obligea l'Empereur Phocas, de jurer qu'il ſuivroit la Foi Orthodoxe, & qu'il n'innoveroit rien en la Religion. Theophanes auſſi témoigne que le Patriarche de Conſtantinople ramentut à Leo Iſaurien le ſerment qu'il avoit fait venant à

l'Empire, de conserver la Religion Catholique.

JUSTEL. Parlant de Justel qui a écrit sur les Canons, il dit, si c'est un jeune homme il y a quelque esperance, sinon, ce n'est pas grand cas. Il a tiré beaucoup de choses de Mr. du Plessis; je crois que Justel ne sera pas toûjours Huguenot (a), puis qu'il se plaît à lire les Anciens & prend plaisir à l'antiquité de l'Eglise.

L'Empereur JUSTINIEN en sa vieillesse tomba en l'heresie des Aphtartodocites, de ceux qui pensoient que le Corps de notre Seigneur avoit été de pareille condition les 33. ans qu'il resida sur terre avant sa mort, que les 40. jours qu'il conversa avec ses disciples après sa mort; mais outre que cette opinion n'avoit pas encore été condamnée par aucune sentence précedente de l'Eglise (car Justinien ne tenoit pas comme les Eutychiens, que Jesus-Christ n'eût pas un vrai corps, ni qu'il ne fût pas vraiment

(a) *Justel ne sera pas toujours Huguenot* &c.] Le Cardinal a été mauvais Prophete, car Mr. Justel est mort fort bon Huguenot. *D.* Voyez les *Memoires* &c. de Mr. Ancillon à l'Article *Justel.* pag. 220. & suiv.

ment constitué de deux Natures, mais il tenoit que les mêmes privileges qu'il eut après la Resurrection, il les avoit dès-avant la Resurrection, (qui est une opinion que quelques-uns attribuent à Saint Hilaire) il ne fut pas besoin que les hommes y apportassent remede, d'autant que Dieu l'apporta lui-même, car Justinien n'entreprit cette innovation que sur la fin de sa vie, & avant qu'il eût loisir de publier l'Edit qu'il avoit dicté contre les Catholiques. Dieu le frapa d'une playe invisible; & le fit mourir subitement, ainsi que le raconte Evagrius.

JUSTIN & JUSTINIEN ont été deux grands Empereurs pour les Chrétiens, & pour l'autorité du Pape; ils succederent à des Empereurs Payens, mais ils le reparerent bien. Avant Justinien jamais on ne donna au Patriarche de Constantinople le titre de Patriarche.

K.

KΡοκόλεργος *genus adulationis à legendis floccis vestium.*

L.

L.

LÆTAMEN *Veteres vocabant ſtercorationem, quod lætas faceret ſegetes.*

LANGUES. Il dit un jour à Monſieur Gillot à Langres, (le Braghetta Italien avec ſa compagnie l'étant venu viſiter) que la Langue Françoiſe ne réuſſit pas en Comedie comme fait l'Italienne, & que cela venoit de ce qu'il n'y avoit pas d'accens en notre Langue comme en l'Italienne. La Langue Italienne eſt fort propre pour les choſes d'amour, à cauſe de la quantité de diminutifs qu'elle poſſede, & eſt propre à repreſenter quelque choſe plus petite qu'elle n'eſt: au contraire l'Eſpagnole eſt fort propre pour les rodomontades, & pour repreſenter les choſes plus grandes qu'elles ne ſont: la Françoiſe tient le milieu, & eſt celle d'entre toutes, qui repreſente mieux les choſes telles qu'elles ſont: elle eſt fort propre pour l'Hiſtoire, la Controverſe, la Theologie, & pour repreſenter les affaires d'Etat; & de fait Charles V. l'appelloit la Langue d'Etat. Les Langues commencent par la naïveté & ſe perdent par l'affectation, & finiſſent par là. Je crois que la Langue Françoiſe eſt parvenuë à ſa perfection,

tion, parce qu'elle commence à decliner, & tous ceux qui écrivent aujourd'hui, ne font rien qui vaille; ils sont tous ou fort niais, ou phrenetiques. Quel bel Ecrivain c'est que Matthieu, & ce Bearnois (*a*) qui a écrit le Soldat? C'est un furieux; ils sont toûjours sur les métaphores, & les plus vicieuses du monde. Il a été de notre Langue ainsi que des fruits qui se corrompent par les vers, avant que de venir à maturité (*b*).

Le bon LARRON. Les Peres tiennent que le bon Larron fut sauvé à cause de sa foi, & qu'il reçût *baptismum flaminis Spiritus*; car il faut bien que sa foi fût grande, d'avoir cru en Jesus-Christ, lui qui étoit abandonné de tous les siens, lors que le Ciel s'obscurcissoit, lors qu'il vit Christ non en sa Divinité, mais en son infirmité, mortel;

(*a*) *Ce Bearnois* &c.] Le même Lostal à qui plus bas au mot *Lostal* est aussi attribué *l'Avant-Victorieux*. Le premier Tome du Mercure François fait peu d'honneur à ces Brochures, & l'Auteur en est traité fort cavalierement dans le *Scaligerana*, au mot *Lostaut*. *L. D.*

(*b*) *Il a été de notre Langue ainsi que des fruits* &c.] Cette Remarque & quelques autres avoient passé dans le *Thuana*. Voyez la derniere Note du Thuana, *D. M.*

tel; c'eſt pourquoi les Peres ont cru qu'à cauſe du Baptême *flaminis*, qu'il avoit reçu en Dieu, il avoit été ſauvé. *Jam ſignificabat Chriſtus quid facturus eſt de vivis & mortuis, alios poſiturus ad dexteram, alios ad ſiniſtram. De Chriſto inter bonum & malum latronem conſtituto.* Aug. *in. Joan. Tract.* 32.

LATRAN Le Concile univerſel de Latran tenu il y a 400 ans, compoſé de 1332 Prêlats, étoit non ſeulement un Concile, mais une Aſſemblée generale de toute la République Chrétienne, tant Eccleſiaſtique que Politique, pour mieux dire une forme de Comices & d'Etats generaux de toute la Chrétienté. Concile qui le premier établit en qualité de Concile general, l'article de la Proceſſion du Saint Eſprit par derivation du Pere & du Fils, l'article de la Transſubſtantiation, le precepte de la Confeſſion annuelle.

LATRIE. Le culte que nous déferons à Dieu ſeul, nous l'appellons Latrie, parce que c'eſt de lui ſeul que nous attendons notre récompenſe; le mot de λάτρις ſignifiant particulierement mercenaire; aux Saints nous déférons l'honneur qu'on appelle Dulie, comme étans ſerviteurs du même Dieu

que

que nous adorons, *tanquam conservis & creaturis.*

Les LEGIONS Romaines d'Italie & de l'Illyrie ayant su que Julien étoit mort, & que Jovian avoit été élû en son lieu, tuerent Lucilianus, beau-pere de l'Empereur Jovian, qui leur apportoit les dépêches de son élection.

LEON I. étoit un des savans hommes de son siecle, & avoit avec lui Prosper, un très-savant homme, qui faisoit ses Ecrits.

La LEPRE en l'Ancien Testament n'étoit pas une simple maladie naturelle, mais une punition divine, attachée tantôt aux vêtemens, tantôt aux bâtimens, de laquelle le jugement appartenoit aux Sacrificateurs, qui étoient les Interpretes ordinaires de l'ire de Dieu. La lepre rendoit ceux qui en étoient atteints, pollus non seulement de pollution corporelle; mais aussi de pollution legale. Quand les maladies sont inferées pour signal de crime, la Loi en punit & les maladies & les crimes; comme quand la sœur de Moïse fut frappée de lepre, pour avoir murmuré contre Dieu, Dieu ne voulut pas lui rendre sa santé qu'elle n'eût souffert sept jours la peine de la lepre, qui étoit d'être separée de la so-

cieté des hommes; plûtôt il faut dire, que Dieu impose souvent aux crimes deux peines, l'une immediate, & l'autre mediate; comme la Lepre, qui étoit inferée pour le péché, étoit la premiere peine, & la separation de la societé du peuple, qui étoit enjointe aux lepreux, étoit une seconde peine du peché, pour lequel, la lepre avoit été inferée. Encore qu'elle figure en general toutes sortes de péchez, néanmoins elle figure specialement & particulierement l'heresie, & cela par trois raisons, la premiere, que comme ce n'est pas chose commune à tous les autres péchez de se communiquer par contagion, comme fait l'heresie, aussi ce n'est pas chose commune à toutes les maladies de se communiquer par contagion, comme fait la lepre. Et pour cela Saint Augustin parlant des crimes qui sont en une Societé dit, que les autres crimes sont crimes de quelques-uns, mais que l'heresie & le schisme sont crimes de tous. La seconde, que l'Ecriture compare l'heresie à l'ulcere que les Medecins appellent *Cancer*. Or les Medecins tiennent, que la lepre est un *Cancer* universel, & partant elle figure fort convenablement l'heresie : La parole des heretiques, dit Saint Paul, ron-

ge

ge comme un *Cancer*. La troisiéme, comme il n'y avoit que la lepre seule qui rendît par l'ordonnance de la Loi, ceux qui en étoient infectez privez à perpetuité de la communion & de la conversation du peuple; ainsi il n'y a que l'heresie seule, qui infere de droit, excommunication contre ceux qui en sont entachez: Car les heretiques, dit Saint Paul, sont pervertis par leur propre jugement. A quoi l'on peut aussi ajoûter, que la lepre au front figuroit encore plus particulierement l'heresie. Car le front est le lieu où s'imprime la marque de la foi, *id est*, le signe de la Croix, d'où vient qu'Ezechiel represente les fideles par ceux qui ont le signe de l'ancienne lettre hebraïque *Thau*, c'est à dire, le signe de la Croix marqué sur leurs fronts. Et que la premiere chose que l'on faisoit aux Catechumenes venant de l'Infidelité à la Religion Chrétienne, étoit de leur marquer le signe de la Croix sur le front, il paroît parce que, dit S. Augustin, les Catechumenes portent sur le front la foi de Christ, *per crucem concepti, per baptismum renati.*

Levia tendent en haut, *gravia* en bas, parce que les espaces tirant vers le cen-

tre se vont retressissant, les choses pesantes donc étant celles qui dans peu d'espace contiennent beaucoup de matiere; leur lieu naturel est autour du centre, duquel elles s'approchent à proportion de leur pesanteur; ainsi qu'on voit les legeres monter en haut, où les espaces, comme j'ai dit, sont plus grands, à cause qu'ayant peu de matiere en beaucoup d'étenduë, le lieu le plus convenable & le plus proportionné à leur nature, est la region superieure.

Le LEVITIQUE est toute chose ceremonielle, & il s'observe en ce en quoi l'Eglise l'a suivi: car on ne l'observe pas en beaucoup de choses que l'Eglise a défenduës. Par le Levitique, il étoit permis, voire enjoint, d'épouser sa belle-sœur, & de susciter de la semence à son frere; par la Loi de l'Eglise il est défendu. Le Levitique défendoit à la Tante d'épouser le Neveu, & ne le défendoit point à l'Oncle; & n'en parle point: Aussi l'Eglise permet quelquefois à l'Oncle d'épouser sa Niéce, & il semble qu'elle le doive plutôt permettre que non pas à la Tante d'épouser le Neveu; parce que naturellement la Tante a superiorité sur le Neveu, & venant à se marier avec lui, par le mariage elle lui est ren-

rendue sujette, si bien qu'il semble qu'en ce cas le mariage ne doive pas être permis: au lieu que l'Oncle naturellement a puissance sur sa Niéce, & venant à se marier à elle, le mariage lui donne encore une autre puissance, qui s'accorde avec celle qui lui est donnée par la nature. Dans Leunclavius il y a une Constitution, qui permet à l'Oncle d'épouser sa Niéce.

Liberius n'étoit point Arien, & ne souscrivit à la condamnation d'Athanase que par la force, étant prisonnier. (Hosius y souscrivit aussi par la violence.) Tant s'en faut qu'il fût Arien, que les Ariens crioient contre lui, & firent Pape Fœlix parce qu'il étoit Arien, lequel aussi-tôt qu'il fut Pape, reconnut son erreur. Il y a deux miracles au fait de Liberius, l'un que Fœlix aussitôt qu'il fut fait Pape, se fit Catholique, & renonça à l'Arianisme; & l'autre, qu'aussi-tôt que Liberius fut remis, & qu'il revint à Rome, Fœlix mourut, & lui ceda sa place. Liberius peut bien être Arien, mais ce fut une action particuliere, & il n'y a rien d'asseuré; il fut contraint de ceder à la force; ce ne fut point une action publique. On ne dit pas que le Pape ne puisse être heretique par opinion particulie-

re; mais l'assistance de l'infaillibilité ne lui est point donnée que lors qu'il prononce *ex Cathedra*, & alors il ne peut faillir, & il ne faut point se faire tant fort du lieu d'Athanase (a) *Anathema tibi Liberi*, car il n'y a point de doute qu'étant Arien, il n'ait été permis à tout homme de crier Anathême contre lui; ce qui se peut faire contre toutes personnes, quand elles seront convaincues d'heresie condamnée, comme étoit celle d'Arius, qui avoit été condamnée au Concile de Nicée. Autrement si ce n'est pas une heresie condamnée, il n'est pas loisible de prononcer Anathême, car il faut que ce soit une heresie publique, & comme telle condamnée, & puis comme heretique il n'étoit plus Pape en ce cas.

LIPSIUS; on dit que tandis qu'il fut à Leide, il ne fit jamais la Cene.

LITTERÆ *istæ quamvis ad te scriptæ, non tamen tantummodo tibi scribendæ fuerunt, sed ut aliis per te quoque prodessent; liber Augustino tributus de bono viduitatis. Refer ad illud Hieronymi, Paulus Hebræis scribebat non fidelibus.*

LI-

(a) *D'Athanase.*] C'est d'Hilai e D.

Livre. Dix livres d'or, c'eſt à-dire mille écus ou environ.

Λόγος. Ce mot dans S. Jean eſt pris au même ſens que Platon l'employe *pro verbo mentis*, *pro ratione interna*, & c'eſt à ce propos que Julien l'Apoſtat diſoit & reprochoit aux Chrétiens, qu'ils liſoient Platon.

Lombards. Sous Gregoire premier, les Rois des Lombards n'étoient plus infideles; car Agiluphus Roi des Lombards à la perſuaſion de la Reine Theodohude ſa femme, s'étoit fait d'Arien Catholique, & avoit attiré tout ce qui reſtoit de Lombards Payens ou Ariens à la Foi Catholique, & les querelles qui ſe renouvellerent depuis entre les Lombards & le Pape Gregoire, & qui durerent juſques au temps de Phocas, comme il paroît par la plainte que Saint Gregoire lui en fait, furent querelles non de Religion, mais d'Etat, d'autant que les Lombards étoient ennemis de l'Empire que S. Gregoire maintenoit.

Lorraine. Il n'y a plus de Princes liberaux & magnifiques en cette Maiſon là, s'il eſt vrai que Monſieur du Maine ſoit mort; la perle en eſt ôtée. Monſieur de Rheims eſt un gentil Prince, tant cour-

tois, tant doux, il a de petites débauches; je vous asseure qu'il est de fort bon naturel, & il est quelquefois expedient que ces petites jeunesses se passent.

Lostal. Monsieur de la Brosse lui apporta un Discours fait par cet homme de Bearn intitulé l'*Avant-Victorieux* (a). Après en avoir entendu lire quelque chose il dit, jamais je ne vis Livre plus maniaque que celui-là; c'est un fou qui devroit être enchaîné, c'est le plus impertinent qu'il est possible de trouver. Matthieu pourtant est encore plus insupportable, & a les metaphores plus impures que lui. Notre Langue s'en va perdue, puis que telles gens trouvent qui leur applaudissent: j'ai toûjours dit que la Langue Françoise ne dureroit pas, ni ne viendroit à sa maturité: nous allons entrer en une grande barbarie.

Le Roi Saint Louïs se joignit à la cause d'Innocent IV. lors qu'il fut question d'excommunier l'Empereur Frederic, au raport de Paul Emile; ce fut au Concile de Lyon.

Louis XIII. D'Aubigny m'a dit autrefois que ce Roi-ci ruïneroit la Religion Hu-

(a) *L'Avant-Victorieux.*] Imprimé à Orthès en 1610. in 8o.

Huguenotte, & qu'il étoit obligé de maintenir & défendre le Pape, à cause du mariage de la Reine, qui est approuvé par le Pape, & par consequent sa naissance.

LOUIS le Debonnaire. Les Evêques qui le deposerent firent contre la volonté du Pape, car le Pape le tenoit pour Roi.

LUCIFUGÆ SCRIPTURARUM. Il le faut entendre de ceux qui alloient chercher des passages obscurs de l'Ecriture, & ne s'arrêtoient pas à ceux qui étoient manifestes.

LUSTRALIS *aqua, seu benedicta contra Incantationes*, Epiph. *hæres.* 30. *Aqua Sacerdotis prece in Ecclesia sanctificata abluit delicta.* Concil. Africanum *apud Cyprianum.*

LUTHER & Zuingle étoient deux grands forcenez; Oecolampade & Melanchthon étoient plus moderez. Luther dit, que le Diable emporta Oecolampade. Il ne le dit pas si cruëment, mais en paroles qui veulent dire la même chose; Oecolampade mourut tout soudain. Luther se travaille fort à trouver l'Antechrist; Il dit qu'il apparut au Concile de Constance lors qu'on condamna Jean Hus, en quoi il montre qu'il est une grosse bête. Car lors que

les articles contre Wiclef & Hus furent proposez, il n'y avoit point de Pape. Luther étoit bien ignorant, il avoit une grande facilité de parler; & puis la Religion qu'il introduisoit avoit fort du libertinage. Ce qui fit beaucoup pour la maintenir, c'est qu'il trouva des Princes d'Allemagne lassez de la Maison d'Austriche, qui avoit tenu longtemps l'Empire, & ils ne la pouvoient plus supporter; ils furent plus aises de se jetter ainsi en cette nouvelle revolte, que d'appeller le Turc, ainsi qu'ils avoient deliberé. Et de fait l'Alcoran fut alors traduit en Latin, & Luther le fit pour le Duc de Saxe (*a*). Luther nioit l'immortalité de l'ame (*b*), & disoit qu'elle mouroit avec le corps, & que Dieu ressuscitoit par après l'un & l'autre, si bien que selon son

(*a*) *L'Alcoran fut alors traduit en Latin, & Luther le fit &c.*] Comme j'ignore qu'on ait jamais attribué à Luther une Traduction Latine de l'Alcoran, je soupçonne qu'ici Du Perron aura confondu avec l'*Alcoran* de Mahomet, l'*Alcoranus Franciscanorum*, Ouvrage du Docteur Erasme Albere, publié avec une Préface de Luther l'an 1543 Voyez les Notes sur le Chapitre II. du premier Livre de la Confession de Sanci. *L. D.*

(*b*) *Luther nioit l'immortalité de l'Ame*, &c.] Mr. Bayle a trouvé fort étrange que Du Perron ait osé avancer cette fausseté. Voyez son Dictionaire, Article

son opinion, nul ne jouïssoit de la présence visible de Dieu, & de là il tire un argument contre la priere des Saints, pour montrer que les Saints n'entendent point nos prieres. L'Eglise croit que les ames des Saints & des bienheureux jouïssent de la présence de Dieu aussi-tôt qu'ils sont morts, & Luther entre les impietez de l'Eglise Romaine il y met celle-là, qu'elle croit l'immortalité de l'ame.

Nicolaus de LYRA Juif converti, & apostillateur de la glosse ordinaire.

M.

MACHABEES. Toutes les oppositions qu'on peut faire contre pour les repugnances qu'il y a en l'Histoire, se peuvent toutes resoudre. Il y en a une qui est difficile, comme elle l'est à la verité, sans la connoissance des bonnes Lettres ; & un homme qui n'a pas la lecture des bons Livres, il est bien malaisé d'en venir à bout. Comme lors qu'il est parlé d'Assuerus & de Mar-

ticle *Luther*, Rem. (DD). Voyez aussi la Remarque (E), où il réfute d'autres Auteurs qui ont débité la même calomnie. *D. M.*

Mardochée Macedonien; Tous les Interpretes sont bien empêchez d'accorder cela; car du temps d'Assuerus l'Empire de Macedoine n'étoit pas commencé, si bien qu'il ne pouvoit craindre les Macedoniens; mais la solution dépend de Josephe, qui rapporte ce passage, & ne dit pas Macedonien, mais Etranger, & ce mot de Macedonien vouloit dire Etranger anciennement; je le puis prouver par plusieurs passages. Aucun de nos Docteurs n'a encore sû montrer que les Machabées sont canoniques. *Machabæorum libros Scripturam vocat Hieronymus in Es. lib. 5. ad c. 23.*

Ces Maisons où il faut tant monter & descendre: Monsieur de Sens disoit que c'étoit des maisons de Perroquets.

Maldonat étoit un grand homme, & vrai Theologien; Il avoit les parties requises pour bien faire, l'élocution bonne, la lecture des Peres, la Philosophie, la Scholastique, la connoissance des Langues; je ne l'ai jamais vu, il étoit déja mort avant que je vinsse à la Cour. Les Espagnols ont eu en Maldonat un grand personnage.

Malherbe. Le Roi d'Espagne a donné à un Gentilhomme François 100 mille écus de

de rente pour recompense de lui avoir découvert quelques terres aux Indes non encore trouvées. Il s'appelle Malherbe : il en tirera plus d'or qu'il ne fait des Indes Occidentales & Orientales. Le Gentilhomme vint au Roi premierement lui declarer son secret, lequel se mocqua de lui ; ce que voyant il s'en alla vers le Roi d'Espagne, qui l'écouta, & voyant qu'il y avoit apparence ; ce qu'il disoit, lui fit armer quelques vaisseaux, & il fit voir à ceux que le Roi lui avoit donnez, quel profit il en viendroit au Roi, lequel ayant jugé que la chose étoit ainsi comme la disoit Malherbe, & étant de retour le Roi lui donna 10000 écus de pension pour recompense de tant de voyages qu'il avoit autrefois faits ; & le 60 denier de tout l'or que le Roi tire de ces terres-là dequoi il a fait party, & en tire par an 90 mille écus, si bien qu'il a de revenu, 100 mille écus. Ce Malherbe fut nourri en Espagne fort jeune & apprit la Langue Espagnole fort bien ; se mit sur les Flottes des Indes, alla au Perou, & après ses voyages s'en revint en France, pour decouvrir à sa patrie un si bon revenu, mais on n'en tint conte. C'est comme l'on fit de Christophorus Colum-

bus, qui avoit decouvert les Indes, & qui fut reçû après par le Roi d'Eſpagne, lequel a toûjours eu notre refus. Le Roi de France refuſa l'heritiere de Bourgogne, refuſa Colomb, refuſa Spinola, & le Roi d'Eſpagne l'a reçu, & s'en eſt bien trouvé. Le Roi ne s'en fut pas mal trouvé, parce qu'il avoit un million d'or. Spinola eſt de famille Françoiſe.

MALHERBE eſt un bon eſprit, qui écrit fort bien en vers & en proſe. Monſieur Bertaut m'envoya un jour cette Ode à la Reine, ſans me dire l'Auteur, je la trouvai bien faite, il m'a écrit une Lettre de remerciement qui eſt excellente; il a même en ſes diſcours quelque choſe de bon & de hardy: il eſt fils d'un Pere qui avoit bon eſprit, qui étoit Lieutenant General à Saint Lo; c'étoit la fleur du païs, il étoit grand ami de mon Pere.

Les MANICHEENS ne bûvoient point de vin, & le reprochoient aux Catholiques. Saint Auguſtin leur répondit, qu'eux ſe pouvoient bien paſſer de vin, qui uſoient *ſuccis pomorum vinoſiſſimis*, qui étoit le Cidre. Il eſt venu premierement d'Afrique, & de-là porté en Biſcaye, puis en Normandie.

MAR-

Marcomire. Pere de Pharamond, fut pris par les Romains & mené à Rome, & confiné dans la Toscane, comme Claudian le témoigne.

Mariana. Parlant de son Livre, qui dit qu'il faut tuer les Tyrans (*a*), il dit qu'il étoit tres dangereux de mettre ces questions en un Etat Monarchique, puis qu'il est si aisé qu'un Prince, qu'un Roi dégenere en Tyrannie; si bien qu'aux Monarchies ces opinions doivent être défendues, aux Etats populaires, aux Républiques, elles sont supportables, à cause qu'elles ne peuvent préjudicier, y ayant grande difference de la façon de gouverner d'un seul, à celle de plusieurs, ou du Peuple. Saint Louïs même pouvoit n'être exempt d'être appellé Tyran, ayant des Princes voisins ennemis. Il est très-pernicieux de disputer de ces Theses & même d'en parler. Quand ce Livre-là vint je conseillai à ces

(*a*) *Son Livre qui dit qu'il faut tuer les Tyrans.*] Il a pour titre *de Rege & Regis Institutione*; & il fut imprimé à Tolede en 1598, avec Privilege du Roi, & avec les Aprobations necessaires. Voyez le jugement que Mr. Bayle fait de cet Ouvrage dans son Dictionaire, à l'Article de Mariana. *D. M.*

ces Meſſieurs (les Jeſuites) d'écrire contre, & s'ils m'euſſent cru, depuis la mort du Roi, ils n'euſſent point écrit, & n'euſſent fait aucune déclaration.

Monſieur MARION étoit un grand Orateur, & avoit cette partie, qu'en diſcourant il perſuadoit fort, & n'émouvoit pas moins mettant par écrit. Il avoit la voix fort émouvante. Monſieur d'Avoye lui dit, il me ſouvient que vous prêchâtes à Saint Merry, Meſſieurs Marion & Arnaud (*a*) vous furent ouïr. Monſieur Marion dit en ſortant, ce n'eſt pas un homme qui prêche, c'eſt un Ange. Il dit, je l'ai bien reconnu auſſi, je lui ai fait ſon

(*a*) *Meſſieurs Marion & Arnaud.*] Simon Marion Avocat General, mort en 1605. Antoine Arnauld, Avocat au Parlement mort environ l'année 1618. Touchant ces Sermons pretendus *Angeliques* de Du Perron à St. Merry en 1596, voyez-en la pompe & l'objet principal dans une des Notes ſur le Chapitre 9. du. I. Livre de la *Confeſſion de Sancy*, pag. 232. de l'édition de 1720. *L. D.*

Les *Plaidoyez* de Marion ont été imprimez pluſieurs fois: la meilleure édition eſt celle de Paris chez Michel Sonnius en 1598. in 8o. ſous ce titre: *Plaidoyez de Mre. Simon Marion, Baron de Druy, ci-devant Advocat en Parlement, & de preſent Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, & ſon Advocat General. Reveus, corrigez & augmentez, outre les preceden*tes

son épitaphe à Rome où j'étois quand on me dit la nouvelle de sa mort, c'est le premier du palais qui ait bien écrit, & possible qu'il ne s'en trouvera jamais un qui le vaille; je dis plus, que depuis Ciceron je crois qu'il n'y a pas eu un Avocat tel que lui.

MARONITE ne vient pas d'un nom d'un Saint personnage nommé *Maro*, que quelques-uns veulent avoir donné le nom aux Maronites. Saint Hierôme dit que le pays qu'ils habitent s'appelle *Maronia*, c'est la valée du Mont Liban: ils sont Orthodoxes.

MARTYRS. Il n'est pas besoin de les canoniser, l'Eglise ne les canonise point; elle canonise seulement les Confesseurs, les Martyrs se canonisent par leur Martyre.

MATTHIAS Souverain Sacrificateur & tige de la Maison des Machabées, voyant qu'Antiochus qui regnoit en Judée, s'étoit mis à forcer les Juifs en leurs An-

dentes impressions. Ce volume contient quinze Plaidoyez, dont le dernier est contre les Jesuites. Touchant Antoine Arnauld l'Avocat & sa famille, voyez les *Memoires de Messire Robert Arnauld d'Andilly, écrits par lui-même*, & imprimez en 1734. in 8°; & le *Dictionaire* de Mr. Bayle. *D. M.*

anciennes coûtumes, & à détruire leur Loi, & à les persecuter par tourmens & par supplices, prit les armes, & rallia les Serviteurs de Dieu, qui firent tant sous la conduite de lui & de ses enfans, qu'ils délivrerent le peuple du joug des Seleucides, & leur ôterent le Royaume de Judée, & par ce moyen sauverent la Religion Judaïque, qui sans cette resolution favorisée de l'assistance visible de Dieu, eût été exterminée de la terre. Toute l'assemblée d'Israël ordonna que l'on celebreroit une fête annuelle en memoire de cette action, laquelle notre Seigneur deux cens ans après, daigna honorer de sa présence.

MATTHIEU. Jamet Imprimeur, apporta un jour au Cardinal l'Histoire de Matthieu de Louis XI. laquelle il feuilleta se mocquant & reprenant quelque chose en tous les lieux où il s'arrêtoit, soit pour les choses, mais particulierement pour le stile, & dit qu'il étoit toûjours sur les cimes des Arbres. En se mocquant de l'Histoire de Matthieu, il disoit, quand il seroit payé pour mal faire, il seroit impossible qu'il fit plus mal, & se mocquoit de ce qu'il parloit de Monsieur Duret. Toute l'Histoire

toire de Matthieu est sur des pointilles, comme *le barbet de mon service a pris la canne de vos bonnes graces*. Monsieur de la Brosse lui dit, que Jamet Imprimeur avoit donné 100 écus à Matthieu pour son Histoire de Louis XI. & avec cela plusieurs exemplaires reliez, les uns en Marroquin, les autres en velin & en veau; & le tout fourré de veau, dit le Cardinal.

MEDECINE. C'est trop qu'il y ait en Medecine trois Professeurs; car les Professeurs du Roi sont pour ceux qui sont déja avancez, & non pour les élementaires, car c'est une pitié d'entendre aux salles du Roi enseigner les élemens. Ceci est aussi bien pour la Medecine que pour les Mathematiques & autres; il dit cela aux Professeurs de Medecine, qui l'étoient venus voir. Il seroit à souhaiter que toutes les autres Universitez en Medecine, comme Caen & Rheims, excepté Montpelier, fussent abolies, car elles ne servent que d'asyle à l'Ignorance.

MELANCHTHON étoit savant en la Langue Latine, mais c'étoit un esprit sans nerfs, lâche, mol. Il étoit assez paisible: ils en font encore aujourd'hui grand cas en Alle-

Allemagne; quand ils disent *Dominus Philippus*, cela s'entend de Melanchthon.

MELETIUS est grand ennemi de l'Eglise Latine.

Le MELON s'accommode bien avec le vin & le fait trouver bon. La raison est parce qu'il est fort absterſif, & ôte toute humeur de dessus la langue. Les Melons vineux ne sont pas trouvez les meilleurs en Italie, mais les doux & les sucrins. Le Pape Clement disoit, qu'il avoit caution banquiere de n'être plus malade depuis que les melons sont venus.

Monsieur de MERCOEUR disoit que s'il avoit eu 4000 chevaux François il eût chassé le Turc de Hongrie.

MERS. Elles viennent toutes de la Mediterranée, qui vient des Palus Meotides, lesquelles se font d'une grande quantité de fleuves, qu'elles reçoivent & tombent puis après dans la Mer majeur. Et de fait on a remarqué que les voyages sont plus courts de quelques jours, d'Orient en Occident, que non pas d'Occident en Orient à cause que le coulant est plus vers l'Occident. La raison pourquoi il y a flux & reflux en la mer de Venise, & non en celle de Marseille, c'est parce que celle de Venise n'a

point

point d'issuë, à cause du coude qui le lui empêche, au lieu que celle de Marseille a une issuë par le Détroit. Le Soleil consume par jour autant d'eau de la Mer, que les fleuves tous ensemble en peuvent apporter.

MESSE. On appelle le Canon de la Messe parce qu'il ne change jamais; c'est comme une regle. On ne prie pas directement les Saints en la Messe, on ne prie pas même le Fils. Fulgence en rend une belle raison. Saint Epiphane appelle la Messe œconomie de l'adoration; *Oeconomia Latriæ.* Elle est toûjours publique encore qu'il n'y ait que le Prêtre qui communie, d'autant qu'avec ce qu'il est permis à chacun d'y communier quand il y est disposé, nous ne la considerons pas seulement en qualité de Sacrement, mais de sacrifice, auquel communient non seulement les presens, mais les absens, non seulement les vivans, mais les morts, comme faisans tous partie d'un même corps, qui est l'Eglise, par laquelle & en laquelle il est offert, & d'ailleurs l'action ne peut être que publique, à cause que tous les assistans y adorent l'Eucharistie.

MESURE. La chose mesurée se nomme or-

ordinairement du même nom de la mesurante. *Plutarch. in Sylla.*

METAPHORES. Ciceron dit que ce sont comme des pucelles, qui ne s'osent quasi montrer, & doivent paroître sans affectation. Celles qu'ils font aujourd'hui ne sont pas seulement vicieuses, mais sales, & ils ne le reconnoissent pas. Est-il possible qu'ils ne sachent pas que le style est pour delecter, & qu'en écrivant si l'on use de quelque Metaphore vicieuse & sale, cela offense? comme celle-ci d'un Prêcheur: *Seigneur, nettoye moi le bec, de la serviette de ton amour; le fallot d'amour, la chandelle d'amour.* Et il ne faut jamais en usant de Metaphores, qu'elles descendent du genre à l'Espece; on peut bien dire les flammes d'amour, mais non pas les tisons, le fallot, la mêche d'amour: tous nos Ecrivains d'aujourd'hui ne peuvent écrire autrement. La Metaphore est une petite similitude, un abregé de similitude, il faut qu'elle passe vîte, il ne s'y faut pas arrêter; quand elle est trop continuée, elle est vitieuse & degenere en énigme.

METAUX. Il est incertain, si c'est le chaud ou le froid qui engendre les metaux, car outre que les Mines d'or se trouvent toû-

toûjours aux endroits les plus froids des païs chauds, à favoir aux montagnes; il y en a quantité même dans les plus froides contrées comme dans la Hongrie, aux monts Pyrenées & dans les Alpes, où étoit autrefois la grande mine des Romains.

MILEVITANUM CONCILIUM. Il y a dans ce Concile, *Presbyteris & Clericis non liceat appellare ad Episcopum Romanum*. Les Grecs qui ont falsifié ce Concile en la rapsodie qu'ils ont faite, y ont mis *& Episcopis*, ce qui est faux; car dans tous les exemplaires que nous avons où le texte seulement du Concile Milevitain est apporté, il n'y a point *& Episcopis*; les Grecs dans leur rapsodie du Concile de Carthage l'y ont ajoûté: & de fait dans la collection des Canons faite par Cresconius Africain qui est imprimée à la fin des Capitulaires de Charlemagne, ces mots *& Episcopis* n'y sont point. J'ai ouï dire que Monsieur le President de Thou avoit un MS. de ce Concile.

MILTIADI & MARCO: *vide supra in voce* EUSEBE.

MIRÆUS. Le Livre qu'il a fait *de Notitia Patriarchatuum*, n'est pas fait exactement. Il a quasi tout pris de Berterius: il ci-

cite un lieu de Caſſiodore, par lequel le Pape eſt appellé *Epiſcopus Patriarcharum*, mais je crois que le lieu eſt corrompu, car l'antecedent & le ſubſequent me le font croire.

MIRACLES. Quelquefois il s'en fait parmi ceux qui tiennent une fauſſe Religion, mais c'eſt pour la confirmation de la vraye. En Angleterre il y a eu un enfant, qui a fait pendant ſon enfance des miracles par le ſigne de la Croix; tout le monde y couroit. Tous miracles ſont abſurdes aux Sens. Gregorius Thaumaturgus changea une montagne, & Saint Gregoire de Nazianze applique le lieu de l'Ecriture, que quiconque aura de foi comme un grain de moutarde il changera les montagnes, à ce miracle, & en l'Antiquité nous n'en avons d'autres exemples que celui-là.

MISSION. Une même perſonne peut bien avoir eu la miſſion ordinaire & extraordinaire tout enſemble, l'ordre de Prophetie & de Sacrificature, comme Saint Jean Baptiſte; mais ce n'eſt pas à dire pour cela que l'extraordinaire puiſſe ſuppléer l'ordinaire.

MOINEAUX D'INDE. Etant au Cabinet du Roi, il vit en une cage de certains pe-

petits oiseaux qu'on appelle Moineaux des Indes, il dit, je crois qu'en ce Climat tous les oiseaux sont verds, jaunes, & peints. Monsieur des Yveteaux lui dit qu'ils avoient la langue fort grosse, épaisse & seche. Il dit, je m'étonne comme ils peuvent parler, je pense qu'ils parlent à cause qu'ils ont la langue fort seche.

MONACHI. *Ut non sum expertus meliores quam qui in Monasteriis profecerunt, ita non sum expertus pejores quam qui in Monasteriis ceciderunt.* Aug. *ep.* 137.

MONANTEUIL (*a*). Il ne se doit permettre qu'un Professeur du Roi exerce une vocation contraire à la profession qu'il a du Roi; comme Monsieur de Monanteuil qui avec les Mathematiques exerçoit la Medecine, & de son temps c'étoit pauvre chose que les Mathematiques. Et comme le Medecin Seguin repliqua, qu'il étoit tenu pour habile homme, il dit, qu'il ne l'avoit pas montré lors qu'il publia que Scaliger

(*a*) *Monanteuil.*] Henri de Monanthueil, car il signe de la sorte la LXXIV. Lettre du Recueil de Jaques de Reves. Il étoit Docteur en Medecine, & Mathematicien, & par ce dernier endroit, il étoit en relation avec Joseph Scaliger. *L. D.*

ger avoit trouvé la quadrature du Cercle; car c'est toute folie, encore qu'Aristote dise que, *est scibilis*.

MONSIEUR. Je ne crois pas que son mariage avec Mademoiselle de Montpensier s'acheve, je crois que cela pourra être pour le fils de Monsieur le Comte de Soissons: il y en a qui croyent qu'on tâchera de lui faire épouser la fille de Monsieur de Lorraine. De cette façon-là, la Lorraine lui pourroit venir. Messieurs de la Maison de Lorraine feront tout ce qu'ils pourront pour ne laisser échapper de leurs mains la Souveraineté de Lorraine; c'est leur grandeur; ils feront en sorte que le fils de Monsieur de Vaudemont l'épousera.

MORLAS (*a*) étoit aussi Catholique, & il y avoit plus de 10 ans qu'il l'étoit quand il mourut; il ne se déclara pas pourtant, parce que devant, il vouloit aller à Geneve voir Beze, & communiquer avec lui, pour après en faire quelque écrit; mais il n'eut pas le tems, car la mort le prévint.

Du MOUSTIER lui disoit en se moquant d'un

(*a*) *Morlas.*] Dans la Confession de Sanci, & dans les Notes sur cette Satire, il est souvent parlé de lui. *L. D.*

d'un certain Livre ; dans lequel il avoit trouvé à l'ouverture, *Seigneur Auteur de tout bon don* ; c'eſt quaſi la même choſe qu'un certain mari diſoit à ſa femme, *m'amie, vous deſirez le bon temps, je prie Dieu de vous le bon donner.*

MUNDI *excidia duo, unum per aquam, alterum per ignem futura ſciviſſe ex traditione Adam, Seth & poſteros ejus ſcribit Joſephus.* Pererius *in Gen.* 5.

MUSICIEN. Un Muſicien chanta un jour devant lui quelques vers, & entr'autres celui qui commence, *quand l'infidelle uſoit contre moi de ſes charmes*, & un autre qui commence, *quand le flambeau du Monde.* Il dit, vous me repreſentez ici deux de mes filles (*a*), mais mieux habillées qu'elles ne furent jamais. Ce Muſicien chantoit ſi bien, & avoit de ſi belles tirades, qu'il le loua fort & diſoit que ſes tirades étoient ſi belles, & venoient ſi bien les unes après les autres, qu'il ſembloit que ce fuſſent des perles qui tombaſſent. En oyant la Muſique,

(*a*) *Deux de mes filles.*] Du Perron debuta à la Cour de Henri III. par des Vers tendres, qui notez enſuite par d'habiles Muſiciens, eurent tout le mérite de Chanſons nouvelles. *L. D.*

que, lors que l'on jouoit, *une jeune fillette*, il dit c'est une fort bonne chanson, elle est estimée par tout le monde; & on la joue par tout, à Constantinople, au grand Caire, en Perse.

MYSTIQUE signifie quelquefois, religieux.

N.

NAGER. Jamais je n'ai sû rien apprendre à ce métier-là; j'ai vû un Indien, qui nageoit sur mer, aussi vîte qu'un Navire à pleines voiles.

NARSES, Lieutenant General de l'Empereur Justinien, fit l'expulsion des François hors de l'Italie.

NATURAS *in Christo mixtas quidam Patrum in principio asseruerunt, postea alii negarunt; sed intelligendum, mixtas hypostaticè non essentialiter.*

NEGATIVUM ARGUMENTUM. C'est un fort mauvais argument que celui qui est pris du silence des Peres; & de dire, que puis qu'un Pere n'a point parlé d'une telle chose, elle ne s'observoit point en l'ancienne Eglise; & bien souvent le silence se trouve aux Livres des Peres écrits contre les Payens, ausquels il n'étoit pas

be-

besoin d'en parler, & il étoit défendu de déclarer les mysteres de notre foi; comme qui diroit qu'un Pere parlant à un Payen, qui lui demanderoit, s'il y avoit un sacrifice, le Pere lui répondroit, que non; & le même Pere parlant à un Chrétien, lui répondroit, qu'oui: ces deux réponses sont veritables; la réponse au Payen, qu'il n'y a point de sacrifice, est vraye, c'est-à-dire, de sacrifice sanglant des bêtes, semblable à celui des Payens; mais à un Chrétien il diroit, qu'il y a un sacrifice Eucharistique propitiatoire. Comme quand un Payen demande à un Chrétien, s'il y a des autels; le Chrétien répond que non; mais il faut entendre qu'il n'y en a point à la façon des Payens, c'est-à-dire, qu'ils n'avoient point *Aras*, *sed Altaria*; & si quelqu'un vouloit inferer, qu'en l'ancienne Eglise on ne prioit point pour les morts, à cause que Tertullien n'en parle point; & si l'on me demandoit si de ce temps-là l'Eglise avoit cette coûtume, je dirois, qu'oui, parce que Saint Cyprien dit, qu'anciennement il étoit défendu de prier à l'autel pour l'ame de celui qui avoit institué un Prêtre executeur de son Testament: & la raison qu'il en rend, c'est que celui-là est indigne

 d'ê-

d'être aidé de la priere de celui lequel il a voulu détourner de l'Autel. Les argumens negatifs tirez de l'autorité n'ont aucune force, moins encore ceux qui procedent de la negation du fait à la negation du droit, & pour conclure du non usage de la puissance, il faut qu'il y ait eu juste, utile, & necessaire cause de l'exercer. Que si au contraire il y a eu juste, utile, & necessaire cause de ne l'exercer point, l'on ne peut du defaut de l'exercer, inferer le defaut de l'autorité; l'Eglise n'a jamais mis l'article de la procession du Saint Esprit par derivation du Pere & du Fils dans le Symbole, avant la seconde race de nos Rois, il ne s'ensuit pas pour cela, qu'elle ne l'ait pû mettre, & ainsi des autres, n'est pas bon pour inferer la negation de la puissance. L'argument du non usage de la puissance; n'est pas bon pour inferer la negation de la puissance, nous ne trouvons point que ni le Pape, ni aucun Concile ait jamais excommunié nommément & personnellement les Empereurs Ariens; non que l'Eglise ne les pût excommunier, aussi-bien que les autres Ariens, qu'elle excommunioit tous les jours, & que les autres Empereurs heretiques qu'elle a depuis excommuniez; mais parce qu'elle estimoit

que

que c'étoit une chose imprudente & pernicieuse à la Religion, de les irriter, n'ayant pas la force de les reprimer; car il ne suffit pas pour obliger l'Eglise, à déclarer les Princes infideles, déchûs de leurs droits, qu'elle le puisse faire licitement, mais il faut aussi qu'elle le puisse faire prudemment & utilement. C'est une maxime en l'Ecole que les argumens de l'autorité employez negativement ne valent rien.

Monsieur de NEVERS (*a*) entreprend de faire un genereux voyage, c'est une entreprise digne de gloire. Ce Prince a toûjours montré par plusieurs actions, qu'il avoit du courage: c'est le moyen de s'immortaliser, & se faire estimer Dieu, que se faire Roi en ces païs éloignez, & il y faudroit mener des colonies, comme les Anciens; Saturne en Italie. Il parloit du voyage que Monsieur de Nevers vouloit faire au Brezil; Ce Prince est grandement genereux, tous nos autres Princes ont l'ame endormie au prix de lui; Il n'entreprend rien que des choses grandes, son voyage en Hongrie, celui de Rome; & puis cette ville au Nivernois; s'il eût eû à s'occuper de

(*a*) *Monsieur de Nevers.*] Charles de Gonzagues & de Cleves I. du nom, Duc de Nevers, & depuis de Mantoue. *L. D.*

de delà, il n'en fût pas forti. Ce Prince ne mourra jamais fans gloire, lui qui va chercher des affauts en Hongrie.

NILUS DE PRIMATU. Il ne dit rien contre le Pape, & ne fait rien pour ceux de la Religion; car il finit fon Livre par ces mots, que fi le Pape fuit le bon chemin, & qu'il ne foit point heretique, il eft le chef de l'Eglife, le fucceffeur de Saint Pierre.

NORMA FIDEI. Platon avoit bien raifon de dire, que tous les naufrages qui fe faifoient en la ratiocination humaine venoient de heurter contre les écueils des fauffes fimilitudes. Il n'y a rien plus aifé de juger quand une équierre eft droitement appliquée, ou quand un vaiffeau fuit le cours qui lui eft montré par le compas. Cela eft vrai, mais toutes ces regles-là dont ces Meffieurs fe fervent, & dont les adverfaires de l'Eglife empruntent l'exemple contre nous, font des regles fenfibles. L'entendement au contraire s'abufe fort fouvent en fes difcours, & partant il eft très-difficile d'appliquer les régles intelligibles. Le corps des Loix aux païs de Droit écrit eft la regle pour juger & décider tous les procès, il n'y a donc fi ignorant Jurif-

con-

consulte, pourvû qu'il ait le corps des Loix sur sa table, qui ne les sache bien appliquer. L'Art de la Medecine est la regle pour traiter & guerir toute sorte de maladie curable. Il n'y a donc si ignorant Medecin, pourvû qu'il ait les Livres d'Hippocrate ou de Galien entre les mains, qui ne les sache bien appliquer. Les regles intellectuelles ne s'appliquent pas avec les mains, mais avec l'esprit, & les erreurs qui s'y commettent ne se voyent pas avec les yeux, mais avec le discours, dont ordinairement les plus mal pourvûs & par étude & par nature, présument être les mieux partagez. Anacharsis se mocquoit de ce que parmi les Grecs les non-musiciens jugeoient des Musiciens, c'est à-dire en chaque Art les non-professeurs des Professeurs, & les ignorans des savans. Que si ce reproche étoit juste pour les Sciences qui se contentent de la seule lumiere du discours humain, combien plus doit-il avoir lieu pour l'application de l'Ecriture, dont nul ne se peut promettre la seure & droite intelligence, quelque étude & quelque esprit qu'il y apporte, sans une illumination surnaturelle, faite soit à lui, soit à ceux desquels il suit l'interpretation? David disoit,

illumine mes yeux, Seigneur, & je fonderai ta Loi; donne-moi entendement, & je considererai les merveilles de ta Loi; sur lesquelles paroles Saint Hierôme faisoit cette meditation, si ce grand Prophete confesse les tenebres de son ignorance, de quelle nuit pensez-vous que nous soyons enveloppez? & les Ministres disent, il n'y a si petit Maçon, pourvû qu'il ait son équierre, qui ne connoisse bien ce qui est droit & ce qui est tortu. Il s'écrioit, il y a grand danger de parler en l'Eglise de Dieu, de peur que par une perverse interpretation on ne fasse de l'Evangile de Dieu, l'Evangile d'un homme, ou, qui pis est, l'Evangile du Diable; les Ministres disent, il n'y a si petit Marinier pourvû qu'il ait son compas entre les mains, qui n'apperçoive bien, si le vaisseau tient son cours, ou non. Il déclamoit contre l'impudence de ceux qui se mêloient indifferemment de discourir des Ecritures. Ce qui est de la Medecine, disoit-il, les Medecins le promettent sans plus, ce qui est de la forge les Forgerons l'entreprennent, il n'y a que la seule Science des Ecritures, que chacun s'attribue indifferemment, ignorans & savans, nous faisons tous des vers. Celles-là, la vieille babillarde, le vieillard ra-

radoteur, le Sophiste causeur, tous la présument, la déchirent, l'enseignent avant que de l'avoir aprise, & les Ministres nous disent, il n'y a doctes, ni ignorans, ni Clercs, ni Laïcs, qui ne puissent trouver le jugement de la parole en la parole. Des regles sensibles l'application est très-aisée, des intelligibles très-mal aisée, il n'y a rien de plus difficile ; la Jurisprudence contenue dans les Loix & dans les Ordonnances du Prince est la regle pour se conduire au jugement & à la décision de tous les differends des Sujets ; il n'y a donc si ignorant Juge, qui ne la sache bien appliquer, ou juger quand elle est bien appliquée. L'Art de la Medecine consignée à la posterité par Hippocrate, Galien & autres semblables, est la regle pour se gouverner au traitement & en la guerison des maladies ; il n'y a donc si nouveau aprentif qui ne la sache bien appliquer ; je crois que les Ministres ne voudroient pas sous cette caution confier leurs biens & leur santé, ni aux uns, ni aux autres ; combien donc moins le salut de leur conscience, qui leur doit être plus précieux que tous les deux ?

NORMANDIE Occidentale, qui étoit de delà la riviere de Seine vers la Bre-

tagne, étoit autrefois du partage du Royaume de Paris; mais la Normandie Orientale, qui étoit de l'autre côté de la Riviere entrant vers la Picardie, étoit du partage du Royaume de Soissons. Depuis Charles le Chauve jusques au Roi Charles VII. la Normandie a été entre les mains ou des Danois, ou des Anglois, & hors de la possession des Rois de France.

NOVARE. Sur le bruit de la venue du Roi en Italie (*a*), on demandoit à ceux de Novare ce qu'ils étoient déliberez de faire? Ils répondirent, nous étions resolus d'aller au devant de lui le plus loin que nous eussions pu, & le prier de nous faire le moins de mal qu'il feroit possible. Tous les Italiens eussent tendu les bras au Roi, les Espagnols regardoient de quel côté se sauver.

NUPTIARUM *in Ecclesia non solum vinculum, sed etiam sacramentum ita consideratur, ut non liceat viro uxorem suam alteri tradere.* August. *de fide & operibus.*

(*a*) *Sur le bruit de la venue du Roi en Italie &c.*] Apparemment lorsque Henri IV. porta la guerre en Savoye pour se faire raison du Marquisat de Saluffes, que lui retenoit le Duc Charles Emanuel. *L. D.*

O.

OBEDIENTIA *melior victima, quia per victimas aliena caro, per obedientiam propria voluntas mactabatur.* Rabanus *in* I *Reg.* 15. *Refer ad collationes analogicas.*

OCKAM bien qu'Anglois de naiſſance, étoit néanmoins François d'adoption, car il étoit Docteur de la Faculté de Paris, & ſi animé contre le Pape, & ſi affectionné pour l'Empereur, que l'on dit qu'il lui répondit, défens-moi avec ton épée, & je te défendrai avec ma plume, & pour ſa paſſion trop violente contre le Pape, il fut chaſſé de l'Univerſité de Paris.

ONUPHRE étoit un fort ſavant Moine.

OPTATUS MILEVITANUS. Quand il a dit *caput ejus Cephas*, il n'a pas fait alluſion au lieu du Nouveau Teſtament, voulant dire, que κεφαλὴ vient de Cephas, ainſi que l'a voulu dire Balduin, arguant d'ignorance Optat; mais il fait alluſion au paſſage du Cantique; *aurum Cephas*, dont il eſt parlé dans Philo Carpathius. Je diſois dernierement à quelques Prélats qui étoient céans, comment il faut entendre ce lieu où il eſt

 dit,

dit, *Petrus erat Cephas*, dequoi se mocquent ceux de la Religion, & l'appellent ignorant; mais il n'a pas fait allusion au lieu du Nouveau Testament, mais à celui du Cantique où il est dit, *Caput ejus aurum Cephas*, en quoi le Prophete a voulu entendre Saint Pierre; Theodotio & Symmachus ont traduit *Petrus*. C'est un bel Auteur qu'Optatus, tant estimé par les Anciens; Saint Augustin l'a toûjours eu en la bouche; Fulgentius l'appelle, *Sanctus Optatus*. Il s'est trompé quand il s'est opiniâtré en disputant contre les Donatistes, à prouver par l'Ecriture le Baptême, ce que ne fait pas Saint Augustin, & ne se sert des traditions. Il répond bien par l'Ecriture aux passages qu'alleguent ses adversaires: mais la preuve actuelle il la tire des traditions; c'est une folie de vouloir tout prouver par l'Ecriture, ils sont contraints de demeurer court, & se font mocquer d'eux. Optatus est un des méchans Auteurs que nous ayons, pour prouver la Primauté de Saint Pierre.

Opus imperfectum in Matthæum est Arien, cela est manifeste: il dispute de propos deliberé contre les Homousiens, & dit, que Constantius est fauteur de l'here-

ſie; il y a néanmoins de fort belles choſes principalement pour les mœurs. Je m'en ſuis ſervi pour l'Euchariſtie.

ORATEURS. Les Républiques les font & les entretiennent: aux Monarchies il n'y en peut avoir, parce que les Rois ne veulent pas entendre de grandes harangues, à cauſe qu'ils ſont informez de tout ce qu'on leur veut dire avant que ceux qui leur doivent parler ſoient admis devant eux. Du temps de Ciceron ſur la fin de la République, tous parloient bien, tous écrivoient bien, & il y avoit alors cent Orateurs, le moindre deſquels valoit mieux cent fois que tout ce que nous avons eu ici. Il eſt bien aiſé de donner des préceptes pour l'éloquence & pour l'art Oratoire: les préceptes ſont des choſes qui s'apprennent aux enfans par les Pédans, & on les peut apprendre avant le jugement: mais de donner des Conſeils de l'éloquence, il eſt bien mal aiſé, parce que l'éloquence conſiſte toute en jugement.

ORATOIRE. C'eſt une belle inſtitution que celle des Prêtres de l'Oratoire, *de la Chieſa nuova*; ils ſont je ne ſai combien de Prêtres qui ſe mettent enſemble, vivent enſemble & apportent ce qu'ils ont de biens, ne font point de vœu, & ſortent

de

de la compagnie quand bon leur ſemble; à dîner ils font lire un quart d'heure; après la lecture, le Superieur propoſe deux ou trois queſtions, ſur leſquelles il faut que chacun diſe ſon avis. Il y a des Cardinaux qui y vont ſouvent dîner, j'y allois quelquefois avec les Cardinaux Baronius & Bellarmin, où je vous aſſûre que nous étions bien traitez. Là on nous donnoit comme aux autres Prêtres, chacun notre portion ſeparée; c'eſt une fort belle vie, & qui ſe voudroit retirer du monde, ne pourroit choiſir une plus belle retraite. Ils y ſont ſi bien, qu'on n'entend point dire, qu'ils en ſortent jamais, & ſi ils n'y ſont point obligez par vœu. Ils ſont après à établir cet ordre à Paris, & ils euſſent acheté l'Hôtel du Luxembourg (*a*), ſi la Reine ne l'eût acheté. Ils ont eû déja tout plein de ſaints perſonnages, leur fondateur qui eſt prêt d'être canoniſé, le Cardinal Baronius, & pluſieurs autres. Je ſerois fort aiſe de vivre comme ils font à Rome, à la Vallicelle, ils ont chacun leur portion & ſuffiſamment: je ſerois bien aiſe qu'on en pût faire ainſi, car il eſt impoſſible, que voyant pluſieurs for-

(*a*) *L'Hôtel de Luxembourg.*] Aujourd'hui le *Palais de Luxembourg*. L. D.

fortes de viandes, on fe puiffe tant commander que de n'y toucher point, j'ai mangé autrefois avec Monfieur le Cardinal Baronius, & nous vivions ainfi.

ORIENT. Ce mot eft très-ambigu, quelquefois il fe prend fimplement pour la Natolie, il fe prend auffi pour l'Orient au refpect de l'Europe. Il le faut auffi confiderer felon le lieu où font ceux qui écrivent. Dans le Concile de Conftantinople, il eft dit que l'Orient feroit gouverné par l'Evêque d'Antioche, il le faut entendre de la Natolie. L'Orient a plufieurs fignifications: la Thrace étoit contenue fous l'Occident: les Gaules, l'Afrique, l'Efpagne, l'Angleterre, étoient du partage, *Præfecti Prætorio Galliarum*, Alexandrie, *id eft Ægyptus*, fut depuis faite *Prætura Auguftalis*, & fut feparée *à Præfecto Orientis.* Tout ce qui étoit depuis la Thrace, étoit Occident: ce qui étoit au delà étoit Orient.

ORIGENEM *fex millia librorum compofuiffe falfum eft.* Hieron. *ad Ruffin.*

ORLANDE Muficien a une grande naïveté.

D'ORLEANS (*a*) écrit très-vicieufement

(*a*) *D'Orleans.*] Louis Dorleans, fameux Ligueur. On lui a donné un ample Article dans les Notes fur le *Catholicon d'Efpagne.* L. D.

ment en son Catholique Anglois, il use d'une metaphore continuelle de la Medecine depuis le commencement de son Livre jusques à la fin. Du Moustier me fait souvenir du Livre du même d'Orleans intitulé, *la Plante humaine à la Reine*, ce titre est ridicule, cela me fait souvenir de Diogene, *Planto hominem.*

Osius Cordubensis, qui a présidé à Nicée, n'y a pas présidé en vertu de sa personne, mais en vertu de celui qu'il representoit. Car aux Conciles particuliers il n'a pas été le premier. Photius dit avoir eu les Actes du Concile de Nicée, & qu'Osius présidoit *nomine Sylvestri*; Osius presida aussi à Sardique. Il présidoit sans doute au Concile de Nicée, comme Legat du Pape *à latere*; & ne falloit point dire que ce fut par son mérite; on n'a point vû que l'âge ou le mérite ait fait préferer quelqu'un en telles occasions: l'Empereur n'y étoit pas assis même, au Concile. Osius en celui d'Arles du temps de Constantin, ne présidoit point. Osius n'étoit pas fort vieil au Concile de Nicée, & il y en avoit de plus âgez que lui. Au Concile de Sardique, il pouvoit être vieux; car il fut celebré 22. ans après celui de Nicée. Eusebe

ne dit point qu'Osius fût Legat du Pape; aussi ne dit-il point qu'il y presidât comme par soi, & du silence d'Eusebe on n'en peut argumenter. C'est Socrate qui dit, qu'Osius y presida : & Sozomene ne met point le Pape le dernier, comme il y en a qui se servent du lieu de Sozomene contre le Pape; au contraire, il sert grandement pour l'autorité du Pape. Car quand il raconte ceux qui assistent au Concile, il les dit *ordine inverso*, & commence par Macarius Patriarche de Hierusalem qui étoit le dernier, & le met le premier; puis il vient à celui d'Antioche, puis au Pape, lequel il nomme le dernier par honneur, parce qu'il les nomme tous *ordine inverso*; car il n'y a personne qui veuille maintenir, que le Patriarche de Hierusalem fut le premier, & précedât celui d'Alexandrie; au contraire, celui d'Alexandrie a toûjours eu le premier rang. Osius est appellé *Aegyptius*, à cause qu'il fut envoyé en Egypte pour l'heresie d'Arius.

OUTARDE Oiseau de la grandeur d'une oye, & plus; Il vient de oye tarde (a).

P.

(a) *Il vient de oye tarde.*] Car anciennement on disoit

P.

P. Les Hebreux n'en ont point, au lieu ils se servent de *Ph.* Saint Hierôme le remarque sur Daniel, où il dit, qu'il n'y a que ce seul mot *Apadno* dans toute l'Ecriture qui se lise par P. Dan. c. 11.

Pain. Je crois que qui mangeroit du pain & de la viande également, s'en porteroit beaucoup mieux. Il y en a qui ne man-

soit *oue* pour *oye*; témoin *la rüe aux Oues*, que quelques-uns appellent mal, *la rue aux Ours.* Elle est nommée, *rue aux Oues*, à cause des celebres rotisseries qui y sont, où l'on faisoit rôtir ordinairement quantité d'*Oyes*, qui étoient les délices de nos Peres; témoin Patelin, qui convie le Marchand à venir manger de l'Oye que sa femme rôtissoit. Un bon Italien disoit de ces rôtisseries, *Sono cosa stupenda queste rotisserie.* D'autres veulent qu'*outarde* vienne de *Avis tarda.* D.

Mr. de Valois a inseré cette Remarque dans le *Valesiana*, pag. 38, 39 de l'édition de Paris 1694, comme étant d'Adrien de Valois son Pere; & après l'avoir rapportée à peu près telle qu'on vient de la voir, il ajoûte; *Celui qui a fait de petites Notes sur le* Perroniana *y a inseré cette remarque; mais comme elle vient de mon Pere, j'ai cru être obligé de la faire paroître sous son nom.* La Fontaine a dit:

Le Proverbe est bon selon moi
Que qui l'Oue a mangé du Roi,
Cent ans après en rend les plumes. D. M.

mangent du pain que pour se nettoyer la bouche; c'est une bonne nourriture que le pain, & qui se corrompt le moins, j'en mange beaucoup. Il y a grande difference entre *Panis Dominus*, & *panis Domini*; & ceux de la Religion pensent avoir un grand avantage sur nous lors qu'ils alleguent le lieu de Saint Augustin, où il est parlé de *Panis Dominus* & *panis Domini*: mais je l'ai solu si clairement qu'il n'y a plus de difficulté, *panis Domini*, c'étoit *buccella*, qui fut baillée à Judas, *id est panis datus, traditus à Domino*, qui ne contenoit pas le corps du Seigneur, mais *panis Dominus*, c'étoit *corpus Domini*, *sacramentum*.

PALLADII LAUSIACA sont vrayes, mais la Vie de Saint Chrysostome de Palladius est douteuse il y a quelque chose qui repugne en l'histoire.

FRA PAOLO; Je le vis à mon second voyage de Venise, & Monsieur de Messe (*a*) me le fit voir, je ne remarquai rien d'éminent en cet homme; il a un bon jugement & bon sens, mais de grand savoir, point, je ne vis rien que de commun, & un peu plus

(*a*) *Monsieur de Messe.*] André Hurault Sieur de Meisse, Ambassadeur de France à Venise. *L. D.*

plus que de Moine (*a*).

PAON. Sa chair ne se corrompt jamais, je l'ai essayé, & il n'y en a point de raison. Saint Augustin, traitant de la Resurrection apporte cet exemple, pour montrer qu'il y a de certains secrets, dont nous ne pouvons rendre raison, cela est étrange, car le paon a la chair blanche, comme d'autres oiseaux, il mange des serpents & d'autres choses fort corruptibles: il a la chair fort pressée & fort solide.

PAPE. Le 6. Canon de Nicée ne fait rien contre le Pape, car *parilis mos est*, n'est pas à dire que les Patriarches ayent pareille puissance que le Pape a dans son Diocese, ce que quelques-uns ont dit *habere S. R. E. prærogativam.* Si l'Eglise se pouvoit regir elle-même, expliquer elle-même, faire des Loix elle-même, elle n'auroit que faire de Ministres; mais parce qu'elle ne se peut expliquer elle-même, elle a besoin d'un Interprete infaillible, qui est le Pape; il ne peut changer aux choses de la foi,

(*a*) *Je ne vis rien que de commun, & un peu plus que de Moine.*] Ce jugement ne fait pas honneur à Du Perron, mais il marque assez bien son caractere. *D. M.*

foi, mais ſur les choſes de la foi, qui ſont de quelque difficulté, il peut donner des interpretations & faire des canons, qui ſeront *de fide*. Il peut diſpenſer de beaucoup de Canons qui ſont de la foi, leſquels pour cela, il n'énerve pas, comme *de Bigams*, il en diſpenſe; voy. PRIMAUTE'. Le Pape ne peut pas manifeſtement excommunier un Roi, s'il n'eſt manifeſte que ce Roi veuille introduire une hereſie condamnée par les Conciles & par l'Egliſe, car ſi le Pape le faiſoit, le Roi en pourroit appeller au futur Concile. L'Empereur Henri ne répondit autre choſe contre l'excommunication de Gregoire VII. qu'il ne pechoit point en la foi, & par conſequent qu'il ne pouvoit être excommunié. Par-là il paroît qu'il jugeoit, qu'il pouvoit être excommunié, s'il eût peché en la foi. Le *parilis mos eſt* de quelque façon qu'il s'entende, ne peut nuire au Pape. Car le Canon de Nicée fut lû au Concile de Chalcedoine, & à la fin de ce Concile, le Pape fut declaré Evêque univerſel. Le Pape à la face du Concile de Nicée, les Evêques encore vivans & reſpirans, ne rétablit-il pas les Patriarches en leurs Patriarchats, ne remit-il pas Athanaſe? Il y a une choſe que j'ai remarqué moi ſeul,

seul, c'est que tous les Patriarches sont Vicaires perpetuels du Pape, si-bien que tout ce qu'ils font, ils le font *vi Vicariatus*; c'est pour cela qu'ils ont même pouvoir que le Pape en leur Patriarchat, comme le Pape l'a sur tout le Monde. *Arrianus in Bithyniacis scribit Jovem à Bithyniis appellari* παππῶν. *Vide quos* πρωτοπάππας *vocet Curopalates.* Les Calvinistes se trompent lourdement, quand ils alleguent l'exemple d'Aaron & de ses successeurs, pour exclurre le Pape d'intervenir au Reglement des jurisdictions temporelles, & principalement quand c'est en consequence des choses qui emportent le salut ou la ruïne de la Religion; car outre qu'Heli successeur d'Aaron, avec le souverain Pontificat exerça aussi la suprême Judicature temporelle; & qu'Azarias souverain Sacrificateur, accompagné de son Clergé, enjoignit à Osias, qui vouloit offrir l'encens devant Dieu, de sortir du Sanctuaire, au refus dequoi il fut frapé de lepre, & chassé par lui hors de la Maison de Dieu, & en consequence de cette malediction divine, sequestré du peuple & privé de l'administration du Royaume devolue à Joathan son fils; outre cela, dis-je, les Machabées souverains Sacrificateurs tenoient la

Prin-

Principauté temporelle conjointement avec la ſpirituelle : Dieu l'aprouvant & le confirmant par des benedictions extraordinaires & miraculeuſes. Il faut que je confeſſe, que je ne ſuis pas aſſez bon Oedipe pour tirer conſtruction de ces énigmes : Ou le Pape eſt heritier de Saint Pierre, ou c'eſt l'Egliſe Romaine : Qui a jamais ouï parler de faire une interrogation disjonctive de choſes conjointes? Qui étoit le chef de toutes les villes de l'Empire, ou Rome, ou l'Empereur? Qui étoit le chef de neuf Tribus Iſraëlites, ou Hieroboam, ou la Tribu d'Ephraïm? Qui étoit le chef de la domination par Hieroboam, ou les Rois qui s'aſſirent dans ſon Trône après lui, ou la lignée d'Ephraïm? Qui eſt le chef d'un Regiment ou la Compagnie Colonelle, ou le Meſtre de Camp? Qui eſt Chef d'une Armée de Galeres, ou la Generale, ou celui qui la commande? Peut-on ignorer que ces appellations ſont analogiques & non naturelles, & que ſelon les diverſes analogies & reſpects, elles ſe peuvent conſiderer diverſement? Si vous conferez les Compagnies avec les Compagnies, la Colonelle eſt le Chef du Regiment : ſi les Capitaines avec les Capitaines, ou les hommes avec les hom-

hommes, c'eſt le Meſtre de Camp; ſi l'on vous demande, que devient l'Egliſe quand le chef tombe en hereſie? il faut répondre ce que devint l'Egliſe Judaïque, quand le Souverain Pontife Urias érigea l'Autel étranger devant le Temple. Et ſi derechef on demande, que devient l'Egliſe quand il y a un Schiſme, même de quelques années? il faut répondre ce que devenoit l'Egliſe Judaïque quand deux Souverains Sacrificateurs debattoient le Pontificat; ou dire qu'en ce cas l'Egliſe n'eſt pas abſolument ſans Pape, mais bien ſans Pape uniquement reconnu de toute l'Egliſe. Le Pape ſied en la place non abſoluë, mais repréſentative de Chriſt, non comme Dieu, mais comme Lieutenant de Dieu; or qui ſe met en la place repréſentative par cela même montre qu'il ne peut être l'Antechriſt; car il proteſte d'être inferieur ſelon la condition de ſon être propre, à celui duquel il tient la place repréſentativement; là où l'Antechriſt s'élevera par deſſus tout ce qui eſt appellé Dieu, & adoré pour Dieu, c'eſt-à-dire, ſe dira ſuperieur tant au vrai Dieu, qu'à tous les faux Dieux, s'aſſeant dans le Temple de Dieu, non en qualité de Miniſtre, ou de Vicaire de Dieu, mais en qua-

qualité de Dieu, ſe mettant en la place non repréſentative, mais abſoluë de Dieu, & ſe montrant non comme Lieutenant de Dieu, mais comme Dieu. Saint Cyprien dit que toutes les hereſies ne ſont venuës d'ailleurs ſinon de ce qu'on n'obeït point à un Juge tenant temporellement le lieu de N. Seigneur: & S. Ignace, faites toutes choſes unanimement en Dieu, l'Evêque ſéant au lieu de Dieu & les Prêtres au lieu des Apôtres. *Ep. ad Trallian.*

Les Papes qui tombent en hereſie notoire & condamnée par ſentence precedente de l'Egliſe, ceſſent d'être Papes. Lors que les Peres appellent l'Evêque de Rome leur frere, cela eſt *ratione communionis Sacramentorum*, & non pas *ratione juriſdictionis aut poteſtatis.*

Paraboles. Saint Hierôme dit que c'eſt choſe familiere aux Syriens, & principalement à ceux de la Paleſtine, de parler en paraboles; d'autant que les choſes s'impriment & ſe retiennent mieux, quand elles ſont revêtuës d'exemples.

Παραδεῖξαι ne veut pas toûjours dire *oſtendere*; pluſieurs Traducteurs ont été trompez en la ſignification de ce nom. Monſieur Caſaubon le remarque ſur un paſſage

des Nouvelles. Il signifie quelquefois *faire.* Dans Theodoret il y a, *ignis ostendit cinerem ex ligno*, c'est-à-dire, *fait*, il y a au Grec παραδεῖξαι.

Matthieu PARIS Anglois. Ses Ecrits ne sont qu'une perpetuelle suite d'invectives contre les Papes.

PATRIARCHAT. Alexandrie a été le second, Antioche le troisiéme; il est maintenant divisé en trois ou quatre Patriarchats, qui prétendent tous les uns & les autres, la préference. Le Patriarche de Constantinople & tous les Grecs reconnoissent le Pape pour premier Patriarche; le leur se dit Patriarche *in solidum* en Orient, comme le Pape en Occident, & se dit collegue du Pape en l'Oecumenicat. Voy. CONSTANTINOPLE. Ils sont aujourd'hui si injustes en leurs procedures, qu'ils ne veulent pas conceder au Pape ce qu'ils sont contraints de donner aux Patriarches, car ils accordent que les Patriarches en leur ressort avoient un très-grand pouvoir, & ce même pouvoir-là ils ne veulent pas laisser au Pape dans le ressort même de son Patriarchat; tant s'en faut qu'ils concedent ce que nous maintenons, qu'il soit par dessus toute l'Eglise. En ce Canon du Concile de Nicée

dont

dont ils se targuent tant, *Parilis mos est* s'entend, que le Patriarche a le même pouvoir dans son ressort, que le Pape a sur toute l'Eglise universelle. Il n'y a point de doute, que le Pape est le Souverain Juge de l'Eglise, quoique veuillent dire ceux qui maintiennent que le Concile est par dessus lui; & il est necessaire qu'il soit Souverain Juge, car n'étant pas aisé ni même possible, de faire tous les jours des Conciles, il est besoin qu'il y ait un Juge Souverain, vers lequel on se puisse adresser; car qui convoquera le Concile, qui en sera le Directeur, qui en sera l'Interprete, qui donnera des dispenses sur une infinité de difficultez, si ce n'est le Pape? Il est expedient qu'il soit Juge souverain en l'Eglise, puis que les Conciles ne se peuvent pas tenir si souvent: comme le Roi est le Souverain Juge de son Royaume, aussi le Pape l'est en l'Eglise; savoir si le Concile est par dessus le Pape, ou les Etats par dessus le Roi, c'est une question. Toutes les Metropoles & Patriarchats sont de Droit positif, & il est au pouvoir de l'Eglise de les ôter: il n'y a que la primauté, l'autorité du Pape, & l'Episcopat qui sont du Droit divin, & il n'y a en l'Eglise que ces deux autoritez, qui

foient de Droit divin: l'inftitution des Patriarches & des Metropoles & des Archevêques n'eft point de Droit divin, ils ont été établis par les Conciles, par l'Eglife, comme les Cardinaux; & l'on peut avec autant de droit debattre l'inftitution des Cardinaux, comme celle des Archevêques, Patriarches; car la même Eglife qui a inftitué les uns, a pu avec la même autorité inftituer les autres, & c'eft être heretique que de s'oppofer à ce qu'elle fait. Le Pape a plenitude de puiffance pour les crimes fpirituels & Ecclefiaftiques, mais non pas pour les crimes civils & politiques; Ockam, Almain. Ceux qui nient que le Concile foit par deffus le Pape en exceptent trois cas; favoir, quand il eft heretique, ou fimoniaque, ou Schifmatique. La queftion n'eft donc pas fi le Pape peut errer en fa foi & être heretique, mais fi un Pape faifant exercice de Juge, féant au Souverain Tribunal de l'Eglife, & décidant Synodiquement des chofes de la Religion, peut prononcer une Sentence heretique & erronée en la foi? Qu'ainfi foit, il y a grande difference entre les actes perfonnels des Papes, & qui ne regardent que leur confcience propre & leur falut, & les

actes judiciaires des Papes : dans les premiers, les Papes peuvent être abandonnez de l'Esprit de Dieu, comme les autres hommes, mais dans les seconds qui regardent la foi & le salut de toute l'Eglise, ce n'est pas de même: & partant de la concession de l'un on ne peut inferer la conclusion de l'autre.

PATRIMA VIRGO. Scaliger a eu tort de changer dans Catulle, *Patrima Virgo*, au lieu de *Patrona*, car il semble que le sens veut, qu'il y ait *Patrona*, & le vers qui suit le montre manifestement.

PAUL V. prit le nom de Paul, parce qu'il avoit reçu de grands biens de la Maison de Farneze, de laquelle étoit Paul III.

PAULINUS est éloquent, fort ancien. S. Augustin le loue pour son bien dire. Les Centuriateurs de Magdebourg en font grand cas.

PAYSANS, en Angleterre (a), ils boivent tous de bonne biere, mangent de bon boeuf, & on n'en voit pas un qui ne soit vêtu de drap, & qui n'ait la tasse d'argent; en

(a) *Paysans en Angleterre* &c.] Il n'en est pas de même dans l'Etat Ecclesiastique. La Reformation a fait tout cela. *L. D.*

en France ils sont miserables, dechirez. Les Rois devroient avoir quelque respect: aussi en Angleterre ils disent, que les Paysans de France ce sont des bêtes, au moins qu'ils se laissent traiter en bêtes. En Angleterre les Paysans quand ils ont la fievre se guerissent avec du vin brûlé, ils mettent dans le vin du sucre, du poivre, & mettent cela devant le feu, puis le boivent & suent après. Les Paisans en France quand ils sont à leur aise, sont méchans & tuent leurs Seigneurs.

PECCATUM est souvent pris en Hebreu pour *sacrificium pro peccato*, comme aussi simplement *sacrifice* pour *le passage*, qui étoit une chose ordinaire aux Anciens. Les Grecs aussi ont dit ἱερὰ διαβατήρια *sacra transitoria*, & simplement aussi διαβατήρια. Les pechez mortels éteignent la charité, si bien qu'un homme qui meurt tout soudain, sans avoir fait penitence, il est perdu, il est damné, il n'en est pas ainsi du peché veniel, parce qu'il n'éteint pas la charité.

Monsieur PELLETIER devroit faire une Histoire Ecclesiastique; je lui ai dit qu'à cette heure qu'il ne fait rien, il devroit s'amuser à cela; il obligeroit davantage le Clergé à lui faire du bien. Je lui dis que

Mon-

Monsieur de Sponde l'écrivoit en Latin; il me répondit, il fait mal, personne ne verra son Oeuvre, il y en a tant d'autres; il la devroit faire en François.

PENITENCE. Un homme qui avoit fait penitence publique ne pouvoit être Evêque. Anciennement quand on recevoit des heretiques à l'Eglise, ils n'étoient pas tenus à faire penitence longue, comme veut soûtenir Monsieur de Boulogne; on les recevoit seulement à l'Eglise: les penitences longues étoient pour ceux qui avoient sacrifié aux idoles, ou pour ceux qui avoient commis quelque peché, & qui étoient reçus à faire penitence publique, & il falloit qu'auparavant l'Evêque la leur permît, & ils ne la pouvoient faire qu'une fois en leur vie. C'est pourquoi Saint Hierôme l'appelle *secundam Tabulam post naufragium*; entendant par le baptême, le premier moyen de nous sauver: par le second, la penitence publique, qui remettoit les penitens au même état que les remettoit le baptême. Après la penitence faite l'absolution leur étoit donnée par l'Evêque, lequel leur remettoit & la peine & la coulpe par cette absolution. Avant que de pouvoir faire cette penitence publique, il falloit qu'ils

ſe confeſſaſſent, afin que le Prêtre ou l'Evêque jugeât pour quels crimes ils pouvoient être admis à la penitence publique. Perſonne n'étoit obligé à cette penitence, la faiſoit qui vouloit, & ſe pouvoit confeſſer ſeulement au Prêtre; & puis après ſe donner telle penitence, ou ſe macerer & prendre telle peine que chaque penitent vouloit. Quand Luther écrivit, que la meilleure penitence de toutes étoit l'amendement de vie, ſon intention fut de faire par ces paroles, non une comparaiſon incluſive des autres parties de la penitence avec l'amendement de vie, (car Luther ne vouloit pas dire, que la contrition, la confeſſion, & la ſatisfaction, fuſſent parties de la penitence moins excellentes que l'amendement de vie, mais que l'amendement de vie étoit la ſeule vraye & entiere penitence) c'eſt pourquoi Leon X. en la Bulle *Exſurge*, met cette propoſition entre les hereſies de Luther.

Cardinal du PERRON. Je n'avois que 18 ans que je liſois l'Almageſte de Ptolomée, & je le lûs en 13 jours; alors j'étudiois juſques à la pâmoiſon. J'ai rendu autrefois la raiſon du croiſſement & decroiſſement de la Mer, & je ſuis le premier qui

l'ai

l'ai trouvée. En parlant de sa version de Virgile à ceux qui lui disoient qu'il en devoit faire tirer davantage, il dit, je ne m'en suis pas soucié, ç'a été pour passer le temps, & non pas pour en tirer gloire; car je suis en un âge, qui doit plûtôt donner du fruit que des fleurs. Monsieur de Thou le venant voir & le voyant si incommodé de ses jambes, vû qu'autrefois, il l'avoit vû si dispos, j'ai autrefois sauté, dit-il, vingt-deux semelles, après avoir bû vint verres de vin, j'ai été autrefois merveilleusement dispos; il me souvient qu'un jour à Baignolet, le bon-homme Monsieur de Ronsard me voyant sauter, dit, ce n'est pas sauter, c'est voler. J'apris de Vigenaire à joüer aux échets, & au troisiéme coup que je jouai contre lui, je le gaignai; il en fut merveilleusement depité. Dequoi son Secretaire s'étonnant, le Cardinal lui dit, j'avois alors un étrange esprit. Monsieur de Moret lui lisant la version qu'il a faite du quatrieme de l'Eneïde, il dit, il y a de bons vers & bien aussi bons que le Latin. Si je me fusse adonné à une Science seule, j'y eusse fait quelque chose; je n'ai point remarqué que je fusse plus por-

té à une Science qu'à l'autre, à toutes également je me suis mis de même air. J'ai fort étudié en la Langue Hebraïque, & je n'ai point trouvé de meilleur moyen pour m'y entretenir, que de dire mon service en Hebreu; je ne le disois jamais que je n'eusse l'Hebreu devant moi, je proferois les paroles Latines. J'y ai tellement étudié, que les conceptions me venoient en Hebreu. Je sautai devant Monsieur de Tiron à Josephat 22 semelles avec des mules & des escarpins. A Monsieur de Jambeville, qui lui parloit de l'incommodité de ses jambes, il disoit; on dit en Espagne un proverbe, que les ânes qui ont perdu les jambes, ne valent plus rien. Il n'en est pas de même des hommes, la tête en est bonne. J'ai autrefois sauté 22 semelles à plein saut; J'étois des plus dispos, & faisois grand exercice, tout d'un coup je me retirai, c'est ce qui me causa ce mal de jambes. Le Cardinal d'Ossat me dit un jour, qu'un Seigneur qui étoit homme qui faisoit exercice, il lui vint une succession, si bien qu'il se reposa, & laissa sa premiere façon de vivre, & incontinent après il lui vint une grande defluxion sur les membres, qui lui causa un tremblement par tout le corps. Les Me-

de-

decins ne lui ordonnerent autre remede, que de reprendre sa premiere vie, ce qu'il fit, & guerit. Les excès du corps nuisent, mais non pas tant que ceux de l'esprit; car je veux que les excès du corps emportent du subtil avec eux; mais aussi ils ôtent beaucoup du grossier; au lieu que ceux de l'esprit n'ôtent que le subtil, laissent & ne dissipent rien du grossier, laissent toute la lie. Je sai mieux l'Histoire Ecclesiastique, que ceux qui ont écrit l'Histoire Ecclesiastique. Je fus principalement envoyé à Rome pour le fait d'Angleterre, & le Pape sollicita le Roi de m'envoyer, pour aviser aux moyens d'amener le Roi d'Angleterre à la Religion Catholibue. Le Pape m'appella aussi pour la Congregation *de auxiliis*, de la dispute entre les Jesuites & les Jacobins. Quand je fus à Rome, le Pape me communiqua ce qu'il deliberoit de faire pour l'Angleterre, & je lui conseillai de faire un Bref ou une Bulle, par laquelle il prendroit sous sa protection la personne du Roi en consideration de la Reine d'Ecosse sa mere, qui avoit répandu son sang pour la foi, & avoit été martyre; & par la même Bulle il eût excommunié toutes personnes qui voudroient entrepren-

dre sur lui & sur son Etat par voyes directes ou indirectes. C'étoit un moyen pour asseurer le Roi, qui par consequent n'eût eû aucune défiance des Catholiques, & il y eût eû moyen de traiter avec lui. Le dessein du Pape après cela étoit de proposer une ligue, à laquelle il se fût uni avec tous les Princes Chrétiens, pour faire la guerre au Turc, à laquelle on savoit très-bien que le Roi d'Angleterre eût été très-aise de contribuer, & cela eût été un fort bon pretexte, pour pouvoir aborder le Prince sans aucun soupçon des siens; & alors le Pape eût envoyé deux Legats en Angleterre, qui sous ce pretexte eussent traité avec lui des points de la Religion. Monsieur le Cardinal dit à Monsieur de Fleury; qui le vint voir à Bagnolet sur le dessein qu'il avoit de changer son jardin, qu'il vouloit garder l'allée du milieu, parce qu'autrefois en cette allée il avoit sauté 22 semelles. Je fis la Traduction des Ethiques d'Aristote à Bourbon, où je n'avois qu'un méchant exemplaire, ce fut alors que j'écrivis une Lettre à Monsieur de Tiron. Je n'ai plus aucun Livre d'humanité, ni Poëtes, ni Orateurs, ni Historiens; j'ai tout baillé à Monsieur de Tiron, j'en suis mar-

ri à cette heure, parce que j'y avois remarqué quelque chose. Je n'en ai plus rien maintenant que ce que j'en ai en ma tête, je lui ai aussi baillé plusieurs Livres Hebreux MSS. & tous mes Livres de Mathematique, que j'avois soigneusement étudiez. Sur ce propos le Secretaire du Cardinal lui dit, qu'il avoit un Livre de Monsieur de Tiron, où son nom étoit au bas, qui est le Thresor de la Langue Hebraïque de Mercerus; il est vrai, dit-il, son nom y est, mais je ne l'ai pas eu pour rien, je lui donnai un *Arca Noë*, & au bout de quelque temps il m'écrivit une belle Lettre, par laquelle il me redemandoit son Mercerus, & disoit qu'il n'y avoit rien qui vaille dans l'*Arca Noë*, & qu'il y avoit tant de bêtes dans l'Arche. J'ai un merveilleux genie pour connoître les styles. Je crois que si j'écrivois de ces matieres de juridiction & de l'ancienne autorité de l'Eglise Romaine, j'éclaircirois bien ces matieres, qui sont assez embrouillées; mais je n'en traite qu'en passant & succinctement, parce que ce n'est que par incident que j'en écris, & il faut de necessité que je sois concis, & c'est où j'ai de la peine; car bien que je doive être concis, néanmoins il ne

faut

faut rien omettre de ce qui peut servir, & ne rien mettre aussi de superflu ; je suis comme celui qui danse dans un boisseau.

Les Perses sont tellement amateurs de leur Langue, qu'ils s'imaginent qu'au jour du Jugement Jesus Christ parlera leur Langue, les Anges celle des Arabes, & les Diables celle des Turcs ; La Langue Persane delecte, l'Arabique enseigne, mais l'Armenienne est grossiere.

Persecution. Le commandement que Notre Seigneur fit à ses Disciples, quand ils seroient persecutez en une ville, de fuir en l'autre, ne fut pas un commandement absolu & perpetuel, mais plûtôt une dispense & une permission accordée au temps que le peuple Chrétien, ou étoit encore sous les Empereurs Payens, ou n'avoit pas encore le moyen de resister par la force aux persecutions ; témoin la resistance que firent les Catholiques Milanois à l'Empereur Valentinien le jeune, qui vouloit avoir par force une des Basiliques de Milan, pour exercer son heresie. L'Eglise à mesure qu'elle s'augmentoit de force, faisoit aussi de jour en jour nouveaux progrès en la liberté de resister aux Princes infideles, & par consequent il ne faut pas

con-

conclurre de ce que l'Eglise étant destituée de forces, a toleré quelquefois les violences des Empereurs infideles, qu'elle n'ait pas eu pour cela le droit de l'autorité, quand la force y a été, de les reprimer; car trente ans seulement avant cette histoire, l'Empereur Constantius avoit pris toutes les Basiliques des Catholiques par toute la terre, & les avoit baillées aux Ariens: D'où vient que S. Hilaire dit à ceux qui suivoient les Ariens, l'amour des parois vous a mal saisis, vous venerez mal l'Eglise és tours & és couvertures; & néanmoins lors que Constantius fit cette violence, nul n'y résista de fait, mais les Catholiques obeïrent & cederent par-tout; & ici le jeune Valentinien demandant une Eglise dans Milan pour y faire l'exercice de sa Religion, non seulement Saint Ambroise y résiste de paroles, mais tous les Catholiques y résistent de fait & par force. En un an de la persecution de Constance, ou de Julien, ou de Valens, le Diable ravit plus d'hommes à l'Eglise qu'en trois siecles de la persecution des Empereurs Payens qui faisoient des Martyrs, au lieu que les autres faisoient des Heretiques ou des Apostats.

PERSECUTION ACTIVE. Les regles de la prudence Chrétienne pour la conservation de la Religion, l'Eglise les a appliquées diversement selon la diversité des temps & des occasions; comme par exemple, quand l'Eglise étoit sous les premiers Empereurs Payens, les Chrétiens disoient qu'il ne falloit persecuter personne pour la foi, & que la Religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les Chrétiens furent devenus Maîtres de l'Empire, & que les Empereurs furent Catholiques; l'Eglise se sentant travaillée des heresies, eut recours à la force, & à faire reprimer les heretiques par peines & corrections temporelles; & les Peres ne se tinrent plus alors dans les simples termes de Tertullien, que ce n'étoit point acte de Religion, que de contraindre la Religion; mais y apporterent cette exception, que les simples infideles qui n'avoient jamais été Chrétiens, il ne les falloit point contraindre, mais que les Apostats ou Heretiques, (lesquels encore qu'ils fussent horsde l'Eglise, neanmoins d'autant qu'ils avoient fait serment à l'Eglise, appartenoient à l'Eglise,) l'Eglise les pouvoit contraindre à revenir, même par l'entremise du bras séculier & des pei-

peines temporelles : & Saint Augustin dit qu'au commencement il avoit été d'autre avis, uis que depuis, vaincu par les raison de ses Confreres qui étoient plus sages & plus experimentez que lui, il changea d'opinion, & y apliqua ce verset de l'Evangile, *Contrain-les d'entrer.* Et cela encore en divers progrès, car au commencement ils vouloient qu'on s'abstînt du supplice de la mort, & se contentoient des Loix Imperiales, qui condamnoient les heretiques à dix Livres d'or d'amende ; depuis, comme les maux que les heresies aportoient à l'Eglise, furent rendus de jour en jour plus manifestes, on y employa la Loi du Deuteronome, qui commande de mettre à mort, ceux qui suivent les faux Dieux, & l'on priva les heretiques non seulement des biens, mais de la vie même ; & encore aujourd'hui les Protestans l'observent tellement, que Calvin fit brûler Servet à Geneve ; & les Ministres de Suisse Valentin Gentil à Berne ; & en Angleterre encore aujourd'hui, les Ariens sont punis du suplice de mort ; car encore que cela s'execure par les Loix séculieres de toute la Religion, qui en a convenu en ses Decrets, neanmoins ç'a été après que l'Eglise y a passé, & leur a declaré

claré qu'ils le pouvoient & le devoient faire en conscience, tirans en cela le glaive, comme dit S. Bernard, *ad nutum sacerdotis.*

PETARA. *Sectio prophetica quam vocant Haphtara, id est, Missam sive Missionem, ea absoluta plebem dimittunt.* Elias *in Thisbi.*

PETRARQUE. Ses vers qu'on dit être contre Rome, ne sont pas contre Rome, mais contre Avignon où étoit le Pape, & il se fâchoit comme tous les Italiens, que le Pape eût quitté l'Italie; ils appelloient cette transmigration, la transmigration de Babylone, à cause que le Pape y tint son siege aussi long-temps que dura la transmigration; & puis à cause qu'Avignon est sur les eaux. Les Epîtres de Petrarque éclaircissent assez cela, & il dit en quelqu'une, que si le Pape alloit à Cahors, pour cela on ne diroit pas, que le Pape tint son siege à Cahors, mais que c'est l'Evêque de Cahors. Il dit *tempio d'heresia*, ce n'est pas à dire d'heresie, mais simonie, à cause qu'on disoit que le Pape étoit venu en France, pour contenter le Roi, & que le Roi l'avoit fait Pape à cette condition. Les Italiens de ce temps-là crioient contre cette translation du siege, & la colere les transporta à dire beau-

beaucoup de choſes, non pourtant contre la foi.

PHARISIENS. Notre Seigneur ne reprend point en eux la doctrine de la Loi, mais ſeulement leurs mœurs & leur faſte.

PHILIPPE LE HARDY, Roi de France, fils de Saint Louïs, prit les armes pour l'execution de la cenſure par laquelle Martin IV. avoit diſpenſé les Aragonois du ſerment de fidelité prêté à Pierre d'Aragon leur Roi, tant à cauſe de l'intelligence qu'il avoit avec les infideles, que pour l'infame ſacrilege qu'il avoit commis en faiſant violer la ſainteté du jour de Pâques par l'horrible maſſacre des Vêpres Siciliennes. Ledit Roi Philippe le Hardy mourut en cette expedition, & encore qu'il y eût des motifs temporels de reſſentiment qui l'émûſſent à cette guerre, neanmoins il vouloit juſtifier ſes armes par le ſujet de la Religion, déclarant qu'il s'armoit pour l'execution des Decrets de l'Egliſe, & à cette occaſion ſe croiſa, & fit croiſer ſes gens, comme en une guerre ſainte, ainſi qu'il eſt raporté par Guillaume de Nangis, Auteur du même temps. Philippe le Bel mourut auſſi

aussi en Aragon combatant pour la cause de l'Eglise.

PHILIPPE de Macedoine donna un jour 5000 mines de bled aux Athéniens, & ayant voulu accompagner son present d'une Harangue; comme il la prononçoit, un Athenien le reprit d'une incongruité; & pour cela je vous en donne, dit-il, encore 5000 autres. Mais ceux qui après avoir reçu tant d'honneurs & de bienfaits du Roi, lui font faire ces notables incongruitez & en Grammaire & en Theologie, que meritent-ils? ou plûtôt, que ne meritent-ils point?

PHILOSOPHE. Je ne tiens pas pour Philosophe celui qui a seulement l'intelligence du texte d'Aristote & des Commentaires Grecs, car c'est s'amuser aux fondemens, & laisser l'édifice: j'improuve aussi ceux qui suivent absolument les Questionnaires. Aujourd'hui on ne sait rien en Philosophie, on ne s'amuse qu'à des badineries qui ne servent de rien; & qu'à ramasser ce qu'il y a d'excremens pour subtiliser & jetter de la poudre aux yeux. Parlant avec Monsieur de Beauvais de la Philosophie d'aujourd'hui, ils ne traitent, dit-il, rien moins que le texte d'Aristote, & bien souvent

vent font dire à Ariſtote ce qu'il n'a jamais penſé à dire, & en tirent des conſequences ſi loin de ſon intention que rien plus. Ils commencent par les girouëtes, au lieu de commencer par les fondemens, & font comme les Italiens ont fait du Droit, jamais ils n'expliquent la Loi, & celui qui a plus de Docteurs de ſon côté, a gagné ſon procès. Il ſeroit beſoin que quelqu'un fit en la Philoſophie ce que Cujas a fait au Droit; mais il eſt du tout impoſſible de leur faire lire Ariſtote, ils ne l'entendent point, & croyent que la vraye Philoſophie ſoit d'argumenter; ils ſe trompent bien; la vraye Philoſophie eſt de faire un diſcours de 10. 20. 30. feuilles de papier, bien ſuivi avec de bonnes raiſons, & de belles ratiocinations, mais ils ne le ſauroient faire. Saint Paul par la Philoſophie entend la Loi des Juifs, *per elementa hujus Mundi*, il entend les Juifs; *per mundana*, il entend auſſi toûjours les Juifs, parce qu'ils n'avoient rien en recommandation que les choſes de ce monde. Il eſt de la Philoſophie comme de l'Ellebore, ſi vous le prenez en maſſe, il purge; ſi en poudre, il tue. Ainſi il faut prendre de la Philoſophie ce qui en eſt de plus ſolide, ſans s'arrêter par trop

aux

aux ſubtilitez, qui ne ſervent qu'à faire évaporer l'eſprit.

PHOTIUS. C'eſt un mauvais argument de ceux de la Religion, de dire, que parce que Photius ne fait point mention de quelque Livre d'un Ancien, il ſoit pour cela à rejetter, car la Bibliotheque de Photius a été faite par lui en Aſſyrie en une Legation qu'il y fit, & il n'y a en ce Livre que les Livres qu'il lût en cette Legation.

PICUS. Les Italiens ont eu Picus de la Mirandole, qui étoit un miracle; il ſavoit tout, il étoit verſé en toutes Langues, & ce qui eſt étrange, c'eſt qu'il étoit parvenu ſi jeune à tant de Sciences, car il mourut à 30 ans. Il a écrit de fort belles Epîtres; le ſtyle n'en eſt pas exquis, mais le corps de l'éloquence y eſt. Il publia étant à Rome 900. Theſes, les envoya par tout le monde, leſquelles contenoient toutes ſortes de Sciences, & il les vouloit maintenir contre toutes ſortes de gens, & afin que perſonne ne s'excuſât ſur la longueur des chemins, il promit de défrayer tous ceux qui viendroient diſputer contre lui.

PIE V. Pape, lors que la bataille de Lepante fut gagnée, en eût une revelation, & il dit en plein conſiſtoire, *Chriſto ha*

vinto

vinto. Cela un chacun le ſait dans Rome, & on ne le revoque point en doute.

Saint Pierre ne s'appella jamais ainſi avant notre Seigneur qui lui donna ce nom de Pierre. *Tu es Petra & ſuper hanc Petram &c.* Car anciennement les Egliſes ſe bâtiſſoient ſur des rochers; Hieruſalem ſur la roche Sion; *Delphis Petra*; & N. S. a fait alluſion à cette coûtume. En ces paroles, *pais mes brebis*, il y a deux choſes, l'autorité, & l'inſtitution de l'Office; quant à l'attribution du pouvoir, elles ſont pour le regard de ce paſſage adreſſées ici préciſément à Saint Pierre. Quant à l'inſtruction du devoir, elles peuvent & doivent être étenduës à tous les Paſteurs, auſquels Saint Pierre eſt propoſé pour exemple, non de l'étenduë, mais de l'acquit & de la fonction de leur charge. Ou bien ſelon le ſens litteral, ces paroles ſont adreſſées ſingulierement & préciſement à Saint Pierre, mais ſelon le ſens moral à tous les Paſteurs de l'Egliſe. *Corpus non ambulare ſuper aquas, ſed fidem*: Hieron. *de Petro.* J. C. prédit à Saint Pierre que par ſa mort il le devoit glorifier, mais il ne fait point mention du lieu, parce qu'il apartenoit neceſſairement à l'explication de cet énigme

prophetique, *suis-moi*; *& quand tu seras vieux un autre te ceindra*; de toucher l'espece de la mort, & non la circonstance du lieu. Les Peres depuis le Concile de Nicée ont expliqué *tu es Petrus*, *de fide Petri*; pour exalter la Divinité du Fils de Dieu par cette confession de S. Pierre, *tu es Christus Filius Dei vivi*, ce mot *vivi*, présupposant generation, ce qui montre qu'il n'étoit pas le Fils de Dieu par adoption, mais par generation; & ils se servoient de cette explication allegorique contre les Ariens, pour montrer que ne tenans pas la même confession que S. Pierre, ils ne pourroient avoir communion avec lui. Il faut entendre *tu es Petrus*, *de persona Petri*, & non pas *de Ecclesia & de confessione*. A Rome ils pensent avoir assez prouvé la primauté de Saint Pierre, quand ils ont dit, *tu es Petrus*; & la réalité quand ils disent, *hoc est corpus meum*. Quand je lui apportai la *Collectio Canonum Ecclesiæ Romanæ*, avec laquelle il y a un Traité *de primatu Petri*, il dit, que c'est un assez mauvais petit Traité. Jamais avant le Concile de Nicée aucun Pere n'a entendu ce lieu *tu es Petrus*, de la foi de Pierre, mais bien depuis ce Concile, pour convaincre les Ariens par cette réponse de Saint

Pierre, *tu es Christus Filius Dei viventis.* Saint Ambroise explique, *super hanc Petram*, *super te*, c'est donc à dire, *super personam Petri*, qui est le sens litteral, mais le sens allegorique est *super fidem*: *Ecclesia fundata est super personam Petri*, *propter fidem Petri*. Saint Augustin seul par ignorance de la Langue Grecque, a dit que *Petrus* veut dire *Petreus*, l'autorité sacerdotale se peut considerer instituée en Saint Pierre originellement & exemplairement.

PLATON Abbé de Succidion refusa de communier avec le Patriarche Tharasius: parce que depuis la bigamie de Constantin fils d'Irene, il l'avoit reçû à la communion, l'Eglise ayant toûjours tenu la Polygamie pour heresie, & ceux qui y persistoient avec opiniâtreté pour heretiques; dont ceux qui aprouvoient ce second mariage de l'Empereur, furent appellez heretiques Mœchiens.

Du PLESSIS. Les Livres de Monsieur du Plessis nuiroient grandement à un homme, qui ne croiroit point qu'il alleguât faux, & qui fut destitué de Livres, car tous les passages à la lecture des Livres sont aisez à soudre. Du Plessis n'écrit plus rien qui vaille, il est maintenant tout à fait sur

les pointilles & sur les cimes d'arbres. Ce qu'il a fait de mieux pour le style, c'est le Livre de l'Eglise. Il y a une grande ignorance dans du Plessis pour les allegations des Auteurs; il cite Matthieu de Paris pour Matthieu Paris; il cite un Livre d'Erasme pour un de Saint Gregoire, lors qu'Erasme dit que Saint Hierôme est un peu trop aigre & trop violent contre Vigilantius; jamais Saint Gregoire n'a pensé à dire une telle chose; le nom de Vigilantius ne se trouvera pas seulement dans Saint Gregoire; je l'ai lû trop diligemment. Il allégue une Oraison d'Erasme contre le Célibat, & nous donne cette allégation, comme une chose de grande autorité, que nous ne recevons pas comme telle; mais quoi qu'il en soit, Erasme est tout à fait pour nous, & dit expressement, que bien qu'autrefois il ait écrit une déclamation contre le Celibat, néanmoins il en croit ce que l'Eglise Romaine en croit, & que ce qu'il en a écrit, ce n'a été que comme declamateur, qui de gayeté de cœur maintient des propositions toutes fausses, & qu'autrefois il avoit fait une Oraison de cette maniere, où il maintenoit le Celibat. Monsieur du Plessis n'est pas Calviniste pour le regard de l'Eu-

l'Eucharistie, il est Zuinglien. Je n'ai pas daigné regarder (a) ce que du Plessis a fait de la Conférence de Fontainebleau; Il dit en un endroit, & emplit je ne sai combien de pages pour les passages des Peres, de la priere des morts, & dit qu'il ne les faut pas entendre de la priere pour les ames des trépassez, mais qu'ils prioient Dieu de les faire ressusciter; ce qui est horrible. Jamais a-t-on ouï dire qu'on ait prié Dieu de faire ressusciter une ame? Car cela étant un article de foi, que les ames des bons & des mauvais ressusciteront (b), nous n'avons que faire de prier Dieu de les faire ressusciter.

Le

(a) *Je n'ai pas daigné regarder* &c.] Du Perron avoit publié une *Relation* de la Conference de Fontainebleau, & au mois d'Août 1602 Du Plessis y avoit fait une Réponse, qui faisoit du bruit, même parmi les Ecclesiastiques. C'est cette *Réponse* qu'ici l'Evêque dit n'avoir pas seulement daigné regarder; & effectivement il l'a laissée sans replique, contre l'avis de ses amis, & du Roi même, qui n'oublierent rien pour le piquer d'honneur. Si donc Du Perron ne répliqua point, ce n'est pas que, comme il voudroit ici le persuader, il n'eût pas, au moins, parcouru l'ouvrage de Du Plessis, puis que même il en releve une prétendue méprise. Ne seroit-ce pas plûtôt que, comme déja dans une autre occasion, il attendoit de Rome des Manuscrits qu'il n'a jamais reçûs; Voiez la Vie de Du Plessis. pag. 293. & 384. *L. D.*

(b) *Les Ames des bons & des mauvais ressusciteront* &c.

Le lieu de S. Hierôme & de S. Augustin, ou de Tertullien, qui demande à Dieu pour les ames des trépassez, *in futura resurrectione consortium*, ce n'est pas la resurrection des corps qu'il entend, mais bien la jouïssance de la vie bien-heureuse; & il demande que les ames des morts soient delivrées des peines & faites participantes de la grace. Ceux de la Religion n'ont point un homme qui écrive si bien ni si doctement que M. du Plessis, il défendroit bien une bonne cause, car aux passages qu'il a pour lui, il les conduit bien, & s'en sert *expressè*; & les autres qu'il trouve contraires, il les énerve par des moyens que les autres n'ont point; c'est un bon esprit qui s'est aheurté à défendre une mauvaise cause, où chacun se trouve bien empêché.

PLUYE pourquoi abbat le vent? Aristote se trompe bien lors que rendant la raison de cela, il dit que c'est que l'eau bouche les pores de la terre; mais c'est une moc-

&c.] Que veut dire ce galimatias? & où est-ce que le Cardinal a été prendre ce bel article de foi, que *les ames des bons & des mauvais ressusciteront*? C'est du corps que nous croyons la resurrection, & non pas de l'ame, qui est immortelle. D.

mocquerie; il s'enſuivroit donc qu'il ne feroit point de vent ſur la mer. Quand il fait vent en une partie du Monde, il faut qu'il pleuve en l'autre. Or le vent n'eſt autre choſe que l'air rarefié, qui va rempliſſant & cherchant de remplir ce qui s'eſt évaporé par la pluye.

Poesie. Quand on loue un Poëte de ce que ſes vers ſont bons, & que la diſpoſition eſt defectueuſe, c'eſt-à-dire, qu'il n'a point de jugement; car un bon Poëme doit être bon en ſoi, & non en ſes parties. Quintilien diſoit, que *Ovidius laudandus erat in partibus.* En Homere il faut louer l'invention, le temps ne permettoit pas que l'œuvre ſe pût tant polir. Depuis ſur le modele qu'il en avoit tracé, on a donné des regles. Il ne faut pas croire que tout ce que nous voyons écrit dans Homere des habits, des feſtins, fut ainſi de ſon temps. Car l'excellence aux deſcriptions des Poëtes eſt de repreſenter les choſes non de leur temps, mais du temps des Anciens, pour rendre la choſe plus auguſte & avec plus de majeſté: comme nous voyons aux Statuës antiques les hommes demi-nuds, les chevaux ſans frein, ſans étriez & brides, ce n'eſt pas à dire que les Romains n'u-

fassent point de brides, non plus que d'étriez; car Galien nous apprend, que les Scythes avoient des varices aux jambes, parce qu'ils montoient à cheval sans étriez, cela est une marque qu'on en portoit ailleurs; & beaucoup de gens se trompent, qui soûtiennent que les Anciens n'en avoient point. Comme aussi quand nous voyons les figures de la lyre des Anciens, ce n'est pas à dire que lorsque ces figures-là furent faites, la lyre fût ainsi, mais il faut croire qu'elle étoit ainsi bien devant, & que celui qui l'a peinte, l'a voulu peindre ainsi que l'on lui a dit qu'elle étoit faite anciennement. *Numidæ infræni*, ce n'est pas à dire ainsi que les Grammairiens ont écrit, que les Numides n'avoient point l'usage des brides pour leurs chevaux; il ne faut pas toûjours expliquer ainsi grammaticalement les passages des Auteurs & des Poëtes principalement; mais Virgile veut representer à Didon le mal que lui donneront les Numides, peuples indomtez & farouches. Notre Langue n'est pas capable de vers mesurez, premierement parce qu'elle n'a quasi point de longues; & puis, qu'elle n'a nuls accens, & se prononce quasi toute d'une teneur, sans changement de voix. Les Hebreux ap-

appellent les accens *gustus*, car ce sont eux qui donnent l'air à une Langue. D'où vient que les Italiens nous surpassent & leur Langue réussit mieux aux prédications. Ce n'est pour autre chose, que parce qu'ils ont les accens, ce que nous n'avons point, & cette même teneur de voix ennuye les Auditeurs. Les Articles aussi sont cause que nos vers ne sont pas si bien avec les mesures; car les Articles remplissent notre Langue; la transposition aussi que l'on est contraint de faire aux vers mesurez l'empêche encore. Baïf avoit commencé à faire quelque chose, mais il n'a pas si bien fait que Rapin, parce que Rapin y ajoûta les rimes, encore ne réussissent-elles qu'en quelque sorte de vers. La Langue Italienne n'est pas aussi si propre que la nôtre à faire un Poëme épique, car bien que les esprits Italiens soient plus propres pour en faire l'œuvre, la matiere, pour se l'imaginer & l'inventer, ils ont ce défaut que leur Langue n'est pas propre pour l'écrire: car leur Langue étant composée de mots tous feminins, qui rendent un Poëme bas & fort peu relevé, ils sont contraints de faire les Poësies par Stances, qui interrompent la fureur d'un Poëte, lequel est contraint à la

fin de chaque Stance de faire une pause, & cela l'interrompt & l'empêche quelquefois de se mettre aux champs, & de se laisser aller à sa fureur, laquelle est refroidie par cette section qu'il est contraint de faire à la fin de chaque Stance, & là finir sa conception, & à cause de leurs feminins, ils sont obligez d'entrelasser leurs rimes. Notre Langue qui a des masculins & des feminins, ne seroit pas obligée à ces Stances; & seroit fort propre à un Poëme épique, à une Oeuvre heroïque. Le Tasso en soi est admirable, mais j'y desire un autre discours, car l'on peut dire de son Livre, que c'est un Poëme d'épigrammes. Le Tasso étoit un grand esprit, & qui étoit capable d'une telle entreprise : ce qu'un esprit François ne feroit pas, & n'en viendroit pas à bout, car c'est l'œuvre de la vie d'un homme; ils n'ont pas cette patience. J'avois voulu en ma jeunesse faire un Poëme épique; mais je pensai que c'est un Oeuvre qui eût requis toute ma vie, si bien que je ne l'entrepris pas. Virgile y employa toute sa vie, encore n'étoit-il pas content. J'eusse pris le passage des enfans d'Israël & leur sortie d'Egypte, & l'eusse intitulé, la Mosaïde. J'eusse décrit tout ce qui se passa en

en une année; car il faut que le Poëme épique contienne une année; la Tragedie un mois; & la Comedie un jour. J'eusse eu moyen en cette Oeuvre de dire mille belles choses, sans violer la Majesté de l'Ecriture; comme des Magiciens de Pharaon, & ce passage de la mer rouge, & mille autres belles choses. Il faut aussi que les Poëmes épiques, selon les regles qui en ont été établies, ne commencent jamais par le commencement de l'Histoire & ne finissent jamais par la fin de l'Histoire, mais ils doivent commencer par le milieu, & puis trouver quelque incident ou de Magicien, ou d'enchantement, ou de Prophete, qui vienne raconter l'origine de l'histoire: il faut laisser des fenêtres pour voir clair en travers, & faire voir l'histoire, comme ces Peintres qui representeront une maison, où ils feront une fenêtre, par laquelle on découvrira un fort beau païsage. Il y avoit au commencement de mon Poëme,

Je chante les combats & le Grand Prêtre ensemble.

Il faut que dans le Poëme épique, il ne s'y voye point de traits, ni de ces petites rencontres de mots, car cela témoigne que l'Auteur n'est pas vrai Poëte, & qu'il n'a

pas une veine, ni un genie de Poëte, puisqu'il s'amuse à ces petites badineries. Quintilien dit de Seneque, qu'il étoit excellent, *nisi pondera rerum fregisset sententiolis.* Cela brise & rompt le sujet, & montre que le Poëte n'a guere d'entretien, puisqu'il se va amusant à subtiliser sur de petites rencontres & recherches de paroles. On reprend Ovide de ce qu'au commencement de la Metamorphose, & en la creation du Monde, il dit que les Loups étoient avec les Brebis; il n'étoit guere ravi par la verve poëtique de s'amuser à considerer les Loups & les Brebis. Il est bien mal aisé, que l'esprit fasse toûjours bien, on se relâche incontinent. Les pieces que nous avons excellentes en l'antiquité, sont de petite haleine; les vers de Properce, Tibulle & Catulle, qui sont si polis, aussi ne sont-ils pas de grand volume. L'Eneïde a été l'ouvrage de toute la vie d'un homme, encore n'y avoit-il pas mis la derniere main. L'excellence des vers consiste comme en un point indivisible de perfection, de sorte que s'il ne peut mettre un seul mot plus propre, ou plus significatif, ou même plus agréable à l'oreille, il ne peut être dit parfait. Les Poëtes sont comme

les

les enfans perdus des Auteurs proſaïques, en ce qui eſt de l'invention, hardieſſe & innovation des mots. L'affectation eſt beaucoup plus excuſable en la poëſie qu'en la proſe, parce que du Poëte on attend quelque choſe de medité, & qui ſurpaſſe l'expectation; mais de l'Orateur, tout ce que l'Auditeur croit qu'il apporte de la maiſon, lui eſt ſuſpect.

POETA *omnis μιμητὴς, ait Plato: non omnia fingunt, multa affingunt tantum Poëtæ, ait Strabo.*

POINTS DES HEBREUX. Les Anciens n'en avoient point, & cette invention eſt venue depuis peu: Ils avoient ſeulement des voyelles par tradition, & il n'y avoit que les Prêtres ſeuls, qui ſuſſent lire l'Ecriture, & ils la liſoient par coûtume & par cabale. Ceux de la Religion ont grand tort de vouloir traduire l'Hebreu par les voyelles, qui y ont été depuis miſes; au lieu de *Phasé*, qui ſignifie la Paſque, ils diſent *Peſach*; au lieu de *Capharnaïtes*, Capernaïtes; au lieu de *Philiſtins*, Paleſtins: & ne regardent pas qu'ils ſont en ignorance, & font prononcer aux Hebreux la lettre *P.* qu'ils ne peuvent prononcer en aucune façon, & les

Syriens d'aujourd'hui ne la peuvent dire, ni les Africains, qui disent *banem nostrum quotidianum*.

POLITIQUES. Les froids & irreligieux Catholiques, qui n'ont autre Loi, comme dit Saint Gregoire de Nazianze, que la volonté de l'Empereur: c'est la définition des Politiques.

PONTIFEX SUMMUS. Ce mot est dans Tertullien, ce qui montre l'antiquité de ce titre donné au Pape. Les Heretiques disent que Tertullien le dit en se mocquant; tant-y-a que soit qu'il se mocque ou non, il paroît par-là que déja *summus* étoit donné au Pape. Saint Cyprien dit en un passage, que l'Empereur n'avoit pas moins de jalousie, de voir créer un Souverain Pontife à Rome, que de voir élire un Empereur, à cause que l'Empereur qui portoit le titre de *Summus Pontifex*, étoit jaloux que le Pape de Rome le portât aussi, & que ce titre fût donné à un autre aussi bien qu'à lui: ils n'ont que dire contre ce passage. *Summus Pontifex*, c'est-à-dire Evêque, *Summus Sacerdos*, pour la distinction de l'ordre: *Summus Episcopus*, pour la distinction de superiorité & jurisdiction.

Des

Des Portes ne réüssissoit pas en ce qui étoit tragique; mais il écrivoit delicatement dans les sujets amoureux: il laissoit passer quelquefois de petites licences pour suivre le fil de ses conceptions, il est quelquefois permis de faillir, & quelquefois il le faut faire, mais sans artifice. Quintilien l'a dit, qu'une femme doit quelquefois laisser tomber un cheveu, ou bien laisser ses ongles un peu longs, qui sont des defauts qui ne la font pas paroître moins belle. Monsieur de Tiron en étoit de même. Je suis un peu plus exact en mes vers, je leur rogne un peu plus les ongles: la moindre chose de tout ce que Monsieur de Tiron a fait, ce sont ses Pseaumes, cela vient de ce qu'il étoit en sa vieillesse, & qu'il traduisoit de la Langue Hebraïque, qui est assez sterile, assez seche. Monsieur de Tiron n'est point Monsieur de Tiron en ses Pseaumes. Des Portes écrivoit fort bien en prose, & étoit fort poli, mais il n'avoit pas la force ni la vigueur; au contraire Ronsard avoit de la force, mais point de politesse: j'avois envie il y a quelque temps de corriger les Hymnes de Ronsard, car il n'y a point de doute que ce sont d'excellentes pieces, & qu'étant refaites en quelques endroits,

droits, elles seroient admirables, ce seroit leur redonner la vie; Ronsard a très bien fait aux choses de description; en ses amours il est quasi ridicule, & il y a quelquefois du galimatias.

POTAGE. Monsieur de Razilly dit qu'on en fait de fort bon aux Indes avec de la chair de Sanglier & des cardes de palmier, je n'en doute point, les palmiers sont de grand suc.

POTESTAS *omnis à Deo.* Cette proposition ne contient pas l'independance: car tous les Princes qui payent tribut, & sont feudataires, sont bien *à Deo*, & ne laissent pourtant pas de dépendre d'autres Princes; & les Rois & les autres Princes qui ne sont pas feudataires, bien que leur puissance soit *à Deo* & que cela soit très-veritable, néanmoins si tous les Ordres & les Etats de leurs Royaumes, *nemine repugnante*, les déposoient, ils seroient bien déposez. Et s'il est vrai que la déposition de Chilperic se fit par la voix de tout le peuple, bien que l'absolution du serment intervînt, cela montre qu'ils dépendent donc du peuple & qu'ils peuvent être déposez. Le Concile de Latran, où assisterent tous les Rois de la Chrétienté, ordonna que tout

Roi

Roi qui maintiendroit l'herefie, devoit être dépofé. On ne pourroit pourtant prétendre par-là, que nos Rois fuffent fujets à ce Decret, puis que c'eft par force qu'ils fouffrent l'herefie, & non pas qu'ils l'affectionnent & la maintiennent ; que s'ils la maintenoient, il n'y a pas de doute qu'en ce cas ils romproient le ferment qu'ils font au peuple en leur Sacre d'être Catholiques & de maintenir la Religion ; & en ce faifant le peuple auroit jufte raifon de fe retirer de l'obeïffance, qui autrement leur feroit dûë. Ceux de la Religion difent que pour quelque caufe que ce foit, il n'eft pas permis de fe foulever contre fon Prince ; cela fe doit entendre pour le particulier ; mais fi tout le general & tout le peuple *nemine repugnante*, ne le vouloit pas endurer, il le pourroit dépofer ; & à eux je leur demanderois volontiers, s'ils ne fe font pas foulevez contre le Roi d'Efpagne, & s'ils ne penfent pas être exemts du ferment de fidelité qu'ils lui doivent comme à leur Prince Souverain ? N'ont-ils pas autrefois pris les armes en France contre le Roi pour la Religion, le Duc Charles de Suede n'a-t-il pas chaffé de fon Royaume celui qui étoit le vrai Roi, & cela à caufe qu'il le tenoit he-

heretique? Je leur demanderois aujourd'hui volontiers, si les Grecs se soulevoient contre le Turc, & qu'ils le dépossedassent, s'ils ne diroient pas qu'ils auroient bien fait? il n'y a point de doute. Les Rois donc peuvent être déposez pour quelque cause, & pour la Religion. Il ne faut point dire que le Turc est usurpateur, cela n'est point; outre que les passages de l'Ecriture qu'ils alleguent, qu'il faut rendre le tribut à Cesar, ne se peuvent entendre que des usurpateurs, parce que les Romains avoient usurpé la Judée sur ses Rois. Il n'y a point de doute que les Rois ne puissent être déposez pour quelque cause. Il y en a tant d'exemples dans l'Histoire, & même en l'Ecriture, comme d'Antiochus, lequel fut long-temps Roi, & tant qu'il se maintint comme il devoit, mais quand il voulut introduire les Idoles dans le Temple, les Machabées s'éleverent contre lui, & le dépossederent. Jeroboam ne défit-il pas Roboam? Jehu ne fit-il pas la même chose contre Achab? Les Rois enfin ne peuvent pas être déposez par aucune puissance, ni spirituelle ni temporelle, pendant qu'ils auront les qualitez requises à des Rois, & s'ils n'errent en la foi; c'est ce que disoit l'Empe-

pereur Henry contre Gregoire VII. Il ne me peut dépoſer, parce que je n'erre point en la foi. De la dépoſition des Empereurs nos Rois ſe ſont ſervis à leur avantage, & l'Empire que Charlemagne eut en Occident, ne l'eut-il pas ſur les Empereurs Grecs, & après qu'ils eurent été déclarez heretiques Iconoclaſtes? Les Evêques de France ne ſe ſont jamais oppoſez aux Rois pendant qu'ils ont été bons Catholiques, comme nous n'en avons guere eu d'autres. Ne dépoſerent-ils pas Louïs le Debonnaire? Il eſt vrai que la dépoſition ne fut pas approuvée du Pape. Innocent III. proteſte que le Roi de France ne reconnoit point de ſuperieur aux choſes temporelles. Il a été fort bien dit par les Anciens, qu'il n'y a point de ſi mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre Civile.

Præfectura, dans S. Thomas p. 2. q. 10. ſe doit entendre tant de la domination politique du Prince ſur ſes Sujets, que de la domeſtique du Maître ſur ſes eſclaves, encore que l'inſtance que Saint Thomas apporte à l'encontre, ſoit priſe particulierement de la domination domeſtique.

Præ-

PRÆPUTIA *sibi adduxerunt Judæi sub Antiocho, ut nudi quoque non essent gentibus dissimiles.* Joseph. *Antiq. lib.* 12. *cap.* 6.

PRECHER. Il est impossible de bien prêcher, & prêcher souvent; c'est folie de le croire. Pour bien faire il faut avoir pour le moins 8 jours.

PRIMAUTE' DU PAPE. La cause objective de la Primauté du Siege de Rome, vient bien de ce que Rome étoit le Siege de l'Empire, mais la cause formelle vient de ce que Saint Pierre lui-même l'a établi. Le Pape Agapet dans Constantinople deposa le Patriarche, qui étoit porté par l'Imperatrice qu'il excommunia; cela étoit bien une marque que le Patriarche de Constantinople n'avoit pas pareille puissance que le Pape. *Parilis mos est* s'entend des choses du Diocese particulier, & ne se doit pas prendre de la puissance pour le regard de l'Oecumenicat. Le lieu de Saint Gregoire où il est parlé de celui qui se dit Evêque universel ne se doit point entendre qu'à la lettre, & universel se prend en ce lieu-là pour seul Evêque à l'exclusion de tous. Il n'y a point eu de Pape qui ait plus défendu l'autorité des Papes que Saint Gregoire; plus même que Clement

VIII.

VIII. & Paul V. Il le montra bien quand le Patriarche d'Antioche voulut juger l'Evêque de N. qui étoit dépendant de son Patriarchat, à qui il ôta toute la Jurisdiction qu'il avoit sur cet Evêque, à cause que le Pape Pelagius lui avoit défendu d'en connoître, & enjoignit à l'Evêque de N. de ne plus reconnoître le Patriarche d'Antioche, & que s'il le faisoit, il le privoit de la communion du corps de Christ, & ne lui en permettoit l'absolution qu'à l'article de la mort. Après ce que j'ai écrit de la Primauté du Pape, & de la préséance qu'il a par dessus les autres Evêques, il n'y a plus rien à dire; l'observation que j'ai fait de πόλιος au lieu de ἰούλιος est infaillible, & je m'étonne comme on ne l'a point vûë; cela a été cause de grandes fautes en l'Histoire. J'ai fait cette remarque en l'édition des Conciles de Rome, où j'ai mis une Préface, à laquelle je ne voulus pas mettre mon nom; de peur que les heretiques de France ne crussent que j'eusse mis la main à ces Conciles. Je voudrois maintenant y avoir mis mon nom; il n'y a point de doute que ἰούλιος n'ait été mis pour πόλιος dans Sozomene,

ne (*a*), qui eſt corrompu ſans faute; Car Jules ne fût pas créé Pape du tems du Concile de Nicée, puis que ſelon Sozomene même, il vecut 30. ans après le Concile de Nicée. *Quod ſtipiti rami, quod capiti membra, quod Soli radii, quod fonti rivuli, hoc Apoſtolicæ Sedis eminentiæ debent omnes Eccleſiæ. Petrus Ravennas.*

Professeurs. J'aimerois mieux être Profeſſeur du Roi de France avec 300. écus

(*a*) *Il n'y a point de doute que* Ἰούλιος *n'ait été mis pour* πόλιος *dans Sozomene.*] On lit dans Sozomene (Liv. I. Chap. 17.) Ἰούλιος δὲ ὁ Ῥωμαίων ἐπίσκοπος &c. c'eſt à dire que le grand âge de Jules Evêque de Rome ne lui permit pas d'aſſiſter au Concile de Nicée. Mais comme il n'y avoit point de Pape Jules dans ce tems là, on a jugé avec raiſon que le mot Ἰόλιος étoit corrompu, & notre Auteur croit qu'il faut lui ſubſtituer celui de Πόλιος. Cette correction toute ingenieuſe qu'elle eſt n'a pas plu au ſavant Pierre de Marca, qui a conjecturé plus heureuſement qu'il falloit lire πόλεως. *Tentavit*, dit-il, *vir illuſtriſſimus Cardinalis Perronius, in Præfatione Gelaſii Cyziceni, medicinam facere huic morbo, legendo* πόλιος *pro* Ἰούλιος *Sed præterquam quod dictio illa Poetis familiaris inſolens eſt apud Hiſtoricos, hoc loco locutionem redderet omnino barbaram. Attamen non inficiandum eſt ex conjectura illa viam aperiri ad veram emendationem, ſi vice τοῦ* Ἰούλιος *legatur* πόλεως, *lectioque ita conſtituatur:* πόλεως δὲ Ῥωμαίων Ἐπίσκοπος, *Urbis autem Romanorum Epiſcopus.* De Concordia Sacerdotii & Imperii, *Lib. V. cap.* 3. D. M.

écus, qu'en Italie avec 800. En Italie les Profeſſeurs ſont eſclaves des Ecoliers. Lors que les Docteurs ſont en chaire, s'il prend un avertin aux Ecoliers, ils lui feront mille indignitez, lui jetteront leurs pantoufles à la tête, & des pointes dans les feſſes, qu'il eſt contraint d'endurer comme Maître Guillaume des laquais. Les deux Lecteurs de Theologie ſont de nouvelle creation, car par l'ancienne inſtitution des Chaires Royales, il n'y en avoit point en Theologie qui euſſent gages du Roi. Elles ont été créées depuis par le Roi défunt, à l'inſtance du Pape & comme par penitence donnée au Roi. Je dis ceci à un Docteur en Droit Canon, nommé Guijon, qui m'étoit venu prier de faire quelque choſe pour les Docteurs en Droit Canon, comme j'avois fait pour les Profeſſeurs du Roi, à qui j'avois fait donner quelque augmentation ſur leurs gages. Je lui répondis, que j'avois aſſez de peine pour obtenir 4000. Livres pour cet effet, & que pour le preſent il n'y avoit guere d'apparence de faire grand' choſe, & que je ne lui pouvois rien promettre, & de plus qu'il étoit beſoin que cela paſſât par le Conſeil; alors il repliqua, qu'il étoit allé voir Monſieur le Chancelier (Sil-

(Sillery) qui lui avoit promis de le favoriser là-dessus. Je lui dis, Monsieur le Chancelier est un bon Seigneur, tout plein de courtoisie envers tout le monde, & qui aussi le sait bien faire, mais que pourtant je ne pensois pas qu'on pût si-tôt y penser, & que pour le present on étoit après à remettre les Lettres humaines, & qu'il falloit commencer par un bout pour achever par l'autre. Guijon répondit, qu'autrefois le Droit Canon avoit tant été en vogue en cette ville, je dis qu'il étoit vrai, mais que c'étoit avant que les Lettres humaines fussent en France; alors Guijon dit, Monsieur le Cardinal d'Estouteville a autrefois tant affectionné notre Faculté. A ce propos je dis, si on manioit le Droit comme autrefois ont fait Roaldes & Cujas, on tâcheroit à faire quelque chose, mais on sait bien comment on s'y comporte. Les deux chaires Royales ne sont point creées pour lire la Scholastique, mais pour la controverse.

PRONONCIATION. Nous ne savons aujourd'hui ce que c'est de la prononciation de la Langue Latine; & il ne sert de dire qu'il faut suivre la regle des breves & des longues, car à tout propos l'usage va au con-

contraire, les accens du Grec en ont pu garder quelque chose, mais encore le plus souvent on ne prononce pas sur la longue, & elle est prononcée breve.

Les PROPOSITIONS que les Dialecticiens appellent vaines, ou, pour parler selon le style de l'Ecole, nugatoires, sont en matiere de propositions affirmatives, celles qui sont composées de mêmes termes, non seulement en essence, mais en conception & instruction de l'intellect; comme si je dis qu'un homme est homme, c'est une proposition vaine & nugatoire, d'autant que l'intellect ne fait aucun progrès par cette proposition, & n'est point plus instruit par l'accouplement des termes joints, qu'il étoit par la simple notion des termes avant que la proposition fût composée; mais si je dis, l'homme est un animal raisonnable, la proposition n'est point vaine ni nugatoire, parce qu'encore qu'*homme* & *animal raisonnable* soient une même chose quant à l'essence, ils ne le sont pas néanmoins quant à la notion; car ce terme, *animal raisonnable*, propose l'essence de l'homme plus expliquée à l'intellect que ce terme d'*homme*. Semblablement aussi pour le regard des propositions

negatives, celles-là font vaines, & nugatoires, qui font composées de termes formellement & immediatement oppofez ; l'intellect ne fait aucun progrès par la propofition, & n'eft non plus inftruit par l'accouplement des termes affemblez en la propofition, qu'il l'étoit par la fimple notion des termes. Mais fi la propofition eft compofée de termes qui ne foient pas formellement & immediatement oppofez, mais feulement par confequence, la propofition n'eft point du nombre des ironiques & nugatoires; comme fi je dis, qu'un homme qui refpire n'eft pas mort, cette propofition n'eft pas du rang de celles qne les Dialecticiens appellent nugatoires. Car encore que la refpiration ne puiffe être fans la vie, néanmoins la refpiration & la vie ne font pas formellement & immediatement la même chofe, mais la refpiration eft un effet de la vie. Autre chofe eft condamner une propofition politiquement, & en qualité de Miniftre d'Etat & de la Republique, autre chofe eft de la condamner Theologiquement, & comme arbitre du falut & de la Religion, & Superieur en matiere de confcience, aux Ecclefiaftiques. Les Loix de l'Ecole ne permettent pas qu'on

qu'on reçoive en dispute aucune opposition, que celles des propositions contradictoires, ou qui s'y peuvent reduire, d'autant qu'il n'ya que les seules propositions contradictoires (celles dont l'une est affirmative universelle & l'autre negative particuliere, ou dont l'une est negative universelle & l'autre affirmative particuliere) de la verité de l'une desquelles, on puisse inferer necessairement la fausseté de l'autre, ou de la fausseté de l'une desquelles on duisse inferer necessairement la verité de l'autre. *Ex lapide solo non elicitur ignis, ita nec ex propositione sola, conclusio.*

PSEAUMES. Il disoit à Madame la Princesse d'Orange, qu'elle avoit en sa Religion, des Pseaumes qui étoient en merveilleuse rime, & qu'il ne s'étoit jamais fait de plus mauvais vers (*a*).

PURGATOIRE. C'est une folie de le vouloir prouver par l'Ancien Testament (rapportant un argument de Genebrard, qui s'efforçoit de le prouver) parce que nous n'en pouvons tirer aucun passage pour prou-

(*a*) *Il ne s'étoit jamais fait de plus mauvais vers.*] Cela du moins ne se peut pas dire de ceux de Marot: ils étoient bons pour ce tems-là, & ils sont louez par Pasquier Poëte lui-même & bon Connoisseur. *L. D.*

prouver l'Enfer, ni le Paradis; à quoi donc s'amuſent-ils? Le Purgatoire n'eſt pas de meilleure Maiſon que les deux autres. Monſieur de Beauvais lui dit un jour, il vint chez moi dernierement un Docteur, qui me dit qu'il prouveroit par plus de 50. paſſages du Vieux & du N. Teſt. le Purgatoire, il lui dit, il me fera bien aiſe s'il m'en montre une couple ſeulement; je dis plus, s'il m'en montre un exprès, je lui donnerai une Abbaye; c'eſt une folie de vouloir prouver le Purgatoire par l'Ecriture; vû que nous ne pouvons pas même prouver par là, le Paradis, ni l'Enfer, ni pas même l'immortalité de l'Ame (*a*); qui eſt

(*a*) *C'eſt une folie de vouloir prouver le Purgatoire par l'Ecriture; vû que nous ne pouvons pas même prouver par-là, le Paradis ni l'Enfer, ni pas même l'immortalité de l'Ame &c.*] Ce ſentiment de Du Perron a été cenſuré dans le *Chevraana*; & on y a auſſi relevé ce qu'il dit ailleurs, *que la plus brutale des Nations eſt l'Allemande, & qu'elle eſt ennemie des Etrangers: Que l'on ne peut convaincre un Arien par l'Ecriture, mais par l'autorité de l'Egliſe: Qu'en Fra Paolo il n'a rien vu qui ne ſoit commun, & un peu plus que de Moine: Qu'une page de Quinte-Curſe vaut mieux que trente de Tacite, dont le ſtile eſt le plus méchant du monde, & le moindre de ceux qui ont écrit l'Hiſtoire. Que Quinte Curſe eſt le premier de la Latinité, ſi poli, ſi terſe, ſi admirable: Qu'il met Florus le plus haut après lui, qu'il eſt toute*

eſt bien plus étrange que nous ne pouvons prouver ce qui eſt de la Vie éternelle & de l'être de l'Ame; & ces Docteurs nous veulent prouver le Purgatoire. Dans le Vieux Teſtament il n'y a aucun paſſage exprès, ni qui ſe puiſſe tirer par conſequence. Dans le nouveau il n'y en a aucun exprès, il y en a deux par conſequence; quand il parle, que d'une parole oiſeuſe il nous faudra rendre compte, on peut tirer conſequence de ce paſſage pour le Purgatoire; mais qu'il y ait aucun paſſage exprès & litteral pour, il n'y en a point. Par les Machabées on peut prouver la priere pour les morts, mais ce n'eſt pas aſſez; il faut montrer que ces Livres ſont Canoniques, ce qu'aucun de nos Docteurs n'a encore pu faire. Mais ce paſſage nous peut ſervir en ce que, ou il faut qu'ils reçoivent ces Livres, ou qu'ils reconnoiſſent l'ancienne tradition; il ſe mocquoit de ceux qui ſe font fort du lieu, *tanquam per ignem. Modicum quodque delictum morâ*

te fleur, ſi élégant &c. *Que puis que les Diables connoiſſent toutes nos penſées, il ne reſte nul lieu de douter que les Saints nentendent les Prieres, voire mentales de ceux qui les reclament.* &c. Chevræana, Tom. I. p. m. 158. & ſuiv. *D. M.*

morâ resurrectionis expensum. Tertull. de anima *c.* 58. *non potest intelligi nisi de mora primæ resurrectionis & consequenter de Purgatorio.*

PURITAINS. En Angleterre, il est bien aisé de gagner les Puritains, qu'on leur ôte peu de passages de Saint Augustin, quelques autres de Theodoret & de Gelase, ils sont gagnez.

Q.

QUESTION. En toute dispute, outre la question finale de la dispute, en la décision de laquelle consiste la victoire entiere du combat, il y a autant de questions subalternes & sous-ordonnées, qu'il y a de moyens de preuve, pour venir à la décision de la question finale, comme par exemple si un homme dispute, que le feu n'est point un élement: puis après si celui qui prétend qu'il n'est point élement, allégue pour preuve de prétension, qu'il n'est point corps, & par consequent qu'il n'est point élement, d'autant que tout élement est corps, & que le répondant lui nie le moyen de sa preuve, alors l'état de la question, non pas finale, mais particuliere & immediate de l'argument, est de savoir si le-

le feu eſt un corps. Derechef, ſi l'argument pour montrer qu'il n'eſt point corps, allégue qu'il penetre & s'inſere dans les autres corps, comme dans le fer, le cuivre, le diamant, lesquels quand ils ſont rouges & ardens, ont le feu inſeré & reſidant en eux; & que le répondant ſoûtienne qu'il ne penetre pas toute leur ſubſtance, mais qu'il entre ſeulement dans leurs pores & conduits inviſibles, l'état de la queſtion ſera alors, ſi le feu penetre toute la Subſtance du corps, ou s'il s'inſinue.

QUINTILIEN. Je l'ai lû autrefois fort diligemment, & l'ai redigé par maximes; il y a plus de 25. ans que je ne l'ai vu.

QUOMODO. Jamais les Peres n'ont demandé le *quomodo* de la poſſibilité, aux myſteres de la foi, mais bien le *quomodo* de l'être. Les heretiques ont fait tout le contraire; car les Peres parlans des myſteres de la Religion, ont dit qu'il ne falloit point demander le *quomodo*, cela s'entend du *quomodo* de la poſſibilité de l'être, car du *quomodo* de l'être, ils l'ont toûjours demandé. Ils ont bien voulu qu'on demandât, comment le corps de notre Seigneur eſt en l'Euchariſtie, mais ils ont défendu qu'on demandât, comment il étoit poſſible qu'il y

fût. Les Peres donc ont défendu de s'enquerir du *quomodo* de la possibilité de l'être, & non pas du *quomodo* de l'être; tout au contraire des Huguenots, qui demandent le *quomodo* de la possibilité de l'être.

R.

LEs RABBINS sont fort ignorans en l'Histoire, ils brouillent & confondent les temps, & disent le plus souvent de grandes réveries; ils sont bons pour la Grammaire; il y en a un qui dit, que Romulus faisoit la guerre à David, mais il falloit qu'il se levât bien matin.

RAVARDIERE. Parlant a Mr. de Beaulieu Bouju, du voyage que devoit faire aux Indes un Gentilhomme nommé Ravardiere, il dit, si je n'avois que 25. ans, je voudrois faire ce voyage.

RELIGION. Pour le regard de la Religion & de l'Etat, les choses ne sont pas en pareille consideration parmi les Chrétiens, qu'elles l'étoient parmi les Payens; car parmi les Payens la Religion servoit & étoit inferieure à l'Etat, à l'égard duquel elle ne tenoit lieu que d'accessoire; mais entre les Chrétiens l'Etat sert à la Religion; qui tient

tient le lieu principal, & au respect de laquelle l'Etat ne tient lieu que d'accessoire, afin de faire passer de telle sorte les sujets par les biens temporels, qu'ils ne perdent pas les éternels.

REGNANTE CHRISTO (*a*). Pendant l'interdit du Roi & du Royaume de France sous Philippe Auguste, à cause de superinduction d'un nouveau mariage, on mettoit en France aux contrats, non regnant le Roi Philippe, mais, regnant Jesus-Christ. Chronique de Foix rapportée par Vignier grand ennemi des Papes.

RE-

(*a*) *Regnante Christo.*] Un Acte de Conrad Duc de Massovie, daté des Nones d'Août 1222. porte: *Regnante Domino nostro Jesu Christo.* C'est la VIII. Pièce du Prodrome dans le *Codex Juris Gentium Diplomaticus* de Leibnitz. On veut, il est vrai, que cette formule eut aussi & principalement lieu en tems de Schisme; mais comme alors il n'y avoit pas de Schisme, suivant les principes de Du Perron, il s'ensuivroit qu'en 1222. le Throne de Pologne n'étoit pas rempli. *L. D.*

David Blondel a publié un Traité fort curieux sur cette matiere *de formula* Regnante Christo *in Veterum Monumentis usu*; *seu Vindiciæ pro Philippi I. & II summaque Regum potestate.* Cet Ouvrage est imprimé à Amsterdam en 1646. in 4. *D. M.*

Retranchement de la Coupe. Ceux de la Religion pensent avoir beaucoup sur nous, quand ils nous reprochent que nous avons ôté la coupe au peuple, & que cela est contre l'institution de Christ. J'accorde bien, dit-il, que Christ a donné l'un & l'autre, mais cela n'empêche pas que l'Eglise, qui croit (*a*) que sous l'espece du pain est contenu le corps & le sang de Christ, pour des inconveniens qui étoient fort importans, ne l'ait pu retrancher. Ils approuvent bien le Baptême que nous faisons aujourd'hui par aspersion, qui par la premiere instruction se faisoit par immersion, &. dura ainsi pendant quelque temps; néanmoins l'Eglise pour des inconveniens trouva bon de le changer & de le faire par aspersion; car le Baptême par immersion ne se pouvoit donner à toutes sortes de personnes, on ne pourroit sans danger plonger les malades dans l'eau, & on les baptizoit en leurs licts, c'est pourquoi on les appelloit, *Cliniques*. Tout de même, les inconveniens qui pourroient venir de la communion sous les deux especes, ont été

(*a*) *L'Eglise qui croit.*&c.] Ce que Christ donc ne croyoit pas. *D.*

été cause que l'Eglise a trouvé bon qu'elle se fît seulement sous celle du pain, pour le peuple seulement.

Monsieur de RETS étoit fort moderé en sa bonne fortune, jamais il ne parloit à son Maître en public, & ne faisoit obstacle à personne. Monsieur de Tiron disoit qu'il n'avoit point d'esprit, qu'il parloit beaucoup, mais ne disoit rien.

RHEIMS. Le Concile de Rheims ne vaut rien; c'est un Livre passionné, & il ne faut pas s'étonner s'il abaisse tant la puissance des Papes; car il fut fait par un Evêque qui apella du Pape, pour le fait d'Hugues Capet, & réveilla cette vieille querelle des appellations. Ce même Evêque, lors que Hugues Capet fut entierement possesseur, se rangea puis après à Hugues. Ils se servent néanmoins aujourd'hui de tous ces Livres-là, comme fort autentiques, sans considerer ni le temps ni les personnes. Il faut dire au Pere Coëffeteau, qu'il n'oublie pas à refuter ce Livre-là; c'est un Livre propre à être employé par du Plessis. Ceux de la Religion se servent du Concile de Rheims contre l'autorité du Pape, & ne veulent pas voir que ce Concile est un Concile de séditieux, qui tenoient le parti

de Hugues Capet usurpateur, & vouloient déposer Arnulphe qui étoit Evêque de Rheims, Oncle du Roi, sur lequel Hugues Capet avoit usurpé, lequel étoit maintenu par le Pape. Il n'y a point de doute que Hugues Capet ne fût un usurpateur, & que ces Evêques ne soûtinssent une mauvaise cause. Par après il se tint un Concile en France où Hugues Capet fut excommunié & Arnulphe maintenu.

Rois. L'excommunication ne les fait pas déchoir de leur dignité au Tribunal politique, mais au Tribunal de la conscience, & dans l'estime & veneration des Chrétiens, elle ne soud pas le nœud humain, qui est *propter timorem*, mais elle soud le nœud divin, qui est *propter conscientiam*. Nul ne prétend que la dépossession des Rois, que l'on appelle déposition de fait, quelque heresie ou apostasie qu'il y ait en eux, appartiennent au Tribunal Ecclesiastique. Il est de droit divin, d'obeïr aux Rois, mais il n'est pas de droit divin, qu'ils ne puissent faire aucune chose par laquelle ils cessent de droit d'être Rois. Je tiens qu'en nulle Monarchie parfaite il n'y peut échoir aucune cause temporelle, pour laquelle les Sujets puissent se départir de l'obéïssance

de

de leur Roi; d'autant que de tous les maux temporels qui peuvent arriver à l'Etat, il n'y en a point de pire que la guerre civile, qui s'ensuit necessairement de la desobéïssance au Prince, comme il seroit aisé de prouver par les raisons politiques, & la consequence des conditions de la vraye Monarchie. Les Rois & Princes Chrétiens sont obligez de servir Jesus-Christ, non seulement comme hommes en lui obeïssant, mais comme Rois en le faisant obeïr, par ce moyen ils remportent des couronnes de gloire immortelle au Ciel, & de renommée perdurable en la terre; il est de necessité que les Rois soient par dessus les Loix, autrement il faudroit encore recourir à une autre puissance suprême, pour contraindre le Legislateur à l'observation de ces Ordonnances : chose qui iroit à l'infini. Juger les conditions qui empêchent la Royauté n'est pas pourtant être par dessus le Roi. Les Loix de France défendent que les filles ne viennent à la Couronne, & selon ces Loix-là les Etats du Royaume jugerent, lequel de Philippe de Valois, ou d'Edouard Roi d'Angleterre, devoit être Roi, & pour cela les Etats ne furent pas par dessus le Roi. Les Rois

du même Royaume, nommément depuis Hugues Capet, exclurrent ceux qui ne ſont pas nez de mariage legitime de la ſucceſſion de la Couronne; & donc ſi quelque fils de Roi, mais né de mariage douteux & illégitime, pretend devoir être Roi, ceux à qui il partient de connoître de la validité ou nullité des mariages, jugeront s'il doit être Roi; & pour cela ils ne ſont pas par deſſus le Roi; mais ce ſeront les Loix du Royaume qui ſeront par deſſus le Prince dont le Droit à la Royauté eſt conteſté & revoqué en doute: non plus qu'en la Religion Judaïque, où les Loix commandoient, que les lépreux fuſſent ſequeſtrez de la converſation du peuple quand les Sacrificateurs à qui il appartenoit de juger de la lépre, jugeoient qu'un Roi étoit lépreux, & que delà il s'enſuivoit qu'il fût rejetté, ſequeſtré de la converſation du peuple, ce n'étoient pas les Sacrificateurs qui étoient par deſſus le Roi, mais la Loi de l'Etat & de la Religion, qui eſt par deſſus la perſonne, en laquelle il ſe trouve empêchement à la Royauté. Il n'y a point de Royauté & n'y en peut avoir, là où il n'y a point de Societé politique, ni de vie civile, mais ſeu-

seulement une vie sauvage & bestiale, & fondée sur les Loix contraires au Droit des Gens & de la Nature; comme les Loix de s'entremanger les uns les autres; & partant Attabalipa ne pouvoit être tenu veritablement Roi; non plus qu'un Capitaine de brigands & de Pyrates.

Sylvestres homines, sacer Interpresque Deorum,
Cædibus & fœdo victu deterruit Orpheus.

Rome. On peut dire de la Cour de Rome, ce qu'on disoit des Atheniens, qu'ils perdoient la terre pour gagner la mer, que Rome perd le Ciel pour gagner la terre. Cette trop grande puissance temporelle du Pape le rend odieux aux Princes Chrétiens, & ce n'a pas été un bon conseil pris par Baronius de l'avoir voulu tant défendre. A Rome ils donnent beaucoup aux Prophetes, ils tiennent encore de leurs Ancestres, Tacite le remarque; cela est ordinaire en tous les Etats, où l'Empire est électif. Ceux-là ont eu un très-grand desavantage en leur naissance; qui sont venus au monde en un autre temps que lors que la

Re-

Republique Romaine étoit en sa splendeur. Ce n'est pas sans raison que cet Empire de Rome, cette Republique s'est tant augmentée, & qu'elle s'est tant agrandie, que d'avoir subjugué une grande partie du Monde. Ce n'est pas sans mystere non plus, de voir encore durant même que les Empereurs florissoient, la reverence qu'ils portoient à cette ville; il semble que Dieu l'ait ainsi voulu augmenter & la rendre Maîtresse du monde, afin d'y planter le Christianisme, & par ce moyen l'étendre bien au loin. Car si le monde eût été divisé en tant de divers Royaumes, comme il l'étoit avant que les Romains se fussent faits si grands, il eût été bien mal-aisé d'y mettre le Christianisme, pour le moins il ne se fût pas étendu ni dilaté si-tôt, ni si aisément. Il y a un lieu dans Hieremie, (*a*) *Statuam domum meam super* ...... qui est à dire, fortitude. Les Juifs l'interpretent de Rome, qui ne veut dire autre chose que fortitude. *Æterna urbs*, c'est à dire *Roma* dans Am-

mian

(*a*) *Il y a un lieu dans Hieremie:* Statuam &c.] Dans la premiere Edition du *Perroniana* imprimée en 1669, après *Hieremie*, on a mis entre deux crochets [*c'est Isaïe*]: mais ce prétendu passage ne se trouve point dans Jeremie, ni dans Isaïe. *D. M.*

mian Marcellin; & quand on parloit aux Empereurs, on disoit *Æternitas tua*, c'étoit à cause de Rome. *Roma* ἐπιτομὴ τῆς οἰκουμένης *vocata à Polemone Oratore, teste Galeno & Athenæo.*

Ronsard. A Monsieur Pelletier qui lisoit quelque chose en prose de Ronsard, qu'il ne trouvoit pas fort bien, il lui dit: En prose il ne s'est pas étudié, mais lisez ses vers, puis ledit Pelletier lui dit, il n'écrit pas si bien en prose que des Portes, il dit, que dites-vous ? Vous parlez d'un homme qui faisoit profession d'écrire bien en prose, & qui écrivoit le mieux de son siecle, si plein de douceurs, & de fleurs, de delicatesse, de mignardises; il étoit maître de la Langue. Pelletier dit, s'il avoit été aussi savant que Ronsard, il eût bien mieux écrit, comment, dit-il, n'étoit pas savant? Il l'étoit, très-savant & plus que Ronsard: il étoit plus savant qu'homme de France & de la Chrétienté. Oui donc depuis peu d'années, dit Pelletier, il y a plus de vingt, voire plus de trente ans, qu'il est bien savant. Ronsard répondoit à un qui lui disoit qu'il recorrigeât ses Oeuvres; mon bon ami, il fâche bien à un Pere de couper les bras à ses enfans. Monsieur d'Aire dit

dit au Cardinal, que Ronſard avoit corrigé ſes Oeuvres, & que les corrections ne ſembloient pas ſi bonnes; il dit, on ne réuſſit pas à corriger ſes Oeuvres ſur le vieil âge. Ronſard fait bien aux Oeuvres de longue haleine, vous y trouverez quelquefois dix ou douze vers qui ſont bas, mais après il vous paye de quelque choſe d'excellent: quand ſa fureur le prend, il eſt admirable, ſon eſprit s'éleve dans les nues: Nous n'avons point eu de Poëte vraiment Poëte que lui: que ſes Saiſons ſont bien faites! que la deſcription de la Lyre à Beraud eſt admirable! que le Diſcours au Miniſtre eſt excellent! Ronſard, à mon avis, étoit l'homme qui avoit le plus beau genie que Poëte ait jamais eû, je dis de Virgile & d'Homere. Il y a cela, que les autres ſont venus en une Langue faite, & lui eſt venu lors que la Langue étoit à faire: car c'eſt lui qui l'a miſe hors d'enfance, auparavant c'étoit une pauvre choſe que notre Langue. Ronſard eſt admirable en beaucoup d'endroits, & ſe ſert ſi bien des fables, il les agence ſi bien, qu'il ſemble qu'elles ſoient à lui & il y met toûjours une queuë du ſien, qui n'en doit point au reſte; c'eſt un eſprit vraiment poëtique, prenez de lui quelque Poëme

que ce soit, il paye toûjours son Lecteur: il n'est pas ainsi des autres, car le plus souvent ils ne vous donnent que des paroles, là où quand sa verve le prend, il se guinde en haut, vous porte jusques dans les nuës, & vous fait voir mille belles choses. Tous les hymnes sont beaux, celui de l'éternité admirable, ceux des saisons merveilleux, il ne faut pas s'étonner s'il n'a pas réussi aux amours, aux sonnets, & aux petits vers, son esprit n'étoit porté qu'à représenter des guerres, des sieges de ville, des combats; si j'avois pris une quantité de pieces de Ronsard, & que je les eusse corrigées, je les rendrois parfaites, en y ôtant quelques rudesses, lesquelles lui sont à pardonner, les grands esprits ne se peuvent assujettir à ces petites choses, qui sont tant au dessous de leur imagination, ses sonnets ne sont pas bien excellents, il faut que le sonnet concluë subtilement, & qu'il paye son hôte, il y a du Lyrique. Ce n'étoit pas son fait que des sonnets, son esprit alloit plus haut, ceux qui sont venus après lui s'y sont plus adonnez, & ont mieux réussi aux choses d'amour que lui. Ceux qui se donnent à cette Poësie, il faut qu'ils ayent été enseignez auparavant par d'au-

tres,

tres, ils ne peuvent pas venir des premiers en une Langue, comme Ronſard. Il faut que pour trouver des mignardiſes en une Langue, elle ait déja été embellie : Monſieur de Tiron étoit fort propre pour cela, il avoit auſſi fait une choſe qui l'y avoit grandement aidé, c'eſt qu'il s'étoit formé ſur les Italiens, qui ſont merveilleuſement mignards aux choſes d'amour, pour ce que leur Langue y convient mieux: auſſi en écrivent-ils mieux que nous : leur Langue eſt toute entiere en diminutifs, qui lui ſiént merveilleuſement bien, & qui la rendent mignarde; la nôtre n'en a point, & ils n'y ont point de grace.

ROSSIGNOL. *Tam pertinax in tam parvo corpore ſpiritus.*

S.

SACERDOTES *in Eccleſia vocati propriè ſoli Epiſcopi & Preſbyteri.* Aug. *de Civ. Dei lib.* 20. *c.* 10.

SACRAMENTUM du temps de Tertullien ne ſignifioit point encore les myſteres de l'Egliſe que nous appellons Sacremens, il ſignifioit un ſerment ſacré.

SACRE DES ROIS. Hugues Capet & ſes

ſes quatre premiers ſucceſſeurs firent ſacrer leurs enfans de leur vivant, & leur firent faire ſerment à leurs peuples de maintenir la Religion Catholique, afin de recevoir reciproquement de leurs peuples le ſerment de fidelité, & cette ſtipulation étoit eſtimée ſi neceſſaire, que les Rois anciennement ne comptoient leur regne que du jour de leur Sacre, & non de leur ſucceſſion, ce qui néanmoins a été changé depuis, de peur que s'il arrivoit des retardemens & empêchemens de pouvoir ſi tôt être procedé au Sacre, & de faire les aſſemblées accoûtumées pour cet effet, l'autorité Royale ne demeurât ſans pouvoir donner ordre aux neceſſitez urgentes de l'Etat, d'autant que l'on a cru que les peuples étoient preſumez avoir fait le ſerment à leurs Rois en la perſonne de leurs devanciers & les Rois avoir fait tout de même le ſerment à leurs peuples en la perſonne de leurs predeceſſeurs.

SALIS FOEDUS, *id eſt perpetuum; refer ad ſal Baptiſmi ut & iſta, ſale ſuæ ſapientiæ Chriſtus verus Eliſæus aquas ſteriles & mortiferas condivit & fecit eſſe vitales.* Hieronymus *præfatione in Oſeam.*

SALUT. Il n'y a point d'autre raiſon de

la

la salvation des hommes que la bonté, la misericorde de Dieu; & il n'y a point d'autre raison de la damnation des hommes, que la faute & le peché des hommes, car Dieu a donné à chacun de nous le moyen de se sauver.

SANG. Comme la défense du sang aux Israëlites étoit une prohibition figurée, qui signifioit, qu'ils devoient s'abstenir de vivre du sang & de la mort d'autrui, ainsi le précepte de boire le sang de notre Seigneur, est un commandement portant sa figure avec lui, qui est, qu'en bûvant réellement & corporellement son sang, nous sommes instruits par l'usage de ce mystére, que nous devons recevoir & reconnoître notre vraye vie, qui est la vie éternelle, de son Sang, & vivre de son Sang & de sa mort, & pourtant Saint Augustin oppose la défense de manger ou boire du Sang en l'ancienne Loi, au commandement de boire le Sang du Fils de l'homme en la nouvelle.

SARDIQUE. Au Concile de Sardique Osius présida, où il y avoit trois cens tant d'Evêques. Les trois cens Evêques condamnerent Donat, & souscrivirent à l'absolution d'Athanase. Les autres se retirerent

rent en une petite ville appellée Philippopolis, & là firent un Concile, qu'ils appellerent de Sardique, par lequel ils recevoient Donat à leur communion, & condamnerent Athanase. Les Donatistes firent tout ce qu'ils pûrent, pour soustraire le vrai Concile de Sardique qui étoit en Afrique, & de fait les Exemplaires en furent tous perdus, & supposerent au lieu le faux Concile, de façon qu'au Concile de Carthage, lors qu'il fut question d'avoir les Canons de Sardique, pour le regard des appellations, Gratus Archevêque de Carthage, qui avoit été au vrai Concile, dit qu'il se souvenoit qu'il avoit été fait un Canon sur ce sujet au Concile de Sardique; on apporta le faux Concile, & les Peres reconnurent la fausseté des Donatistes, car ils savoient bien, qu'ils avoient absous Athanase, & néanmoins par ce Concile il étoit condamné. Le Concile de Sardique étoit reçu en Orient, autrement il n'eût pas été allégué par Innocent. Le Concile de Sardique étoit universel comme celui de Nicée, & est compris sous le Concile de Nicée; Justinien l'appelle Oecumenique, & néanmoins quand il compte les Conciles Oecumeniques il n'en compte que quatre. Il fal-

falloit donc que de ces deux Conciles il n'en fit qu'un, autrement il devoit avoir dit cinq.

SARRASINS. Ce mot ſelon le vieux ſtyle François ſignifie toute ſorte d'infideles, comme le mot *Franc* en Orient ſignifie toute ſorte de Chrétiens Latins : au moyen dequoi le mot de Sarraſin pris ſelon le ſens auquel le prend Nicolle Gilles, peut ſignifier tant les Perſes & Sarraſins naturels, leurs voiſins, qui faiſoient la guerre en Aſie contre l'Empereur Juſtinien, que les Bulgares & Huns, depuis appellez Hongres, qui lui faiſoient la guerre en Europe, & que les Maures ou Mauruſiens, qui lui faiſoient la guerre en Afrique, étoient tous ſelon le ſtyle de Nicolle Gilles, Sarraſins, c'eſt-à-dire, Payens & infidelles. Macedonien, c'eſt-à-dire étranger. Sous l'Empereur Maurice Naaman Duc des Sarraſins, courut & ravagea partie des Provinces de l'Empire Romain, & ſes ſoldats ayant pris un jeune homme Tyrien, le voulurent mener à leur Pontife pour l'offrir en ſacrifice. Les Sarraſins n'étoient pas un ſeul peuple, & ne conſtituoient pas un ſeul Etat, mais c'étoient pluſieurs grandes Nations épandues par forme de dé-

luges

luges & inondations de peuples en diverses provinces & regions, & qui avoient plusieurs Rois & plusieurs Seigneuries. Qu'ainsi soit, il y avoit des Sarrasins aux confins de l'Egypte & d'Ethiopie, qui étoient sujets les uns du Roi d'Ethiopie, les autres du Roi des Homerites; d'où vient qu'Archias Roi d'Ethiopie promit à l'Empereur Justin, de lui envoyer une levée de Sarrasins, pour faire la guerre au Roi de Perse. Il y avoit des Sarrasins aux confins de la Phenicie, dont un nommé Abharabus étoit Roi, qui donna son pays à l'Empereur Justinien. Il y avoit des Sarrasins en Arabie, qui étoit le lieu naturel de leur origine; dont les uns étoient sujets à l'Empire Romain, & les autres confederez, partie à l'Empire Romain, & partie au Roi de Perse. Il y avoit des Sarrasins de là l'Euphrate, qui étoient en grand nombre, & avoient plusieurs Rois; dont est qu'Ammian Marcellin dit, que quand l'Empereur Julien fut venu aux confins de l'Empire des Perses, les Roitelets des Sarrasins le vinrent trouver. Sarrasins anthropophages, Procope.

SAUL, après la sentence de déposition, qui lui fut prononcée par Samuel, demeu-

ra bien Roi de fait, mais non de droit. L'onction de David par Samuel, fut non une simple onction prophetique, mais une onction historique. Saül ne regna que deux ans Roi legitime sur Israël, c'est-à-dire depuis son onction jusques à la sentence de Samuel, ou jusques à l'onction de David.

SAVOYE. Mr. de Savoye est un Prince fort liberal d'abord, mais il se lasse incontinent.

La SCALA SANTA, qui est à Rome (*a*), n'a point été apportée par miracle, il n'y a pas un Catholique qui le die, & Casaubon & les autres ne s'en doivent pas mocquer; elle y a été apportée comme beaucoup d'autres reliques. Il n'y a pas eu plus de peine d'apporter *la Scala Santa* de Syrie, que d'apporter des Pyramides d'Egypte. Ju-

(*a*) *La* Scala santa *qui est à Rome* &c.] La *santa Scala* est une loge où l'on a transporté vingt-huit degrez de marbre blanc fort usez, & par lesquels on dit que Jesus-Christ monta chez Pilate. Presentement il n'est pas permis d'y monter autrement qu'à genoux; mais en recompense, on gagne à chaque degré trois ans d'indulgences, & autant de quarantaines, &c. *Misson*, Voyage d'Italie Tom. II. Lettre XXVII. du 24. Avril 1688. *D. M.*

Jules SCALIGER. A Monsieur de Rennes, qui lui parloit de quelques erreurs de Cardan, il dit; il n'y a point de doute que Cardan a fait de grandes fautes; mais croyez que celui qui lui a répondu, & qui est en grand' vogue, a fait de grandes fautes, & a écrit des choses si frivoles & si legeres. Entr'autres je m'étonne d'une chose qu'il dit, lors qu'il traite des fontaines, où il met une figure d'un sceau. C'est la chose la plus ridicule du monde; mais il écrit si bien qu'il trompe tout le monde. Il semble aussi qu'il se mocque quand il dit, l'huile fuit le feu; comme *valentiorem adversarium*; & dit que si on met de l'huile sur une table & du feu auprès, que l'huile fuit le feu; & il ne voit pas que c'est l'huile qui se rarefie & se consume. Entre les premiers hommes de notre Nation il faut mettre Joseph Scaliger, encore qu'il ne soit si excellent que son Pere, qui étoit un grand personnage, dont je m'étonne, lui qui a étudié si tard & porté les armes. Il écrivoit merveilleusement bien. Lui parlant de Jules Scaliger & des Apophthegmes que son fils a fait imprimer avec le Livret, *Fabula Burdonum*, & apportant le jugement qu'il fait de Virgile, que c'étoit *ultimus*

mus conatus Musarum; il dit, Beze use quasi de cette phrase, quand il parle des Jesuites, car il dit que cet Ordre est *ultimus Sathanæ anhelantis crepitus*. Jules Scaliger étoit un grand personnage, & quoi qu'il die qu'il ait fait en deux mois, son Livre contre Cardan, je crois néanmoins qu'il le fit en même temps qu'il étudioit en Philosophie. Il avoit plus d'esprit que d'étude; tout le contraire de son fils, qui avoit plus d'étude & de travail que d'esprit. Le Pere mourut Catholique, & avoit fait instruire au commencement ses enfans en la Religion Catholique; il avoit fait ses études en Italie. J'ai vû une impression de *Scotus* d'Italie, où au devant il y a des vers de Jules Scaliger; il avoit un très-beau stile entre celui de Ciceron & de Seneque. En son Livre contre Cardan il y a de belles observations; quelquefois aussi il s'en trouve qui sont bien legeres, mais il les revêt de si belles paroles, qu'elles passent. Joseph Scaliger étoit excellent homme aux Langues, mais en Theologie il se trompe bien lourdement. Au Livre qu'il a fait contre Serarius il se trompe fort sur le fait des Donatistes.

SCHISME. Ils disent que nous sommes à

à la veille d'en voir un en France, ils ne ſeront point Schiſmatiques, ils ſeront heretiques; car ils n'ont point d'Evêques, ils n'ont point de Chef, ni de Miſſion.

SCHOLASTIQUES. Entr'eux tous, il n'y en a pas un qui ait lû des Peres, que Saint Thomas & le Maître des Sentences. Durandus n'en avoit lû aucun, car le plus ſouvent ce qu'il citera d'aucun d'eux, ſe trouvera d'un autre. Les plus grands Scholaſtiques ne ſont pas ceux qui réuſſiſſent le mieux en conferences, & il s'eſt vû des Docteurs de Sorbonne arrêtez en des choſes legeres; cela vient de ce qu'en l'Ecole ils s'arrêtent le plus ſouvent ſur des queſtions non controverſées, comme de la Trinité; & ils s'y amuſent tellement, qu'ils laiſſent les plus neceſſaires choſes, qu'on a beſoin de ſavoir pour rembarrer les heretiques. On peut dire d'un Scholaſtique qui a été long-temps ſur les bancs, qu'il eſt en chemin d'apprendre quelque choſe, neanmoins ils penſent quand ils ont le bonnet de Docteur, être de grands perſonnages. C'eſt une choſe aſſez inutile que la Scholaſtique, & l'Evêque de Beauvais lui diſant, qu'il n'y connoiſſoit rien, il dit, pour moi, j'y entends quelque choſe, & ſi j'a-

vois oublié ce que j'y ſai, je penſerois n'avoir pas fait grand' perte. On peut en ſix mois être bon Scholaſtique; mais pour ſavoir la Theologie des Peres, il y faut de longues années, ce n'eſt pas un ouvrage de peu d'haleine; ceux qui ſe mettent à la Scholaſtique, font comme ceux qui apprennent à decliner par regles, quand ils viennent à poſſeder la Langue, ils oublient leurs regles; tout de même en eſt-il de ceux qui étudient en Scholaſtique, quand ils viennent à la Theologie des Peres, ils oublient leur Scholaſtique, parce qu'elle ſert fort peu à cette étude. Il eſt beſoin de ſavoir de la Scholaſtique, pour ſe demêler quelquefois des ſurpriſes que nos adverſaires nous peuvent faire; mais qui n'auroit auſſi que cela, ce ſeroit une pauvre choſe. J'ai plus ſu de toutes ces matieres au bout du doigt, que tous ces Suarez & les Cours de Conimbre n'en ont écrit, & n'en écriront d'ici à je ne ſai combien d'années, mais je fais fort peu de cas de cela. Aux Ecoles ordinaires de Scholaſtique ils laiſſent ordinairement la ſolidité, pour embraſſer la ſubtilité, qui eſt une grande faute; pourvû qu'ils ayent quelques argumens, qui éblouïſſent, ils ne ſe ſoucient d'autre choſe.

SE-

SCISSURA *pallii Samuelis, figura scissuræ Regni Saul.*

SENECA. On a cru qu'il étoit Chrétien, & que Saint Paul & lui, avoient eu quelque familiarité, mais il n'y a guere d'apparence. Les Epîtres qu'on dit être de Saint Paul à lui, & de lui à Saint Paul, sont fausses; on dit qu'en mourant il dit, *sanguinem hunc aqua mixtum voveo Jovi liberatori.* Quelques-uns ont voulu inferer de là, qu'il étoit Chrétien, & que par ce *Jupiter liberator*, il avoit voulu entendre Jesus-Christ. Il n'y a point de doute que Seneque, & quelques autres Anciens, ont eu generalement quelques sentimens de la Divinité; & quelques-uns ont voulu croire, que les felicitez temporelles que telles gens ont eues entre les Païens, ils les ont eues de Dieu en cette consideration.

Monsieur de SENECEY (*a*). Il y a une Harangue de lui qui est fort bien faite, & qui est une des bonnes pieces du tems; c'étoit

(*a*) *Monsieur de Senecey.*] Claude de Beaufremont Sieur de Senesçay, Gouverneur d'Aussone, avoit harangué pour la Noblesse aux derniers Etats de Blois. *L. D.*

c'étoit un bon esprit; son fils a si bonne façon, il a la Physionomie d'un homme fort doux, & qui néanmoins a de la finesse & de la vertu.

SENS. Le lieu de Saint Bernard sert d'un bon titre pour la Primatie de Sens. L'Archevêque de Sens la perdit contre l'Archevêque de Lyon qui étoit de la Maison de Bourbon, contre lequel l'Archevêque de Sens ne voulut pas debatre, à cause qu'il étoit sa Créature.

Les SEPTANTE. Monsieur Dolé lui disoit, qu'ils étoient bien differens de l'Hebreu; il est vrai, dit-il, mais toute la difference ne vient qu'à cause des points, & en changeant les points il seroit aisé de faire l'Hebreu semblable au Grec; & puis les LXX. sont autorisez par Jesus-Christ & par les Apôtres.

SEPULCHRA *eorum qui sanctè vixerunt, colenda & adoranda.* Plato, *in Theod. de curand. Græc. aff. l.* 8.

Le Cardinal SERAPHIN étoit un galand personnage, jovial, qui croyoit fort aux Propheties & aux Devins. Un jour il faisoit un fort plaisant conte, qu'étant jeune écolier à Boulogne, il lui sembloit en dormant, que quelqu'un l'éveilla, & lui dit.

dit qu'il écoutât & comptât combien de coups fraperoit une cloche qu'il entendoit ſonner, & qu'il vivroit autant d'années qu'elle fraperoit de coups. Lui s'éveilla & compta, ce dit-il, 84. coups; mais il faut tout dire, ce diſoit-il, elle en avoit déja bien ſonné avant que je m'éveillaſſe; il contoit cette viſion fort plaiſamment.

SERPENS. Il y en a qui diſent qu'il eſt abſurde de dire, que les Serpens ne font point de mal à Malthe, à cauſe de Saint Paul, & ils veulent attribuer cette vertu à l'Iſle, & diſent que les Anciens n'en ont point parlé. Mais je leur répons, que les Anciens ſavoient bien ce que c'étoit que Malthe; & que delà ils faiſoient venir *canes Melitenſes*, *veſtes Melitenſes*, & *roſas Melitenſes*; & que ſi l'Iſle eût eu cette proprieté de n'avoir point les Serpens, ils l'euſſent remarqué auſſi bien qu'en d'autres lieux, qui ne ſont gueres plus conſiderables que Malthe, & qui étoient beaucoup plus éloignez d'eux; comme ils ont remarqué cette proprieté aux Iſles de Greneſé, qui ſont proche de France & d'Angleterre, & qui étoient plus éloignées d'eux; il n'y a point de doute, que ſi c'eût été une proprieté attachée à l'Iſle, les Payens & tant

d'ennemis de la Religion, n'eussent pas oublié de le leur reprocher, comme Porphyre & les autres. Le Serpent est bien appliqué pour designer symboliquement la fraude; car comme il ne tourne jamais la tête droit où il veut aller, ainsi la fraude ne declare jamais son intention de premier front.

De SERRES (a) étoit Catholique Romain. Je lui ai vû faire son abjuration entre les mains du Legat le Cardinal de Florence; mais il ne fit pas sa déclaration, parce que l'on esperoit qu'il feroit quelque profit parmi ceux de la Religion. En ce temps Monsieur de Sancy se convertit, & fut cause qu'il se hâtat, & qu'il se déclarât, & lui dit, Monsieur, si j'avois ma famille & tout mon bien ici, je n'arrêterois pas à me déclarer. Le

(a) *De Serres.*] Jean de Serres, duquel parlent souvent les Notes sur la Confession de Sanci, mourut en 1598. Or, voici ce qu'en Août 1597. il écrivoit à Casaubon pag. 651. des Lettres de celui-ci, édit. de 1709. *At*, ce sont ses paroles, *quantulus sum, hos canos eidem Ecclesiæ sacro, cui juventutis florem dedicavi, donavi.* Qu'on juge après cela si Du Perron est croyable, lors qu'on lui fait dire qu'il a vu cet homme faire abjuration de la Religion Protestante. L. D.

Le Cardinal SFORZA, qui ne croit pas la puiſſance du Pape comme beaucoup d'autres choſes, me diſoit qu'elle eſt bien aiſée à prouver à Rome.

SIGNIFICARE bien ſouvent dans les Peres ne veut pas dire ſignifier; mais appeller, comme dans Saint Ambroiſe, *Corpus Chriſti ſignificabatur*, *id eſt appellabatur*; j'en ai une infinité d'exemples des Peres.

SILENCE. On n'eſt pas toûjours reçu à argumenter du Silence, & de la tolerance des ſiecles précedens contre les témoignages & les exemples des ſiecles poſterieurs.

SINISTER *locus in ſacris Litteris dignior dextro*; Baron. *Epit. Ann. an.* 325. 17. *&* 18.

SITIO, *quid eſt niſi deſidero fidem tuam?* Auguſt. *homil.* 23.

SIXTE V. fut fait Pape par le Cardinal d'Eſte qui penſoit en ce faiſant, devoir tout gouverner; & avoit tiré de Sixte une promeſſe; à la charge qu'il fût du parti des François. Cette promeſſe fut trouvée après la mort du Cardinal d'Eſte dans ſes papiers; Ce qui m'a été dit par le Cardinal Camerin, qui étoit des ſiens. C'eſt

ce qui occaſionna les Eſpagnols à lui vouloir tant de mal ; juſques à deliberer de le dépoſer ; ce qui fit auſſi reſoudre le Pape d'excommunier le Roi d'Eſpagne. Cette affaire-là le travailla de telle façon, & il la prit tellement à cœur, comme une choſe qui étoit de grand poids, qu'il en devint malade & en mourut. Les Eſpagnols faiſoient alors courir le bruit à Rome, qu'il étoit mort pour avoir trop bû du *Lachryma*. Je crois bien que cela y ſervit ; parce que lors qu'il étoit malade, il faiſoit grand chaud, & dans ſa grande ſoif, il bûvoit de ce *Lachryma*. Monſieur de la Boderie dit ſur ce propos, qu'il ſe ſouvenoit qu'étant à Rome au Conclave, on le menoit quelquefois faire collation dans le Palais de ſaint Pierre ; & celui qui le menoit, qui étoit un bon vieillard, qui gauſſoit, diſoit, *Andiamo a provare quel coltello che ammazzò Papa Sixto.* Le Cardinal d'Eſte après que Sixte fut fait Pape, lui demandant tout plein de graces, ne ſe put tenir de lui dire, *Padre ſanto, io v'ho fatto Papa.* Sixte lui répondit *Laſciatemi dunque eſſer Papa.*

Socinus qui eſt aujourd'hui en Pologne, & eſt celui qui a écrit pour défendre les

les Ariens d'aujourd'hui, dit que c'est le moyen pour s'accorder avec les Mahometans, & pour concilier ces deux Religions. Car les Mahometans disent que Christ est un grand Prophete, aussi bien que les Ariens d'aujourd'hui, qui ôtent à Jesus-Christ la Divinité ; ainsi le Calvinisme tombera enfin en Turcisme ; de Luther est venu Calvin, de Calvin ces Ariens, qui veulent accorder le Christianisme avec le Mahometisme.

Socrate étoit Novatien & ennemi particulier du Pape ; nous n'avons point d'Historien ancien Catholique ; Nicephore le dit exprès. Socrate heretique de l'heresie des Novatiens, par-tout recusable au fait du Celibat, où il suppose l'Histoire de Paphnuce ; recusable encore pour le regard du Canon indifferent pour la celebration de la Pâque.

Sainte Sophie. Pendant que j'étois à Rome la premiere fois, l'Ambassadeur de Venise qui y étoit alors, appellé Contarin, me dit que le Temple de Sainte Sophie de Constantinople est plus beau que le Temple de Saint Pierre de Rome. Le Pere Canillac Jesuite le trouve aussi plus beau. Procope au Livre qu'il a fait des

 bâ-

bâtimens de Justinien, en fait une description qui est magnifique, & il y a encore dedans des Mosaïques, qui sont du temps de Justinien.

SOPHISTES. Leurs argumens, dit un Ancien, sont comme les Ecrevisses; où il y a beaucoup à éplucher, & peu à prendre.

Σοφῶς. *Acclamatio olim docentibus, inde Martialis*, grande Sophos.

De SPINA (*a*) étoit quelque peu poli, mais il ne savoit pas beaucoup en la Theologie, & il se voulut convertir sur la fin; mais ils ne le laisserent pas sortir & l'assiégerent toûjours.

STILES. Je puis juger des Stiles parce que j'ai employé 25 ans entiers à feuilleter tous les bons Auteurs Latins, Grecs & Italiens; j'ai été 15 ans entiers, que j'avois toû-

(*a*) *De Spina.*] Jean de l'Epine, en sa jeunesse, Religieux Carme, & depuis l'année 1561 Ministre de la Rochelle, mort fort vieux à Saumur en 1594. On a de lui plusieurs Traitez, & de Morale, & de Théologie, qui ne donnent pas le moindre lieu de soupçonner, qu'en sa vieillesse, il ait pu être tenté de rentrer dans la Communion qu'il avoit quittée. Je ne sai, au reste, pourquoi Du Perron l'appelle ici *De Spina*, car *Spinaus* est le nom que lui donne la Traduction Latine de ses *Excellens Discours* &c. imprimée à Genéve en 1591. *L. D.*

toûjours dans ma poche un *Orator* de Ciceron. C'eſt le plus méchant ſtile du monde que celui de Tacite, & eſt le moindre de tous ceux qui ont écrit l'Hiſtoire. Tout ſon ſtile conſiſte en 4 ou 5 choſes, en Antitheſes, en reticences : une page de Quinte Curce vaut mieux que 30 de Tacite; j'en puis juger, car je l'ai autant manié qu'homme de France, j'en ai là-dedans un, montrant ſa Bibliotheque, où il n'y a ligne que je n'aye marquée. J'ai été 3 ans entiers, que j'avois un Tacite dans ma poche : jamais il ne fera un bon homme d'Etat, il fera bien un bon Courtiſan, & lui apprendra les ruſes de la Cour. Je n'ai jamais vû homme de jugement qui louât Tacite; les Italiens qui entre toutes les Nations ſont les plus judicieux, n'én font point d'état. Il n'y a rien ſi aiſé à imiter que le ſtile de Tacite, & ceux qui s'y amuſent, s'en laſſent incontinent. Je me ſouviens que Monſieur de Belesbat votre Pere, l'imitoit fort bien & avec grande facilité. (Il diſoit cela à Monſieur de Belesbat Conſeiller au grand Conſeil, qui louoit Tacite & Seneque; ce qui fut cauſe qu'il ſe mit ſur le diſcours que j'ai écrit ci-devant, & dit ſur ce propos de l'éloquence, des choſes admi-

mirables). Quinte Curce est le premier de la Latinité; si poli, si terse; & est si admirable, qu'en ses subtilitez il est facile, clair, & intelligible. Je mets Florus le plus haut après lui; c'est toute fleur, il est si élegant. Monsieur de Tyron, qui étoit un grand homme pour juger des stiles, mettoit Q. Curce au premier rang. Les choses qui consistent en demonstration, il faut les écrire en stile propre sans metaphore, comme la Medecine, la Theologie & l'Histoire. L'Orateur peut user d'ornemens & de fleurs. Tout homme qui a à parler en public, doit surmonter l'attente des Auditeurs; ou bien il ne fait rien qui vaille. Les anciens mots employez avec jugement donnent quelquefois de la dignité & de la majesté au stile, *grandiorem reddunt orationem*, comme parle Ciceron. Le jugement & l'invention en matiere d'écrire, ont leurs tems & leurs fonctions totalement diverses & separées; car le jugement vient de la froideur, l'invention de la chaleur; le jugement consiste à retrancher, l'invention à ajoûter; le jugement porte l'esprit de la circonference au centre, l'invention du centre à la circonference.

STRACAN. Il me dit un jour parlant de

de Monsieur Stracan (*a*), que c'est le plus honnête Ecossois qu'il ait jamais vû, & qu'il falloit lui faire avoir une place entre ceux qui doivent discourir devant le Roi.

SUAREZ est le plus ignorant homme en Antiquité qu'il est possible ; les Jesuites de Turin m'apporterent un Livre qu'il avoit fait, dequoi ils faisoient un grand cas, je leur montrai tant de passages, si impertinemment, sottement & ignoramment tirez que rien plus, & falsifiez aussi. Le P. Coeffeteau dit que l'on le tenoit pour le plus excellent Metaphysicien de tous les Docteurs. Il répondit, mais le plus souvent ce n'est que Sophisterie. Celui d'entre tous les Scholastiques, qui a écrit le plus de l'Eucharistie ; c'est Suarez.

SUBER ἀβάπτιστος. Pindare. *Vide Lambinum in illud Horatii*, adversis rerum immersabilis undis.

SUBTILITE'. Il y a des choses qui par trop de subtilité perdent leur force, *Seneca*. SU-

(*a*) *Monsieur Stracan.*] Un Strachen Ecossois que le Latin de Mr. de Thou, Livre 134. nomme *Joannes Strachenus*, & qui étoit Capitaine d'Infanterie au service d'Espagne, dans le Regiment Ecossois du Comte d'Egmont, fut tué en 1600. à la bataille de Nieuport. *L. D.*

SUBURBICARIÆ. Le Canon du Concile de Nicée, où il y a *Suburbicarias*, ne fait rien contre le Pape, car il est de la version de Ruffin, qui avoit été excommunié par le Pape Anastase, & le Grec ne le dit point.

SUCCESSION. Tous les Sacrificateurs étoient successeurs d'Aaron ; ils avoient donc tous les privileges d'Aaron avec autant d'avantage que le Souverain Sacrificateur, tant les Princes des Sacrificateurs, qui commandoient aux 24. ordres, que les simples Sacrificateurs. Belle conclusion! Les Prêtres de même sont tous successeurs de Saint Pierre, mais chacun selon sa mesure, & non avec la même plénitude de son autorité. Car il y a succession de derivation, & succession de representation. Tous les enfans sont bien successeurs du Pere en la premiere sorte, mais l'aîné seul en la deuxième ; tous les rameaux sont bien contenus avec la racine, mais collateralement & derivativement : la seule tige directement & representativement ; la succession ne fait pas pour la probité, mais pour l'Autorité. L'être fils d'Ezechias, n'a pas donné à Manassé d'être bon Roi com-

me

me lui; mais bien d'être Roi comme lui. Et encore qu'avec cette condition il ne laissât pas de pouvoir être Tyran, quant à l'exercice depravé de son autorité, néanmoins sans cette condition, il ne pouvoit être sinon Tyran & usurpateur; laquelle Tyrannie est d'autant plus insupportable que l'autre, qu'il est permis même par les Loix, aux particuliers de tuer ceux qui sont Tyrans de cette sorte.

SUDARE. *Ideo toto corpore sudavit Christus, quia in corpore suo, id est, in Ecclesia sua Martyrum sanguinem effudit.* Aug. in Psal. 93.

SUJETS. Il y a deux nœuds par lesquels ils sont obligez d'obeïr à leur Prince; l'un politique, qui a pour but la paix & la felicité de la vie temporelle, & contre l'infraction duquel sont instituées les peines temporelles, qui est celui dont parle Saint Paul, *non seulement quant à l'ire*; l'autre religieux & ecclesiastique, à savoir celui d'obeïssance, que les Chrétiens doivent à leurs Princes, non pour le simple respect des Loix & peines temporelles, mais pour le respect de Dieu, pour la consideration des peines & recompenses éternelles, qui est celui que le même-

me Saint Paul appelle, *pour la conscience.* Quand Saint Pierre écrit, *soyez sujets à toute creature*, le mot de *creature* se prend là pour Magistrat ou autre personne constituée en superiorité, parce que ce sont les Magistrats *qui propriè creari dicuntur.* Le precepte de Saint Paul, qui commande d'obeïr aux Empereurs qui de son temps étoient Payens, semble ne devoir avoir lieu que pour les Empereurs, dont la domination avoit été instituée avant le Christianisme, & ne lier pas aujourd'hui les Chrétiens qui vivent sous l'Empire du Turc: d'où vient que les paroles de Saint Paul touchant les Empereurs qui n'avoient jamais été Chrétiens, n'inferent aucune consequence necessaire pour des Princes & Souverains qui ayant crû en Christ, se sont revoltez contre lui (*a*). Saint Thomas met cette difference entre les dominations instituées avant le Christianisme & celles qui ont été instituées depuis, qu'aux premiers

(*a*) *Les paroles de Saint Paul ..... n'inferent aucune consequence necessaire* &c.] Monsieur Sarrau n'a pû s'empêcher de mettre à côté de cet article; *Maxime horrible! par laquelle il est permis, aux Chrétiens vivans sous des Princes infideles, de se rebeller contre eux.* D.

miers il eſt licite d'obeïr à des Princes infideles; mais que dans les autres il eſt illicite d'élire d'autres Seigneurs que des Chrétiens & fideles. Clovis étoit Roi premier que d'être Chrétien & avant ſon Sacre; & partant ſe rendant Chrétien, il n'avoit pas beſoin que ſes Sujets lui fiſſent de nouveau ſerment, ni lui à eux. Mais cela n'avoit pas lieu pour Pepin, ni Hugues Capet, Chefs des deux dernieres races: Car Pepin n'étoit pas Roi avant que d'avoir fait & reçû le ſerment de ſon peuple; ni Hugues Capet n'étoit pas Roi legitime, mais ſeulement uſurpateur, juſques à ce que les François y euſſent prêté leur conſentement & lui euſſent fait le ſerment de fidelité. Or qui doute, que quand Pepin fut élû Roi des François, ce ne fût à condition d'être Chrétien & Catholique, puis qu'outre la diſtinction de S. Thomas, c'étoit en faveur de la défenſe que lui & ſon Pere avoient faite de la Religion Chrétienne contre les infideles, qu'on l'éliſoit, & que l'une des principales cauſes qu'on aportoit pour depoſer Chilperic, c'eſt qu'il étoit incapable à cauſe de ſon inſenſement, de defendre la Religion Chrétienne contre les infidéles. Si Clo-

me Saint Paul appelle, *pour la conscience.* Quand Saint Pierre écrit, *soyez sujets à toute creature*, le mot de *creature* se prend là pour Magistrat ou autre personne constituée en superiorité, parce que ce sont les Magistrats *qui propriè creari dicuntur.* Le precepte de Saint Paul, qui commande d'obeïr aux Empereurs qui de son temps étoient Payens, semble ne devoir avoir lieu que pour les Empereurs, dont la domination avoit été instituée avant le Christianisme, & ne lier pas aujourd'hui les Chrétiens qui vivent sous l'Empire du Turc: d'où vient que les paroles de Saint Paul touchant les Empereurs qui n'avoient jamais été Chrétiens, n'inferent aucune consequence necessaire pour des Princes & Souverains qui ayant crû en Christ, se sont revoltez contre lui (*a*). Saint Thomas met cette difference entre les dominations instituées avant le Christianisme & celles qui ont été instituées depuis, qu'aux premiers

(*a*) *Les paroles de Saint Paul ..... n'inferent aucune consequence necessaire* &c.] Monsieur Sarrau n'a pû empêcher de mettre à côté de cet article; *Maxime horrible! par laquelle il est permis, aux Chrétiens vivans sous des Princes infideles, de se rebeller contre eux.* D.

miers il est licite d'obeïr à des Princes infideles; mais que dans les autres il est illicite d'élire d'autres Seigneurs que des Chrétiens & fideles. Clovis étoit Roi premier que d'être Chrétien & avant son Sacre; & partant se rendant Chrétien, il n'avoit pas besoin que ses Sujets lui fissent de nouveau serment, ni lui à eux. Mais cela n'avoit pas lieu pour Pepin, ni Hugues Capet, Chefs des deux dernieres races: Car Pepin n'étoit pas Roi avant que d'avoir fait & reçû le serment de son peuple; ni Hugues Capet n'étoit pas Roi legitime, mais seulement usurpateur, jusques à ce que les François y eussent prêté leur consentement & lui eussent fait le serment de fidelité. Or qui doute, que quand Pepin fut élû Roi des François, ce ne fût à condition d'être Chrétien & Catholique, puis qu'outre la distinction de S. Thomas, c'étoit en faveur de la défense que lui & son Pere avoient faite de la Religion Chrétienne contre les infideles, qu'on l'élisoit, & que l'une des principales causes qu'on aportoit pour deposer Chilperic, c'est qu'il étoit incapable à cause de son insensement, de defendre la Religion Chrétienne contre les infidéles. Si Clo-

vis & les autres Rois après s'être faits Chrétiens étoient de pire condition que quand ils étoient Payens, parce qu'ils ne pouvoient retourner au Paganisme sans perdre non seulement la vie éternelle, mais même le droit du regne temporel, il faudroit dire que tous les infidéles qui se font Chrétiens, seroient de pire condition qu'auparavant: Car avant que de se faire Chrétiens, ils pouvoient répudier leurs femmes, & en prendre d'autres, ils pouvoient même avoir plusieurs femmes, & outre cela des Concubines encore; là où depuis qu'ils sont Chrétiens, ils ne le peuvent plus; & s'ils veulent retourner à leurs anciennes coûtumes, ils sont punis par les Loix tant spirituelles que temporelles... Il y a cette difference entre l'Etat des Peuples Chrétiens avant qu'ils fussent acquis au Regne temporel de Christ, lequel il exerce par ses Lieutenans qui sont les Rois, & l'Etat des mêmes Peuples Chrétiens depuis qu'ils ont été acquis au Tribunal spirituel de Jesus Christ, lequel il exerce par le ministere de ses Officiers & Vicaires spirituels qui sont les Evêques & Pasteurs, c'est que durant le premier temps ils étoient obligez en conscience, d'obeir aux Empereurs Payens,

yens, & ne ſe pouvoient revolter contre eux; mais que durant le ſecond temps cette obligation de conſcience ceſſe, & qu'ils peuvent légitimement, quand l'occaſion s'en preſente, ſecouer le joug de leur ſervitude; & partant encore que le précepte de Saint Pierre & de Saint Paul ſoit perpetuel, néanmoins la condition qui étoit de leur temps, à ſavoir que les infidéles puiſſent être vrais & legitimes Rois, n'étoit pas perpetuelle.

Monſieur DE SULLY. Sa richeſſe & ſon avancement conſiſte en dons du Roi, fort grands, en preſens qui lui ont été faits par les Partiſans, & en penſions que le Roi lui donnoit; car il avoit de l'état pour toutes ſes charges 200 mille francs, deſquelles il a épargné la plus grand' part depuis qu'il eſt aux finances, & ne ſe trouvera point qu'il ſe ſoit enrichi des deniers de l'Epargne; il n'a point 40. mille francs de rente, il n'en confeſſe que 25. Je laiſſe le revenu qu'il a en Benefices, car il a 50. mille francs de rente. Il y a 6. mois, qu'il a dit à la Reine, qu'il étoit impoſſible qu'il demeurât aux Finances, ſi elle ne le maintenoit contre tous, car il ne peut reſiſter aux

aux querelles de tous les Grands qui lui viennent demander, si elle ne l'avoue, autrement tous les jours se feront mille querelles & mille prises avec les uns & les autres pour vouloir remedier aux profusions, qui se font. Quoi qu'on fasse en ôtant Monsieur de Sully, il est impossible que les finances soient maniées si ce n'est par un Conseil; car si l'on y met un petit compagnon, il ne pourra resister aux bravades de tant de Grands; si l'on y met un Grand ou un Prince, il sera suspect; il faut donc que ce soit un Conseil des finances, qui apportera mille inconveniens à cause du temps qu'on apporte ordinairement à tous les Conseils & aux resolutions. L'Etat de cette année seulement ils ne le sauroient faire sans lui; il faut qu'ils trouvent je ne sai combien de millions de fonds, pour payer les nouvelles pensions; où est-ce qu'ils trouveront cela? Si on va retrancher les pensions que donnoit le Roi, qui sont des pensions bien employées (car le feu Roi ne jettoit pas le lard aux chiens) il faut mécontenter une infinité de gens necessaires, qui sont ceux à qui le feu Roi donnoit. D'autre côté si l'on veut casser les nouvelles, ce sera encore pis, si bien qu'ils

se-

seront bien empêchez. Monsieur de Sully avoit mis dans les coffres du Roi, 20. millions de Livres d'extraordinaires, & depuis la mort du Roi on en a dépensé 10. millions. La Reine en donnant des pensions ordinaires sous prétexte d'empêcher qu'on ne nuisît à son fils, a donné moyen à plusieurs de lui nuire; car sans les pensions extraordinaires ils n'auroient pas moyen d'être suivis. Monsieur de Sully a une Lettre que le feu Roi lui écrivit au commencement qu'il se mit aux affaires, & le conjura de s'y mettre & de le mettre hors de peine; qu'il avoit mille gens sur les bras qui lui demandoient, & son pourpoint percé au coude. Monsieur de Sully a acquité le Roi de 100. millions, & degagé le Domaine, ou mis en état de le dégager pour 30 millions, & laissé 20 millions. Quand il parle au Conseil, il semble que ce soit un Pedagogue, tous les autres se taisent; il a une patente du Roi, par laquelle il lui défendoit de dépenser l'argent de la Bastille, que pour faire la guerre à ses ennemis.

Surius. Il y a un certain Laurentius Surius, qui revoque en doute Liberatus, & la Loi *inter claras* approuvée par Alciat

& par Cujas, qui dit qu'elle est dans les Basiliques. Liberatus aussi en parle & la confirme au 2. tome des Conciles p. 801. Mais Surius se trompe & est une grande bête; car ce Liberatus est un bon Auteur; il le rejette sur ce qu'il drape le Pape Vigilius; mais il est si ignorant, qu'il ne voit pas qu'alors Vigilius étoit heretique & Anti-Pape. Cette Loi *inter claras*, est pour l'union des Eglises, que Justin & Justinien se sont efforcez de remettre contre les efforts, qui avoient été faits au contraire par les Empereurs Zenon & Anastasius.

Æneas SYLVIUS écrivit en faveur du Concile de Basle; mais il le fit étant fort jeune, & nouveau écolier revenant de Suisse.

SYMBOLE. C'est une folie de dire, que chaque Apôtre a fait son article du Symbole. Il y avoit dans l'Eglise une Confession de foi autre que le Symbole de Nicée, & avant même ce Concile, laquelle faisoit mention de l'article de la Resurrection des morts, qui ne fut point mis au Symbole de Nicée; mais depuis au Symbole du Concile de Constantinople, lequel il y a apparence qu'il a été fait des articles de cette ancienne Confession de foi, & de ceux du

Sym-

Symbole de Nicée & par ce moyen on pourroit donner explication au lieu de Saint Ephrem, qui dit que l'Eglise Ancienne a cru la Resurrection des morts; entendant la Confession de foi de l'Eglise avant le Concile de Nicée; car autrement ce lieu ne se pourroit pas entendre, Saint Ephrem ayant été avant le Concile de Constantinople, lequel fait le premier mention de la Resurrection des morts. Les Grecs se sont séparez d'avec nous, parce qu'ils disent que nous avons ajoûté au Symbole, contre ce qui avoit été défendu par le Concile de Chalcedoine, que l'on n'ajoûtât point une autre doctrine; ce mot, *aliam doctrinam*; c'est-à-dire, doctrine contraire. Le Concile de Constantinople ne fit-il pas une doctrine? mais elle n'étoit pas contraire.

SYNODUS PLENARIA, ne veut pas toûjours dire *universalis Synodus*, mais quelquefois le Synode d'Afrique. Quelquefois *major Synodus*, ne veut pas dire, *major multitudine Episcoporum*, mais *major auctoritate*.

T.

TERMES differens selon les Sciences. Ceux-là sont des Pédans, qui nous

veulent contraindre d'expliquer les mots au même ſens, qu'ils ſont entendus dans Xenophon & Herodote; parce que ſelon les Arts & les Sciences diverſes, la ſignification des mots varie neceſſairement; comme en Philoſophie on dira que *homo eſt ſpecies*, & en Grammaire *homo eſt genus*. C'eſt une impertinence d'alleguer une diſtinction pour diſtinguer l'acception d'un terme, lequel encore qu'il ait pluſieurs uſages, il eſt clair au lieu où il eſt employé, en quel ſens on l'y doit entendre; comme ſi j'allegue cette propoſition, que le ſang du Taureau eſt du poiſon, c'eſt une abſurdité ridicule que de répondre là-deſſus, que ce mot de *Taureau*, a pluſieurs ſignifications; qu'il ſignifie quelquefois un Signe celeſte, quelquefois un Animal, quelquefois une Montagne; car la ſeule relation des termes intrinſeques de la compoſition détermine aſſez en quelle acception il doit être entendu, vû que le Taureau, quand il ſignifie un Signe celeſte, ou une Montagne n'a point de ſang.

TERTULLIEN eſt un terrible Auteur, & qui ne ſe laiſſe pas manier à tout le monde: il eſt plein de nerfs, ſa plume perce comme un burin; il a d'étranges fa-

çons

çons de parler. *Disciplina* veut dire bien souvent dans ses Ecrits le culte exterieur de la Religion, *fides* la Theorique, *regula*, les Canons, les Loix. *De Deo & disciplina*, comme qui diroit, *de Deo & ejus cultu*. Il y a aussi en un endroit, *Scriptura figit regulam*, ce n'est pas à dire que l'Ecriture ait établi des bornes, mais qu'elle a decidé la question. Ailleurs, *Scriptura habet rationem, sibi sufficit*, c'est à dire, l'Ecriture a son compte, elle a dequoi payer, elle se contente. Il a appellé les Chrêtiens *pisciculos*, parce qu'ils sont nez de l'eau du Baptême; ou bien parce que *facti sunt familiares Christi qui dictus est piscis*, ἰχθὺς des premieres Lettres de ces mots, Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ υἱὸς σωτήρ. Il y a en un autre endroit, *fides nominum est intelligentia sententiarum*, c'est-à-dire, que la fidele interpretation des mots est la vraye intelligence des choses. Il appelle ceux qui sont baptisez, *candidatos Baptismi*: faisant allusion aux robes blanches de ceux qui étoient baptisez, lesquelles robes ils portoient jusques au Dimanche, appellé pour cela, *Dominica in Albis*, qui s'appelle aussi de *Quasimodo*, à cause qu'on leur disoit, *quasimodo geniti infantes, lac & mel comedite*. On leur don-

noit du lait & du miel, pour leur montrer qu'ils étoient recréez & faits enfans; & ce lait se donnoit seulement aux Catechumenes & aux Adultes, *ad notandum infantiam*, ce qui ne se donnoit point aux enfans qu'on baptisoit, & tous les nouveaux baptisez étoient dits *infantes Christi*, bien qu'ils fussent fort âgez. Ceux de la Religion disent, que cette Oeuvre de vers de Tertulien n'est pas de lui, parce que les régles des vers n'y sont pas: je voudrois plûtôt tirer de là, que cette Oeuvre est de lui, car Tertullien n'étoit pas un homme pour s'assujettir aux regles. *Apud nos*, dit-il, *omnia indiscreta præter uxores*.

TESTAMENT. Dans le vieux Testament il n'est point parlé ni du Paradis ni de l'Enfer; à quoi un Ministre converti lui répondant, que ces mots ne s'y trouvoient pas expressément, mais qu'il y en avoit d'autres qui pouvoient avoir la même force: comme la Mort, la Vie, il répondit, qu'on ne trouvoit dans l'Ancien Testament autre chose que des peines & des récompenses temporelles; des peines éternelles il n'en fait aucune mention; si donc ils se veulent servir de ces passages, où les Ecritures sont recommandées, lesquel-
les

les ne s'entendent que des Ecritures du Vieux Testament, il faut, puis qu'ils disent qu'on ne se doit servir que de la seule Ecriture par ces passages-là, que l'Ecriture de l'Ancien Testament soit suffisante; si elle est suffisante, qu'ils y trouvent donc l'Enfer & le Paradis, la Communion sous les deux especes, & le Baptême des petits enfans.

TESTAMENT ne signifie pas toûjours Alliance, il signifie quelquefois le sceau de l'Alliance, σφραγὶς; & la bête qui se coupoit. Lors qu'anciennement ils faisoient alliance, ils apportoient un animal lequel ils coupoient; & par cette ceremonie ils faisoient l'alliance, & cet animal s'appelloit *Berith*, & le sang aussi de cet animal, ce que les Latins appelloient aussi *Fœdus*, d'où vient que nous voyons toûjours dans les bons Auteurs ce mot de *fœdus* joint avec un autre qui signifie *frapper*, ou *couper*, *ferire fœdus*, *icere fœdus*. En Grec aussi dans Homere la même façon de parler ὅρκια πιστὰ ταμόντες. *Calix est testamentum in meo sanguine, id est, fœdus sive sigillum.*

THEODORET. Je suis sorti d'un passage bien difficile de Theodoret, qui m'a tenu trois mois. Toutes les parties de ce

passage prises separément ne semblent pas difficiles, mais toutes ensemble il y a bien de la difficulté; Je les ai bien expliquées. Le Livre *de curatione Græcarum affectionum* est de Theodoret, bien que ceux de la Religion ne le croyent pas, & que Nicephore ne le mette pas dans le Catalogue des Oeuvres de Theodoret: mais je puis montrer par trente passages qu'il est de lui; passages du lieu, du temps, & du stile de l'Auteur. Theodoret avoit fait douze Livres des Sacremens, qui sont perdus. Puisqu'il en avoit tant fait, c'est signe qu'il en comptoit plus de deux, & qu'il n'étoit pas de l'avis de Calvin.

THEODOSE le Grand. Saint Ambroise lui reprochoit de forcener contre Dieu, foulant aux pieds les Loix divines.

THEODOSE II. Empereur, ayant été rencontré par un homme qui lui avoit signifié une excommunication, & depuis cet homme-là s'étant perdu dans la foule du peuple, ne voulut jamais prendre son repas que cet homme-là n'eût été trouvé, & qu'il ne se fût fait absoudre.

THEOLOGIE. Il ne faut jamais argumenter en Théologie par la Philosophie. En Théologie il est fort mauvais de s'arrêter

ter ſur la raiſon de Philoſophie; le meilleur & le plus ſûr eſt de ne s'éloigner point de l'autorité; il eſt toûjours plus expedient de s'amuſer à ce qui eſt du fait, & non pas à ce qui eſt du droit; & meilleur d'avoir l'exemple des choſes paſſées; Je traite la Théologie comme Cujas faiſoit le Droit. J'y apporte des embelliſſemens tirez des Belles-Lettres; j'ai cela de plus, que j'ai d'autres aides tirez de la Philoſophie. Pour être Théologien il eſt beſoin de ſavoir trois Langues, Latin, Grec, Hebreu, au moins les deux premieres ſont abſolument néceſſaires: car en Hébreu il y a ſeulement l'Ecriture, mais les deux il faut qu'un Théologien les ait. Le plus grand nombre des Peres eſt Grec, & ils ſont ſi mal tournez que rien plus. Si c'eſt un heretique qui les ait traduits, à deſſein il y aura commis des fautes; & d'autres en auront fait par ignorance, ſi bien qu'il eſt impoſſible qu'on ne commette de grandes fautes ſi l'on ne ſait cette Langue; & ſi l'on s'en fie aux Traducteurs, comme font la plûpart de ceux qui ont écrit, on commet des fautes ridicules. Tous ceux qui ont écrit, voulans prouver l'adoration du Sacrement, ne manquent pas d'e citer ce paſſage de Saint Chryſoſtome, ſi je ne me trompe, *adora & communica*, parlant de

la façon des Anciens de se mettre à table & de l'*accubitus*: il y a dans le Grec ἀνάπεσον, id est, *procumbe*, *accumbe*; & ils ont jugé que cela vouloit dire, *inclina & adora*. Il y a un autre passage, je crois du même Auteur, qui dit *adoremus*, mais il faut traduire selon le mot Grec, *adornemus*. Aujourd'hui on ne sait plus rien en Théologie, ils ne savent rien de l'Antiquité que par indices, ne savent rien aux Langues; ne lisent point les bons Livres, & par consequent ne peuvent connoître ceux qui sont supposez, en quoi beaucoup de gens se trompent tous les jours; & même S. Thomas qui cite de Lanfrancus pour Saint Augustin. Pour écrire contre ceux de la Religion, il est besoin premierement de savoir bien leur doctrine, plus, d'avoir une grande connoissance des Langues, & être bien versé en la lecture des Peres; si je n'étois Catholique, je rembarrerois bien nos Docteurs par leurs solutions. Il est de la Théologie comme de la Tortue, de laquelle il ne faut pas manger si l'on ne veut la manger toute.

THEVET (*a*). M. de Pimpont (*b*) dit un jour

(*a*) *Thevet.*] André Thevet, Voyageur fabuleux & mauvais Ecrivain. Il est parlé de lui dans les Notes sur le *Catholicon d'Espagne*. L. D. (*b*)

jour à Thevet, contre lequel Belleforest plaidoit & maintenoit qu'il lui avoit dérobé de ses Ecrits; Ecoute, veux-tu lui faire un grand déplaisir? dis que c'est lui qui a fait tout ton Livre, on dira qu'il est la plus grosse bête du monde.

SAINT THOMAS est venu fort avant dans la Scholastique; s'il fût venu en un temps où il eût trouvé des gens polis, il eût fait des merveilles. Il a trouvé des hommes tous faits devant lui, Albert & Alexandre de Hales, & les Livres d'Averroès, qui étoient tournez en Latin. Pourvû que l'on ne passe point S. Thomas, on en a assez dans la Scholastique, on en sait tout ce qu'il en faut savoir; le reste n'est que perte de temps. La Somme de Saint Thomas est comme le resultat de ses autres écrits, & comme son Testament & sa derniere volonté; laquelle a toûjours été tenue comme le miracle & l'oracle de la Théologie Scholastique; toûjours lûe publiquement, & s'il se peut dire, adorée en l'Ecole de Paris.

THUS.

(*b*) *Pimpont.*] Mr. de Thou parle d'un N. Vaillant, Sieur de *Pimpont*. Le Procureur General la *Guesle* étoit de cette famille. *L. D.*

THUS *totum*, *non pars*, *Domino incendi præcipitur*; *Orationis enim sacrificium Domino soli offerendum est*; *nam etsi Sancti rogantur à nobis*, *non tamen*, *ut nos salvent* (*Domini siquidem est salus*) *verum ut nobis salutem impetrent*, *postulatur*. Radulphus *in Levit*. *c*. 4. *l*. 1.

Le Cardinal TOLET disoit qu'il n'y avoit rien de si vilain ni de si laid, qu'un festin en une cuisine, mais rien de si beau qu'un festin sur la table. Il dit cela à propos de ce qu'il mena un jour Messieurs d'Aire & de S. Victor & de Nantes en son cabinet où ses papiers étoient confus sur la table, & leur lisant quelque piece de son Livre qui étoit brouillé; il n'y a ici que de la confusion, leur dit-il, quand le Livre sera prêt, il sera mieux. Le Cardinal Tolet fut fait Cardinal par le Pape Clement, seulement parce qu'il connut qu'il favorisoit l'absolution du Roi, & il le fit à dessein que l'on dit qu'un Espagnol avoit été de cet avis, & le Pape passa par son opinion. Le Pape après avoir resolu l'absolution du Roi, l'envoya querir & lui dit que la nuit il avoit eu quelque revelation, qui l'empêchoit d'absoudre le Roi. Le Cardinal répondit, Pere Saint il faut que ces ins-

pira-

pirations viennent du Diable, puis qu'elles viennent après la resolution; car si elles venoient de Dieu, elles eussent prévenu la resolution. Le Cardinal Tolet n'avoit d'autre envie que de voir le Roi, & d'être envoyé Légat en France. Parlant du Cardinal Tolet à Monsieur le Marquis de Cœuvres, il lui dit, c'étoit un homme qui vous aimoit bien, & me parla fort de vous; il aimoit fort le Roi, & même proposa au Pape, de menacer le Roi d'Espagne de l'excommunication s'il persistoit à se roidir contre l'absolution du Roi. Je le fus voir un jour, & le trouvai qu'il écrivoit une Lettre au Roi d'Espagne fort hardie, c'étoit beaucoup d'écrire de la façon au Roi d'Espagne défunt; ils avoient eu, le Duc de Sessa, & lui, de grandes prises pour cette affaire-là. Le Duc lui disoit un jour; que s'il étoit aussi bon Cavalier que Théologien, il ne tiendroit pas le propos qu'il tenoit: il lui répondit, si vous étiez aussi bon Theologien que bon Cavalier, vous diriez ce que je dis.

Les TOUPINAMBOUTS n'ont point l'usage des caracteres, & ne savent ce que c'est; car un jour un Espagnol étant en leur pays, & envoyant par un des naturels du

lieu à un autre Espagnol qui étoit aussi en ce pays, mais quelques journées plus loin, cinq petits lapins; il lui écrivit sur une feuille, le nombre des lapins qu'il lui envoyoit; le Messager en mangea un par le chemin, & étant arrivé au lieu, où il devoit trouver celui à qui il portoit son present il lui donna les quatre lapins, avec la feuille. Celui qui reçut le present, ayant vu ce que l'autre lui écrivoit, reconnut qu'il y avoit faute au nombre, & lui dit, vous avez mangé un des lapins; Ce pauvre homme lui demanda comment il le savoit; je l'apprens par cette feuille, lui dit-il; ce qui l'étonna fort, & il crut qu'il y avoit quelque Divinité là-dedans.

TRADITIONS. Ceux de la Religion ont bonne grace de nous ôter les traditions, & de nous obliger à ne croire que ce qui est dans le Vieux & le Nouveau Testament. Car ils ne peuvent nier que beaucoup de Livres de l'Ancien Testament n'ayent été perdus; il y en a de perdu plus que nous n'en avons, comme tant de Livres dont les Chroniques nous font mention, de l'Histoire des Rois de Juda, & de tant d'autres pieces qui sont citées à tout propos. Les Chroniques ne sont qu'un a-

bregé

bregé de l'Hiſtoire; & cela ſe voit en ce qu'elles ne font que toucher & effleurer les choſes en paſſant. Les Phariſiens n'alleguoient pas leurs traditions, pour diſcerner l'avenement du vrai Chriſt, mais les Ecritures mal entendues.

TRAITS, ou pointes. Il n'y a rien de ſi pernicieux que d'écrire par traits, ni rien de ſi contraire à l'éloquence. Les traits en un ſtyle, ſont comme les Pierres rondes en un bâtiment, qui ne ſe peuvent jamais bien agencer; car ſi en un diſcours vous voulez vous en ſervir de quelqu'un, il faut qu'après, pour reprendre le fil de votre diſcours, vous deſcendiez ſi bas, qu'il ne ſe peut faire que l'Auditeur ne s'en apperçoive, & qu'étant ainſi piqué par cette pointe, il ne juge qu'il y a de l'artifice en votre diſcours. Et ayant cette connoiſſance, il ſera bien mal-aiſé que vous le perſuadiez par après.

TRANSUBSTANTIATION. Ce mot ſe trouve dans Stephanus Epiſcopus Eduenſis, qui vivoit il y a ſix cens ans; & ceux de la Religion diſent qu'il n'eſt en vogue que depuis le Concile de Latran.

La TRANSYLVANIE eſt pleine d'Ariens.

TRAPEZUNCE étoit fort mauvais Traducteur (*a*) *Vide ſupra in Bellarm.*

Τύποι *dicuntur deſcriptiones minus accuratæ*; ἐν τύπῳ & διακριβείας *opponuntur.*

TURRIANUS. Je me ſuis étonné de ce qu'il veut ſoûtenir les Decretales; c'eſt un bon homme & propre à feuilleter les Manuſcrits, mais ignorant merveilleuſement en ce qui eſt des temps. Je ne ſache point d'homme plus ignorant pour ce qui eſt des temps que lui & Genebrard; cela n'eſt pas croyable de leur ignorance. Turrianus a le plus mauvais jugement d'homme, qui ait écrit de notre temps. Ce Turrianus défend les Conſtitutions de Clement, & pour répondre à cette difficulté laquelle ne ſe peut ſoudre; pour le regard de cette Epître de Clement à Saint Jacques, où il l'entretient de la mort de Saint Pierre, qui mourut 9. ou 10. ans après Saint Jacques; il dit pour réponſe, que l'Empereur de Grece qui avoit chaſſé Chryſoſtome, lui écrivit bien après ſa mort. Mais il eſt ſi pauvre d'eſprit, qu'il ne voit pas que cette Lettre de l'Empereur dont il veut parler, eſt

(*a*) *Trapezunce étoit fort mauvais Traducteur.*] Et fort peu fidele. D.

est une Prosopopée qu'il fait aux reliques & aux os de Saint Chrysostome, de lui pardonner de ce qu'il l'avoit envoyé en exil; mais le tout est dit par une figure de Rhetorique.

Tyrannie. Il n'y a rien de plus deraisonnable que de vouloir exclurre la Tyrannie par une sedition; j'appelle une sedition rebellion populaire, sans cause & sans raison. Gerson au Sermon qu'il fit devant Charles VI.

V.

Greg. de Valentia mourut de déplaisir en la dispute *de Gratia* à Rome; où il fut rendu le plus honteux & le plus confus homme du monde.

Valentinien. Ce que l'Empereur Valentinien le jeune faisoit en matiere de Religion, ne venoit pas de son propre mouvement, mais de l'instinct de sa mere Justine, qui étoit Arienne, & ayant dissimulé son heresie sous l'Empire de Valentinien le Grand & de Gratien, se servit de l'enfance de son fils Valentinien, pour le surprendre, & lui faire couler l'heresie en l'esprit; ce qui faisoit esperer aux Catholiques, que quand il viendroit à être émancipé

cipé par l'âge, du regime & des conseils de sa Mere, & à être maître de ses déliberations, il reprendroit le chemin de son pere & de son frere, comme il arriva peu de temps après.

VALERIANUS, qu'a fait imprimer le P. Sirmond, est un bon Livre. Ces Homelies-là sentent bien leur antiquité. Il y a deux ou trois beaux passages pour la priere des Saints. Il est sorti de Lerins en un même temps, une volée d'habiles gens, comme celui-ci, Eucherius & d'autres.

VAUMESNY. Jamais je n'ai ouï meilleure voix, ni plus ravissante, que celle du jeune Vaumesny. Encore toute vieille & enrouillée qu'elle est, elle vaut mieux que celles d'aujourd'hui. Il en est de même de son jeu de luth, son frere étoit un miracle, il n'y a jamais eu homme qui ait manié le luth comme celui-là. Ceux qui venoient d'Italie, après avoir ouï jouer ces grands joueurs de ce païs-là, rompoient leur luth quand ils l'entendoient. J'ai ouï autrefois jouer Ballard, mais il en approchoit à 10000. lieues près. Le grand joueur de luth d'Italie qui vint ici, adoroit Vaumesny. Ceux d'aujourd'hui, il faut qu'ils plient le genouil devant lui. Vaumesny

mesny l'aîné paſſoit ſon frere de beaucoup, encore cettui-ci joue mieux que tout ce qui eſt aujourd'hui. Il diſoit que Jacob jouoit la picque ſur la cuiſſe, car c'étoit un hardi joueur.

VENEREM *Reginam Cœli vocant*; *nam & Græci nuncupant eam Uraniam*, *id eſt*, *cœleſtem*. Theodoret. *in Je. c.* 44.

Le VENT n'eſt autre choſe qu'une impulſion ou agitation de l'air, les autres diſent *fluxus aëris*, cauſée par la dilatation des nues, qui pour ſe faire place le chaſſent; comme au contraire l'épaiſſiſſement des mêmes vapeurs arrête & fait ceſſer le vent, ce qui arrive principalement au temps de pluye, qui pour petite qu'elle ſoit, abbat grand vent, dit-on.

VERITE'. Il n'y a rien de ſi aigu qui ne rebouche contre le bouclier de la verité, dit S. Auguſtin.

VERSION *vulgate de la* BIBLE. L'ancienne Verſion Latine du Vieux Teſtament eſt de Saint Hierôme; celle du nouveau n'en eſt pas, mais elle eſt bien corrigée par lui.

VIANDES. L'Angleterre a d'excellent bœuf, l'Italie d'excellent veau; l'Eſpagne &

& la France d'excellent mouton (*a*) ; je pense pourtant que l'Espagne passe la France.

VICTOR TUNUNENSIS. Il y a de beaux passages pour l'autorité du Pape dans son Chronicon que Scaliger a fait imprimer ; c'est un bon Livre.

VIDAMES des Evêques, s'appelloient certains Seigneurs, qui étoient Vicaires des Evêques en la temporalité de leurs Evêchez ; mais Seigneurs de la terre.

VIE. C'est folie d'écrire la Vie d'un Prince de qui la memoire est toute fraîche ; il me dit ceci, lors que je lui dis que Monsieur Pelletier écrivoit celle du feu Roi, cela sera bon à faire d'ici à 30. ans ; car il faut dire tant de choses qu'en les disant au vrai comme elles se sont passées, il est besoin d'offenser plusieurs personnes qui vivent. Ce fut une badinerie d'écrire l'éloge du Roi pendant qu'il vivoit. Cela fut de mauvais augure. La Vie de Paulinus, de Saint Ambroise est douteuse ; mais celle de Possidonius de Saint Augustin est très-vraye. Celle d'Amphilochius de Basile est douteuse.

(*a*) *D'excellent Mouton*] Le Mouton de Berri est bon, dit le *Scaligerana* au mot *Mouton* : mais de tout le Mouton de France, Scaliger ne vante proprement que celui du Languedoc, à cause des herbes odoriferantes qu'y paît ce bétail. *L. D.*

ſe. Beaucoup de choſes ont été écrites par des Moines par plaiſir vers le ſeptiéme ſiecle. Du Haillan diſoit de ces faux titres, qu'il avoit mangé de la brebis, ſur la peau de laquelle on les avoit écrits. *Omnis vita humana duabus quaſi partibus continetur, otio & negotio;* σπουδῇ καὶ σχολῇ.

VIGILIUS. Ceux de la Religion penſent avoir beaucoup fait, quand ils diſent que ceux d'Afrique excommunierent le Pape Vigilius. Il eſt vrai, parce que lors qu'il fut fait Pape, & Anti-Pape, il étoit heretique; mais depuis il revint.

VIGOR. Parlant du Livre qu'on lui attribue pour la défenſe de Richer, il dit, l'Auteur a voulu montrer qu'il y a plus d'un fou en ſa race; à cauſe qu'il a ſon frere demeurant à Evreux, qui eſt fou; ce Livre eſt inepte & méchant; malfait, plein d'ignorance & de menſonge. Il n'a point d'autres argumens que ceux des heretiques. Il veut être cru Catholique, & ſous ombre de montrer que le Concile eſt par deſſus le Pape, il s'efforce de renverſer entierement la Primauté & l'autorité du Pape en l'Egliſe; il ne fait ce qu'il dit, & ſe ſert de beaucoup de lieux qui ſont contre lui. Le Concile de Baſle même prononce anathême

thême contre ceux qui ne reconnoiſſent pas la Souveraineté du Pape en l'Egliſe. Le Concile de Chalcedoine appelle l'autorité du Pape, Souveraineté, *Summitas tua*, le Grec dit; ἡ κοϱυφὴ: dans l'original je crois qu'il y avoit σὴ κορυφὴ. Cela feroit ſupportable s'ils ne diſputoient que ſur la matiere du Concile & du Pape; mais ils ſortent de la queſtion, & ſous ce prétexte, combattent l'autorité du Pape & la Primauté. Il faut (parlant au P. Coeffeteau) que vous l'étrilliez, vous avez du temps pour le faire pendant que vous imprimez, & il ſera bon de l'inſerer dans votre Livre contre du Pleſſis; tout cela viendra fort à propos ſur le fait du Concile de Bâle.

Le VIN deſaltere plus que le Citre; néanmoins à la longue, le Citre ôte davantage la ſoif; le vin a cela qu'il deſaltere plus promptement, & cela vient de ce que le vin ôte l'effet de la ſoif, & le Citre en ôte la cauſe. Son Medecin lui diſoit, que le vin avoit tout autre effet appliqué ſur quelque partie, que pris dans le corps, & que l'on voyoit qu'il étoit fort bon aux contuſions, & dans le corps il faiſoit tout autre effet. La bonne femme, à qui ſon Medecin avoit conſeillé de

laver

laver ses yeux avec du vin, dit qu'elle aimoit mieux s'en laver par dedans. C'est un grand bourreau que le vin, il n'y a rien de si difficile digestion, ni qui brouille plus l'estomach, & particulierement le vin François qui est vaporeux. Il n'en est pas ainsi des vins d'Italie, qui sont meurs, & se convertissent tous en nourriture. C'est ce que me disoit un Medecin que j'avois à Rome, que les vins de France étoient des bourreaux de l'estomach. Autrefois les Italiens ne savoient pas si bien faire le vin qu'ils font à cette heure, car ils le faisoient cuire, le faisoient longtems cuver; alors nos vins François étoient estimez beaucoup plus que ceux d'Italie. C'est pourquoi Petrarque dit, que le long sejour que la Cour de Rome fit à Avignon, n'étoit que pour goûter de ces bons vins, que c'est ce qui la retenoit si long-temps en Provence, & qu'elle n'en pouvoit sortir.

L'UNIVERSITE' a pour matiere, la multitude; & pour forme, l'unité; *da unum, & populus est; tolle unum, & turba est*. Augustin.

UNIVERSITE'. La Reine avec peu d'argent, huit ou dix mille écus, accommoderoit l'Université de Paris, & feroit que

que les Jesuites & ceux de l'Université s'accommoderoient, & ne lui romproient point tant la tête. Ce seroit une dépense qui lui apporteroit grande utilité, parce que les Ecoliers viendroient en quantité à Paris, & ainsi la Ville s'enrichiroit; les impôts seroient plus grands: mais aujourd'hui, quand on parle de débourser quelque somme pour un bien necessaire, il est impossible d'en venir à bout, il n'y a qu'en France où cela se fait. Le Duc de Savoye a bien depensé 25. mille écus pour son Université.

Univoques. Les termes qu'on appelle univoques, se définissent, & puis se divisent en leurs especes ou parties; mais les équivoques ou ambigus, se distinguent, puis se définissent.

Usurpateur. Un homme pour avoir occupé & usurpé un Etat par la force, n'en est pas pour cela incontinent legitime possesseur; & les Sujets ne sont pas exclus pour celà, lorsqu'ils voyent la commodité de retourner à leur ancien & legitime Maître, de s'éforcer d'y retourner: au contraire ils y sont obligez, & avant qu'ils perdent le droit de ce devoir il faut qu'il intervienne une longue prescription, qui rende le Regne de l'Usurpateur pacifique

&

& legitime, & qui les afranchisse de l'obligation de retourner à leur premier Maître. Or la conquête de Charlemagne n'ayant point éte affermie par le temps d'une telle prescription, ni lui rendu possesseur legitime par le cours de longués années, la question est, qui absolut les sujets de l'Empire d'Occident du devoir ou de la liberté de se rebeller contre lui, pour retourner à leurs premiers Maîtres, rendant l'Empire de Charlemagne même avant le temps de la prescription, legitime & obligatoire, & celui des Empereurs Grecs illegitime, & le retour à leur domination illicite? Sans doute ce fut l'action du Pape qui comme Juge Ecclesiastique & décidant les cas de conscienee, leur déclara en couronnant Charlemagne Empereur, qu'ils étoient absous de l'obligation de connoître les Empereurs d'Orient pour leurs Maîtres. Car la declaration que le Pape leur fit en couronnant Charlemagne, qu'il étoit de-là en avant leur Empereur, contenoit tacitement une déclaration & présupposition, que les autres Empereurs n'étoient pas leurs vrays & legitimes Maîtres, & une reïteration de la premiere déclaration que le Pape Gregoire II. en avoit faite, quand il fit retirer

les Occidentaux de l'Empire des Princes d'Orient, & défendit de leur rendre les tributs & les autres devoirs Imperiaux. L'on peut bien donner à un homme une chose qu'il a déja, quand il l'a de fait, & non pas de droit, & l'ôter à un homme qui ne l'a point, quand en ayant perdu la possession, le droit lui en reste, de sorte que Charlemagne étant déja en possession des villes d'Italie par occupation; c'étoit toûjours les lui donner, que de lui en conferer le droit; comme aussi celui qui a perdu une terre par l'usurpation de quelqu'un, s'il vient à tomber en crime de Leze-Majesté, la Justice lui ôte ce qu'il n'avoit plus, car elle lui ôte le droit de ce qu'il avoit déja perdu de fait.

Voix. Un jour je fis une réponse au Roi Henri III. qui lors apprenoit la Dialectique (*a*) & avoit ouï discourir des cinq voix

(*a*) *Henri III qui lors apprenoit la Dialectique* &c.] Le Roi Henri III avoit commencé son regne par apprendre la Grammaire, ce qui donna lieu à ce Distique, qui fait la chute d'un Sixain qu'on trouve, & parmi les Poësies de Pâquier, & dans le Journal de l'Etoile, Tom. I, pag. 59.

Declinare cupit, vere declinat & ille
Bis Rex qui fuerat, fit modo Grammaticus. L. D.

voix de Porphyre. Il avint qu'en parlant de chanter, le Roi dit, il faut faire chanter le Perron, car il a bonne voix; Je répondis au Roi, Sire, j'ai une des 5. voix de Porphyre: Et quelle? dit le Roi: La difference, parce qu'elle ne s'accorde jamais avec personne.

W.

Wittenbergensium Theologorum Acta, est un fort bon Livre, il le faudroit faire réimprimer, car il ne se trouve plus, & il fait grandement contre les heretiques. Les Protestans n'ont rien fait pour eux de faire imprimer cette Conference-là; je crois que s'il n'y eût point eu d'autre copie que la leur, jamais ils ne l'eussent mise en lumiere; mais de crainte qu'ils ont eue qu'elle ne s'imprimât ailleurs, ils voulurent l'imprimer avec leur réponse.

Y.

YVETOT. L'Histoire du Royaume d'Yvetot consignée premierement à la foi de l'Ecriture par les Lettres que le Roi Lothaire en signa & fit seller lui-même, dont les copies ont été renouvellées de tems en tems par collations autentiques jusques en l'an 1428. a été conservée par la perpetuelle tradition de la Province, &

par la possession & jouïssance non interrompuë de ce titre, en laquelle les Seigneurs d'Yvetot ont toûjours été maintenus, sans que les Justices Ducales ou Royales y ayent jamais contredit, ains avec leur aveu & consentement; & de plus, confirmée par jugement contradictoire donné, pieces vûës, lorsque les Rois d'Angleterre possedoient la Normandie; autorisée par les Lettres patentes de dix de nos Rois, verifiées aux Cours Souveraines de la Province, apres information faite de toutes les choses précedentes, & avec renouvellement exprès de l'Ordonnance du Roi Clothaire leur Predécesseur. Cette Histoire, dis-je, fortifiée de tant de preuves, pourquoi ne conservera-t-elle sa foi? encore que Gregoire de Tours, Auteur fort negligent & incurieux, ou les autres Auteurs François qui ont écrit pendant que la Normandie étoit entre les mains des Danois ou des Anglois, ne'n ayent point fait mention.

Z.

ZACHARIE Pape tourna en Grec les Dialogues de Gregoire le Grand.

ZEPHYRUS *à* ζεῖν & φέρειν, *quod ardorem temperet*.

AVERTISSSEMENT
SUR LE
PITHOEANA.

APrès avoir donné le Thuana & le Perroniana, on a cru faire plaisir à ceux qui aiment ces sortes d'Ouvrages de joindre ici le Pithœana, qui contient plusieurs traits d'Histoire, de Critique, & de Literature, recueillis des Conversations de FRANÇOIS PITHOU, frere de PIERRE PITHOU, & qui ne s'est pas moins distingué que lui dans la République des Lettres. Nous lui devons les Fables de Phedre qu'on croyoit perduës: il les tira de la poussiere d'une Bibliotheque, & son frere les fit imprimer à Troyes l'an 1596. Scaliger disoit que François Pithou étoit le plus savant homme de son tems dans la connoissance des Auteurs du moyen age, & que ce qu'il a donné sur les Capitulaires, & ses Glossaires de la Loi Salique sont bons, aussi bien que son Recueil des Anciens Rheteurs. Henri IV. qui connoissoit sa capacité & sa droiture, l'employa dans plusieurs affaires importantes. Il le nomma Procureur Général

de la Chambre de Justice qui fut établie contre les gens d'affaires; & voulut qu'il fût un des Commissaires qui reglerent les limites entre la France & les Pays-bas. Il fut aussi choisi pour assister à la Conference qui se tint à Fontainebleau en 1600, *entre Jaques Davy du Perron, alors Evêque d'Evreux & ensuite Cardinal, & le célébre du Plessis Mornay. C'étoit un homme d'une vertu, & d'une modestie exemplaire. Il étoit né à Troyes en Champagne l'an* 1544, *& il mourut le* 7 *de Fevrier* 1621. *dans sa* 78e. *année.*

Au reste, le Public est redevable du Pithœana *à Mr. la Croze, Bibliothecaire & Antiquaire du Roi de Prusse. Il le copia sur l'Original, intitulé* Pithœana, sive excerpta ex ore Francisci Pithœi, Anno 1616, *& mit ce petit Avertissement à la fin de sa Copie:* Tout ceci a été copié sur l'Original qui est à Paris dans la Bibliotheque de Mr. Desmarets, écrit de la propre main de François Pithou, neveu de Pierre & de François Pithou. *Mr. la Croze s'étant ensuite retiré à Berlin, il communiqua cet Ouvrage à Mr. Teissier qui le publia à la tête de ses* Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes savans tirez de l'Histoire de Mr. de Thou, *imprimées à Berlin en* 1704.

Cette

Cette premiere édition est pleine de fautes: on s'est attaché à rendre celle-ci plus correcte, & on l'a accompagnée de quelques Notes de Mr. Des Maizeaux.

Il ne sera peut-être pas inutile de remarquer que lorsque le Pithœana n'étoit encore que manuscrit, il a été connu de quelques Savans qui en faisoient cas. Menage le cite souvent dans son Anti-Baillet, *pour confirmer ce qu'il avance. Voyez l'édition d'Amsterdam* 1725. *in* 4o. *pag.* 38, 77, 115, 132 &c.

PITHOEANA

MONSIEUR DE THOU n'est pas savant, hors la Poësie & le bien dire.

MR. HERAUD est fort savant (*a*).

MR. RIGAULT n'est pas savant, mais fort hardi.

Mon frére étoit jaloux de ce que Monsieur CUJAS m'avoit nommé en son testament.

MR. CUJAS étoit sujet à s'enivrer.

J'ai donné au Pére SIRMOND tous les plus difficiles lieux d'Ennodius (*b*).

En

(*a*) *Mr. Heraud* &c.] Didier Heraud, en Latin *Desiderius Heraldus*, Avocat au Parlement de Paris, mort en 1649. Il s'est distingué par plusieurs Ouvrages de Jurisprudence & de Critique. Voyez le *Dictionnaire* de Mr. Bayle à l'Article HERALDUS.

(*b*) *J'ai donné au Pere Sirmond* &c.] Le Pere Sirmond nous a donné une édition très-correcte d'Ennodius Evêque de Pavie; mort en 521. Cette édition parut en 1611, & non pas en 1612, comme on le dit dans la derniere édition de Moreri (1732). Le Pere André Schott avoit publié le même Auteur un an auparavant, c'est à dire, en 1610 Ainsi Baillet s'est trompé quand il a dit dans ses Jugemens sur les

Poë-

En matiere de Gloses les plus anciennes sont les meilleures, & les textes les plus recens.

Justel est très-habile homme.

Il n'y a homme qui ait tant d'histoires du dernier tems que Monsieur Petau.

Les transpositions de Catulle sont horribles, & néanmoins tres-belles.

Apres Cujas, Scaliger est le plus grand de ce Siécle.

Scaliger a rayé mon nom par toutes les dernières éditions.

Les Oeuvres de Cujas, Scaliger, Onuphrius, Brisson, Brodæus sont bonnes, & celles de Rhenanu: ce Rhenanus étoit Correcteur de Froben.

Qui sauroit bien les vingt-neuf Titres d'Ulpien seroit très-habile homme.

Juret a ôté à la seconde édition de ses No-

Poëtes Latins. No. 1198, (Tom. III. p. 300. édit. d'Amst. 1725. in 4.); *c'est une chose assez singuliere de savoir que ces deux savans Jesuites* (Schott & Sirmond) *travailloient en même tems sur un même Auteur qu'ils publierent, celui-ci à Tournai, & celui-là à Paris en la même année.* A la fin de cet Article de Baillet on a mis que l'édition du Pere Sirmond fut imprimée à Paris en 1642: mais c'est sans doute une faute d'impression pour 1612.

Notes (*a*) tout ce qui parloit de mon frére & de moi, encore qu'il eût eu le prémier Exemplaire de mon oncle.

Les quatre plus grands hommes de notre Siécle sont CUJAS, RANCONNET, SCALIGER, TURNE'BE; le reste ne sont que vendeurs de coquilles.

RANCONNET (*b*) se fit mourir d'avoir trop mangé, puis mit un marbre sur son ventre.

RANCONNET étoit pauvre, & servit quasi de Correcteur à Robert & à Charles Estienne. Le Dictionnaire de Charles Estienne est de lui. Sa fille est morte sur un fumier, son fils exécuté, sa femme du tonnerre, & lui en prison.

Quand je serai mort on dira que j'ai été Sorcier en ma *Loi Salique*.

PE-

(*a*) *Juret a ôté à la seconde édition de ses Notes* &c.] François Juret natif de Dijon, a donné des Notes sur les Epitres de Symmaque, sur celles d'Yves de Chartres, & sur Seneque. Il étoit Chanoine de Langres, & il mourut le 21 de Decembre 1626. agé de plus de soixante & dix ans.

(*b*) *Ranconnet.*] Aimar de Ranconet étoit de Perigueux, selon Mr. de Thou; & selon Menage, il étoit natif de Bourdeaux, & fils d'un Avocat de cette Ville. Mr. de Thou en parle comme d'un prodige de science. Voyez son Histoire, Livre XXIII, §. XVII. Tom. I. p. 790, 791. édition de Londres.

PETRUS VICTORIUS étoit grand homme de bien. Son Cicéron est fort bon.

BRISSON a compilé Tiraqueau. Ses *Formules* sont de Ranconnet.

ONUPHRE avoit perdu les dents de la verolle. Toutes ses Oeuvres sont bonnes.

Il y a à apprendre en tout ce qu'a fait BRISSON.

La fin de mon Traité, que le Pape ne peut excommunier le Roi de France, est prise du stile des anciens Plaidoyers en cas de duel : *Et de ma part je supplie très-humblement sa Sainteté qu'elle me pardonne.*

SAVILLE n'écrit pas assez bien Latin pour faire la Préface du *Codex Mirandulanus* contre Lipse (*a*). Il n'y a que MR. SCA-

(*c*) *La Préface du Codex Mirandulanus contre Lipse.*] Lipse s'étant un peu trop applaudi de ses Notes & de ses conjectures sur Tacite, un Anonyme déguisé sous le nom de *Pompeius Lampugnanus*, voulant le mortifier, en fit une Critique fort vive, & s'appuya de l'autorité d'un Ancien Manuscrit qu'il prétendit avoir entre les mains, & qu'il cita sous le nom de CODEX MIRANDULANUS. Cette Critique est intitulée, *Notæ in Cornelium Tacitum, è MS. Codice Mirandulano;* Bergomi 1602, in 8. On n'a jamais bien sû qui étoit le prétendu *Lampugnanus*: Mr. Pithou nous aprend ici que Scaliger est Auteur de la Preface & il pourroit bien l'être aussi de la Critique. Lipse répondit

SCALIGER qui l'aye pu faire. C'est la Préface la mieux faite que j'aye vûe de cetems.

J'avois dessein de faire imprimer tous les *anciens Commentaires*, comme j'ai fait sur Térence, Juvenal, Stace; celui sur Horace est tout prêt.

Concilium est l'Eglise du Martyr dans le premier livre du Code, & dans saint Jérôme.

Les Anciens appelloient les petites Messes *Missas Venatorias* (*a*).

RANCONNET fut mis en prison, à cause que le Cardinal de Lorraine voulant reconnoitre les opinions de la Cour touchant les punitions des Hérétiques, la fit assembler; & là Ranconnet porta Sulpice Sévere, & leur lût le lieu là où il est parlé du fait de Treves de Priscillian en la Vie de S. Martin (*b*).

SAINT

dit à cet Ecrit par un autre intitulé: *Dispunctio Notarum Mirandulani Codicis ad Cornelium Tacitum*.

(*a*) *Missas Venatorias*.] On les appelle encore Messes de Chasseur, à cause qu'elles sont courtes.

(*b*) *Le lieu où il est parlé du fait de Treves de Briscillian* &c.] Sulpice Severe nous apprend que Saint Martin étant allé à Treves, s'opposa à la violence d'Ithacius & de quelques autres Evêques qui persecutoient les hérétiques, & qu'il supplia l'Empereur Maxime de ne

 pas

SAINT THOMAS de Cantorbie fut bien condamné (*a*). Qui

pas répandre le sang de ces malheureux. Il ajoute que tant que St. Martin demeura à Treves, on ne proceda point contr'eux, & que lorsqu'il partit il fit promettre à Maxime qu'il ne les feroit point mourir; mais qu'après son départ Magnus & Ruffin, Evêques, ayant perverti ce Prince, il condamna à la mort Priscillien, & ceux de son parti; lesquels furent executez. Sulpice Severe remarque ensuite que la mort de Priscillien, bien loin d'éteindre l'Hérésie, ne fit que lui donner de nouvelles forces; & que ceux qui avoient regardé Priscillien comme un Saint pendant sa vie, l'honorerent comme un Martyr après sa mort. *Martinus apud Treveros constitutus, non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret: Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret: satis superque sufficere, ut episcopali sententiâ haeretici judicati Ecclesiis pellerentur: novum esse & inauditum nefas, ut causam Ecclesiae Judex seculi judicaret. Denique quoad usque Martinus Treveris fuit, dilata cognitio est; & mox discessurus egregiâ auctoritate à Maximo elicuit sponsionem, nihil cruentum in reos constituendum. Sed postea Imperator per Magnum & Rufinum Episcopos depravatus, à militaribus consiliis deflexus, causam praefecto Evodio permisit, viro acri & severo: qui Priscillianum... nocentem pronunciavit .... censuit Imperator Priscillianum sociosque ejus capitis damnari oportere ..... Ceterùm, Priscilliano occiso, non solum non repressa est haeresis, sed confirmata latiusque propagata est: namque sectatores ejus, qui priùs eum ut sanctum honoraverant, postea ut Martyrem colere coeperunt* &c. Sulpicius Severus cum Notis Jo. Vorstii & Jo. Clerici, Lib. II. cap. 50. pag. 289 & 292. edit. Lipf. 1709, 8. Voyez l'Article de PRISCILLIEN dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

(*a*) *St. Thomas de Cantorbie.*] Thomas Becket Arche-

Qui conféreroit le vieil *Bréviaire* avec le nouveau il y trouveroit bien des méchancetez. On a ôté en l'Oraiſon de S. Pierre, *Deus qui Beato Petro poteſtatem ligandi ſolvendique animas*: on a ôté cet *animas*.

En l'Oraiſon de SAINT JAQUES on a ajoûté, *per Hiſpaniam*. Il y a quaſi la moitié des Fêtes du Bréviaire qui ſont des Papes; entre tous les Saints, qu'ils y ont ajoûtez, il n'y en a un ſeul François.

J'ai ſoixante & dix ans: de mon jeune âge je n'ouïs jamais parler des miracles de LOYOLA (*b*), que depuis que les Jéſuites ſont établis.

Les JE'SUITES ont apporté les grains benits.

J'ai vû FUGGER en Allemagne qui étoit pauvre: l'Empereur Charles-Quint leur doit plus d'un million d'or. Ils donnoient cinquante écus de gages à Henri Etienne pour ſe dire leur Imprimeur.

RAN-

chevêque de Cantorbery, ſeditieux & rebelle à ſon Prince Henri II. Il fut tué dans ſa Cathedrale l'an 1170.

(*b*) *Miracles de Loyola.*] Voyez le Dictionnaire de Mr. Bayle à l'Article *Loyola*, Remarque (N). Pithou diſoit ceci en 1614.

RANCONNET étoit fort adonné aux femmes.

Vous verrez dans GUIBERT, qui a écrit la guerre sainte, qui y étoit lui-même, que les Grecs, voyant que les François étoient si amoureux de reliques, alloient chercher des os de morts, mêmes des pendarts, qu'ils accommodoient dans de l'argent, & vendoient pour des os de Saints.

Il y a à Saint Pierre de Troyes un *vase de porphyre*, où ils disent que Notre Seigneur fit la Céne, qui est écrit tout à l'entour de Grec vulgaire.

Je dis à la Conférence de Fontainebleau au Roi, que les *Images* n'étoient pas si anciennes. Il me dit, *Plût à Dieu qu'il n'y en eût point!*

Tous les PERES imprimez à Rome ne valent rien, mais sont corrompus. Tout ce que font imprimer les Jésuites est corrompu. Les Huguenots commencent à en faire de même. Les Livres de Bâle sont bons & entiers.

Bignon *centies mori vellet, ut à me semel nominaretur.*

La *Harangue* de Monsieur d'Aubray au *Catholicon (a)* est de mon frere.

Nous

(a) *Au Catholicon.*] Le Catholicon d'Espagne &c.

Nous avons pris les *Litanies* des Ariens, & ont commencé sous Grégoire premier.

N'est-ce pas un grand abus que d'avoir retranché le *calice*? & néanmoins il vaut mieux en avoir une partie que rien du tout.

GODEFROY le pére ne fait rien que rapsodier.

GRUTERUS est un Pedant.

Monsieur PETAU *contra communem*.

JODELE en mourant dit, qu'on ouvre ces fenêtres que je voye encore une fois ce beau soleil. Il étoit un peu Philosophe naturel.

On a imprimé à Génève mon Traité de l'excommunication, & on a ôté à la fin ces mots: *Comme Vicaire du Seigneur en son Eglise, auquel tout bon Catholique est tenu obeïr*, mais en le faisant je me moquois par équivoque, l'entendant ainsi, *En son Eglise*, c'est-à-dire, Jésus-Christ.

Mon PETRONE me coûte trois mois.

BAUDIUS a débauché le fils de Monsieur Servin, & me haïssoit à cause que je le lui disois.

Le Gascon est celui qui me plait le plus de Messieurs DU PUY. Il a bonne cervelle & bon jugement. Je ne puis croire que l'ainé soit Jésuite, ou il a bien changé, car

je l'ai vû fort homme de bien. Le penultiéme me sembloit avoir fort bon esprit. J'aimois plus le Chanoine de Chartres. Toute la famille est lettrée, mais le Gascon & le penultiéme sont des de Thou.

Les PALUOTES sont gens de bien, mais n'ont pas grand esprit. Le grand-pére étoit Barbier (*a*).

BIZET, qui a fait sur l'Aristophane, étoit Controlleur des guerres, & Seigneur de Charlai, il demeuroit en cette ville, & se retira pour la Religion. Il a tout pris des Dictionnaires Grecs. Il étoit notre cousin.

L'*Histoire d'Aquitaine* de Bouchet est bonne.

Il n'y a personne qui puisse faire l'Histoire de France que MR. PETAU & moi.

MR. de THOU sortit de Paris pendant la Ligue habillé en Cordelier.

HESYCHIUS a tout pris des Scholies d'Aristophane; qui les confereroit ensemble feroit un bon labeur.

Le SERVIUS & le FESTUS sont deux fort bons Grammairiens, & qu'il faut bien savoir: ce sont les meilleurs de tous.

Les

(*a*) *Les Paluotes* &c.] Cet Article est raturé exprès dans l'Original.

Les Opuscules de CALVIN sont fort belles : il lisoit tous les ans son Cicéron.

VATABLUS en François avoit nom Ouatblé.

Sanctus Longuinus, λόγχη : Saint Augustin en est l'Auteur.

Biga Martyrum, sancta Suzyga σύζυγος.

En lisant le NICETAS, GREGORAS, CHALCONDYLAS, vous verrez que le Pape a ruïné les Grecs.

RAMUS étoit fort habile homme & avoit belle façon.

TURNEBUS étoit Gentilhomme.

BAÏF étoit fou.

Mr. CUJAS avoit en premiéres nôces épousé une Juive.

Les Commentaires de MOREL sur *de Finibus Ciceronis* sont bons & sont de Turnebus (*a*). Ils servent au Stoïsme.

Mr. le Président DE THOU sauva la vie à Bodin à la saint Barthélemi, & ne voulut jamais que Monsieur Poisle rapportât le procès, lequel lui disoit, Monsieur, *Que vous plait-il que je fasse de Bodin?* Monsieur

(*a*) *Sont de Turnebus.*] Menage ne le croyoit pas. *Il est dit dans le Pithœana*, dit-il, *que cet Ouvrage étoit de Turnebe: ce qui n'est pas vraisemblable.* Voyez l'*Anti-Baillet*, §. LXVIII. p. 77. de l'édition d'Amsterdam 1725. in 4o.

PITHOEANA

MONSIEUR DE THOU n'est pas savant, hors la Poësie & le bien dire.

MR. HERAUD est fort savant (a).

MR. RIGAULT n'est pas savant, mais fort hardi.

Mon frére étoit jaloux de ce que Monsieur CUJAS m'avoit nommé en son testament.

MR. CUJAS étoit sujet à s'enivrer.

J'ai donné au Pére SIRMOND tous les plus difficiles lieux d'Ennodius (b).

En

(a) *Mr. Heraud* &c.] Didier Heraud, en Latin *Desiderius Heraldus*, Avocat au Parlement de Paris, mort en 1649. Il s'est distingué par plusieurs Ouvrages de Jurisprudence & de Critique. Voyez le *Dictionnaire* de Mr. Bayle à l'Article HERALDUS.

(b) *J'ai donné au Pere Sirmond* &c.] Le Pere Sirmond nous a donné une édition très-correcte d'Ennodius Evêque de Pavie; mort en 521. Cette édition parut en 1611, & non pas en 1612, comme on le dit dans la derniere édition de Moreri (1732). Le Pere André Schott avoit publié le même Auteur un an auparavant, c'est à dire, en 1610 Ainsi Baillet s'est trompé quand il a dit dans ses Jugemens sur les

Poë-

En matiere de GLOSES les plus anciennes sont les meilleures, & les textes les plus recens.

JUSTEL est très-habile homme.

Il n'y a homme qui ait tant d'histoires du dernier tems que Monsieur PETAU.

Les transpositions de CATULLE sont horribles, & néanmoins tres-belles.

Apres Cujas, SCALIGER est le plus grand de ce Siécle.

SCALIGER a rayé mon nom par toutes les dernières éditions.

Les Oeuvres de CUJAS, SCALIGER, ONUPHRIUS, BRISSON, BRODÆUS sont bonnes, & celles de RHENANU: ce Rhenanus étoit Correcteur de Froben.

Qui sauroit bien les vingt-neuf Titres d'ULPIEN seroit très-habile homme.

JURET a ôté à la seconde édition de ses No-

Poëtes Latins. No. 1198, (Tom. III. p. 300. édit. d'Amst. 1725. in 4); *c'est une chose assez singuliere de savoir que ces deux savans Jesuites* (Schott & Sirmond) *travailloient en même tems sur un même Auteur qu'ils publierent, celui-ci à Tournai, & celui-là à Paris en la même année.* A la fin de cet Article de Baillet on a mis que l'édition du Pere Sirmond fut imprimée à Paris en 1642: mais c'est sans doute une faute d'impression pour 1612.

Notes (*a*) tout ce qui parloit de mon frére & de moi, encore qu'il eût eu le prémier Exemplaire de mon oncle.

Les quatre plus grands hommes de notre Siécle sont CUJAS, RANCONNET, SCALIGER, TURNE'BE; le reste ne sont que vendeurs de coquilles.

RANCONNET (*b*) se fit mourir d'avoir trop mangé, puis mit un marbre sur son ventre.

RANCONNET étoit pauvre, & servit quasi de Correcteur à Robert & à Charles Estienne. Le Dictionnaire de Charles Estienne est de lui. Sa fille est morte sur un fumier, son fils exécuté, sa femme du tonnerre, & lui en prison.

Quand je serai mort on dira que j'ai été Sorcier en ma *Loi Salique.*

PE-

(*a*) *Juret a ôté à la seconde édition de ses Notes &c.*] François Juret natif de Dijon, a donné des Notes sur les Epitres de Symmaque, sur celles d'Yves de Chartres, & sur Seneque. Il étoit Chanoine de Langres, & il mourut le 21 de Decembre 1626. agé de plus de soixante & dix ans.

(*b*) *Ranconnet.*] Aimar de Ranconet étoit de Perigueux, selon Mr. de Thou; & selon Menage, il étoit natif de Bourdeaux, & fils d'un Avocat de cette Ville. Mr. de Thou en parle comme d'un prodige de science. Voyez son Histoire, Livre XXIII, §. XVII. Tom. I. p. 790, 791. édition de Londres.

PETRUS VICTORIUS étoit grand homme de bien. Son Cicéron est fort bon.

BRISSON a compilé Tiraqueau. Ses *Formules* sont de Ranconnet.

ONUPHRE avoit perdu les dents de la verolle. Toutes ses Oeuvres sont bonnes.

Il y a à apprendre en tout ce qu'a fait BRISSON.

La fin de mon Traité, que le Pape ne peut excommunier le Roi de France, est prise du stile des anciens Plaidoyers en cas de duel : *Et de ma part je supplie très-humblement sa Sainteté qu'elle me pardonne*.

SAVILLE n'écrit pas assez bien Latin pour faire la Préface du *Codex Mirandulanus* contre Lipse (*a*). Il n'y a que Mr. Sca-

(*c*) *La Préface du Codex Mirandulanus contre Lipse.*] Lipse s'étant un peu trop applaudi de ses Notes & de ses conjectures sur Tacite, un Anonyme déguisé sous le nom de *Pompeius Lampugnanus*, voulant le mortifier, en fit une Critique fort vive, & s'appuya de l'autorité d'un Ancien Manuscrit qu'il prétendit avoir entre les mains, & qu'il cita sous le nom de CODEX MIRANDULANUS. Cette Critique est intitulée, *Nota in Cornelium Tacitum*, *è MS. Codice Mirandulano.* Bergomi 1602. in 8. On n'a jamais bien sû qui étoit le prétendu *Lampugnanus*. Mr. Pithou nous aprend ici que Scaliger est Auteur de la Preface & il pourroit bien l'être aussi de la Critique. Lipse répondit

SCALIGER qui l'aye pu faire. C'eſt la Préface la mieux faite que j'aye vûe de ce tems.

J'avois deſſein de faire imprimer tous les *anciens Commentaires*, comme j'ai fait ſur Térence, Juvenal, Stace; celui ſur Horace eſt tout prêt.

Concilium eſt l'Egliſe du Martyr dans le premier livre du Code, & dans ſaint Jérôme.

Les Anciens appelloient les petites Meſſes *Miſſas Venatorias* (*a*).

RANCONNET fut mis en priſon, à cauſe que le Cardinal de Lorraine voulant reconnoitre les opinions de la Cour touchant les punitions des Hérétiques, la fit aſſembler; & là Ranconnet porta Sulpice Sévere, & leur lût le lieu là où il eſt parlé du fait de Treves de Priſcillian en la Vie de S. Martin (*b*).

SAINT

dit à cet Ecrit par un autre intitulé: *Diſpunctio Notarum Mirandulani Codicis ad Cornelium Tacitum.*

(*a*) *Miſſas Venatorias.*] On les appelle encore Meſſes de Chaſſeur, à cauſe qu'elles ſont courtes.

(*b*) *Le lieu où il eſt parlé du fait de Treves de Briſcillian: &c.*] Sulpice Severe nous apprend que Saint Martin étant allé à Treves, s'oppoſa à la violence d'Ithacius & de quelques autres Evêques qui perſecutoient les hérétiques, & qu'il ſupplia l'Empereur Maxime de ne

SAINT THOMAS de Cantorbie fût bien condamné (*a*). Qui

pas répandre le sang de ces malheureux. Il ajoute que tant que St. Martin demeura à Treves, on ne proceda point contr'eux, & que lorsqu'il partit il fit promettre à Maxime qu'il ne les feroit point mourir; mais qu'après son départ Magnus & Ruffin, Evêques, ayant perverti ce Prince, il condamna à la mort Priscillien, & ceux de son parti; lesquels furent executez. Sulpice Severe remarque ensuite que la mort de Priscillien, bien loin d'éteindre l'Héréfie, ne fit que lui donner de nouvelles forces; & que ceux qui avoient regardé Priscillien comme un Saint pendant sa vie, l'honorerent comme un Martyr après sa mort. *Martinus apud Treveros constitutus, non desinebat increpare Ithacium, ut ab accusatione desisteret: Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret: satis superque sufficere, ut episcopali sententiâ haretici judicati Ecclesiis pellerentur: novum esse & inauditum nefas, ut causam Ecclesia Judex seculi judicaret. Denique quoad usque Martinus Treveris fuit, dilata cognitio est; & mox discessurus egregiâ auctoritate à Maximo elicuit sponsionem, nihil cruentum in reos constituendum Sed postea Imperator per Magnum & Rufinum Episcopos depravatus, à militaribus consiliis deflexus, causam prafecto Evodio permisit, viro acri & severo: qui Priscillianum...nocentem pronunciavit .... censuit Imperator Priscillianum sociosque ejus capitis damnari oportere ..... Ceterùm, Priscilliano occiso, non solum non repressa est haresis, sed confirmata latiusque propagata est: namque sectatores ejus, qui priùs eum ut sanctum honoraverant, postea ut Martyrem colere cœperunt* &c. Sulpicius Severus cum Notis Jo. Vorstii & Jo. Clerici, Lib. II. cap. 50. pag. 289 & 292. edit. Lipf. 1709, 8. Voyez l'Article de PRISCILLIEN dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle.

(*a*) *St. Thomas de Cantorbie.*] Thomas Becket Arche-

Qui confereroit le vieil *Bréviaire* avec le nouveau il y trouveroit bien des méchancetez. On a ôté en l'Oraiſon de S. Pierre, *Deus qui Beato Petro poteſtatem ligandi ſolvendique animas:* on a ôté cet *animas*.

En l'Oraiſon de SAINT JAQUES on a ajoûté, *per Hiſpaniam*. Il y a quaſi la moitié des Fêtes du Bréviaire qui ſont des Papes; entre tous les Saints, qu'ils y ont ajoûtez, il n'y en a un ſeul François.

J'ai ſoixante & dix ans: de mon jeune âge je n'ouïs jamais parler des miracles de LOYOLA (*b*), que depuis que les Jéſuites ſont établis.

Les JE'SUITES ont apporté les grains benits.

J'ai vû FUGGER en Allemagne qui étoit pauvre: l'Empereur Charles-Quint leur doit plus d'un million d'or. Ils donnoient cinquante écus de gages à Henri Etienne pour ſe dire leur Imprimeur.

RAN-

chevêque de Cantorbery, ſeditieux & rebelle à ſon Prince Henri II. Il fut tué dans ſa Cathedrale l'an 1170.

(*b*) *Miracles de Loyolà.*] Voyez le Dictionnaire de Mr. Bayle à l'Article *Loyola*, Remarque (N). Pithou diſoit ceci en 1614.

RANCONNET étoit fort adonné aux femmes.

Vous verrez dans GUIBERT, qui a écrit la guerre sainte, qui y étoit lui-même, que les Grecs, voyant que les François étoient si amoureux de reliques, alloient chercher des os de morts, mêmes des pendarts, qu'ils accommodoient dans de l'argent, & vendoient pour des os de Saints.

Il y a à Saint Pierre de Troyes un *vase de porphyre*, où ils disent que Notre Seigneur fit la Céne, qui est écrit tout à l'entour de Grec vulgaire.

Je dis à la Conférence de Fontainebleau au Roi, que les *Images* n'étoient pas si anciennes. Il me dit, *Plût à Dieu qu'il n'y en eût point!*

Tous les PERES imprimez à Rome ne valent rien, mais sont corrompus. Tout ce que font imprimer les Jésuites est corrompu. Les Huguenots commencent à en faire de même. Les Livres de Bâle sont bons & entiers.

Bignon *centies mori vellet, ut à me semel nominaretur.*

La *Harangue* de Monsieur d'Aubray au *Catholicon (a)* est de mon frere.

Nous

(a) *Au Catholicon.*] Le Catholicon d'Espagne &c.

Nous avons pris les *Litanies* des Ariens, & ont commencé sous Grégoire premier.

N'est-ce pas un grand abus que d'avoir retranché le *calice*? & néanmoins il vaut mieux en avoir une partie que rien du tout.

GODEFROY le pére ne fait rien que rapsodier.

GRUTERUS est un Pedant.

Monsieur PETAU *contra communem*.

JODELE en mourant dit, qu'on ouvre ces fenêtres que je voye encore une fois ce beau soleil. Il étoit un peu Philosophe naturel.

On a imprimé à Génève mon Traité de l'excommunication, & on a ôté à la fin ces mots: *Comme Vicaire du Seigneur en son Eglise, auquel tout bon Catholique est tenu obeïr*, mais en le faisant je me moquois par équivoque, l'entendant ainsi, *En son Eglise*, c'est-à-dire, Jésus-Christ.

Mon PETRONE me coûte trois mois.

BAUDIUS a débauché le fils de Monsieur Servin, & me haïssoit à cause que je le lui disois.

Le Gascon est celui qui me plait le plus de Messieurs DU PUY. Il a bonne cervelle & bon jugement. Je ne puis croire que l'ainé soit Jésuite, ou il a bien changé, car je

je l'ai vû fort homme de bien. Le penultiéme me sembloit avoir fort bon esprit. J'aimois plus le Chanoine de Chartres. Toute la famille est lettrée, mais le Gascon & le penultiéme sont des de Thou.

Les PALUOTES sont gens de bien, mais n'ont pas grand esprit. Le grand-pére étoit Barbier (*a*).

BIZET, qui a fait sur l'Aristophane, étoit Controlleur des guerres, & Seigneur de Charlai, il demeuroit en cette ville, & se retira pour la Religion. Il a tout pris des Dictionnaires Grecs. Il étoit notre cousin.

L'*Histoire d'Aquitaine* de Bouchet est bonne.

Il n'y a personne qui puisse faire l'Histoire de France que MR. PETAU & moi.

MR. de THOU sortit de Paris pendant la Ligue habillé en Cordelier.

HESYCHIUS a tout pris des Scholies d'Aristophane; qui les confereroit ensemble feroit un bon labeur.

Le SERVIUS & le FESTUS sont deux fort bons Grammairiens, & qu'il faut bien savoir: ce sont les meilleurs de tous.

Les

(*a*) *Les Paluotes* &c.] Cet Article est raturé exprès dans l'Original.

Les Opuscules de CALVIN sont fort belles : il lisoit tous les ans son Cicéron.

VATABLUS en François avoit nom Ouatblé.

Sanctus Longuinus, λόγχη : Saint Augustin en est l'Auteur.

Biga Martyrum, sancta Suzyga σύζυγος.

En lisant le NICETAS, GREGORAS, CHALCONDYLAS, vous verrez que le Pape a ruïné les Grecs.

RAMUS étoit fort habile homme & avoit belle façon.

TURNEBUS étoit Gentilhomme.

BAÏF étoit fou.

Mr. CUJAS avoit en premiéres nôces épousé une Juive.

Les Commentaires de MOREL sur *de Finibus Ciceronis* sont bons & sont de Turnebus (*a*). Ils servent au Stoïsme.

Mr. le Président DE THOU sauva la vie à Bodin à la saint Barthélemi, & ne voulut jamais que Monsieur Poisle rapportât le procès, lequel lui disoit, Monsieur, *Que vous plait-il que je fasse de Bodin?* Monsieur

(*a*) *Sont de Turnebus.*] Menage ne le croyoit pas. *Il est dit dans le Pithœana*, dit-il, *que cet Ouvrage étoit de Turnebe: ce qui n'est pas vraisemblable.* Voyez l'*Anti-Baillet*, §. LXVIII. p. 77. de l'édition d'Amsterdam. 1725. in 4o.

sieur de Thou répondit, *Le boudin n'est pas bon en Carême.*

Bodin étoit Sorcier, comme m'a raconté Mr. le Président Fauchet, qu'un jour ils parloient d'aller ensemble, un escabeau se remua, & Bodin dit, C'est mon bon Ange qui dit qu'il n'y fait pas bon pour moi.

Ce qui suit de Bodin, est tiré d'une feuille volante attachée à la fin du Manuscrit, & qui est écrite de la main de Mr. Antoine Allen ayeul maternel de Mr. Desmarets.

„ Monsieur de Thou parle dudit Sieur „ Bodin, Edit. Germ. 1621. lib. 94. „ Ann. 1589. pag. 262. col. 2. & lib. „ 117. Anno 1596. pag. 771. col. 2. & „ entre autres choses dit, que cette Epître „ du 20. Janvier 1590. a été par lui écrite „ à defunt Monsieur le Président Brisson; „ mais outre ce que ledit Sieur Président „ de Thou en rapporte, j'ai appris „ de feu Monsieur François Pithou Sieur „ de Buzne, & le bruit en étoit assez commun, „ qu'il inclinoit au Judaïsme; mais „ bien plus qu'il avoit un Démon ou Esprit „ familier, semblable à celui de Socrate, „ dont Platon fait mention & Apulée *de Deo Socratis*, qui le dissuadoit de

„ faire

„ faire ce dont il le consultoit, s'il ne lui „ étoit expédient, mais jamais ne lui don„ noit conseil d'entreprendre, *nunquam ad* „ *hortandum, sed ad prohibendum.* De fait „ que parlant à ses Amis de ses affaires, & „ lui conseillant d'entreprendre quelque „ chose, à l'instant ils entendoient quel„ qu'un des meubles de sa chambre, com„ me un escabeau, ou autre semblable, „ faire bruit en branlant, & que lors il „ disoit, Mon Génie ne me le con„ seille pas. Ce que j'ai voulu remar„ quer particuliérement pour moi, a„ fin de soulager ma mémoire, non pour „ rien ôter à l'honneur d'un si brave hom„ me, en l'ame duquel je ne puis me per„ suader tant de malice avoir pu demeurer „ avec tant de science.

Les *Centuries* (*a*) ont fort servi à me faire Catholique.

Le PETRONIUS de Vouweren est de Scaliger.

Le Président RANCONNET avoit fait les Formules de Droit.

Monsieur CUJAS n'a pas été heureux aux douze Tables. Quelque part que se trouve le saint Ambroise de Monsieur Cujas,

(*a*) *Les Centuries.*] Les Centuries de Magdebourg.

jas, il eſt bien conféré & étudié.

Je vous conſeille plûtôt de lire l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* que les Péres.

Je ne crois pas que MOYSE ait fait le Pentateuque, mais bien il l'a commencé.

La *Bible* nompareille de Vatable eſt la meilleure de toutes les Bibles.

Je ne repris jamais perſonne que BARONIUS. Je l'appelle, *vir variæ lectionis*, parce qu'il corrompt tout.

J'ai vû le *recepiſſé* d'Aſconius à Sangal (*a*), qui fut porté en Italie, lorſque l'on retournoit du Concile de Conſtance.

J'ai brûlé le procès contre Monſieur CUJAS pour le fait de Sœur Auguſtine.

Les petits Prophêtes de MERCIER ſont très-bons. C'eſt le plus beau Commentaire qui ſoit ſur la Bible pour la phraſe Hébraïque.

Cette Epître de Mr. CUJAS, *de ratione diſcendi Juris*, eſt ſuppoſée. De mon tems il y eut un Ecolier auſſi qui en ſuppoſa une ſous le nom dudit Sieur.

Il faut tous les ans acheter les *Catalogues des*

(*a*) *J'ai vû le recepiſſe d'Aſconius à Sangal.*] Poge trouva dans l'Abbaye de Saint Gall le Commentaire d'Aſconius Pedianus ſur quelques Oraiſons de Ciceron, & le fit imprimer à Veniſe en 1477. in folio.

des Foires, & les *petits Livres* anciens qui ne contiennent que deux, trois ou quatre feuilles, car ils se perdent.

Vol en Flamand, c'est à dire, plein, & *Can*, est une certaine mesure; de là ils se moquent de VOLCANIUS, qui étoit toûjours yvre.

Le SAINT AUGUSTIN est le plus beau des Péres, tant pour la doctine que pour les mœurs.

Qui voudroit bien faire sur les *douze Tables*, il faudroit montrer les Loix de Solon & de Lycurgus, dont elle sont prises, & pour ce faire, lire Plutarque, Demosthenes, Eschine, & les autres Orateurs.

Mr. CUJAS croyoit SOCIN le meilleur de tous les Docteurs & le plus aigu.

Les mots que l'on croit corrompus dans les vieux Exemplaires de LUCRECE, se trouvent aussi dans Arnobe & sont bons.

Mr. CUJAS disoit, qu'il n'avoit jamais lû Livre où il n'eût appris quelque chose, excepté Arnobe sur les Pseaumes.

Mr. DESPORTES disoit, que de soixante Interpretes & Commentateurs, dont il s'est servi sur les Pseaumes, il n'en avoit point trouvé de meilleur que VATABLE qui est derriére la nompareille.

TRE-

TREMELLIUS étoit Juif: je l'ai cent fois mené en la Synagogue disputer contre les Juifs. Tous les Juifs ont grands nez aquilins; jamais il ne s'en est vû de camus, ils ont les yeux enfoncez, les dents pourries: j'en reconnoîtrois un entre cent autres hommes.

CHEVALIER de Généve étoit Juif & fort savant.

CALVIN n'entendant point l'Hebreu se servoit de lui, qui lui traduisoit tous les Rabins: voilà pourquoi Calvin sur les Pseaumes, ôté les points de Religion, est fort bon.

Qui veut étudier en Théologie, il faut avoir tout ce qu'a écrit MERCIER, car il étoit fort savant.

Mr. DU PLESSIS en son Traité de la Vie & de la Mort a pris tout le plus beau de Cydonius *de contemnenda morte*.

Il y a dans le *Martyrologe* de Rome une quantité de Saints Ariens: cela est venu qu'Usuard, & les autres qui ont fait des Martyrologes, n'étant pas beaucoup savans, & trouvant les Martyrologes des Ariens, ils les fourroient dans le leur.

J'ai ouï prêcher à CAHIER, que la Vierge étoit venue pour sauver les femmes.

Quand

Quand je ne ſavois que faire à Paris, j'allois voir THEVET; je ne l'ai jamais été voir qu'à l'entrée il ne me dît, qu'il étoit ſur cet âne de Ptolomée.

Le *Bréviaire* nouveau de Rome eſt tout corrompu. Ils attribuent à Saint Auguſtin ce qui eſt d'Alcuin. Ils ont ôté le jour de la Touſſaints, la donation du *Pantheon*. Le jour de ſaint Rhémi ils y ont mis, *qui multos commentatus eſt divinæ Scripturæ libros*, ce que ne fit jamais ſaint Rhémi de Rheims, mais bien celui d'Auxerre. Ils ont ôté, que S. Denis envoya en Eſpagne pour prêcher la foi. Ils ont ajoûté que S. Jaques a été en Galice, qui avoit été condamné devant la miſſion. Si ſaint Denis avoit été le premier à Paris, pourquoi eſt-ce que Paris ne ſeroit la metropole?

Maître MARSILE MAINARD grand Philoſophe & Théologien étoit Cordelier à Padoue, c'eſt pourquoi on l'appelle Padoüan. Il défendit fort Louïs de Baviére contre le Pape, & eut pour compagnons en cette affaire Michaël Cæſenas, Bonagratia Bergomenſis, Guillaume Occham, Anglois.

Je crois que l'on a mis la *Saint Hilaire*

aux Rois au lieu des *Hilaria* des Romains.

Je pense que ce que dit SALISBERIENSIS, *de servandâ uxore*, n'est pas de Petrone, encore que *tacitis nominibus auctorum pleraque inserere solitus sit*. Ce qu'il dit *de delicatis divitum* pourroit bien être de Petrone; mais ce qu'il dit de *fabro vitrario*, n'en est pas à mon avis. Le Salisberiensis est un Livre qu'il faut lire plus d'une fois (*a*).

Ces vers sont de Jean Thierri de Beauvaìs qui a tourné le Columelle, faits l'An 1527.

Unum Borbonio votum fuit arma ferenti,
Vincere, vel morier; donat utrumque Deus (*a*).

Les *Propos Rustiques* de LADULFI sont de Noel de la Cail Breton, Conseiller au Parlement de Bretagne. Item *Eutrapele* (*b*).

Le

(*a*) *Saliberiensis* &c.] Jean de Salisbury dans le Livre intitulé *Policraticus*, *sive de Nugis Curialium*. Voyez dans le *Dictionnaire* de Mr. Bayle l'Article SARISBERY.

(*a*) *Borbonio* &c.] Le Connêtable de Bourbon, tué à l'assaut qu'il fit donner à la Ville de Rome en 1527, laquelle fut en même tems Prise par son Armée.

(*b*) *Noel de la Cail Breton*..... *Eutrapelo*,] Noel du Fail

Le Nouveau Teſtament de Saint Germain *membranis purpureis*, *litteris aureis*, *eſt vetus illa nondum à Hieronymo emendata.*

Il faut avoir le Livre de *Cornelius Gemma*, *de naturæ divinæ characterismis*, imprimé chez Plantin 1575. *in* 8. Au ſecond livre, chapitre troiſiéme, il y a une belle ancienne Inſcription qui eſt émerveillable.

Le *Roman de la Roſe* eſt commencé du tems de Saint Louïs par Guillaume le Loris, environ l'An 1230. & achevé l'An 1270. par Jean Clopinel, dit de Meun, ſous Philippe le Hardi ; car il parle de Charles Comte d'Anjou & de ſes victoires, & de l'Abbé Joachim, duquel parle Vincent de Beauvais livre 32. chapitre 107. & Chalcondyle livre 6. chapitre 6. Il parle auſſi d'Abaillard & d'Heloiſe Abbeſſe. Il cite Homére, Pythagore, Théophraſte, Ptolomée, Ariſtote, Eu-

Fail (& non pas *de la Cail*) Seigneur de la Heriſſaye, Gentilhomme Breton, & Conſeiller au Parlement de Rennes, publia ſous le nom de *Leon Ladulfi*, qui eſt l'anagramme de *Noel du Fail*, un petit Ouvrage qui a pour titre, *Discours d'aucuns propos ruſtiques, facetieux, & de ſinguliere recreation*. Il nous a auſſi donné les *Contes d'Eutrapel* &c.

Euclide, Empedocle, Abumazar, Platon, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Juvenal, Solin, Boëce. Il y a à apprendre.

J'avois fait cet Epitaphe pour Monsieur Cujas:

JACOBO CUJATIO TOLOSANO GRATIANOPOLITANO ET TAURINENSI SENATORI CLARISSIMO ET SANCTISSIMO AC SUPER OMNES RETRO JURISCONSULTOS ATQUE AC ANTECESSORES DOCTISSIMO, CUI QUICQUID PURAE NATIVAEQUE LUCIS JURIS UTRIUSQUE SCIENTIAE UNDECUMQUE ACCESSIT AETAS SUA DEBET POSTERITAS ETIAM SI QUA LEGUM CURA MANET DEBITURA EST, PATRI DULCISSIMO ATQUE INCOMPARABILI SUSANNA CUJATIA FILIA CARISSIMA M. P. VIXIT ANNOS P. M. LXVIIII. DECESSIT IV. NONAS OCTOBRIS CIϽ IϽ XC.

Environ l'An 1569. à Lyon fut trouvé une pierre dans des fondemens, où quelque bon compagnon avoit écrit une telle année, un tel jour la Messe cessera. Ceux de Génève en faisoient un fort grand état; mais tout bien calculé, il se trouva que c'étoit le grand Vendredi de l'année suivante.

'Ἀκροαματικά, *sive* ἀκροάσεις *libro* 3. *de cœlo cap.* 9. *libro* 1. *Ethicorum cap.* 5. *Galenus initio libri de facultatibus naturalibus. Plutarch.*

tarch. in Alexandro. Gellius lib. 20. *cap.* 4. *Simplicius in procemio Physicorum. Clemens Alexandrinus libro* 2. *Stromatum.*

Le premier qui a fait des Almanachs est un *Laurentius Miniatensis*, qui demeuroit à Rome. *Volaterr. lib.* 21. *Anthropolog. cap. ult.*

Feu Monsieur David avoit un Itinéraire d'*Antonius Monachus à Placentia. Hierosolymam usque*, où il parle de *Berythus*, & dit que peu de tems auparavant les études avoient été renversées,

Le Commentaire sur les Epîtres *ad Atticum* de Manuce, est de Janus Parthasius.

Pomponius Lætus étoit Calabrois (*a*): il fut enterré à Rome; le Pape Alexandre fut à son enterrement.

Saint Hilaire *de Synodis* est tout contraire à Saint Athanase touchant le Concile de Seleucie d'Ancyre.

En l'Epitaphe de Gre'goire V. Pape,

Ante tamen Bruno, Francorum Regia proles
Filius Othonis, de Genitrice Judith.

Usus

(*a*) Pomponius Lætus &c.] Voyez les *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres*, par le P. Niceron, Tom. VII. pag. 28. & suiv.

Usus Francisca, Vulgari, & voce Latinâ
Instituis populos eloquio triplici.

Equiharius, Escuyer, dans *Firmicus*.

Jacobus Faber Stapulensis étoit Bâtard, & pour cela ne pût être Docteur de Sorbonne; & son Livre sur les Evangiles fut condamné par la Sorbonne.

Les anciens Chrétiens usoient de *robes noires* aux enterremens, ce que Saint Cyprien ne trouve pas bon, mais usoit de robes blanches, disant que c'étoit donner prise aux Payens sur les Chrétiens. *Pontius* le raconte en sa Vie. *Clemens Alexandrinus lib.* 2. *Pædagog. Sozom. lib.* 8. *cap.* 1. *In Actis Glycerii Martyris. Indes Eunuchorum Princeps, inter sacrificandum atratus, tanquam in luctu.*

Lactance livr. 8. c'est livr. 5. chap. 2. où il parle *de libro cujusdam Judicis Apostatæ*, c'est de Hierocles, qui avoit été *P. P. Epiphan. Hæresi* 68.

Græcis, qui annos ab Orbe condito numerant, primus Annus Christi est Mundi 5505. *ut apparet ex Nicephoro lib.* 1. *cap* 10.

Le Pape Nicolas de la race des Ursins, ayant envoyé un Cardinal vers Charles

les Roi de Naples pour découvrir de quelle volonté il étoit de se voir privé par lui de l'état de Vicaire de l'Eglise, & de Sénateur de Rome, & lui ayant été rapporté qu'il étoit toûjours bien affectionné, dit,

> *Fidelitatem habet à domo & genere Franciæ,*
> *Perspicuitatem ingenii à Regno Hispaniæ,*
> *Discretionem verborum à frequentatione Curiæ;*
> *Alios tolerare possemus, istum unum non poterimus.*

Il y a en la Librairie de Saint Gatien de Tours un Livre de Canons, où sont ceux des Synodes de Sens, *Augensis*, *Ragensis*, *Lunatiani*, *Urbicensis*. Ce Livre-là est bon.

M. Pierre de SAINT JULIEN raconte, que le Roi Saint Louis n'eut à gré le mariage de Robert Comte de Clermont son fils avec la fille d'Archambaud de Bourbon, & usa envers lui de fort aigres propos & imprécations a sa postérité.

In passione THARACII, *mense Martio. Tharacius Dux: quod est nomen meum, hoc dico, Christianus sum, si autem quod est impositum à parentibus dicor Tharacius, & cum militarem nominatus sum Victor. Nomina*

 cum

cùm militiæ dabant mutare solebant. Hieronymus.

SOLINI & NICANDRI *scripta citantur à Servio in 2. Georgicorum.*

MR. Guillaume DURAND du Pui-Moisson en Provence, ou, comme aucuns disent, de Montpellier, appellé, *le Spéculateur*, souloit user de cette sentence à ceux qui se conseilloient à lui de quelque prétention douteuse ou foible: *Mai val calar que fol parlar* (a). *Qui properat & defendit, Deum tentat & offendit.*

Petrus BEMBUS *Cardinalis obiit* XV. *Kal. Febr. Anno* 1547. *vixit annos* LXXVI. M. VII. D. XXIX.

L'abstinence des viandes *in Tiburiensi Concilio* 1030.

Les FLAMANS apprennent plus vîte les Langues que les autres Nations, & les prononcent plus mal.

Animula vagula, citatur à *Themistio in* 2. *de Memoria cap.* 4.

Au dessus de la porte de l'étude de Manuce

(a) *Mai val calar* &c.] C'est à dire, *Il vaut mieux se taire que de parler mal à propos.* Durand étoit Evêque de Mende: son Livre intitulé *Speculum Juris* lui fit donner le nom de *Speculateur.*

nuce il y avoit écrit (*a*): *Quisquis es, rogat te Aldus Manutius, ut si est quod se velis perpaucis agas, dein actutum abeas, nisi tanquam Hercules defesso Atlanti veneris suppositurus humeros: semper enim erit quod tu agas, & quotquot huc attulerint pedes.*

Multa sunt in libris Dionysii Areopagitæ quæ & apud Proclum Platonicum reperiuntur. Proclus vivoit sous Anastase & Justin.

Censura Casparis Varrenii Lusitani in falsum Berosum, Romæ Anno 1565. *in* 4. est bien faite.

Ambrosius qui Camaldulensis dicitur, Monachus Sanctæ Mariæ de Angelis, Florentiæ ad Concilium Florentinum evocatus est à Pontifice,

(*a*) *Au dessus de la porte de l'étude de Manuce, il y avoit écrit* &c.] Zacharie Ursin avoit mis cette Inscription sur la porte de son cabinet:

Amice, quisquis huc venis,
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva.

Mr. Bayle qui rapporte cette particularité, n'a pas oublié de remarquer qu'Alde Manuce, & Jean Oporin s'étoient servis d'une semblable Inscription. Voyez le Dictionnaire critique à l'Article *Ursin*, Rem. (D).

tifice, & interpres inter Latinos & Graecos electus VIII. *Kal. Novemb. Obiit* XIII. *Kal. ejusdem mensis, Anno* 1439. *& sepultus in Ecclesia Heremi coram majore altari.*

Ecclesiastici liber citatur nomine Salomonis à Clemente Alexandrino Stromat. 7. *& ab Origene Homil.* 18. *in Numer. Itemque à Cypriano* 3. *ad Quirinum cap.* 10. *Hilario in Psalm.* 67. *Rationem reddit Augustinus lib.* 2. *de Doctrina Christiana.*

Marcellini & Faustini Liber de schismate Ursinici MS. in Vaticana Bibliotheca. Marianus Victor. in Hier. Catalog. Script. Ecclesiastic.

Les Epîtres d'*Ambrosius Camaldulensium Ordinis Generalis*, qui sont 18. livres, sont bonnes; l'histoire de son temps y est. *Obiit* 1439. *Inde sumta Historia Camaldulensis.*

Les Epîtres de *Petrus Martyrius Anglerius Mediolanensis* sont bonnes: elles racontent l'histoire d'Espagne, Italie, & nouvelles Iles, depuis l'An 1488. jusqu'à l'An 1525. *Editae Compluti in fol.* 1530.

Toutes les Epîtres historiques sont bonnes, comme de Piccolomini, *Papiensis, Cardinalis* de Robert Gaguin, de Politian,

tian, de Bembo, Sadolet, Longueil, Melanchthon, Nauſeas, de la Chambre, *Camerarius.*

Conſtance s'appelloit anciennement *Vitudura*; mais *Conſtantius César*, pére de Conſtantin, lui donna ſon nom, ainſi qu'il eſt porté par une Inſcription citée en une Epître de Léonard Aretin.

Item meminit Flacci in Gallia à Poggio reperti cum Aſconio, & Quintiliani reliquiis quæ in Exemplaribus Italicis deerant.

Il y a une belle deploration dans Grégoire de Nyſſe *in laudem Athanaſii*, de ce que la ſimplicité de Théologie a été tournée en ergoterie.

Conſtantium Imperatorem, quem Lucifer, Hilarius, aliique execrantur, Gregorius Nazianzenus valde laudat Orat. 1. *in Julianum, qui & ejus in Catholicos pro Arianis facta excuſat. Itemque Orat.* 2. *Ambroſius ad Valent. Epiſt.* 31. *appellat Conſtantium auguſtæ memoriæ.*

In Hiſpania Hæreticorum mos fuit, prolixis ut laici comis, in ſolo capitis apice modicum circulum tonderent. Concil. Tolet. 4. *c.* 40.

Vous verrez dans SUGERUS mention

d'une infinité de reliques, qui ne se trouvent plus à Saint Denys.

Il y a force Livres de disputes entre les Chanoines de Saint Augustin, *contra Cassinenses Monachos*, qui sont bons.

Les Bretons appellent ceux d'Angleterre les Sausons, & *Sausonicus miles*, en l'Histoire Manuscrite de Marmoûtiers, *fortassis quasi Saxones* (a).

In Bulla Pauli III: data XV: *Kal. Novembris Anno* 1549. *Jesuitæ appellantur oculi mentis Papæ.* s. o. t. s. n. t. c. t. t. e.

Pour la liberté de conscience & qu'il n'est permis tuer les Hérétiques, *Tertull. ad Scapulam*, *Humani juris ac naturalis*, &c. *August. Serm. ord.* 49. *Quicquid adhuc hæret corpori. Idem ad Donat. Procons: Epist.* 127. *Socrat. Deus Mosem vetuit ad aram sibi erectam ferramenta adhibere.*

ROBERT Comte de Clermont Chef de la Maison de Bourbon reçut tels coups en un tournoi, qu'il en demeura hébété le reste de sa vie.

(a) Les Habitans du Pays de Galles donnent encore le nom de *Saxons* aux Anglois: il y en a peu qui sachent la Langue Angloise, & lorsqu'on leur demande le Chemin, ou quelque autre chose en Anglois, ils repondent *nous n'entendons pas le Saxon*.

Fortunatus de Ecclesia Parisiensi,

Hac pius egregio Rex Childebertus amore,
Melchisedech noster, merito Rex atque Sacerdos.

Le défunt Maréchal de Cosse' disoit, que pour une bonne affaire trois personnages étoient néceſſaires, un ſage pour la reſoudre & conduire, un diligent pour l'exécuter, & un grand pour l'autoriſer.

L'*Edictum de Fide* de Juſtinien n'avoit point été imprimé en Grec; il eſt dans cette Chronique imprimée cette année, *quod falsò Siculum appellant*, & eſt mal tourné (*a*). Qui étudieroit la Verſion on y trouveroit des Héréſies.

La faute que Mr. du Plessis fit à la Conférence eſt, qu'au lieu de ſoûtenir que ce

(*a*) *Cette Chronique imprimée cette année* &c.] C'eſt le *Chronicum Alexandrinum* &c. publié par Matthieu Raderus, à Munich en 1615. in 4. Mr. du Cange travailloit à une nouvelle édition lorsqu'il mourut. Mr. Baluze en a eu ſoin après lui, & l'a donnée ſous ce titre: *Chronicon Paſchale à Mundo condito ad Heraclii Imperatoris annum vigesimum. Opus hactenus Faſtorum Siculorum nomine laudatum; deinde Chronicæ temporum Epitomes; ac denique Chronici Alexandrini lemmate vulgatum. Nunc tandem auctius & emendatius prodit, cum nova Latina Verſione, & Notis Chronicis & hiſtoricis,* Pariſiis 1689, in fol.

ce qu'il disoit étoit vrai, & qu'il y avoit lieux suffisans pour le prouver, encore qu'il s'en trouvât de faux, il s'alla amuser à soûtenir que tous les lieux qu'il citoit étoient vrais, & donna le choix à Mr. le Cardinal du Perron.

Quelques Mots de Mr. LE FEVRE *(a) Précepteur du Roi* LOUIS XIII.

„ Je lui parlois si CLAUDIEN étoit „ Chrétien; il me dit que non, & que s'il „ l'étoit, c'étoit à gros grain, pource „ qu'en l'Epigramme *ad Jacobum Magistrum Equitum* il se moque des Saints, & „ me dit qu'en cet Epigramme-là, où il „ y avoit *Tæda*, il y falloit *Tecla*, qui est „ une Sainte, premiere Martyre, compagne de Saint Paul, de laquelle la Vie „ est en Grec fort coulant & fort beau, „ mais qu'elle étoit fabuleuse; mais quand „ je l'ai cherché dans Claudien, je n'ai „ point trouvé *tæda*, mais *tela*. Il me „ dit

(a) *Mr. Le Fevre* &c.] Nicolas le Févre distingué par son savoir & par son mérite. Il eut des liaisons particulieres avec Pierre Pithou, & demeura plusieurs années dans sa Maison. Voyez sur son sujet les Eloges de Mr. Perrault, le Dictionaire de Moreri &c.

„ dit aussi que dans son Claudien Manuscrit
„ il y avoit *tæda*.

„ Je lui parlois si le DION *Nicæus* é-
„ toit bon, il me dit que non, & qu'il é-
„ toit fort passionné à vituperer les deux
„ Philosophes que les Romains opposoient
„ aux Grecs, & en médisoit fort. C'est
„ Cicéron & Sénéque.

„ Lui parlant du défaut de TITE-LIVE,
„ & que j'avois ouï dire qu'il se trouvoit
„ en Punique; il me dit qu'il ne l'avoit
„ jamais ouï dire, mais bien que un, qui
„ a fait sur *Leonis Tactica*, lui avoit dit les
„ avoir vûs au Desert Saint Macaire en A-
„ rabe; & me dit que si cela eût été re-
„ trouvé avec ce qui défaut de l'Ammian
„ Marcellin, eût suffi avec ce que nous a-
„ vons de Suétone à toute l'Histoire de
„ Rome.

„ Lui parlant de VELLEIUS, il ne l'es-
„ timoit pas tant, & disoit que c'étoit
„ comme un porte-panier fait par quelque
„ gentil esprit.

„ Lui demandant si l'EUNAPIUS *Rhetor*
„ de l'Histoire des Huns étoit perdu, &
„ que le P. Sirmond m'avoit dit qu'il a-
„ voit un mémoire de Fulvius Ursinus des

„ Li-

„ Livres manuſcrits des Bibliothéques d'I-
„ talie, là où cet Eunape étoit, mais que
„ Fulvius ne marquoit que la premiere let-
„ tre de la Bibliothéque du Vatican, & l'a-
„ voit demandé, (étant en délibération
„ de le faire imprimer), au Cardinal Sir-
„ let, qui étoit Bibliothécaire, lequel lui
„ dit, que le Pape l'avoit défendu, & que
„ c'étoit *un libro empio e ſcelerato*.

„ Lui parlant de l'Aſtrologie de Val-
„ la, il me dit qu'il avoit dérobé de tous
„ Livres non vulgaires en ſon tems, & il
„ m'en montra un, là où il avoit marqué
„ une infinité de lieux des Auteurs d'où le-
„ dit Valla avoit pris.

„ Lui parlant de Saint Bernard *de*
„ *Conſideratione*, il me dit qu'il avoit été
„ imprimé à Rome *in* 4. & il me le mon-
„ tra, & obſerva qu'en la dédication au
„ Pape, tout eſt contre ſon autorité.

„ Lui parlant de Heinsius, il me dit
„ qu'une fois étant en compagnie, quel-
„ qu'un apporta une page d'une de ſes O-
„ raiſons qu'il admiroit, & dit qu'il ne
„ croid pas que perſonne puiſſe ſi bien par-
„ ler Latin. Il me dit qu'il n'étoit pas ſi
„ bon Poëte.

„ Lui

„ Lui parlant de LAMBIN, il me dit
„ que Muret l'estimoit fort pour la pureté
„ de la Langue Latine, mais que lorsqu'il
„ étoit Lecteur du Roi on ne l'estimoit pas
„ fort, & me dit aussi, que tout ce qu'il
„ faisoit étoit avec grand labeur, mais non
„ pas tant d'esprit.

„ Lui parlant de CARPANTIER, il me
„ dit que les Epitomes d'Aristote étoient
„ très-bons.

„ Il me dit que CAMERARIUS avoit bien
„ fait par-tout, comme aussi Mr. DE l'Es-
„ CALE, qu'il estimoit le plus grand hom-
„ me qui eût été depuis mille ans en çà.

„ Lui parlant de BIGNON me dit que
„ son pére l'avoit perdu de l'avoir tant a-
„ vancé, & de ne l'avoir point mis au
„ Collége, & qu'il s'étoufferoit au Pa-
„ lais.

„ Le CICERON de VICTORIUS est tres-
„ bon, & les mots, qui semblent être fau-
„ tes, sont tres-bons.

„ *Christophorus & Petrus Puteani*
„ *docti.*

„ La *Bible* de CRATANDER tres-
„ bonne.

„ J'avois autrefois commencé à faire la

„ *Bi-*

„ *Bible* par la Verſion des Péres.

„ Le livre de JOB eſt de Moyſe.

„ Il faudroit ramaſſer tous les Cenſeurs „ de Livres & en faire un diſcours.

„ Les *Verrines* de Muret à la fin, *Ego* „ *Tiro recenſui.*

„ RANCONNET le plus habile homme „ qui ait jamais été.

„ Le Roi n'étudiera jamais.

„ Monſieur le Prince gentil eſprit.

„ BARONIUS ignorant en Grec, com„ me Savaron.

„ PINELLI très-habile homme.

„ Il y a quelque choſe au PLAUTE de „ Gryphe qui n'eſt pas aux autres.

„ Monſieur DE MESMES ſot Bibliota„ phe (*a*).

„ RIGAULT habile homme.

„ BIGNON a commencé trop tôt à „ écrire.

„ Meſſieurs DU PUY ont les meilleurs „ Manuſcrits de France.

„ Les

(*a*) *Sot Bibliotaphe.*] On appelle Bibliotaphe, ou Tombeau de Livres, celui qui ayant quelque Livre rare & curieux, ne le communique à perſonne, mais le garde ſous la clef, & l'enterre, pour ainſi dire, dans ſon Cabinet.

„ Les *Epîtres* de SENEQUE bonnes à „ conférer.

„ Les *Offices* de LANGIUS sont très-bons, „ & selon l'ancienne écriture.

„ Les *Epîtres* d'OVIDE de Messieurs du „ Puy sont prises sur l'autographe d'Ovi„ de, tant elles sont correctes.

„ LAMBIN habile homme, mais trop „ long.

„ Monsieur LOISEL homme de bien, „ mais non savant.

„ GUIMART habile homme.

„ RICHER homme de bien.

„ PASSERAT hors Cicéron ne savoit „ rien.

„ Monsieur, je parle à vous, écoutez „ moi (*a*). Pendant que nous sommes jeu„ nes nous nous amusons à tout plein de „ Sciences vaines, & qui ne nous servent „ de rien: la vraye Science *est cognoscere* „ *Deum, & eum toto corde amare.* Tout „ le tems que nous employons à la Poëti„ que, Grammaire, Critique, & autres, „ nous est réputé *pro verbo otioso.* Pendant „ que

(*a*) *Monsieur, je parle à vous*, &c.] Ce Discours s'adresse à François Pithou, neveu de Pierre & de François Pithou.

„ que vous êtes jeune il faut étudier cette
„ Science, afin de connoître Dieu parfaitement & le connoissant l'aimer: en lui
„ est toute science, si nous lui demandons,
„ il nous la donnera.

„ Il faut aller rondement en besogne;
„ *medio tutissimus ibis.*

„ Il ne faut se laisser emporter aux nouvelles doctrines:

Dextrum Sylla latus, lævum implacata Charybdis.

Obsides.

„ Vivez comme ont fait Messieurs vos
„ oncles, & vous tiendrez le droit chemin. Je vous prie de m'acheter *Petrus
„ Lombardus in Psalmos:* c'est un très-bon
„ Livre. Tout ce qu'a fait Lombard est
„ excellent. Il étoit fort homme de bien,
„ & a fort bien écrit contre les nouveautez
„ qui courent, auxquelles je vous prie ne
„ vous laisser emporter: *Doctrinis peregrinis nolite abduci.* Ce Livre, le Gerson,
„ le Saint Bernard *de Consideratione* vous
„ doivent faire sage: il y a de très-bonnes
„ choses, quoi qu'on en dise. Souvenez-vous de ces Livres pour l'amour de moi:
„ c'est grande pitié qu'on ne les oseroit défendre: l'on nous les fera perdre si on
„ peut

„ peut. Si on disoit aujourd'hui le quart
„ de ce qu'ils ont dit, ce seroit grande pi-
„ tié; cela est vrai; je vous prie de les ai-
„ mer pour l'amour de moi. J'ai un Ber-
„ nard d'édition de Rome *in* 4. dedié au
„ Pape, là où la Préface parle bien à lui;
„ *Debitores facti sumus omnibus gentibus, er-*
„ *go non Domini.*

„ Aimez ces Livres, & vous souvenez
„ de moi. Adieu.

Obiit (*a*) III. *Nonas Novembris* CIↃ. IↃ. C. XII.

(*a*) *Obiit* &c.] C'est-à-dire, que le célébre Nicolas le Févre *mourut le* 3 *de Novembre* 1612. Son Epitaphe porte qu'il mourut le 4. de *Novembre* dans sa 69 année.

AVERTISSEMENT
SUR LE
COLOMESIANA.

M*R. Colomiés inſera dans ſes* Opuſcules, *imprimez à Paris en* 1668, *un Ecrit intitulé* Recueil de Particularitez fait l'an 1665; *& en* 1675. *il publia à Orange un autre Recueil ſous le titre de* Mêlanges hiſtoriques. *Comme ces petits Ouvrages contiennent une infinité de traits curieux d'Hiſtoire & de Literature, ils furent très-bien reçus du public; mais ils étoient devenus ſi rares qu'on ne les trouvoit plus. Cela m'engagea à les faire réimprimer en* 1706 *dans le* Mêlange curieux des meilleures Pieces attribuées à Mr. de St. Evremond, & de quelques autres Ouvrages rares ou nouveaux: *& voulant leur donner un titre qui convînt également à l'un & à l'autre joints enſemble, je ne crus pas en pouvoir trouver un plus propre que celui de* Colomeſiana. *Cette réimpreſſion fut faite ſur un exemplaire corrigé & augmenté par Mr. Colomiés lui-même, & je fis mettre entre deux crochets les Additions & les Changemens conſidérables pour les diſtinguer. Je voulois donner une eſpece de Commentaire ſur*

le

le Colomesiana, *mais m'étant aperçu que cela me meneroit trop loin, je me contentai d'y faire quelques Remarques.*

VOILA *de quelle maniere parut le* Colomesiana *en* 1706. *Depuis ce tems-là il a été réimprimé plusieurs fois, toujours joint au* Mêlange Curieux *&c. jusqu'en* 1726. *que je l'en détachai pour le publier avec le* Scaligerana, Thuana, *&c. Ainsi a placé ici le* Colomesiana *à la suite du* Pithœana, *augmenté de Nouvelles Remarques.*

A Londres le 8. d'Avril 1740.

COLOMESIANA.



ETANT allé voir à Paris Monsieur de *Valois* l'Aîné, il me dit entre autres choses, qu'il y avoit quantité de gens qui se mêloient de faire des Livres, mais qu'il en connoissoit peu qui écrivissent aussi bien que Monsieur *Daillé*. Sur la liberté que je pris de lui demander le Catalogue de ses Ouvrages, voici ceux qu'il me nomma.

Ammian Marcellin commenté, qu'il espéroit donner à quelque heure beaucoup plus ample.

Des *Fragmens* de *Polybe*, *Nicolas Damascene*, & autres, dont le Manuscrit lui avoit été communiqué par Monsieur de *Peiresc*. Monsieur de *Ranchin* Conseiller à la Chambre de l'Edit de Castres, possede aujourd'hui ce MS.

L'*Histoire Ecclesiastique d'Eusebe*, avec une Version Latine, & des Notes.

Quatre *Harangues*; la premiere *à la Reine de Suéde*; la seconde *sur la Mort du Pere Sirmond*, à l'occasion de laquelle le Cardinal *François Barberin* lui écrivit, qu'il

avoit excellemment parlé d'un si savant homme, mais qu'il en avoit moins dit qu'il ne méritoit; la troisiéme, *sur la Mort du Pere Petau*; la quatriéme, *sur la Mort de Monsieur du Puy* l'Aîné; elle est à la fin de sa Vie faite par Monsieur *Rigault*.

Mr. de Valois a aussi fait imprimer plusieurs *Poëmes Latins*, entre lesquels je ne dois pas taire son *Action de graces pour la santé du Roi*, dont il me fit présent. Parmi ses Ouvrages manuscrits, il me dit qu'il avoit des Remarques sur l'*Apollodore* qui a écrit *de Diis Gentium*, qu'il distingue très-doctement, avec l'excellent Mr. *Vossius* sur *Pomponius Mela* *, de celui dont nous avons la Bibliothéque. Il garde aussi une *Harangue sur la mort du Cardinal Mazarin*, qui lui a laissé une pension de 500. écus. Il travaille aujourd'hui sur *Theodoret*, *Sozomene*, &c. & prouvera quelque jour que plus du quart de la *Bibliotheque de Photius*, n'est point de ce Patriarche.

REMARQUE.

On trouvera un Abregé de la Vie de Henri de Valois, dont il s'agit ici, & un Catalogue raisonné de ses Ouvrages dans les *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la Republique des Lettres*, par le P. Niceron; Tom. V. pag. 225. & *suiv.*

J'ai

* Pag. 36. & seq.

J'ai appris du Pere *Jacob* Religieux Carme & Aumônier du Roi, que M. *Gaulmin* étant prisonnier à la Bastille, se mit un soir á faire un Poëme Grec sur l'Immortalité de l'Ame, & qu'étant deja fort avancé, il songea une nuit qu'il y avoit dans la Bibliothéque Royale de *Suéde* un vieux Auteur Grec qui achevoit son Poëme. Ce qui l'obligea à écrire le lendemain à Mr. Grotius, qui étoit alors Ambassadeur de cette Couronne, qui lui confirma le songe qu'il avoit fait. Cependant il protestoit n'avoir jamais ouï dire que cet Auteur Grec se trouvât en ce lieu-là. Ensuite il changea de dessein, & fit un Poëme Latin sur le même sujet, qui fut imprimé *in folio*.

REMARQUE.

Gilbert Gaulmin, natif de Moulins en Bourbonnois, étoit excellent Critique, bon Poëte, & très-habile dans la Langue Greque, l'Hebraïque, l'Arabe, la Turque, & la Persane. On peut voir le Catalogue de ses Ouvrages & les éloges qu'il a reçus des Savans de son tems, dans la *France Orientale* de Mr. Colomiés. Il étoit fort attaché au Cardinal Mazarin, & il fit contre le Parlement de sanglantes Epigrammes, dont deux se trouvent dans les Lettres de Guy Patin du 5. de Mars 1652, & du 25 d'Octobre 1658. C'est apatemment ce qui le fit mettre à la Bastille. Il étoit Doyen des Maitres des Requêtes & Conseiller d'Etat lorsqu'il mourut le 8. de Decembre 1667, agé de plus de 80 ans. Le Roi lui avoit donné l'Intendance du Nivernois en 1649. Mr. de St. Evremond m'a dit que Gaulmin avoit, sur la Religion, des idées bien diffe-

rentes des sentimens ordinaires, & c'est à quoi il fait allusion dans la seconde Lettre à Mr. Justel. Voyez les *Oeuvres de Mr. de St. Evremond*, Tom. IV. p. 475. édit. d'Amsterdam 1726.

Mr. Vossius m'a dit que Messieurs *Gaulmin*, *Saumaise* & *Maussac* se rencontrans un jour à la Bibliotheque Royale; le premier dit aux deux autres, *Je pense que nous pourrions bien tous trois tenir tête à tous les Savans de l'Europe*. A quoi Mr. de Saumaise répondit, *Joignez à tout ce qu'il y a de Savans au monde, & vous & Mr. de Maussac, je vous tiendrai tête moi seul.*

J'ai ouï dire à Mr. Daillé que Mr. *Blondel* avoit laissé une Continuation DE LA PRIMAUTE' en l'Eglise, presque aussi grosse que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre, qui se tient auprès de Leyde, nommé *Courcelles*, fils de [ce célébre *Courcelles* de qui nous avons un si beau Systême de Théologie.] Mr. Blondel a aussi fait des *Notes* sur les *Annales de Baronius*, qui sont aujourd'hui gardées dans la Bibliothéque publique d'Amsterdam.

REMARQUE.

Mr. le Clerc dans sa *Bibliotheque choisie* a fait une reflexion qui mérite d'avoir place ici. „ Il ne faut pas, dit-il parlant „ du *Colomesiana*, croire aveuglément tout ce que Mr. Colo„ miez y raconte, sur la foi d'autrui. Par exemple il n'est „ pas

„ pas vrai que Mr. *Blondel* eût laissé une *Continuation* de son
„ livre intitulé, *de la Primauté en l'Eglise, presque aussi grosse*
„ *que celle qui a été imprimée, & qu'elle fût entre les mains d'un*
„ *Ministre qui se tenoit auprès de la Haye nommé Courcelles, fils*
„ *de ce celebre Courcelles, de qui nous avons un si beau Systême en*
„ *Theologie.* Je le sai de gens, à qui feu Mr. *Gedeon de Cour-*
„ *celles* se plaignit de cet endroit de Mr. Colomiez, dès que
„ son livre parut. *Bibliotheque choisie, Tom. IX. p.* 335, 336.

J'ai appris de Mr. Vossius que *Féderic Morel* travaillant sur *Libanius*, quelcun lui vint dire, que sa femme étoit fort malade; à quoi il répondit, *Je n'ai plus que deux ou trois périodes à traduire, après cela je l'irai voir.* Quelcun retournant lui dire qu'elle s'en alloit, *Je n'ai plus que deux mots*, dit-il, *je serai aussi-tôt que vous.* Enfin, comme on lui vint annoncer, que sa femme étoit morte; *J'en suis bien marri*, répondit-il froidement, *c'étoit une bonne femme.*

Le docte Mr *Gevartius* Historiographe de l'Empereur & du Roi d'Espagne, me donnant à dîner chez lui à Anvers, me fit remarquer sur son Bassin à laver, ce Vers retrograde, tiré de l'ANTHOLOGIE:

Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν.

Ce qui me fit souvenir de ce que m'avoit dit autrefois mon pere, Qu'il avoit ouï à Paris un Prédicateur, qui commença son Sermon ainsi, *Nous lisons autour du Benoi-*

tier de l'Eglise de Ste. Sophie à Constantinople ce vers Grec Νίψον, &c. Ce que confirme le Médecin *Vertunian* écrivant à *Scaliger*, de Poitiers le 13. Avril 1607. *M. Rapin*, dit-il, *m'a appris ce Vers Grec* ἀντιστρέφοντα *trouvé autour d'un Benoîtier à* Constantinople Νίψον, &c. [Touchant ce Vers retrograde voyez le Pere *Rosweydus* Jesuite dans ses *Notes* sur St. *Paulin.*] Mr. Gevartius me fit aussi monter dans sa Bibliothéque, qui est médiocre, mais bien choisie, où il me montra ses *Commentaires sur Manile*, & *sur la Vie de l'Empereur Antonin*, qu'il donnera bien-tôt au Public. Il me fit présent de son HYMENÆUS PACIFER, qui est une Piéce fort galante, faite sur le Mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne. Je vis aussi son Cabinet de médailles, qui est très-curieux.

J'ai connu quelques Savans en Hollande, qui m'ont parlé de *Scrivérius* comme d'un homme extrêmement amoureux. M. Vossius entre les autres me contoit un jour que *Barthius* étant venu d'Allemagne à Harlem, pour voir Scrivérius, il amena avec lui une Dame parfaitement belle; & que Scrivérius ne l'eut pas plûtôt vûe, qu'il trouva moyen de faire enivrer Barthius afin d'entretenir cette Dame avec plus de liberté, ce

qui

qui lui réussit fort heureusement. Il ne put pourtant si bien faire que Barthius revenant de son yvresse, n'eût quelque soupçon de ce qui s'étoit passé, qui s'augmenta tellement qu'il ramena sa Dame, fort en colère, & la laissa noyer sur le Rhein. A cet exemple j'en ajoûte un autre qui ne vaut peut-être pas moins. Scrivérius aimant depuis plusieurs années une belle femme de Harlem, trouva un jour à sa porte un des Magistrats de la Ville. Comme les Amans sont toûjours jaloux, & que suivant le dire de Mr. de l'*Etoille*,

Qui se trouve sans défiance
Ne peut avoir beaucoup d'amour,

Scrivérius qui n'en manquoit pas pour cette femme, soupçonna aussi-tôt que ce Magistrat avoit dessein de la visiter. Cependant feignant de n'en rien savoir, il lui demanda ce qu'il faisoit là. L'autre lui ayant répondu qu'il alloit rendre visite à une Dame, Scrivérius lui dit qu'il se retirât, & qu'il se donnât bien garde d'y retourner. Le Magistrat se voyant choqué se jette sur Scrivérius, qui étant un des plus forts hommes de la Hollande, ne tarda pas à avoir le dessus. Ainsi le pauvre Magistrat se retira

tout honteux chez soi, & Scrivérius plein de gloire chez sa Maîtresse.

R E M A R Q U E.

D'habiles gens se sont inscrits en faux contre ce qu'on rapporte ici touchant Barthius; & Mr. Bayle a blamé Mr. Colomiés de l'avoir *débité sur la foi d'Isaac Vossius. Il a été fort blamable*, dit-il, *d'imprimer de semblables choses, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un Conte de Conversation* &c. Voyez dans le *Dictionaire Critique* l'Article BARTHIUS, Rem. (N) & (O).

Etant au College de Clermont avec Mr. Vossius, je me souviens qu'entre autres Manuscrits que nous montra le P. *Cossart* Bibliothécaire, il y avoit un *Lexicon* Grec *in folio*, sans nom d'Auteur, fort bien écrit, où je lûs quelques *Fragmens* très-considerables d'Auteurs que nous n'avons point. Si quelcun vient à avoir assez de crédit sur l'esprit des Jesuites pour les obliger à le publier, ou à permettre qu'on le publie, j'ose me persuader que les Doctes n'en tireront pas moins de profit, qu'ils font tous les jours de *Pollux*, d'*Hesychius*, & de *Suidas*.

Mr. *Hardy* Conseiller au Châtelet me fit voir à Paris sa Bibliothéque, qui est remplie d'un grand nombre de Livres Latins, Grecs, Hébreux, & Arabes. Il me montra

des

des HEURES à l'usage de la Princesse de *Guimené*, Hebraïques & Françoises, & m'apprit qu'*Henri-Louïs Chastaigner de la Roche-Pozay*, Evêque de Poitiers, avoit fait un Livre DE SCRIPTIS CARDINALIUM pour tâcher d'être de leur nombre, ce qui ne lui réussit pas. Quelques jours après, me trouvant chez le Pere *Jacob*, à l'Hôtel de Mr. le Procureur Général, il me mit en main le Livre de cet Evêque, qui est imprimé sans nom d'Auteur.

J'ai ouï dire à Mr. *Chapelain*, qu'un de ses Amis, homme de Lettres, avoit joué à la longue paûme avec un Battoir, sur lequel se voyoient des *Fragmens* de quelques DÉCADES DE TITE-LIVE que nous n'avons point; & que ces Fragmens venoient d'un Apoticaire, qui ayant eu en don des Religieuses de Fontevraut, plusieurs Volumes en parchemin du même Auteur, les avoit vendus par ignorance à un faiseur de Battoirs. La destinée de ces *Décades* est assez plaisante, & me fait souvenir de celle de quelques autres Manuscrits, qui n'auroient pas été mieux traités sans le secours des Gens de Lettres. Ainsi lisons-nous de *Quintilien* qu'il fut trouvé par *Pogge* au Concile de Constance chez un Chaircuitier:

tier: d'*Agobard*, que sans l'aide de *Papire Masson*, un Relieur étoit sur le point de s'en servir à endosser ses Livres: Des LETTRES du Chancelier de *l'Hôpital*, que sans le docte *Pierre Pithou*, un Passementier s'en servoit à enveloper ses Passemens. Ajoûtez à cela la rencontre du Pere *Sirmond*, qui, passant par la Lorraine, tira pour cinquante écus des mains d'un Relieur, quantité de bons Manuscrits, qu'il envoya ensuite au College de Clermont où je les ai vûs.

REMARQUE.

Ceux qui voudront savoir plus particulierement l'Histoire des FRAGMENS de *Tite-Live*, qu'on avoit trouvés dans l'Abbaye de Fontevraut, peuvent consulter la Lettre que Chapelain écrivit là dessus à Mr. Colomiés, & que celui-ci a inserée dans la seconde Edition de sa BIBLIOTHEQUE CHOISIE, *page* 31. J'ai ouï dire que le Chevalier *Robert Cotton* étant allé chez un Tailleur trouva qu'il alloit faire des Mesures de la GRANDE CHARTRE d'*Angleterre* en Original avec les Seings & tous les Sceaux. Il eut pour quatre sous cette rare Piece, qu'on avoit cru si longtems perduë, & qu'on n'esperoit pas de pouvoir jamais retrouver.

J'apprens que Mr. *Moreau* Médecin de l'Hôtel-Dieu, garde l'ECÔLE DE SALERNE de *Jean de Milan*, commentée par Monsieur son pere, beaucoup plus ample que nous ne l'avons. Il seroit fort à souhaiter qu'il en voulût obliger le Public.

Par-

Parmi les divers Manuſcrits de la Bibliothéque Royale, que me montra l'obligeant Mr. de *Caſſagnes*, je me ſouviens d'avoir vû un OPPIAN avec d'admirables figures, & un DIOSCORIDE en lettres capitales, que Mr. Voſſius jugeoit de mille ou douze cens ans. A propos dequoi il me ſemble avoir lû dans un VOYAGE D'ALLEMAGNE MS. de *Jaques Eſprinchard* Rochelois, qu'étant à Vienne en Autriche l'an 1598, *Hugues Blotius* Bibliothécaire de l'Empereur lui fit voir, dans la Bibliothéque de ſon Maître, un *Dioſcoride* de 1300. ans. C'eſt apparemment celui dont parle *Auger de Busbeque* (écrivant à *Nicolas Micaut*) en ces termes *: *Unum reliqui Conſtantinopoli decrepitæ vetuſtatis, totum deſcriptum litera majuſcula*, Dioſcoridem, *cum depictis plantarum figuris, in quo ſunt paucula quædam, ni fallor*, Cratevæ † *& libellus de avibus. Is eſt penes Judæum* Hamonis, *dum viveret*; Suleimanni *Medici filium, quem ego emptum cupiviſſem, ſed me deterruit pretium. Nam centum ducatis indica-*

* Epiſt. de Legatione Turcica.

† *Cratevas* inter Auctores Medicos à *Plinio* non uno loco laudatur.

dicabatur, summa Cæsarei non mei marsupii. Ego instare non desinam, donec Cæsarem impulero, ut tam præclarum Auctorem ex illa servitute redimat. Est vetustatis injuria pessimè habitus, ita extrinsecus à vermibus corrosus, ut in via repertum vix aliquis curet tollere. [Le Docte *Lambecius* dans le *Catalogue des Manuscrits* de la Bibliothéque de l'Empereur parle fort au long de ce DIOSCORIDE.]

REMARQUE.

Le Pere Dom *Bernard de Montfaucon* dit qu'il a vû à Naples dans la Bibliothéque de *St. Jean de Carbonaria* appartenante aux Augustins, un DIOSCORIDE beaucoup plus ancien & plus beau que celui de la Bibliothéque Royale: mais il semble avoir ignoré qu'il y en avoit un encore plus ancien que ce dernier dans la Bibliothéque de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, voici ses termes. *Codex* DIOSCORIDIS * *eleganter descriptus, membranaceus, Characteribus uncialibus quadris, sine accentibus, adpositis plantarum florumque figuris, minio depictis à perita manu. Hujus Auctoris nullum puto pari vetustate & elegantia Exemplar exstare: nam Regium quod Antiquitatis causâ suspicitur, huic multum concedit ætate & pulchritudine. Initio mutilum his verbis incipit.* ΑΜΒΡΟΣΙΑ ΟΙΔΕ ΒΟΤΡΥΣ, ΟΙΔΕ ΒΟΤΡΥΣ, *estque V. ut puto Sæculi.*

Mr. Vossius m'a dit, que *Jean Rhodius*, Auteur du Traité DE ACIA, disoit hautement à Padouë, qu'il avoit fait les ELOGES DES HOMMES ILLUSTRES que *Thomas*

* Diar. Italic. *Cap.* XXI. p. 309.

masinus a publiés sous son nom : & que si celui-ci étoit devenu Evêque, il lui en avoit toute l'obligation.

Le même m'a dit qu'il avoit possedé un ANACREON, où *Scaliger* avoit marqué de sa main, qu'*Henri Etienne* n'étoit pas l'Auteur de la version Latine des ODES de ce Poëte, mais *Jean Dorat*.

J'ai appris de Mr. *Patin*, que Mr. de *Meziriac* avoit été Jesuite à l'âge de vingt ans, & qu'il avoit fait la premiere Classe à Milan, où étant tombé malade, il se fit derechef Seculier. Mr. *Pellisson* n'a pas sû cela faisant la Vie de ce grand homme dans son HISTOIRE DE L'ACADEMIE FRANÇOISE.

Etant allé voir à Dordrecht Mr. *Colvius*, Théologien fort savant, il me fit monter dans sa Bibliothéque, qui est assez belle ; où il me montra quantité de Lettres Manuscrites du P. *Paul*, du Pere *Fulgence*, de *Scaliger*, *Casaubon*, *Marnix*, *Junius*, & autres. J'y vis aussi *Hadriani Junii* ANIMADVERSA, avec des Additions de sa propre main. Il me dit qu'il possedoit un Ouvrage du P. *Paul* intitulé, ARCANA PAPATUS, qui n'étoit pas achevé. Il a traduit en Latin le TRAITE' DE L'INQUISITION de ce même

Théologien, avec sa Confession de Foi. Le Livre est imprimé à Rotterdam in *decimo-sexto*. Il a fait plusieurs Livres, mais qui ne verront le jour qu'après sa mort.

Mr. Vossius m'ayant dit qu'il se souvenoit d'avoir lû dans les Histoires Tragiques du *Bandel*, un Eloge donné à *Luther* par le Pape *Leon* X; j'allai aussi-tôt dans sa Bibliothéque, où feuilletant les Histoires de cet Auteur, voici ce que je trouvai dans la Préface sur la vingt-cinquiéme Nouvelle de la troisiéme Partie: *Nel principio che la Setta Luterana cominciò à germogliare, essendo di brigata molti Gentilhuomini, ne l'hora del meriggio, in casa del nostro virtuoso Signor* L. Scipione Attellano, *e di varie cose raggionandosi, furono alcuni che non poco biasimarono* Leone X. *Pontefice, che nei principii non ci mettesse remedio, à l'hora che Frate* Silvestro Prierio, *Maestro del Sacro Palazzo, gli mostrò alcuni punti d'heresia che Frà* Martino Lutero *haveva sparso per l'Opera, la quale* de le Indulgentie *haveva intitolata; perciochè imprudentemente rispose, che Frà* Martino *haveva un bellissimo ingegno, e che coteste erano invidie Fratesche.* Paroles que *Sleidan* n'auroit pas manqué de mettre à la tête de son Histoire, s'il les avoit sûes.

J'ai

J'ai appris de Mr. *Ménage*, que La Princesse de Montpensier étoit de la charmante Mademoiselle de la *Vergne*, qui est aujourd'hui l'Illustre Comtesse de la *Faiette*. Le même m'a montré ses Observations sur les Poesies de Malherbe, dont il corrigeoit les dernieres Epreuves. Il m'a aussi fait voir une ébauche du dessein qu'il a d'écrire la *Vie des Medecins de l'Antiquité*, & d'encherir sur *Castellanus*. Mais le principal Ouvrage auquel il travaille, est un Traite' des Dialectes, où il explique quantité de mots étrangers qui se rencontrent dans les vieux Auteurs, comme des mots Egyptiens, Libyques, Persans, Macédoniens, &c. Monsieur Vossius m'a dit, que feu Mr. *Guyet* avoit eu le même dessein.

Remarque.

Ces deux derniers Livres de Ménage n'ont point encore paru. Voyez le Catalogue de ses Ouvrages tant imprimés que manuscrits, à la tête du premier Tome du Menagiana.

Le Pere *le Cointe* Bibliothécaire des Peres de l'Oratoire de Paris, me montra dans leur Bibliothéque plus de cent cinquante Volumes Hébreux, pour la plûpart MSS, reliés en maroquin de Levant, que Mr. de

San-

Sancy depuis Evêque de St. Malo, apporta de Constantinople revenant de son Ambassade.

J'ai ouï dire à Mr. Vossius que la Reine de Suede ayant écouté une Harangue dont la longueur l'avoit ennuyé, comme il vint à la supplier de témoigner sa liberalité à celui qui l'avoit faite ; *Cela est trop juste*, dit-elle, *quand ce ne seroit qu'à cause qu'il vient de finir.*

Je ne saurois passer sous silence les civilités que j'ai reçûës de Mr. *Seguin*, Doyen de St. Germain l'Auxerrois, l'allant voir de la part de Mr. Gevartius son Ami intime. Après s'être enquis de mes Etudes, & m'avoir parlé de la maniere du monde la plus engageante, il eut la bonté de m'ouvrir son Cabinet de Médailles, qui est sans contredit le plus beau de la Ville J'y en vis quantité de Gottiques qui étoient d'or, & une entre autres qui avoit des deux côtés le nom de VOCARAN. Il a fait imprimer depuis peu avec un Commentaire très-docte plusieurs Médailles de son Cabinet, qui n'avoient point encore été expliquées. Les plus fameux Antiquaires de Paris le vont consulter tous les Mécredis comme leur Oracle, & n'en retournent jamais sans ravissement.

Mr.

Mr. Vossius m'a fait voir un Exemplaire des VOYAGES de *Marco Polo* Venitien *in* 8. d'ancienne Edition, contenant plusieurs Particularitez, qui ne se trouvent point dans ceux que *Ramusio* a mis dans son RECUEIL.

J'ai vû dans la Bibliothéque de Mr. Vossius, [plusieurs] Volumes *in folio* de *Plantes naturelles* extrêmement rares, que *Leonard Rawolf* d'*Ausbourg* (dont nous avons l'ITINERAIRE [en Allemand]) avoit apportées du Levant, & qu'il avoit lui-même adroitement collées sur du papier, afin de les mieux conserver. Le nom de châque Plante est marqué au haut de la feuille en quatre ou cinq Langues. [*Charles de l'Escluse* dans ses *Notes* sur les SINGULARITÉS DE BELON, & le Jesuite *Gretser* dans son TRAITÉ DES PÉLÉRINAGES apportent quelques Fragmens du VOYAGE de *Rawolf*, traduits en Latin.]

J'ai connu à la Haye le Savant Mr. *Junius*, fils de ce célébre *François Junius*, qui a été Professeur en Theologie à Leyde. C'est un Vieillard qui a près de 80. ans, mais qui est encore fort vigoureux. Il étudie tous les jours treize ou quatorze heures, & a publié depuis peu LES QUATRE EVANGILES en Lan-

Langue Gottique avec un GLOSSAIRE fort travaillé. Il m'a fait présent de ce bel Ouvrage, & m'a dit qu'il feroit bien-tôt r'imprimer son Livre DE PICTURA VETERUM, avec les Noms & les Ouvrages de tous les Peintres de l'Antiquité Il sera dédié au Comte d'*Arundel* d'aujourd'hui, qui a été son Disciple lorsqu'il étoit en Angleterre Bibliothecaire de son Pere Je ne dois pas oublier, pour la gloire de Mr. Junius, que Grotius loue fort son Livre de PEINTURE dans une Lettre que voici.

Viro doctissimo FRANCISCO JUNIO in familia Illustrissimi Comitis *Arundeliæ* *.

MAGNAS *tibi gratias ago*, Juni doctissime, *pro donato mihi Libro tuô* DE PICTURA VETERUM, *qui ipse vivam habet ingenii eruditionisque tuæ picturam. Miror diffusam lectionem, judicium, ordinem, & quæ ex cunctis Artibus ad hanc Artem ornandam attulisti. Planè simile mihi videtur hoc opus tuum illis imaginibus, quæ è lapillis diversicoloribus compaginatis fiunt, qualis illa Satiri Epigrammate Græco celebrata* † *&* Theuderichi

* Ex autographo.

† A Nilo Scholastico lib. 4. Anthologiæ.

richi Gothorum *Regis memorata* Procopio* *Delectat varietas, multoque magis ex ista varietate consurgens pulchra species. Rogo te ut multa nobis similia: ut verò Pictorum veterum nobis des nomina operáque etiam ex promisso te convenio. Quo magis videas legisse me libri tui omnia, quæro quæ sint apud* Claudianum *vela Judaïca. Scis Judæis impermissum ullam exhibere animantis effigiem vel in velis. Cogita an legendum*, Lydiacis quæ pingitur India velis: *aut siquid habes melius ad nos scribe. Ita etiam parte me levabis sollicitudinis, quæ me movet ut quotiescunque aliquem ex Anglia video, ex eo de te tuisque rebus inquiram. Quod si pateris & hoc adjici, meo ut nomine comiter salutes Viros egregios*, Seldenum, Patricium ὁμώνυμον *tuum*, Pettæum, *& siqui his similes sunt alii, ad multa merita tua quibus obstrictum me habes, novum hoc adjeceris.* Lutetiæ 31. *Maii* 1638.

Tuus toto animo H. Grotius.

Selden parle de cette Lettre dans son Commentaire *de Jure naturali & Gentium* †, à l'occasion du passage de *Claudien*.

R E-

* Similem D. *Hieronymi* imaginem *Riceliaci* vidimus A. 1660.

† Lib. 2. cap. 9.

REMARQUE.

Junius mourut en 1677, agé de 88 ans sans avoir pu faire imprimer son Livre *de Pictura Veterum*; mais Mr. Grævius en a publié une nouvelle édition à Rotterdam en 1694. précedée de la Vie de l'Auteur. Je remarquerois ici les fautes qu'il y a faites si je ne les avois pas deja communiquées à Mr. Bayle, qui en a fait usage dans le *Supplément* de son *Dictionaire*.

J'ai appris de Mr. Vossius que l'Auteur du petit Commentaire sur les Médailles, que Mr *Gevartius* donna au public l'an 1654. étoit [*Albert Rubens*, Fils de *Pierre*, qui étoit] grand Peintre & grand Antiquaire, dont Mr. *Gassendi* parle avec éloge dans la VIE de Mr. de *Peiresc* *. *Philippe Rubens* dont nous avons ELECTA, la *Version* de quelques HOME'LIES d'*Astérius*, & les POESIES, étoit frere de ce fameux Peintre.

Mr. Patin me prêta à Paris un Livre fort rare, intitulé, JUGEMENT DE TOUT CE QUI A E'TE' IMPRIME' CONTRE MR. LE CARDINAL MAZARIN. L'Ouvrage est de *Gabriel Naudé* son Bibliothécaire. Des deux Editions qui s'en sont faites, la seconde, qui est la plus ample, est de 717. pages. A quoi il fait bon prendre garde, n'y ayant pas moyen de les distinguer d'une autre façon.

RE-

* Pag. 111. Ed. Hag.

REMARQUE.

On trouvera à la fin du NAUDÆANA impression de Hollande, une liste exacte de tous les Ouvrages de *Naudé*.

Mr. Vossius m'a dit, qu'il avoit appris de Mr. du Puy l'Aîné, qu'*Henri Lindenbrog* étant à Paris, & allant souvent à la Bibliothéque de St. Victor, sous prétexte d'y étudier, y déroboit toûjours quelques Manuscrits; & que quelcun s'étant apperçû de ses larcins, on alla le prendre un matin en bonnet de nuit & en pantoufles, & qu'on le mena ainsi en prison; d'où il sortit quelques jours après par le crédit de Mr. du Puy.

Mr. Vossius m'a dit, qu'un Italien nommé *Palavicini* étoit Auteur du DIVORCE CELESTE, & du COURRIER DEVALIZÉ. C'est aussi de lui que j'ai sû que Mr. *Chevreau* avoit fait LE GENIE DE CHRISTINE.

REMARQUE.

Personne ne doute que Pallavicin ne soit l'Auteur du *Courrier devalisé*; mais celui qui a écrit sa Vie soutient qu'il n'a pas fait le *Divorce celeste*, & il se fonde sur ce que Pallavicin étoit, dit-il, trop bon Catholique pour avoir composé un livre si *abominable*; & d'ailleurs que le stile de cet Ouvrage est fort different de celui de Pallavicin. Mais quoique son *Divorce* puisse paroitre *abominable* aux Ultramon-

montains, il n'a pas été jugé tel par des Catholiques François d'un grand merite, qui l'ont loué, & même traduit en leur Langue. Pour ce qui est du stile, les Catholiques dont je viens de parler, ne conviennent pas qu'il soit different de celui de cet Auteur: ils y trouvent la même delicatesse d'esprit, & le même genie satirique qui regne dans ses autres Ouvrages. On trouvera plusieurs particularitez curieuses de la Vie de Pallavicin dans la Préface de la Traduction Françoise du *Divorce celeste*, imprimée en 1696; & dans le premier Tome des *Melanges d'Histoire & de Litterature* de Vigneul-Marville. Voyez aussi le *Naudaeana* avec les *Additions*, p. 109 & p. 222, édit. d'Amsterdam 1703.

Le Pere *Jacob* possede une HARANGUE imprimée, *sur la Mort de Mr. Naudé*, faite par Mr. *Charpentier* Médecin; dans laquelle il s'emporte fort contre les Bénedictins, au sujet du Livre de l'IMITATION DE JESUS-CHRIST, qui court sous le nom de *Thomas à Kempis*. Cette Harangue est fort rare.

J'ai appris de Mr. Vossius qu'il avoit trouvé quelques passages de l'HISTOIRE d'*Herodote*, qui ne se lisent point dans celle que nous avons. Après quoi il ne faut plus s'étonner de ce que nous n'y trouvons point celui qu'allegue *Aristote* au 18. Chapitre du 8. livre de son HISTOIRE DES ANIMAUX. Lisez sur ce passage le docte & laborieux *Vossius* le pere, dans son TRAITE' DE l'IDOLATRIE page 1221, & dans ses HISTORIENS GRECS, p. 16. de la dernie-

niere Edition. Voyez auſſi *Thomas Gataker* à la pag. 266. de la premiere Partie de ſes admirables Melanges.

Mr. Cotelier m'a dit, que Mr. *Bigot* publieroit dans quelque tems la Vie de St. *Chryſoſtome*, écrite en Grec par *Palladius*. Si le Chevalier *Savill* étoit vivant, il en auroit ſans doute beaucoup de joye, d'autant plus que faiſant imprimer les Oeuvres de St. *Chryſoſtome*, il fit chercher cette Vie en France, en Eſpagne, en Italie & dans l'Orient même, ſans la pouvoir jamais rencontrer.

Remarque.

Mr. *Bigot* l'a publiée en 1680. ſous ce Titre : *Palladii Epiſcopi Helenopolitani* de Vita S. *Chryſoſtomi* Dialogus.

J'ai ouï dire à Mr. Voſſius, que *Boxhornius* avoit corrigé & commenté une Satyre de Lite, qu'il croyoit ancienne, qui eſt du Chancelier de l'*Hoſpital*. Ce que j'ai verifié depuis avec grand plaiſir. *Pricæus* Critique Anglois fait la même faute ſur l'Apologie d'*Apulée* pag. 54. [& avant *Pricæus* & *Boxhornius*, *Barthius* dans ſes Adversaria.]

J'ai appris du Pere Jacob que le Livre intitu-

titulé CONSIDERATIONS POLITIQUES SUR LES COUPS D'ETAT, imprimé l'an 1639. in 4, étoit de *Gabriel Naudé*, qui le fit par le commandement de Mr. d'*Emery* Surintendant des Finances, & non pas par celui du Cardinal de *Bagny* qui étoit mort; à qui il parle néanmoins de tems en tems dans l'Ouvrage pour se mieux cacher. Il faut aussi remarquer qu'au lieu que dans la Préface au Lecteur, il est dit qu'il n'y a qu'une douzaine d'Exemplaires de ce Livre, il y en a eu plus d'une centaine.

J'ai ouï dire à Mr. Patin qu'il avoit appris du bon homme *Laurens Bochel* (qui a fait imprimer les DECRETS DE L'EGLISE GALLICANE, &c.) qu'*Amiot* avoit traduit les VIES de *Plutarque* sur une vieille Version Italienne de la Bibliothéque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette Version n'est point celle que fit sur le Latin l'an 1482 *Baptiste Alexandre Jaconel de Rieté*, qui est dans la même Bibliothéque.

Mr. Vossius m'a dit, que *Moret* fameux Imprimeur d'Anvers, reprochant à *Erycius Puteanus*, successeur de *Lipse*, qu'il ne faisoit que de petits Livres, celui-ci lui répondit, que *Plutarque* & plusieurs autres

Au-

Auteurs de l'Antiquité en avoient aussi bien fait que lui. Alors *Moret* lui repliqua, *croyez-vous que vos Livres que je ne puis débiter, soient aussi bons que ceux de Plutarque?* Ce qui mit *Puteanus* en colere, & le fit sortir de la Boutique de *Moret*.

Mr. *Junius* m'a assuré, que *Selden* (qu'il connoissoit particulierement,) faisoit lire plusieurs personnes pour lui, comme on l'a dit autrefois du Cardinal du *Perron*, de l'Avocat Général *Servin*, & de Mr. *du Plessis*. Sa Bibliothéque qui étoit fort belle, fait aujourd'hui partie de celle d'Oxford.

J'ai ouï dire à Mr. Vossius qu'il se souvenoit d'avoir lû dans une Chronique Flamande, que *Philippe*, Duc de Bourgogne surnommé le *Bon*, avoit institué l'Ordre de la *Toison d'or*, sur la rencontre qu'il avoit faite d'un poil de sa Maîtresse, qui étoit de couleur jaune. Ce que j'ai trouvé confirmé par *André Favin*, au commencement du second Volume de son THEATRE D'HONNEUR, *D'autres*, dit-il, *disent que* Philippe *Duc de Bourgogne, gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de Bruges douée d'une exquise beauté, & entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toilette de la Toison de son pays d'embas, dont cette Dame mal*

 soi-

soigneuse donna sujet de rire aux Gentilshommes suivans dudit Duc, qui pour couvrir ce mystere fit serment, que tel s'étoit moqué de telle toison, qui n'auroit pas l'honneur de porter un Collier d'un Ordre de la Toison qu'il designoit d'établir pour l'amour de sa Dame.

Mr. *Gudius* savant homme de la Duché de Holstein m'a montré un Livre DE LIBERTATE ECCLESIASTICA, imprimé l'an 1607. 8°. qui est de *Casaubon*, comme l'avoit marqué de sa main *Josias Mercerus* Beau-pere de Mr. de *Saumaise*. Cet Ouvrage ayant été entrepris par l'ordre de personnes de qualité, est demeuré imparfait par le commandement d'*Henri* IV. Ce qui a fait mettre à *Mercerus* à la page 264. qui est la derniere, *Cætera rebus mutatis non sunt edita*. Paroles que *Jaques Cappel* explique en ces termes dans son ASSERTION DE BONNE FOI contre le Jesuite *Rosweidus* *; *In Ecclesiastica Antiquitate quàm non esset tyro* Casaubonus, *docuit A. D.* 1607. *libro singulari* DE LIBERTATE ECCLESIASTICA, *cujus jam paginæ* 264. *typis erant editæ, cùm Rex* Henricus IV. *augustæ memoriæ compositis jam* Venetorum *cum Pontifice* Romano *controversiis, vetuit ultra progredi, & hoc* ip-

* Pag. 17.

ipsum quod fuerat inchoatum, *supprimi voluit*, *ut ejus pauca nunc exstent exemplaria.* Casaubon parle couvertement du même Livres en deux ou trois endroits de ses Lettre * & *Scaliger* une seule fois dans les siennes †. [*Melchior Goldast* a inseré ce Traité dans son premier Tome de la MONARCHIE DE L'EMPIRE ROMAIN.]

Mr. Vossius m'a dit, que l'on pouvoit connoître aisément le Stile d'*Heinsius* le pere au Pronom *Qui*, *quæ*, *quod*, dont il se servoit plus qu'aucun autre. Ce que j'ai verifié avec plaisir. J'ai appris du même, que *Pettæus* Chapelain du Comte d'*Arundel*, ayant fait plusieurs Voyages en Grece & en Italie, pour en apporter à son Maître quantité de raretez, il en fut si mal récompensé qu'il mourut de déplaisir.

J'ai ouï dire à Mr. *Patin*, que le Cardinal de *Richelieu* parlant un jour du Pere *Morin* Prêtre de l'Oratoire, dit que c'étoit un Bel-esprit, & qu'il le craignoit.

J'ai vû chez Mr. Vossius un Médaillon d'*Erasme* en cuivre, assez bien fait, qui avoit d'un côté l'image de ce grand homme,

* Pag. 628. 632. & 647. Edit. Hag.
† Pag. 345. Ed. 1627.

me, & de l'autre celle du Dieu *Terminus* avec ces mots, *Concedo nulli Terminus*; ce qui s'accorde parfaitement avec l'Anneau qu'il portoit, sur lequel il avoit fait graver la même Devise. D'où un Cordelier Espagnol nommé *Carvajal* prend occasion de lui reprocher qu'il prétendoit par-là ne ceder à qui que ce soit dans la République des Lettres. A quoi *Erasme* répond adroitement à son ordinaire, qu'il expliquoit fort mal sa pensée, & qu'il ne s'étoit servi de cette Devise que pour songer souvent à la Mort.

Mr. *Daillé* m'a dit qu'il avoit appris que l'Auteur du Livre intitulé VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS, sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*, est *Hubert Languet*, savant homme & grand Politique. Ce qui m'a été depuis confirmé par Mr. *Le Goust* de Dijon, qui ajoûta que Mr. de la *Mare* Conseiller de la même Ville avoit remarqué cela faisant l'Eloge d'*Hubert Languet*. D'autres attribuent ce Livre à M. *du Plessis*, à qui je le donnerois aussi volontiers sur ce témoignage de d'*Aubigné* *: *Il paroissoit un autre Livre qui s'appelloit* JUNIUS BRUTUS, *ou* DEFENSE CONTRE LES TYRANS, *fait par un des doctes Gentilshommes du*

* Tom. 2. l. 2. ch. 2. pag. 108.

du Royaume, renommé pour plusieurs excellens Livres, & vivant encore aujourd'hui avec autorité. Dans un autre endroit de son HISTOIRE d'*Aubigné* dit *, que ce Gentilhomme lui a avoué qu'il en étoit l'Auteur.

REMARQUE.

Il est vrai que d'*Aubigné* parloit ainsi lorsqu'il publia la premiere Edition de son HISTOIRE en 1616. mais il se retracta dans la seconde faite en 1626. & déclara qu'*Hubert Languet* étoit le *veritable Auteur* de ce Livre, & que du *Plessis Mornai* n'avoit fait que lui *donner le jour*. Mr. *Bayle* a traité cette matiere dans une DISSERTATION qu'il a mise à la fin de son DICTIONAIRE.

Mr. Vossius m'a conté, que *Sambuc* plus célébre par la publication de plusieurs Manuscrits que par son Savoir, étant venu exprès en Hollande pour voir *Hadrianus Junius*, il apprit à son logis qu'il bûvoit avec des *Voermans*, c'est-à-dire des Charretiers: ce qui lui donna tant de mépris pour ce grand Critique, qu'il s'en retourna sans le voir. Le départ de *Sambuc* étant rapporté à *Junius*, il s'excusa fort, disant qu'il ne s'étoit trouvé avec ces *Voermans*, que pour apprendre d'eux quelques termes de leur métier, qu'il vouloit mettre dans son *Nomenclator* qu'il faisoit alors.

La passion que j'avois de connoitre Mr.

* Tom. 1. liv. 2. ch. 15. pag. 91.

de *Launoi* Théologien de Paris, fit que me trouvant un jour chez Mr. *Ménage*, je pris la liberté de le saluër. Ensuite à l'occasion de la Statuë de la Papesse dont on parloit, je lui dis devant Mr. de *Racan*, Mr. l'Abbé *Marucelli* Résident du Duc de Toscane, Mr. *Ménage*, & plusieurs autres, que j'avois été surpris de voir dans un de ses derniers Livres *, que cette Statuë étoit encore debout; le Cardinal *Baronius* remerciant *Florimond de Remond* dès l'an 1600. de ce qu'elle avoit été renversée. La Lettre n'est ni trop longue ni trop commune pour n'être pas rapportée ici.

Tardiùs scribo ut opportuniùs scriberem, rémque ex sententia gestam significarem: cujus testes Literas Serenissimi Magni Ducis Hetruriæ *his junxi. Egi apud Sanctissimum. Egi cum Collega ornatissimo ac illustrissimo Cardinali* Senensi, *& ipse apud Magnum Ducem. Omnes paratissimi inventi sunt, se excusantes non sine rubore, nescisse quod ultra Montes adeo vulgatum innotuit. Nullo obice rès quàm felicissimè confecta est. Subdubitabam ne auctoritas S.* Antonini *Archiepiscopi* Florentini Florentinum *Principem retardasset. Sed Dei be-*

* In Dissertat. de AUCTORITATE ARGUMENTI NEGANTIS, pag. 274.

benignitate patenti Veritati cessere omnia. Deo sit gloria, de imagine vana prostrata. Tibi tamen debentur trophaea atque triumphus, triumphalisque Statua nobili inscriptione notanda, Vindici Veritatis. *Vale*.

A cela Mr. de *Launoy* répondit qu'étant à Sienne en 1634. il avoit vû de ses propres yeux dans l'Eglise Cathedrale la Statuë de la Papesse au rang des Papes, sans apparence d'aucun changement, & qu'ainsi il ne doutoit point, que ceux de Sienne n'en eussent fait accroire à *Baronius*. [Après quoi je m'étonne fort que le Pere *Alexandre* Jacobin, ait osé dire dans son HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, parlant de la Papesse, que sa Statuë ne subsistoit plus.]

J'ai apris de Mr. Vossius, que Mr. de *Saumaise* parlant au commencement de son Livre contre *Grotius*, d'un de ses Amis qui avoit changé de Religion, entendoit *Lucas Holstenius* de Hambourg, qui est mort Bibliothécaire du Pape. *Leo Allatius*, Grec de nation, est aujourd'hui en sa place.

J'ai vû dans la Bibliothéque de Mr. Vossius la VIE DES ME'DECINS DE L'ANTIQUITE' faite par *Pierre Castellanus*, avec des Additions marginales de *Denis Vossius* son frere. *Jean Henri Meibom* avoit aussi

écrit sur le même sujet, mais étant venu à mourir, son travail est demeuré imparfait. J'apprens que Mr. *Reinesius* Médecin, (qui est [mort depuis quelques années) avoit] ébauché la même matiere.

J'ai ouï dire à Mr. Vossius, qu'il avoit lû au Vatican dans un *Anastase*, que du tems du Pape *Sergius*, les *Sarasins* avoient emporté de Rome le corps des Apôtres St. *Pierre* & St. *Paul*. Le même m'a dit, qu'il avoit appris en Angleterre, que *Selden* avoit laissé un COMMENTAIRE sur les MARBRES D'ARUNDEL, une fois aussi ample que celui que nous avons. Si la chose est véritable, nous pouvons espérer d'avoir à quelque heure ces *Marbres* en fort bon état; surtout après la publication du travail d'un docte Gentilhomme de Normandie, nommé Mr. de *Grentemesnil*, que j'ai eu l'avantage de voir à Caën avec une extrême satisfaction.

* Des divers Manuscrits qui sont dans la Bibliothéque de Mr. Vossius, voici les plus considérables dont je me souviens.

MSS. GRECS.

Un [Achmet] des *Songes*, beaucoup plus entier que celui de Mr. *Rigault*.

Des

Des *Notes* de *Porphyre*, & de plusieurs autres sur *Homere*, qui viennent de la Bibliothéque de Mr. de *Peiresc*.

Un gros Volume de *Libanius*, où se trouvent quantité de *Lettres* qui n'ont jamais vû le jour.

Des *Fragmens* de *Pollux* qui corrigent & augmentent en plusieurs endroits celui de *Seberus*

Des *Fragmens* du *Stephanus de Urbibus*: (dont nous n'avons que l'Epitome) copiés sur un Manuscrit de la Bibliothéque [de Mr. *Seguier*.]

Un *Etymologicum* beaucoup plus ample que celui de *Sylburgius*.

Des Notes d'*Holobolus* Rhetor *ad Aras Dosiadæ*, dont *Fortunius Licetus* n'a fait imprimer qu'une partie. Mr. de *Saumaise* les a copiées sans en avertir ses Lecteurs, dans les Notes qu'il publia l'an 1619. sur ces mêmes Poëmes. Cet *Holobolus* m'est peu connu; je ne sache pour lui que deux témoignages, l'un dans les FRAGMENS de *Pachymeres*, publiés par le Pere *Petau*, avec L'ABREGE' HISTORIQUE de *Nicephore* l'an 1616; l'autre dans la Préface de *Gyraldus* sur son TRAITE' DES ENIGMES.

Un *Recueil d'Epigrammes Grecques* qui ne

sont point dans L'ANTHOLOGIE, copié par *Gruterus* sur un MS. de la Bibliothéque Palatine dont il étoit Garde.

Un *Xiphilin sur St. Matthieu*, dont *Henri Etienne* apporte quelques Fragmens dans sa Préface sur l'Epitome de *Dion Cassius*.

Des *Notes* sur *Lucien*. D'autres sur quelques Comédies d'*Aristophane*.

La *Lettre* d'*Origéne* à *Africanus*.

MSS. LATINS.

Un gros Volume *in folio*, qui vient de la Bibliothéque de feu Mr. Petau, contenant la Conférence d'*Eude* Evêque de Cambrai & d'un *Juif* du Pays, avec cinquante autres Traités. *Thevet* au II. Tome de sa COSMOGRAPHIE pag. 682. parle de cette Conférence.

Un *Servius sur Virgile* plus ample que celui de *Daniel*.

L'*Anthologie* toute traduite en Vers par *Grotius*, avec les Epigrammes qui n'avoient point été publiées, aussi traduites.

D'anciennes *Epigrammes*, tirées des Marbres d'Italie.

La *Vie des Savans* qui ont été parmi les *Arabes*, de *Jean Leon* l'Afriquain, copiée sur

ſur un MS. de la Bibliothéque du Duc de Florence. *Jean Leon* cite cet Ouvrage au 3. livre de ſa DESCRIPTION DE L'AFRIQUE, & M. *Voſſius* le pere en produit deux ou trois Fragmens dans ſon Traité DE PHILOSOPHIA *.

Une *Lettre* de *Gyllius*, contenant la Relation de ſon *Voyage en Aſie*, &c. †.

Un *Lexicon Hebreu & Latin* de *François Junius* le Théologien, qui ne vient que juſqu'à la Lettre ה.

Des *Notes* de *Gerard Voſſius* le fils ſur *Valerius Flaccus*. C'eſt celui qui fit imprimer un *Velleius Paterculus* avec des Notes l'an 1639. in 12.

Des Remarques ſur les *Commentaires de Céſar* de *Denis Voſſius* ſon frere, dont nous avons la Traduction du *Conciliator* de Menaſſeh, *Rambam de Idololatria*, & quelques autres Piéces.

MSS. FRANÇOIS.

Les *Funerailles d'Anne de Brétagne*, femme de *Louïs* XII, avec d'aſſez belles Miniatures. *Sca-*

* Pag. 111. & 115.

† *Ortelius* apporte quelques Fragmens de cette Lettre dans ſon DICTIONAIRE DE GEOGRAPHIE aux mots DASCUTA, NICOMEDIENSES, & ailleurs.

Scaligeriana: c'est un Recueil de choses remarquables dites par *Scaliger*.

Perroniana: c'est aussi un Recueil de choses particulieres que *Dom du Puy* le Chartreux, Frere Aîné de Messieurs *du Puy*, avoit ouï dire au Cardinal du *Perron*.

Si Mr. Vossius nous tient sa parole, nous devons attendre de lui une *Bible des Septante*, un *Ptolomée*, la *Grammaire de Denis de Thrace* promise par le Président *Maussac*, un *Callimaque*, le *Voyage de Hanno* Carthaginois, *Aristée*, une *Histoire des Plantes*, un *Aristophane*, un *Aratus*, une *Dissertation sur les Lettres & sur la prononciation de la Langue Grecque*, le *Catalogue des Rois d'Egypte*, la *seconde Edition* du Géographe qu'il fit imprimer fort jeune sous le nom de *Scylax*, un *Martial*, & quelques Ouvrages de Mathematiques.

REMARQUE.

Le *Scaligeriana* (ou plutot *Scaligerana*) & le *Perroniana* furent imprimés en Hollande; le premier en 1666, & l'autre en 1669: mais comme ces éditions etoient pleines de fautes, on en donna de plus correctes en France en 1667 & 1669. On a inseré le *Perroniana* dans le premier Tome de ce present Recueil, & le *Scaligerana* dans le second Tome; avec des Avertissemens où l'on fait l'histoire de l'un & de l'autre, & où l'on rend compte de cette nouvelle édition.

Le bon homme *Jaques le Févre* d'Esta-

ples

ples en Picardie, qui étoit un des plus savans hommes de son Siecle, se voyant cruellement persecuté à Paris par les *Sorbonistes*, se retira à *Nérac* auprès de *Marguerite* Reine de Navarre, sœur du Roi *François* I. Cette Princesse, qui aimoit les Lettres, reçut ce bon Vieillard avec joye, & s'entretenoit souvent avec lui de plusieurs choses graves & relevées. Un jour ayant fait dessein de dîner chez lui, elle y attira quantité de personnes doctes. Durant le repas ce bon homme parut fort triste, & versoit même par fois des larmes. La Reine s'en étant apperçue, lui en demanda le sujet, le raillant de marquer de la tristesse, au lieu de contribuer à son divertissement. *Hélas, Madame!* lui répondit ce bon Vieillard, *comment pourrois-je avoir de la joye, ou contribuer à celle des autres, étant le plus méchant homme qui soit sur la terre?* „Quel si grand peché pou„vez-vous avoir commis, repliqua la Rei„ne, vous qui semblez avoir mené dês vo„tre bas âge une vie si sainte & si inno„cente?" *Madame*, dit-il, *je me vois en l'âge de cent un an, sans avoir touché de femme, & je ne me souviens point d'avoir fait aucune faute dont ma Conscience puisse être chargée en laissant le monde, sinon une seule,*

que je crois qui ne se peut expier. La Reine l'ayant pressé de la lui decouvrir; *Madame*, dit ce bon homme en pleurant, *comment pourrai-je subsister devant le Tribunal de Dieu, moi qui ayant enseigné en toute pureté l'Evangile de son Fils à tant de personnes, qui ont souffert la mort pour cela, l'ai cependant toûjours évitée, dans un âge même où bien loin de la devoir craindre, je la devois plûtôt desirer?* La Reine qui étoit naturellement éloquente, & n'ignoroit pas l'Ecriture Sainte, lui fit la-dessus un fort beau Discours, lui montrant par divers exemples „ que la même chose étoit „ arrivée a plusieurs bons & saints Person„ nages qui régnoient avec Dieu dans le „ Ciel, & ajoûtant que quelque grand pé„ cheur que l'on se trouvât, il ne falloit ja„ mais desespérer de la miséricorde & de la „ bonté de Dieu." Ceux qui étoient à table joignirent leurs consolations a celles de cette Princesse, de quoi ce bon Vieillard étant fortifié; *il ne me reste donc plus*, dit-il, *après avoir fait mon Testament, que de m'en aller à Dieu, car je sens qu'il m'appelle; ainsi je ne dois pas différer.* Ensuite jettant les yeux sur la Reine, *Madame*, dit-il, *je vous fais mon héritiere. Je donne mes livres à M. Girard le*

Roux

Roux *, (c'étoit son Prédicateur ordinaire, qu'elle fit depuis Evêque d'Oleron.) *Je donne mes habits & ce que je possede, aux Pauvres. Je recommande le reste à Dieu.* La Reine souriant alors, „ que me reviendra-t-il, „ lui dit-elle, de l'hérédité? " *Madame*, répondit ce bon-homme, *le soin de distribuer ce que j'ai, aux Pauvres.* „ Je le veux, re„ pliqua la Reine, & je vous jure que j'ai „ plus de joye de cela, que si le Roi mon „ frere m'avoit fait son héritiere." Ce bon Vieillard paroissant alors plus joyeux qu'il n'avoit encore fait; *Madame*, dit-il, *j'ai besoin de quelque repos*, & à ceux qui étoient à table, *Adieu Messieurs.* Ensuite il s'alla mettre sur un lit, & lors qu'on s'imaginoit qu'il dormoit, il passa de cette vie à une meilleure, sans avoir donné aucunes marques d'indisposition. Etant mort, la Reine le fit enterrer magnifiquement, voulant même qu'il fût couvert du Marbre qu'elle avoit fait tailler pour elle. Telle fut la fin de ce grand Personnage, dont cette Princesse entretenoit à Paris Frédéric II. Electeur Pa-

* Ou *Rousseau*. Il avoit été Jacobin. La Reine Marguerite le defroqua, comme plusieurs autres. [Mrs de Ste. Marthe ont fait sa Vie dans leur FRANCE CHRETIENNE. &] Erasme parle de lui dans une de ses Lettres à Jaques le Févre.

Palatin, lors qu'il y tomba malade au retour de ſon Voyage d'Eſpagne vers Charles-Quint. L'Hiſtoire de ce Voyage a été écrite en Latin, par un des Conſeillers de cet Electeur, nommé *Aubert Thomas*, de Liege, à qui je dois tout ce que je viens de dire de la mort de Jaques le Févre.

Mr. Bouillaud, qui ſe nomme en Latin *Bullialdus*, ſavant homme & grand Mathématicien publia à Paris l'an 1657. une Diſſertation Latine touchant le *St. Bénin* de *Dijon*, qu'il avoit faite pluſieurs années auparavant : *Sed ea de re ſibi meditata edere tunc veritus eſt*, dit Mr. Sarrau dans une de ſes LETTRES*. Ce Mr. Bouillaud étant en Pologne, comme on le traitoit ſouvent D'EXCELLENCE, vint à s'en fâcher, diſant qu'il ne méritoit pas ce nom-là. Quelcun alors lui repliqua qu'il ne devoit pas s'en fâcher, qu'en Pologne on le donnoit à tout le monde.

Dans le premier Volume des MEMOIRES ſous *Charles* IX. imprimez l'an 1576. ſe lit † une Harangue faite au Roi au nom de pluſieurs Princes d'Allemagne, le 23. Décembre 1570. que je conjecture être d'un Gentil-homme Bourguignon nommé *Hu-*

* Pag. 199. † Pag. 32.

Hubert Languet. Voici comme il parle écrivant * à son Héros *Philippe Sydné* : De Vienne le 1. Janvier 1574 *Exemplum Epistolæ de Electione* Polonica, *quam tibi ostenderam, non puto me habere, sed si ejusmodi ineptiis delectaris, dabo operam ut habeas Orationem quam nomine aliquot Principum* Germanicorum *habuimus ad Regem* Galliæ *ante triennium : in qua sunt quædam ita liberè dicta, ut in tumultu* Parisiensi *valdè metuerim ne ea res esset mihi exitio*. Mr. de Thou au 47. Livre de son HISTOIRE rapporte cette Harangue en abregé, mais il n'en marque point l'Auteur.

J'ai appris de Mr. Vossius, que Mr. de Saumaise étant à Paris, évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur, *& omnia in numerato habebat, etiam locos integros Auctorum* : au lieu que l'autre, quoi qu'il eût une prodigieuse mémoire, *sæpè silebat*.

A la fin du JUGEMENT de *Mélanchthon* touchant l'Eucharistie envoyé à l'Electeur Palatin & imprimé l'an 1560 se trouve une *Lettre* du même *Mélanchthon* écrite J. C.

D.

* Pag. 32. de ses LETTRES de l'édition de *Leyde*. Voyez aussi la pag. 54.

D. M. Vr. c'est à dire, comme je crois, *Joanni Cratoni Doctori Medico Vratislaviensi.* Ce Jugement & cette Lettre ont donné lieu aux Disciples de *Mélanchthon* de le déchirer après sa mort.

Quelcun disant un jour à Mr. Vossius le Pére, qu'il ne pensoit pas qu'il y eût rien dans la République des Lettres qu'il ignorât; *Vous vous trompez fort*, lui répondit-il, *je ne sai pas le quart des choses qu'un jeune Ministre croit savoir.*

L'Auteur de la Préface des Lettres de *Grotius ad Gallos*, est Mr. *Sarrau*, comme il le découvre dans une Lettre Françoise à Mr. de *Saumaise*, qui n'a jamais vû le jour, que Mr. Gudius me communiqua à la Haye. J'ai raporté un beau Fragment de cette Lettre dans ma France Orientale, pag. 238.

J'ai toûjours cru que le grand *Casaubon* n'avoit pas moins de pieté que de doctrine; & j'ai été marri de voir le contraire dans un des Ouvrages de Mr. *Claude*. Qui est-ce en effet qui viendra à lire avec quelque soin & sans préjugé, les Exercitations contre *Baronius* de cet excellent homme, sa *Lettre* au Pere *Fronton du Duc* Jésuite, & celle qu'il écrivit au Cardinal du Perron par le com-

commandement du Roi Jaques, sans admirer en même tems le zéle & la pieté qu'il y fait paroître?. J'avoue qu'il n'est pas de ces Ecrivains de feu, à qui l'emportement tient lieu de raisons, & qu'il garde dans ses Ecrits une modération particuliere. Mais cette modération, loin de le flêtrir comme on le prétend, fait toute sa gloire; puis qu'elle le rend Disciple de Jesus-Christ. Je devois ces deux mots d'Apologie, à la mémoire d'un homme, dont j'ai lu & lis encore aujourd'hui les Livres, avec une extrême utilité. Je parle de lui & de ses Ecrits plus amplement dans sa Vie, d'où je ne saurois m'empêcher de tirer un témoignage d'un célébre Catholique Romain, Conseiller de la Grand' Chambre, nommé *Jaques Gillot*, pour en faire part au Lecteur. Voici donc ce que ce grave Sénateur dit de Casaubon, écrivant à Scaliger, de *Paris* le 7. *Juillet* 1599. *C'est à ce coup que Mr. Casaubon est tout à nous, & fort resolu de vivre & mourir à Paris. Mr. le Premier Président, qui l'aime comme sa Vertu le merite, l'a logé bravement & assez près de nous. Le Roi avant hier lui fit grand' chere, lui reprochant qu'il avoit eu volonté de le laisser, mais qu'il ne trouveroit jamais un si bon Maître, & qui l'aimât com-*

comme lui. Qu'il vouloit qu'il fût en sa Librairie, que celui qui l'avoit, ne pouvoit plus vivre qu'un an. Qu'il verroit ses beaux Livres & lui diroit ce qui étoit dedans où il n'entendoit rien. Bref il lui fit bien de la faveur & de l'honneur Il soupa hier avec moi qui l'ai fort confirmé, & sommes encore ici assez de gens admirateurs de lui & honorans sa Vertu, pour l'assûrer qu'il ne manquera de rien. Je suis certain qu'il se contentera de nous. Quoi que nous puissions faire, nous ne le meritons pas ni ne le meriterons jamais, & je ne sai si la France est digne d'un tel homme, soit que l'on regarde sa Doctrine, soit ses Mœurs. J'aurai l'honneur & le bien de le voir souvent & profiterai en sa Compagnie. Jamais je ne me sépare d'avec lui que je n'en vaille mieux.

Selden étoit prodigieusement savant, mais il écrivoit d'une maniere un peu dégoûtante. C'est le plus grand homme que l'Angleterre ait jamais eu pour les Belles-Lettres. Il mourut l'an 1654. âgé de 70. ans. Voici de beaux Vers qui se lisent sous son Portrait.

Talem se ore tulit, quem Gens non barbara quævis
Quantovis pretio mallet habere suum.
Qualis at Ingenio, vel quantus ab Arte, loquentur Di-

Dique ipsi & LAPIDES, *si taceant homines.*

Le sens du dernier Distique est, q les hommes viennent à se taire de Selden, les DIEUX (c'est à dire son Traité DES DIEUX DES SYRIENS) & les PIERRES (c'est à dire les MARBRES D'ARUNDEL, qu'il a suppléés & expliqués) parleront à jamais de lui. [Les Vers que je viens de rapporter sont de *Gerard Langbaine*, (docte Commentateur de *Longin*) comme me l'a appris le célébre Mr. *Smith* Docteur du Collége de la *Magdelaine* à Oxford.]

REMARQUE.

Mr. Colomiés auroit pu trouver cette Particularité avec plusieurs autres, dans le Livre Latin de Mr. *Wood*, imprimé en 1674. & intitulé HISTORIA ET ANTIQUITATES UNIVERSITATIS OXONIENSIS. Le même Mr. Wood a publié (en 1691) un autre Livre en Anglois sous le Titre D'ATHENÆ OXONIENSES, *an exact History of all the Writers and Bishops who have had their Education in the University of* Oxford, *from the Year* 1500 *to the Year* 1690. L'article de *Selden* est si defectueux dans MORERI, que je profite agréablement de cette occasion, pour faire un peu mieux connoitre ce grand homme. Le dernier Livre de Mr. Wood me fournira presque tout ce que j'en dirai.

JEAN SELDEN nâquit le 16 de Decembre 1584 dans un petit Village du Comté de Sussex appellé Salvinton. Son pere, qui étoit un Paysan assez riche, l'envoya d'abord à Chichester où il commença ses Etudes, & ensuite (en 1600) à Oxford où il étudia la Philosophie pendant trois ans qu'il y demeura. Il se retira après cela au *Temple* pour y étudier les Loix d'Angleterre, & il y fit de si grands progrès, aussi bien qu'en toute sorte de Science & d'Erudition, qu'on le regardoit comme un Prodige. Il s'atacha

même

même à la Poësie dans la vûe de rendre son Stile plus doux, & plus poli. Il publia en 1618 son HISTOIRE DES DIXMES en Anglois, qui fit beaucoup de bruit, & qui lui attira bien-tôt la haine du Clergé. Il fut cité devant la *Grande Commission*, & obligé de se retracter; ce qui le mortifia cruellement. On le choisit Membre de tous les Parlemens qui s'assemblèrent depuis 1623 jusqu'à la mort de *Charles* I: mais s'étant servi de quelques Expressions trop libres contre la Cour dans le Parlement de 1628, il fut mis en prison, & il y demeura plusieurs Mois. Ce dernier affront joint à celui qu'il avoit deja reçu lui firent suprimer son MARE CLAUSUM qu'il avoit composé contre le MARE LIBERUM de Grotius. La Cour en ayant été informée sentit la faute qu'on avoit faite de le menager si peu, & resolut de n'oublier rien pour le gagner: l'Archevêque *Laud* se chargea de le ramener, & y réussit enfin. Le Livre fut imprimé en 1635, & le Roi ordonna qu'il fût porté aux Barons de l'Echiquier afin qu'ils le missent parmi les Regitres de l'Etat. Selden étoit alors si bien à la Cour, qu'il ne tint qu'à lui de s'élever aux premiers Emplois: mais il leur préféra le plaisir de pouvoir se donner tout entier à l'Etude. Cependant la Guerre Civile s'étant allumée, il se déclara pour le Parlement, & devint la maitresse roue du Parti. Il fut un des Laïques que le Parlement choisit [en 1643.] pour assister à l'*Assemblée des Théologiens*, qui établit le Presbyterianisme sur les ruines de l'Episcopat. Deux ans après le Parlement le fit Garde des Regitres de la Tour, & un des Commissaires de l'Amirauté; & l'année suivante il ordonna qu'on lui donneroit 5000 Livres sterlin, pour le dedommager de ce qu'il avoit souffert en 1628 *. Au milieu de toutes ces distractions il ne laissa pas de continuer ses Etudes jusqu'à sa mort, qui arriva le dernier de Novembre 1654. On l'enterra dans l'Eglise du *Temple* avec toute la pompe & magnificence possible. Voici le Titre de ses Ouvrages Latins, selon l'ordre qu'ils ont été publiés.

Jani Anglorum facies altera. Lond. 1610. in 8.

Analecτῶν Anglo-Britannicῶν &c. Lib. II. Francof. 1615. in 4.

De Diis Syris Syntagmata duo. Lond. 1617. in 8. L'Edition revûe par *Andr. Beyer* est la meilleure.

Spi-

* *Il y a des Auteurs qui disent qu'il reçut cette somme, mais d'autres soutiennent qu'il la refusa genereusement.*

Spicilegium in Edmeari V. Libros Historiarum Lond. 1623. in fol.
Marmora Arundelliana cum aliquot Inscriptionibus veteris Latii. Lond. 1628. in 4. Le Dr. *Humph. Prideaux* a inseré cet Ouvrage dans son *Marmora Oxoniensia.*
De Successionibus in Bona defuncti secundum Leges Hebræorum. Lond. 1631. in 8. imprimé avec:
De Successione in Pontificatum Hebræorum Lib. II.
De Jure naturali & gentium juxta Disciplinam Hebræorum Lib. VII. Lond. 1640. in fol.
Versio & Commentarius ad Eutychii Ecclesiæ Alexandrinæ Origines. Lond. 1642. in 4. On y a joint les ANNALES d'*Eutychius* avec les Notes de *Pocock.*
De Anno Civili & Calendario Judaïco. Lond. 1644. in 4.
Uxor Hebraica, sive de Nuptiis ac Divortiis Lib. III. Lond. 1646. in 4.
Fleta, *seu Commentarius Juris Anglicani sic nuncupatus.* Lond. 1647. in 4. imprimé avec les deux suivans:
Tractatus Gallicanus, Fet assavoir *dictus, de agendi excipiendique Formulis.*
Dissertatio Historica ad Fletam.
Præfatio ad Historiæ Anglicanæ Scriptores decem. Lond. 1652. in fol.
De Synedriis & Præfecturis Veterum Hebræorum Lib. III. Lond. 1650. in 4. L'Edition d'Amsterdam 1679. est plus correcte que celle de Londres.
Vindiciæ secundum integritatem existimationis suæ per convitium de Scriptione Maris clausi. Lond. 1653. in 4. Il y a plusieurs Particularités de la Vie de Selden dans cet Ouvrage.
De Nummis &c. } Lond. 1675. in 4. *
Bibl. nummaria }

La Bibliotheque de SELDEN fait partie de celle de l'Université d'Oxford. Voici l'Epitaphe qu'il se fit lui-même, & qu'on a gravée sur un Marbre attaché à la Muraille au dessus de son Tombeau:

Joannes Seldenus *heic juxta situs natus est* XVI. *Decembris* MDLXXXIV Salvintoniæ, *qui viculus est* Terring *occidentalis in* Sussexiæ *maritimis; Parentibus honestis* Joanne Seldeno Thomæ *filio, è quinis secundo, An.* MDXLI. *nato; &* Margaretha *filia & Hærede unica* Thomæ Bakeri de Rushington, *ex Equestri* Bakeriorum *in* Cantio *familia, filius è unis*

* Le Livre de *Nummis* n'est pas de Selden, mais d'Alexandre Sardo, Ferrarois. La *Bibliotheca Nummaria* est du Pere Labbe, Jesuite.

nis superstitum unicus, ætatis ferè LXX. *Annorum. Denatus est ultimo die* Novembris *An. Salutis reparatæ* MDCLIV. *per quam expectat heic Resurrectionem fœlicem.*

Mr. Patin m'a assuré que le Pére *Pétau* lui avoit dit au lit de la mort, que *s'il eût vû, avant que d'écrire contre Scaliger, ses divines* EPITRES, (ce sont les termes du Jésuite) *il ne l'auroit jamais attaqué.*

Parlant un jour à Mr. Vossius de *Sleidan*, & lui louant cet Historien comme fort fidelle; il me dit que *l'Empereur* Charles-Quint *l'accusoit d'avoir dit beaucoup de faussetés en faisant mention de lui* *. Sur quoi repliquant à Mr. Vossius, „ que nous ne savions cela „ que sur le rapport du Jesuite *Pontanus* „ dans ses NOTES sur *Cantacuzéne* §. *Cela est vrai*, me repondit-il, *& je pensois être le seul qui eusse trouvé cette rareté.*

Mademoiselle de *Schurman* avoit pris pour sa Devise ces belles paroles de S. Ignace †, *Mon amour est crucifié.* Le Chancelier de l'Hospital, *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* [*Jean Whitgift* Archevêque de Cantorbery, *Vincit qui patitur.*]

* L'Auteur de l'APOTHE'OSE de *Ruard Tapper* Chancelier de l'Université de *Louvain* p. 87. de l'edition de *Franeker*, dit que *Charles-Quint rendoit un témoignage tout contraire à Sleidan.*

§ P. 990.

† Dans son EPITRE aux *Romains.*

tur.] Mr du Plessis, *Arte & Marte*. George Cassander *Quando tandem?* Jean Calvin, *Promptè & sincerè*. Jaques Arminius, *Bona conscientia Paradisus*. Pierre Scrivérius, *Legendo & scribendo*. Daniel Heinsius, *Quantum est quod nescimus!* Hugues Grotius, *Ruit hora*. Jean Meursius, *Æternitatem cogita*. Juste Lipse, *Moribus antiquis*. Jean Douza le Pére, *Dulces ante omnia Musæ*.

Dans la Bibliothéque du Roi se voit un INSTRUMENTUM SECURITATIS, du tems de l'Empereur Justinien, écrit sur de l'écorce d'arbre. Le Président *Brisson*, dans son Livre DE FORMULIS *, produit une Copie de cette Piece, qui lui avoit été communiquée par *Gosselin* le Bibliothéquaire. Ce qu'a ignoré *Gabriel Naudé*, qui en publia une autre à Rome l'an 1630. croyant qu'elle n'eût jamais paru. Ayant conféré à Paris ces deux Copies, je trouve que celle du Président Brisson est un peu meilleure que l'autre, qui vient pourtant du même lieu, mais qui n'a pas été faite par l'ordre du Cardinal de *Bagny*. [Le savant *Usserius* Archevêque d'*Armach* a aussi fait imprimer deux Poëmes d'*Hildebert de Lavardin*

* Pag. 646.

din Evêque du Mans, à la fin de sa Dissertation DE SYMBOLIS, qu'il croyoit n'avoir point été imprimés. Cependant ces deux Poëmes se trouvent au 25 livre du MIROIR HISTORIAL de *Vincent de Beauvais*, mais un peu moins corrects qu'*Usserius* ne les a donnés.]

REMARQUE.

Mr. Colomiés se trompe lors qu'il dit que l'INSTRUMENTUM PLENARIÆ SECURITATIS &c. fut publié à Rome par les soins de Mr. *Naudé* en 1630. Ce ne fut qu'en 1641. Voyez les *Additions au* NAUDÆANA, pag. 254.

Mr. Vossius m'a dit que M. de *Saumaise* lui avoit dédié un de ses Livres sans le nommer. C'est celui *de Annulis*. Au devant de la Dédicace se lisent ces mots: *Amicus Leydensis Amico Amstelodamensi*; c'est-à-dire, *Claudius Salmasius*, *Isaaco Vossio*.

C'étoit une assez plaisante Coutume que celle qui s'observoit autrefois dans le Bearn. Lors qu'une Femme étoit accouchée, elle se levoit, & son Mari se mettoit au lit faisant la Commére. Je crois que les Bearnois avoient tiré cette Coutume des Espagnols, de qui *Strabon* dit la même chose au 3. livre de sa GEOGRAPHIE. La même Coutume se pratiquoit chez les Tibaréniens, au rapport de *Nymphodore* dans l'excellent Scho-

Scholiaste d'*Apollonius le Rhodien* liv. 2. & chez les *Tartares*, suivant le témoignage de *Marc Paul* Venitien au ch. 41. du 2. livre de ses VOYAGES; qui ne passent plus pour fabuleux, depuis que de nouvelles Rélations ont confirmé ce qu'ils nous apprennent.

Le fameux Pere *Mersenne* Religieux Minime, apprit à mon Pere l'étant venu voir, que *Jean du Verger d'Hauranne* Abbé de S. *Cyran* avoit fait un Livre sous le nom d'*Alexandre de l'Exclusse*, intitulé SOMME DES FAUTES ET FAUSSETEZ DE LA SOMME THEOLOGIQUE DE GARASSE, imprimé à Paris l'an 1626. *in quarto*.

L'Antiquité tenoit pour la plus heureuse de toutes les femmes une Lacédémonienne nommée *Lampito*, parce qu'elle avoit été fille de Roi, femme de Roi & mére de Roi. Le bonheur d'*Anne Marie Mauricette d'Autriche* de glorieuse mémoire a été encore plus grand; car elle étoit fille de *Philippe* III. Roi d'Espagne, sœur de *Philippe* IV, femme de *Louïs* XIII, & mere de *Louïs* XIV. notre triomphant Monarque.

L'Auteur de la Traduction Latine de l'HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE de

Fra-Paolo, eſt *Adam Neuton* Ecoſſois, Précepteur du Séréniſſime *Henri* Prince de Galles, à qui le Roi *Jaques* adreſſe ſon PRESENT ROYAL, & non pas à *Charles* I. comme l'écrit le docte & poli *Saraſin* dans ſa Diſſertation du JEU DES ECHECS. [La plus belle Traduction de l'HISTOIRE DU CONCILE DE TRENTE du Pere *Paul*, eſt celle que nous a donné en François Mr. *Ameiot de la Houſſaye*, ſous le nom de *la Mothe Joſſeval*, qui eſt ſon Anagramme. Dieu ſoit loué, que dans un tems où les Proteſtans ſont ſi maltraités, il ſe ſoit trouvé un Catholique Romain, qui ait oſé publier leur Apologie. J'apelle ainſi l'HISTOIRE du Pere *Paul*.]

Beaucoup de gens parlent du Livre DE TRIBUS IMPOSTORIBUS, *Moſe*, *Chriſto*, & *Muhammede*; mais il n'y a perſonne que je ſache qui diſe l'avoir vû. A propos de quoi je remarquerai que *Grotius* s'eſt trompé, écrivant dans l'APPENDICE de ſon Traité DE L'ANTE-CHRIST * que les ennemis de l'Empereur *Frédéric Barberouſſe* lui attribuoient cet Ouvrage. Car ce ne fut pas *Frédéric Barberouſſe* que l'on faiſoit Auteur de ce Livre-là, mais *Frédéric* II. com-

* Pag. 84. à la fin de ſes NOTES ſur les Evangiles.

comme il paroît par les EPITRES de *Pierre des Vignes* *, son Secrétaire & son Chancelier, & comme l'écrit *Grotius* lui-même, dans ses OBSERVATIONS sur la troisiéme Partie de la PHILOSOPHIE RE'ELLE de Frere *Thomas Clochette*, dit en Latin *Campanella* †.

De tous les Sonnets de Malherbe, voici celui qui lui plaisoit davantage:

Beaux & grands Bâtimens d'éternelle structure,
Superbes de matiere, & d'ouvrages divers,
Où le plus digne Roi qui soit en l'Univers
Aux miracles de l'Art fait céder la Nature.

Beau Parc, & beaux Jardins, qui dans votre clôture
Avez toûjours des Fleurs, & des Ombrages verds,
Non sans quelque Démon qui défend aux Hyvers
D'en effacer jamais l'agréable peinture.

Lieux, qui donnez aux Cœurs tant d'aimables desirs,
Bois, Fontaines, Canaux, si parmi vos plaisirs
Mon humeur est chagrine, & mon visage triste:

Ce n'est pas qu'en effet vous n'ayïez des appas,
Mais quoi que vous ayïez, vous n'avez point Caliste;
Et moi, je ne voi rien quand je ne la voi pas.

Ma-

* Pag. 211. & suiv. de l'édition de *Schardius*.

† Le Président Fauchet se trompe aussi dans son Traité DE L'ORIGINE DES CHEVALIERS, à *Paris* 1600 p. 16. attribuant un couplet de Chanson à Frédéric II. qui est de Frédéric I. surnommé *Barberousse*.

Marin le Roi Sieur *de Gomberville* a imité les deux tercets de ce Sonnet dans celui-ci:

Effroyables Deserts, pleins d'ombre & de silence,
Où la Peur & l'Hyver sont éternellement,
Rochers affreux & nuds, où l'on voit seulement
Le Tonnerre & les Vents montrer leur insolence.

En quelque part des Cieux que le Soleil s'élance
Vous êtes toûjours pleins d'un froid aveuglement,
Et vos petits ruisseaux malgré leur élement
Font monter jusqu'aux Airs leur foible violence.

Lieux, où jamais l'Amour ne vint tendre ses rets;
Torrens, Cavernes, Troncs, si parmi ces Forêts,
Je me tiens si content & je vous aime encore:

Ce n'est pas qu'en effet vous ayiez des appas,
Mais puis que vous avez la Beauté que j'adore,
Puis-je avoir ce bonheur, & ne vous aimer pas?

Nous disons tous les jours en commun Proverbe, que *les Honneurs changent les Mœurs.* En voici un exemple assez rare. *Baudoin*, qui de simple Moine étoit devenu Archevêque de *Cantorbery*, venant à changer de condition, changea aussi de façons de faire. Ce qui obligea le Pape *Urbain* II, à lui envoyer une *Lettre* dont la suscription étoit telle: *Balduino, Monacho ferventissimo; Abbati calido, Episcopo tepido,*

pido, Archiepiscopo remisso *.

Les Portugais prétendent qu'un *Vascus Lobera* soit le premier Auteur du Roman d'AMADIS, qui a été mis en François par le Seigneur des *Essars*. Je ne sai pourquoi *Lipse* dans une de ses Lettres † blâme si fort ce Roman. Voyez le savant Mr. *Huet* dans son TRAITE' DE l'ORIGINE DES ROMANS.

REMARQUE.

Mr. Colomiés s'exprime ici comme si Nicolas de Herberay Seigneur des Essars avoit mis en François tout le Roman d'*Amadis de Gaule*; mais il n'en a traduit que les huit premiers livres. Du reste, on ne connoit pas le veritable Auteur de ce Roman. Les uns l'attribuent à une Dame Portugaise; d'autres à l'Infant Don Pedro de Portugal, fils du Roi Jean I; & d'autres à Vasco de Lobera, Auteur Portugais. Voyez *Vida de Miguel de Cervantes Saavedra* par *Don Gregorio Mayans y Siscar*, §. 27, 28. pag. 12.

Mr. Vossius m'a dit que Mr. son pere étoit Auteur d'un Livre intitulé, CONSILIUM GREGORIO XV. EXHIBITUM CUM PRÆFATIONE ET CENSURA G. J. V. c'est-à-dire *Gerardi Joannis Vossii*, imprimé à *Leyde* l'an 1623. *in quarto*. Ce Livre est rare.

De tous les Critiques de notre tems (je n'ex-

* Voyez *Gyraldus Barrius*, autrement *Cambrensis*, dans son ITINERAIRE liv. 2. ch. 14.

† Cent. 4. Miscell. Epist. 79.

n'excepte pas même Mr. de Saumaise) je n'en voi aucun de qui les conjectures soient si certaines que celles de *Josias le Mercier* *, ou *Mercerus*, comme il se nomme en Latin. J'ai trouvé dans son nom, *Carior es Musis*: Anagramme qui lui convient fort. C'est dommage qu'il ait si peu écrit, & qu'ayant tant de génie pour les Lettres, il ait donné le meilleur de son tems aux grandes affaires où il étoit employé. Son principal Ouvrage est *Nonius Marcellus*, qu'il a divinement corrigé. Ses autres Pieces sont des NOTES sur *Aristénet*, *Tacite*, *Dictys de Créte*, & sur le Livre d'*Apulée* DE DEO SOCRATIS. Il a aussi fait l'*Eloge* de *Pierre Pithou*, & il y a des Lettres de lui dans le RECUEIL de *Goldast*. Mr. de Saumaise, qui étoit son Gendre, promettoit sa Vie. Mais la mort l'a empêché de nous tenir sa parole.

Naudé dans le JUGEMENT qu'il fait de *Cardan* & de ses Ouvrages, dit que *Gauricus* avoit prédit au Roi *Henri* II, qu'il mourroit en bonne vieillesse & de Maladie fort

* Il étoit fils de *Jean le Mercier*, si célébre dans l'autre siecle pour la connoissance de la Langue Hébraique. J'ai ramassé ses Eloges dans ma FRANCE ORIENTALE.

fort douce. En quoi il n'eſt pas d'accord avec les Hiſtoriens, qui dépoſent que ce Devin avoit prédit au Roi qu'il mourroit dans un combat ſingulier. Ce qui ne ſe trouva que trop véritable; le brave *Gabriel de Lorge* Comte de *Mongommery* ayant eu le malheur de bleſſer à mort ſon Prince, après s'être long tems excuſé de joûter contre lui: Dans le RECUEIL DE LETTRES AUX PRINCES, fait par *Ruſcelli*, & traduit d'Italien en François par *Belleforeſt*, il y en a une fort belle pour la juſtification du Comte de *Mongommery*, écrite à *Corneille Muis* Evêque de Bitonte par l'Evêque de Troyes en Champagne, qui étoit alors le docte *Jean-Antoine Caracciole*, (fils du Prince de *Melfe*) qui ſe fit enſuite Proteſtant. Le Comte de *Mongommery* ayant pris les armes pluſieurs années après pour la défenſe de ceux de ſon parti, fut appréhendé à *Domfront*, & eut la tête tranchée à Paris, à la ſollicitation de la Reine Mere. Comme on le conduiſoit au ſupplice, un Cordelier voulant le faire changer de Religion, commença à lui dire qu'il avoit été abuſé; *Mongommery* le regardant alors fermement, *Comment abuſé*, lui répondit-il, *ſi je l'ai été, ç'a été par ceux de votre Or-*

 dre;

dre; car le premier qui me bailla jamais une Bible en François, & qui me la fit lire, ce fut un Cordelier comme vous, & là dedans j'ai appris la Religion que je tiens, qui seule est la vraye, & en laquelle ayant depuis vécu, je veux par la grace de Dieu y mourir aujourd'hui. Etant venu sur l'echaffaut dans la Place de Gréve, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, recita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir, & ayant recommandé son ame à Dieu, le Bourreau lui trancha la tête.

Il y a peu de Livres dont la destinée ait été plus avantageuse que celle du TRAITE' DE LA VE'RITE' DE LA RELIGION CHRETIENNE, composé par *Hugues Grotius.* Outre les deux Versions Françoises qui s'en sont faites, il a été mis en Grec, en Arabe, en Anglois & en Allemand. C'est un admirable Livre, qui devroit être le *Vade mecum* de tous les Chrétiens. Je l'ai lû plusieurs fois, mais toûjours avec un nouveau plaisir. Le TRAITE' du Marquis de *Pianesse* est fort au dessous de celui de Grotius, & sans la belle Traduction Françoise qu'en a fait le Pere *Bouhours* Jésuite, il seroit lû de peu de personnes.

Remarque.

Mr. Le Jeune a publié en 1691, une nouvelle Traduction Françoise du Traité de *Grotius*, de la VERITE' DE LA RELIGION CHRETIENNE.

L'Amiral de *Châtillon* avoit écrit une Histoire des choses les plus mémorables de son tems. On l'aporta après sa mort à *Charles* IX. Ceux qui étoient auprès de lui la trouverent fort bien faite, & très digne d'être imprimée, & sans *Albert de Gondy* Maréchal de *Retz*, qui en détourna le Roi & qui la jetta dans le feu, le Public auroit possédé cet Ouvrage.

C'est avec grande raison que Mr. *Bignon* dans ses NOTES sur les FORMULES de *Marculfe* *, appelle le Président SAVARON *Arvernorum decus*. Il l'étoit en effet, & il n'y avoit point de son tems de gens dans l'Auvergne si doctes que lui, sur tout dans les Auteurs Latins du bas siecle. Il nous a donné des *Traités* du DUEL, des CONFRE'RIES, de la SAINTETE' DE CLOVIS, & de LA SOUVERAINETE' de NOS ROIS. Il a aussi écrit contre les MASQUES, & fait des NOTES sur *Cornelius Nepos* & sur une HOME'LIE de St. *Augustin* DE CALENDIS JANUA-

* Pag. 251. de la derniere édition.

NUARIIS. Ses deux principaux Ouvrages sont les ANTIQUITE'S D'AUVERGNE & un COMMENTAIRE sur *Sidonius*. Dans ce dernier, il se plaint de quelques personnes qui le vouloient déférer comme criminel de Leze-Sainteté, (si j'ose ainsi dire) pour avoir donné le nom de PAPE à *François de la Guesle* Archevêque de Tours. En quoi je ne trouve pas qu'il y eût grand mal. Car bien que par l'Arrêté de *Gregoire* VII, il soit défendu de donner le nom de Pape à d'autres qu'à l'Evêque de Rome; cet Arrêté ne fut pourtant pas ensuite universellement suivi. De vrai ne lisons-nous pas qu'*Urbain* II. qui est venu depuis *Gregoire* VII, donnant le Pallium à *Anselme* Archevêque de Cantorbery, l'appella *Papam alterius Orbis*, nonobstant le Decret de son Prédécesseur? C'est ce qui se trouve dans un Manuscrit, qui a pour titre *Imaginatio*, dont l'Auteur est un Moine Bénédictin nommé *Gervais de Melkelaya*, autrement *Gervais de Cantorbery*. De plus *Savaron* donnant le nom de Pape a l'Archevêque de Tours, ne le fit, comme il dit lui-même, qu'à l'imitation de son *Sidonius*, du tems de qui l'on appelloit PAPES, tous les *Evêques*.

Le

Le Roi *Henri* IV. avant que de haranguer son Parlement le 8. Janvier 1599. lui tint ce Discours. *Devant que parler de ce pourquoi je vous ai mandez, je vous veux dire une histoire, que je viens de ramentevoir au Maréchal de* la Châtre. *Incontinent après la St.* Barthelemi *quatre qui joüions aux Dez sur une Table, vîmes paroître des goutes de sang, & voyant qu'étant essuyées par deux fois, elles revenoient pour la troisiéme, je dis que je ne jouerois plus & que c'étoit un augure contre ceux qui l'avoient répandu. Mr. de* Guise *étoit de la troupe.*

Ce prodige parut l'an 1574. à Avignon, au Logis d'un nommé *Grillon*, comme le remarque *Louïs Videl* dans l'HISTOIRE DU CONNETABLE DE LESDIGUIERES *. Voici ses termes: *Un jour que* Lesdiguieres *avoit dépêché à Avignon au Roi de Navarre un Gentilhomme exprès, pour recevoir quelques Avis; celui-ci ne pouvant l'aborder à cause que ce Prince étoit éclairé de toutes parts, & particulierement de* Henri *de* Lorraine *Duc de* Guise, *qui pour mieux découvrir son cœur, s'étoit fait son compagnon de table & de lit; il avint que joüant aux Dez l'un contre l'autre, au logis de* Grillon, *sur une table de marbre,*

* Liv. 1. ch. 11.

il y jaillit du sang qui leur couvrit les mains, sans qu'on sût d'où il venoit, personne des assistans n'ayant été blessé, dequoi l'on fit tout à l'heure une exacte recherche: Et comme ce prodige fut interpreté des uns à un reproche que le Ciel faisoit au Duc de Guise du sang qu'il avoit fait répandre à la St. Barthelemi, & des autres à un présage de celui qui se répandroit à cause de la querelle de ces deux Princes; ayant là dessus quitté le jeu, le Gentilhomme Lesdiguieres *s'approcha du Roi de Navarre, & communiqua avec lui sans témoin.*

[Madame *Renée* de France, Veuve & Douairiere de Ferrare, Princesse fort zelée pour la Religion Protestante, voyant un jour le Roi *Charles* IX, triste & pensif, elle le pria, pour l'obliger à se réjouïr, de vouloir chanter quelque nouvel air de Cour. A quoi le Roi repartit tout en colere, „ Ma Tante, je n'en sais qu'un que vous m'avez apris:

Dès ma jeunesse ils m'ont fait mille maux,
Et si n'ont pu me vaincre ni détruire:

Qui est la version du second Verset du Psaume 129. Réponse piquante à quoi la Duchesse ne repliqua point. Je tiens cette Histoire de *Favin* dans celle qu'il a écrite du Royaume de Navarre.

[*Bar-*

[*Barleus* fameux Poëte de la Hollande, dit dans une de ses Lettres qu'il avoit apris de son pere, que l'Empereur *Charles-Quint* faisant son entrée dans Anvers, salua fort civilement les Magistrats de la Ville; mais que *Philippe* II. son fils, qui étoit alors agé de dix à douze ans, ne se découvrit point du tout. Ce que l'Empereur ayant remarqué, il s'emporta si fort contre lui, qu'en presence des Magistrats & du Peuple il lui donna un souflet, ajoutant ensuite ces paroles: *Est-ce là ce que vous avez apris de* Vivès?]

Nos Théologiens ont fait trop de mépris d'une Version que les Apôtres ont estimée. J'entens la VERSION DES SEPTANTE; par le moyen de laquelle on peut corriger un très-grand nombre de passages dans la Version Françoise de nos Bibles. Vossius étant allé voir à Paris Mr. de *Marca*; ce Prelat, qui étoit alors malade, après avoir loué l'APOLOGIE pour les Septante que Mr. Vossius venoit de publier, l'assûra qu'il étoit entierement de son opinion, & que si Dieu lui redonnoit la santé, il écriroit sur cette matiere. Mr. de Marca mourut peu de jours après, en reputation du plus savant Evêque de France.

J'ai

J'ai remarqué dans l'Hiſtoire, que les trois Seigneurs qui avoient le plus d'averſion pour les Huguenots, ont eu tous trois des Femmes Huguenotes. *Louïs de Bourbon* Duc de *Montpenſier*, *Jaquette de Longvy*, de l'ancienne Maiſon de Givry, qui inſtruiſit dans ſa Religion *Charlotte de Montpenſier* ſa fille, mariée à *Guillaume de Naſſau* Prince d'Orange. *François de Lorraine* Duc de *Guiſe* épouſa *Anne d'Eſt*, qui étoit fille de ſa mére*, c'eſt à dire de cette ſage & Chretienne Princeſſe *Renée de France*, Ducheſſe de *Ferrare*, fille de *Louïs* XII. *Jaques d'Albon* avoit pour femme *Marguerite de Luſtrac*, qui épouſa en ſecondes nôces *Godefroi de Caumont*, qui avoit été Abbé de Clerac, mais qui depuis la mort de ſon frere ainé quitta la Robe & prit l'Epée.

Il y a eu deux *Jérômes de Prague*, tous deux fort verſés dans les ſaintes Lettres, & tous deux très-éloquens. Le premier a été celui qui fut brûlé à *Conſtance* par un Decret du Concile, nonobſtant le Sauf-conduit de l'Empereur, le 30 de Mai 1416 & dont la Mort a été ſi élégamment décrite par *Pog-*

* Voyez les LETTRES d'une Savante Italienne nommée *Olympia Fulvia Morata pag.* 148. & M. de Thou au 24. livre de ſon HISTOIRE.

Pogge Florentin dans une Lettre à son Ami *Leonard Brunus* d'*Arezzo*, qui se trouve au Livre intitulé, FASCICULUS RERUM EXPETENDARUM. L'autre a été un Hermite, qui après avoir demeuré vingt ans dans la Solitude de *Camaldoli* au mont *Apennin*, s'en alla dans la *Lithuanie*, où il convertit quantité de gens au Christianisme. *Enéas Sylvius Piccolhomini*, qui fut Pape sous le nom de Pie II. parle avec éloge de ces deux *Jérômes*; du prémier dans l'HISTOIRE DE BOHEME, & de l'autre, qui vivoit l'an 1430 dans la DESCRIPTION DE L'EUROPE.

Auteurs déguisés découverts.

A *Bydenus Corallus:* Ulric Hutten. *Alexius à Massalia:* Claude Saumaise. *Amandus Flavianus:* David Blondel. *Aretius Felinus:* Martin Bucer. *Aristoteles de Benedictis:* Pierre Antoine Spinelli. *Benedictus Passavantius:* Théodore de Béze. *Bonini de Boninis:* Pierre Paul Vergerio. *Caius Tilebomenus:* Jaques Mentel. *David Leidbresserus:* Didier Héraud. *Didymus Faventinus:* Philippe Mélanchthon. *Dominicus Lopez:* Fauste Socin. *Elias Philyra:* Jean du Tillet. *Eutychius Myon:* Wolphgang Musculé. *Felix Turpio Urbevetanus:* Fauste So-

Socin. *Firmianus Chlorus :* Pierre Viret. *Gaſpar Caballinus :* Charles du Moulin. *Georgius Erhardus :* Michel Gaſpar Lundorpius. *Gregorius Velleius :* George Reveau. *Gulielmus Singleton :* Lëonard Leſſius. *Guſtavus Selenus :* Auguſte Duc de Lunebourg. *Helias Pandochæus :* Guillaume Poſtel. *Hieronymus Marius :* Cœlius Secundus Curio. *Hippolytus Fronto Caracotta :* Pierre du Moulin. *Hippophilus Melangæus :* Philippe Mélanchthon. *Honorius Reggius :* George Hornius. *Horatius Graſſius :* Lothaire Sarſius. *Janus Nicius Erythræus :* Giovanni Vittorio Roſſi. *J. Pacidius :* Jaques Godefroi. [*Jérôme à Coſta :* Richard Simon.] *Joannes Rolegravius :* Jean Graverol. *Irenæus Philadelphus :* Louïs du Moulin. *Irenæus :* Cœlius Secundus Curio. *Julianus Rosbecius :* Dominique Baudius. *Latinus Pacatus :* Dominique Baudius. [*Licentius Evangelus :* Beatus Rhenanus.] *Ludiomæus Colvinus :* Louïs du Moulin. *Lyſimachus Nicanor :* Jean Leſlius. *M. Antonius Conſtantius :* Etienne Gardiner. *Martinus Bellius :* Sebaſtien Caſtalio. *Matthæus Tortus :* Robert Bellarmin. *Merlinus Coccaius :* Théophile Folengi. *Moderata Fonte :* Modeſta Pozzo. *Nadabus Agmonius :* François du Jon.

Jon. *Nathanaël Nezekius :* Théodore de Béze. *Pascasius Grosippus :* Gaspar Scioppius. *Petrus Bellocirius :* Pierre Danés. *Prosper Dysidæus :* Fauste Socin. *Renatus Verdæus :* André Rivet. *Stephanus Junius Brutus :* Hubert Languet. *Simplicius Verinus :* Claude Saumaise. *Thalassius Basilides :* Marin le Roi. *Veranius Modestus Pacimontanus :* George Cassander. *Wallo Messallinus :* Claude Saumaise. *Zacharias Furnesterus :* Hugues Doneau.

Mr. de Béze se pouvoit passer de tourner en vers François les cent PSAUMES qui n'avoient pas été traduits par *Marot*; puis que dès l'an 1551. *Jean Poitevin* Chantre de *Sainte Radegonde* de *Poitiers*, les avoit tournés d'une maniere aussi fidele qu'édifiante, & les avoit fait imprimer la même année avec le Privilége d'*Henri* II. Sept ans après *Philebert* Jambe de fer, Lyonnois, les mit en Musique, au raport de *la Croix du Maine* dans sa BIBLIOTHEQUE. Ce Traducteur suit principalement les Septante.

REMARQUE.

Voici le Titre de ces PSAUMES, *de l'Edition de* Paris 155[illegible]. *chez* N. du Chemin ; *sans Privilege :* Les cent Pseaumes de *David* qui restoient à traduire (en rithme Françoise) avec les

les XXII. Octonaires du Pseaume CXIX; & les Lamentations de Jeremie; traduits par M *Jean Poitevin*; & autres. Mis en Musique par *Philebert* Jambe de Fer, Lyonnois. *Cet Ouvrage est dedié au Cardinal* de LORRAINE. Considerant, Monseigneur, *lui dit Poitevin*, en quelle faveur ont été receus les cinquante Pseaumes de *David*, traduits en nostre vulgaire par *Clement Marot*: J'ai bien voulu parachever le reste du Psaultier: Non pour me mesurer à Poëte si excellent, mais afin que continuant l'entreprise [laquelle prevenu de mort, il n'avoit entierement executée] je peusse faire quelque fruict, au contentement des amateurs de l'Ecriture sainte: Et en cela, me defiant du peu de mon jugement, j'ai suivi les anciens interpretes, Hebrieux, Grecs, & Latins, de saine & aprouvée opinion. Monseigneur je dedie & consacre ce mien labeur à V. R. S. Et ores que le present soit petit &c. *Les Vers de cet Auteur sont assez doux & naturels. Il y a à la fin de mon Edition les cinquante Psaumes de* Marot *imprimés à part sous ce Titre*: Cinquante Pseaumes de David, traduicts par *Clement Marot*, avec plusieurs Cantiques, Oraisons, Prieres & autres Oeuvres adjoutées de nouveau, tant de la Composition dudit Auteur que d'autres.... Le tout mis en musique douce & harmonieuse, selon le chant vulgaire ja usité. A *Paris* de l'Imprimerie de *Nicolas du Chemin* 1560. *Le chant de ces Psaumes est à peu près le même dont on se sert encore à present: toute la difference qu'il y a varie plûtôt l'Air qu'elle ne le change. Les termes de* Chant vulgaire ja usité *semblent insinuer que* Guillaume Franc *n'en est pas le premier Auteur. Peut-être n'y fit-il que quelques Changemens.*

J'ai découvert que l'Auteur d'un Livre qui a pour titre, PENSÉES D'UN GENTILHOMME, *qui a passé la plus grande partie de sa vie, dans la Cour & dans la Guerre*, étoit Monsieur de *Bourdonné*, Parisien, Gouverneur de la Bassée, & ensuite de Moyenvic.

Mr. Blondel avoit un frére nommé *Moyse*

se Blondel, qui a fait un petit Livre intitulé, ROME AU SECOURS DE GE'NE'VE. [Il en avoit aussi un autre à Londres, à qui il écrit le 20 d'Août 1645. en ces termes:] *J'ai apris dès l'an* 1640. *que* Marc Velser *l'un des principaux Magistrats d'Ausbourg ayant envoyé l'an* 1601. *aux Jésuites de Mayence un Manuscrit* d'Anastase *pour le faire mettre sous la presse; ils prierent* Marquard Freher *Conseiller de son Altesse Electorale à Heidelberg, de les aider en ce sujet; sous la promesse qu'ils faisoient de donner au Public de bonne foi ce qui leur seroit communiqué, il leur envoya deux Manuscrits d'*Anastase, *où la Vie de la prétenduë Papesse se trouvoit: mais se contentans de faire tirer deux Exemplaires de cette sorte, ils supprimerent dans le reste de l'Edition ce qui leur avoit été fourni, tellement qu'il n'a point paru; & Mr.* Freher *a été contraint de se plaindre par une espece de Manifeste imprimé du tour qui lui avoit été joué.* Mr. Blondel tenoit cette Histoire de Mr. de Saumaise, qui étoit à Paris l'an 1640, & qui l'avoit aussi contée à Mr. *Rivet* de Hollande, comme celui-ci nous l'assûre dans son CRITICUS SACER *, imprimé l'an 1642. Outre

* Liv. 3. ch. 14.

tre ces *Anastases* d'Allemagne qui avoient la Vie de la Papesse ; je vois que Mr. *Sarrau* écrivant à Mr. de Saumaise, lui envoye cette même Vie qu'il avoit extraite d'un *Anastase* MS. de la Bibliotheque du Roi ; & écrivant à Rome à Mr. *Nicolas Heinsius*, il le prie de voir les *Anastases* du Vatican, sur ce qu'un de ses Amis, à qui il avoit fait autrefois la même priere, lui avoit mandé que les *Anastases* qu'il y avoit feuilletés, étoient tous défectueux dans l'endroit où devoit être la Vie de la Papesse ; & qu'il en avoit vû un à Milan dans la Bibliothéque Ambrosienne, où cette Vie se rencontroit ; mais qu'il n'avoit pû en avoir la Copie. De tous ces divers Manuscrits d'*Anastase*, je recueille que la *Papesse Jeanne* a été, quelques raisons qu'allégue Mr. *Blondel*, qui s'est fort trompé croyant que la Vie de cette Femme, telle qu'elle est dans l'*Anastase* de la Bibliothéque du Roi, soit tissue des propres paroles de *Martinus Polonus*. Car comment cela peut-il être ? vû que *Gervasius Tilberiensis*, Auteur plus ancien de cent ans que *Martinus Polonus*, dans un Ouvrage intitulé, Otia Imperialia, fait pour le divertissement de l'Empereur *Othon* IV, que j'ai lû

lû MS. chez Mr. Vossius [& que Mr. Maderus a depuis fait imprimer;] rapporte la Vie de la Papesse en mêmes termes que l'*Anastase* de la Bibliothéque du Roi; ajoûtant seulement que cette Papesse se trouvoit en peu de Chroniques, *Et in paucis Chronicis*, dit-il, *invenitur*. Si Mr. *Blondel* eût vû cet Auteur, peut-être auroit-il retenu sa plume; mais il ne lui a pas été plus connu qu'*Amalricus Augerii*, qui vivoit l'an 1362. & qui a fait une Chronique des Papes dédiée à *Urbain* V, où il parle de la Papesse en ces termes: Joannes *dictus Anglicus*, *natione magnanimus* (je crois qu'il faut lire *Maguntinus*) *post Dominum* Leonem *Papam in Romanum Pontificatum fuit assumptus*; *&* *post B.* Petrum *Apostolum ponitur Papa centesimus decimus*. Le docte *Scrivérius* avoit cet Historien manuscrit. Je remarquerai pour la fin, que *Bernard Gamucci* dans ses ANTIQUITE'S DE ROME de l'Edition de *Thomas Porcacchi* *, semble parler (suivant la conjecture de mon pere) du Tombeau de la Papesse, quand il dit: *Nella Chiesa in Pallara è la sepoltura di Papa* Giovanni Ottavo *senza alcuno artificio o architettura*, *ed in somma* mol-

* Pag. 58.

molto differente da quelle di molti altri Pontefici, che sono in Roma.

REMARQUE.

Mr. Frideric Spanheim a fait une DISSERTATION Latine pour prouver qu'il y a eu une *Papesse Jeanne*; & cet Ouvrage a été refondu & mis en François par Mr. *Lenfant*. Mais Mr. *Bayle* qui a examiné à fond & sans Prejugés cette matiere; a fait voir dans son SUPLEMENT que tout ce qu'on a debité là-dessus est imaginaire, & qu'il n'y eût jamais de PAPESSE JEANNE.

L'on ne sait pas au vrai qui est l'Auteur du Livre intitulé, FORTALITIUM FIDEI. Quelques-uns croyent que ce soit *Guillaume Totanus*: D'autres *Barthelemi de Spina*, Dominicain. Grotius dans une Lettre manuscrite, que j'ai lue chez Mr. Vossius, l'appelle *Thomas Barbariensis*. Le Jésuite *Mariana* dans son HISTOIRE D'ESPAGNE liv. 22. ch. 13. dit que c'est un Cordelier nommé *Alfonse Spina*, qui assista à la mort ce grand Capitaine *Alvare de Lune*. Ce Livre est fait contre les Juifs.

Le Pére Vavasseur dans ses EPIGRAMMES:

Has Matho *mendicis fecit justissimus ædes:*
Hos & mendicos fecerat ante Matho.

Ce savant Jésuite, faisant cette Epigramme, semble avoir pensé au trait que donna *Louis*

Louïs XI. au Chancelier *Rolin*, que Mr. de *Couvrellés* raporte en ces termes, dans ſes Voyages MSS. *Beaune eſt une ville fort renommée pour le bel Hôpital qu'y a fait bâtir Meſſire* Nicolas Rolin *Chancelier de Bourgongne, qui eſt ſi beau que je ne penſe pas qu'il s'en trouve un ſemblable en toute la Chrêtienté, principalement pour la netteté; cette Maiſon reſſentant plûtôt un Hôtel de Prince qu'un Hôpital. Je ne ſaurois oublier à ce propos l'aiguë réponſe que fit le Roi* Louïs XI. *à un qui lui faiſant voir ledit Hôpital, lui louoit la charité de Mr.* Rolin; *car il lui dit qu'il étoit bien raiſonnable qu'ayant fait tant de pauvres en ſa vie, il fit faire devant mourir une Maiſon pour les loger.*

Le Baptême des petits Enfans n'eſt pas d'Inſtitution divine, & n'a eu lieu dans l'Egliſe, que vers la fin du ſecond Siecle. Auparavant, l'on ne baptiſoit que ceux qui pouvoient rendre raiſon de leur Foi. C'eſt ce qu'a reconnu, parmi les Anciens, *Walafridus Strabo*, au 26. ch. de ſon Traité DES CHOSES ECCLE'SIASTIQUES; & parmi les Modernes, *Louïs Vivès*, écrivant ſur le 27. ch. du 1. liv. de la CITE' DE DIEU de St. *Auguſtin*; *Eraſme* dans le Fragment d'une Lettre, qui ſe trouve par-

mi celles que *Paul Merula* publia l'an 1607; *Hugues Grotius* écrivant à Mr. *de Cordes* le 30 d'Octobre 1634; & Mr. de *Saumaise* dans son Traité DE LA TRANSSUBSTANTIATION pag. 494. & suiv. Aussi les *Albigeois* (qui faisoient profession de tenir leur Religion de J. C. & de ses Apôtres) n'approuvoient-ils point le Baptême des petits Enfans. Ecoutons ce que dit *Jean Chassanion* Ministre, au 6. ch. du 1. Livre de L'HISTOIRE de ces gens-là: *Ce qui me fait croire que les* Albigeois *n'approuvoient point le Baptême des petits Enfans, c'est qu'en l'Histoire de la ville de Trieves, il est dit qu'à Yvoy du Diocese de Trieves, aucuns nioient le Sacrement du Baptême profiter à salut aux Enfans. En outre, une* Catherine Saube, *qui fut brûlée à Montpellier l'an* 1417, *pour ne croire les Traditions de l'Eglise Romaine, avoit cette opinion du Baptême des petits Enfans, selon qu'il est écrit au Livre de la Maison de ladite ville de Montpellier.*

REMARQUE.

Ce que Mr. Colomiés dit ici du Baptême des petits enfans, est effacé dans l'exemplaire revû & corrigé de sa propre main, sur lequel j'ai publié ce petit Ouvrage. Mais les mêmes remarques se trouvent avec des Additions consido-

ſiderables dans ſon livre intitulé *Obſervationes Sacræ* *; & il les a ſans doute retranchées ici pour ne pas donner deux fois la même choſe. Cependant comme cet Article eſt fort court, j'ai cru devoir le conſerver, en faveur de ceux qui ne ſont pas à portée de conſulter les *Obſervationes Sacræ*.

J'ai vû à la Haye dans la Bibliothéque de Mr. de *Beuning* les OEUVRES de *Théodore Volcard Kornhert*, en Flamand. C'étoit un Enthouſiaſte qui avoit l'eſprit fort aiſé. Il apprit de lui-même à l'âge de 40. ans le Grec & le Latin, & fit de ſi grands progrès dans ces deux Langues, qu'il tournoit en Flamand quel Auteur il vouloit. Il compoſa pluſieurs Traités de Théologie, dont quelques-uns ont été refutés par *Calvin* & par *Daneau*. Il écrivit même contre *Lipſe*, qui lui répondit dans ſon Livre DE UNA RELIGIONE. Les Hollandois en parlent comme d'un miracle. Il mourut l'an 1590. âgé de 68. ans. [On tient que les Etats de Hollande à la ſollicitation des Miniſtres firent ſuprimer ſes Ouvrages, parce qu'il nioit le Péché originel, & déſaprouvoit toutes les Aſſemblées des Chrétiens.]

RE-

* Voyez les *Obſervations* ſur le Chapitre XVI. verſet 16. de l'*Evangile ſelon St. Marc*; p. 130. de la 2. edit. imprimée à Londres en 1688.

REMARQUE.

Vous trouverez dans le DICTIONAIRE de Mr. *Bayle* un Abregé fort exact de la Vie de KOORNHERT.

Pline traduisant *Démocrite* dit * que le *Chaméléon* est fait comme le *Crocodile*, & qu'il est aussi gros que lui. En quoi il s'est lourdement trompé ; car le mot CROCODEILOS, dont s'est servi *Démocrite* suivant le langage des Ioniens, ne signifie pas un *Crocodile*, mais un *Lésard*, comme nous l'apprend *Hérodote* & après lui Mr. de *Saumaise* dans ses EXERCITATIONS sur *Solin* †. Ainsi c'est à tort que deux *Maronites* du Mont Liban (je veux dire *Gabriel de Sion* & *Jean Esronite*) dans leur Traité DES COUTUMES DES ORIENTAUX §, blâment Démocrite sur le témoignage de Pline, d'avoir écrit que le Chaméléon étoit de la grandeur du Crocodile.

Gérard Vossius pere de Mr. Vossius chez qui j'étois en Hollande, & *Gérard Vossius* de Tongres, qui a donné au public les Ouvrages de quelques Peres de l'Eglise, étoient proches Parens. Leur nom est Vos, qui en Flamand signifie la même chose que FUCHS en Allemand, c'est-à-dire *Renard*.

* Liv. 28. ch. 8.
† Pag. 873. § Chap. 9.

nard. Auſſi étoient-ils parens de *Léonard Fuchſius*, ſavant Médecin & Botaniſte, qui mourut à Tubinge l'an 1566. Lorsque Gerard Voſſius, pere de Mr. Voſſius, écrivoit certaines Lettres, où il ne vouloit pas que ſon nom parût, au lieu de *Voſſius* il ſignoit ALOPEKIOS comme je le puis juſtifier par une que je garde écrite à un Théologien de Bréme, nommé *Matthias Martinius.* Dès l'an 1415. je trouve un *Conrad de Vos* au Catalogue des Bourguemeſtres de la ville de Groningue.

Je liſois il y a quelques jours avec étonnement dans un docte & éloquent Plaidoyé pour le Droit de nos Rois & pour l'indépendance de leur Couronne, fait par Meſſire *Jaques de la Gueſle* Procureur Général, (Frere de l'Archevêque de Tours dont j'ai parlé ci-deſſus) & inſéré par *Laurent Bouchel* dans le Corps des Decrets de l'Egliſe Gallicane; que depuis *Boniface* VIII. juſques en l'an 1561, perſonne n'avoit ſoutenu en France, que le Pape étoit au deſſus du Roi pour le temporel. Eſt-il poſſible que M. de la *Gueſle* ignorât ce qui arriva ſous *Louïs* XII. très-juſtement appellé le PERE DU PEUPLE? Un Frere *Jean de Bonnecourcy*, Cordelier du Couvent de Luc-

ques en Italie, ayant mis cette assertion en ses Théses de tentative, fut par Arrêt de la Cour de Parlement condamné à être dépouillé de son habit de Cordelier par le Bourreau, & revêtu par le même d'un habit séculier, mi-parti de jaune & de verd; puis étant conduit devant l'Image de la Vierge du portail de la Ste. Chapelle basse, tenant en sa main une torche ardente de deux livres de cire bigarrée de ces deux couleurs, à faire amende honorable, & à déclarer à genoux la corde au cou, qu'*impieusement & contre les Commandemens de Dieu & les maximes orthodoxes, il avoit tenu de pernicieuses erreurs dont il se repentoit, en crioit merci à Dieu & en demandoit pardon au Roi, à la Justice, & au Public.* Cette execution faite, il fut conduit par le Bourreau en ce même état jusques à Ville-Juifve, où son habit de Cordelier lui fut rendu, & où on lui fournit trente livres pour se retirer où il voudroit, avec défenses de retourner jamais dans le Royaume, à peine d'y être pendu & étranglé. Cet exemple est d'autant plus remarquable que ceux qui ont depuis soûtenu la même Proposition, comme *Jean Tanquerel* Bachelier en Théologie, sous *Charles* IX. & *Frere*

Flo-

Florentin Jacob, Augustin, sous *Henri le Grand*, n'ont pas été traités si sévérement.

Le Pere *Schottus* Jésuite écrivoit souvent à nos gens. Voici la Copie d'une Lettre (dont je garde l'Original) qu'il écrivoit à Mr. Vossius le pere, où il n'a osé se nommer.

Doctissimo Viro

GERARDO JOANNI VOSSIO

S. P.

Lugd. Bat.

INcidi nuper, *doctissime* Vossi, *dum Officinas identidem pertranseo, in Opus tuum* DE HISTORICIS GRÆCIS, *eruditum sanè & ad meum gustum. Coemi, dumque investigo quæ in limine* Cunæus *J. C. ait de Arte Historiæ à te præmissa esse, non hic repperi, negantque sibi visa. Si exiit annis prioribus, jube ut* Elzevirii *mihi curent. Narro tibi apud me collecta esse, veluti naufragii scalmos, Veterum Historicorum Græcorum Fragmenta, ut Latinorum edidit &* Fulvius Ursinus, *ab* Ant. Augustino *collecta, ut nosti, &* Ant. Riccobonus. *Si putas istic tua ope-*

râ vulgari posse, non meo apposito nomine, (hac lege) mittam ad te per Tabellarium, cui tantum portandi persolves laborem, præterea nihil. Rhetores adhæc antiquos collectos habeo, & nonnihil illustratos; qui & tuam implorant opem, quia Rhetorica tam excellenter semel iterumque edenda curasti, ut & de Priscis Rhetoribus *Libellum, quem legi libenter, ut antea, Tragicorum Veterum Latinorum à te digestas Relliquias. Macte porro, & Græcos Latinosque Scriptores, ut cœpisti, illustrare, ac compingere perge.* Feliciter. *Vale. Salutat te tenebrio *, qui* Photium † *dedit Latinè.* Antuerpiæ 24. *Maii* 1624.

Le Pere Schottus mourut l'an 1636. âgé de 84. ans, après avoir donné au public plusieurs beaux Ouvrages. Mr. Vossius garde dans sa Bibliothéque les Lyriques Grecs de *Fulvius Ursinus*, apostillés de la main de ce Jesuite & de la mienne.

Maynard dans ses Poesies:

Je ne dois pas encore attendre
Que tu sois un de mes Lecteurs:

Tu

* J'ai allégué cet endroit dans mes Opuscules, pag. 52 de l'Edition de *Cramoisy*.

† *Cosmas Fontejus* & *Frédéric Metius* avoient aussi tourné la *Bibliotheque* de *Photius*. Mais leur travail n'a jamais paru.

Tu n'approuves que les Auteurs.
Dont la Tombe garde la cendre.
Ton puissant Esprit m'a charmé,
Et l'honneur d'en être estimé
Est le plus grand que je demande:
Mais, GUYET, *pour me l'aquerir,*
Ma vanité n'est pas si grande
Que je me hâte de mourir.

Martial dit la même chose dans cette Epigramme:

Miraris Veteres, Vacerra, *solos,*
Nec laudas nisi mortuos Poëtas.
Ignoscas petimus; Vacerra: *tanti*
Non est ut placeam tibi, perire.

Je ne vois proprement que six Théologiens Protestans, (je parle de ceux qui ont écrit) qui ayent été d'une grande Literature: *Rainold*, *Usserius*, & *Gataker* en Angleterre; *Blondel*, *Petit*, & *Bochart* en France. Mais comme il n'y a point de si beau visage qui n'ait ses taches; ces grands hommes ne sont pas aussi sans defauts. [*Rainold* est un peu trop zelé pour le Calvinisme:] *Usserius* n'a pas le discernement fort fin: *Gataker* a un Stile trop affecté: *Blondel* parle fort mal, & fait très-souvent des fautes: *Petit* conjecture peu heu-

reusement ; & *Bochart* s'étend trop à prouver des choses communes.

REMARQUE.

Le Rainold dont parle ici Colomiés s'appelloit *Jean*. Il avoit un frere nommé *Guillaume*, qui se rendit fameux aussi-bien que lui par son Erudition & par ses Ouvrages de Controverse. Ils furent élevés l'un & l'autre dans les Principes de la Réformation ; mais *Jean* ayant passé en *France* y changea de Religion & se fit Prêtre. *Guillaume* en fut si touché qu'il resolut de l'aller voir pour tâcher de le ramener à l'Eglise Anglicane. Ils disputerent avec tant de chaleur, & pousserent si loin les Difficultés de part & d'autre que chacun se trouvant accablé sous le poids de celles de son Adversaire, les réduisit en Preuves directes, & passa dans son sentiment. *Jean* quita le Papisme & revint en Angleterre, où il a été un des plus zelés Défenseurs de la Réformation ; & *Guillaume* demeura de là la Mer, où il a écrit contre les Réformés avec tout l'emportement & toute l'aigreur imaginable. Un Evenement si extraordinaire donna occasion au Docteur *Alabaster* de faire l'Epigramme suivante :

Bella inter geminos plusquam civilia Fratres,
Traxerat ambiguus Religionis apex :
Ille Reformatæ Fidei pro partibus instat ;
Iste reformandam denegat esse Fidem.
Propositis Causæ rationibus alterutrinque,
Concurrere pares, & cecidere pares.
Quod fuit in votis, Fratrem capit alteruterque ;
Quod fuit in fatis, perdit uterque Fidem.
Captivi gemini sine captivante fuerunt,
Et victor victi transfuga Castra petit.
Quod genus hoc pugnæ est ubi victus gaudet uterque ;
Et tamen alteruter se superasse dolet?

Voila le fait, tel qu'il est rapporté par *Pierre Heylyn* dans sa COSMOGRAPHIE, & par plusieurs autres Auteurs. Cependant Mr. *Wood* prétend que la chose ne se passa pas de cet-

cette maniere. Il dit seulement * que le Comte de *Leicester* étant allé [en 1584.] visiter l'Université d'*Oxford* dont il étoit Chancelier, voulut bien assister le matin aux Leçons publiques, & l'après-diné à une Dispute de Théologie, qui fut remarquable par la chaleur avec laquelle disputerent *Jean* & *Edmund Rainolds* Freres: le premier défendant l'Eglise Anglicane, & l'autre soûtenant le Papisme. Il ajoûte que cet *Edmund* qui étoit Cadet de *Jean*, mourut dans la Communion Romaine, après avoir vécu d'une maniere fort obscure.

J'aurois souhaité que Mr. Wood se fût donné la peine de refuter l'Histoire du Dr. *Heylyn*, & de répondre à quelques Difficultés qui naissent de la sienne: mais il se contente de dire en général que tous ceux qui l'ont crue se trompent. En attendant que quelcun traite à fonds cette matiere, je préfererai le Narré du Dr. *Heylyn* à celui de Mr. *Wood*. Car 1. on ne sauroit apliquer les vers du Dr. *Alabaster* qui vivoit actuellement dans ce tems-là, à l'Hypothese de Mr. *Wood*. Ils disent positivement que chaque Frere changea de sentiment, & passa dans le Parti de son Adversaire: au lieu que Mr. *Wood* soûtient qu'on ne pouvoit pas dire qu'ils eussent eu aucun avantage l'un sur l'autre. *De his perperam fertur, Antagonistam in sententiam suam utrumque pertraxisse; velitationibus enim iis, quantum ad eruditionem spectat, ita sunt perfuncti, ut neuter alteri palmam videatur praripuisse.* 2. Tout ce qu'il dit là-dessus n'est fondé que sur je ne sai quel Manuscrit inconnu; & sur le Témoignage du Jesuite *Parson*, qui avoit interêt de déguiser la chose. 3. Mr. *Wood* lui-même varie dans ses Narrés: il rapotte ce fait dans un autre endroit † à peu près de la même maniere que l'a écrit le Dr. *Heylyn*. 4. Enfin quoi que les deux Livres § de Mr. *Wood* soient très-curieux & très-dignes d'être lûs; il faut pourtant se souvenir que cet Auteur ne passe pas pour fort judicieux, qu'il n'a pas examiné avec assez de discernement les Memoires qu'on lui a fournis; qu'il fait perpetuellement le Panegyrique des Auteurs Papistes, & qu'il se déchaine violemment contre les Puritains & les Non-

* *Anton. à Wood*, HIST. ET ANTIQ. UNIV. OXON. Lib. I. pag. 300.
† *Ant. à Wood* ubi supr. *Lib.* II. *p.* 139.
§ Voyez ci-dessus pag. 573.

Non-conformistes: il n'a même pas épargné plusieurs Personnes Illustres de l'Eglise Anglicane.

IL Y AUROIT quelque chose à changer dans cette Remarque; cependant je la laisse telle qu'elle a paru d'abord. J'ajouterai seulement que dans mes Notes sur la Lettre de Mr. Bayle du 19 Janvier 1706, aprez avoir donné le precis de cette dispute, j'ai remarqué que Jean Rainold n'avoit jamais été Papiste, ce qui suffisoit pour détruire l'histoire de sa dispute avec son frere, & la prétenduë double Conversion. Peut-être aussi que l'Epigramme d'Alabaster n'est qu'en simple jeu d'esprit.

Pierre Galés, Espagnol *, mérite que l'on tire son nom de l'oubli. C'étoit un savant Personnage, qui ayant été mis à la gêne dans Rome pour avoir été soupçonné de la Religion, y perdit un œil. Depuis étant venu à Géneve, il y enseigna la Philosophie, & fut quelque tems après Recteur du Collége de Guyenne à Bourdeaux. D'où étant sorti à cause de l'envie qu'on lui portoit, il laissa la France pour aller en Flandre; où ayant été découvert de la Religion, & mis entre les mains des Espagnols ses Compatriotes, le plus doux traitement qu'il en reçut, fut d'être brûlé par un Decret de l'Inquisition. [Le Pere Schottus, qui étoit Flamand & qui pour l'honneur de son Pays, a peut-être voulu dissimuler cette triste mort, en conte l'Histoire

* *Florimond de Rémond* le fait Italien, au ch. 18. de son Traité DE ANTI CHRISTO, mais il se trompe.

toire autrement dans sa BIBLIOTHEQUE ESPAGNOLE p. 612. Voici ses termes: Petrus Galesius *Philosophiæ*, *Græcarum Litterarum ac Jurisprudentiæ studio Romæ & in Gallia claruit*, *Burdigalamque ut Aquitanico Gymnasio præesset*, *salario publico accitus*, *qua tempestate bello civili fœderato Gallia flagrabat*, *militari manu cum Conjuge raptus in Pyrenæis exspirasse fertur*, *amissa insigni Græcorum exemplarium Bibliotheca.*] Ce *Galés* avoit de bons Livres, [& même comme vient de dire le Pere *Schottus*, plusieurs Manuscrits.] *Casaubon*, qui l'avoit connu à Géneve, parle dans ses Ouvrages * de quelques-uns qu'il lui avoit communiqués, & loue même ses conjectures. *Cujas* dans ses OBSERVATIONS † l'appelle *doctissimum & acutissimum virum*, à l'occasion d'un Privilége de l'Empereur *Justinien* qu'il lui avoit fourni; & le Pere *Labbe* dans sa BIBLIOTHEQUE DE MANUSCRITS, cite § *Orientii Monita in Bibliotheca Galesiana reperta.*

J'ai vû dans la Bibliothéque de Mr. Vossius un Manuscrit Latin *in folio*, fort gros, qui

* Sur *Théocrite* de l'Edition de *Génève*, sur *Diogéne Laërce* pag. 59. 93. 105. 118. & 119. de l'édit. 1594. sur *Suetone* pag. 9. & dans sa Preface sur *Athénée*.

† Liv. 10. ch. 11. §. Pag. 63.

qui contenoit tout ce qu'avoit fait châque jour *Leon* X. durant le tems de son Pontificat. Mr. Vossius faisoit grand cas de ce MS. à cause des choses très-particulieres qui s'y lisoient, & que l'on ne trouvoit point ailleurs. Je crois que le célèbre Mr. de Peiresc possédoit un pareil Livre; au moins me souviens-je d'avoir vû dans le Catalogue de ses Manuscrits, *Diarium Pontificatûs Leonis X.*

Mr. *Golius*, que je vis à Leyde, où il étoit Professeur en Arabe en la place de Mr. *Erpénius*, étoit fort intelligent dans les Langues & dans les Mathématiques; mais il avoit encore plus de génie que d'érudition. Il aquit beaucoup d'honneur au Voyage qu'il fit dans l'Orient l'an 1622. & sur tout à Maroc, avec un Ambassadeur des Etats & un Ecuyer du Prince d'Orange. Comme ils furent arrivés dans cette Ville, ils allerent faire la revérence au Roi, qui se nommoit *Mouley Zidam*, & qui les reçut avec leurs présens fort obligeamment. Il témoigna particulierement être fort content du présent que lui avoit envoyé Mr. *Erpénius*, qui étoit un grand Atlas & un Nouveau Testament Arabe, dans lequel il lisoit ensuite souvent. L'Ambassa-

deur

deur des Etats venant à s'ennuyer de ce qu'on ne lui donnoit point son expédition, fut conseillé de présenter au Roi une Requête, que Mr. *Golius* fit en écriture & en langue Arabesque, & en Stile Chrétien, extraordinaire en ce Pays-là. Le Roi demeura étonné de cette Requête, soit pour l'écriture, soit pour le langage, soit pour le Stile; & ayant mandé les *Talips* ou Ecrivains, il leur montra cette Requête qu'ils admirerent. Il fit aussi-tôt venir l'Ambassadeur, à qui il demanda qui avoit dressé cette Requête. L'Ambassadeur lui ayant dit que c'étoit Mr. Golius, Disciple & Envoyé de Mr. *Erpénius*; il le voulut voir, & lui parla en Arabe Mr. Golius lui répondit en Espagnol qu'il entendoit fort bien ce qu'il lui disoit, mais qu'il ne pouvoit lui répondre en Arabe, parce que la gorge ne lui aidoit point. Le Roi, qui entendoit l'Espagnol, reçut son excuse, & ayant accordé à l'Ambassadeur les fins de sa Requête, le fit promtement expedier. Je dois toutes ces particularités à la Rélation de feu Mr. le *Gendre*, Marchand de Rouen, qui se trouva alors à Maroc. Mr. *Briot* en garde une Copie, qu'il me fit la faveur de me communiquer à Paris. Ajoutons encore

un

un mot au ſujet de Mr. Golius. Il étoit frere de *Pierre Golius*, très-ſavant auſſi dans les Langues Orientales, qui a tourné de Latin en Arabe le Livre de l'IMITATION DE J. C. de *Thomas à Kempis*, & qui s'étant fait de l'Ordre des Carmes déchauſſés, prit le nom de Pere Céleſtin de St. *Lidwine*. Ces deux dignes Fréres étoient Neveux d'un Chanoine d'Anvers, nommé *Hémelar*, qui a fait un beau Livre de Médailles, qui ne ſe trouve pas aiſément.

Jean Léon d'Afrique eſt un excellent Hiſtorien. Il écrivit premierement ſon HISTOIRE en ſa Langue. L'Original s'eſt vû dans la riche Bibliothéque du Seigneur *Vincent Pinelli*, le Pere des Muſes de l'*Italie*. Depuis, s'étant fait Chrétien, il la mit à Rome en Langue Italienne; d'où elle fut traduite en Latin par *Jean Fleurian*, mais peu fidelement; & en François par *Jean Temporal*. J'ai remarqué que *Marmol* la copie preſque par-tout, ſans nommer l'Auteur une ſeule fois. *Jean Léon* a auſſi écrit un petit Traité Latin DES SAVANS QUI ONT E'TE' PARMI LES ARABES, qu'*Hottinger* fit imprimer à Zurich l'an 1664. dans ſon BIBLIOTHE'QUAIRE, ſur une Copie que *Cavalcante* lui avoit auſſi en-

envoyée de Florence. Il avoit aussi composé une GRAMMAIRE ARABE, que possédoit un Médecin Juif nommé *Jacob Mantin*, au rapport de *Ramusio*. Dans son HISTOIRE, il parle de quelques autres Ouvrages de sa façon, que nous n'avons jamais vûs. C'est dommage qu'il soit retourné au Mahométisme. Je ne sache que *Widmanstadius* qui marque cette particularité, dans sa belle Epître à l'Empereur Ferdinand sur le N. T. Syriaque, imprimé à Vienne l'an 1555. [Voici ses termes: Ægidium Viterbiensem *Senatorem doctissimum Arabicæ Linguæ præceptis ad hoc diligenter compositis* Romæ Leo Eliberitanus *instituit. Sed postquam hic Catholicâ fide cum Punica commutata* Tunnetem *migrasset*, *Arabicarum Litterarum dignitatem inter Christianos* Ægidius *propè solus tuetur.*]

Mr. de *Saumaise* a fait deux bevûës assez considerables: l'une dans son Traité DE LA TRANSUBSTANTIATION *, où il dit que les Catholiques Romains ne mêlent point d'eau avec le Vin dans la célébration de l'Eucharistie; vû que leur pratique fait voir le contraire. L'autre dans un endroit de ses NOTES sur l'HISTOIRE AUGUSTE, (c'est

* Pag. 301.

(c'eſt à la page 396.) où il dit qu'un Moine de Rheims nommé *Azelin* mit en Vers il y a quelques Siecles le petit Traité DE LA CE'NE DU SEIGNEUR, attribué à St. *Cyprien*. Cependant il n'eſt rien de plus faux que cela; puis que Mr. de Saumaiſe nous apprend lui-même par quelques Fragmens qu'il apporte du Poëme d'Azelin en d'autres endroits de ces mêmes Notes, que la Paraphraſe que fit ce Moine étoit d'un autre Livre auſſi attribué à St. *Cyprien*, intitulé COENA, qui ſe trouve à la fin des OEUVRES de ce St. Martyr, de l'édition de Morel, & de Pamélius. *Habebat hoc Vir ille incomparabilis*, (dit fort bien *Gronovius* dans ſon Livre des SESTERCES *) *ut uberrimo ingenio nulla ſufficeret manus, & ubi inſtituerat ſcribere, nec rerum nec verborum modum noſſet. Sic factum eſt, ut multa illi exciderint, quæ norat ipſe meliùs, & rectiùs alio die tradiderat tradebatque: quæ, ſi paululum modò attendiſſet animum, facilè vitaſſet.*

Eraſme a écrit ſa Vie. *François Junius* la ſienne. *Louïs le Roi*, dit en Latin *Regius*, celle de GUILAUME BUDE'. *Julien Brodeau* celle de CHARLES DU MOULIN. Le

* Pag. 46.

Le Cardinal *Polus* celle de CHRISTOPHLE DE LONGUEIL. *Guy Patin* celle de Mr. PIETRE, inserée dans les ELOGES DES HOMMES ILLUSTRES de *Papire Maſſon*. Le *Caſa* celle des Cardinaux BEMBE & CONTAREN. *Laurent Humphrede* celle de JEAN JWEL. *Béze* & *Mr. Drelincourt* celle de CALVIN. *Joachim Camérarius* celle de MELANCHTHON. Les Théologiens de *Straſbourg* celle de BUCER & de PAUL FAGIUS. *Joſeph Scaliger*, celle de JULE CE'SAR SCALIGER ſon Pere. [*Samuel Przipcovius*] Chevalier Polonois celle de FAUSTE SOCIN. *George Pſluegerus* celle d'ERASME, de CAPNION & de FRISCHLIN. [*Rittershuſius* celle de PIRKEYMERUS.] Un Miniſtre de Génêve nommé *la Faye* celle de BE'ZE. *Joſias Simler* celle de PIERRE MARTYR, de CONRARD GESNER, & d'HENRI BULINGER. *Jean Sturme* celle de BEATUS RHENANUS. *Nicolas Gerbélius* celle de CUSPINIEN. *Paul. Gualdo* celle de VINCENT PINELLI. *Jaques Fuligatti* celle de BELLARMIN. *Antoine Florebellus* celle de SADOLET. [*Meric*] *Caſaubon* celle de ſon pere, dans le Livre intitulé PIETAS. *René Moreau* celle de JAQUES DU BOIS dit en Latin SILVIUS, [& celle de PERDULCIS.] *Aubert*

bert Miré celle de LIPSE. *Nicolas Rigault* celle de PIERRE DU PUY. Le Pere *Fulgence* celle du P. PAUL. *Pierre Gassendi* celle de TYCHO BRAHÉ, de COPERNIC, & de Mr. de PEIRESC. *Antoine Clement* celle de Mr. de SAUMAISE. *Charles Paschal* celle de Mr. de PYBRAC. *Gerard Vossius* celle de THOMAS ERPE'NIUS. [*Joachim Pastorius ab Hirtensberg* (qui de Socinien se fit Catholique) celle de CRELLIUS.] Mr. *Baluze* celle de Mr. DE MARCA. Le *Manso* celle du TASSE, *Moyse Amyrault* celle de Mr. de LA NOUE. Mr. *de Liques* celle de M. DU PLESSIS. *Daniel Toussain* celle de BUXTORFE le pere. *Luc Gernler* celle de BUXTORFE le fils. *Everard Vorstius* celle de CHARLES DE L'ESCLUSE dit en Latin CLUSIUS. *Abraham Heidanus* celle de FRE'DERIC SPANHEIM. *Adolphe Vorstius* celle de PIERRE CUNÆUS. *Zacharie Schæfferus* celle de GUILLAUME SCHICKARD. *Isaac Wake* celle de JEAN RAINOLD. *Henri de Valois* celle du P. PE'TAU. CARDAN & Mr. DE THOU la leur. Mr. DE MAROLLES la sienne. *Claude Binet* celle de RONSARD. *François le Bégue* celle de NIC. LE FE'VRE. Le Pere *Jacob* celle de NAUDE'. *Papire Masson* celle de CUJAS. Mr. *Borel* celle de DESCARTES

Mr.

Mr. *Daillé* celle de son pere. Le Pere *Fronteau* celle de Mr. Bignon. Le Pere *l'Allemand* celle du Pére Fronteau. [Mr. *Arnoldus* celle de Velser. Mr. de *Valois* celle de Henri de Valois son Frere. Mr. *Morin* celle de Mr. Paulmier de Grentemesnil. *Gabriel Michel de la Roche-Maillet* celle de Scevole de Ste. Marthe. *Jean François Pic* celle de Jean Pic Comte de la Mirandole son oncle, & celle de Savonarola. *Leo Allatius* celle de Jules Cesar Lagalla. *Pierre Gallandius* celle de Pierre Castellanus. *André Dudithius* celle du Cardinal Polus.] & moi celle du P. Sirmond.

Mr. *Ménage* dans ses Poesies Françoises:

Ce Portrait ressemble à la Belle,
Il est insensible comme elle.

Le divertissant *Colletet* à la pag. 24. de son Discours de l'Epigramme, loue celle-ci comme étant de l'invention de Mr. Ménage. Pour moi, j'ai de la peine à croire qu'il n'ait pas pensé en la faisant à ce Sizain de Mr. de l'*Estoile*:

Pour Cloris on fit ce Portrait,
Mais on n'y peut voir aucun trait
De ceux qui la rendent si belle:
Il lui ressemble seulement

Pour

Pour être insensible comme elle
Aux passions de son Amant.

REMARQUE.

Les Amis de Mr. Ménage prétendent que cette pensée peut naturellement se présenter à plus d'une personne ; & ils ont sans doute raison. Mais à quoi bon ce détour, puis qu'ils font convenir Mr. Ménage lui-même de la Remarque de Mr. Colomiés ? Voyez le I. Tome du MENAGIANA pag. 323. de la seconde Edition de Hollande.

Celui à qui la Reine *Marguerite* adresse ses MÉMOIRES, n'est pas Messire *Charles de Vivonne*, Baron de la *Chastaigneraye*, comme prétend *Auger de Mauléon* Sieur de *Granier*, qui les a donnés au Public ; mais Messire *Pierre de Bourdeille*, Seigneur de *Brantôme*, l'un des plus dignes hommes de son tems ; qui a fait un DISCOURS sur la Vie de la Reine Marguerite, inséré dans ses FEMMES ILLUSTRES, où il parle assez au long de Pau, du Voyage de la Reine en France, du Maréchal de *Biron*, d'Agen, & de la sortie du Marquis de *Canillac* du Château d'Usson en Auvergne. Si l'on se donne la peine de comparer tous ces endroits avec ce que dit la Reine Marguerite dès le commencement & dans la suite de ses MÉMOIRES, j'ose me persuader qu'il y aura peu de personnes qui n'approuvent ma conjecture. Il paroît en effet par les MÉMOIRES de cette Princesse, qu'elle y refu-

te

te indirectement quelques endroits du Discours de Mr. de *Brantôme*. Et plût à Dieu que nous eussions ces Me'moires un peu plus entiers qu'on ne les a publiés! Nous y verrions, suivant la promesse de cette Reine, de quelle façon elle détruit ce que dit si galamment Mr. de *Brantôme* de la sortie du Marquis de *Canillac* du Château d'Usson en Auvergne. Mais pour autoriser davantage ma conjecture, le Lecteur remarquera que cette Princesse appelle dans ses Me'moires *Madame de Dampierre*, Tante de celui à qui elle parle; Madame de *Retz*, sa Cousine; & Monsieur d'*Ardelay*, son brave Frere. Ce qui convient précisément à Mr. de Brantôme, qui nomme souvent dans ses Me'moires *Madame de Dampierre* *, sa Tante, Madame de *Retz*, dans la Vie du Maréchal de *Biron*, sa Cousine; & Mr. d'*Ardelay* †, au Discours des Colonels, son Frere; qui fut tué, comme il dit, dans *Chartres*, en le défendant très-vaillamment. Après cela je ne dirai point, que Mr. de *Brantôme* étoit particulierement connu de cette Princesse, qu'il recevoit de tems en tems

* *Diane de Vivonne*, Mere de Madame de *Retz*, qui se nommoit *Claude Catherine de Clermont*, & qui épousa en secondes nôces *Albert de Gondy* Maréchal de *Retz*. † *Jean de Bourdeille*.

tems de ſes Lettres, & qu'il lui a dédié par reconnoiſſance ſes HOMMES ILLUSTRES ETRANGERS. J'ajouterai ſeulement que je ne ſaurois m'empêcher de croire, que c'eſt de ce même Seigneur, dont veut parler cette grande Reine, dans ces belles & magnifiques paroles: *Mon Hiſtoire ſeroit digne d'être écrite par un Cavalier d'honneur, vrai François, né d'illuſtre Maiſon, nourri des Rois mes pere & mere, parent & familier ami des plus galantes & honnêtes Femmes de notre tems, de la Compagnie deſquelles j'ai eu ce bonheur d'être.* Produiſons ici, avant que de finir, un FRAGMENT des ME'MOIRES de cette Princeſſe, qui ne ſe trouve point dans les Imprimés, tiré des COMMENTAIRES de *Théveneau* ſur les PRECEPTES de St. *Louïs* à *Philippe* III. ſon fils: *La Reine Marguerite*, dit-il *, *a laiſſé par hiſtoire de la Cour écrite à la main, & qui eſt tombée entre les miennes, que ſur toutes choſes la Reine* Catherine *ſa Mere avoit pris garde que ſes Enfans ne fuſſent abreuvez des dogmes de* Calvin; *& qu'un jour elle tira des pochettes de* Henri II. *les* PSEAUMES *de la Verſion de* Marot, *& chaſſa ceux qui étoient près de lui, & qui s'efforçoient de lui faire goûter le breuvage d'une nouvelle Doctrine.*

Sci-

* Pag. 421.

Scipion Tetti Napolitain a fort peu écrit. Nous n'avons de lui qu'une Differtation DE APOLLODORIS, qui eft au devant de la BIBLIOTHE'QUE d'APOLLODORE de *Benedictus Ægius*; & un CATALOGUE DE MANUSCRITS des meilleures Bibliothéques d'Italie que le Pére *Labbe* a fait imprimer *. Mr. de Thou étant à Rome apprit de *Muret* que ce *Tetti* avoit été envoyé aux Galeres pour avoir mal parlé de la Divinité. Il eft loué par *Alde Manuce* Fils de *Paul* dans fon Traité DE L'ORTHOGRAPHE †.

Le nom de COLOMIE's eft affez ancien dans l'Hiftoire. Dès l'an 1209. je trouve un *Guidon de Colomiés* dans l'HISTOIRE DE MELUN de *Rouillard* §, & l'an 1297. un *Edme de Colomiés* entre les Prevôts Royaux de Melun **. L'an 1229 vivoit un *Pierre de Colomiés*, dit en Latin *Petrus de Collomedio*, [que les uns font François, les autres Italien,] dont parlent les Hiftoriens de France de *du Chefne*, & la CHRONOLOGIE HISTORIALE des Archevéques de Rouen écrite par *Jean Dadré*. Il fut d'abord au fervice de *Pandolfe* Evêque de Norwic en An-

* Dans fa BIBLIOTHEQUE DE MANUSCRITS pag. 166. & fuiv. † Pag. 50. § Pag. 375.

** Dans la même Hiftoire pag. 470.

Angleterre; ensuite Prevôt de l'Eglise de St. Omer en Artois; depuis Archevêque de Rouen *, & enfin Cardinal du titre d'*Albane*, à cause dequoi il est nommé *Petrus Albanensis*, dans la Bulle † d'*Innocent* IV pour la déposition de l'Empereur *Frédéric* II. Il mourut l'an 1253. une marche du degré par où il passoit s'étant affaissée, & l'ayant accablé sous ses ruïnes. Son Eloge se voit dans les Vers suivans:

Hanc Sedem § Petrus *medio de colle subivit*
In quo Jus, Pietas, Ratio, Lex, Gratia fulsit,
Ortu Campanus, *Sensu* Cato, *Dogmate canus,*
Cujus larga manus, ad summa negotia Janus,
Inclytus Athleta Fidei, propria nece spreta,
Sulcans classe freta, fuit hosti præda quieta,
More rapax pardi, tulit hunc Urbs & sibi Cardinalem fecit eum, vidua rapiens Elisæum.

Les Annales de Hainaut de *Jaques de Guise* font mention d'un *Guy de Colomiés* Evêque de Cambray, [que Messieurs de *Ste Marthe* & *Ughelli* font Italien.]

Dans

* Dans l'onziéme Tome du Recueil de Dom *Luc d'Achery*, Moine Bénédictin, se trouve un Accord de l'an 1237. entre cet Archevêque & les Chanoines de St. *Mellon* de *Pontoise*.

† Cette Bulle est différemment raportée par *Matthieu Paris* dans son Histoire, & par *Schardius* au commencement des Epitres de *Pierre des Vignes*.

§ *Rothomagensem* scilicet.

DANS la Gascogne du côté de Toulouse, j'apprens qu'il y a eu & y a encore aujourd'hui plusieurs familles assez considérables du nom de *Colomiés*. Le Président *Gramond* dans son HISTOIRE DE FRANCE * parle avec éloge d'un Mr. de *Colomiés* qui commandoit pour le Roi au Siege de Montauban.

DANS le Bearn le plus ancien que je trouve qui ait porté le nom de *Colomiés*, est un Juge d'Oleron, loué par *Olhagaray* dans son HISTOIRE DE NAVARRE †.

La Maison de *Colomiés* en Bearn [d'où je suis sorti] porte de gueules, au Château sommé de trois Tours d'argent.

Les Juifs modernes, au raport de *Buxtorfe* le Fils dans sa SYNAGOGUE de la derniere Edition §, disent que pour chasser la Fievre quarte, il ne faut que prononcer le mot ABRACALAN en diminuant toûjours d'une lettre. *Julius Africanus* dans son grand Ouvrage intitulé KESTOI, qui se trouve Manuscrit dans la Bibliothéque du Roi d'Espagne, & *Serenus Samonicus* dans son Poëme DE MEDICINA, attribuent le même effet au mot ABRACADABRA ainsi prononcé. Il se peut faire que les Juifs ayent tiré leur recette de l'un de ces deux Auteurs.

* Pag. 448. † Pag. 552. § Ch. 45.

Erasme eſt un des plus grands Théologiens qui ait vécu depuis les Apôtres. Ses PARAPHRASES SUR LE NOUVEAU TESTAMENT ſont ſi belles, que peu s'en faut que je ne les tienne divinement inſpirées. Elles valent tous nos Commentaires *, ſans excepter ceux de *Calvin*, qui les a ſuivies en pluſieurs endroits fort utilement; mais qui s'en éloigne en d'autres, auſſi bien que *Béze*, ſans grande raiſon. Son Stile n'eſt pas moins doux ni moins agréable que ſon raiſonnement eſt touchant. Ses ADAGES marquent un grand Savoir, & ſes EPITRES un rare Génie. Sa Piété brille dans tous ſes Ecrits; mais particulierement dans ſes COMMENTAIRES ſur quelques Pſeaumes, & dans ſon Traité intitulé LE PRE'DICATEUR. Ses Ennemis furent en grand nombre; mais il en ſut triompher avec tant d'adreſſe, qu'il ravit même quelques-uns d'eux en admiration. Enfin *Erasme* fut l'ornement de ſon Siecle, & le ſeroit ſans doute encore du nôtre, ſi nous liſions ſes Ouvrages avec un eſprit moins préoccupé.

* *Scaliger* dans les ſeconds SCALIGERANA (p. 310. de l'Edit. de 1740.) *Jamais Papiſte, Lutherien, ni Calviniſte n'a fait un meilleur Livre ni plus élegant qu'eſt la* PARAPHRASE d'Eraſme *ſur le N. T.*

FIN.

ERRA-



ERRATA *du premier Tome.*

Page 13, l. 3. *Mazin*, lis. *Marin*. p. 30 dans la Note, l. derniere, *de cette Edition*, lis. *de l'Edition*. p. 65. Note, l. 2. *lorsqu'il a*, lis. *lorsqu'il a dit*. ib. l. 4. *m.* 84, lis. *p. m.* 84. [Cette psge n'est pas numerotée] p. 103, l. 9. *Sainte*, lis. *Saint*. p. 118. Note l. 2. *se trouvoient*. lis. *se trouvent* p. 119, Note l. 5. lis. *Bruxelles au Roi Philippe, pour lui voir jurer*. p. 154. Not. l. pen. lis. *tibi certum*. p. 189. l. 19. lis. *Collyrid.* p. 216, l. 16. mettez deux points après *ainsi*: p. 240. l. 14, 15. *complié*, lis. *compilé*. p. 246. l. 9. à fin. lis. *oui; subtilement*, p. 251. l. 15. lis. *ejusdem*. p. 255. l. 12. *ecce*, lis. *ecco*. p. 272, mettez à la fin de la Note, *D. M.* p. 297. l. 11. *n'entendons*, lis. *n'attendons*. p. 301. l. 10, 11. *dessus*, lis. *dessous*. ib. l. 7. à fin lis. *grandes ignorances*. p. 303. l. 2. *mettre*, lis. *mette*. p. 307. l. 11. lis. *l'obligation*. p. 308. à la fin de la Note mettez, *D. M.* p. 315. l. 7, 8. à fin. *il paroit parce que*, *dit* lis. *ce qui a fait dire à* p. 320. à la fin de la Note, mettez *D. M.* p. 328. Not. l. pen. *Censeil*, lis. *Conseil*. p. 364. après l'Article de *Matthieu Paris*, ajoutez celui-ci, *à linea*: [PASCHASIUS est un bon Auteur.] ib. l. 5. à fin. *ne veulent*, lis. *ne le veulent*. p. 379. l. 3. *uis*, lis. *mais*. p. 386, l. 3. à fin. *Perrus*, lis. *Petrus*. p. 417. Not. l. 4 à fin. lis. *matiere intitulé*, De formulæ. p. 420. avant l'Article ROIS mettez celui-ci *à linea*: [ROGO, onerosum verbum, & submissa voce dicendum.] p. 422. l. 7. *partient*, lis. *appartient*. p. 432. l. 9. à fin. mettez une virgule après *Maurice*. p. 455, l. 17, 18. *desquelles*, lis. *desquels*. p. 490. l. 15. lis. RHENANUS. p. 493. Not. l. 5. à fin. lis. *Priscillien*. p. 499. l. 5. lis. *Longinus*. p. 503. l. 9. lis. *doctrine*. p. 509. l. 14, 15. *Parthasius*, lis. *Parrhasius*. p. 516. Not. l. 1, 2. *encore*, lis. *encore aujourd'hui*. p. 520. l. 4. après *Bibliotheque*, ajoutez, *& qu'il l'avoit cherché dans la Bibliotheque*. p. 524. l. 12, lis. *obsidet*. p. 532. Not. l. 1. *Clere*, lis. *Clerc*. p. 533. Not. l. 2. *eu*, lis. *en*. ib. l. 5. lis. *Courcelles*. ib. l. 8. lis. *Bibliotheque*. p. 555. l. 3. lis. *Casaubon*. p. 561. l. dern. lis. *Grecques*. p. 566. l. 11, 12. lis. *là-dessus*. ib. l. 14. *a*, lis. *à*. p. 594. l. 5. lis. *Léonard*. p. 600. l. 12. FIDEL. lis. FIDEI. p. 602. Not. l. dern. lis. *trouvent*. p. 617. l. 4. lis. *Ramusio*.



